Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXLII 2014

Livre 1.indb 1 11/02/2015 13:52:43

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère,
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

Société archéologique du Finistère
8c, rue des Douves
BP 81156
29101 QUIMPER cedex
CCP 338-65 G RENNES
☎ 02 98 95 08 21
✉ ste.archeo.finistere@wanadoo.fr
Site Internet : www.lefinistere.org

Livre 1.indb 2 11/02/2015 13:52:43

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2014)

Président :	M. Patrick Galliou
Vice-présidents :	Mme Marie-Morgane Abiven
	M. Hervé Queinnec
Secrétaire générale :	Mme Marie-José Le Guillou
Secrétaire :	M. Christian Lioto
Trésorier :	M. Christian Millet
Trésorier adjoint :	M. Philippe Huon de Kermadec

Membres du conseil d'administration

MM. Yvon Autret, Éric Borgnis-Desbordes, Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), Mme Clarisse Challeton-Chipon, MM. Yves Coativy, Alain Daniel, Tanguy Daniel (président honoraire), Jean-Yves Le Goff, Michel Maréchal, Fañch Postic.

Membres honoraires

Mme Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec (vice-présidents honoraires).

Chargée de gestion, de recherche et de conservation

Mme Anne Brignaudy

Livre 1.indb 3 11/02/2015 13:52:43

Livre 1.indb 4 11/02/2015 13:52:43

Le mot du président

C'est sous de bien sombres nuées que je viens vous présenter, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, les vœux de santé, de bonheur et de réussite que vous offrent le conseil d'administration de notre société et son président. Le déferlement de violence barbare, l'explosion de haines insanes que nous venons de connaître, sont autant de choses qui pourraient nous inciter à désespérer de l'espèce humaine, dont ces événements constitueraient le dernier avatar d'une longue kyrielle de massacres et de crimes, et à chercher ainsi dans l'isolement de l'étude et la conversation de nos livres cette paix de l'âme que le monde nous refuse si obstinément.

Mais chacun a également conscience qu'agir de la sorte est se jeter tête baissée dans le piège qui nous est tendu, celui du repli sur soi et de l'isolement. C'est, à sa bien modeste échelle, la philosophie de notre Société, qui, loin d'être une somme d'individualités, est fondamentalement action collective, ouverte au monde et préservant, dans les faits et les mémoires, l'histoire monumentale et culturelle de notre région. Réflexions banales, sans doute, mais qui me viennent toujours à l'esprit lorsque je rencontre les femmes et les hommes qui composent notre conseil d'administration.

C'est grâce à leur dévouement et à leur altruisme que notre Société peut fonctionner. Que soient donc remerciés tous ceux et celles qui, appartenant à l'ancien ou au nouveau conseil, ont accepté de lui donner de leur temps et de leur énergie. Que soit aussi remerciée Anne Brignaudy, notre attachée de gestion, qui, malgré le poids de ses multiples tâches, a accepté de se charger – et le terme n'est pas trop fort – de la mise en page du Bulletin que vous avez entre les mains et qui vous apportera, nous l'espérons, autant de plaisir que nous avons eu à l'élaborer.

Patrick Galliou

Président de la Société archéologique du Finistère

Livre 1.indb 5 11/02/2015 13:52:43

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE

Bernard Acloque, Louis Chauris, Florent Cousseau, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou, Gilles Goyat, Éric Kerréneur, Notices d'archéologie finistérienne (année 2013).....11

Patrick Galliou et András Márton, Les *militaria* du Haut-Empire romain découverts dans le Finistère.....23

Patrick Galliou et András Márton, Les estampilles sur céramique sigillée découvertes dans le Finistère. (II. Matarianus à Zoilus, et conclusions).....43

André Cornec, Le territoire des Vénètes et son démembrement.....63

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Hervé Bodilis, Yves-Pascal Castel, Louis Chauris, Tanguy Daniel, Joël Lubin, Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2013).....85

Philippe Le Stum, Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2013).....103

Louis Chauris, L'église de Locquénolé (Finistère) : un édifice polyphasé (XIe-XXIe siècle) sous l'examen de ses pierres.....117

Yves-Pascal Castel et Joël Lubin, Landrévarzec, la chapelle Notre-Dame de Quilinen.....133

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Caroline Brett, Soldats, saints et États ? Un nouveau regard sur les migrations bretonnes (deuxième partie).....157

Jean-Paul Soubigou, La rénovation des abbayes et évêchés en Bretagne aux Xe-XIIe siècles (de Landévennec à Dol-de-Bretagne).....179

Annie Chassing-Burette, La vérité travestie du chevalier de Fréminville.....199

Philippe Huon de Kermadec, Un cas de délire paranoïaque : Jean-Baptiste du Trévou, lieutenant de vaisseau (1753-1793).....225

Yves Saint-Jalm, Guillaume Le Lay de Grantugen, député de la Bretagne aux états généraux de 1789 et à l'Assemblée nationale constituante.....249

Jean-Louis Autret, Correspondance relative à l'insurrection léonarde de mars 1793.....279

Livre 1.indb 6 11/02/2015 13:52:43

Jean-Louis Autret, Jugements du tribunal de la police municipale de Saint-Pol-de-Léon du 16 mars 1793 au 5 mai 1795.....297

Pierre-Louis Buzzi, La presse du Finistère devant l'Italie en guerre (1914-1918). Contribution à l'étude de l'opinion finistérienne.....345

Alain Le Moigne, Le pacifisme ouvrier brestois à l'épreuve de la Première Guerre mondiale : Brest et son arsenal 1911-1918.....361

DOCUMENTATION

Yann Celton (coord.), Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2013).....387

Comptes rendus bibliographiques.....403

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2012).....417

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2013).....431

La tradution des résumés a été assurée par Patrick Galliou (anglais), et par Fañch Broudic, Fañch Colcanap, Gilles Goyat, Ninnog Latimier (breton) à qui nous adressons tous nos remerciements.

Livre 1.indb 7 11/02/2015 13:52:43

Livre 1.indb 8 11/02/2015 13:52:43

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE À L'ANTIQUITÉ

Livre 1.indb 7 11/02/2015 13:52:43

Livre 1.indb 8 11/02/2015 13:52:43

Notices d'archéologie finistérienne (année 2013)*

CLÉDEN-CAP-SIZUN, baie des Trépassés

En 1979, René Sanquer faisait état de la découverte, dans la microfalaise bordant la partie nord de la baie des Trépassés, de structures bâties d'époque romaine, mises au jour par une violente tempête[1]. Une brève intervention de sauvetage montra que le mur antique visible dans la coupe littorale jouxtait un sol dallé de carreaux de terre cuite, sans que le niveau de destruction recouvrant ce dernier livre le moindre indice de datation. Il est peu probable, comme le soulignait René Sanquer, qu'il y ait là un élément de cuve à saler le poisson – elles étaient construites de manière différente[2] –, bien que l'on puisse penser que le bâtiment dont on a ici une partie devait appartenir à l'une des unités de production de ce type, nombreuses, comme on le sait, sur les côtes de la baie de Douarnenez, de Morgat à l'extrémité du Cap-Sizun[3]. Il est dommage que cet ensemble n'ait pas fait l'objet d'une attention plus soutenue, car notre confrère Paul Cornec, dont chacun connaît l'intérêt qu'il porte à l'histoire du Cap, nous informa voici peu que les éléments bâtis visibles en 1979 avaient presque entièrement disparu, emportés par l'érosion marine et le ruissellement pluvial (fig. 1). Une visite de contrôle sur le site le 22 juin 2014, lors d'une excursion de notre Société, confirma pleinement ses remarques. L'élévation du grand mur en petit appareil visible en 1979 n'existe plus et il n'en subsiste que les fondations en gros galets, de même que celles d'un autre mur perpendiculaire à celui-ci, l'ensemble du bâti ayant été installé dans une grande fosse creusée dans le head et dont le bord se voit clairement du côté sud. On ne peut que souhaiter que ceux de nos sociétaires qui fréquentent ces lieux les examinent soigneusement, à la recherche d'éléments de datation (poteries, monnaies, etc.) qui pourraient être tombés sur la plage

* Ont collaboré à cette chronique : Bernard Acloque, Louis Chauris, Florent Cousseau, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou, Gilles Goyat, Éric Kerréneur.

[1] *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 358-359, fig. 10.

[2] L'intérieur de ces cuves (*cetariae*) est toujours revêtu d'un enduit de ciment étanche et muni de solins de ciment placés à la jonction des côtés.

[3] R. Sanquer, P. Galliou, « Garum, sel et salaisons en Armorique gallo-romaine », *Gallia*, t. 30, fasc. 1, 1972, p. 189-223.

Livre 1.indb 9 11/02/2015 13:52:43



Fig. 1. – Cléden-Cap-Sizun, *baie des Trépassés*, vestiges d'un bâtiment romain.
Cliché P. Cornec.

et nous apporteraient les renseignements chronologiques qui manquent encore.

Patrick Galliou

CLÉDEN-CAP-SIZUN, Trouguer

De l'important site romain de Trouguer, que nos sociétaires ont visité le 22 juin 2014, ne subsiste pratiquement plus aucun vestige en élévation, alors qu'au XVIIe siècle ses ruines avaient encore près de six mètres de haut[4]. Cela est d'autant plus dommage que ce qui était très vraisemblablement un grand sanctuaire antique – et non une fortification romaine, comme on l'a souvent affirmé – de plus de 100 m de côté a livré dans le passé, tant en prospection qu'en fouille, des objets du plus grand intérêt, statuettes de bronze et armes de fer et de bronze témoignant de ses fonctions cultuelles[5]. Les maigres restes des mobiliers exhumés par les fouilles de Paul du Chatellier, en 1889[6], et par celles de Pierre Merlat, dans les années 1950[7], ne permettent pas, en revanche, une datation assurée du début de l'occupation de ce site et, en particulier, de celle des dépôts d'armes qui y furent mis en évidence[8]. Grâce à notre confrère Christian Lioto, j'ai pu avoir connaissance de deux tessons d'amphores ramassés sur un talus, où ils avaient très probablement été jetés par l'un des exploitants travaillant les champs qui occupent en partie le site antique. L'un est un fragment d'anse d'amphore Pascual I à pâte blanche, l'autre une pointe d'amphore Dressel 2-4 à pâte rouge-orange, ces deux récipients ayant été utilisés pour le transport des vins de Tarraconaise – l'actuelle Catalogne – vers d'autres provinces de

[4] J. Moreau, *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille*, Brest, 1836 (édition annotée et préfacée par M. Le Bastard de Mesmeur), p. 7 : « Mais ce qui est de plus remarquable est une muraille, ou plutôt des reliques d'icelle, située sur la dernière pointe de terre qui aboutit sur le roc de Cornouaille, en la paroisse de Cléden ou de Plogoff, de figure carrée, en forme d'un grand cloître de trois toises de haut, faite à ciment de petits cailloux, située déjà vis-à-vis d'une petite île nommée île de Sizun ou île de Sein, distante de la pointe de terre de trois ou quatre lieues vers l'Occident. » La toise valait 1,949 m.

[5] En dernier lieu : P. Galliou, « Trouguer en Cléden-Cap-Sizun (Finistère), sanctuaire maritime des Osismes ? », *Études celtiques* (à paraître en 2015).

[6] P. du Chatellier, « Établissement romain de Troguer en Cléden (Finistère) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t XXIX, 1891, p. 206-213. Des objets mis au jour à Trouguer ne restent au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye que trois statuettes de bronze, quelques armes en fer et tessons de poterie du IIe siècle apr. J.-C. Je dois ces informations à Mme Hélène Chew, conservateur en chef chargée des collections gallo-romaines, que je remercie.

[7] *Gallia*, t. XII, 1954, fasc. 1, p. 156-160 ; t. XIII, 1955, fasc. 2, p. 154-155 ; t. XV, 1957, fasc. 2, p. 181-185. Les objets découverts par Pierre Merlat paraissent avoir été égarés. Ils ne se trouvent, en effet, ni au Laboratoire Pierre Merlat (Université de Rennes 2), ni au dépôt du Service archéologique départemental du Faou.

[8] Pierre Merlat signale cependant la découverte d'un tesson de Drag. 29 du Ier siècle apr. J.-C. (*Gallia*, t. XV, fasc. 2, 1957, p. 183), d'un type semblable à celui figuré par F. Hermet, *La Graufesenque, Condatomago*, Paris, 1934, pl. 44, 56, d'époque Claude-Néron.

Livre 1.indb 10 11/02/2015 13:52:47

l'Empire. Les trouvailles de fragments d'amphores de ce type ne sont pas rares dans l'ouest de la Gaule[9], où elles figurent toujours dans des contextes de la première moitié du Ier siècle apr. J.-C. Les deux trouvailles faites à Trouguer montrent ainsi clairement que le sanctuaire était en activité dès le début de notre ère, le vin importé servant peut-être aux cérémonies qui s'y déroulaient[10].

Patrick Galliou

GOULIEN, Bremeur

Mme Marie-Hélène Dehapiot, que je remercie très vivement pour cette information, m'a fait connaître un petit objet métallique, mis au jour en 1982 par M. Alain Robert, d'Orléans, au lieu-dit Bremeur en Goulien. Cette bande longue de 7 à 8 cm, relativement épaisse et présentant une torsion à l'une de ses extrémités, fut recueillie fortuitement, au bord d'un chemin d'exploitation, à une cinquantaine de mètres d'un ensemble de parcelles de landes récemment défrichées, où apparaissent des éclats de silex et des fragments de poterie. L'examen métallographique, effectué par Jean-René Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., montre que cet objet est en électrum, fait de 70 % à 80 % d'or et de 20 % à 30 % d'argent, sa composition étant semblable à celle des « ors » de l'âge du bronze.

Patrick Galliou

GUIMAËC, chapelle Saint-Paul

Dans les éboulis du mur ouest de la chapelle Saint-Paul à Guimaëc a été découvert un fragment de meule à grain (fig. 2). Son granite est gris clair avec mica noir (biotite) et mica blanc (muscovite). On peut encore discerner l'amorce d'un œillard à la base du plus grand côté.

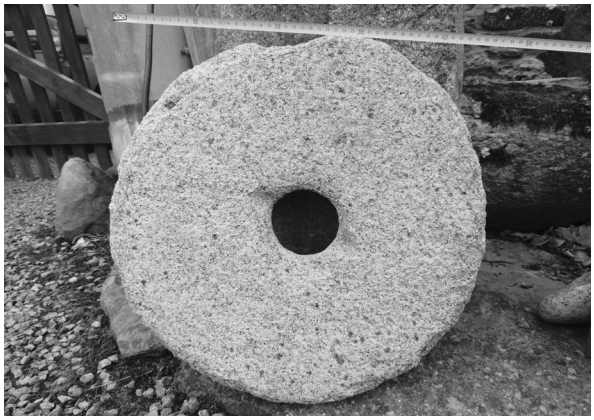

Fig. 2. – Guimaëc, *chapelle Saint-Paul*, fragment de meule antique.
Cliché B. Acloque.

Face active :
Longueur maximale : 27 cm.
Largeur entre le départ de l'œillard et le bord externe : 19 cm.
Longueur de la corde de l'arc de cercle de la périphérie : 27 cm.
Épaisseur à la périphérie : entre 3 et 5 cm.

Bernard Acloque

LANMEUR, lieu indéterminé

Une moitié (*catillus*) de meule antique se trouve aujourd'hui dans une propriété privée (fig. 3). Elle est faite d'un granite à grain moyen de couleur claire avec présence de muscovite. Dans la masse de la pierre apparaissent des fragments de quartz peu translucides, de couleur gris foncé.

Face active :
Dimensions de la meule :
Diamètre au niveau de l'œil : 46,5 cm ; perpendiculairement à cette première mesure : 47 cm.

[9] On verra, par exemple : P. Galliou, « Les amphores Pascual I et le commerce atlantique au premier siècle de notre ère », dans C. Bémont et *al.* (dir.), *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 379-388 ; P. Galliou, « Les amphores Pascual I et Dressel 2-4 de Tarraconaise découvertes dans le nord-ouest de la Gaule et les importations de vins espagnols au Haut-Empire », *Laietania. Estudis d'Historia i d'Arqueologia del Maresme*, n° 6, 1991, p. 99-105.

[10] M. Poux, *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Montagnac, 2004.

Livre 1.indb 11 11/02/2015 13:52:48



Fig. 3. – Lanmeur, provenance indéterminée, fragment de meule antique.
Cliché B. Acloque.

Dimensions de l'œil : entre 8,5 cm et 8,7 cm.
Distance du bord de l'œil à la périphérie : 19 cm.
Épaisseur : entre 5 et 6 cm.
Dimensions des encoches destinées à recevoir les branches de l'anille : encoches évasées, sur une longueur de 3 cm, pour une largeur au bord de l'œil de 3 cm et une profondeur à cet endroit de 1,5 cm.

Face d'entraînement :
Dimensions du trou d'entraînement, situé à 8 cm de la périphérie : diamètre, entre 3 cm et 3,5 cm, profondeur, 1,5 cm. Sur le bord externe de cette cavité d'« entraînement » se voient les traces très effacées d'une gorge latérale, d'une largeur de 1,7 cm, sur une longueur de 4 cm.

D'après le propriétaire, cette meule aurait été découverte dans un jardin de Lanmeur. Ses dimensions sont semblables à celles de la meule de Guimaëc.

Bernard Acloque

LAMPAUL-PLOUARZEL, Porspaul

Nous avions, dans le précédent *Bulletin*, présenté une monnaie byzantine découverte dans les sables de l'anse de Porspaul[11]. Lors d'une promenade sur la plage, l'un d'entre nous (É. K.) a recueilli, à la base de l'isthme reliant la péninsule de Beg-ar-Vir au continent, deux fragments de poterie paraissant antiques (fragments de fond) et présentant quelques restes d'un engobe orange clair luisant. Il n'est toutefois pas possible, en raison de la petite taille des tessons, de leur place originelle dans le vase (les vases ?) dont ils proviennent et de leur érosion, d'en dire beaucoup plus. Une brève prospection sur l'estran a livré quelques fragments de terre cuite et un fragment de roche volcanique présentant de nombreuses vacuoles (élément de lest de navire ?). Ces éléments divers attestent sans aucun doute une fréquentation régulière de ce havre au cours des âges. Faut-il ajouter qu'il serait utile, à l'avenir, de prospecter régulièrement l'estran et les abords de l'anse ?

Patrick Galliou, Éric Kerréneur

PLOUDALMÉZEAU, cairn de l'île Carn, examen lithologique

Ce célèbre monument mégalithique, aujourd'hui en Ploudalmézeau, a été l'objet d'une étude approfondie par P.-R. Giot, qui a dirigé sa restauration[12]. Tout récemment, une équipe d'archéologues sous la direction de l'un de nous (F. C.) a entrepris de nouvelles investigations à l'aide de levers en 3D. L'établissement de la carte géologique au 1/50 000[13] a permis de préciser la nature du sous-sol régional,

[11] P. Galliou, « Lampaul-Plouarzel, Porspaul », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLI, 2013, p. 175-176.

[12] P.-R. Giot, *Barnenez, Carn, Guennoc*, Rennes, 1987-1988, 2 vol. : I. Texte, 232 p., II. Planches, 160.

[13] L. Chauris, B. Hallégouet, *Carte géologique de la France à 1/50 000. Feuille « Plouarzel-Île d'Ouessant »*, avec notice explicative (132 p.), Orléans, 1994.

Livre 1.indb 12 11/02/2015 13:52:51



Fig. 4. – Ploudalmézeau, île Carn, face sud-est du cairn. En bas, deux des ouvertures des chambres. Au sommet, appareil de mesure. Parement incliné en moelon.
Cliché L. Chauris.

complété en juin 2013 par un examen plus détaillé de l'île Carn et de ses abords [L. C.].

Le cairn néolithique présente trois entrées aspectées au sud-est, donnant accès respectivement, par un couloir, à trois chambres, dont la plus septentrionale est divisée en deux parties par un mur médian ; ces chambres devaient être édifiées en pierres sèches avec voûte en encorbellement ; seule la voûte de la chambre médiane est d'origine (fig. 4).

L'île Carn, accessible à marée basse, est située dans le vaste complexe migmatitique qui affleure le long des côtes septentrionales du pays de Léon, entre Landunvez et Guissény[14]. À l'île Carn et ses approches, quatre faciès migmatitiques ont été identifiés : gneiss migmatitique où la trame gneissique de teinte sombre (mélanosome) forme des reliques dans des bandes claires, néoformées quartzo-feldspathiques (leucosome) ; diorite migmatitique montrant à l'affleurement des lentilles fusiformes, oblongues, très dures, bleu-gris-noirâtre, dans une arène brunâtre de décomposition ; dans ces deux roches, la fusion est relativement peu poussée et la nature initiale (gneiss ou diorite) est encore bien reconnaissable. Il en est tout autrement pour les deux autres faciès : granite à gros grain, à feldspaths porphyroïdes blanchâtres plus ou moins orientés, en masses souvent énormes et granite à grain fin, grisâtre, se délitant en dalles peu épaisses ; dans ces deux cas, la fusion ayant atteint son paroxysme, le magma a pu s'extravaser (fig. 5).

Ces quatre roches ont été utilisées pour l'édification du cairn, mais avec des modalités assez diverses. Le gneiss migmatitique, folié, en éléments allongés, est relativement rare. C'est effectivement le plus médiocre matériau de toute la région et ce handicap n'a pas échappé aux Néolithiques. La diorite migmatitique est également peu employée ; cette

[14] Le terme « migmatite » se doit d'être explicité. Lors du métamorphisme général qui accompagne la formation des chaînes de montagnes, les roches préexistantes commencent à fondre sous l'influence de l'augmentation de la pression et de la température. Toutefois, cette fusion est différentielle : certaines parties sont déjà fondues alors que d'autres conservent encore leur texture initiale, d'où cet aspect de mélange (*migma*) et l'appellation de migmatite. Lorsque la fusion (*anatexis*) augmente, cette hétérogénéité décroît et apparaissent des roches dites d'anatexie, où la trame ancienne s'estompe peu à peu.

Livre 1.indb 13 11/02/2015 13:52:51

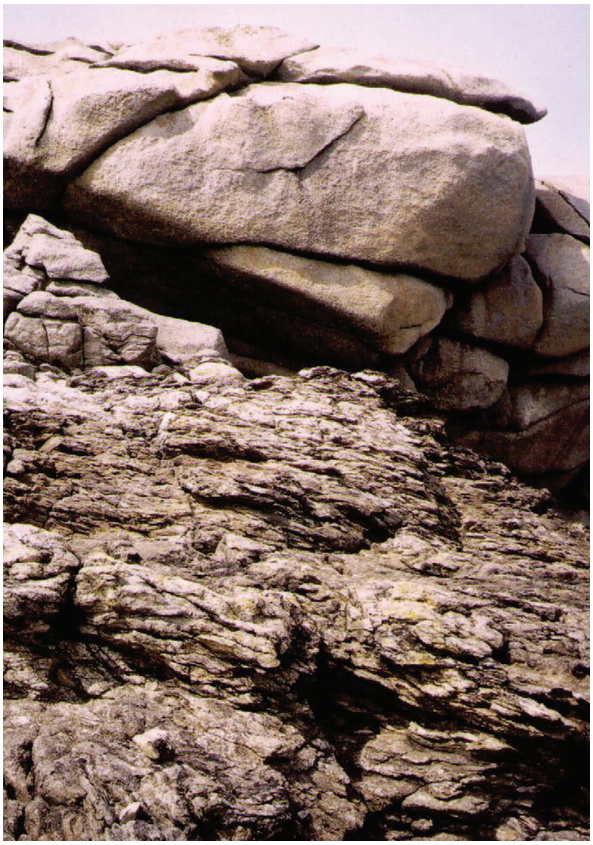

Fig. 5. – Ploudalmézeau, île Carn, gneiss migmatitique nettement folié, recoupé par le granite d'anatexie, massif, extravasé.
Cliché L. Chauris.

roche a été toutefois recherchée pour deux dalles sommitales du couloir médian sous forme d'éléments de dimension métrique… Les Néolithiques n'ont guère tiré parti de l'érosion si caractéristique de ce matériau pour s'approvisionner en éléments oblongs qui auraient pu livrer des ortho-states. Le granite porphyroïde qui sert de substrat au cairn (il affleure dans la chambre septentrionale) est plus fréquent. Il a fourni des moellons assez trapus. Il semble avoir été particulièrement apprécié pour son aptitude à livrer de grands éléments : pour l'entrée méridionale, le linteau dépasse 115 cm de long pour une largeur de 65 cm ; la grande dalle au fond de la chambre septentrionale atteint plus de 170 cm… Dans l'ensemble, le granite porphyroïde présente des dimensions nettement supérieures à celles du granite fin. Cette dernière roche est, de loin, le matériau le plus répandu ; cette prédominance est certainement due à son aptitude à livrer des pierres plates, faciles à empiler les unes sur les autres, à l'inverse des autres roches plus irrégulières. Cependant, leur allongement reste limité et surtout très inégal, d'où l'aspect hétérométrique caractéristique des parements. Par ailleurs, les cassures très anguleuses contrarient leur juxtaposition latérale[15].

À l'issue de cette analyse lithologique succincte, quelques remarques de portée plus générale peuvent être formulées.

• Toutes les pierres du cairn ont une origine proximale[16] et pourraient provenir de l'estran de l'île et/ou des estrans voisins où affleurent largement les roches utilisées.

• Malgré la proximité de l'estran, les galets ont été peu employés, probablement à cause de leur morphologie plus ou moins arrondie contrariant leur mise en place[17]. Toutefois, dans la chambre médiane, deux à trois assises ont fait un large appel aux galets avant le début de l'encorbellement.

[15] Deux autres roches ont été reconnues très localement dans le cairn. L'une d'origine toute proximale, à savoir des pegmatites fissurales à feldspath blanc ; l'autre, au contraire, de provenance très distale : un galet, cassé, de grès blanc-gris à rapporter sans ambiguïté au « grès armoricain » affleurant largement dans le centre-Finistère et en particulier en presqu'île de Crozon, et transporté au loin par les courants.

[16] Mis à part le petit galet de grès armoricain signalé dans la note précédente.

[17] Une belle accumulation de galets biens roulés s'est déposée dans la zone d'abri de l'île Carn ; elle est, au moins en partie, alimentée par la destruction d'une plage ancienne de même genèse.

Livre 1.indb 14 11/02/2015 13:52:52

• L'absence générale de façonnement est évidente. Les exceptions semblent rares (linteau en granite porphyroïde à l'entrée méridionale).

• La mise en œuvre reflète le plus souvent les apports aléatoires du « tout-venant » avec toutefois une prédilection accusée pour le granite à grain fin livrant des moellons plats.

• L'absence d'orthostates monolithes n'est pas liée à la pénurie – qui n'existe pas – en grands éléments à proximité (diorite, granite porphyroïde), mais à des modalités différentes d'exécution.

• Indépendamment des différences de dimensions, Carn se distingue de Barnenez par l'absence totale d'appel à de grandes pierres de provenance lointaine. À Barnenez, mise en œuvre des deux granites (blanc et gris) de l'île Stérec, du granite blanc de Keriou, du granite porphyroïde de Saint-Samson[18] pour dalles et/ou orthostates. En un mot, vu sous l'angle lithologique, Carn apparaît moins « riche » que Barnenez.

Louis Chauris, Florent Cousseau

PLOUDANIEL (?)

La lecture d'ouvrages anciens livre parfois d'intéressants renseignements inédits. En feuilletant le *Traité des arts céramiques, ou des poteries considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie* d'Alexandre Brongniart (Paris, Béchet Jeune, 1844)[19], nous avons noté la mention (p. 47, renvoyant à la fig. 8 de la planche XXV) d'un « Vase gaulois celtique. – Haut. 27 cm. Urne cinéraire, pâte grisâtre assez grossière. Ornements, postes gravées. Trouvé entre Ploudaniel et Plounéventer, au N.-E. de Brest. Communiqué par M. de Fréminville. » Le dessin (fig. 6) montre un vase ovoïde à bord versé, le haut de la

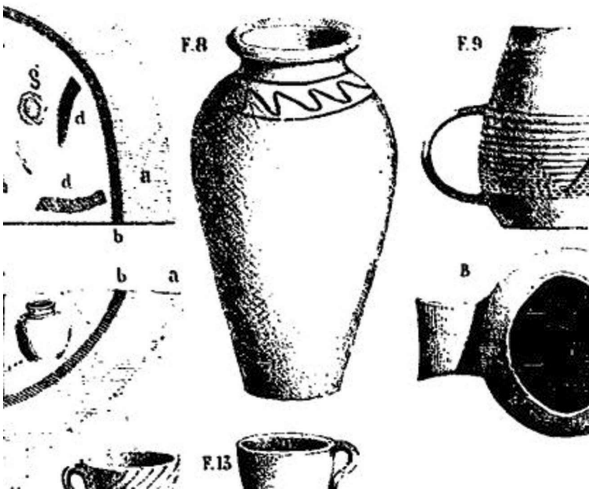

Fig. 6. – Entre Ploudaniel et Plounéventer ? vase antique (d'après A. Brongniart).

panse étant orné d'une ligne ondée entre deux cannelures. Le manque de précision du dessin ne permet pas de savoir si ce vase appartient effectivement à l'âge du fer (« vase gaulois celtique ») ou à l'époque romaine – ce que peuvent donner à penser certaines de ses caractéristiques. Le chevalier de Fréminville, refusant d'admettre l'existence d'une phase gallo-romaine dans l'histoire de la péninsule armoricaine, il n'est guère étonnant qu'il l'ait *a priori* classé parmi ses « antiquités celtiques ». Tout au plus peut-on donc affirmer que cette « urne cinéraire » provient d'un cimetière laténien ou romain des environs de Ploudaniel, sur lequel nous n'avons pas d'autre renseignement.

Patrick Galliou

PLOUGONVELIN, plage du Trez-Hir, fort de Bertheaume

Les fortes tempêtes de l'hiver 2013-2104 ont permis de compléter les observations faites sur la

[18] P.-R. Giot, L. Chauris, H. Morzadec, « L'apport de la pétrographie à l'archéologie préhistorique sur l'exemple du cairn de Barnenez en Plouézoc'h (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 12, 1995, p. 171-176.

[19] Alexandre Brongniart (1770-1847), minéralogiste, membre de l'Académie des sciences.

Livre 1.indb 15 11/02/2015 13:52:52



Fig. 7. – Plougonvelin, théâtre de verdure du *fort de Bertheaume*, emplacement d'un édifice d'époque romaine.
Cliché J.-Y. Éveillard.

plage du Trez-Hir lors de l'hiver précédent[20]. Le sable de la plage ayant été à nouveau partiellement dégagé, le prolongement de l'aire de circulation sur sol d'argile vue en 2013 est apparu 10 m plus à l'ouest. Les éléments de matériel archéologique récupérés sont tous datables de l'époque romaine : à des fragments de *tegulae* s'ajoute un tesson de céramique fumigée du Ier siècle de notre ère qui permet d'affiner la datation obtenue l'année précédente.

Au fort de Bertheaume, des travaux de rénovation à l'intérieur de l'enceinte continentale (qu'il faut bien sûr distinguer du fort situé sur l'îlot) pendant l'hiver 2013-2014, ont amené de nouvelles découvertes. Par le passé, et sans remonter au-delà de 1991, des fragments de *tegulae* et d'*imbrices* ainsi que des tessons de céramique sigillée avaient été signalés au même endroit[21]. L'hiver dernier, dans les terres fraîchement remuées au sommet des casemates, ont été à nouveau récupérés un grand nombre de fragments de tuiles, quelques tessons usés de céramique sigillée du centre de la Gaule (IIe-IIIe siècles), ainsi que quelques tessons de céramique commune sombre. Selon le responsable des services techniques de la commune, E. Le Saos, ces terres avaient été répandues sur les casemates lors des travaux d'aménagement du théâtre de verdure, situé

[20] J.-Y. Éveillard, « Notices d'archéologie finistérienne, Plougonvelin, plage du Trez-Hir », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLI, 2103, p. 183-184.

[21] P. Galliou, « Chronique d'archéologie antique et médiévale, Plougonvelin, Saint-Aouen, Bertheaume », *ibid.*, t. CXX, 1991, p. 66-67 ; Id., « Notes d'archéologie armoricaine II », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 157, janvier 1993, p. 61-62 ; Id., « Notes d'archéologie armoricaine III », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 160, octobre 1993, p. 62-64 ; Id., « Notices d'archéologie finistérienne, Plougonvelin, Bertheaume », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 88.

Livre 1.indb 16 11/02/2015 13:52:54

dans les limites de l'enceinte du fort et face à la mer, en 1997. Cette information très précieuse permet de localiser l'édifice (ou les édifices) d'où proviennent les vestiges. Cette localisation est confirmée par les fragments de tuile que l'on trouve encore juste en contrebas du théâtre de verdure, sur le sentier côtier. Ledit édifice bénéficiait d'un excellent panorama vers l'est, sur l'anse de Bertheaume et sur la pointe du Petit-Minou qui marque l'entrée du goulet de Brest (fig.7). On s'interroge sur la nature de cette construction qui possédait une toiture de tuiles : poste d'observation pour la navigation, édifice de culte ?

Jean-Yves Éveillard

PLOZÉVET, monument aux morts de la guerre de 1914-1918

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, Georges Le Bail (1857-1937), député-maire de Plozévet, souhaita ériger un monument aux morts conforme à sa conception de la personnalité de la commune. Il décida de flanquer la statue, œuvre de René Quillivic (1879-1969), représentant Sébastien Le Gouil (1848-1930), qui avait perdu trois fils et un gendre à la guerre, d'un menhir, symbole, pour lui, de la Bretagne de toujours.

Il s'en trouvait un, qui aurait très bien pu convenir, au village de Lestrouguy, à près de 3 km au sud-est du bourg. Mais les efforts pour le transporter jusqu'à l'enclos paroissial, en 1920, demeurèrent infructueux. Les édiles décidèrent alors d'effectuer un prélèvement sur l'affleurement d'orthogneiss dit de Porz-Poulhan, dans la parcelle nommée Park-ar-C'herreg (Le champ aux rochers) dépendant alors du village de Kerrien, à quelque 700 m au sud de l'église paroissiale. Il nous reste au moins une photo prise à l'occasion de cette extraction. Bien que la distance fût nettement inférieure, le transport posa à nouveau problème. On convoqua d'abord les cultivateurs de la commune avec leurs chevaux, et on utilisa deux diables servant habituellement à transporter des troncs d'arbre. Mais n'ayant pas été dressés pour travailler ensemble, les chevaux ne parvinrent pas à « charroyer » la longue pierre récemment extraite, et ressemblant, à s'y méprendre, à un menhir. Il fallut finalement faire appel à des chevaux accoutumés à haler des navires sur l'Odet vers le port de Quimper, et un groupe d'hommes attelés à des câbles prêtèrent main-forte.

L'ensemble monumental fut inauguré le dimanche 10 septembre 1922, au cours d'une cérémonie émouvante.

Bien plus tard, en souvenir de cette extraction, la route passant au sud de la parcelle, fut appelée « Rue du Menhir », nom qu'elle porte toujours. Contrairement à ce qui a été maintes fois écrit, le « menhir » du monument aux morts de 1914-1918 de Plozévet n'est donc pas un menhir remployé.

Gilles Goyat

SAINT-YVI, Locmaria-an-Hent

M. François Lange a poursuivi ses prospections dans les parages de la chapelle Locmaria-an-Hent[22]. Le mobilier céramique recueilli est exclusivement médiéval, les fragments découverts, relativement grands et non roulés, provenant très vraisemblablement d'un habitat et non d'épandages de fumier.

Patrick Galliou

PLOU ET VESTIGES ROMAINS

Dans la seconde partie de son article, publiée dans ce même *Bulletin*, Caroline Brett s'interroge sur l'origine des *plous*, notant que « les *plebes* ou *plous* ont l'air étonnamment organisés, comme s'ils étaient antérieurs, d'une manière ou d'une autre, à l'établissement des Bretons[23] ». Cette question, prenant à contre-pied la *doxa* voulant que ces *plous* aient été

[22] P. Galliou, « Saint-Yvi, Locmaria-an-Hent », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLI, 2013, p. 192.

[23] C. Brett, « Soldats, saints et États ? Un nouveau regard sur les migrations bretonnes (deuxième partie) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLII, 2014, p. 177.

Livre 1.indb 17 11/02/2015 13:52:54

fondés par des Bretons venus d'outre-Manche[24], avait été posée, voici quelques années, par Soazig Kernéis, qui proposait d'y voir des créations administratives et militaires du Bas-Empire romain[25]. Dans sa thèse, publiée en 1978, Louis Pape affirmait d'ailleurs qu'il lui paraissait peu probable que tous les *plous* aient été créés *ex nihilo* par des « prêtres bretons », ces unités portant parfois des noms évoquant la présence de vestiges antiques (Ploumoguer, Ploumagoar) et leur bourg étant très souvent situé à proximité d'une voie romaine, sinon même sur le bord de celle-ci[26].

Nous n'avons pas la prétention, dans la présente notice, de vouloir apporter une réponse tranchée à cet épineux problème d'attribution chronologique. Nous souhaitons seulement, en mettant en évidence la présence de vestiges antiques dans le centre de certains bourgs léonards, verser des pièces au dossier de la formation des *plous*, en espérant que cette enquête préliminaire saura convaincre d'autres chercheurs d'aller à la rencontre d'indices du même type :

1. – *Ploudaniel* : le nom de cette « paroisse primitive » est attesté dès le XIVe siècle (1310)[27]. Au bourg, à 50 m au nord de l'église, fut mise au jour, au cours de la construction d'un lotissement, une partie d'un important établissement romain, avec murs, sols bétonnés, *tegulae*, céramique commune abondante (écuelles, vases ovoïdes, jattes, pichets, cruches à pâte claire), céramique fumigée (formes Menez 21, 44, 76), sigillée (Drag. 24-25), céramique métallescente (ovoïdes), *pelves*, fusaïoles, l'ensemble couvrant une la période allant du milieu du Ier siècle apr. J.-C. au IIIe siècle apr. J.-C.[28].

2. – *Ploumoguer* : le nom de cette « paroisse bretonne primitive » est attesté dès le IXe siècle[29]. Il contient l'élément *moguer* (anciennement *macoer*), emprunté au latin *maceria* (« murs »), qui, de manière générale, signale, en Bretagne occidentale, la présence de vestiges antiques. Le bourg est placé sur le passage d'une voie antique allant de Saint-Renan à l'anse de Kerhornou-Porsmoguer, des tuiles romaines et de la céramique sigillée ayant été découvertes près de cette dernière. Dans le bourg de Ploumoguer, la présence d'un établissement antique est attestée par des éléments du même type, visibles à 100 m au nord-ouest de l'église, dans deux parcelles situées à l'entrée de la rue de Porsmoguer, cette dernière reprenant le tracé de la voie antique[30].

3. – *Plouzané* : le nom de la « paroisse primitive » est attesté à partir du XIVe siècle (1330)[31]. En 1636, Albert Le Grand notait que « l'Eglise parrochiale de Plouzané, où y avait un temple dédié aux Idoles (à ce que j'ai pu descouvrir) et de fait, le pignon du chœur basti en rond en demi lanterne en fournit une assez probable conjecture, car on voit que l'Eglise, quoique de fort antique structure, a esté néanmoins jointe et comme attachée à ceste lanterne[32]. » Rien ne permet de confirmer l'hypothèse de Le Grand, mais il est à noter que de très nombreux fragments de tuiles romaines se voyaient encore voici peu dans

---

[24] R. Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925 (nouvelle édition avec une introduction de B. Tanguy, Crozon, 1995) ; J. Loth, *L'Émigration bretonne du Ve au VIIe siècle de notre ère*, Rennes, 1883 ; B. Tanguy, « Les paroisses primitives en *plou-* et leurs saints éponymes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 121-155.

[25] S. Kernéis, « *Pieve* d'Italie et *plou* d'Armorique. Paganisme et christianisation au Bas-Empire », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 397-437.

[26] L. Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine, Paris*, 1978, p. 222-226.

[27] B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 156.

[28] P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010 (nouvelle édition), p. 304.

[29] B. Tanguy, *op. cit.*, p. 169.

[30] P. Galliou, *Carte archéologique…*, *op. cit.*, p. 327.

[31] B. Tanguy, *op. cit.*, p. 174-175.

[32] A. Le Grand, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique*, Quimper, 1901, p. 81.

Livre 1.indb 18 11/02/2015 13:52:54

deux parcelles s'étendant à 100 m au nord-est de l'église[33].

Ces éléments sont sans aucun doute insuffisants pour que l'on puisse être assuré d'une fixation du centre des *plous* sur un établissement antique encore actif, soit à la fin de l'époque romaine, soit au haut Moyen Âge. Il est fort possible, en effet, que cette apparente continuité ne corresponde qu'à la possibilité, offerte aux nouveaux venus, de se servir des ruines d'une *villa* ou de tout autre bâtiment romain abandonné comme carrière où il était aisé de trouver des matériaux de construction prêts à l'usage[34]. On ne peut qu'espérer que, dans l'avenir, des fouilles suivies sur le centre de certains de ces *plous* nous permettent d'y voir un peu plus clair.

Patrick Galliou

[33] P. Galliou, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 342.

[34] Le bourg de Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor), autre *plou*, est ainsi en partie bâti le site d'un établissement antique pourvu d'un hypocauste (*villa* ?), dont une partie des matériaux a été utilisée dans la construction de l'église paroissiale (C. Bizien-Jaglin, P. Galliou, H. Kerébel, *Carte archéologique de la Gaule : Les Côtes-d'Armor*, Paris, 2003, p. 232).

Livre 1.indb 19 11/02/2015 13:52:54

Livre 1.indb 20 11/02/2015 13:52:54

Les *militaria* du Haut-Empire romain découverts dans le Finistère

par Patrick Galliou* et András Márton**

En dépit des efforts pédagogiques réitérés entrepris par les archéologues et historiens bretons depuis une quarantaine d'années au moins, l'idée selon laquelle le territoire des tribus armoricaines aurait été occupé par l'armée romaine pendant tout le Haut-Empire est encore bien ancrée dans l'esprit du grand public. Toute enceinte délimitée par des remparts de terre se voit donc qualifiée de « camp romain », les voies antiques mises en évidence par les prospections terrestres ou aériennes devenant des « axes militaires » ou des « rocades stratégiques ». Aucun témoignage documentaire (textes des auteurs antiques) ne faisant mention d'une telle présence et aucune inscription (dédicace à une divinité, stèle funéraire) à connotation militaire n'étant à ce jour connue dans la péninsule armoricaine du Haut-Empire, il ne paraît pas inutile, afin, nous l'espérons, de clore définitivement ce dossier, de reprendre, pour le département du Finistère, l'examen de ces objets (*militaria*) que l'on associe traditionnellement à la présence ou au passage de militaires ou de vétérans[1]. On rappellera, par ailleurs, que, bien que le recrutement de Gaulois par l'armée romaine soit un fait aujourd'hui bien établi[2], il n'existe guère non plus de traces documentaires ou épigraphiques qui révé-

* Professeur émérite, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique.

** Docteur en histoire ancienne, Centre de recherche bretonne et celtique.

1 Le recensement et l'analyse des *militaria* provenant de divers sites de Gaule est un sujet en plein essor, qui a déjà apporté des résultats intéressants. On verra, en particulier : M. Feugère, « L'équipement militaire romain dans le département de la Loire : contribution à l'étude de la romanisation en pays ségusiave », *Cahiers archéologiques de la Loire*, n° 3, 1983, p. 45-66 ; M. Feugère, « L'équipement militaire républicain en Gaule », *Journal of Military Equipment Studies*, vol. 5, 1994, p. 3-23 ; M. Poux, S. Robin, « Les origines de Lutèce. Acquis chronologiques. Nouveaux indices d'une présence militaire à Paris, rive gauche », *Gallia*, t. 57, 2000, p. 181-225 ; N. Dieudonné-Glad, « Une épée romaine découverte à Saintes (Charente-Maritime) », *Gallia*, t. 58, 2001, p. 261-269 ; M. Feugère, M. Poux, « Gaule pacifiée, Gaule libérée ? Enquête sur les *militaria* en Gaule civile », *Jahresbericht der Gesellschaft pro Vindonissa*, 2001, p. 79-95 ; M. Feugère, « *Militaria* de Gaule méridionale, 19. Le mobilier militaire romain dans le département de l'Hérault (F.) », *Gladius*, t. XXII, 2002, p. 73-126 ; M. Poux (dir.), *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicains en contexte gaulois. Actes de la table ronde organisée par BIBRACTE, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 17 octobre 2002*, Glux-en-Glenne, 2008 ; Ch. Chabrie, M. Daynes, J.-F. Garnier (dir.), *La Présence militaire au Ier siècle à Eysses (Villeneuve-sur-Lot, 47). Puits et dépotoir du site de Cantegrel*, Bordeaux, 2010.

2 D. Tassaux, F. Tassaux, « Les soldats gaulois dans l'armée romaine », dans M. Reddé (dir.), *L'Armée romaine en Gaule*, Paris, 1996, p. 147-163.

Livre 1.indb 21 11/02/2015 13:52:54

leraient de telles activités dans les cités occupant la péninsule armoricaine (Osismes, Coriosolites, Vénètes, Riedones, Namnètes)[3]. Le seul témoignage assuré de la présence, dans l'armée romaine, de telles recrues venues de Gaule occidentale est, en effet, à ce jour la stèle funéraire du cavalier namnète *Argiotalus*, fils de *Smertulitanus*, découverte en 1666 à Worms (Rhénanie-Palatinat, Allemagne), sur la rive occidentale du Rhin. Soldat de l'*ala Gallorum Indiana*, créée à Trêves, en Gaule Belgique (Tacite, *Annales*, III, 42, 1) et tenant son nom d'un de ses commandants, le Trévire *Iulius Indus*[4], *Argiotalus* mourut à *Borbetomagus* (Worms), quelques années sans doute après la révolte de 21 apr. J.-C.[5]. On peut y ajouter une découverte faite voici quelques années (1987), rue de Saint-Malo à Rennes, malheureusement dans des conditions d'interprétation difficile. Comprenant un casque de cavalerie, un poignard militaire en fer dans son fourreau et au moins trois pointes de lance, elle révèle peut-être la tombe d'un cavalier gaulois ayant servi comme *beneficiarius*[6] dans l'armée romaine à l'époque de Tibère, sinon d'Auguste[7], à moins qu'il ne s'agisse que d'un lot d'objets réunis pour réparation ou réutilisation. Mais cette belle trouvaille est à ce jour unique dans la région.

1. – Carhaix, nécropole de Kerampest

Lors des fouilles opérées par Paul du Chatellier au début du mois de janvier 1898 dans le champ dit Parc-ar-Grâce [Parc-ar-Groas, « champ de la croix »] (n° 25 du cadastre ancien), correspondant à une partie de la nécropole urbaine de *Vorgium*, chef-lieu des Osismes, furent exhumées quatre cent cinq urnes cinéraires. Le mobilier funéraire y est peu abondant, mais Paul du Chatellier signale « un glaive en fer, ayant appartenu à quelque légionnaire, placé contre le vase funéraire contenant ses restes incinérés[8]. » Cet objet n'est ni décrit, ni conservé dans une collection publique et rien n'indique qu'il s'agissait effectivement d'un authentique *gladius*.

2. – Cléden-Cap-Sizun, Trouguer

Le grand bâtiment antique de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun, situé à quelques centaines de mètres de la pointe du Van, fut fouillé à deux reprises, en 1889 par Paul du Chatellier, et de 1953 à 1957 par Pierre Merlat[9]. Ils y mirent au jour plus d'une vingtaine d'armes, essentiellement des pointes de javelots en fer (fig. 1a), mais aussi ce qui semble être une épée (fig. 1b), ainsi qu'un *umbo* de bouclier

---

[3] D. Tassaux, F. Tassaux, « Les soldats gaulois dans l'armée romaine », dans M. Reddé (dir.), *L'Armée romaine en Gaule*, Paris, 1996, p. 157 et carte, p. 155.

[4] *Iulius Indus* faisait partie de ces *equites* gaulois qui, remarqués et promus par César et enrichis par les campagnes de la Guerre civile, avaient reçu la citoyenneté romaine et pris le même *nomen* et souvent le même *praenomen* que le dictateur, fondant cette aristocratie gauloise des *Iulii*, que des liens de vassalité unirent à la dynastie julio-claudienne. Sur ces personnages : J. Drinkwater, « The rise and fall of the Gallic *Iulii :* Aspects of the development of the aristocracy of the Three Gauls under the Early Empire », *Latomus*, t. XXXVII, 1978, p. 817-850.

[5] J. Santrot, A. Morin, M. Grünewald, « *Argiotalus*, fils de *Smertulitanus*, cavalier namnète à Worms (Allemagne) sous Tibère », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 25, 2008, p. 187-208 ; J. Santrot, « Au temps d'*Argiotalus*, Nantes, Rezé et le port des Namnètes », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 115, fasc. 1, 2008, p. 55-97. Sur le recrutement des soldats dans la province de Lyonnaise, voir D. Tassaux, F. Tassaux, art. cité.

[6] C'est-à-dire un soldat chargé de diverses tâches d'organisation ou de police. On verra à ce sujet : J. Nélis-Clément, *Les* Beneficiarii *: militaires et administrateurs au service de l'Empire (Ier s. a.C.- VIe s. p.C.)*, Bordeaux, 2000.

[7] M. Feugère, « Le dépôt d'objets métalliques de la rue de Saint-Malo à Rennes », dans D. Pouille (dir.), *Rennes antique*, Rennes, 2008, p. 361-372.

[8] P. du Chatellier, « La nécropole de Carhaix », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3e série, t. XIX, 1901 [1900], p. lii-liii. On verra aussi : P. Galliou, *Les Tombes romaines d'Armorique. Essai de sociologie et d'économie de la mort*, Paris, 1989, p. 109.

[9] Nous proposons d'y voir, non une forteresse ou une grande *villa*, mais un sanctuaire : P. Galliou, « Trouguer en Cléden-Cap-Sizun (Finistère), sanctuaire maritime des Osismes ? », *Études celtiques* (à paraître en 2015). On y trouvera une étude détaillée de ces armes.

Livre 1.indb 22 11/02/2015 13:52:54



Fig. 1a. – Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer,* fer de javelot, avec collier de serrage en cuivre allié.
Cliché : Musée d'archéologie nationale.

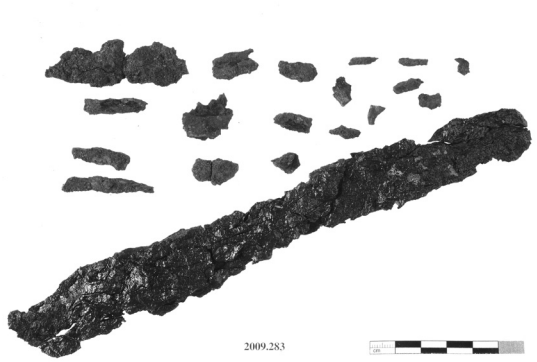

Fig. 1b. – Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer,* épée (?) en fer.
Cliché Musée d'archéologie nationale.

en bronze[10] et une *javelin head*, arme de type romain (fig. 1c)[11]. Bien que le contexte stratigraphique exact



Fig. 1c. – Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer, javelin head* en fer.
Cliché Musée d'archéologie nationale.

de ces découvertes ne soit pas précisé, l'examen des pièces conservées au musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye montre qu'elles appartiennent au début du Ier siècle apr. J.-C., plusieurs d'entre elles ayant subi un feu violent. Il paraît très vraisemblable, si l'on en juge à l'ensemble des données recueillies sur ce site, que leur présence corresponde à des dépôts « rituels » dans l'enceinte d'un sanctuaire et non à de bien improbables « pertes » ou à l'abandon d'objets usagés.

3. – Landudec, Coat-an-Traon

En 1876, le comte Gaston Conen de Saint-Luc commença d'explorer une partie de son domaine, à 500 mètres de son château de Guilguiffin en Landudec, cette zone lui paraissant receler des vestiges archéologiques. Il n'y rencontra pas tout d'abord de substructions, mais de nombreux fragments de

[10] L. Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. A-84, est le seul auteur à mentionner cet *umbo* de bouclier. Provient-il des fouilles de P. Merlat, dont n'ont été publiés que des comptes rendus succincts ? En 1955, ce dernier mentionnait la découverte d'un « important fragment d'objet en bronze » (*Gallia*, t. XIII, fasc. 2, 1955, p. 155), non décrit, qui pourrait être l'objet en question.

[11] N° d'inventaire du MAN : 75977. Ces objets sont étudiés par L. Pernet, *Armement et auxiliaires gaulois (IIe et Ier siècles avant notre ère)*, Montagnac, 2010, p. 68, 107-108, qui recense les trouvailles faites en France. Une série d'armes de ce type a été mise au jour sur le champ de bataille de Grad, près de Šmihel [Slovénie] (J. Horvat, « The hoard of Roman Republican weapons from Grad near Šmihel », *Arheološki vestnik*, t. 53, 2002, p. 117-192). Nous remercions L. Pernet de ces précisions.

Livre 1.indb 23 11/02/2015 13:52:55

poterie, parmi lesquels fut découvert un denier de Marc Antoine, frappé en 32-31 av. J.-C. par l'atelier itinérant des légions[12]. La fouille fut poursuivie au cours des années suivantes, le mobilier recueilli étant déposé au Musée départemental breton à Quimper[13]. Gaston Conen de Saint-Luc reconnut, à cette occasion, les vestiges de « deux villages préhistoriques entourés de retranchements », l'un s'étendant du « jardin du Guilguiffin jusqu'aux courtils de la ferme de Penancoet… L'autre, situé à une distance de 300 mètres à l'est du premier, occupait le sommet d'une colline peu élevée. Nous le désignerons par la dénomination de Coat-an-Traon, nom que porte le bois taillis dans lequel se trouvent la plupart des vestiges qu'a laissés ce village[14]. » La description qu'il donne de ces bâtiments ainsi que du mobilier qui y fut mis au jour paraît montrer que le second de ces ensembles, qui semble avoir été fouillé intégralement, est d'époque médiévale, bien qu'il y ait été découvert le denier républicain précité ainsi que des « fragments de poterie samienne[15] ». Pour Patrick Kernévez, il y aurait là un « établissement de l'âge du fer réoccupé au Moyen Âge et déserté ensuite[16] ». À trente mètres à l'est de ce « village » fut explorée une « tombelle », « monticule très aplati qui recouvrait une chambre sensiblement ovale, circonscrite par des blocs de pierre alternant avec de petits menhirs hauts d'environ soixante centimètres. Les trois urnes en terre brune recueillies dans cette chambre ont pu être reconstituées et font maintenant partie des collections du Musée archéologique de Quimper. Ces urnes contenaient des cendres, des ossements et des débris d'armures (casque, bouclier…) revêtus d'une belle patine verte[17]. »

La description – sans plan – de cette structure laissée par Conen de Saint-Luc n'évoque guère, à vrai dire, une tombe de La Tène finale ou de l'époque romaine, mais bien plus une de ces « sépultures à murets circulaires » du premier âge du fer qui se rencontrent dans le Morbihan et dans le sud du département du Finistère[18]. La forme tumulaire de la sépulture, la « chambre » ovale délimitée par un muret, les petits « menhirs » inclus dans celui-ci sont autant d'éléments allant dans ce sens. Comme dans beaucoup de ces structures – mais c'est une pratique qui se prolongea jusqu'au début de l'époque romaine – les trois urnes cinéraires étaient fermées par une pierre plate[19]. Aucune urne complète ne se trouve aujourd'hui au Musée départemental breton à Quimper, qui ne conserve que de nombreux frag-

[12] G. Conen de Saint-Luc, « Communication », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. IV, 1876-1877, p. 169-170 ; P. Galliou, « Monnaies de la République romaine découvertes ou conservées dans le Finistère », *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1976, p. 21-24 (p. 22). C'est le type 544. 21 de M. Crawford, *Roman Republican Coinage*, Cambridge, 1974.

[13] A. Serret, *Catalogue du Musée archéologique départemental et du Musée des anciens costumes bretons*, Quimper, 1885, p. 66-67, n° 418-440.

[14] G. Conen de Saint-Luc, « Notice paroissiale. Landudec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1917, p. 7-39 (p. 14-17).

[15] Id., *ibid*., p. 16.

[16] P. Kernévez, *Les Fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 97. P.-R. Giot, « Un type de céramique antique inédit de Cornouaille et d'ailleurs », *Annales de Bretagne*, t. LXII, fasc. 1, 1955, p. 202-213 (p. 210), mentionne plusieurs fragments de céramique « onctueuse » médiévale mis au jour à Coat-an-Traon.

[17] G. Conen de Saint-Luc, « Notice … », art. cité, p. 17.

[18] P.-Y. Milcent, « L'âge du fer en Armorique à travers les ensembles funéraires (IXe-IIIe siècles avant J.-C.) », *Antiquités nationales*, t. 25, 1993, p. 17-50 (p. 24-25). Sur la fouille récente de monuments de ce type dans le Morbihan : A. Villard-Le Tiec et *al*., « Ploemeur, Kerham-Lann-Porz-Menech : un monument funéraire du premier âge du fer ? », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 24, 2007, p. 31-53. L'ensemble de Boquidet en Sérent (Morbihan) a été réétudié par M. Haldeman, E. Le Goff, « Étude d'une nécropole de la fin du premier âge du fer en Bretagne : le cimetière de Boquidet en Sérent (Morbihan) », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 24, 2007, p. 55-72.

[19] A. Serret, *op. cit*., p. 66, n° 419 (« pierre placée sur l'orifice de l'urne n° 418 »), n° 421 (« pierre placée sur l'orifice de l'urne n° 420 »), n° 423 (« pierre placée sur l'orifice de l'urne n° 422 »).

Livre 1.indb 24 11/02/2015 13:52:55



Fig. 2. – Landudec, *Coat-an-Traon,* fragment d'*umbo* de bouclier en fer.

ments de panse de vases ovoïdes montés au tour, à pâte très micacée, ne permettant pas une reconstitution d'ensemble[20].

L'une de ces urnes[21] contenait, outre les restes incinérés, des clous de fer, des « fragments d'un casque en fer » et des « fragments de bronze paraissant provenir d'un bouclier[22] ». L'étude de ces pièces, conservées au Musée départemental breton, montre que le « casque » est en fait un fragment d'*umbo* de bouclier en fer, en forme de calotte hémisphérique avec large rebord (fig. 2), d'un type qui ne se rencontre pas à La Tène moyenne[23] et n'apparaît guère qu'à La Tène finale, pour devenir commun à l'époque romaine[24]. L'orle métallique, ici en cuivre allié, protégeant le bord du bouclier sur tout son pourtour, est un élément qui apparaît dès La Tène moyenne[25], époque où ces pièces sont cependant plutôt en fer qu'en alliage de cuivre[26]. La présence de clous dans l'urne dénote une sépulture romaine plutôt que laténienne, même s'il peut paraître étonnant que l'individu en question ait été incinéré sur le bûcher funéraire avec son seul bouclier[27].

4. – Penmarc'h, Rosmeur

Au nord-est de Saint-Guénolé-Penmarc'h, sur la pointe de Rosmeur, se voient les restes d'un

[20] A. Serret, *op. cit.*, p. 66, recense des urnes complètes (n° 418, 420, 422) qui ne se trouvent plus aujourd'hui au Musée départemental.

[21] N° 422 du catalogue de A. Serret, op. cit., p. 66.

[22] *Loc. cit.*

[23] J.-L. Brunaux, A. Rapin, *Gournay II. Boucliers, lances, dépôts et trophées*, Paris, 1988.

[24] E. Deschler-Erb, *Ad arma ! Römisches Militär des 1. Jahrhunderts n. Chr. in Augusta Raurica*, Augst, 1999 (*Forschungen in Augst*, Band 28), p. 34 et Taf. 12 ; L. Pernet et *al.*, « *Militaria* gaulois et romains sur l'oppidum de Bibracte (Mont Beuvray), Nièvre », dans M. Poux (dir.), *Militaria tardo-républicains en contexte gaulois*, Glux-en-Glenne, 2007, p. 7 ; L. Pernet, *op. cit.*, p. 109-112, 154-155, 238.

[25] J.-L. Brunaux, A. Rapin, *op. cit.*, p. 15.

[26] On verra des orles de bouclier en bronze d'époque romaine à Hofheim (E. Ritterling, *Das frührömisches Lager bei Hofheim im Taunus*, Wiesbaden (*Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*), 1913, Taf. XVIII), à Hod Hill [Dorset] (J. W. Brailsford, *Hod Hill. Volume one. Antiquities from Hod Hill in the Durden Collection*, Londres, 1962, A. 9-13) et à Colchester (N. Crummy, *The Roman Small Finds from Excavations in Colchester 1971-1979*, Colchester, 1983, n° 4191-2), par exemple.

[27] On ne sait, à vrai dire, s'il s'agit ici de mobilier primaire ou secondaire (c'est-à-dire présent sur le bûcher au moment de la crémation ou placé dans la sépulture après celle-ci). On ne peut pas exclure que plusieurs armes et *militaria* aient été déposés sur le bûcher et que seul le bouclier (ou des fragments de ce dernier, *umbo* et orles) ait été placé dans la sépulture, grâce à sa valeur symbolique ou à sa conservation après la crémation.

Livre 1.indb 25 11/02/2015 13:52:55

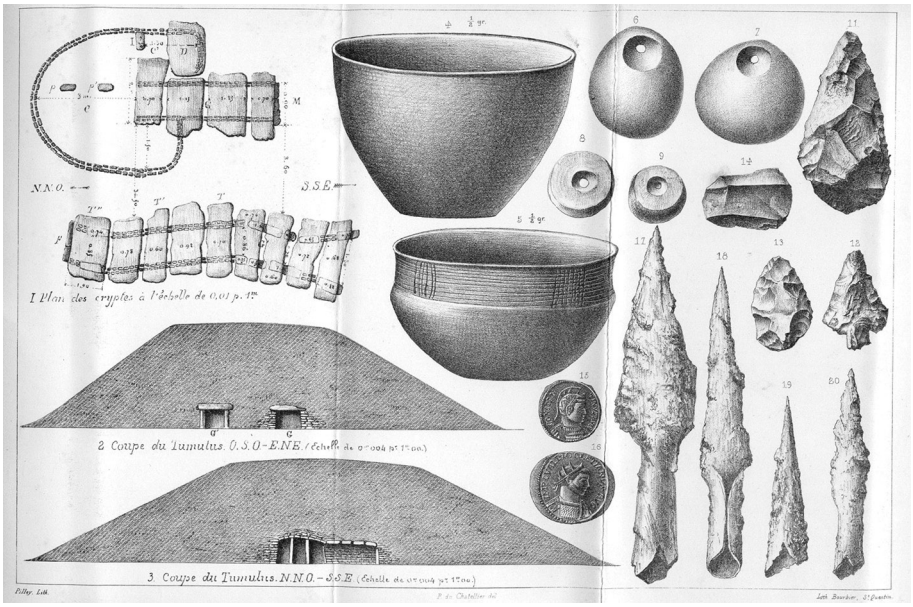

Fig. 3. – Penmarc'h, *Rosmeur,* fers de javelots et monnaies romaines mis au jour dans le tumulus (d'après P. du Chatellier).

grand tumulus, qui, au XIXe siècle, avait encore près de six mètres de haut et une quarantaine de mètres de diamètre[28]. À une cinquantaine de mètres au nord, un autre tumulus, d'une trentaine de mètres de diamètre, n'était plus conservé, dans la seconde moitié du XIXe siècle, que sur une hauteur inférieure à 1,50 m. En septembre 1861, Armand du Chatellier[29] entreprit d'explorer le plus grand de ces deux monuments, commençant sa fouille, comme c'en était alors l'usage, par le sommet du tumulus. Après avoir traversé une couche de terre épaisse d'environ 0,60 m, il constata que « l'enveloppe de ce monument était faite de terre mêlée de pierres brutes de toutes dimensions, parmi lesquelles il rencontra des fragments de poterie, des cendres, quelques morceaux de charbon, quelques fers de javelot fortement oxydés que je reproduis sous les n° 17 à 20, pl. V, et quelques petites monnaies romaines en bronze[30]. » Puis la galerie d'accès à la chambre funéraire fut atteinte et livra, parmi des pièces néolithiques, « un moyen bronze de Constantin le Jeune » ; selon la rumeur, une monnaie d'or aurait été mise au jour et soustraite par l'un des ouvriers travaillant au chantier[31]. Aymar de Blois de La Calande, président de la Société archéologique du Finistère[32], ayant pris part

[28] Les derniers vestiges, très arasés, se voient encore dans une propriété privée.

[29] Armand du Chatellier (1797-1885), agent des douanes à Pont-l'Abbé, fut un archéologue et historien actif, ses principaux travaux portant sur la Bretagne et la Révolution française. Membre actif de nombreuses sociétés savantes, il dirigea le journal *Le Quimpérois* de 1838 à 1843. Ses archives, ainsi que celles de son fils, se trouvent aujourd'hui aux Archives départementales du Finistère.

[30] P. DU CHATELLIER, « Les deux tumulus de Rosmeur, pointe de Penmarc'h (Finistère) », *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1879, 14e vol., 2e série, t. 10, p. 145-154 (p. 146).

[31] ID., *ibid.*, p. 147.

[32] Aymar de Blois de La Calande (1804-1874), avocat, homme politique (il fut député de Quimper) et érudit très actif au sein de la *Société archéologique du Finistère* et de l'*Association bretonne.*

Livre 1.indb 26 11/02/2015 13:52:55

à cette opération, en publia deux relations, l'une, l'année même de la fouille, dans la *Revue archéologique*[33], et l'autre treize ans après, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*[34]. Ses rapports ne diffèrent guère de la présentation que donna Paul du Chatellier quelques années plus tard, sinon qu'ils y ajoutent quelques détails, signalant ainsi la découverte, dans la chambre, de « quelques fragments de poterie noire, grise et rouge, qui, bien que sans ornement, nous parurent de fabrication romaine, de quatre pointes de flèches en fer formant un losange, monté sur une douille longue de sept centimètres, deux monnaies romaines en moyen bronze endommagées, et une troisième de l'empereur Constantin Ier, avec cette légende bien connue : HONOS EXERCITUS[35] ». L'année suivante, René-François Le Men, dans sa « Statistique monumentale du Finistère, époque romaine », modifia légèrement ce catalogue, en indiquant que les fouilles avaient livré « environ trente fers de flèche, des débris de poterie, des ossements et des monnaies de Trajan et de Constantin le Grand[36] ».

Entre 1861 et 1879, reprenant les fouilles entamées par son père, Paul du Chatellier acheva la fouille de la galerie G. Il y recueillit « dix-neuf monnaies romaines en bronze, parmi lesquelles un moyen bronze de Trajan, deux beaux moyen et petit bronzes de Constantin, et enfin un très beau moyen bronze de Dioclétien, relevé par moi au fond de la galerie G, près de deux beaux fers de javelot du type de ceux dessinés sous les n° 18 et 19, pl. V[37] ». (fig. 3) Pour lui, « alors que la domination romaine était depuis longtemps établie dans le pays, quelque vieux chef gaulois, resté attaché aux traditions de ses pères, avait encore tenu à se faire inhumer avec les rites en honneur autrefois et que les vainqueurs ne pratiquaient sans doute pas ; car il m'est impossible d'admettre que ce soit par une violation que nous ayons recueilli au fond de la chambre C et de la galerie G des fers de javelot et des monnaies romaines. L'enveloppe extérieure du monument n'en portait du reste pas trace[38]. » Deux ans après cette publication, il précisait d'ailleurs, dans un article consacré à l' « oppidum de Tronoën », que le « tumulus à galerie du Rosmeur » avait livré « vingt-trois monnaies romaines, moyens et petits bronzes de Vespasien, de Trajan, de Gallien, de Posthume, de Dioclétien et des deux Constantin...[39] ». En 1885, enfin, le *Catalogue du Musée archéologique et du Musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*[40] signalait la présence, dans les collections de celui-ci, d'un « moyen bronze de l'empereur Adrien » (n° 68), d'« un petit bronze de Constantin le Jeune » (n° 69), de deux « monnaies frustes » (n° 70-71) et de « clous et javelots en fer » (n° 72-101) provenant du tumulus de Rosmeur[41]. L'inventaire détaillé des collections antiques, réalisé par nos soins à la fin des années 1970 et resté à ce jour inédit, nous permit de retrouver une partie des pièces mentionnées par Serret, soit un as usé de Trajan[42], deux as illisibles du

---

33 A. de Blois, « Fouilles d'un tumulus sur les grèves de Penmarc'h », *Revue archéologique*, t. IV, 1861, p. 484-486.

34 Id., « Fouilles du tumulus de Porz-Carn dans la commune de Penmarc'h (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 110-111.

35 Id., « Fouilles du tumulus de Porz-Carn dans la commune... », art. cité, p. 110. La lecture est fautive ; il faut, en effet, lire GLORIA EXERCITVS. Aymar de Blois paraît, par ailleurs, avoir confondu les deux Constantin ; la monnaie portant cette légende est sans doute, en effet, celle qui figure au Musée départemental breton (n° 679, voir *infra*).

36 R.-F. Le Men, « Statistique monumentale du Finistère, époque romaine », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 122-147 (p. 133).

37 P. du Chatellier, « Les deux tumulus… », art. cité, p. 147.

38 Id., *ibid.*, p. 147-148.

39 P. du Chatellier, « Oppidum de Tronoën », art. cité, p. 158.

40 Aujourd'hui Musée départemental breton, à Quimper.

41 A. Serret, *op. cit.*, p. 28.

42 N° 88 de notre catalogue. Au droit : /TRAIAN/. Tête laurée à droite. Au revers, illisible, personnage féminin à gauche. Poids : 10,363 g.

Livre 1.indb 27 11/02/2015 13:52:55

Ier ou du IIe siècle apr. J.-C.[43], un *aes* 4 de Constantin II (337-340 apr. J.-C.)[44] et les fragments, extrêmement corrodés, des pointes de fer d'une dizaine de javelines. On s'interrogera, en revanche, sur l'attribution de plusieurs fragments de céramique sigillée du IIe siècle apr. J.-C.[45], qui, si l'on suit les indications du catalogue de Serret[46], proviendraient de la fouille du second tumulus de Rosmeur. Le rapport que dresse Paul du Chatellier de cette opération n'en fait nullement mention[47]. La piètre qualité des fouilles exécutées au XIXe siècle ne permet pas de connaître la situation chronologique exacte des fers de javelots découverts dans le tumulus et l'on ne sait s'il faut les dater du Haut-Empire (monnaies du Ier siècle ?) ou, au contraire, de l'Antiquité tardive (monnaies de Dioclétien et de Constantin). La présence de ces mobiliers d'époque romaine (fers de javelot, monnaies, sigillée) dans la chambre d'un tumulus néolithique n'est pas en soi très surprenante, de nombreux cas d'intrusions de ce type, sans doute liées à des pratiques « magiques », étant connus dans l'ouest de l'Europe, et particulièrement dans la péninsule armoricaine[48].

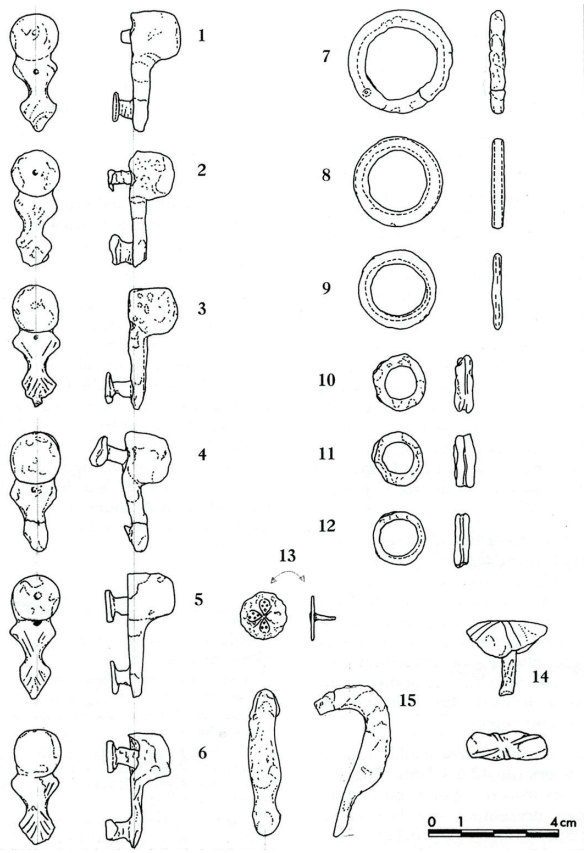

Fig. 4. – Plonéour-Lanvern, *Le Stanq,* objets découverts par P. du Chatellier.

5. – Plonéour-Lanvern, Le Stanq

Dans une très brève note de la notice « Plonéour-Lanvern » de ses *Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine*, Paul du Chatellier signale qu' « au Stanq, en prenant du sable pour les besoins de l'agriculture, il a été mis au jour un certain nombre d'urnes remplies de restes incinérés paraissant remonter

---

[43] N° 732 : illisible. Poids : 6,358 g. – N° 740 : illisible. Poids : 10,504 g.

[44] N° 679. Au droit : DN CONSTANTINVS IVN NOB C. Buste diadémé, drapé et cuirassé de Constantin II à droite. Au revers : GLOR-IA EXERC-ITVS. À l'exergue : R ¤ P. Deux soldats se faisant face ; entre eux, deux enseignes. *Aes* 4 de l'atelier de Rome (333-335 apr. J.-C.) ; *RIC*, VII, 339, n° 351. Poids : 2,336 g.

[45] Drag. 46, Curle 21 et deux tessons indéterminés.

[46] A. Serret, *op. cit.*, p. 22.

[47] P. du Chatellier, « Les deux tumulus... », art. cité, p. 11-13. Paul du Chatellier était assez expérimenté pour reconnaître de la céramique sigillée lorsqu'il en rencontrait dans ses fouilles et la seule poterie illustrée dans la seconde planche de son article, consacrée aux trouvailles faites dans le « petit tumulus », est un vase campaniforme.

[48] P. Galliou, « Le passé recomposé. Les réutilisations de monuments du Néolithique et de l'âge du bronze en Armorique à l'âge du fer et à l'époque romaine », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 208, janvier-juillet 2009, p. 87-122.

Livre 1.indb 28 11/02/2015 13:52:56

à l'époque gauloise[49]. » Aucune autre description ou mention de ces trouvailles ne figure dans la littérature archéologique et c'est le hasard qui nous fit découvrir, au Musée départemental breton de Quimper, une petite boîte de carton contenant divers objets (fig. 4) et que son étiquette attribue à ce site :

- six attaches identiques (n° 1-6) en alliage de cuivre (L. moyenne = 4 cm). Elles présentent, à l'une de leurs extrémités, une calotte hémisphérique en fort relief, l'extrémité opposée étant en forme de palmette, ce motif étant souligné, sur les exemplaires les mieux conservés, par des traits incisés, ouverts en éventail. À l'arrière, deux forts tenons, pourvus de plaques d'arrêt circulaires, sont disposés, l'un à l'aplomb de la calotte proximale, l'autre à l'extrémité de la pièce : il est probable que ces tenons étaient insérés dans une fente aménagée dans une pièce de cuir d'une épaisseur de 0,6 à 0,7 cm.

- six anneaux en alliage de cuivre (n° 7-12). Les n° 10-12, portant une fine cannelure sur la tranche, sont de diamètre identique (1,6 cm), les n°s 7-9 sont de tailles diverses (diamètre : 3,2 cm ; 2,7 cm ; 2,4 cm) et de section losangique.

- un petit cabochon en alliage de cuivre (n° 13). La tête, plate (diamètre : 1,4 cm), est décorée d'un motif quadrifolié, dont les éléments, de forme ovale et affrontés deux à deux, sont ornés de quatre points dessinant un losange.

- un gros « clou » en alliage plombeux (n° 14). La tête, repliée sur elle-même, porte quatre nervures disposées à la perpendiculaire les unes des autres.

- une probable extrémité de *simpulum*, formant une tête de cygne stylisée, en alliage de cuivre (n° 15).

- un fragment de récipient en verre (non figuré).

Les pièces n° 1-6 sont des appliques destinées à être fixées sur une pièce de cuir (harnais de cheval) et qui devaient être portées par paires symétriques, sans que l'on puisse toutefois savoir si les six objets du Stanq ornaient le harnachement d'un seul cheval ou de plusieurs bêtes. Bien que les appliques de ce type, qui se rencontrent assez fréquemment, en contexte militaire ou civil, dans la partie occidentale de l'Empire[50], aient généralement été mises au jour dans des contextes difficilement datables, les trouvailles de Beuningen-Molenstraat (tombe de cheval harnaché)[51] et de Tressant[52] les attribuent assez clairement au Haut-Empire. Ainsi paraît-il probable que la pièce isolée mise au jour dans la sépulture 4 du cimetière tardif de Ty-Korn en Gouesnac'h[53] ne soit qu'un élément ancien, placé dans une tombe

[49] Rennes-Quimper, 1907 (2e édition), p. 278.

[50] M. Weber, « Militärische Ausrüstungsgegenstände Pferdgeschirrbestandteile und Fibeln aus dem römischen Vicus *Pons Aeni*/Pfappenhofen », *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, t. 72, 2007, Abb. 15, P. 28, 171, 217. D'autres éléments identiques ou très voisins ont été mis au jour à **Ballan-Miré,** Les Aumônes (Indre-et-Loire) [Musée de la Société archéologique de Touraine, n° d'inventaire : 2005.374], **Barcheston** (Warwickshire, Grande-Bretagne) [Portable Antiquities Scheme n° WAW-5629 C], **Beuningen-Molenstraat** (Pays-Bas) [J. van Roemburg, *Unarmed Cananefates ? Roman Military Equipment and Horse Gear from Non-Military Contexts in the Civitas Cananefatium*, Mémoire de master inédit, Leyde, 2011, fig. 3.4, n° 1-2], **Gouesnach, Ty-Korn** (Finistère) [R. Coroller et *al.*, « Le cimetière de Ty-Korn à Gouesnac'h. Un ensemble funéraire original de l'Antiquité tardive en Bretagne », *Gallia*, t. 69, fasc. 1, 2012, fig. 17, 4.1], **Loubers**, Le Camp-Ferrus (Tarn) [M. Bessou, « Le *fanum* du Camp-Ferrus à Loubers (Tarn) », *Gallia*, t. 36, fasc. 1, 1978, p. 187-212, pl. 27, n° 16], **Nether Wallop** (Hampshire, Grande-Bretagne) [Portable Antiquities Scheme, sans n°], **Paris**, rue de Lutèce (Seine) [Musée Carnavalet, n° d'inventaire : 00036 ; J. Bonnet, *Les Bronzes antiques de Paris*, Paris, 1989, p. 352, n° 342], **Revelles**, Le Trelet (Somme) [F. Lemaire, Document inédit, 2004, fig. 24, n° 1110], **Savonnières**, La Grande-Barre (Indre-et-Loire) [Musée de la Société archéologique de Touraine, n° d'inventaire 2005.34.5], **Saint-Étienne-de-Chigny**, L'Arnerie (Indre-et-Loire) [Musée de la Société archéologique de Touraine, n° d'inventaire 2007.9.2], **Tressant**, La Fontaine (Hérault) [M. Feugère, art. cité, p. 116 et fig. 19, n° 182].

[51] A. J. M. Zwart, « A bridled horse burial from Beuningen (NL) », *Journal of Roman Military Equipment Studies*, vol. 9, 1998, p. 77-84.

[52] Voir *supra*.

[53] Voir *supra*.

Livre 1.indb 29 11/02/2015 13:52:56

de la fin du IVe siècle apr. J.-C. pour une raison qui nous échappe. Les anneaux n° 7-12 peuvent être des éléments de harnais, du moins pour les plus grands, de baudrier ou de ceinture. Le n° 13 est vraisemblablement l'un de ces nombreux cabochons décoratifs en métal qui ornaient le tablier, comportant de une à neuf lanières – en général, 4, 6 ou 8 – de cuir, accroché à la ceinture (*cingulum*) des fantassins de l'armée romaine[54] et dont on connaît de nombreux exemples sur les sites – surtout militaires – du Haut-Empire romain[55]. On constate d'ailleurs que la pièce du Stanq porte un décor identique ou quasiment identique à celui de cabochons mis au jour à Londres[56], à Paris[57], à Augst (*Augusta Raurica* ; Bâle-Campagne, Suisse)[58] et à Windisch (*Vindonissa* ; canton d'Argovie, Suisse)[59], pièces toutes bien datables des premières décennies du Ier siècle apr. J.-C.[60] Le n° 14, en plomb, est un élément d'ornementation indéterminé. Le n° 15, enfin, est très probablement un fragment de louche à puiser le vin (*simpulum*), objet apparu à date ancienne dans le monde méditerranéen, où, avec d'autres récipients métalliques ou céramiques, il servait au service « rituel » du vin[61]. En dépit de la large diffusion des crus italiens en Gaule avant la Conquête[62], ces *simpula* ne paraissent pas se rencontrer en *Gallia comata* avant la fin de l'Indépendance[63], alors qu'ils figurent en assez grand nombre dans les mobiliers funéraires de Narbonnaise dès la fin du IIe siècle av. J.-C.[64] Les premiers exemples connus en Gaule intérieure sont d'époque augustéenne[65], et il paraît assez probable que l'usage en ait disparu assez tôt dans le Ier siècle apr. J.-C., car ils ne se voient pas sur les sites d'habitat de cette époque. Rien ne permet toutefois de savoir si le fragment de *simpulum* du Stanq avait été placé, à l'origine, dans la même sépulture que les pièces précédentes, ou même si toutes ces pièces sont strictement contemporaines.

6. – Plounéventer, Kerilien

Sur le site de l'agglomération secondaire de *Vorganium* (Kerilien en Plounéventer) fut recueillie fortuitement une phalère de bronze (diamètre : 8 cm), composée d'un bandeau légèrement bombé (larg. moyenne 0,66 cm), et d'une composition centrale ajourée, formée de trois figurations de « tritons » stylisés[66], à la queue recourbée en esse, disposées en un élégant mouvement giratoire. Trois

---

54 M. C. Bishop, « The early imperial « apron » », *Journal of Roman Military Equipment Studies*, vol. 3, 1992, p. 81-104.

55 On verra des éléments identiques ou très voisins à *Aventicum* (Avenches, Suisse) [A. Voirol, « États d'armes ». Les *militaria* d'Avenches/*Aventicum* », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, n° 42, 2000, p. 7-92 (p. 18-19, pl. 9, n° 81)], sur le *limes* du Danube à Aislingen et Ristissen (G. Ulbert, *Die römischen Donau-Kastelle Aislingen und Burghöfe*, Berlin, 1959 [*Limesforschungen*, Band 1, pl. 19. 6, 63. 6]), à Colchester (N. Crummy, *op. cit.*, 1983, n° 4174-5, 4204-8), à Thamusida (Maroc) [R. Rebuffat, J. Marion, *Thamusida III. Fouilles du Service des Antiquités du Maroc*, Rome, 1977, p. 232, n° 1248], etc.

56 M. C. Bishop, art. cité, fig. 14, n° 16.

57 M. Poux, S. Robin, art. cité, p. 205.

58 E. Deschler-Erb, *op. cit.*, Taf. 43, n° 836.

59 Ch. Unz, E. Deschler-Erb, *Katalog der Militaria aus Vindonissa*, Brugg, 1997, pl. 73, n° 2174.

60 Niveaux « augustéens tardifs » à Paris (M. Poux, S. Robin, art. cité, p. 205), association avec une monnaie de Caligula, frappée en 37-38 apr. J.-C., à Augst (E. Deschler-Erb, *op. cit.*, p. 187).

61 M. Poux, *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante*, Montagnac, 2004, p. 239-246.

62 A. Tchernia, *Le Vin de l'Italie romaine. Essai d'histoire économique d'après les amphores*, Rome, 1986.

63 D'autres récipients de métal liés au service du vin, probablement façonnés en Campanie, se rencontrent néanmoins en Gaule Belgique dès avant la Conquête : N. Roymans, *From the Sword to the Plough. Three Studies on the Earliest Romanization of Northern Gaul*, Amsterdam, 1996, p 170-172.

64 M. Poux, *L'Âge du vin*…, *op. cit.*, p. 240. Ces objets figurent, parmi d'autres pièces liées au service et à la consommation de vin, dans des tombes à armes (L. Pernet, *op. cit.*, pl. 46, 77, 95, 127,142, 143, 149).

65 Id., *ibid.* Les exemplaires conservés au musée d'Archéologie nationale (S. Tassinari, *La Vaisselle de bronze romaine et provinciale au musée des Antiquités nationales*, Paris, 1975, n° 41-46, p. 39-40) ne sont pas datés.

66 Pour d'autres auteurs il s'agirait de sangliers stylisés.

Livre 1.indb 30 11/02/2015 13:52:56



Fig. 5a. – Pont-Croix, *Kervenennec,* pendant de harnais.
Cliché SAVUBO.

volutes sinistrogyres, issant du dos de chacun de ces amphibiens et formant pendant à l'extrémité des esses, viennent se fixer à un bouton circulaire central (diamètre : 0,65 cm), percé d'un trou, tandis que la fixation, par soudure, de la terminaison bouletée de ces esses et d'un élément sagitté issant de leur inflexion médiane, assure la cohésion de l'ensemble. Plusieurs éléments de ce type sont connus dans le monde romain, en Pannonie et en Gaule Belgique[67].

7. – Pont-Croix, Kervenennec

Les fouilles de la *villa* de Kervenennec, en Pont-Croix, ont exhumé trois objets métalliques antiques que l'on peut ranger dans la catégorie des *militaria* :

a. – Pendant en cuivre allié mis au jour dans le comblement d'un fossé remblayé à la fin du Ier siècle apr. J.-C. Long de 52 mm, il est formé d'une plaque à la face supérieure légèrement bombée, resserrée en son milieu et arrondie aux extrémités, dessinant une sorte de « violon » ou deux accolades adossées. Un crochet servait à la suspension, tandis qu'à l'extrémité opposée, le pied, mouluré, est souligné par deux gorges divergentes incisées dans le métal. La face supérieure porte un décor relativement complexe : deux paires de lunules, aux cornes dirigées vers le bas, encadrent une croix grecque, également excisée et légèrement décalée par rapport aux deux axes de symétrie du pendant. Ces cinq champs avaient été remplis d'un émail rouge, dont ne subsistent plus que quelques traces. Deux lignes de pointillés, incisées au trémolo, suivent les contours de la partie supérieure et se referment en deux volutes adossées dessinant une lunule. Une petite ouverture circulaire est percée dans l'adossement de ces volutes, sur le tracé d'une autre ligne pointillée servant d'axe de symétrie au pendant. Dans la moitié inférieure, enfin, deux autres volutes encerclent les croissants champlevés, et la croix centrale, sur laquelle des courbes incisées s'ouvrent en éventail, est également soulignée de la sorte (fig. 5a).

On peut classer ce pendant dans le type 4d de la classification de Mike Bishop[68], ces objets étant généralement datés d'une période s'étendant de l'époque claudienne au IIe siècle apr. J.-C., bien qu'il soit probable qu'on ait seulement commencé de les utiliser à l'époque flavienne[69]. Ce type général de pendant à crochet est un objet assez répandu dans le monde romain, où il ornait le harnachement des chevaux[70]. Des pièces du même type se voient fréquemment en contexte militaire dans les niveaux du Ier siècle apr. J.-C. des forts des *limites* rhénan et danubien, à Hofheim

[67] On verra : P. Galliou, « Les bronzes figurés antiques découverts dans le Finistère. II. *Instrumentum* et étude générale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 211-213.

[68] M. C. Bishop, « Cavalry equipment of the Roman army in the first century A.D. », dans J. C. Coulston (éd.), *Military Equipment and the Identity of Roman Soldiers. Proceedings of the Fourth Roman Military Equipment Conference*, Oxford, 1988, p. 67-195.

[69] I. Radman-Livaja, *Militaria Siciensia. Arheološki muzej u Zagrebu*, Zagreb, 2004, p. 112.

[70] M. C. Bishop, art. cité, p. 96-98.

Livre 1.indb 31 11/02/2015 13:52:56

(Hesse, Allemagne)[71], Rheingönheim (Rhénanie-Palatinat, Allemagne)[72], Neuss (*Novaesium*, Rhénanie du Nord-Westphalie, Allemagne)[73], Burghöfe an der Donau (*Submuntorium* ; Bavière, Allemagne)[74], Straubing (Bavière, Allemagne)[75], ainsi qu'à Windisch (*Vindonissa*)[76], Augst[77], Baden-Baden (Bade-Würtemberg, Allemagne)[78], Mayence (Rhénanie-Palatinat, Allemagne)[79], etc., de même que sur divers sites de Bretagne insulaire, comme Colchester (Essex)[80] par exemple. Les niveaux du Ier siècle du temple de Stangrove Hill, près d'Harlow (Essex, Grande-Bretagne) ont livré un objet quasiment identique à celui de Pont-Croix, la seule différence notable étant l'utilisation du nielle – de couleur noire – dans l'exemplaire britannique[81]. En Gaule, des pendants identiques ou très semblables à celui de Pont-Croix ont été mis au jour à Villers-aux-Chênes (Haute-Marne)[82], dans une région indéterminée de l'est de la France[83], à Corseul (Côtes-d'Armor)[84], aux Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)[85], Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or)[86], Amiens[87], Bazoches-les-Hautes (Eure-et-Loir)[88], Nanterre (Hauts-de-Seine)[89], Paris (rue Pierre et Marie Curie)[90], Romain (Jura)[91], Vertault (*Vertillum*, Côte-d'Or)[92], Windisch (*Vindonissa*)[93] et enfin, en Italie, à Pompéi (Casa di Paquius

[71] E. Ritterling, *op. cit.*, Taf. 11. 59 ; 14, 2, 4, 8, 11.

[72] G. Ulbert, *Das frührömischen Donaukastell Rheingönheim. Die Funde aus den Jahren 1912 und 1913*, Berlin, 1969 (*Limesforschungen*, Band 9), Taf. 36, 1-17.

[73] Th. Boucher et *al.*, « Pendant de harnais militaire (?) à Bazoches-les-Hautes, « La Fortune » (F. Eure-et-Loir) », *Instrumentum*, n° 28, décembre 2008, p. 17.

[74] G. Ulbert, *Die römischen Donaukastelle*…, *op. cit.*, Taf. 51, 12.

[75] N. Walke, *Das römische Donaukastell Straubing-Sorviodurum*, Berlin, 1965 (*Limesforschungen*, Band 3), Taf. 98, 33-37 et p. 56.

[76] C. Unz, « Römische Funde aus Windisch im ehemaligen Kantonalent Antiquarium Aarau », *Jahrsbericht des Gesellschafts Pro Vindonissa*, 1973 (1974), Abb. 11, 123-132 ; Abb. 12, 133-155.

[77] E. Deschler-Erb, *op. cit.*, p. 56 et Taf. 28, n° 574.

[78] Th. Boucher et *al.*, art. cité, p. 17.

[79] Id., *ibid.*, p. 17 (2 exemplaires).

[80] C. F. C. Hawkes, M. R. Hull, *Camulodunum. First Report on the Excavations at Colchester, 1930-1939*, Oxford, 1947, pl. 103, 10-14.

[81] B. M. Gobel, *The Romano-British Temple at Harlow, Essex*, Gloucester, 1985, p. 89, fig. 46. Sur le site, voir en particulier : R. Bartlett, « Excavations at Harlow Temple, 1985-1987 », *Essex Journal*, vol. 23, 1988, p. 9-13 ; C. Haselgrove, « Iron Age coin deposit at Harlow temple », *Oxford Journal of Archaeology*, vol. 8, 1989, p. 73-88.

[82] Dr. Trassagnac, « Recherches nouvelles faites dans les tranchées », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XIII, 13e année, 1916, p. 99-102 (p. 101-102, fig. 1, II). Elle aurait été découverte avec des monnaies de *Kaletedu*, frappées pour les Lingons ou les Éduens. Sur ces monnaies : S. Nieto-Pelletier, « Le portait militaire gaulois : les monnayages du Centre de la Gaule (IIIe-Ier s. a. C.) », *Cahiers des études anciennes*, t. 49, 2012, p. 235-258 (p. 255, note 4, avec bibliographie). On a supposé une relation entre la circulation de ces monnaies d'argent et l'armée romaine : M. Nick, « New coin finds from two Late Iron Age settlements at Altenburg (Germany) and Rheinau (Switzerland) : a military coin series on the German-Swiss border ? », dans N. Holmes (dir.), *Proceedings of the XIVth International Numismatic Congress, Glasgow – 2009*, Glasgow, 2013, p. 1207-1216 (p. 1213-1214).

[83] Dr P. Trassagnac, « Notes sur quelques fouilles faites dans les tranchées », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. XII, fasc. 1, janvier 1915, p. 331-341 (p. 338-339 et fig. 2, n° 11). Pour des raisons tenant à la localisation des tranchées du front, l'auteur n'a pas précisé la commune de découverte. Le mobilier associé à cet objet, mesurant 5 cm x 2,5 cm, comprend une coupelle Drag. 35-36 de la seconde moitié du Ier siècle apr. J.-C.

[84] P. Galliou, « Deux pendants d'époque romaine mis au jour en Armorique », *Archéologie en Bretagne*, n° 24, 1978, p. 7-8.

[85] M.-Ch. Sautot, « Une collection d'objets de bronze provenant des Bolards (Côte-d'Or) », *Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, t. XXVIII, fasc. 3-4, 1977, pl. XXXIX, n° 14.

[86] Th. Boucher et *al.*, art. cité, p. 17.

[87] Id., *ibid.*

[88] Id., *ibid.*

[89] Lors des fouilles des n° 31-41 de l'avenue Jules-Quentin : A. Viand, *Catalogue de l'exposition : Nanterre et les* Parisii *: Une capitale au temps des Gaulois ?*, Nanterre, 2008, p. 93, 121 (Inv. NJQ-1013-01).

[90] M. Feugère, M. Poux, art. cité, fig. 10 ; Th. Boucher et *al.*, art. cité, p. 17.

[91] Th. Boucher et *al.*, art. cité, p. 17.

[92] Id., *ibid.*

[93] Ch. Unz, E. Deschler-Erb, *op. cit.*, 9 ; 41, n° 1556.

Livre 1.indb 32 11/02/2015 13:52:56



Fig. 5b. – Pont-Croix, *Kervenennec,* plaque de selle, ou ornement de fourreau d'épée.
Cliché SAVUBO.

Proculus)[94]. La datation de ces objets peut être attribuée à l'époque flavienne, par la trouvaille de Kervenennec, la présence d'une coupelle Drag. 35-36 dans le même niveau que l'exemplaire mis au jour en 1915[95] et la découverte faite à Pompéi, détruite en 79 apr. J.-C.[96]. Le décor émaillé ou niellé de ces pièces est très caractéristique de cette époque, comme l'est d'ailleurs l'ornementation de volutes pointillées exécutées au trémolo, qui se rencontre sur des fibules contemporaines[97]. Il est possible que les exemplaires au décor le plus simple ne datent que du IIe siècle[98].

b. – Plaque d'alliage de cuivre ajourée, découverte en milieu flavien[99]. De forme rectangulaire, elle comporte, dans sa partie centrale, un décor qui, à l'origine, devait se composer de deux rangées d'éléments géométriques affrontés. Ceux-ci sont formés d'une succession d'arcs jointifs, tangents à la bordure de la plaque, au contact desquels vient s'enter un motif superposant un ovale allongé et un élément en forme de « flamme » (fig. 5b). On pense généralement que ces plaques ornaient le bord des tapis de selle des chevaux de l'armée du début du Haut-Empire[100], mais des pièces semblables se voient aussi sur des fourreaux d'épée du type « Mayence », décorés en *opus interrasile*[101], un fourreau d'épée découvert dans le Rhin à Mayence montrant une décoration très voisine de la pièce de Kervenennec[102]. Les plus anciennes se voient dans le camp militaire de Küssaberg-Dangstetten, occupé entre 15 et 9/8 av. J.-C. environ, et les plus récentes à Windisch, dans un contexte daté de la fin du règne de Tibère ou du début de celui de Claude[103].

c. – Plaque circulaire en alliage de cuivre, découverte en milieu flavien[104]. Le bord est en partie dentelé et la partie inférieure se termine par un

94 B. Sigges, *Vita cognita. Die Ausstattung pompejanischer Wohnhäuser*, Thèse inédite, Université de Cologne, 2002, pl. 26.

95 Voir *supra*.

96 C'est à la même conclusion qu'arrive E. Deschler-Erb, *op. cit.*, p. 56.

97 E. Riha, *Die römische Fibeln aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, 1979, (*Forschungen in Augst*, Band 3), n° 1563-5 et p. 24.

98 I. Radman-Livaja, *op. cit.*, p. 112.

99 Sondage D 23, dans un niveau flavien remanié par la construction de la *villa* d'époque antonine.

100 J. Werner, « *Opus interrasile* an römischen Pferdgeschirr des 1. Jahrhunderts », dans *Festschrift für Rudolf Egger. Beiträge zur älteren europäischen Kulturgeschichte*, Klagenfurt, 1952, vol. I, p. 432-434 ; M. C. Bishop, *op. cit.*, p. 94 et fig. 38. À la liste donnée par J. Werner, p. 423, on ajoutera en particulier les découvertes d'Osterburken (H. Zürn, *Katalog Schwabisch Hall*, Stuttgart, 1965, Taf. 42, 23-26), d'Augst (E. Deschler-Erb, *op. cit.*, p. 66, 180, n° 732-733), de Vindonissa (Ch. Unz, E. Deschler-Erb, *op. cit.*, n° 1877-1886) et de Froitzheim (L. Barfield, « Ein Burgus in Froitzheim, Kreis Düren », dans L. H. Barfield *et al.*, *Beiträge zur Archäologie des römischen Rheinland* (*Rheinische Ausgrabungen*, Band 3), Düsseldorf, 1968, Abb. 36, n° 10). La plaque découverte sur ce dernier site présente un décor très semblable à celui de la plaque de Kervenennec.

101 Voir Ch. Miks, *Studien zur römischen Schwertbewaffung in der Kaiserzeit*, Radhen, 2007, p. 235-240.

102 Ch. Miks, *op. cit.*, p. 661, n° A 461, pl. 187.

103 Id., *ibid.*, p. 238-240.

104 Sondage H 24, niveau flavien recoupé au IIe siècle par un fossé de drainage.

Livre 1.indb 33 11/02/2015 13:52:57

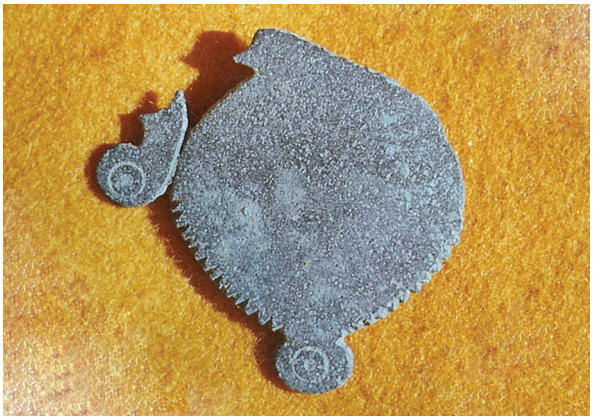

Fig. 5c. – Pont-Croix, *Kervenennec,* applique de harnais (?).
Cliché SAVUBO.

bouton plat orné d'un ocelle pointé. Deux éléments en arc de cercle, soudés de part et d'autre de la partie supérieure de la plaque, devaient se raccorder au sommet de celle-ci, sans qu'il soit possible, en raison de l'état de l'objet, d'identifier le type exact auquel il se rattache (fig. 5c). Il est néanmoins vraisemblable qu'il s'agisse d'une applique de harnais.

8. – Quimper, nécropole de Créac'h-Maria

Une sépulture à incinération, mise au jour lors des fouilles de 1954-1958, contenait une « dague »[105]. Cet objet, apparemment perdu et qui n'a jamais été figuré, pourrait être de type militaire ou n'être qu'un couteau de grande taille. Par ailleurs, l'urne n° 114, exhumée lors des fouilles du lotissement Gestin, rue de la Troménie, contenait un objet qui pourrait être une garde d'épée[106].

Que peut-on conclure de ce corpus très maigre et souvent constitué d'éléments mis au jour lors de fouilles anciennes et mal documentées[107] ? On peut tout d'abord estimer que les armes et objets à connotation militaire du Haut-Empire exhumés en petit nombre dans le Finistère relèvent, en fait, de situations différentes. S'il est certain que, lors de la guerre des Gaules, les tribus soulevées contre Rome et défaites par César furent, pour des raisons évidentes, privées de leur armement[108], il paraît peu probable que, dans les temps qui suivirent, les autorités romaines aient pu et voulu priver de ses armes l'élite de la société indigène ; elles ne disposaient pas, localement, des cadres qui eussent pu mener à bien une telle opération, qui aurait d'ailleurs fait naître une inutile rancœur chez des hommes ainsi privés des signes extérieurs de leur rang et de leur pouvoir. De façon générale, la mise en place de l'administration romaine s'accompagna d'un désarmement général des civils et de l'établissement d'un droit de détention d'armes, celle-ci étant strictement réglementée et surtout accordée à une élite[109]. Leur présence sur des sites civils est donc significative, la Gaule Lyonnaise étant une province quasi *iners*.

Posséder certains types d'armes, comme par exemple des arcs et des flèches, des lances et des javelots, pouvait d'ailleurs s'avérer nécessaire pour repousser les bêtes sauvages ou les maraudeurs, ou encore pour pratiquer la chasse, fait qui explique sans doute la présence de javelots sur certains sites ruraux, comme la *villa* de La Porte-Neuve en Riec-

[105] J. Desse, « Communication, Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXX, 1954, p. XX (Procès-verbaux) ; Id., *ibid.*, t. LXXXI, 1955, p. V (Procès-verbaux) ; Id., *ibid.*, t. LXXXIV, 1958, p. XII (Procès-verbaux).

[106] P. Galliou, *Les Tombes…*, *op. cit.*, p. 126 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *L'Archéologie de Quimper*, t. II. *Au temps de l'Empire romain*, Saint-Thonan, 2012, p. 227, fig. 97.

[107] Il paraît prudent de ne pas retenir, dans cet ensemble, le « glaive » de Carhaix, dont rien ne permet de vérifier qu'il s'agit bien d'une telle arme.

[108] *B. G.* II, 13, 15, 31 ; III, 21 ; V, 51, etc.

[109] Pour la Gaule, voir : S. Riquier, « L'armement républicain dans les sépultures de Gaule centrale », dans M. Poux (dir.), *Sur les traces…*, *op. cit.*, p. 196 (avec bibliographie).

Livre 1.indb 34 11/02/2015 13:52:57

sur-Bélon (Finistère)[110] De tels objets, s'ils ne sont pas associés à d'autres pièces de nature militaire indiscutable, ne sauraient donc être considérés comme des *militaria* au sens strict du terme et ne dénotent aucun lien direct entre ceux qui les utilisaient et l'armée romaine. Tel est sans doute le cas des fers mis au jour dans le tumulus de Rosmeur, dont on a d'ailleurs noté que la datation, à l'intérieur de l'époque romaine, n'était pas totalement assurée.

Bien qu'il comprenne un nombre important – au moins une vingtaine – de pointes de javelots, le mobilier métallique exhumé à Trouguer est sensiblement plus complexe. On y remarque, en effet, ce qui paraît être une épée, une *javelin head* en fer et un *umbo* de bouclier en bronze, éléments qui appartiennent, eux, au domaine militaire, sans qu'il soit pourtant possible, en raison du très mauvais état de ces pièces et de la perte de l'*umbo*, de les rattacher aux grandes séries typologiques connues dans l'Occident romain. Le site de Trouguer étant manifestement occupé, non par une fortification mais par un sanctuaire, la présence de ces armes ne peut s'expliquer que par des dépôts « rituels » ou « votifs », semblables à ceux que l'on connaît, à la même époque, en plusieurs lieux consacrés de la Gaule, comme aux Flaviers à Mouzon, dans les Ardennes[111]. Comme sur ce dernier site[112], on ne sait rien des origines ethnique et sociale des fidèles qui fréquentèrent le sanctuaire de Trouguer, bien que sa situation très excentrée nous porte à croire que s'y rendaient surtout, et peut-être même exclusivement, des autochtones, membres de l'élite indigène ou/et vétérans de corps auxiliaires. Comme le note Lionel Pernet[113], c'est vraisemblablement à l'un de ces derniers que l'on peut attribuer le bouclier de Coat-an-Traon – *umbo* en fer en forme de calotte hémisphérique, orles de cuivre allié –, découvert à une trentaine de kilomètres à l'est de Cléden dans un contexte paraissant, là encore, dater des premières décennies du Ier siècle apr. J.-C.

L'interprétation de la trouvaille du Stanq est plus complexe. Dans le petit lot d'objets recueillis par Paul du Chatellier n'apparaissent en effet pas d'armes mais des pièces de harnachement de cheval (de chevaux ?), un cabochon fixé sur l'une des pièces de cuir d'un tablier (*ptéryx*) de légionnaire et une extrémité de *simpulum*. Cet ensemble, séparé de son contexte, pose une série de problèmes. On ignore tout d'abord le nombre de dépôts d'incinération mis au jour, tout comme on ne sait rien de leur organisation ni de la répartition du mobilier précité à l'intérieur de ces dépôts (provient-il d'une seule et unique sépulture, ou, au contraire, s'agit-il de l'agrégat du mobilier de plusieurs tombes qui, si elles paraissent bien appartenir à la même phase chronologique, ne sont peut-être pas exactement contemporaines ? la [les] sépultures contenai[en] t-elle[s] des objets de fer qui n'auraient pas été conservés ?). Par ailleurs, si l'on peut penser que les six appliques du Stanq constituent la totalité des pièces métalliques fixées sur les harnais d'un seul et unique cheval – mais on peut tout aussi bien imaginer qu'elles étaient portées par plusieurs montures… –, il en va différemment de l'éventuel cabochon de tablier, les stèles funéraires figurant des légionnaires montrant que leur tablier était orné

[110] Objet inédit, Musée départemental breton.

[111] O. Caumont, *Dépôts votifs d'armes et d'équipements militaires dans le sanctuaire gaulois et gallo-romain des Flaviers à Mouzon (Ardennes)*, Montagnac, 2011. Il est possible que cette pratique, bien datée de la première moitié du Ier siècle apr. J.-C. (O. Caumont, *op. cit.*, p. 45), soit une résurgence des dépôts d'armes de La Tène ancienne/moyenne, bien attestés en Gaule et, dans le Finistère, particulièrement à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon (A. Duval, « Quelques aspects du mobilier métallique en fer anciennement recueilli à Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon (Finistère) », dans A. Duval, J.-P. Le Bihan, Y. Menez (dir.), *Les Gaulois d'Armorique. La fin de l'âge du fer en Europe tempérée. Actes du XIIe colloque de l'A.F.E.A.F., Quimper, mai 1988*, Rennes, 1990, p. 23-45).

[112] O. Caumont, *op. cit.*, p. 409-410.

[113] L. Pernet, *op. cit.*, p. 111, fig. 76 (tableau), p. 153 (fig. 111), p. 154 (fig. 113), 155, 195, 238, 267, pl. 172.

Livre 1.indb 35 11/02/2015 13:52:57

de dizaines de ces pièces métalliques[114]. Faut-il dès lors supposer que nous aurions là un « souvenir », ramassé fortuitement, dans la péninsule armoricaine ou ailleurs, par un civil qui fut par la suite incinéré au Stanq, ou bien un dépôt de l'élément le plus caractéristique de l'uniforme d'un soldat comme mobilier funéraire, peut-être de type *pars pro toto*, dans la sépulture d'un vétéran en tant que souvenir de son passage dans l'armée ? Ou bien s'agit-il encore d'une réutilisation de l'objet[115] ou d'une perte sur le territoire du cimetière ? Avouons que rien ne permet de conclure. Il faut souligner enfin que, si l'on suit cette seconde hypothèse, ce cabochon et les appliques de harnais susmentionnées ne peuvent avoir appartenu à la même personne, le premier relevant de l'uniforme du fantassin et les secondes du harnachement d'une monture de cavalerie. Faut-il dès lors penser qu'il y aurait là les sépultures de deux membres d'une unité d'auxiliaires du type *cohors equitata*[116], composée de fantassins et de cavaliers, d'une *cohors quingenaria* par exemple, comptant 480 fantassins et 128 cavaliers[117] ? Cela n'est certes pas impossible, mais, une fois encore, rien ne permet de le prouver, de même que rien n'indique qu'une unité de ce type était stationnée dans les parages. Sans doute alors faut-il croire que ces sépultures sont celles d'auxiliaires d'un statut élevé, ce que paraît montrer la présence d'éléments de harnachement – l'entretien d'une monture de guerre fut toujours très coûteux, de la Protohistoire[118] au Moyen Âge[119] – et peut-être plus encore d'un *simpulum* associé au service du vin, breuvage constituant « l'apanage de l'élite guerrière[120] », et, plus largement, des strates supérieures de la société gauloise, comme le montre encore, vers le milieu du Ier siècle apr. J.-C., le déversement d'une grande quantité de vin sur la sépulture sous tumulus de Kerlan en Goulien (Finistère)[121]. Notons enfin que ces sépultures à incinération se situent à faible distance du grand sanctuaire de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, qui continua d'être abondamment fréquenté à l'époque romaine[122], sans que l'on puisse, en raison des incer-

[114] On en compte par exemple 64 sur la stèle de C. Largennius, *miles* de la *legio II Augusta* à Strasbourg (M. C. Bishop, art. cité, fig. 1, n° 1), 48 sur celle de Tiberius Iulius Abdes Panthera, *miles* de la *cohors I sagittariorum* à Bad Kreuznach [Allemagne] (M. C. Bishop, art. cité, fig. 1, n° 3), 120 sur celle de Hyperanor, *miles* dans la même cohorte (M. C. Bishop, art. cité, fig. 1, n° 4). On notera cependant que M. Feugère (« *Militaria* de Gaule méridionale… », art. cité, p. 75) a choisi de ne pas les inclure dans ses *militaria*, en considérant qu'ils pouvaient aussi avoir orné des véhicules ou des pièces d'ameublement.

[115] Les appliques peuvent bien sûr avoir été réutilisées *a posteriori* (voir *supra*, Ty-Korn en Gouesnach). On verra ainsi : Zs. Mrav, « Graves of auxiliary soldiers and veterans in the northern part of the province Pannonia in the 1st century AD », dans M. Sanader et *al.* (dir.), *Proceedings of the XVIIth Roman Military Equipment Conference, Zagreb, 24th-27th May 2010. Weapons and Military Equipment in a Funerary Context*, Zagreb, 2013, p. 87-116 (p. 103). La nécropole de la rue Bécsi à *Aquincum* a livré une phalère de *balteus* du IIIe siècle, peut-être fixée à un coffret à la fin du même siècle ou au début du siècle suivant : J. Topal, *Roman Cemeteries of Aquincum, Pannonia. The Western Cemetery, Bécsi Road I*, Budapest, 1993, p. 49, Tombe 112, pl. 112. Le type de phalère correspond à : J. Oldenstein, « Zur Ausrüstung römischer Auxiliarheiten », *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, bd. 57, 1976, p. 49-284, taf. 90, n° 1160.

[116] On en voit ainsi de nombreux exemples dans les troupes auxiliaires stationnées dans l'île de Bretagne : M. G. Jarrett, « Non-legionary Troops in Roman Britain : Part One, The Units », *Britannia*, t. 25, 1994, p. 35-77.

[117] Mais il est vrai qu'après dix ans de service, ces fantassins pouvaient être promus au rang de cavaliers, ce qui pourrait expliquer la présence de ce cabochon, gardé en souvenir par un ancien fantassin…

[118] M. Poux, *Puits funéraire d'époque gauloise à Paris (Sénat)*, Montagnac, 1999, p. 115.

[119] Sur ce sujet on verra, en particulier : R. Davis, *The Medieval Warhorse*, Londres, 1989.

[120] M. Poux, *L'Âge du vin*…, *op. cit.*, p. 116. Parmi de nombreux exemples : S. Riquier, « La nécropole gauloise de « Vaugrignon » à Esvres-sur-Indre (Indre-et-Loire) », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 43, 2004, p. 21-113 (p. 102-103, en particulier).

[121] P. du Chatellier, « Le tumulus de Kerlan en Goulien », *Revue archéologique*, 3e série, t. VIII, juillet-décembre 1886, p. 221-232.

[122] Sur ce site : P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le*

Livre 1.indb 36 11/02/2015 13:52:57

titudes pesant sur la topographie de ce sanctuaire, établir une liaison géographique indiscutable entre les deux entités. On remarquera néanmoins que, dans les mêmes parages, fut mise au jour, en 1880, la tombe à inhumation d'un « guerrier », sans doute postérieure à la Conquête[123], le riche cimetière de transition Hallstatt final-La Tène ancienne de Kerveltré[124] n'étant d'ailleurs pas très éloigné de ces deux lieux de sépulture. Un lien entre le sanctuaire et ces sépultures « privilégiées » n'est donc pas totalement à exclure. À Quimper, l'interprétation des possibles *militaria* de la nécropole de Créac'h-Maria est délicate, les deux objets mis au jour ne pouvant être formellement identifiés.

À Kervenennec, enfin, les trois éléments métalliques découverts lors de la fouille de la *villa* furent mis au jour dans des unités stratigraphiques d'époque flavienne et paraissent constituer un ensemble homogène, provenant du harnachement d'un ou plusieurs chevaux. Le pendant à crochet (n° 1), qui est la pièce la plus caractéristique de ces trois trouvailles, apparaissant sur divers types de sites, on ne sait précisément s'il ornait exclusivement les harnais de montures militaires ou si son usage s'était aussi étendu au monde civil[125] ; l'attribution de ces trois objets à un auxiliaire gaulois, si elle paraît probable, ne peut donc être totalement assurée, pas plus d'ailleurs que l'attribution à ce dernier de la reconstruction en dur de la *villa*, bien que cette possibilité mérite d'être envisagée[126].

De façon générale, en ce qui concerne les harnachements de chevaux, il est difficile de distinguer ce qui appartient au domaine militaire de ce qui relève du monde civil[127], les pendants du même type que celui de Kervenennec, découvert dans une *villa*, se voyant aussi sur des stèles militaires. La phalère de Kerilien en Plounéventer est issue d'un atelier d'Europe centrale, qui a produit des pièces semblables, comme celle découverte en Pannonie, à Seregélves (Dép. Fejér, Hongrie)[128]. Il est possible que la distance séparant l'atelier en question de la pointe de l'Armorique signifie que la phalère osisme faisait bel et bien partie du harnachement d'une monture utilisée par un militaire ou un membre de l'administration romaine. Rien ne permet de conclure formellement quant à l'appartenance militaire ou civile des appliques du Stanq.

La présence d'éléments d'équipement ou d'armement militaire en contexte civil, à l'intérieur d'habitats ou de nécropoles, tant en Italie que dans les provinces de l'Empire, n'est pas un phénomène

Finistère, Paris, 2010, p. 419-421. Paul du Chatellier la décrit comme suit : « Le squelette que nous y avons exhumé est celui d'un homme jeune… Il était orienté est et ouest, la tête à l'ouest… À droite, à la hauteur de l'épaule, était une monnaie gauloise en or, d'une superbe conservation, du type des Curiosolites. Un peu plus bas, vers le bassin, engagées sous les côtés, étaient trois autres petites monnaies, l'une en cuivre, les deux autres en argent… À la hauteur du bassin, toujours à droite, était une épée en fer, tordue avec intention probablement, deux très grandes lances en fer, l'une de forme étroite, fortement repliée, ayant 40 centimètres de long ; l'autre, plus large, n'ayant que 30 centimètres, et portant de chaque côté de son tranchant, dans sa partie la plus large, une profonde encoche… un poignard en fer, ainsi que divers objets également en fer, mais en mauvais état, dont je ne puis déterminer la destination… ».

123 P. du Chatellier, « Oppidum de Tronoën », *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Vannes en 1881*, Paris, 1882, p. 150-152.

124 P. du Chatellier, « Exploration du cimetière gaulois de Kerviltré en Saint-Jean-Trolimon », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XIV, 1877, p. 251-256. La forme moderne du toponyme, selon l'I.G.N., est « Kerveltré ».

125 Pour M. Feugère et M. Poux, art. cité, p. 89, le pendant de Paris, presque identique à celui de Kervenennec, est assurément militaire.

126 P. Galliou, « L'adieu aux armes. À propos de deux objets découverts dans la villa gallo-romaine de Kervenennec en Pont-Croix (Finistère) », dans *Regards étonnés, de l'expression de l'altérité… à la construction de l'identité. Mélanges offerts au professeur Gaël Milin*, Brest, 2003, p. 173-180.

127 E. Deschler-Erb, *op. cit.*, p. 49 ; A. Voirol, art. cité, p. 20.

128 Voir, en particulier : É. Petres, dans J. Fitz (dir.), *Religions and Cults in Pannonia. Exhibition at Székesfehévár, Csók István Gallery, 15 May - 30 September 1996*, Székesfehévár, p. 59, n° 22.

Livre 1.indb 37 11/02/2015 13:52:57

rare ou étonnant[129]. La plupart des soldats, à l'exception des prétoriens, devaient acheter leur équipement et pouvaient le conserver après leur service, comme objets de prestige ou souvenirs personnels (*memorabilia*)[130]. Armes et équipements étaient d'ailleurs produits, non seulement par les ateliers de l'armée (*fabricæ*), mais aussi par des ateliers locaux et des artisans itinérants[131]. L'équipement mis en vente, recyclé ou réparé, pouvait aussi être diffusé de cette façon, certains éléments d'équipement militaire (les pièces de harnachement, par exemple) trouvant ainsi une seconde vie dans le milieu civil.

Les analyses des ensembles funéraires[132] ont montré que, pour le Haut-Empire, les tombes à

[129] Voir, par exemple : S. F. Pfahl, M. Reuter, « Waffen aus römischen Einzelsidelungen rechts des Rheins. Ein Beitrag zum Verhältnis von Militär und Zivilbevölkerung im Limeshinterland », *Germania*, 74, 1996, p. 119 ; J. Nicolay, « Interpreting Roman military equipment and horse gear from non-military contexts. The role of veterans », *ROMEC XIII. Jahresbericht 2001*, Brugg, 2002, p. 53 ; Th. Fischer, « Waffen und militarische Ausrüstung in zivilem Kontext – grundsatzliche Erklärungsmöglichkeiten », *ROMEC XIII. Jahresbericht 2001*, Brugg, Gesellschft pro Vindonissa, 2002, p. 13-18 ; M. Weber, *Militarische Ausrüstungsgegenstande, Pferdgeschirrbestandteile und Fibeln aus dem römischen Vicus Pons Aeni*, Pfaffenhofen, 2007, p. 193 ; J. Nicolay, *Armed Batavians. Use and Significance of Weaponry and Horse Gear from Non-Military Contexts in the Rhine Delta (50 BC to AD 450)*, Amsterdam, 2007, 1777 B ; Zs. Mráv, « Egy Flaviuskori katonai öv veterei Bálácáról (Beschläge eines flaverzeitlichen Schurtzcingulums aus Baláca) », *Balácai közlemenévek*, t. 10, 2008, p. 17-41 ; Zs. Mráv, « Kora császárkori militaria a Budaörs-Kalaraerdei dülöi vicus területéröl (1st century *militaria* from the vicus at Budaörs-Kalaraerdei dülö (Pest County, Hungary) and the veterans settled in north-eastern Pannonia) », dans K. Ottományi (dir.), *Római vicus Budaörsön*, Budapest, 2012, p. 529-552.

[130] R. Macmullen, « Inscriptions on armour and the supply of arms in the Roman Empire », *American Journal of Archaeology*, vol. 64, 1996, p. 23-40 (p. 23-26) ; P. A. Brunt, « Did imperial Rome disarm her subjects », *Phoenix*, t. XXIX, 1975, p. 260-270 ; D. J. Breeze, J. Close-Brooks, J. N. G. Richtiem, « Soldiers burials at Camelon, Stirlingshire, 1922 and 1975 », *Britannia*, t. 7, 1976, p. 73-95 (p. 93-95) ; M. C. Bishop, « The military fabrica and the production of arms in the early Principate », dans M. C. Bishop (dir.), *The Production and Distribution of Roman Military Equipment*, Oxford, 1985, p. 160-213 ; M. C. Bishop, J. C. N. Coulston, *Roman Military Equipment from the Punic Wars to the Fall of Rome*, Londres, 1993, p. 198-199 ; B. Campbell, *The Roman Army, 31 BC-AD 337*, Londres-New York, 1994, p. 26 ; F. Grew, N. Griffiths, « The pre-Flavian military belt : the evidence from Britain », *Archaeologia*, t. CIX, 1991, p. 47-84 (p. 53).

[131] *CIL* XII, 6677 ; *CIL* VI, 1952 (?) ; *CIL* IX, 3692 = 5667 ; *CIL* XIII, 11514 ; *CIL* VI, 9043 ; *CIL* X, 3971 ; G. Ulbert, « Gaius Antonius, der Meister des silbertauschierten Dolches », *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 36, 1971, p. 44-49 (p. 48-49) ; J. Garbsch, *Römische Paraderüstungen*, Münich, 1978, p. 17-18 ; J. Oldenstein, « Manufacture and supply of the Roman army with bronze fittings », dans M. C. Bishop (dir.), *The Production…*, *op. cit.*, p. 82-94 (p. 83, 89) ; M. C. Bishop, J. C.N. Coulston, *op. cit.*, p. 183-184 ; G. Waurick, « Zur Rüstung von frühkaiserzeitlichen Hilfstruppen und Verbundeten der Römer », dans Cl. Carnap-Bornheim (dir.), *Beiträge von römischer und barbarischer Bewaffnung in der ersten vier nachchristlichen Jahrhunderten*, Lublin/Marburg, 1994, p. 27-60 (p. 14-15).

[132] G. Fairon, J. Moreau-Maréchal, « La tombe au casque de Weiler, commune d'Autelbas, près d'Arlon », *Germania*, t. 61, 1983, p. 551-564 (p. 562-564) ; M. Gechter, J. Kunow, « Der frühkaiserzeitliche Grabfund von Mehrum. Ein Beitrag zur Frage von Germanen in römischen Diensten », *Bonner Jahrbücher*, vol. 183, 1983, p. 449-468, en particulier p. 453, avec bibliographie sur les tombes d'auxiliaires en Germanie ; M. Polfer, « Das gallo-römische Brandgräberfeld und der dazuhörige Verbrennungsplatz von Septfontaines-Dëckt (Luxembourg) », *Dossiers d'archéologie du Musée national d'histoire et d'art*, t. 5, 1996, p. 47 ; A. Márton, « A Roman burial with a weapon from the Bécsi Road cemetery (*Aquincum*-Budapest) », *Communicationes Archæologicæ Hungariæ*, 2002, p. 117-152 ; M. G. M. Meyer, « Ein römerzeitliches Gräberfeld bein Mochenwangen », *Fundberichte aus Baden-Würtemberg*, t. 27, 2003, p. 559-690 (p. 589-631, 632-633 ; Anm., p. 485-494, avec bibliographie) ; L. Berger, « Das Waffengrab von *Remetschwil* (Kanton Argau) », *Jahresbericht der Gesellschaft Pro Vindonissa*, 2006, p. 3-41 (p. 27-28, Abb. 25, avec bibliographie) ; J. Nicolay, *Armed Batavians…*, *op. cit.*, p. 199-205 ; Th. Dechezlepretre, Y.-M. Adrian, N. Roudie, « La tombe à glaive de la nécropole de Pîtres-La Remise (Eure) », dans M. Poux (dir.), *Sur les traces de César…*, *op. cit.*, p. 17-31. On verra aussi les actes du colloque sur les équipements militaires romains en contexte funéraire (Zagreb, 2010, voir *supra*). Sur les sépultures à armes en Gaule : M. Poux, *Puits funéraire…*, *op. cit. ;* M. Feugère, « Les tombes à armes et l'aristocratie gauloise sous la paix romaine », dans M. Redde (dir.), *op. cit.*, p. 165-176 ; X. Deru, « À propos de la tombe de Ronchin. Un auxiliaire gaulois en terre étrangère », *Revue du Nord*, t. LXXXI, 1999, p. 183-186.

Livre 1.indb 38 11/02/2015 13:52:58

armes et à *militaria* pouvaient être classés en plusieurs groupes, assemblages renvoyant à l'élite/aristocratie, souvent liée à l'armée[133], sépultures de soldats en activité et de vétérans, tombes de membres de groupes paramilitaires ou de civils armés (surtout au IIIe siècle), sépultures contenant des armes de chasse, les trouvailles faites dans le Finistère correspondant, semble-t-il, au second groupe. Notons d'ailleurs que, les boîtes à miroir ornées d'un surmoulage d'une monnaie de Néron[134] étant probablement des cadeaux offerts à des membres de l'administration ou de l'armée, la présence d'un tel objet dans l'une des tombes de la nécropole de Créac'h-Maria à Quimper[135] – elle a également livré de possibles pièces d'armement (voir *supra*) – n'est sans doute pas fortuite. Les armes mises au jour à Trouguer, enfin, témoignent vraisemblablement des pratiques cultuelles de militaires ou/et de vétérans.

De ces données, certes peu abondantes et d'interprétation souvent délicate, on peut raisonnablement conclure à la présence d'un petit nombre de militaires – ou d'anciens militaires – sur le territoire de l'actuel département du Finistère, soit dans la partie occidentale du domaine osisme. Il est probable qu'ici comme ailleurs, il s'agissait de membres de l'élite indigène et de leurs clients, intégrés dans des corps auxiliaires moins lourdement armés que les légions, leur énergie et leurs traditions guerrières, qu'il eût été risqué de laisser inemployées, étant mises, *volens nolens*, au service de Rome[136]. Même si aucune base militaire permanente du Haut-Empire n'est connue dans l'ouest de la péninsule armoricaine, il est probable que des militaires y étaient présents, en mission ou de passage, ou bien encore dans l'administration, mais on peut penser que la plupart des objets étudiés dans ce qui précède appartenaient à des vétérans ayant achevé leur temps de service (vingt-cinq ans depuis Auguste) et étant revenus vivre – et mourir (Coat-an-Traon, Le Stanq) – dans leur *civitas* d'origine, munis d'un certificat de bonne conduite (*honesta missio*) et sans doute de la citoyenneté romaine[137]. On peut aussi envisager l'installation en Armorique de vétérans d'origine extérieure, de passage ou installés dans la région par mariage ou à la suite d'un investissement foncier ou autre[138]. Comme nous l'avons noté, ils s'étaient vu accorder le droit de conserver leurs armes et leur équipement, car l'on attendait d'eux qu'ils contribuent à la sécurité intérieure de leur *civitas* de

---

133 Comme l'illustre bien le « Testament du Lingon » (*CIL* XIII, 5708) : « *mecum cremari cum lanceis, glad[i]ti[s]* ». Pour le texte et les commentaires : Y. Le Bohec (dir.), *Le Testament du Lingon : actes de la journée d'étude du 16 mai 1990*, Lyon, 1991. Pour la datation et l'identification du personnage du testament, voir aussi J. Remezal Rodriguez, « In perpetuum dicitur ». Un modelo de fundación en el Imperio Romano, « Sex. Iulius Frontinus, Iulius Sabinus » y el Testamento del Lingón (*CIL* XIII, 5708) », *Gérión*, t. 13, 1995, p. 99-126.

134 P.-A. Besombes, « Les miroirs de Néron », *Revue numismatique*, t. 153, 1998, p. 119-140.

135 Quimper, rue de la Troménie (1946). Voir : P. Galliou, *Les Tombes…*, *op. cit.*, p. 123.

136 Sur le statut des auxiliaires de l'armée romaine : K. Kraft, *Zur Rekrutierung der Alen und Kohorten am Rhein und Donau*, Berne, 1951, p. 69-81 ; Y. Le Bohec, *L'Armée romaine sous le Haut-Empire*, Paris, 2002 (3e éd.).

137 Mais avec l'intégration de l'élite dans la société romaine et surtout après l'extension du *ius Latii* sous Claude, puis Galba, et, par conséquent, le *ius adipiscendæ civitatis per magistratum* pour l'élite, l'utilisation du service militaire comme moyen de promotion sociale perdit de son importance. La relative rareté de l'armement et des autres éléments d'équipement militaire s'explique aussi par l'histoire militaire et politique de la Gaule Lyonnaise. Lyon mise à part, rares étaient les endroits de la province susceptibles d'abriter une garnison permanente. Après leur service, les vétérans avaient tendance à s'installer dans la région où ils avaient servi ou dans les régions voisines : J. C. Mann, *Legionary Recruitment and Veteran Settlement during the Principate*, Londres, 1983 ; A. M. J. Derks, N. G. A. Roymans, « Returning auxiliary veterans : some methodological considerations », *Journal of Roman Archaeology*, vol. 19, 2006, p. 121-135 (avec bibliographie).

138 Sur la présence possible de vétérans et de militaires à Rennes (*Condate*) au Haut-Empire : D. Pouille, « Une présence militaire à *Condate* au Haut-Empire ? », dans D. Pouille (dir.), *op. cit.*, p. 325-328.

Livre 1.indb 39 11/02/2015 13:52:58

résidence et participent aux milices locales chargées des opérations de police. Il n'est donc pas surprenant qu'un certain nombre de *villæ* des provinces occidentales aient livré divers éléments d'uniforme et de harnachement militaires[139].

L'absence d'inscriptions liées à ces diverses trouvailles, le caractère succinct de leur description, le manque général de précisions sur leur environnement archéologique, ne permettent malheureusement pas d'aller beaucoup plus loin dans l'étude de ces personnages. Nous ignorons tout de leur mode de recrutement, de leur carrière militaire et des relations qu'ils pouvaient entretenir avec leur communauté d'origine. Tout au plus pouvons-nous noter que ces objets appartiennent tous au Ier siècle apr. J.-C. et majoritairement au début de ce siècle, les plus tardifs étant d'époque flavienne (Kervenennec) ou même du début du IIe siècle (phalère de Kerilien), et que, dans l'état de nos connaissances, ces découvertes concernent presque entièrement le seul quart sud-ouest de la cité des Osismes, soit le Cap-Sizun et le Cap-Caval et peut-être l'agglomération quimpéroise[140]. Y a-t-il là une spécificité de ce territoire, peut-être en lien avec la présence, dans cette même zone, d'un nombre assez élevé de statuettes de bronze figurant le dieu Mars[141], ou s'agit-il seulement d'une coïncidence qu'il conviendrait seulement de rapporter à l'état de la recherche ? Avouons qu'on ne saurait, pour l'instant, répondre à une telle interrogation.

[139] Pour la Bretagne insulaire : E. W. Black, « Villa-owners : Romano-British gentlemen and officers », *Britannia*, t. XXV, 1994, p. 99-110 ; pour les Pays-Bas : W. J. H. Willems, « An officer or a gentleman ? A Late Roman weapon-grave from a villa at Voerendaal (Nl.) », dans C. van Driel-Murray (dir.), *Roman Military Equipment* : *The Sources of Evidence. Proceedings of the Fifth Roman Military Equipment Conference*, Oxford, 1989, p. 143-156.

[140] Nous n'avons pas tenu compte ici de la trouvaille de Gouesnac'h (voir *supra*), appartenant à un contexte tardif.

[141] P. Galliou, « Les bronzes figurés antiques découverts dans le Finistère. II. *Instrumentum* et étude générale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXL, 2012, p. 219-220.

Résumé

Un petit nombre d'objets romains à connotations militaires (*militaria*) a été mis au jour dans le Finistère. Provenant souvent de fouilles anciennes et mal documentées, ils sont généralement d'interprétation délicate, mais permettent néanmoins de penser qu'un certain nombre de vétérans des corps auxiliaires de l'armée romaine, peut-être revenus vivre dans leur contrée d'origine, étaient installés dans l'ouest de la péninsule.

Abstract

A small number of Roman objects with military connotations (*militaria*) has been found in Finistère. As most come from old and ill-documented excavations, their interpretation is often difficult. They nevertheless appear to show that a small number of veterans, who had belonged to the auxiliary units of the Roman army, had settled in this area, possibly in their region of origin.

Diverradur

Peziou roman, stummou soudardel dezo, zo bet dizoloet e Penn-ar-Bed. Bet int bet kavet da geñver furchereziou koz ha titouret fall. Diêz e vez peurliesa displega anezo dres, med rei a reont memestra da zoñjal, 'zo bet dizroet marteze en o bro genidig veteranted ouz korfou-skoazell an arme roman, ha staliet neuze e kornog al ledenez.

Livre 1.indb 40 11/02/2015 13:52:58

Les estampilles sur céramique sigillée découvertes dans le Finistère (II – Matarianus à Zoilus, et conclusions)

par Patrick Galliou* et András Márton**

102. – Matarianus (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Walters 80[1].

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée[2].

3. La Roche-Maurice, *Le Valy-Cloistre* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Walters 80[3].

103. – Me(e)lausus (Vichy, Terre-Franche, 155-200 apr. J.-C.)

1. Douarnenez, *Plomarc'h* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée[4].

104. – Modestus II (Valéry, 40-65 apr. J.-C.)

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson Φa (incomplète) sur plat indéterminé[5].

105. – Mommo (La Graufesenque, 60-85 apr. J.-C.)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[6].

2. Quimper, *Parc ar Groas* : estampille incomplète, sur forme indéterminée[7] (?).

106. – Muxtullus (Lezoux, 140-175 apr. J.-C.)

* Professeur émérite, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique.

** Docteur en histoire ancienne, Centre de recherche bretonne et celtique.

1 R. Cloastre, « Céramique sigillée découverte à proximité de Quimper », *Annales de Bretagne*, t. LX, n° 2, 1953, p. 362, n° 36, fig. 1, n° 36 ; B. Hartley, B. Dickinson, *Names on Terra Sigillata. An Index of Makers' Stamps & Signatures on Gallo-Roman Terra Sigillata (Samian Ware)*, Londres, t. 6, 2010, p. 6.

2 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 362, n° 37, fig. 1, n° 37.

3 R. Sanquer, P. Galliou, « Une maison de campagne gallo-romaine à La Roche-Maurice (Finistère) », *Annales de Bretagne*, t. LXXIX, n° 1, 1972, p. 237, I a ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 6.

4 *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 357, non figuré. B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 62, attribuent les marques de Meelausus à Melausus, potier de Lezoux.

5 *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30 G ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 131 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *L'Archéologie de Quimper*, t. II. *Au temps de l'Empire romain*, Saint-Thonan, 2012, p. 841.

6 L. Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, p. 241 ; P. Galliou, R. Sanquer, *La Sigillée décorée de Kerilien en Plounéventer (Finistère)*, Brest, 1979, p. 7, n° 9.

7 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 843.

Livre 1.indb 41 11/02/2015 13:52:58

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille attribuée à Muxtullus et figurant sur la panse d'un Drag. 37[8]. L'attribution paraît erronée si l'on en juge au fait que ce potier ne paraît pas avoir produit de vases figurés.

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[9].

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[10].

4. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[11].

5. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille incomplète (MV…) sur forme indéterminée[12].

107. – Namilianus (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 3c sur Walters 79[13].

108. – Namus I (groupe de Montans, 50-70 apr. J.-C.) ou Namus II (La Graufesenque, 40-55 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[14].

109. – Nicephor I ou II (Lezoux, 100-130 ou 130-165 apr. J.-C.) ?

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille incomplète (NIC/E..) sur Drag. 33[15].

110. – Niger II (La Graufesenque, 45-70 apr. J.-C.)

1. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille incomplète sur forme indéterminée[16].

2. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur tasse indéterminée[17].

111. – Nomus (Montans, 70-110 apr. J.-C.)

1. Quimper, rue *Michelet* : estampille indéterminée, sur forme indéterminée[18].

112. – November (Lezoux ?, 160-200 apr. J.-C.)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur tasse indéterminée[19].

113. – Ollagnatus (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 3a sur Walters 79/80[20].

114. – Paternus V (Les Martres-de-Veyre, Lezoux, 150-185 apr. J.-C.) [fig. 1]

1. Carhaix, *collection Charbonnier de Sireuil* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[21].

2. Carhaix, *collection Nédellec* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[22].

---

[8] *Gallia*, t. 15, fasc. 2, 1957, p. 191, fig. 15 ; R. Cloastre, « Céramique sigillée découverte à Kerilien en Plounéventer (Nord-Finistère) », *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 227, n° 26.

[9] L. Pape, *op. cit.*, p. 240 ; P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 8.

[10] Id., *ibid.*

[11] Id., *ibid.*

[12] Estampille inédite.

[13] R. Cloastre, art. cité (1953), p. 362, n° 38, fig. 1, n° 38 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 210.

[14] R. Cloastre, art. cité (1953), p. 362, n° 39, fig. 1, n° 39.

[15] *Gallia*, t. 29, fasc. 2, 1971, p. 275 ; R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972, p. 85.

[16] Estampille inédite.

[17] *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, T ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 241 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841 (non figuré).

[18] *Gallia*, t. 39, fasc. 2, 1981, p. 329 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842 (non figuré).

[19] R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIII, 1975, p. 84 ; P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 7, n° 10 (attribué par erreur à La Graufesenque) ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 265.

[20] R. Sanquer, art. cité (1972), p. 83 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 6, 2010, p. 279.

[21] Cl. Le Loch, R. Sanquer, « Trois vases et un fragment de moule de l'époque de Paternus à Carhaix (Finistère) », *Annales de Bretagne*, t. LXIX, fasc. 1, 1972, p. 151-153 (n° 001-720) ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

[22] Inédit au Musée départemental breton (Quimper).

Livre 1.indb 42 11/02/2015 13:52:58

3. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[23].

4. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[24].

5. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[25].

6. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[26].

7. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[27].

8. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[28].

9. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[29].

10. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[30].

11. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[31].

12. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[32].

13. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[33].



Fig. 1. – Carhaix, bol Drag. 37 à décor moulé, estampillé par Paternus V (Gaule du centre, 150-185 apr. J.-C.).
Cliché R. Sanquer.

14. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[34].

15. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[35].

16. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[36].

17. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[37].

---

[23] L. Pape, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer. Campagne de 1963 », *Annales de Bretagne*, t. LXXI, fasc. 1, 1964, p. 158 (non décrite).

[24] L. Pape, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer. Campagne de 1965 », *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, fasc. 1, 1964, p. 152 (non décrite).

[25] P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 10, n° 48.

[26] Id., *ibid.*, p. 10, n° 49.

[27] Id., *ibid.*, p. 10, n° 50.

[28] Id., *ibid.*, p. 10, n° 51.

[29] Id., *ibid.*, p. 10, n° 52.

[30] Id., *ibid.*, p. 10, n° 53.

[31] Id., *ibid.*, p. 10, n° 54.

[32] Id., *ibid.*, p. 10, n° 55.

[33] Id., *ibid.*, p. 10, n° 56.

[34] R. Cloastre, art. cité (1953), p. 362-363, n° 41, fig. 1, n° 41 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

[35] R. Cloastre, art. cité (1953), p. 363, n° 42, fig. 1, n° 42 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

[36] R. Cloastre, art. cité (1953), p. 363, n° 43, fig. 1, n° 43 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

[37] *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 366, fig. 16, T ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

Livre 1.indb 43 11/02/2015 13:52:59

18. Saint-Frégant, *Keradennec* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[38].

19. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[39].

20. Santec, *Corn-al-Loa* : estampille Hartley, Dickinson 7a sur Drag. 37[40].

115. – Paullus VI (Toulon-sur-Allier, 140-180 apr. J.-C.)

1. Quimper, *rue du Chanoine Moreau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée[41].

116. – Petrecus (Lezoux, 30-50 apr. J.-C. ?)

1. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille Hartley, Dickinson 6a sur tasse indéterminée[42].

2. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur plat[43].

117. – Postumus (Montans, 30-80 apr. J.-C.)

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[44].

118. – Pottacus (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur plat Walters 79[45].

119. – Primanus III (Lezoux, 160-200 apr. J.-C.)

1. Goulien, *Kerguerriec* : estampille Hartley, Dickinson 6h sur Drag. 18/31[46].

120. – Quartus IV (Lezoux, 160-190 apr. J.-C.)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[47].

121. – Quintus II (Montans, 50-70 apr. J.-C.)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[48].

2. Quimper, *rue Michelet* : estampille Hartley, Dickinson 3b sur forme indéterminée[49].

122. – QJ (?) (Montans, Ier siècle apr. J.-C.)

1. Quimper, *venelle des Potiers* : QJ dans une estampille circulaire[50]. Il est possible que la lecture proposée soit erronée.

123. – Quintus V (Lezoux, 160-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *Kervéguen* : estampille Hartley, Dickinson 5d (estampille incomplète) sur forme Drag. 18/31[51].

---

38 R. Sanquer, P. Galliou, « Le « château » gallo-romain de Keradennec en Saint-Frégant », *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, fasc. 1, 1970, p. 196 et fig. 15-16 ; R. Delage, « L'écrit en « représentation » : les marques de grand format au sein des décors sur sigillée du centre de la Gaule », *Gallia*, t. 61, 2004, p. 148, fig. 77.5 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 60.

39 L. Pape, *op. cit.*, p. A-183. Il est possible qu'il s'agisse de l'estampille de Paternus II (Lezoux, 130-160 apr. J.-C.) que B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 56 signalent d'après J. Déchelette, *Les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, Paris, 1904, p. 140, 84. Cette marque, se trouvant dans les collections de P. du Chatellier, provient très vraisemblablement de Tronoën.

40 P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère*, Paris, 2010, p. 432.

41 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841.

42 *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, p. 357 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 145.

43 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 363, n° 45, fig. 1, n° 44 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 145.

44 *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30 H ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 179 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841 (non figuré).

45 *Gallia*, t. 29, fasc. 2, 1971, p. 245 ; R. Sanquer, art. cité (1972), p. 85 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 186 (orthographié : « Plomarez-Porzay »).

46 P. du Chatellier, « Sépulture de Kerguerriec en Goulien (Finistère) », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t XXIX, 1891, p. 199 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 198.

47 *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 372 ; R. Sanquer, art. cité (1972), p. 85.

48 Carhaix, rue de Kerniguez : QVINTVS sur fond de tasse indéterminée.

49 *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 368, fig. 16 G ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 115.

50 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841.

51 Y. Menez, P. Galliou, « La villa gallo-romaine de Kervéguen en Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXV, 1986, p. 54 et fig. 12, F1 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7,

Livre 1.indb 44 11/02/2015 13:52:59

124. – Regalis I (Lezoux, 155-185 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson Φc sur une tasse indéterminée[52].

125. – Regenus (La Graufesenque, 30-65 apr. J.-C.) ?

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète sur forme indéterminée[53]. L'attribution est incertaine.

126. – Reginus IV (Lezoux, 150-175 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson Φa sur une tasse indéterminée[54].

127. – Repentinus I (Montans, 30-65 apr. J.-C.)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée[55].

128. – Sabinus (?)

1. Quimper, *La Tourelle* : une estampille sur forme indéterminée a été lue « Saranus » par A. Grenot[56]. Aucun potier de ce nom n'est attesté par B. Hartley et B. Dickinson, le nom le plus proche (Sarinus), parfois signalé, étant, selon les mêmes auteurs, une lecture erronée de « Sabinus »[57]. L'estampille serait celle d'un potier de Lezoux, du IIe siècle apr. J.-C. d'après le contexte.

129. – Sacer I (Les Martres-de-Veyre, Lezoux [?], 115-140 apr. J.-C.)



Fig. 2. – Quimper, estampille de Salvetus (Montans, 40-60 apr. J.-C.).
Cliché R. Sanquer.

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[58].

130. – Salvetus II (Montans, 40-60 apr. J.-C.) [fig. 2]

1. Quimper, *pont de Poulguinan (terrain Bozec)* : estampille Hartley, Dickinson 3f sur Drag. 29[59].

2. Quimper, *rue Michelet* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[60].

131. – Samillus (Lezoux, 140-170 apr. J.-C)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur tasse de forme indéterminée[61].

2011, p. 316 (qui donnent par erreur la même référence à *Gallia* que pour le n° précédent (rue Michelet) ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 844.

52 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 364, n° 45, fig. 1, n° 45 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 840 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 336.

53 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 843.

54 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 364, n° 46, fig. 1, n° 46 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 7, 2011, p. 348 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 840.

55 Fouille Alain Daniel, estampille inédite.

56 A. Grenot, « Relation des fouilles exécutées à La Tourelle (près de Quimper) », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. VII, 1870-1871, p. 408.

57 B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 92.

58 L. Pape, *op. cit.*, p. 240 ; P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 8, n° 60.

59 *Gallia*, t. 33, 1975, fasc. 2, p. 361 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 79 (ces auteurs l'attribuent, par erreur, à la nécropole de Quimper) ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842.

60 *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, p. 368 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842 (non figuré).

61 Estampille inédite.

Livre 1.indb 45 11/02/2015 13:53:00

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur assiette Walters 79 (?)[62].

132. – Santianus (Lezoux, 160-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *rue du Chanoine-Moreau* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Walters 79/80[63].

133. – Secundus I ou II (La Graufesenque, 50-70 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 8b sur forme indéterminée[64].

2. Quimper, *La Tourelle* : estampille Hartley, Dickinson 4e sur forme indéterminée[65].

134. – Secundus II (La Graufesenque et Espalion (?), 60-90 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 10b sur tasse de forme indéterminée[66].

135. – Secundus (atelier non déterminé)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[67].

136. – Sedatus IV ? (Lezoux, 130-160 apr. J.-C.)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète (SEDA/) sur Drag. 27[68].

137. – Senilis III (Lezoux, 160-200 apr. J.-C.)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[69].

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille Hartley, Dickinson 3b sur tasse indéterminée[70].

3. Quimper, *Saint-Hubert* : estampille Hartley, Dickinson 2a sur forme indéterminée[71].

138. – Servus IV (Lezoux, Vichy, Terre-Franche, 160-200 apr. J.-C.)

1. Plomelin, *Pérennou* : estampille Hartley, Dickinson 1b intradécorative sur Drag. 37[72].

2. Plounéventer, *Kerporziou* : estampille intradécorative Hartley, Dickinson 1b sur Drag. 37[73].

139. – Severianus I (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[74].

140. – Sextus V (Lezoux, 155-200 apr. J.-C.)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 4a (ou 4a') sur Drag. 33[75].

141. – Silvanus (La Graufesenque, 30-80 apr. J.-C.) ?

---

62 R. Sanquer, art. cité (1972), p. 83 ; P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 8, n° 61 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 82.

63 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841 (non figuré).

64 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 365, n° 49, pl. 2, n° 49 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 168 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 840.

65 A. Grenot, « Relation des fouilles... », art. cité, p. 468 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 167.

66 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 364, n° 48 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 174, qui hésitent sur l'attribution, se demandant s'il ne s'agit pas d'une estampille (1a) de Secundus X de Montans (15-35 apr. J.-C.) [*op. cit.*, t. 8, 2011, p. 188] ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 840.

67 P. du Chatellier, « Oppidum de Tronoën », *Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Vannes en 1881*, Paris, 1882, p. 153 ; R. Cloastre, art. cité (1953), p. 364, note 37 ; L. Pape, *op. cit.*, p. A-183.

68 Estampille inédite. Musée départemental breton, Quimper.

69 *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, p. 350, fig. 30, X.

70 R. Sanquer, art. cité (1972), p. 83 ; P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*, p. 8, n° 62 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 214.

71 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841.

72 P. Galliou, P. Carrié, « Plomelin, Le Pérennou », dans P. Galliou, J.-P. Le Bihan, M. Clément, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXII, 1983, p. 38.

73 B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 240.

74 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 364, n° 50, pl. 2, n° 50. Cette estampille n'est pas répertoriée par Hartley et Dickinson, *op. cit.*

75 B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 287.

Livre 1.indb 46 11/02/2015 13:53:00

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson indéterminée sur forme indéterminée[76]. Le dessin publié ne permet pas une identification précise de l'estampille.

142. – Solinus (Lezoux, 170-200 apr. J.-C.)

1. Pont-Croix, *Kervenennec* : estampille indéterminée (fragmentaire) sur Walters 79/80[77].

143. – Sollemnis I (Lezoux, 130-150 apr. J.-C. ?)

1. Quimper, *rue Michelet* : marque fragmentaire sur forme indéterminée, qui pourrait être l'estampille Hartley, Dickinson 6a de Sollemnis[78].

144. – Successus I (Montans, 45-65 apr. J.-C.)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson Φ1 sur Drag. 27g[79].

145. – Sura (Montans, 40-70 apr. J.-C.)

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur tasse Drag. 27[80].

146. – Tappus (Lezoux, 150-180 apr. J.-C.)

1. Plouhinec, *Kervennec* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 33[81].

147. – Tetio I (Montans, 40-70 apr. J.-C.)

1. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 15/17 ou 18[82].

148. – Tinturius (Lezoux, 135-165 apr. J.-C. ?)

1. Plouzané, *Kerverrien-Moguer* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur forme indéterminée[83].

149. – Tituro (Lezoux, 170-200 apr. J.-C. ?)

1. Saint-Frégant, *Keradennec* : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Drag. 33[84].

150. – Vacu... (?)

1. Carhaix, *entre les 14 et 24, rue de l'Église* : la lecture est très certainement fautive, car aucun potier de ce nom n'est attesté[85].

151. – Valerius II (Montans, 40-65 apr. J.-C.)

1. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[86].

2. Quimper, *venelle des Potiers* : estampille Hartley, Dickinson 1f sur Drag. 27[87].

3. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille Hartley, Dickinson 1c (?) sur forme indéterminée[88].

152. – Varus I (groupe de Montans, 40-60 apr. J.-C.)

1. Carhaix, *rue de Kerniguez* : estampille Hartley, Dickinson 1a var. sur Drag. 27 à engobe orange clair[89].

153. – Venerandus (Lezoux et Toulon-sur-Allier, 155-185 apr. J.-C.)

---

[76] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842.

[77] *Gallia*, t. 35, fasc. 2, 1977, p. 361 (non figuré).

[78] *Gallia*, t. 37, fasc. 2, 1979, fig. 16 H.

[79] Lue SVCCVS : R.-F. Le Men, « Fouille d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy à Quimper », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. III, 1876, p. 197 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 843 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 361.

[80] *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30 K ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 8, 2011, p. 378.

[81] J.-M. Abgrall, « Inventaire des monuments anciens de Plouhinec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1884, p. 177 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 8.

[82] *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30, L ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 51 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841.

[83] *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, p. 353 et fig. 30 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 58.

[84] R. Sanquer, art. cité (1972), p. 103 ; *Gallia*, t. 31, fasc. 2, 1973, p. 377 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 67.

[85] Seymour de Ricci, « Répertoire épigraphique de la Bretagne occidentale », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXXV, 1897, p. 243.

[86] L. Pape, « Les fouilles de Kerilien en Plounéventer. Campagne de 1965 », *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, fasc. 1, 1966, p. 155.

[87] *Gallia*, t. 33, fasc. 2, 1975, fig. 30 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 147 ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 841.

[88] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 843.

[89] G. Le Cloirec, *Carhaix antique. La* domus *du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de* Vorgium, *chef-lieu de la cité des Osismes*, Rennes, 2008, p. 231, n° 41.

Livre 1.indb 47 11/02/2015 13:53:00

1. La Roche-Maurice, *Le Valy-Cloistre* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur Walters 79R[90].

154. – Verecundus I (Montans et Valéry, 20-60 apr. J.-C.)

1. Quimper, *collection Porquier-Beau* : estampille Hartley, Dickinson 5a sur Drag. 15[91]. Ce poinçon a été utilisé dans l'atelier de Montans.

155. – C. Vibius (La Graufesenque, 10-35 apr. J.-C.)

1. Plouhinec, *Kersigneau-Saint-Jean* : estampille sur forme indéterminée[92].

156. – Vicnua (Les Martres-de-Veyre et Lezoux, 160-195 apr. J.-C.)

1. Quimper ? : estampille Hartley, Dickinson 1a sur Walters 80[93].

157. – Victor II (110-135 apr. J.-C.)

1. Plonévez-Porzay, *Kervel* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[94].

2. Plounéventer, *Kerilien* : estampille indéterminée sur forme indéterminée[95].

158. – Volus (La Graufesenque, 35-50 apr. J.-C)

1. Quimper, *Parc-ar-Groas* : estampille incomplète, très vraisemblablement de Volus, sur forme indéterminée[96].

159. – Xanthus III (Lyon, 5 av.-5 apr. J.-C.)

1. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* : plusieurs potiers de ce nom ont travaillé à Pise et à Lyon, leurs estampilles étant très semblables. Il paraît plus prudent d'attribuer cette estampille non figurée au potier de Lyon[97].

160. – Zoilus (Pise, 5 av.-50 apr. J.-C.)

1. Carhaix, *collection Charbonnier* : estampille de Zoilus sur Ritt. 5[98].

161. – Estampilles incomplètes ou illisibles

1. Carhaix, *cimetière* :…itia[99].

2. Carhaix, *cimetière* :…vidi[100].

3. Carhaix, *boulevard de la République* : illisible[101].

4. Carhaix, *collection Nédellec* :…im[102].

5. Carhaix, *collection Nédellec* : P… rétrograde sur Walters 79-80[103].

6. Cléden-Cap-Sizun, *Trouguer* : Mas…[104]

7. Irvillac, *Compézou* : illisible sur fond de plat[105].

7. Plonévez-Porzay, *Camézen* : non décrite[106].

8. Plonévez-Porzay, *Kervel* :…nim sur Walters 79-80[107].

---

90 R. Sanquer, art. cité (1972), p. 73 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 179.

91 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 365, n° 51, pl. 2, n° 51 ; B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 192.

92 H. Le Carguet, « Découverte d'une station gauloise et d'un camp romain sur la rive gauche du Goayen », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 48.

93 B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 9, 2012, p. 228.

94 L. Pape, *op. cit.*, p. A-139.

95 L. Pape, *op. cit.*, p. A-154.

96 J.-Y. Robic, J.-P. Le Bihan, « Les ensembles augustéens et tibériens de Locmaria en Quimper (Finistère) », dans L. Rivet (dir.), *S.F.E.C.A.G. Actes du congrès du Mans, 8-11 mai 1997*, Marseille, 1997, p. 170, pl. 29, C2-193.

97 L. Pape, *op. cit.*, p. A-183. Sur ce potier : A. Oxé, H. Comfort, Ph. Kenrick, *Corpus Vasorum Arretinorum. A Catalogue of the Signatures, Shapes and Chronology of Italian Sigillata*, Bonn, 2000, p. 506-507, n° 2536-2537.

98 R. Sanquer, art. cité (1972), p. 57. Sur Zoilus : A. Oxé, H. Comfort, Ph. Kenrick, *op. cit.*, p. 510, n° 2544.

99 E. Charbonnier, « Fouille d'un fumier romain à Carhaix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904, p. 81.

100 Id., *ibid.*

101 R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 43.

102 Inédit. Musée départemental breton, à Quimper.

103 Inédit. Musée départemental breton, à Quimper.

104 *Gallia*, t. 13, fasc. 2, 1955, p. 155.

105 P. Galliou, « Irvillac, Compézou », dans « Notices d'archéologie finistérienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 46.

106 P. Galliou, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 298.

107 R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et

Livre 1.indb 48 11/02/2015 13:53:01

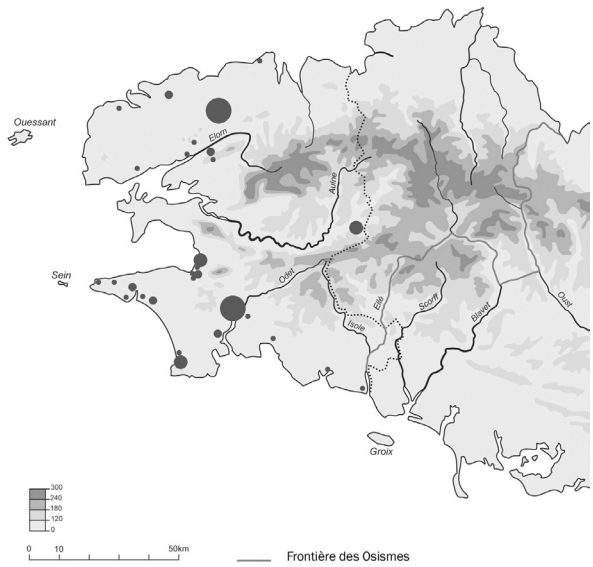

Fig. 3. – Répartition des estampilles sur sigillée découvertes dans le Finistère.

9. Ploudalmézeau, *Ridiny* :…cum[108].

10. Ploudaniel, *Lannignez* : estampille intradécorative illisible sur Drag. 37[109].

11. Plouhinec, *Kersigneau* : Ci…m[110].

12. Plounéventer, *Kerilien* :…enator[111].

13. Quimper, *Kermoisan* :…am, sur Drag. 18/31[112].

14. Quimper, *rue Michelet* : illisible[113].

15. Quimper, *venelle des Potiers* :…am sur Drag. 19 du sud de la Gaule[114].

16. Quimper, *venelle des Potiers* : illisible sur Drag. 27[115].

17. Quimper, *collection Porquier-Beau* : illisible[116].

18. Riec-sur-Bélon, *La Porte-Neuve* :…ci[117].

19. Saint-Jean-Trolimon, *Tronoën* :…rontu[118].

20. Tréguennec, *La Palue* : illisible, sur fond de plat[119].

Le nombre d'estampilles sur sigillée mises au jour dans le département du Finistère est ainsi légèrement supérieur à trois cents[120]. Il est clair, à la lecture de ce qui précède, qu'elles ne sont pas uniformément réparties sur ce territoire (fig. 3). Elles sont particulièrement nombreuses à Quimper (environ 41 % du total), à Kerilien en Plounéventer (environ 24 % du total) et à Carhaix (environ 10 % du total), fait qui n'a en soi rien de très surprenant car il y a là les principales agglomérations des Osismes, du chef-lieu de la cité, *Vorgium* (Carhaix)[121]

médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXXVI, 1970, p. 54.

108 R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXXVIII, 1972, p. 81.

109 R. Sanquer, « Chronique d'archéologie antique et médiévale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXXIV, 1968, p. 34.

110 H. Le Carguet, art. cité, p. 48.

111 Collection privée, Bordeaux.

112 J.-P. Le Bihan, P. Galliou, « Un groupe de bas fourneaux antiques découverts près de Quimper », *Bulletin de la. Société archéologique du Finistère*, t. CII, 1974, p. 23.

113 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842.

114 J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 842.

115 Id., *ibid.*

116 R. Cloastre, art. cité (1953), p. 366, n° 60, fig. 2, n° 60.

117 Inédit. Musée départemental breton, à Quimper.

118 L. Pape, *op. cit.*, p. A-183.

119 A. du Chatellier, « Découverte dans le Finistère d'un dépôt de statuettes gallo-romaines », *Bulletin monumental*, 3e série, t. 2, 1856, p. 453.

120 Il est difficile d'en donner un décompte exact à l'unité près, les publications anciennes étant peu précises et se recoupant souvent.

121 On trouvera une récente mise au point sur le chef-lieu des Osismes dans G. Le Cloirec, *op. cit.* Le nombre relativement restreint d'estampilles sur sigillée mises au jour à Carhaix s'explique par le long désintérêt des archéologues pour la ville antique et le caractère très récent des fouilles scientifiques qui y ont été ouvertes.

Livre 1.indb 49 11/02/2015 13:53:01

aux actives agglomérations secondaires de *Vorganium* (Kerilien)[122] et de Quimper, cette dernière se doublant d'un port, ouvert sur l'Atlantique par l'intermédiaire de l'Odet[123]. Ces habitats groupés, où vivaient peut-être un ou deux milliers de personnes, étaient incontestablement d'importants centres de consommation de denrées et d'objets divers, la relative prospérité de leurs habitants, liée aux échanges avec les campagnes avoisinantes, leur permettant de s'offrir une vaisselle importée, souvent onéreuse[124]. Le sanctuaire de Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon[125], a lui aussi livré un nombre assez élevé de vases estampillés (18, soit 6 % de cet ensemble), fait qu'il convient très vraisemblablement de rapporter à la fréquentation du site par de nombreux fidèles, venant y déposer des offrandes ou y pratiquer des sacrifices. Il est d'ailleurs possible que le seul vase estampillé de Gaule de l'Est (n° 55, Creticus de Lavoye) connu dans le Finistère soit arrivé dans cette région en dehors des relations commerciales, peut-être comme objet personnel placé dans le sanctuaire par un fidèle[126]. En revanche, c'est plutôt à leur activité économique qu'il faut attribuer la présence, dans deux usines de salaison du poisson des côtes osismes, Kervel en Plonévez-Porzay[127] et Plomarc'h en Douarnenez[128], d'un nombre assez important d'estampilles (douze à Kervel, dix à Plomarc'h), un phénomène semblable s'observant, mais à un moindre degré, dans les *villae* (neuf à Kervenennec en Pont-Croix[129], sept à Keradennec en Saint-Frégant[130], etc.). Le semis de découvertes d'estampilles isolées ou présentes à moins de trois exemplaires correspond à des fouilles partielles ou à des découvertes fortuites, dont on ne saurait, par conséquent, tirer de conclusions globales. On soulignera aussi que ces quelque trois cents estampilles ne correspondent qu'à une partie, sans doute infime, des importations de sigillée vers l'ouest de l'Armorique, le marquage des vases par les potiers ne présentant pas de véritable régularité et variant selon les ateliers, les artisans, les types de vases et l'époque. Ainsi, à Kerilien en Plounéventer, les vases portant un poinçon de potier ne représentent que 10 % de l'assemblage des récipients ornés au moule (Drag. 29, 30, 37)[131], les proportions variant de 2 % à 22 % pour l'ensemble des sigillées lisses mises au jour en Pannonie[132]. Il est bien sûr impossible de chiffrer précisément ces importations de sigillée vers la pointe de l'Armorique, mais, si l'on se fonde sur les données précitées et sur l'hypothèse selon laquelle on ne connaît guère plus de 1 % des vestiges antiques enfouis, il ne paraît pas improbable que l'actuel département du Finistère ait reçu quelque trois cent mille vases en céramique sigillée. Le chiffre semblera certainement considérable, mais devient bien plus modeste lorsqu'on se souvient que ces importations couvrent deux cents ans envi-

122 Sur Kerilien : P. Galliou, *Vorganium (Kerilien en Plounéventer), agglomération secondaire des Osismes* (à paraître).

123 On verra sur ce point : J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*

124 Dans le dernier quart du IIe siècle, un vase en sigillée orné au moule dans l'atelier de Cinnamus, de facture relativement médiocre, se vendait 20 as dans la province du Norique, la solde quotidienne d'un légionnaire étant, à cette époque, de 16 as 2/3 (R. Noll, « Eine Sigillataschlüssel mit Eigentumsvermerk and Preisangabe aus *Flavia Solva* », *Germania*, t. 50, 1972, p. 148-152). On notera toutefois que le Norique se trouvait en dehors de la *quadragesima Galliarum*, dont la taxe augmentait les prix des produits exportés.

125 P. Galliou, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 421-422.

126 La diffusion des estampilles de ce potier (B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, t. 3, 2008, p. 190) est presque entièrement limitée à l'est de la Gaule.

127 Id., *ibid.*, p. 298-299.

128 Id., *ibid.*, p. 192-194.

129 Id., *ibid.*, p. 357-362.

130 Id., *ibid.*, p. 408-415.

131 P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*

132 D. Gabler, A. Marton, E. Gauthier, « La circulation des sigillées en Pannonie : les estampilles sur sigillées lisses de Gaule, de Germanie et de la région danubienne », *Revue archéologique de l'Est*, t. 58, 2009, fig. 2.

Livre 1.indb 50 11/02/2015 13:53:01

ron[133]. Bien plus vaste que le Finistère, la province romaine de Pannonie, où d'importants contingents militaires étaient stationnés sur le *limes* danubien, n'a d'ailleurs livré que mille sept cent cinquante-deux marques sur sigillée lisse pour la même période[134].

On constate aussi, en étudiant la liste des estampilles finistériennes, que le flux des importations ne fut pas régulier et qu'il connut des phases d'intensification et de recul, correspondant, sans aucun doute, à l'évolution économique des sites concernés. Nous étudierons ces mouvements à Carhaix, Kerilien et Quimper.

Carhaix

Les apports de sigillée à Carhaix ne débutent probablement pas avant la seconde ou la troisième décennie du Ier siècle apr. J.-C., la seule estampille italique connue dans la ville (Zoilus, n° 160) n'appartenant pas nécessairement aux premières années de notre ère. Les années 20-40 ne sont encore marquées que par des importations sporadiques (L. Aurelio [n° 19] et Cadurcus [n° 30]) en provenance des ateliers de Montans (Tarn), ce que paraît d'ailleurs confirmer l'étude d'un lot de sigillées non estampillées mises au jour anciennement à Carhaix[135]. Faut-il en conclure que *Vorgium*, chef-lieu des Osismes, ne fut créée qu'assez tard dans le siècle, plus tard en tout cas que les chefs-lieux des cités voisines (Coriosolites, Vénètes, Riedones), dont la fondation est attribuée au règne d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) ? Disons que la maigreur de l'échantillon et l'absence de fouilles récentes dans la partie centrale de la ville antique ne permettent pas de conclure, dans un sens ou dans l'autre[136].

Les importations de sigillée se font nettement plus abondantes à partir du règne de Claude (41-54 apr. J.-C.) et jusqu'à la fin du règne de Vespasien (69-79 apr. J.-C.), ce phénomène déjà mis en évidence à Carhaix[137] étant ici confirmé par la présence de vaisselle provenant des ateliers de Montans (Iucundus I [n° 79], Quintus II [n° 121], Varus I [n° 152], de Lezoux (Puy-de-Dôme) Atepomarus II [n° 15], Comus I [n° 51], Danomarus [n° 58], de La Graufesenque (en Millau, Aveyron), enfin (Aquitanus [n° 13], Calus II [n° 33], Cocus I [n° 49], Crestio [n° 54]). Bien qu'elle puisse être en partie rapportée à l'accroissement de la production des ateliers du sud et du centre de la Gaule, cette intensification des importations de sigillée est manifestement aussi l'une des facettes du développement économique et social du nord de la Gaule, dont on connaît bien les effets dans la péninsule armoricaine[138]. Il est, en revanche, frappant de constater qu'aucune importation de sigillée ne paraît pouvoir être attribuée au règne des derniers Flaviens (Titus [79-81 apr. J.-C.], Domitien [81-96 apr. J.-C.]) ni à celui de Trajan (98-117 apr. J.-C.) et au début du règne d'Hadrien (117-138 apr. J.-C.), ce phénomène, déjà observé à Carhaix[139] et sur d'autres sites de l'Ouest[140], restant largement inexpliqué. La reprise de ces apports est bien datée des années 130-140, les importations s'intensifiant à partir du milieu du siècle (Aeternus [n° 5], Cinnamus [n° 45], Doeccus I [n° 64], Iullinus II [n° 82], Marcellinus [n° 97], Marcellus III (?) [n° 98], Marcus V [n° 99], Paternus V [n° 114], Samillus [n° 131]), les ateliers du centre de la Gaule étant les seuls représentés. Ce regain, là encore, peut s'expliquer par le considérable développement de

133 On peut ainsi estimer à 0,20 vase/km² l'apport annuel de sigillées dans le Finistère.

134 D. Gabler, A. Marton, E. Gauthier, art. cité, p. 209.

135 J.-Y. Éveillard, « Céramique sigillée du Ier siècle découverte à Carhaix », *Annales de Bretagne*, t. LXXVIII, fasc. 1, 1971, p. 192.

136 G. Le Cloirec, *op. cit.*, p. 200.

137 J.-Y. Éveillard, art. cité, p. 192-194.

138 P. Galliou, *L'Armorique romaine*, Brest, 2005 (2e éd.), p. 309-314.

139 J.-Y. Éveillard, art. cité, p. 192.

140 Ainsi à Angers : M. Provost, « Importations de sigillée à Angers (Haut-Empire romain) », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 20, fasc. 2, 1981, fig. non numérotée, p. 8.

Livre 1.indb 51 11/02/2015 13:53:01

ces ateliers au cours de cette période, leurs productions inondant les marchés d'une grande partie de l'ouest de l'Empire, mais aussi par le développement de *Vorgium*, bien attesté par d'autres documents archéologiques[141].

Kerilien

Bien que le site de Kerilien semble avoir été occupé à l'époque d'Auguste[142], les plus anciennes des estampilles sur sigillée qui y furent mises au jour ne sont pas antérieures au règne de Claude (Abitus [n° 1]), Atepomarus [n° 15], Cocus [n° 49], Valerius III [n° 151]). Comme à Carhaix, la majorité des marques du Ier siècle apr. J.-C. appartient à la seconde moitié de celui-ci (Campanus I [n° 35], Cotulo [n° 53], Donicatus [n° 65], Iulius [n° 80], Mommo [n° 105]) et traduit l'expansion économique de l'agglomération secondaire de *Vorganium*[143], liée en partie à l'ouverture à la mer, qu'atteste le milliaire de Kerscao en Kernilis (*CIL* XIII, 9016), dressé en 45 ou 46 apr. J.-C. au bord d'une voie menant de *Vorganium* à l'Aber-Wrac'h. Importées des ateliers de La Graufesenque (cinq exemplaires), de Lezoux (quatre exemplaires) et de Montans (deux exemplaires), ces vases du Ier siècle apr. J.-C. sont très minoritaires (15 %) dans l'assemblage des estampilles de Kerilien, dont la masse est constituée de marques des ateliers du centre de la Gaule (Advocisus [n° 4], Albinus IV [n° 7], Albucius II [n° 8], Antistii [n° 11], Atilianus [n° 16], Attianus II [n° 17], Banuus [n° 21], Bellicus [n° 24], Caletus [n° 32], Casurius II [n° 40], Celsianus [n° 42], Censorinus II [n° 43], Cerialis II [n° 44], Cinnamus [n° 45], Cosaxtis [n° 52], Cunissa I [n° 57], Doeccus I [n° 64], Iulius Numidus [n° 81], Iustus II [n° 84], Lastuca [n° 86], Lucius I [n° 90], Malledo [n° 95], Mapillus [n° 96], Martius IV [n° 101], Muxtullus [n° 106], November [n° 112], Ollognatus [n° 113], Paternus V [n° 114], Sacer I [n° 129], Samillus [n° 131], Senilis III [n° 137], Servus IV [n° 138], Victor I [n° 157]), certains de ces poinçons étant d'ailleurs représentés à plusieurs exemplaires, comme ceux d'Atilianus (six), de Banuus (cinq), de Muxtullus (quatre) et surtout de Paternus V, sur des vases ornés au moule (onze). Cette prépondérance des productions de la seconde moitié du IIe siècle, déjà observée à Carhaix, est confirmée par l'étude des sigillées ornées recueillies sur le plateau de Kerilien[144], où les éléments du Ier siècle[145] représentent moins de 1 % de l'assemblage. Comme à Carhaix, les sigillées appartenant au règne des derniers Flaviens sont absentes de l'agglomération, mais, à l'inverse, les productions du temps de Trajan et surtout d'Hadrien sont mieux représentées ici, tant par des estampilles (Attianus II, Sacer I) que par des vases ornés[146], phénomène que l'on doit peut-être corréler au réaménagement de la ville, que Louis Pape place sous le règne d'Hadrien[147]. De façon plus globale, l'abondance de ces productions du centre de la Gaule s'explique, comme à Carhaix, par le considérable développement de ces ateliers et par la prospérité générale de la Gaule, visible à Carhaix[148] comme dans l'ensemble de la péninsule armoricaine[149]. Plus marquée à Kerilien qu'à Carhaix, la présence sur le site léonard de céramiques façonnées par des artisans qui œuvrèrent jusqu'à la fin du IIe siècle apr. J.-C. (Advocisus, Antistii, Atilianus, Banuus, Caletus, Celsianus, Cosaxtis, Doeccus, Iulius Numidus, Iustus II, Lucius I, November, Ollognatus, Senilis III) témoigne peut-être d'une plus forte permanence des importations à Kerilien

141 G. Le Cloirec, *op. cit.*, p. 200-201.

142 P. Galliou, *Vorganium*…, *op. cit.*

143 Id., *ibid.*

144 P. Galliou, R. Sanquer, *op. cit.*

145 Id., *ibid.*, p. 24, A-52, et p. 45, C-54, tous deux d'époque claudienne.

146 Id., *ibid.*, p. 17, A-23 ; 18, A-25 ; 22, A-43 ; p. 25, B-4 ; p. 28, B-18 ; p. 45, C-54 ; p. 46, D-2 ; p. 48, D-11 ; p. 51, D-25.

147 L. Pape, *op. cit.*, p. 93.

148 P. Galliou, *Vorganium*…, *op. cit.*

149 P. Galliou, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 14-318.

Livre 1.indb 52 11/02/2015 13:53:01

qu'à Carhaix à la fin de l'époque antonine et au début du règne des Sévères ; rappelons toutefois que l'assemblage carhaisien est de trop petite taille pour que l'on puisse asseoir une telle conclusion.

Quimper

Les deux caractéristiques essentielles de l'assemblage des estampilles quimpéroises sont tout d'abord la place (40 %) qu'y tiennent les marques du Ier siècle apr. J.-C., dans un échantillon sans doute plus probant que celui de Carhaix[150], et, à l'intérieur de ce groupe, l'importance des productions des ateliers de Montans et de Valéry (commune de Busque, Tarn) (55 %)[151]. La présence, dans ce lot, de poinçons de potiers ayant commencé à travailler sous Tibère (Acapusos [n° 2], Acutus I [n° 3], Alexanus [n° 9], Cadurcus [n° 31], Caledo [n° 31], Cantus [n° 37], Cato [n° 41], Famius [n° 68], Lepidus II [n° 88], Maccarus I [n° 92], Petrecus [n° 116], Regenus [n° 125], Repentinus [n° 127], Silvanus [n° 141], Verecundus I [n° 154], Volus [n° 158]) témoigne sans aucun doute, comme les ensembles de céramiques augustéennes exhumés en divers points[152], d'un développement précoce du site, qui ne présentait cependant pas encore de caractéristiques urbaines[153]. J.-P. Le Bihan et J.-F. Villard placent sous le règne de Claude l'apparition d'un cadre urbain et sous les Flaviens l'apogée de l'agglomération[154], ce que confirme pleinement l'étude des estampilles (Albanus [n° 6], Aquitanus [n° 13], Atepomarus [n° 15], Comus I [n° 51], Crestio [n° 54], Danomarus [n° 59], Diogen [n° 60], Donicatus [n° 65], Drutaius [n° 66], Iucundus I [n° 79], Iulius II [n° 80], Iullus II [n° 83], Modestus [n° 104], Mommo [n° 105], Namus [n° 108], Niger [n° 110], Nomus [n° 111], Postumus [n° 117], Quintus II [n° 121], Salvetus II [n° 130], Secundus [n° 133], Successus I [n° 144], Sura [n° 145], Tetio I [n° 147], Valerius II [n° 151]). Comme le notent les mêmes auteurs[155], le IIe siècle est également une période de prospérité, dont témoigne ici la présence de nombreuses estampilles, appartenant majoritairement aux ateliers de Gaule centrale (Advocisus [n° 4], Aper II [n° 12], Atilianus [n° 16], Banuus [n° 21], Butrio [n° 26], Buturo [n° 27], Campanus II [n° 36], Carus IV [n° 38], Cassignetus [n° 39], Cinnamus [n° 45], Cintusmus I [n° 46], Decmanus [n° 59], Docilis I [n° 63], Eppillus [n° 67], Gemenia [n° 71], Genetilus [n° 75], Genialis IV [n° 76], Iullinus II [n° 82], Ivenis [n° 85], Laxtucissa [n° 87], Libertus III [n° 89], Maccira [n° 93], Malcio [n° 94], Malledo [n° 95], Marcellus III [n° 98], Martinus III [n° 100], Matarianus [n° 102], Namilianus [n° 107], Paternus V [n° 114], Paullus VI [n° 115], Quintus V [n° 123], Regalis I [n° 124], Reginus IV [n° 126], Santianus [n° 132], Sedatus IV [n° 136], Senilis III [n° 137], Severianus I [n° 139], Sextus V [n° 140], Solemnis I [n° 143], Vicnua [n° 156], soit une cinquantaine de poinçons). On remarque aussi dans ce lot la présence de deux estampilles tardives de Montans (Malcio [n° 96], 110-145 apr. J.-C.) ainsi que deux marques antérieures aux années 140 de l'atelier de Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme) [Buturo (n° 27), Marcellus III (n° 98)].

Les autres ensembles d'estampilles mis au jour sur des sites d'autre nature présentent des profils variés, correspondant, tout naturellement à l'histoire de leur occupation ou de leur fréquentation. Ainsi à Tronoën en Saint-Jean-Trolimon, les marques sur sigillée couvrent-elles toute la période allant du début de l'ère (Xanthus [n° 159]) à la fin du IIe siècle, les marques du Ier siècle (Atepomarus [n° 15], Doni-

[150] À Carhaix, les estampilles du Ier siècle apr. J.-C. constituent 47 % de l'ensemble.

[151] Les estampilles de La Graufesenque constituent 26 % de cet ensemble et celles de Lezoux 19 %.

[152] J.-Y. Robic, J.-P. Le Bihan, art. cité ; J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 685.

[153] J.-P. Le Bihan, J.-F. Villard, *op. cit.*, p. 686-689.

[154] Id., *ibid.*, p. 690-692.

[155] Id., *ibid.*, p. 696-697.

Livre 1.indb 53 11/02/2015 13:53:02

catus [n° 65], Famulus [n° 69]) étant toutefois nettement moins nombreuses que celles du siècle suivant (28 % contre 72 %). Le site se singularise aussi par la présence de la seule estampille de Gaule de l'Est (Creticus, de Lavoye [Meuse], n° 55) connue dans le Finistère. À Plomarc'h en Douarnenez (marques d'Albucius [n° 8], d'Aucella [n° 18], de Cintusmus I [n° 46], Divicatus [n° 61], Divixtus [n° 62], Gemenus [n° 72], Genialis IV [n° 76], Iustus II [n° 84], Laxtucissa [n° 87], Me(e)lausus [n° 103]), l'assemblage est entièrement postérieur aux années 140, le même phénomène s'observant à peu de chose près à Kervel en Plonévez-Porzay (estampilles d'Albucius [n° 8], Aventinus II [n° 20], Casurius II [n° 40], Doeccus I [n° 64], Gemenus [n° 72], Nicephor I ou II [n° 109], Quartus IV [n° 120], Senilis III [n° 137], Victor II [n° 157]), où toutefois deux estampilles, celles de Nicephor et de Victor, sont peut-être légèrement plus anciennes. Cet assemblage correspond clairement au début de la phase d'activité de ces deux usines, qui fonctionnèrent jusqu'à la fin du siècle suivant[156].

Les assemblages d'estampilles sur sigillée mises au jour dans les *villae* présentent des faciès variés. Au Valy-Cloistre en La Roche-Maurice (estampilles de Clemens III [n° 47], Divixtus I [n° 62], Matarianus [n° 102], Venerandus [n° 153]) et à Keradennec en Saint-Frégant (estampilles d'Antiquus [n° 10], de Celsianus [n° 42], Decumanus [n° 59], Divixtus [n° 62], d'Imprito [n° 78], de Paternus V [n° 114] et Tituro [n° 149]), les seules estampilles présentes datent de la seconde moitié du IIe siècle, alors même que ces établissements ruraux ont été occupés dès le siècle précédent[157]. À l'inverse, les *villae* du Pérennou en Plomelin[158] (estampilles d'Albinus IV [n° 7], de Calvus I [n° 34], Iucundus I [n° 79] et Servus IV [n° 138]) et de Kervenennec en Pont-Croix[159] (estampilles de Beleniccus II [n° 22], Cintusmus I [n° 46], Genitor II [n° 77], Iullus II [n° 83], Ivenis [n° 85], Muxtullus [n° 106], Niger [n° 110], Petrecus [n° 116], Solinus [n° 142]), ont livré des marques du Ier siècle (Calvus I et Iucundus au Pérennou, Iullus II, Niger, Petrecus à Kervenennec) correspondant aux phases anciennes de l'occupation de ces habitats ruraux.

Si l'on prend en compte la totalité des estampilles sur sigillée découvertes dans le Finistère, on constate que les marques du Ier siècle apr. J.-C. constituent 35 % de cet ensemble. Dans ce groupe du Ier siècle, les importations italiques ou néo-italiques sont extrêmement minoritaires (2 %), la quasi-totalité de l'assemblage provenant des ateliers du centre et du sud de la Gaule. Les productions de Lezoux (22 %) y font presque jeu égal avec celles de La Graufesenque (29 %)[160], mais la majorité de ces apports (47 %) est d'origine montanaise[161], une seule estampille (Modestus II) pouvant être attribuée à l'atelier de Valéry et les autres centres mineurs n'étant pas représentés. Nous avions déjà souligné, en 1982, la place que tenaient les céramiques du Tarn dans les apports de sigillée du Ier siècle apr. J.-C. en Armorique[162], observation qui a

156 P. Galliou, *L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 185-186.

157 P. Galliou, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 400-403 ; voir aussi *supra*.

158 Id., *ibid.*, p. 288-289.

159 Voir *supra*.

160 Ce phénomène, paraissant caractériser les cités armoricaines, a été noté par J.-Y. Eveillard, art. cité, p. 193, note 43, à partir des observations de R. Cloastre. On verra aussi : L. Richard, « Note sur l'importation de la céramique sigillée en Armorique », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 7, fasc. 4, 1968, p. 303-309.

161 Les proportions sont certes différentes si l'on excepte Quimper (Italiques et néo-italiques : 5 % ; La Graufesenque : 33,5 % ; Lezoux : 28 % ; Montans : 33,5 %), mais il est manifeste que les productions du groupe de Montans y tiennent toujours une place importante.

162 P. Galliou, « Sigillée de Gaule du Sud en Armorique : diffusion et problèmes », *Rei Cretariae Romanae Fautorum*, *Acta* XXI/XXII, 1982, p. 122.

Livre 1.indb 54 11/02/2015 13:53:02

d'ailleurs été confirmée par les fouilles récemment faites à Vannes[163].

Au second siècle, période à laquelle appartient la majorité (65 %) des sigillées estampillées du Finistère, ces céramiques proviennent presque exclusivement des ateliers du centre de la Gaule (Lezoux, Les Martres-de-Veyre, Lubié, Toulon-sur-Allier, Terre-Franche, Vichy). Les marques répertoriées montrent que ces importations provenaient presque exclusivement de Lezoux et des Martres-de-Veyre[164], les autres centres n'étant représentés que par quelques marques[165]. Les deux estampilles de Malcio découvertes à Quimper (n° 94) montrent que, comme à Vannes[166], les dernières productions montanaises continuaient d'arriver chez les Osismes dans les premières décennies du siècle avant de laisser entièrement la place, dès les années 140, aux sigillées de Gaule centrale. La seule estampille de Gaule de l'Est connue dans le Finistère (n° 55) ne saurait être considérée comme significative[167].

Il paraît des plus probables que toutes ces céramiques soient arrivées sur le territoire osisme par voie maritime et non terrestre. La Graufesenque et Montans étant situés sur le Tarn, les productions de ces deux ateliers devaient descendre la rivière jusqu'à son confluent avec la Garonne à Moissac (Tarn-et-Garonne)[168], puis emprunter ce dernier fleuve jusqu'à Bordeaux, où ces poteries étaient chargées sur des navires de mer[169] qui longeaient le littoral en se dirigeant vers les côtes de la péninsule Ibérique, d'une part[170], et vers celles de l'Ouest gaulois de l'autre, atteignant, en fin de trajet, les îles Britanniques[171]. Les sigillées de Gaule centrale circulaient sur l'Allier et la Loire, le transbordement sur des navires de mer se faisant vraisemblablement à Nantes ou à Rezé. Malgré les difficultés de navigation sur ce fleuve capricieux, les activités de batellerie s'y développèrent sans doute dès l'époque romaine, sinon plus tôt encore[172], comme le montre la découverte de l'épave d'un navire chargé de poteries de Lezoux à Vichy[173], et, dans le fleuve, à Thouaré-sur-Loire (Loire-Atlantique), de fragments de sigillée provenant sans doute d'une autre épave

163 Th. Martin, A. Triste, « Le commerce de la sigillée de Montans sur les côtes du Morbihan : l'exemple de Vannes. I. Les estampilles (Fouilles 1981-1991) », *Documents de céramologie montanaises*, t. 1, 1997, p. 111-136.

164 De nombreux potiers ont travaillé dans plusieurs centres. Or, lorsque nous disposons de preuves concernant l'origine des poinçons utilisés, il est clair que, dans la plupart des cas, il s'agit de leur production lédovienne. Il existe cependant quelques exceptions : Caletus a utilisé son poinçon 2b et Lastuca son poinçon 1a dans tous les ateliers où ils ont travaillé. Epillus a utilisé son poinçon 2a à Lezoux et Gueugnon.

165 Un bol à décor moulé de Cinnamus (n° 6, découvert à Quimper) provient de Vichy ou de Lubié. Un vase de Decmanus II (n° 2, provenant de Saint-Frégant) fut produit à Toulon-sur-Allier. Le vase de Meelausus de Douarnenez fut produit à Vichy ou Terre-Franche, de même que ceux de Servus IV (poinçon 1b).

166 Th. Martin, A. Triste, art. cité, p. 114.

167 Le territoire vénète a livré une autre estampille de même provenance : Th. Martin, A. Triste, art. cité, p. 114.

168 Ausone, *Lettres*, XXII. 2. 31-32 ; L. Bonnard, *La Navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1913, p. 85 ; P. Sillières, « Les voies fluviales de la cité de Toulouse », dans R. Bedon, A. Malissard (dir.), *La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines*, Limoges, 2001, p. 124.

169 P. Galliou, « Sigillée de Gaule du Sud… », art. cité, p. 122.

170 Th. Martin, A. Triste, art. cité, p. 111.

171 Les sigillées de Montans attestées en Bretagne insulaire appartiennent dans leur grande majorité à la période 110-145, période où, comme on vient de le noter, les importations montanaises sont rares dans la péninsule armoricaine. Les raisons pour lesquelles les productions de Montans sont globalement plus abondantes dans l'ouest de l'Armorique que celles de La Graufesenque ne sont pas claires (produits similaires, mais moins chers ?).

172 On trouvera une bonne évocation des activités de batellerie sur la Loire et ses affluents dans l'ouvrage de F. de Person, *Bateliers sur la Loire*, Chambray-lès-Tours, 1994.

173 J. Corrocher, « Un bateau gallo-romain coulé dans l'Allier », *Archeologia*, n° 138, janvier 1980, p. 62-64.

Livre 1.indb 55 11/02/2015 13:53:02

antique[174]. Rappelons enfin qu'une inscription mise au jour à Nantes mentionne des « nautes de la Loire[175] » et que Lucius Tauricius Florens, citoyen vénète et receveur de la caisse des Gaules, est dit « patron des nautes de la Saône et de la Loire[176]. » Au-delà de l'embouchure de la Loire, ces poteries, qui ne constituaient sans doute qu'un des éléments de la cargaison des navires hauturiers, devaient être déchargées, en totalité ou en partie, dans des ports comme Vannes[177] ou Quimper, sans que l'on sache toutefois si ces derniers étaient les points d'entrée uniques de ces céramiques dans les cités voisines des Vénètes et des Osismes, ces ports assurant leur redistribution, par voie terrestre, fluviale ou maritime, sur la totalité du territoire de ces peuples, ou simplement des lieux de consommation. On se demandera, de la sorte, si Carhaix et Kerilien étaient alimentés en sigillée par l'intermédiaire de Quimper, la seconde agglomération, proche de la mer – une vingtaine de kilomètres – et reliée à l'Aber-Wrac'h par une voie aménagée (ou réaménagée) dès le règne de Claude[178], pouvant être directement alimentée par des navires hauturiers. Il est possible, d'ailleurs, que ce système de (re)distribution soit différent, de nombreux petits ports ayant été utilisés à l'époque romaine sur le littoral de la péninsule[179]. Une étude détaillée de toutes les sigillées, lisses et décorées, estampillées ou non, recueillies dans le Finistère, serait nécessaire pour que l'on puisse tenter d'en reconstituer les modèles de circulation.

L'étude des importations en Finistère de céramiques sigillées portant une estampille vient conforter les hypothèses déjà posées sur les rythmes de la romanisation dans l'ouest de la péninsule armoricaine en montrant une lente progression de celle-ci dans les quarante premières années du Ier siècle apr. J.-C., puis une nette accélération de son mouvement, accompagnée d'une forte expansion économique, à partir du règne de Claude et surtout sous les Flaviens. Le second siècle se caractérise par une banalisation de l'usage de cette vaisselle de semi-luxe, les ateliers de Gaule centrale inondant la région, comme d'ailleurs une grande partie de la Gaule, de leurs récipients lisses ou décorés au moule. Estampillés ou non, ces derniers se rencontrent sur tous les sites occupés à cette époque, en quantités parfois importantes, et ce jusque dans les îlots de l'archipel de Molène[180]. Le très net déclin de ces ateliers à la fin du siècle et la quasi-disparition du marquage des vases nous privent presque totalement, en revanche, d'informations sur les importations de sigillée au siècle suivant, même s'il est aujourd'hui certain que des vases lisses non estampillés de même origine continuèrent d'arriver dans l'ouest de l'Armorique pendant une bonne partie du IIIe siècle[181].

Les recherches récentes[182], mettant en évidence les divers poinçons utilisés par les potiers et les *officinae* produisant la sigillée gallo-romaine ainsi que leur répartition géographique, permettent de tenter une analyse prudente sur les potiers et les marchands avec lesquels ils ont collaboré[183]. La production de

---

174 A. Plouhinec, C. Plouhinec, « Marques de potiers gallo-romains découvertes à Rezé et dans le lit de la Loire », *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, fasc. 1, 1966, p. 169, n° 9, p. 176, n° 37. L'une de ces estampilles (Passienus) provient cependant de La Graufesenque…

175 *CIL* XIII, 3114.

176 *CIL* XIII, 1709.

177 Th. Martin, A. Triste, art. cité, p. 111.

178 Voir *supra*.

179 P. Galliou, J.-Y. Éveillard, « Voies maritimes et voies terrestres dans la Bretagne romaine : une rencontre obligée », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIX, 2011, p. 265-287.

180 P. Galliou, *Carte archéologique*…, *op. cit.*, p. 175, 222.

181 Sur ces types de vases : Ch. Becker, P. Jacquin, « La sigillée du centre de la Gaule dans trois ensembles de la fin du IIIe siècle au milieu du IVe siècle sur le site de l'îlot Vieille-Monnaie à Lyon », *Actes du congrès de la S.F.E.C.A.G.*, Lezoux, 1989, p. 93-100.

182 Voir B. Hartley, B. Dickinson, *op. cit.*, vol. 1 à 9.

183 Il faudrait, bien évidemment, non seulement tenir compte

Livre 1.indb 56 11/02/2015 13:53:02

beaucoup de potiers ne présente pas de géographie particulière et ne correspond globalement qu'à celle de l'atelier[184], mais il faut souligner que les données ne sont pas toujours suffisantes ou convaincantes[185].

Les céramiques de certains potiers du sud de la Gaule, attestés dans le Finistère, montrent néanmoins une répartition particulière, axée surtout vers la Bretagne insulaire et la Germanie, alors qu'elles sont sous-représentées en Gaule[186]. Cantus a une distribution plus marquée en Aquitaine, dans la Narbonnaise et en Ibérie, contrairement aux provinces de Germanie, et il est peu représenté en Lyonnaise. Cotulo y est, quant à lui, bien attesté dans cette dernière province. Damonus faisait partie d'un réseau de distribution complètement différent, avec d'importantes exportations vers le Massif central. Maccarus est moins bien représenté en Germanie supérieure, mais bien présent en Bretagne insulaire, en Aquitaine et en Lyonnaise, ainsi qu'à, à un moindre degré, en Gaule Belgique. Certains potiers sont attestés par un relativement grand nombre d'estampilles, en comparaison des autres potiers contemporains travaillant dans le même atelier et présents également dans le Finistère. On a déjà souligné la forte présence en Armorique des vases de Donicatus. On peut aussi mentionner Icundus I, avec sept estampilles, et Iullus II avec onze marques. Il est probable que ces potiers ou les marchands avec lesquels ils ont collaboré étaient davantage impliqués dans le commerce vers l'ouest de la péninsule armoricaine.

En ce qui concerne les potiers de la Gaule centrale, il faut distinguer les artisans du Ier siècle de ceux qui furent actifs au IIe siècle, période où les exportations des ateliers furent beaucoup plus importantes. Dans le premier groupe, la production d'Acapusos était surtout diffusée localement, avec quelques cas attestés en Aquitaine et à Lyon, et il faut noter que sa présence à Quimper n'est pas totalement avérée. On peut faire le même commentaire à propos d'Alexan(.). Atepomarus II est presque exclusivement présent en Bretagne insulaire et en Gaule. Il est attesté par dix estampilles dans le Finistère, ce qui pourrait indiquer un phénomène commercial particulier. Les marques jointes de Comus i et Var(.) et Danomarus semblent être aussi relativement nombreuses, en comparaison de leur distribution restreinte en dehors de la région de Lezoux.

Dans le groupe du IIe siècle, la grande majorité des potiers a une forte présence en Bretagne insulaire (et aussi, dans une moindre mesure, en France centrale et septentrionale)[187] ou bien à la fois en Bretagne insulaire et dans les Trois Gaules[188]. Certains potiers comme Gemenia, ont une production plus modeste mais toujours dirigée vers l'île de Bretagne. D'autres, comme par exemple Gemenus, sont présents surtout en Gaule, mais leurs productions

du territoire entier de la péninsule armoricaine pour une analyse fine, mais également pondérer les valeurs par rapport au volume de la production des potiers et surtout en complétant ces observations des données concernant les provinces orientales de la partie occidentale de l'Empire romain, sous-représentées dans le recueil de B. Hartley et B. Dickinson.

184 Par exemple, pour **Montans** : Acutus I, L. Aurelio, C(.) C(.) Or(.), Cato I, Diogen I, Famius, Famulus, Iucundus I, Nomus, Tetio II, Valerius II, Verecundus I ; pour **La Graufesenque** : Albans II, Crestio, Felicio I, Felix I ; pour **Lezoux** : Albucius II, Banuus, Burdo, Campanus I, Cassignetus, Censorinus II.

185 C'est ainsi le cas des Antistii, de Cadurcus, Caledo, Carus IV, Cunissa, Gemenia (.), Genetilus, Sura…

186 Abitus est moins bien représenté en Germanie supérieure où sa production était livrée par la vallée de la Saône. Aquitanus, au contraire, est le mieux représenté sur les sites militaires rhénans. L'exportation de Calus II semble être plutôt orientée vers la Germanie. Les estampilles du poinçon 21 de Calvus I sont également majoritairement distribuées dans cette zone.

187 Aduocisus, Aeternus, Celsianus, Cosaxtis, Crispinus II, Divixtus, Genitor II, Ianuarius II, Iulius Numidus, Namilianus (essentiellement en Bretagne insulaire), November, Ollognatus, Tinturius, Tituro (marques très nombreuses en Bretagne insulaire).

188 Aucella, Albinus IV, Buturo en Bretagne, Atilianus I, Attianus II.

Livre 1.indb 57 11/02/2015 13:53:02

arrivent aussi en petites quantités en Germanie inférieure et en Bretagne insulaire. Caletus, lui aussi, exportait ses céramiques lisses vers la Bretagne, mais ses vases ornés au moule (comme celui découvert à Plounéventer) sont rares en dehors des environs de Lezoux. La plupart des estampilles d'Antiquus ont été répertoriées en Bretagne, qui semble être la cible principale de sa production, peu distribuée en Gaule. En revanche Asiaticus est mieux représenté en Gaule Lyonnaise. Petrecus est surtout attesté en Gaule occidentale. Peut-être en va-t-il de même d'Aper II, mais sa production est beaucoup plus restreinte. Tappus, Venerandus semblent avoir plutôt œuvré pour le marché gaulois. D'autres potiers pourraient avoir travaillé pour des marchands impliqués dans divers réseaux de distribution.

Aventinus II, Campanus II, Casurius II, Clemens III, Cobnertus III, Iustus II, Malledo et Muxtullus, Pottacus sont bien représentés en Bretagne insulaire et en Gaule septentrionale, mais leurs vases ont été exportés jusqu'en Pannonie. Les productions de Cerialis II ont une très large répartition géographique, peut-être grâce à la collaboration de ce potier avec Cinnamus (on peut probablement faire le même commentaire de Primanus III) : Laxtucissa a aussi travaillé pour divers marchands, qui ont distribué sa production de la Bretagne insulaire à la Pannonie.

Pour Paullus VI de Toulon-sur-Allier, l'estampille de Quimper est l'exportation la plus lointaine enregistrée pour le moment. Les estampilles finistériennes de Decmanus II sont également situées en dehors de la zone de diffusion de sa production. S'agit-il d'une tentative de conquête de nouveaux marchés pour ces ateliers ? Ou bien simplement, des cargaisons de sigillée lédovienne ont-elles ainsi été complétées par les vases produits par ces potiers ? D'une façon générale, il est possible que le Finistère ait été un « marché » secondaire pour les potiers/marchands qui exportaient vers l'île de Bretagne[189].

Paternus V est particulièrement bien représenté dans le département (vingt-trois ex., dont onze provenant de Plounéventer), Atilianus I a huit estampilles dont six à Plounéventer, Banuus six marques dont cinq à Plounéventer, Muxtullus étant connu dans le Finistère par quatre ou cinq estampilles, dont trois ou quatre à Plounéventer. Il est probable que ces potiers aient travaillé pour des marchands ayant des relations commerciales avec cette région, et la concentration de leurs céramiques estampillées sur le site de Kerilien pourrait correspondre à une ou plusieurs cargaisons composées de leurs productions.

Ces vases marqués, constituant une part des importations arrivant dans la partie occidentale de la péninsule, nous renseignent ainsi sur la nature, l'origine géographique et la force de certains des courants commerciaux irriguant les cités de l'Ouest gaulois, révélant, au passage, des disparités entre les principales agglomérations osismes, différences qu'il faut très vraisemblablement lier à leur origine, à leur statut, et aux rythmes de leur évolution. Il est certain qu'une extension de cette étude préliminaire aux autres départements bretons permettrait de mieux comprendre les problèmes ainsi posés.

[189] Genetilus, par exemple, qui semble avoir une production très modeste, n'est attesté, en dehors de la région de Lezoux, qu'à Quimper et dans l'île de Bretagne.

Résumé

Les quelque trois cents estampilles sur céramique sigillée découvertes dans le Finistère nous apportent d'intéressants renseignements sur les directions et les rythmes des échanges commerciaux à l'époque romaine, entre l'ouest de la péninsule armoricaine et les centres potiers de Gaule méridionale et centrale. Elles nous éclairent aussi sur l'approvisionnement et la consommation de céramiques des divers sites où elles apparaissent, agglomérations, habitats ruraux et sanctuaires.

Livre 1.indb 58 11/02/2015 13:53:02

Abstract

Some three hundred stamps on *terra sigillata* have been found in Finistère. They provide interesting information as to the routes and the rhythms of trade exchanges between the potters' workshops of southern and central Gaul and western Armorica during the Roman period, as well as to the supply and consumption of pottery on the various sites on which they appear, towns, rural settlements and temples.

Diverradur

An tri-hant merkezenn bennag bet kavet war priachou siellet dizoloet e Penn-ar-Bed a zigas deom titourou talvouduz war lehiou ha war niver an eskemmou er hoñvers, ba amzer ar Romaned, etre kornog ledenez Armorik ha kêriou brudet evid gwerza podou-pri ba kreiz ha kreiztez bro-Hallia. Sklerijenni ahanom a reont war doareou pourchas hag implij ar priachou e kement leh, kêriou, tier war ar mêz ha savaduriou relijiel.

Livre 1.indb 59 11/02/2015 13:53:02

Livre 1.indb 60 11/02/2015 13:53:02

Le territoire des Vénètes et son démembrement

par André Cornec

De nombreux chercheurs se sont penchés sur la limite entre les cités osisme et vénète, parvenant, au terme de leurs travaux, à des résultats très différents. Les données archéologiques et historiques recourant au témoignage des auteurs anciens notamment ont été utilisées, et parfois aussi, bien que plus rarement, les données linguistiques de langue bretonne. Ces dernières, en général, s'accordent davantage avec les témoignages antiques pour placer plus à l'ouest les limites de la cité. En ce qui concerne la limite nord, les uns et les autres la situent, grosso modo, sur la frontière septentrionale de l'évêché de Vannes. Un plus large consensus se fait à l'est, en zone gallo, sur le cours de la Vilaine et de son affluent l'Oust, plaçant ainsi Redon et La Roche-Bernard sur la limite orientale entre Vénètes et Namnètes. Dans notre étude, nous prendrons essentiellement en compte la zone bretonnante et partirons ainsi des communes de la région de Pontivy, en nous appuyant sur la ligne tracée à grands traits par trois toponymes en *-evran*, réputés pour être de bons indicateurs en matière de limite des territoires gaulois.

I. Géographie physique

Constituant la partie occidentale du Massif armoricain, la Bretagne a, pour traits dominants, son caractère péninsulaire, une situation excentrique et un relief de formes variées. Les paysages du sud-ouest de la Bretagne historique, cadre de notre étude, sont marqués par une succession de collines, de monts et de plateaux, séparés par des rivières aux rives escarpées, et, aux approches de la côte, par des vallées profondes, encaissées au voisinage de la mer. Ces caractéristiques des formes du relief nous conduisent à distinguer les hauteurs des plateaux et les bassins, les vallées et les fleuves côtiers.

Les plateaux du sud de la Cornouaille et du Vannetais ont une altitude qui s'élève progressivement du niveau de la mer jusqu'à 200 m d'altitude dans l'intérieur, où ils sont fermés par les Montagnes Noires, alignement de hauteurs orientées d'est en ouest, parallèles à l'Atlantique. Elles atteignent 318 m à Toullaëron, près de Gourin, les Landes de Lanvaux, comprises entre Blavet et Vilaine, ayant une altitude maximum de 175 m.

Livre 1.indb 61 11/02/2015 13:53:02

À l'ouest, le bassin de Châteaulin, encadré par les Montagnes Noires et les monts d'Arrée, est une profonde dépression creusée par l'Aulne.

Les vallées alignées parallèlement aux crêtes ou transversalement par rapport à celles-ci morcellent le relief en une succession de croupes, particulièrement au sud des Montagnes Noires. Les cours d'eau qui y coulent, abondants en raison de la fréquence des pluies, sont de faible longueur.

Trois fleuves côtiers ont un cours excédant 100 km : la Vilaine (225 km), le plus important des cours d'eau bretons, arrose aussi Redon et La Roche-Bernard et reçoit l'Arz, la Claie et l'Oust comme affluents du côté vannetais, le Blavet (140 km), qui alimente le lac de Guerlédan et se jette dans la rade de Lorient, et l'Aulne (145 km) décrivant de nombreux méandres dans le bassin de Châteaulin avant de se jeter dans la rade de Brest.

Plusieurs rivières sont de longueur inférieure à 100 km : le Loc'h ou rivière d'Auray (35 km), le Scorff qui, avec le Blavet, rejoint la rade de Lorient, la Laïta, constituée à partir de Quimperlé par la jonction de l'Isole et de l'Ellé (50 km), l'Aven (35 km), l'Odet (56 km), qui arrose Quimper et se jette dans l'Atlantique à Bénodet, le Goyen (33 km), qui divise la presqu'île triangulaire du Cap-Sizun, elle-même délimitée à l'est par l'Odet et son affluent le Steïr.

II. Opinions déjà émises sur la configuration du territoire vénète

De nombreux points de vue ont déjà été donnés sur l'aspect général des cités osisme et vénète et sur leur limite commune ; cela va du XVIIIe siècle, avec la carte de Bourguignon d'Anville[1], jusqu'à l'époque actuelle, avec les cartes de Léon Fleuriot[2] et François Falc'hun[3]. Les propositions se sont succédé, prenant parfois en compte une forêt centrale (Arthur de La Borderie 1861 et 1896[4]), un territoire corisopite centré sur Locmaria-Quimper ou Carhaix (d'Anville 1760, Auguste Longnon 1872[5], René Pocard-Kerviler 1873[6], René Couffon 1946-1947[7]), ou le diocèse actuel de Vannes, dont la limite occidentale est matérialisée par l'Ellé (A. Longnon 1872, R. Couffon 1946-1947, Pierre Merlat[8] et François Merlet 1952[9]) ; parfois aussi le territoire osisme correspond, *grosso modo*, à l'actuel département du Finistère (A. de La Borderie 1861 et 1896, et Charles de La Monneraye 1883[10]). Enfin, quelques chercheurs supposent une extension à l'ouest du territoire vénète, faisant apparaître trois cas de figure : la limite remonte jusqu'à la rade de Brest (René-François Le Men 1871[11] et R. Pocard-Kerviler 1873), elle s'étend

[1] J.-B. Bourguignon d'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule tirée des monumens romains*, Paris, 1760, p. 506, cité par L. Pape, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, Paris, 1978, carte 1, p. A 221.

[2] L. Fleuriot, *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980, carte p. 9.

[3] F. Falc'hun, *Les Origines de la langue bretonne, Argumentation historique*, Rennes, 1977, t. I, p. 67.

[4] A. de La Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, Rennes/Paris, 1861, p. 3 ; Id., *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1896, t. I, carte hors texte.

[5] A. Longnon, « Les cités gallo-romaines de la Bretagne », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XII, 1874, p. 393-450.

[6] R. Pocard-Kerviler, « Essai critique de la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 1873, carte hors texte.

[7] R. Couffon, « *Vorgium*, *Civitas Aquilonia* et *Vetus Civitas* », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXVI, 1946-1947, p. 50.

[8] P. Merlat, « Notice sur la limite sud-est de la cité des Osismes », *Annales de Bretagne*, t. LIX, fasc. 1, 1952, p. 93-105.

[9] F. Merlet, « Quelques mots sur la limite sud des *Osismii* et des Vénètes », *Annales de Bretagne*, t. LIX, fasc. 1, 1952, p. 105-109.

[10] C. de La Monneraye, « Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 3e série, III, 1883, carte hors texte.

[11] R.-F. Le Men, « La cité des *Osismi* et la cité des *Veneti* », *Revue archéologique*, 1872, t. I, p. 44-45, 95-103, carte hors texte.

Livre 1.indb 62 11/02/2015 13:53:02



Fig. 1. – Limites territoriales proposées par R. Couffon en 1942.
Carte extraite de L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, p. A-224.



Fig. 2. – Limites territoriales proposées par P. Merlat et F. Merlet en 1952.
Carte extraite de L. PAPE, *La Civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, p. A-226

jusqu'à l'estuaire du Goyen (R. Couffon 1942[12]), ou s'arrête à l'embouchure de l'Odet ; cette dernière hypothèse a été avancée par F. Merlet en 1950 et 1951[13], et plus récemment par deux linguistes, L. Fleuriot et F. Falc'hun (fig. 1).

Il apparaît que les propositions faites par les uns et les autres sont très diverses et montrent les

[12] R. Couffon, « Limites des cités gallo-romaines et fondations des évêchés dans la péninsule armoricaine », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXIII, 1942, p. 6.

[13] F. Merlet, « La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXX, 1950, p. 5-60 ; Id., *ibid.*, t. 1951, p. 137-172.

Livre 1.indb 63 11/02/2015 13:53:03

difficultés qu'il y a à résoudre ce problème de limite territoriale. Au bout du compte, c'est l'opinion de P. Merlat et F. Merlet, faisant correspondre la limite occidentale du territoire vénète avec celle de l'actuel diocèse de Vannes, qui prévaut toujours aujourd'hui. Pourtant, en 1980, L. Fleuriot constatait que « ce peuple n'a pas encore sur les cartes de frontières précises. On n'est guère d'accord sur ces limites[14]. » Pour sa part, Louis Pape en présente trois possibles : l'Odet, l'Ellé ou le Blavet ; s'il opte pour la solution proposée par P. Merlat et F. Merlet fixant « l'Ellé comme frontière, cette rivière ayant toujours été la limite entre les diocèses de Quimper et de Vannes[15] », il précise néanmoins qu'il s'agit d'une limite probable. La question n'est donc pas tranchée (fig. 2).

III. Le toponyme *evran*, marqueur de limite territoriale

1. *Evran,* **limite des cités sur le territoire de l'ancienne Gaule**

L. Pape écrit que, pour fixer la séparation des cités, la toponymie fait appel à quelques termes bien précis ; il cite, parmi ceux qui dérivent du gaulois, Ingrandes, Ygrandes, Yvrandes, Evran et admet qu'« Evran, sur la Rance, marquerait la limite Coriosolites-Redones[16] ». Mais il estime que les indices tirés de la toponymie restent fragiles. Il signale que l'*Itinéraire d'Antonin*, datable du IIIe siècle, mentionne *Ad Fines*, que Loïc Langouet et Guy Souillet proposent d'identifier à Evran ; cette hypothèse, selon lui, est tout à fait acceptable[17].

En 1980, L. Fleuriot suppose que « le nom d'Evran, près de Dinan, est certainement lié aux limites. Il appartient à la grande famille des toponymes du type Aigurande, Ingrandes, Ygrandes, Yvrandes. Le premier terme est d'origine controversée, mais tout le monde admet que le second terme correspond au gaulois latinisé *randa*, au breton *rann*, au gallois *rhan*, etc. : « part, partage, fraction, limite[18] ». Les deux opinions s'accordent pour donner à *evran* le sens de « limite ».

Dans son premier *Dictionnaire de la langue gauloise*, paru en 2001, Xavier Delamarre considérait *equoranda* comme un « toponyme énigmatique, distribué un peu partout sur le territoire de France et de Belgique […]. Les reconstructions à partir des formes médiévales oscillent entre **equo-randa* et **ico-randa*. Le sens semble bien assuré de « limite, frontière » (glosé « *Fines* ») et a dû désigner des localités ou des rivières situées en limite territoriale d'un *pagus*[19]. »

Son second dictionnaire, intitulé *Noms de lieux celtiques de l'Europe ancienne* (2010), lève l'incertitude qui entourait l'origine du mot. Il traduit *equa randa* par « juste frontière » et estime que c'est un toponyme mixte, latin (*equa* = *æqua*) et celtique (*randa*), d'attestation médiévale et de création probablement tardive, qui a dû désigner une frontière de *pagus* établie légalement (« juste »). Le toponyme est absent en Italie du Nord, en Grande-Bretagne et en Rhénanie. Innombrables en sont les représentants en France, qui, selon les régions, ont évolué différemment. L'auteur y distingue huit types :

1. Type Aiguerande (Rhône), Aigurande (Indre), Egarande (Loire), Eguérande (Ain), Eygurande (Corrèze, Dordogne [apparaissant sous la forme *Ayguiranda* au XIe siècle]), Les Eguirands (Cantal) ;

2. Type La Délivrande [!] (Calvados [*Yvranda* en 1180]) ;

3. Type La Guirande [rivière] (Deux-Sèvres [*fluvium Equirande* au Xe siècle]) ;

---

14 L. Fleuriot, *Les Origines*…., *op. cit.*, p. 20.

15 L. Pape, *La Bretagne romaine*, Rennes, 1995, p. 27.

16 Id., *ibid.*, p. 25.

17 Id., *ibid.*, p. 25, 82-83.

18 L. Fleuriot, *Les Origines*…., *op. cit.*, p. 22, note 36.

19 X. Delamarre, *La Langue gauloise*, Paris, 2001, p. 138.

Livre 1.indb 64 11/02/2015 13:53:03

4. Type Eurande (Meuse) ;

5. Type Iguerande (Saône-et-Loire), Ygrande (Allier [*Iquerenda* au XIe siècle]) ;

6. Type Ingrande (Ille-et-Vilaine, Indre, Maine-et-Loire) ;

7. Type Hérande (Aube [*Agueranda* au XIIe siècle]) ;

8. Type Lavorant (Isère [*Cloti de Avoranda*, *Cumba de Avorando*, *Nemus Avorandi*, appelé donné *Fines* dans la *Table de Peutinger*]), c'est-à-dire zone qui marque la frontière des Allobroges et des Ucennii[20].

Stephan Fichtl souligne que le territoire des Turons correspond plus ou moins à celui de l'actuel département d'Indre-et-Loire, sauf pour sa partie occidentale, et se superpose assez précisément au diocèse de Tours. « Plusieurs toponymes de frontière, en particulier dérivés d'*icoranda*, confirment ces limites[21]. » Ce modèle très fécond a engendré une grande variété de formes, constituant un véritable balisage aux frontières des anciens États gaulois. Il permet de localiser la limite entre Osismes et Vénètes en trois endroits du département du Finistère.

2. *Evran*, limite occidentale entre Osismes et Vénètes

Dans la zone bretonnante du secteur dont nous avons donné les principaux caractères topographiques et hydrographiques, notre attention s'est portée sur une ligne de trois toponymes finistériens en *-evran* (précédés de *kêr* « village »[22]) dans lesquels les graphies montrent l'ancien *v* noté *ff* en moyen breton (XIIe-courant XVIIe siècle) :

- Kereffrant (Kereffran en 1540 et 1630) en Châteauneuf-du-Faou ;

- Kereffran (Kerevran en 1426 et 1448) en Landrévarzec ;

- Kerefran (Kereffran en 1426 et 1514) en Plozévet.

En 1464 Jehan Lagadeuc rédige le *Catholicon*, dictionnaire trilingue breton-français-latin (imprimé en 1499). Albert Deshayes, étudiant le système graphique de l'ouvrage, relève les groupes de consonnes utilisés par l'auteur, et parmi eux *ffr,* qu'il commente ainsi : « *ffr* dans *gaffr*, chieure (lire « chèvre ») et son pluriel *gueffr*, *leffr*, liure, *loffr*, ladre, meseau, *reffr*, cul, pour noter la prononciation [w] d'un *v* vocalisé, mais dans *euffr,* oeuure, et *liffr,* liure ung poix, il correspond à un [v][23] ».

Nous retrouvons ces graphies dans l'évolution des trois toponymes finistériens qui comportent parfois aussi une graphie en *vr* et une autre en *fr*.

La ligne d'est en ouest joignant ces trois toponymes part de Kereffrant, sur la rive nord de l'Aulne, entre les bourgs de Châteauneuf et de Landeleau, suit la rivière jusqu'au méandre séparant Lothey de Saint-Coulitz. S'infléchissant vers le sud, elle emprunte le cours d'un ruisseau affluent à l'Aulne, profondément encaissé entre les deux communes. Dans le prolongement du premier, elle se confond avec le cours d'eau nommé « ruisseau du moulin du Duc ». C'est un affluent du Steïr, qu'il rejoint au sud de la gare de Quéménéven ; il fait la frontière entre Briec-Landrévarzec et Cast-Quémé-

---

[20] X. Delamarre, *Noms de lieux celtiques de l'Europe ancienne (-500 - +500)*, Arles, 2012, p. 150.

[21] S. Fichtl, *Les Peuples gaulois*, Paris, 2012, p. 233.

[22] Dans Kereffran, le terme *kêr* « hameau », apparu au début du bas Moyen Âge, est antéposé. Bien que les composants appartiennent à des époques différentes, leur juxtaposition est néanmoins possible ; l'exemple de Kermoguer en Quimper « *caer moguer* » en 1228, où le hameau médiéval *kêr* a été installé sur le site romain révélé par la découverte de *tegulae*, de sigillée et de céramique commune (P. Galliou, *Carte archéologique de la Gaule : Le Finistère,* Paris, 2010, p. 383) en est l'illustration ; *moger* « mur », passé en breton, est issu du latin *maceria*, de même sens. Le toponyme témoigne qu'il subsistait des traces de substructions antiques lorsque le village a été créé.

[23] A. Desyahes, *Histoire de la langue bretonne, Évolution de la graphie*, Ploudalmézeau, 2013, p. 29.

Livre 1.indb 65 11/02/2015 13:53:03

néven. Elle suit ensuite le lit du Steïr, qui borde la hauteur du Kereffran landrévarzécois.

Avant Quimper, elle bifurque vers Pengoayen, source du Goyen, et, pour cela, emprunte le ruisseau situé au nord de Penhars et de la Terre-Noire qui rejoint le Steïr au niveau du Moulin-Vert. La position de Penhars, relative au changement de direction de la limite territoriale, revêt un intérêt particulier. Les graphies anciennes du toponyme donnent Pennharth et Pennhart en 1160, Penharz en 1262, 1410, 1442, 1536 et 1574[24] prononciation [pɐn'ars]. S'il s'agit bien d'un lieu élevé, d'un sommet, le terme *penn* (pen) peut aussi avoir le sens d'« extrémité, bout ». Dans le deuxième terme, les graphies anciennes s'accordent, depuis le début du moyen breton, sur un *h* initial (qui n'est pas prononcé dans le toponyme) et en finale d'une fricative sourde ayant abouti à [s] aujourd'hui. Dans son *Glossaire moyen-breton*, Émile Ernault cite le *Catholicon* sous ses différentes formes qui disent pour *men/maen harz/hartz* « pierre bornale, frontière ou lisière » et le *Nomenclator* qui écrit *maen harth* « borne »[25]. Ainsi peut-on traduire Penhars par : « sommet marquant la frontière », ou « extrémité de la limite ».

La limite territoriale suit le cours du Goyen jusqu'à son embouchure à Audierne. Cependant, le toponyme le plus occidental des Kereffran est situé au sud-ouest de Plozévet, à la sortie du bourg, près d'un ruisseau d'environ 3 km qui se jette dans la baie d'Audierne. Plouhinec est la dernière commune à l'ouest de Plozévet et au sud du Goyen dont le cours inférieur baigne à la fois sa partie nord et sa partie sud.

IV. Poursuite de la frontière à l'est de l'Aulne

À partir du Kereffrant châteauneuvien, la limite continue le long de l'Aulne sur 7 km environ, mais quittant la rivière, elle emprunte le cours de l'Hyère (canal de Nantes à Brest). Elle suit le ruisseau de Coat-Quévéran, qui sépare Spézet de Saint-Hernin ; le breton de Spézet se caractérise par la spirantisation sourde des noms, adjectifs ou verbes à l'initiale en P, T ou K, consonnes plosives, et celui de Saint-Hernin par la spirantisation sonore. De là, elle parcourt la ligne de crêtes des Montagnes Noires, depuis Gourin jusqu'au cours supérieur de l'Ellé, passant par le Roc'h de Toullaëron (318 m), au sud-ouest de Spézet, le bois de Conveau (286 m), au nord de Langonnet, le Minez-Du (306 m) au sud-ouest de Glomel.

La spirantisation sourde se retrouve au-delà de l'Ellé, bien que la prononciation soit dorénavant de type vannetais ; mais cela ne concerne que les communes côtières situées entre Ellé et Blavet.

Joseph Loth, dans un compte rendu du *Supplément* de Pierre Le Goff, cite les communes du bas Vannetais constituant la limite avec la zone KLT. Il énumère Mellionnec, Lescouet, Plélauff, Perret, Sainte-Brigitte et Mûr[26]. Ces paroisses, lors de la création des départements, ont été incluses dans les Côtes-d'Armor, sauf Sainte-Brigitte, placée dans le Morbihan.

La ligne de démarcation inclut la partie de Bonen située au sud du canal de Nantes à Brest, car elle appartenait assurément à Mellionnec au XIIIe siècle[27], et elle se confond ensuite avec les vallées où a été creusé le canal, au-delà de Gouarec. Elle suit le lac

[24] E. Vallerie, *Diazezoù studi istorel an anvioù-parrez, traité de toponymie historique de la Bretagne,* Le Relecq-Kerhuon, 1995, p. 132.

[25] É. Ernault, *Glossaire moyen-breton,* Marseille, 1976 (réimpr.), p. 314.

[26] J. Loth, « Compte rendu de : Abbé P. Le Goff, *Supplément au dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes par Émile Ernault*, Vannes, Lafolye, 1919 », *Revue celtique*, t. XXXIX, 1922, p. 81.

[27] B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses des Côtes-d'Armor,* Douarnenez, 1992, p. 26.

Livre 1.indb 66 11/02/2015 13:53:03

de Guerlédan, qui fut créé en 1924 pour les besoins d'un barrage. Notons qu'à ce niveau nous trouvons le lieu-dit Névran, au nord de la commune de Silfiac ; il ne s'agit nullement d'un toponyme en *evran*, comme les trois toponymes finistériens cités ci-dessus, ou Evran en Ille-et-Vilaine, mais de Neyzbran « le nid de corbeau » (1283)[28]. Avec Saint-Caradec, limitrophe des deux anciennes trèves de Mûr-de-Bretagne, Saint-Connec et Saint-Guen, s'achève la limite septentrionale du territoire, dont la frontière orientale est dorénavant matérialisée par le cours de l'Oust canalisé rejoignant la basse Vilaine.

V. Zones arbustives et massifs forestiers jalonnant la frontière

Dans la *Guerre des Gaules*, César aborde le thème de la forêt dans trente chapitres ; cela montre l'importance qu'elle revêt. Les zones forestières pourraient constituer la limite des États par endroits. Dans son étude sur les *Noms d'origine gauloise (la Gaule des combats)*, Jacques Lacroix en donne plusieurs exemples : « À l'extrémité de la Champagne et de la Lorraine […], on trouve la forêt d'Argonne (*Argunnensis Sylvae*, en 967, issu du gaulois). À l'époque gauloise, elle était aux confins du territoire des Rèmes avec les Leuques et les Médiomatriques. » Il estime qu' « une zone de bois marécageux devait […] marquer la limite entre le territoire des Lingons et celle des Éduens : le *Marais de la Vouge*. Le cours d'eau baignant cette zone (*fluviolus Vooge* au XIIe siècle) a pris son appellation gauloise de Vouge de la région boisée qu'il traversait (aujourd'hui la forêt de Cîteaux). » « Le territoire des Séquanes était séparé sur la partie occidentale des Éduens (et aussi des Ambarres) par les terres boisées de la Bresse […]. Le nom est attesté au VIIIe siècle sous la forme *Briscia* et, au Xe siècle, sous celle de *saltus brexius* « forêt de Bresse » ; il pourrait remonter à un gaulois **briscarre* « fendu » ou *briscia* « forêt de hêtres[29] ».

Ce constat, fait en d'autres lieux de la Gaule, peut s'appliquer aussi à la limite septentrionale des territoires osisme et vénète. Plouhinec, comme son nom l'indique (Ploezinec 1330, Plouzinec 1426, Ploezinec 1535) est l'homonyme de Plouhinec en vannetais (Plebs Ithinec, Ploehidinuc, Ploihinoc, Plouhinec au XIe siècle) et désigne une grande étendue couverte de genêts épineux (vieux breton *ethin* « ajonc »[30]) que les Bretons défrichèrent lors de leur installation en Armorique (*Ploe ethinec*). Au cours de la période gallo-romaine, seuls les abords du littoral et les rives du Goyen portent des traces d'occupation romaine[31]. Ce couvert d'arbustes épineux existait à l'époque gauloise.

En 1843, la forêt de Laz couvrait 408 hectares, la forêt voisine de Keinec-Kilvern, 250 hectares[32]. Laz et Trégourez formaient une paroisse forestière d'après Erwan Vallerie ; il écrit : « Nous sommes enclins à considérer que la région située entre l'Odet et l'Aulne était une de ces contrées peu accessibles que nous avons baptisées zone forestière ou marécageuse (voir l'interprétation que donne Gwennolé Le Menn du nom de Saint-Goazec : San Gwazheg : vallon marécageux)[33]. » Si les formes connues du nom de Trégourez avant le XVe siècle donnent Trechorrus (XIe siècle) et Tregoures (1400), nous trouvons, en 1426, une graphie Tref goures[34] conte-

[28] L. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du Morbihan*, Paris, 1870.

[29] J. Lacroix, *Les Noms de lieux d'origine gauloise, la Gaule des combats*, Paris, 2012, p. 99-100.

[30] B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère,* Douarnenez, 1990, p. 166.

[31] P. Galliou, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 323-325.

[32] Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne*, nouvelle édition revue et augmentée par MM. A. Marteville et P. Varin, Rennes, 1843, t. I, p. 469.

[33] E. Vallerie, *Communes bretonnes et paroisses d'Armorique*, Brasparts, 1986, p. 200.

[34] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988.

Livre 1.indb 67 11/02/2015 13:53:03

nant *trev* « lieu habité et cultivé » qui, bien que cette graphie soit la seule que la recherche toponymique ait relevée, tend à montrer qu'il s'agit d'un toponyme du très haut Moyen Âge. Dans son ouvrage sur le *Nantais et le Vannetais de la fin du VIIIe à la fin du XIIe siècle*, Noël-Yves Tonnerre remarque la présence de toponymes en *Tre-* à proximité de zones boisées[35]. Nous trouvons une situation semblable dans Trégoures ; le *trev-* initial montre la création d'une communauté agricole qui entreprit le défrichement du sud-ouest de l'étendue forestière de Laz, existant déjà à l'époque.

En dépit du passage de la voie romaine Douarnenez-Carhaix, la forêt gardait son aspect compact au niveau de ces deux communes ; à ce jour, aucune découverte de vestiges gallo-romains n'y a été faite. Par contre, à Saint-Goazec, autour de deux sites, se sont constitués des défrichements précoces. En Kerlaec, au nord de la voie ont été découvertes des *tegulae* et des *imbrices* ; à Prat-Trévily, au sud de la voie, existait un vaste établissement d'époque romaine, ayant livré des fragments de *tegulae* sur plus d'un hectare, ainsi que de la céramique commune et de la sigillée des IIe-IIIe siècles apr. J.-C.[36] On peut en inférer que les bords de Coat-Diner, Menez-an-Duc, Coat-Ty-Roué et Coat-Quéinec sont des espaces forestiers correspondant à la frange sud de l'ancienne forêt de Laz. Cette forêt existait lorsque des défrichements ont été réalisés dès l'époque romaine.

Le toponyme Laz, Laz en 1330, Laaz en 1371, Laz en 1405[37], a pour correspondant *llath* en gallois « perches, gaules », terme collectif dont l'unité, attestée, est *llathen*[38]. La morphologie du mot comporte en quelque sorte un singulatif, à l'instar du breton (cf. bret. : *delienn* – *deil* « feuille – feuillage » ; gall. : *deilen* – *dail*, feuille-s ; bret. : *gwezenn* – *gwez* « arbre-s » ; gall. : *gwydden* – *gwydd* « arbre-s »). Laz doit être compris dans le sens : « forêt des perches, des gaules ».

Plus à l'est, le toponyme Silfiac (Selefiac en 871, Scelefeac en 1215, Sillifiac en 1377, Silviac en 1381)[39] comporte un suffixe en *-ac* s'expliquant par une origine latine : *silva* « forêt ». Sa présence, tout près de la forêt de Quénécan, suggère qu'il s'agit d'un site gallo-romain à partir duquel le défrichement du sud de la forêt a été entrepris[40]. Cela suppose l'existence de ce couvert forestier à l'âge du fer.

VI. Spirantisation sourde des plosives PTK

La carte 572 de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* (« mon père ») révèle les deux zones de spirantisation des plosives PTK, l'une sourde l'autre sonore. Elles forment un exemple d'assourdissement des plosives précédées de l'adjectif possessif *ma* « mon, ma, mes », qui est l'un des déterminants possessifs avec *o* « leur » et *he* « son, sa, ses, à elle » provoquant un tel type de mutation. Ce phénomène se produit en trois endroits, étudiés par Pierre Le Roux : Landéda dans le Léon (point 3), une large zone comprenant le sud-est cornouaillais à l'ouest de l'Ellé, et enfin le sud-ouest vannetais entre le Scorff et le Blavet. Elle va depuis Clohars-Fouesnant, proche du littoral (point 51), jusqu'à Édern, au nord-est de Quimper (point 43). De là elle rejoint Roudouallec (point 44) et Le Faouët à l'est (point 51), descend sur Calan dans le Vannetais (point 67). Le troisième point où est notée la spirantisation sourde de *t* de *tad* (« père ») est Bourg-de-Batz dans le diocèse de Nantes (point 90).

Les points d'enquête étant espacés (de l'ordre de 20 km), nous avons repris l'enquête commune

---

35 N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne*, Angers, 1994, p. 66-67.

36 P. Galliou, *Carte archéologique..., op. cit.*, p. 416 (Saint-Goazec).

37 B. Tanguy, *Dictionnaire… Finistère*, *op. cit.*, p. 115.

38 *Geiriadur Prifysgol Cymru II G-Llyys*, 1968-1987, p. 2100 et 2101, (Gwasg Prifysgol Cymru, Caerdydd).

39 E. Vallerie, *Diazezoù…*, *op. cit.*, p. 213.

40 N.-Y. Tonnerre, *op. cit.*, p. 52.

Livre 1.indb 68 11/02/2015 13:53:03

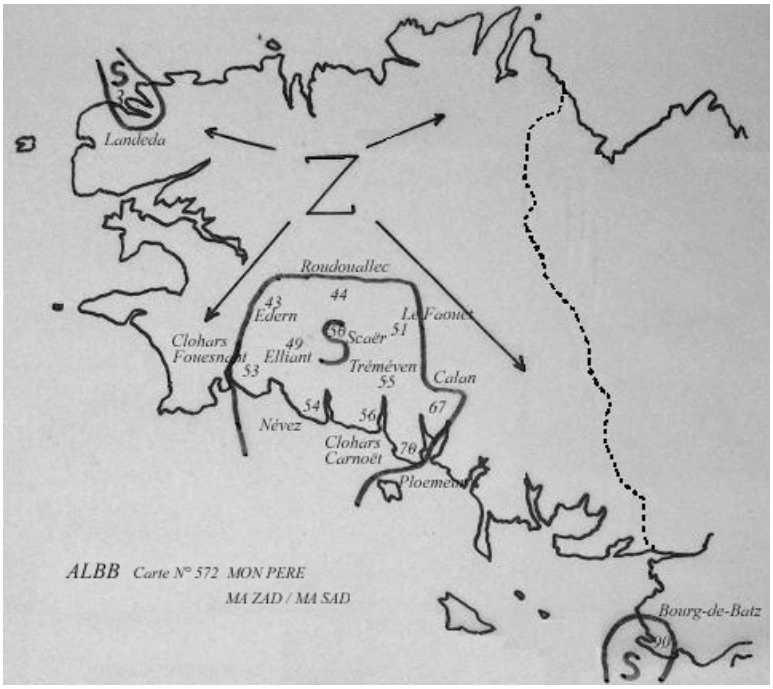

Fig. 3. – Carte de spirantisation sourde – sonore des plosives en T d'après la carte n° 572 de l'*Atlas linguistique de Basse-Bretagne* de P. Le Roux (1924).

par commune en veillant à repérer les points extrêmes de la zone sourde. Ainsi la limite de cette zone part de Bénodet sur la côte, passe par Quimper suivant l'Odet puis le Steïr, et gagne Lothey, baigné par l'Aulne. Au nord elle suit la rivière jusqu'à Spézet, suit la ligne de crêtes des Montagnes Noires jusqu'à la Trinité-Langonnet. De là, elle descend vers le sud en suivant le cours de l'Ellé, passe entre Arzano (sonore) et Rédéné-Pont-Scorff (sourde), puis, dépassant le Scorff, fait la frontière entre Plouay (sonore) et Cléguer-Calan (sourde) ; elle se termine avec Inzinzac-Lochrist (sonore) et Caudan-Lanester (sourde), communes arrosées par le cours inférieur du Blavet[41].

Dans la carte affinée nous remarquons que, dans la frange ouest, la réalisation des spirantes sourdes P, T, K en F, S [x] ne se fait que dans les cas de P/F et T/S ; la spirantisation de la troisième occlusive (K) est sonorisée en [γ]. Cette dérogation à la spirantisation sourde s'explique très vraisemblablement par des raisons économiques ; cette région, tournée vers Locronan, zone où la spirante est sonore, a eu des contacts réguliers avec les marchands de toile du Porzay durant trois siècles.

D'après Jean Tanguy, « du XVIe au XVIIIe siècle, la Bretagne a compté parmi les grandes provinces toilières de France et a même figuré à leur tête à la fin du XVIIe siècle. Elle a fourni, au XVIe siècle, la majeure partie des toiles à voiles qui ont équipé la marine européenne[42]. » Les toiles de chanvre, cane-

[41] Les spirantes sonores n'ont pas partout exactement la même réalisation ; elles peuvent être plus ou moins sourdes, plus ou moins sonores.

[42] J. TANGUY, *Quand la toile va*, Rennes, 1994, p. 9.

Livre 1.indb 69 11/02/2015 13:53:04

vas de Vitré et olonnes de Locronan, dominent les marchés européens au XVIe siècle. Le rôle essentiel, dans la marche des manufactures, est tenu par les fabricants ruraux et surtout les paysans, petits entrepreneurs indépendants qui achètent les fils, les font dévider et ourdir par les membres de la famille et vendent leur toile aux marchands. Le centre principal, dans la région de Briec, est bien sûr Locronan. En 1516 est attestée une confrérie de tissiers sous le patronage de saint Ronan, qui existe encore en 1630. Il semble que la manufacture s'étendait jusqu'à Châteauneuf-du-Faou et, dans les comptes de fabrique de Pleyben, on relève des offrandes régulières de fil entre 1633 et 1642. « En fait, du XVIe au XVIIIe siècle, on cultivait et on travaillait le chanvre dans une […] zone s'étendant de […] Quimper, peut-être Châteauneuf-du-Faou, et en tout cas Pleyben […]. Dans presque tous les inventaires de cette région on mentionne du chanvre aux différentes étapes de sa préparation et du fil[43]. » (fig. 3).

Les paroisses aux mutations spirantes actuellement en P/F, T/S, K/[γ] commerçant autrefois avec Locronan, sont : Ergué-Gabéric, Ergué-Armel, Quimper (à l'est de l'Odet), Kerfeunteun (la paroisse de Cuzon en fut détachée en 1227 puis rattachée en 1801), Landrévarzec, Landudal, Briec, Édern (moins Gulvain), Lothey, Gouézec. On peut considérer qu'avant la période du XVIe, XVIIe, XVIIIe siècle, la spirante vélaire était sourde et était rendue par le phonème [x], comme elle est toujours réalisée à Laz, Scaër, Roudouallec, pour prendre quelques exemples.

Nous constatons en deux endroits une suffixation particulière :

– dans les communes de la région côtière allant de Rédéné à Calan et de Calan à Lanester, à l'est de l'Ellé, la prononciation du *zh* est *h*, conformément à l'usage vannetais ;

– dans le groupe de communes Concarneau (C), Trégunc (T), Névez (N) sur la côte, l'ancienne occlusive sourde *t* est restée en l'état[44] ; elle n'a pas évolué en *zh* comme partout ailleurs en KLT (Cornouaille, Léon, Trégor). Exemples :

KLT[45] : c'hoaz « encore », C.T.N[46]. : c'hoat ; KLT : tad-koz, C.T.N. : tad-kot [tatkut] KLT : ar c'haz « le chat » C.T.N. : ar c'hat [xa:t]. La carte 421 de l'*Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* « (du) lait » donne « lès » (voyelle longue), mais les renvois en bas de page ajoutent « lèet » et « lèt » notant un *t* final (point 54 Nevez). Pierre Le Roux a donc relevé en ce lieu *-s* et *-t*. La prononciation extérieure « lès » (voyelle longue) commençait donc déjà à concurrencer la prononciation ancienne « lèt » (voyelle longue).

La superposition de la carte obtenue avec celle des *plou-* fait apparaître que les spirantes sourdes issues de PTK s'effectuent (-aient) en totalité dans cet espace au sud-est de la Cornouaille et au sud-ouest du Vannetais, caractérisé par l'absence de *plou-*[47] Dans le cas présent, deux d'entre eux cependant y figurent : Pleuven en Cornouaille et Plœmeur en Vannetais ; ils sont situés à faible distance de la côte dans les extrémités est et ouest de la zone en F, S, [x], indiquant que les immigrants bretons à l'époque des *plou-* venaient par la côte, et que s'ils ont pu pénétrer en deux points du littoral, la résistance des autochtones était trop forte pour leur permettre de

[43] J. Tanguy, « Locronan et sa région du XVIe au XVIIIe siècle », dans M. Dilasser (dir.), *Locronan et sa région*, Paris,1979, p. 234-235.

[44] Enquête de l'auteur (1994-1995).

[45] Il est d'usage de répartir le breton en deux groupes dialectaux, le KLT (Kerne, Leo, Treger) et le Gw (Gwened). Le premier groupe correspond au breton des anciens évêchés de Cornouaille, Léon et Trégor, le second au breton de l'évêché de Vannes.

[46] Nous n'avons conservé que l'initiale des noms de communes (Concarneau, Trégunc, Nevez).

[47] A. Cornec, *Microtoponymie du canton de Briec*, thèse de doctorat inédite, Brest, 1996, p. 772.

Livre 1.indb 70 11/02/2015 13:53:04



Fig. 4. – Localisation de la zone sans *Plou-* par Léon Fleuriot (*Les Origines de la Bretagne*, carte 5) dans la carte des paroisses primitives en *Plou-*.

poursuivre ou tout au moins que leur mouvement de conquête a été empêché par une cause que nous ignorons. La zone dépourvue de *plou-* a aussi préoccupé L. Fleuriot, qui indique que, dans cette zone, l'usage d'accoler *plou-* ou g*uic-* au nom du saint ne s'est pas perpétué, à l'instar du Cornwall. Certes, cela est vrai pour la Cornouailles britannique mais l'est tout autant pour le pays de Galles. J. Loth remarque que si le terme *plwyv* y a encore le sens courant de « paroisse », « on ne peut signaler aucun nom de paroisse signalé avec *plwyv*[48]. »

Dans un second temps, si nous superposons la carte des spirantes sourdes à celle de la limite nord du dialecte vannetais et des *evran* finistériens, nous constatons qu'elle épouse parfaitement l'angle nord-ouest de la ligne constituée par l'Aulne, le Stéïr et ses affluents. Cette ligne se prolonge par la rive de l'Odet, laissant à l'ouest la zone sonore délimitée par le Goyen, l'Odet et son affluent le Stéïr (fig. 4).

VII. Le toponyme Briec < Briziac dans la zone de spirantisation sourde

Les graphies du toponyme Briec sont connues depuis la fin du vieux breton :

Brithiac XIe siècle (*Cartulaire de Landévennec*, chartes 13 et 14)[49]

Briziac 1249 (*Cartulaire de Quimper*, n° 89)[50]

[48] J. Loth, « Analyse critique », dans R. Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Crozon, 1995 (nouvelle édition), p. 378.

[49] Cartulaire de Landévennec, par R.-F. Le Men et É. Ernault, rééd. par J.-L. Deuffic, *Britannia Christiana*, fasc. 5/1, printemps 1985, p. 556.

[50] « Cartulaire de l'église de Quimper, charte n° 89 », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1903.

Livre 1.indb 71 11/02/2015 13:53:04

1405 (*Actes du Saint-Siège*)[51],

Brizyac 1443 (Arch. dép. Finistère, 41 H 32)

Briziac 1506 (Arch. dép. Finistère, 41 H 32), 1559 (Arch. dép. Morbihan, 35 J 37).

Briziec 1642 (Arch. dép. Finistère, 34 G 17). Mais Briziac continue à paraître de temps en temps pendant plusieurs décennies.

Briec 1673 (Arch. dép. Finistère, 34 G 18). La graphie Briziec apparaît encore jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et même parfois au début du XVIIIe siècle.

Prononciation locale du toponyme Briec : [ˈbre:ik]

En breton la spirante dentale sonore s'est amuïe au cours de la transition entre moyen breton et breton moderne, sauf dans le Léon, donnant pour « montagne » *mene* en KTGw[52], *menez* en Léon (*mynydd* en gallois), et pour « ivre », *meo* en KTGw, *mezo* en Léon (*meddw* en gallois).

Le toponyme Briziac > Briec relève de ce même type d'évolution : la dentale se comporte comme dans *menez* et dans *mezv*. La graphie Brithiac, du XIe siècle, devait donc se prononcer avec l'interdentale sonore [ð], déjà existante à la naissance du breton. Entre 500 et 600, le brittonique évoluait en de nouvelles langues (gallois, cornique, breton), en raison des transformations qu'il subissait ; ainsi la lénition affectait les consonnes placées entre voyelles : *d* évoluant en *dh* (spirante sonore, gallois *dd*, anglais *th* dans *the*). On peut donc supposer que les Bretons immigrants trouvèrent un *d* interne dans Briec. S'ils avaient entendu *t*, l'occlusive sourde aurait donné la spirante sourde aboutissant à *z̨h* en breton moderne ; on aurait obtenu : Brizhiec ; or il n'en est rien. Dans la mesure où nous avons affaire à un toponyme en *-ac*, Brithiac > Briec se désigne comme d'origine gallo-romaine. Lors de l'arrivée des Bretons, au cours des Ve et VIe siècles, on peut considérer que le *d* interne existait déjà et qu'ils trouvèrent au nord de Locmaria-Quimper un lieu que les autochtones nommaient **Bridiac*.

À partir du Ve siècle, et pendant plus d'un millénaire, le toponyme Briec suivra une évolution bretonne, alors qu'auparavant il aura connu une évolution romane. Le système consonantique du latin vulgaire s'est profondément transformé durant l'époque romane. Les faits essentiels de cette évolution sont, entre autres, la sonorisation des sourdes ; les consonnes sourdes intervocaliques, dont [t], s'étaient sonorisées à la fin du IVe ou au début du Ve siècle dans toute la Romanie (sauf la Dacie et l'Italie méridionale) ; ex. : *oblitàre* > **oblidare* (effacer, biffer, oublier)[53]. Nous supposons que le toponyme a été affecté par cette transformation et qu'au moment de sa création sa forme était *Brit(t)iac*. Ce point de vue rejoint celui de Pierre-Yves Lambert lorsqu'il écrit : le « vieux breton Brithiac est probablement le lieu habité par les « *Britti* » (Bretons) […]. J'y verrais l'un des plus anciens témoignages de l'arrivée des Bretons dans la péninsule[54] ». L. Fleuriot considérait aussi que « le nom de Briec […] est un des indices les plus probants de la présence très ancienne des Bretons dans la région[55] ».

---

[51] P. Peyron, « Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et du Léon du XIIIe au XVe siècle », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1915, p. 146.

[52] Le breton du Léon se caractérise par la conservation, dans la langue orale, du *z̨*, dit *z̨* léonais, issu de l'ancien *d* correspondant au *dd* gallois et au *th* en cornique. Ce *z̨* s'est amuï ailleurs, en Cornouaille, Trégor et Vannetais. Nous avons nommé KTGw cette zone d'amuïssement du *z̨* issu de *d*.

[53] On citera trois ouvrages faisant état de cette transformation : P. Boult, D. Conso, F. Kerlouégan, *Initiation au système de la langue latine*, Bourges, 1975, p. 60-61 ; N. Laborderie, *Précis de phonétique historique (du latin au français)*, Paris, 2007, p. 68 ; A. Lanly, *Fiches de philologie française*, Paris, 1971, p. 22.

[54] P.-Y. Lambert, « La situation linguistique de la Bretagne dans le haut Moyen Âge », *La Bretagne linguistique*, t. 5, 1989, p. 144. L'auteur précise (note 10) que l'« on ne peut exclure cependant la possibilité d'un toponyme gallo-romain refait sur un nom de personne breton selon la règle posée par d'Arbois de Jubainville (un nom de personne *Bricto-* ou *Brith*). »

[55] L. Fleuriot, *Les Origines*…, *op. cit.*, p. 107.

Livre 1.indb 72 11/02/2015 13:53:04

Briec contient vraisemblablement le terme *Brittia*, nom donné à la Bretagne insulaire, cité par Procope de Césarée dans son *Histoire des guerres de Justinien*. Il l'avait recueilli auprès d'ambassadeurs francs à Byzance en 535 : « L'île de Brittia est habitée par trois peuples très nombreux, chacun gouverné par un roi. Ces peuples sont appelés Angles, Frisons et les derniers Bretons [*Brittones*], du nom même de l'île[56]. » Le nom **Brittiac* ne désigne sans doute pas un *fundus* gallo-romain car, dans le bourg, aucun vestige du type *tegulae*, *imbrices*, tessons de céramique, fragments de mortier romain, n'a été signalé à ce jour malgré les nombreux travaux publics (gaz, eau, assainissement) qui y ont été effectués. Nous avons probablement là une trace toponymique de l'établissement d'immigrants bretons antérieure à la grande migration des Ve et VIe siècles. À défaut de vestiges archéologiques, il est difficile de préciser si ce mouvement de population remonte bien à cette époque, mais la localisation de Briec dans la zone dépourvue de *plou-*, appartenant, semble-t-il, à une portion de l'ancien territoire vénète, est l'indice qu'il s'agit de la première migration bretonne, dont L. Fleuriot soulignait le caractère militaire prédominant. Il précisait par ailleurs : « Les garnisons romaines de l'Armorique occidentale ont laissé le soin de la défense de cette péninsule exposée, mais importante pour le contrôle des routes de mer, à des *fœderati* bretons. Ceux-ci défendirent le territoire des Osismes et des Vénètes[57]. » Briec appartient à cette zone de la spirantisation sourde, allant du Blavet à l'Odet au sud, de l'Ellé à l'affluent du Steïr au nord, qui délimitait la région dont ils étaient chargés d'assurer la défense. Elle reprenait la région occidentale de l'ancien territoire vénète, hormis le Cap-Caval.

VIII. La situation linguistique en Armorique à la fin du IVe siècle

1. La place du latin et du gaulois

Dans *Les Origines de la Bretagne*, L. Fleuriot écrit : « Personne ne met en doute la persistance du gaulois pendant les trois premiers siècles de notre ère[58]. » Il cite Sidoine Apollinaire (430-489), dont le témoignage concerne la noblesse d'Auvergne « qui vient seulement d'abandonner la « *squama* »[59] de son langage celtique », et également Grégoire de Tours montrant qu'à la fin du VIe siècle, on comprenait le sens de certains mots gaulois[60].

La situation du gaulois en Armorique était renforcée par la proximité de la Grande-Bretagne, où le brittonique était resté prépondérant. Les relations transManche étaient un facteur de maintien du gaulois dans la péninsule.

Cependant le triangle Nantes-Rennes-Vannes était devenu un important foyer de rayonnement de romanisation, faisant de l'Armorique une région bilingue, où étaient pratiqués le gaulois et le latin. Les fonctionnaires, les marchands, les militaires mais aussi les Armoricains les plus prospères et les plus influents firent que le latin était la langue des législateurs, des commerçants, des financiers de l'époque, et du pouvoir en général, tandis que le petit peuple était bilingue. Les campagnards s'exprimaient en gaulois et devaient parler suffisamment de latin lorsqu'ils venaient en ville pour le marché, les relations avec l'administration romaine ; le peu de latin qu'ils connaissaient leur servait à rencontrer les fonctionnaires et les soldats romains.

L. Fleuriot différencie cependant la situation linguistique du nord et du sud de l'Armorique ; il estime que « le gaulois a dû bénéficier, sur la côte

[56] G. Minois, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, 1992, p. 112-113.

[57] L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 159.

[58] Id., *ibid.*, p. 55.

[59] *Squama* = rudesse du style.

[60] L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 56.

Livre 1.indb 73 11/02/2015 13:53:05

sud de la Manche, des relations où le brittonique restait la langue dominante » alors que le latin avait de fortes positions, non seulement autour de Nantes, Rennes et Vannes, mais aussi « en général sur la côte sud[61] ».

2. Briec entre Carhaix, Quimper et Douarnenez

La paroisse mère de Briec était située au carrefour de deux axes importants, le premier, Douarnenez-Carhaix, reliant une agglomération établie sur le littoral au chef-lieu des Osismes à l'intérieur de la péninsule, et le second Quimper-Kerilien, portion ouest de la rocade stratégique édifiée au cours du Bas-Empire.

Vorgium (Carhaix), centre de l'administration impériale, était aussi la capitale religieuse et judiciaire de la cité des Osismes. Couvrant une étendue de 150 hectares, elle était dotée de monuments, de thermes, d'égouts et d'un aqueduc. Huit sorties principales, constituant une étoile routière, partaient de la ville et desservaient toute la *civitas*.

Douarnenez était une bourgade constituée autour d'un port, sans doute actif. P. Galliou résume sa situation : « Les nombreuses usines de salaison concentrées dans les parages, les importantes découvertes mobilières effectuées à Douarnenez témoignent de toute évidence d'une prospérité fondée sur l'industrie du sel et les salaisons ainsi que sur le commerce qui attire vers la région un certain nombre de citoyens romains, originaires de Narbonnaise ou d'Italie[62]. »

Locmaria-Quimper, entourée de sites périphériques, était une agglomération secondaire centrée sur un port maritime situé au fond de la ria de l'Odet. Les zones commerçantes, situées le long de la rivière, étaient accessibles aux bateaux où étaient débarqués les produits provenant d'autres régions de la Gaule et de l'Empire et diffusés dans l'arrière-pays.

Ces trois agglomérations antiques constituent une aire au cœur de laquelle se situe Briec. Comportant deux ports et une ville administrative, elle était ouverte sur le monde romain. À supposer qu'une partie de la population continuait à parler gaulois au Bas-Empire (295-476 apr. J.-C.), tous les autochtones étaient néanmoins soumis à une assimilation plus ou moins rapide, le latin étant la langue des affaires et de l'administration. La coexistence des deux langues faisait que la majorité des populations celtophones devait avoir une maîtrise relative du latin, langue prédominante. Les modes de prononciation de cette langue n'avaient aucune raison de ne pas être suivis en Armorique par les populations urbaines et les autochtones du milieu rural détenteurs de pouvoirs, en contact avec les Romains. Or, comme nous l'avons vu, les linguistes s'accordent à considérer que les sourdes intervocaliques s'étaient sonorisées à la fin du IVe siècle ou au début du Ve siècle, sauf dans le sud de la péninsule italique, et plus à l'est, dans la région de l'actuelle Roumanie. La population romanisée de l'Armorique était donc concernée par ce changement phonétique.

IX. La situation militaire en Gaule à la fin du IVe siècle

L'évolution de **Brittiac* en **Bridiac* (*d* ou son rapproché de *đ*) laisse supposer l'arrivée en Armorique des premiers Bretons à la fin du Bas-Empire. À ce sujet, L. Fleuriot évoque le passage sur le continent de Maxime, général de l'armée de Bretagne, avec une foule de Bretons en 383. Il déclare : « Il y eut des garnisons d'origine bretonne en Armorique bien avant cette date […]. On ne voit aucun motif pour rejeter d'un bloc toute la tradition souvent très ancienne sur la présence de Bretons en Armorique dès 380-390 d'autant que l'on peut prouver qu'il y en avait en 184 après et en 55 avant J.-C. ! […] Il

[61] L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 58.

[62] P. Galliou, *L'Armorique romaine*, Brest, 2005, nouvelle édition, p. 104.

Livre 1.indb 74 11/02/2015 13:53:05

est certain que, dès la fin du IVe siècle, les Bretons devaient être très nombreux dans la péninsule surtout chez les Osismes et les Vénètes, dont ils ont eu à défendre le territoire comme *fœderati*[63] peut-être dès le début du Ve siècle. La chronique de Touraine attribue aux Romains le déplacement d'Armoricains pour faire place aux Bretons[64]. »

Nous empruntons maintenant un large extrait à Jean-Christophe Cassard, traitant du passage en Gaule des armées romaines de l'île : « Maxime force le destin : Espagnol de naissance, il commande l'armée de Bretagne à la fin du IVe siècle. La dégradation rapide de la sécurité dans la partie occidentale de l'empire, l'incapacité des Césars à s'imposer de façon durable, les appels du pied d'une aristocratie provinciale lasse de l'incurie régnant à Rome, le consentement enthousiaste de ses troupes l'amènent à traverser la Manche en 383. Un temps reconnu comme Auguste par Théodose[65], Maxime rétablit l'ordre en Gaule et en Espagne avec le soutien des populations locales, qui voient en lui un libérateur et un nouvel « empereur gaulois » comme il en avait déjà existé au IIIe siècle, c'est-à-dire monarque régional de tradition toute romaine, seul à même de rétablir la paix et les institutions. Son aventure n'aura qu'un temps : en 388 Maxime est battu et tué par des mercenaires barbares au service de Constantinople pour avoir osé essayer de s'emparer de l'Italie. Tandis que les maux anciens reprennent leur cours en Gaule et en Bretagne, ses troupes sont licenciées ou incorporées de force dans l'armée impériale : il est probable qu'un certain nombre de contingents bretons sont demeurés sur le continent après sa défaite et peut-être en Armorique. En tout cas le légendaire breton donne une grande place à l'empereur (Maxen Wledic en Galles) et fait de son second, Conan Meriadec, le premier roi de la petite Bretagne. Une part de vérité peut, comme souvent, se cacher sous la légende[66]. »

En effet, des céramiques datées du IVe siècle ont été découvertes à Alet et à Pont-Croix ; elles proviennent du sud de la Bretagne insulaire, ce qui prouve l'existence des premiers établissements bretons.

X. Le démembrement du territoire vénète

Le territoire vénète, tel que nous l'avons reconstitué, se compose de trois parties, depuis l'embouchure du Goyen jusqu'à l'estuaire de la Vilaine.

La partie extrême occidentale, du Goyen à l'Odet a été une importante voie de l'immigration bretonne. E. Vallerie la considère comme une zone de débarquement massif par la baie d'Audierne[67], grand axe de cercle d'environ 25 km, bordé d'un cordon de galets et de dunes littorales. La densité de *plou-* au sud du Goyen et à l'ouest de l'Odet n'est pas pour le démentir : on en dénombre pas moins de onze, témoignant de l'importance de la seconde émigration des Ve et VIe siècles. La langue parlée dans ce secteur montre une spirantisation de PTK en [f] plus ou moins voisé, [z] et [γ]. L'identification du Cap-Caval avec Penmarch ne pose pas de problème aux bretonnants ; Bernard Tanguy écrit : « Le nom de Penmarch du breton *penn* « tête » et de *marc'h* « cheval », correspondant exact de Cap-Caval, était jadis la dénomination bretonne d'un terroir et sans doute à l'origine d'une pointe. L'une des roches des Étocs est localement appelée Penmarh-Koz, "le vieux Penmarch" [68]. » Dès lors l'hésitation n'est plus permise concernant la localisation du cap Gabaion (Kabaion) : il se situe à la pointe du Raz où l'avait

[63] *Fœderatus :* allié, confédéré.

[64] L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 50.

[65] Empereur romain d'Orient (379-395).

[66] J.-C. Cassard, *La Bretagne des premiers siècles, le haut Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 12-13.

[67] E. Vallerie, *Communes…, op. cit.*, p. 223.

[68] B. Tanguy, *Dictionnaire… Finistère, op. cit.*, p. 142.

Livre 1.indb 75 11/02/2015 13:53:05

placé R. Couffon. La langue bretonne nomme Bro ar C'hap ['bro ar 'γa:p] cette région encore désignée sous le nom de Cap-Sizun, située au nord du Goyen.

La partie occidentale est essentiellement cornouaillaise, mais inclut la frange littorale limitrophe de l'ouest vannetais. Elle est délimitée au nord par le ruisseau du moulin du Duc, affluent du Steïr, l'Aulne et son affluent l'Hyère, la ligne de crêtes des Montagnes Noires. À Langonnet qu'elle inclut, elle rejoint l'Ellé et suit le cours de la rivière qu'elle franchit en pénétrant dans le Vannetais, englobant Rédéné, Pont-Scorff, Cléguer, Calan, Caudan, Lanester, où elle est circonscrite par le cours du Blavet. Elle s'arrête à l'estuaire du Scorff et du Blavet. Ainsi au sud elle va depuis Lanester jusqu'à Bénodet.

Son breton se singularise par la spirantisation sourde de PTK en [f][s][x][69]. Elle se caractérise par son absence de *plou-*, marquant par là son antériorité à l'immigration bretonne des Ve et VIe siècles et peut être considérée comme une zone dont la défense fut confiée à des *fœderati* bretons. D'ailleurs Briec, dont l'évolution suppose *Brithiac* < **Bridiac* < **Brittiac* avec un suffixe gallo-romain *-ac*, semble bien contenir le terme *Brittia* « Bretagne (insulaire) » rappelant l'intervention de Bretons sur le continent à la fin du IVe siècle. Probablement étaient-ils chargés de contrôler et de défendre cette zone côtière constituant l'ouest du territoire vénète.

La limite nord de la partie orientale est constituée par le Vannetais, allant de Plouray, Mellionnec, le sud de Bonen, Plélauff, Perret, Sainte-Brigitte, Saint-Aignan, Mûr-de-Bretagne à Saint-Caradec. Le cours de l'Oust matérialise la limite est et celui de la Vilaine, jusqu'à la mer, la limite sud. Rappelons que la région côtière située à l'est de l'Ellé, comprise entre Rédéné et Calan et incluant Caudan et Lanester, intègre la zone caractérisée par l'absence de *plou-*.

Au plan historique, le chef breton Waroc conquiert le Vannetais contre les Francs en 577 et s'en fait reconnaître officiellement la souveraineté par ceux-ci. Francis Gourvil explique le passage à la langue bretonne de cette région fortement romanisée et ainsi gagnée par la langue romane : « À cette époque une évolution importante s'était déjà fait sentir dans la prononciation de la langue romane, par la suite de la chute des voyelles atones voisines de l'accent principal. Alors qu'ailleurs ils se trouvaient au contact de groupements autochtones dispersés et sans organisation propre, après s'être rendus maîtres de Vannes et de sa périphérie, les Bretons se mêlèrent à une population homogène, fortement hiérarchisée, dont ils subirent l'ascendant. C'est ainsi que doit sans doute s'expliquer l'abandon par le dialecte vannetais de l'accent sur la pénultième, resté commun aux autres dialectes. Partie du chef-lieu vers le début du VIIe siècle, cette particularité fondamentale gagna d'autres centres, comme Auray et Pontivy, puis s'étendit jusqu'à l'Ellé, à l'ouest et, vers le nord jusqu'aux rivières qui séparaient l'ancien territoire des Vénètes de ceux des Osismes et des Coriosolites[70]. »

L. Fleuriot précise la spécificité du breton vannetais. Il écrit : « Il semble que les très nombreux groupes bretons en Vannetais ont apporté un parler

[69] Actuellement, la réalisation d'une enquête linguistique auprès des locuteurs de la commune, comme l'avait fait Pierre Le Roux pour les besoins de son *Atlas linguistique de Basse-Bretagne* paru en 1924, est beaucoup plus difficile qu'au début du XXe siècle, car la langue a régressé. Les locuteurs bretonnants maîtrisant la langue locale sont maintenant âgés et la population bretonnante (bilingue) est aujourd'hui numériquement minoritaire par rapport à la population francophone (monolingue). Aussi le repérage des bretonnants originaires de la commune demande de disposer d'informateurs sur le terrain, capables de juger de l'authenticité de leur langue. Pour la région côtière de l'Ellé, du Scorff et du Blavet, nous avons fait appel à Henri Le Borgne, de Plouay, bretonnant ayant une connaissance affirmée du breton bas-vannetais. Nous sommes ainsi assurés que les prononciations recueillies sont fiables.

[70] F. Gourvil, *Langue et littérature bretonnes*, Paris, 1952, p. 54.

Livre 1.indb 76 11/02/2015 13:53:05

préexistant présentant des traits brittoniques accusés, au milieu de populations d'autant plus romanisées qu'on se rapprochait de Vannes. Ces parlers romans ont influencé le vannetais sur trois points principaux : ils ont aidé au maintien de l'accent sur la finale (actuelle) ; ils ont provoqué la palatalisation de *k*, *g* par *i*, *e* ; ils ont introduit dans le vannetais un grand nombre de mots romans[71]. »

Entre le cours inférieur de l'Ellé et du Blavet, le breton aura acquis ces spécificités vannetaises mais aura gardé néanmoins la spirantisation sourde de PTK, caractéristique de la zone sans *plou-* .

Conclusion

Le territoire vénète est jalonné à l'ouest de toponymes en *evran* marquant sa frontière avec les Osismes. S'étendant de l'estuaire du Goyen à l'embouchure de la Vilaine, il semble avoir été respecté par la romanisation, car la perception de ces limites étaient toujours connues à la fin du Bas-Empire, lorsqu'eut lieu la première immigration bretonne, qui se constitua dans la zone dépourvue de *plou-*. Les locuteurs de cette immigration arrivés plus tôt parlaient le brittonique caractérisé par la spirantisation de PTK en [f], [s], [x], tandis que les locuteurs des deux autres zones, le Cap-Caval et le Vannetais (zones en *plou-*) parlaient un breton naissant dont l'évolution aboutit de nos jours à un breton plus sonorisé. Issus du brittonique, le breton, le gallois, le cornique étaient apparus au début du haut Moyen Âge, lorsque l'expansion saxonne sépara les Bretons du Sud-Ouest du futur pays de Galles.

La première immigration semble prendre place dans un moule préexistant, affectant à l'ouest la forme d'un coude qui suit la baie de Douarnenez à une distance, parfois de 15 km, parfois de 5 km. Le partage du littoral a été fait en quelque sorte de « manière équitable », mais en respectant les traits marquants du paysage, ici les vallées des cours d'eau. Ainsi le littoral sud revenait aux Vénètes à partir de l'estuaire du Goyen, la côte ouest et nord aux Osismes, y compris le cap Gabaion (Kabaion[72]), c'est-à-dire la pointe du Raz.

L. Pape rappelle qu'en 1942, « R. Couffon, réétudiant ce problème des limites, interprète les données des géographes anciens et déclare que ces frontières « n'ont aucun rapport avec les limites des diocèses bretons ». Pour lui les Osismes occupent le nord-ouest de l'Armorique au nord d'une ligne Audierne, Montagnes Noires, Gouet […]. En conséquence les Vénètes occupent une bonne portion de la Cornouaille mais sont écartés de la baie de Douarnenez[73]. »

Nous constatons que notre interprétation de la limite occidentale entre Osismes et Vénètes s'accorde avec ce point de vue et aussi avec les témoignages des géographes antiques :

- Strabon (63 av. J.-C.-23/25 apr. J.-C.) « Promontoires, entre autres celui des Ostimniens qui porte le nom de Cabaeon[74] » ; il attribue aux Osismes le cap *Cabaeon* ; ce lieu qui est effectivement chez les Osismes s'identifie à la pointe du Raz.

- Pomponius Mela place « Sena, dans la mer Britannique, en face du littoral des Ossismiens[75] » ; bien que l'île de Sein soit proche de la limite entre Osismes et Vénètes, elle est effectivement située en face du territoire osisme.

- Ptolémée (vers 90-vers 168 apr. J.-C.) : « la côte septentrionale à partir du fleuve Secoanas est occupée par *les Calètes*, […] jusqu'au Gobaeum les Osismies dont la ville Vorganium est à 17° 40' – 50° 10'. La côte occidentale au-dessous des Osismies

---

71 L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 68-69.

72 *Cap Cabaeon* chez Strabon ; *cap Gobaeum* chez Ptolémée.

73 L. Pape, *La Civitas…, op. cit.*, p. 21.

74 Strabon, *Géographie*, I, 4 ,5, cité par J.-Y. Éveillard, *L'Armorique antique*, Morlaix, 2013, p. 31-41.

75 Pomponius Mela, *Chorographie*, III, 2, 23, cité par J.-Y. Éveillard, *op. cit.*, p. 46-49.

Livre 1.indb 77 11/02/2015 13:53:05

(appartient aux Vénètes), dont la ville est Dariorigum 17° 20' – 49° 15')[76] ». Le Goyen fait la frontière entre Osismes au nord, Vénètes au sud.

- Pline l'Ancien (23/24-79 apr. J.-C.) « La Gaule Lyonnaise renferme […] une péninsule remarquable qui s'avance dans l'Océan, à partir des Osismiens[77]. » Le point de départ de la limite occidentale entre Osismes et Vénètes est situé à l'embouchure du Goyen, pratiquement à l'extrémité de la péninsule.

La synthèse des différentes formulations des géographes anciens permet de dégager la situation suivante : l'île de Sein et la pointe du Raz sont situés chez les Osismes. Elles sont localisées près de la limite avec les Vénètes, dont le territoire occidental se trouve au sud du Goyen. Ainsi le territoire vénète s'étend bien plus à l'ouest, au-delà de l'Ellé ; comme l'écrivait R. Couffon, il incluait une bonne portion de la Cornouaille.

La longueur du littoral vénète se rallonge donc de la partie Ellé-Goyen, qui est autant de moins pour le littoral osisme. Si nous traduisons en pourcentage la longueur de côte depuis le Gouet, supposé marquer la limite nord-est des Osismes, jusqu'à l'estuaire de la Vilaine, limite probable sud-est des Vénètes, nous obtenons : Gouet-Goyen : 53 % ; Goyen-Ellé : 19 % ; Ellé-Vilaine : 28 %[78].

La configuration des territoires osisme et vénète, d'après P. Merlat et F. Merlet, donne la mesure des côtes suivante : la longueur de côte osisme représente 72 %, et le littoral vénète seulement 28 %. Dans notre approche des territoires, on obtient dorénavant 53 % de longueur de côte osisme pour 47 % de longueur de côte vénète. Le littoral osisme reste donc sensiblement le plus long, mais leurs mesures respectives se rapprochent. Ce constat donne davantage de sens aux propos de César dans la *Guerre des Gaules* lorsqu'il décrit ainsi les Vénètes : « Ce peuple est de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime : c'est lui qui possède le plus grand nombre de navires, flotte qui fait le trafic avec la Bretagne[79]. »

---

[76] Ptolémée, *Géographie*, II, VIII, cité par J.-Y. Éveillard, *op. cit.*, p. 59-66.

[77] Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, IV, XXXII (XVIII), cité par J.-Y. Éveillard, *op. cit.*, p. 50-54.

[78] La longueur du littoral est difficile à mesurer avec précision, surtout lorsqu'il s'agit d'une côte extrêmement découpée, comme celle de la Bretagne. Ces pourcentages, s'ils sont approximatifs, permettent néanmoins de se représenter la longueur de côte de chacun des territoires.

[79] César, *Guerre des Gaules*, III, 8.

Livre 1.indb 78 11/02/2015 13:53:05

Résumé

Plusieurs points de vue ont déjà été émis sur la configuration du territoire des Vénètes. Si un consensus s'est constitué autour de l'opinion de P. Merlat et F. Merlet fixant sa limite sur l'Ellé, l'opinion des deux linguistes L. Fleuriot et F. Falc'hun penche pour une extension plus à l'ouest. Trois toponymes en *evran*, considérés comme de bons indicateurs de frontières gauloises, sont pris en compte dans cet article. Leur répartition géographique tend à accréditer l'avis des deux linguistes. Il apparaît que le territoire vénète a subi une importante modification, sans doute au IVe siècle, lorsqu'une première immigration bretonne s'y installera, occupant une zone dépourvue de *plou-* et parlant un breton aux réalisations sourdes de type brittonique.

Abstract

Several different opinions have been expressed as to the limits of the territory of the *Veneti*. Many have followed that of P. Merlat and F. Merlet, according to whom the frontier between the *Osismi* and the *Veneti* followed the course of the river Ellé. Two linguists, L. Fleuriot and F. Falc'hun, have however argued that it was situated further west. Three place-names in *evran*, generally considered as indicative of Gaulish tribe limits, are examined in this article. Their geographical distribution tends to agree with the proposal of the two linguists. It therefore appears that the territory of the *Veneti* underwent a major reorganization, probably in the IVth century, at a time when the first migrants from Britain, speaking a Breton with voiceless consonants, of British type, settled in a region where place-names in *plou-* are absent.

Diverradur

Meur a savboent zo bet diwar-benn stumm tachennad ar Weneted. Ur c'henemglev zo bet savet e-trodro da soñj P. Merlat ha F. Merlet, o lakaat ar vevenn war ar stêr-Ele ; padal ez a ar yezhonourien L. Fleuriot ha F. Falc'hun da glask anezhi muioc'h er c'hornôg. Lakaat a ra war-wel ar pennad-mañ tri anv-lec'h e *evran* , sellet outo e-giz hentcherien vat evit kaout bevennoù galian. O ingaladur geografel a ya da heul soñj an daou yezhonour. Seblant a ra tachennad ar Weneted bezañ bet kemmet un tamm mat, kasi sur er IVvet kantved, pa zegouezho di kentañ divroadur ar Vretoned ; kemer a rint plas en ur c'hornad hep *plou-* ; ar yezh a gomzent a oa divouezh, liv predeneg Enez Vreizh warni.

Livre 1.indb 79 11/02/2015 13:53:05

Livre 1.indb 80 11/02/2015 13:53:05

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Livre 1.indb 81 11/02/2015 13:53:05

Livre 1.indb 82 11/02/2015 13:53:05

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 2013)

HENVIC
Église ruinée

Travaux de restauration

L'examen lithologique de la vieille église ruinée d'Henvic a fait l'objet d'une note détaillée[1] avant que ne débutent les restaurations. Ces travaux étant à présent (été 2013) déjà bien avancés, il a paru opportun d'offrir quelques informations à leur sujet.

Le programme porte sur le clocher (achevé), le porche occidental (en cours) et la restitution de la toiture de la nef (à venir). Le montant initial de l'opération (469 790,26 euros H.T.) a dû être revu à la hausse par suite de l'apparition de fissures inattendues...). Le financement est assuré de la manière suivante : DRAC : 40 % ; Région : 25 % ; Département : 25 % ; Association de sauvegarde : 6 % ; Fondation du Patrimoine : 3 % ; Commune : 1 %. Le maître d'œuvre est sous la responsabilité de Mme Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte du Patrimoine, architecte en chef des monuments historiques. Le lot 01 (maçonnerie et pierres de taille qui seules intéressent nos propos) est attribué à l'entreprise ART de Plélo (Côtes-d'Armor), appartenant au groupe Villemain.

À ce jour (été 2013), la restauration du clocher et de la tourelle adjacente est terminée (fig. 1). Primitivement, ces parties de l'édifice avaient fait un large appel au granite à gros grain, rose-rougeâtre, devenant ocre par altération météorique, de l'île Callot en baie de Morlaix. Devant l'impossibilité de se procurer la même pierre naguère exploitée sur le littoral, deux granites différents ont été mis en œuvre : d'une part, un granite gris-blanc extrait dans la carrière de Kerliviry par l'entreprise Crenn, installée à Plouescat (faciès de bordure du massif de Plouescat-Cléder, Finistère) ; d'autre part, un granite rose extrait dans une carrière près de Saint-Samson par l'entreprise Teurnier à Pleumeur-Bodou (faciès interne du massif de Ploumanac'h, Côtes-d'Armor). Ces deux roches offrent une granulométrie nettement inférieure à celle de la pierre de Callot ; elles sont, par ailleurs, sensiblement plus claires. À notre avis, il eût été plus judicieux de mettre en œuvre le granite rose-rougeâtre des carrières de La Clarté à Ploumanac'h qui rappelle beaucoup celui de Callot... Quoi qu'il en soit, les deux granites utilisés ont livré de belles

[1] L. Chauris, « L'église ruinée d'Henvic et son enclos. Examen pétrographique », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXL, 2012, p. 143-154.

Livre 1.indb 83 11/02/2015 13:53:05



Fig. 1. – Le clocher, en granite rose-rougeâtre, à gros grain, de l'île Callot, a été localement restauré avec le granite rose de Saint-Samson et le granite blanc-gris de Kerliviry, tous deux à grain fin (1er juillet 2013). Cliché L. Chauris.

pierres de taille ; il suffit pour s'en convaincre d'examiner le linteau curviligne et mouluré de la porte d'accès à la tourelle en pierre de Saint-Samson (1,34 m de long sur 0,37 de haut) [fig. 2].



Fig. 2. – Porte d'accès à la tourelle au fond de la nef. Linteau et quelques éléments des montants remplacés par le granite de Saint-Samson (1er juillet 2013). Cliché L. Chauris.

La restauration du porche et de la chambre des archives qui le surmonte nécessite des travaux considérables, une grande partie de cet ensemble ayant été démontée. Les pierres de taille, en granite de Callot, sont descendues et numérotées en vue de leur remploi ; elles présentent souvent de fortes dimensions (respectivement longueur/hauteur : 1,0 m/0,50 m ; 1,20 m/0,17 m...). Les moellons, en médiocres micaschistes réunis par un liant de limon ocre, qui constituaient les parements internes, sont déversés dans des bennes et destinés à la décharge. Le granite de Saint-Samson remplace les éléments altérés en granite de Callot. Pour la confection des mortiers, la chaux provient de Saint-Astier en Dordogne, le sable, ocre, de la carrière de Radenac (Morbihan),

Livre 1.indb 84 11/02/2015 13:53:06



Fig. 3. – Pierres neuves en granite de Saint-Samson avant leur mise en place (1er juillet 2013).
Cliché L. Chauris.

exploitant les alluvion pliocènes.

En conclusion, trois remarques :

- Une part significative de vieilles pierres en granite de Callot peut être remployée, attestant la qualité de ce matériau qui défie ainsi les siècles[2].

- La mise en œuvre de pierres neuves d'origine plus lointaine souligne l'affranchissement du handicap des distances naguère si contraignant, mais en même temps, atténue les particularismes du terroir (fig. 3).

- Le polylithisme de l'église, déjà très accentué[3], est aujourd'hui exacerbé avec la mise en œuvre de ces roches lointaines.

Louis Chauris

[2] L. Chauris, « L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102/1, 1995, p. 7-34.

[3] Id., « L'église ruinée d'Henvic… », art. cité ci-dessus, note 1.

ODIHAM (Royaume-Uni, Hampshire)
All Saints Parish Church

Orgues

Odiham, dans le Hampshire, est une petite ville d'environ 4 500 habitants, située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Londres et qui constitue la plus grande paroisse du nord du comté. Son église, dédiée à Tous les Saints, est un édifice dont quelques éléments remontent au XIIe siècle, mais qui a été remanié à plusieurs reprises. La tour des cloches, de plan carré, date du XIVe siècle.



Fig. 4. – Odiham, église paroissiale, orgue, 2011.
Cliché T. Daniel.

Livre 1.indb 85 11/02/2015 13:53:06

Le visiteur est frappé, à l'intérieur, par la présence d'orgues qui évoquent les instruments construits au XVIIe siècle, dans plusieurs églises bretonnes, par les Dallam, facteurs d'orgues d'origine anglaise (fig. 4). Et pourtant, l'instrument d'Odiham date de… 2011[4] !

L'historique de la construction de cet orgue explique cette étrange similitude. En 2000, un nouvel organiste, Ian Ledsham, fut nommé à Odiham. Il projeta aussitôt de doter l'église d'un orgue qui prendrait place sur une tribune occidentale, et fit appel à Martin Goetze et Dominic Gwynn, facteurs d'orgues à Worksop (Nottinghamshire), spécialisés, entre autres, dans la construction d'instruments modernes inspirés d'instruments anciens, par exemple des orgues de « Father » Smith (vers 1630-1708), nombreux dans les églises anglaises, ou des Dallam[5], dans des églises anglaises et bretonnes[6].

À Odiham, en 2004, Dominic Gwynn proposa un projet à la façon des Dallam de Bretagne, dont Martin Goetze dessina le plan. Malheureusement, Ian Ledsham ne vit pas la réalisation de son rêve : il décéda en 2005, victime d'un accident de la route. Mais le PCC (Parochial Church Council) d'Odiham réunit des fonds suffisants pour réaliser l'instrument prévu.

En 2011, le nouvel orgue prit place dans l'église d'Odiham. L'aspect général évoque immédiatement un Dallam, mais en réalité les différents éléments ont été empruntés à plusieurs instruments : les bases des tours sont inspirées de l'orgue de Framlingham (Suffolk) ; les sculptures décoratives, œuvre de Nick Hunter, en particulier les têtes d'animaux, sont fréquentes dans la sculpture de la Renaissance ; les tuyaux dérivent de ceux dont Father Smith dota en 1673 l'orgue de la chapelle royale de Windsor, etc.

L'orgue d'Odiham est dédié à la mémoire de Ian Ledsham.

Tanguy Daniel

PLOURIN-LÈS-MORLAIX
Manoir de Coatanscour

Polylithisme contrôlé

Le vaste domaine de Coatanscour aux confins méridionaux de Plourin-les-Morlaix[7] offre pour le géologue l'attrait d'être situé à la limite même de deux ensembles structuraux totalement différents : au nord, des gneiss très anciens, de plus de cinq cents millions d'années, dits de Plougonven ; au sud, un granite, plus récent, d'environ trois cent trente millions d'années, dit de Plounéour-Menez ; ces deux ensembles sont en contact « anormal » par un des accidents tectoniques majeurs de l'ouest de la France[8] qui s'étire d'ouest en est depuis l'île de Molène jusqu'au-delà de Mayenne. Dans la région de Plourin, le coulissage latéral le long de ce « linéament » est de près de 20 km : c'est déjà laisser entendre l'écrasement intense – se traduisant par la formation de « cataclasites », voire même d' « ultramylonites » – le long de son passage[9]. Ces informa-

[4] Une notice complète sur l'orgue d'Odiham, rédigée par Martin Goetze, est disponible sur le site admin@allsaintsodiham.org.uk

[5] Sur les Dallam (Robert, vers 1602-1665 ; Thomas, vers 1630-1705 ; Toussaint, 1659-après 1696), voir Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, t. I, Quimper, 1987 ; t. II, Quimper, 1983 ; M. Cocheril, *Les Facteurs d'orgues en Bretagne, 1600-1900*, s.l.n.d. [1997] ; Christopher Kent, « Dallam », dans *Oxford Dictionary of National Biography* (rééd. à paraître).

[6] C'est ainsi que Martin Goetze et Dominic Gwynn ont construit, en 1991, un orgue pour l'église St Michael and All the Saints à South Shields (Durham), reprenant des éléments des orgues de Lanvellec (Côtes-d'Armor) et de Guimiliau (Finistère).

[7] Nous redisons ici toute notre reconnaissance à MM. de Calan, père et fils, qui nous ont invité à scruter les pierres de leur domaine où ils nous ont guidé avec la plus grande affabilité.

[8] Carte géologique au 1/50 000, feuille « Morlaix », 1981, éd. B.R.G.M., Orléans.

[9] Des rejeux subverticaux de la faille à l'époque tertiaire expliquent le dénivelé de l'ordre d'une centaine de mètres

Livre 1.indb 86 11/02/2015 13:53:06

tions géologiques liminaires s'avèrent indispensables car, pour l'archéologue, elles seules permettent d'appréhender le bâti sous un éclairage jusqu'ici insoupçonné : pour nos propos, l'intérêt de Coatanscour est d'exposer l'utilisation de ces différentes roches locales, chacune mise en œuvre avec des objectifs bien précis.

Les principaux éléments architecturaux du domaine peuvent être ainsi classés :

(a) Le manoir proprement dit, s'ordonnant autour d'une cour rectangulaire ouverte au nord ; à l'angle sud-ouest de la cour, une tourelle en moellons ; les élévations nord et est donnant sur la cour sont en pierres de taille ; dans la même cour, l'élévation ouest abritant les communs a fait appel aux moellons ; une vasque monolithe trône dans la cour.

(b) L'étang de barrage et le moulin, établis en contrebas du manoir sur un affluent du Queffleuth.

(c) Les bâtiments de l'ancienne ferme à quelque distance du manoir[10].

Les trois principales formations géologiques présentées ont été largement utilisées (fig. 5).

• Les gneiss (plus précisément des orthogneiss), du fait de leur texture feuilletée, ont livré essentiellement des moellons plats, hétérométriques, parfois très allongés. En profondeur, cette roche offre une

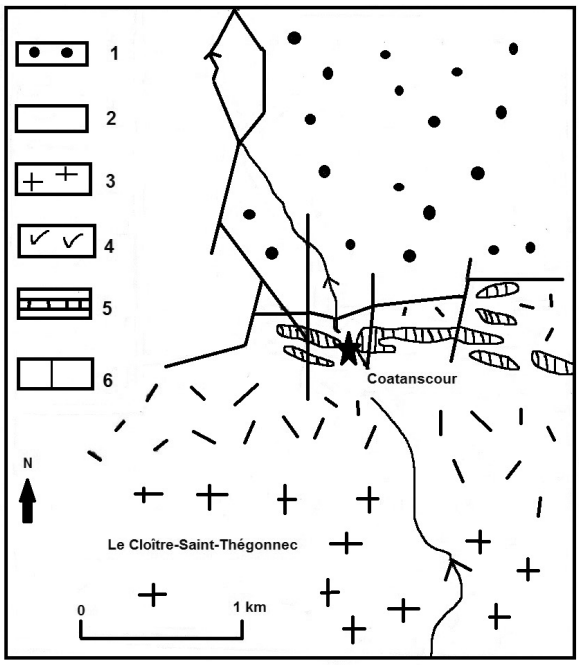

Fig. 5. – Esquisse géologique simplifiée des environs de Coatanscour (d'après la carte « Morlaix » au 1/50 000).
1. Orthogneiss de Plougonven. 2. Terrains paléozoïques (schistes et grès). 3. Granite de Plounéour-Ménez. 4. Granite cataclastique de Plounéour-Ménez. 5. Ultra-mylonite. 6. Faille transversale tardive.

teinte gris-bleuté ; sa tonalité brunâtre dans le bâti indique sans ambiguïté que les matériaux ont été extraits à proximité de la surface. Cette pierre fruste a été mise en œuvre dans la tourelle qui paraît bien constituer la partie la plus ancienne du manoir et pourrait remonter au XVe siècle [?] (fig. 6). Elle sert aussi de « calage » dans les bâtiments de l'ancienne ferme.

• Le granite est caractérisé par la fréquence de son faciès porphyroïde – à savoir la présence d'un feldspath (blanchâtre) de dimension nettement supérieure à celle des autres minéraux. À l'inverse des médiocres orthogneiss, c'est une roche superbe,

de part et d'autre de l'accident. Par ailleurs, des formations paléozoïques (schistes et grès) affleurent un peu à l'ouest de Coatanscour ; elles sont aussi en contact anormal avec gneiss et granite.

[10] Louis Le Guennec a évoqué succinctement le site (*Le Finistère monumental*. Tome I. *Morlaix et sa région*, Quimper, 1979, 414 p. [p. 61]) « … à cinq kilomètres du bourg [de Plourin], on trouve le vieux manoir de Coatanscour, massive construction du XVIe siècle, convertie en ferme. Elle domine un joli étang entouré de verdure, en un frais paysage qui forme contraste avec les croupes dénudées de l'Arrée. Le manoir […], flanqué d'une tourelle tronquée, est fort délabré, mais son moulin seigneurial conserve encore fort bon air » … À présent, le manoir est en cours de restauration très soignée, avec appel à des pierres de diverses provenances, ici hors de notre propos ; le moulin a été classé parmi les monuments historiques.

Livre 1.indb 87 11/02/2015 13:53:06



Fig. 6. – À l'un des angles de la cour, la tourelle a largement utilisé les orthogneiss en moellons plats hétérométriques. Leur monotonie est quelque peu atténuée par un bandeau de granite en pierres de taille, également recherché pour les ouvertures de faible dimension.
Cliché L. Chauris.

susceptible de livrer des pierres de grand appareil[11] (fig. 7). Les pierres utilisées à Coatanscour n'ont pas été extraites à proximité même du manoir où la



Fig. 7. – Façade est de la cour. Granite de Plounéour-Ménez en pierres de taille avec des hauteurs d'assises diverses. Travaux de restauration en cours.
Cliché L. Chauris.

roche est tectonisée (*infra*) mais un peu plus au sud aux environs du Cloître-Saint-Thégonnec. L'exploitation portait sur d'énormes boules éparses dans les landes et les bois. Si le cœur des boules était généralement très sain, leur partie superficielle pouvait être plus ou moins altérée, expliquant ainsi les arcs

[11] Le granite de Plounéour-Ménez a été recherché pour les constructions édifiées sur le massif lui-même, mais aussi bien au-delà vers le nord. À ce sujet, se reporter à L. Chauris : « Géologie et histoire de l'architecture : la provenance des pierres utilisées dans la construction des édifices religieux de la région morlaisienne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 225-273.

Livre 1.indb 88 11/02/2015 13:53:07



Fig. 8. – Dans la cour, la vasque monolithe atteste l'aptitude du granite de Plounéour-Ménez à livrer de grands éléments.
Cliché L. Chauris.



Fig. 9. – Au sud du manoir, en bordure de l'étang, vestiges des extractions dans le granite cataclastique, recherché pour l'établissement du barrage.
Cliché L. Chauris.

de cercle d'hydroxyde de fer brunâtre de certaines pierres du manoir. Le moulin a fait appel au moins pour partie à la même pierre. L'aptitude du granite de Plounéour-Ménez à fournir de grandes pierres de qualité est ici attestée par la vasque circulaire qui atteint 186 cm de diamètre (fig. 8).

• Bien que le manoir soit édifié sur le granite cataclastique qui affleure un peu partout, cette pierre toute proximale n'a pas été utilisée, tout au moins dans les parements vus. C'est que cette roche, déjà très indurée par l'écrasement, a été *in fine* fissurée dans toutes les directions, rendant impossible l'obtention de bons matériaux pour l'habitat. Par contre, elle semble bien avoir joué un rôle essentiel dans l'édification du barrage permettant la création d'un étang pour l'alimentation du moulin. Les sites d'extraction sont encore bien visibles au sud du manoir en bordure même de l'étang (fig. 9).

Plus curieux, attirant immédiatement un regard averti, est l'emploi sporadique, en moellons informes dans les communs, des ultra-mylonites, de teinte bleu-noir, à grain extrêmement fin, et de façonnement impossible, autre exemple d'utilisation d'une roche fruste toute proximale[12].

En un mot, toutes les roches affleurant aux environs de Coatanscour ont été utilisées, mais avec des modalités différentes. Les orthogneiss, toujours en moellons, paraissent avoir été mis en œuvre, avec abondance, les premiers (tourelle). Le granite, en pierre de taille, joue plus tardivement, un rôle majeur ; il a été extrait un peu plus au sud ; son faciès écrasé proximal ne pouvant procurer du bel appareil a été employé pour le barrage de l'étang. Schistes paléozoïques, ultra-mylonites et quartz filonien demeurent très accessoires. Coatanscour apparaît aussi comme un excellent exemple de polylithisme d'origine locale contrôlé.

Louis Chauris

[12] La grande dalle de schiste bleu trouvée dans l'étang provient, selon toute probabilité, des formations paléozoïques avoisinantes. Par ailleurs, les failles transversales qui accidentent toute la région sont fréquemment soulignées par des filons de quartz. Cette roche blanche, très dure, a été aussi employée localement en moellons dans le manoir.

Livre 1.indb 89 11/02/2015 13:53:08

SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
Bigodou

Omniprésence des schistes bleu sombre

Dans la partie septentrionale des environs de Morlaix, le sous-sol est essentiellement constitué par des schistes – présentant fréquemment un curieux faciès « zébré » dû à l'alternance de lits pélitiques bleu sombre et de lits gréseux gris-beige – sillonnés par des filons lenticulaires de quartz blanchâtres ; les intrusions granitiques (Kerscoff et Menez en Ploujean) sont de faible dimension. Les vieilles demeures ont fait un large appel à ces roches proximales ; un excellent exemple d'une telle modalité est offert par les bâtiments de Bigodou en Saint-Martin-des-Champs[13].



Fig. 10. – Coatanscour, appui, montants et linteau monolithes d'une fenêtre, en schiste bleu ; à gauche, marches de l'escalier extérieur également en schiste. Clichés L. Chauris.

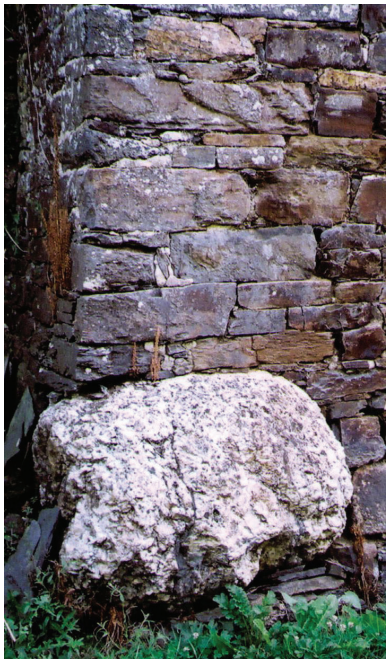

Fig. 11. – Coatanscour, bloc de quartz blanc em placé tel quel comme pierre d'angle basale dans une construction en moellons schisteux hétérométriques.

Dès l'abord, l'observateur reste fasciné par les hauts murs de clôture en moellons de schiste bleu foncé ; les élévations des bâtiments édifiés à l'intérieur de cet enclos sont en ces mêmes schistes[14]. Toutefois – et c'est ce qui fait l'originalité de Bigodou – lesdits schistes ont été utilisés également pour l'encadrement des ouvertures et, dans ce cas, en très grands éléments. Les linteaux et les appuis sont monolithes, mais parfois aussi, plus curieusement, il en est de même pour les montants (fig. 10). Les marches des escaliers extérieurs ainsi que les dallages au sol sont en larges plaques schisteuses. Les traces des outils soulignent les difficultés de l'équarrissage.

[13] Que M. de Kerever, qui nous a guidé si aimablement dans son domaine, trouve ici l'expression de notre reconnaissance.

[14] Avec quelques moellons de grès, nettement plus clairs, d'origine proximale.

Livre 1.indb 90 11/02/2015 13:53:09



Fig. 12. – Coatanscour, montant d'une petite ouverture en granite blanchâtre du Ménez en Ploujean utilisé manifestement en remploi. Appui et linteau monolithes en schiste.
Cliché L. Chauris.

Le quartz blanc parcourant les schistes est utilisé çà et là en moellons, attestant la mise en œuvre du tout-venant ; localement même tel quel en gros bloc comme pierre d'angle du soubassement (fig. 11). Cependant, quelques ouvertures ont recherché le granite du Menez, parfois, à l'évidence, en éléments de récupération, dont la clarté tempère un peu la sombre tonalité des élévations[15] (fig. 12).

Louis Chauris

SAINT-POL-DE- LÉON

L'hémicycle du cimetière

Franchi le portail occidental du cimetière de Saint-Pol-de-Léon, s'ouvrent deux grandes allées. L'allée de gauche mène à la chapelle Saint-Pierre, où se célèbrent les obsèques des fidèles défunts de la paroisse. L'allée qui file sur la droite conduit à un vaste espace quasi circulaire, quelque peu décalé du centre du cimetière, un espace assez peu habituel dans les cimetières de notre région (fig. 13). Il est délimité sur l'arrière par un grande paroi murale en arc de cercle qui fait mémoire d'une double Passion, celle du Christ et celle des soldats morts au cours de nos guerres. Ainsi sous la série des panneaux des stations d'un chemin de croix qui, dû au ciseau fécond de Yan Larhantec (1829-1913) date du milieu du XIXe siècle, s'accrochent les plaques de marbre portant gravés les noms des morts de la guerre de 1914-1918 et ceux des guerres qui ont suivi. Au centre de l'ensemble architectural se dresse un calvaire et devant lui, un monument aux morts de la Grande Guerre, justement célèbre, dû au talent reconnu du sculpteur breton René Quillivic (1879-1969).

Le chemin de croix de Yan Larhantec

Les grands bas-reliefs rectangulaires en pierre de kersanton du chemin de croix mural de l'hémicycle sont au nombre de treize, et non quatorze comme dans les chemins de croix classiques pendus aux murs des églises. On le comprendra en observant que la station qui manque dans la série plaquée contre le mur, la quatorzième, la *Crucifixion*, est tout simplement remplacée par le calvaire dressé au centre de l'hémicycle. L'ensemble, dû au sculpteur Yan Larhantec, date vraisemblablement de 1861.

Les stations du chemin de croix présentent plusieurs curiosités qu'on pourrait qualifier d'anomalies par rapport aux séries traditionnelles. On remarquera d'abord que les deux premières stations ne correspondent pas à celles des chemins de croix que présentent les livres de prière et qui sont bien connues : « Jésus est condamné à mort » et « Jésus est chargé de sa croix ».Pour l'instant, on ne comprend pas la liberté prise par l'artiste, à une époque où, pensons-nous, l'art religieux ne se permettait pas de déroger aux traditions établies.

Ainsi, le premier bas-relief du chemin de croix représente ici une *Flagellation* à quatre personnages

[15] Le granite rose de l'île Callot en baie de Morlaix a été localement observé.

Livre 1.indb 91 11/02/2015 13:53:09



Fig. 13. – Le chemin de croix et le calvaire (1861), œuvres de Yan Larhantec.
Cliché J. Lubin.

qui ne fait pas partie des quatorze stations du chemin de croix classique (fig. 14). La *Flagellation* relève, en réalité, du domaine des mystères du Rosaire où elle constitue le deuxième mystère douloureux. On voit donc, dans la première station sculptée par Larhantec, le Christ lié à une colonne basse. Sur la gauche, un bourreau lève brutalement son fouet, tandis qu'un légionnaire romain appuyé sur son faisceau de licteur regarde le supplice du condamné sans broncher. À droite de cette scène centrale, un second bourreau s'apprête à frapper le Seigneur en levant son instrument de torture.

Après cette *Flagellation*, Larhantec, place la *Condamnation de Jésus par Pilate*, ce qui est un anachronisme par rapport au récit évangélique. Mathieu, Marc et Luc sont formels quand ils rapportent la question de Pilate à la foule : « Mais quel mal a-t-il donc fait ? » On y voit le gouverneur romain assis, qui se lave les mains, selon ce que rapporte l'évangéliste saint Matthieu :« Pilate prit de l'eau et se lava les mains devant la foule, en disant : « Je suis innocent du sang de cet homme ; c'est votre affaire. » (Mt 27, 24).C'est à la suite de cette parole que « Pilate prit Jésus et le fit flageller » (Jean 19, 1).

Fort heureusement, passée cette légère confusion, à partir du troisième bas-relief la suite des stations du chemin de croix de Larhantec ne présente aucun problème. On y relèvera néanmoins ici et là quelques fantaisies qui, demeurant intéressantes à relever, ne perturbent néanmoins pas le déroulement du chemin de croix classique. Première surprise, dans la cinquième station intitulée « Simon de Cyrène aide Jésus à porter la croix », on cherchera en vain l'homme qui, revenant des champs,

Livre 1.indb 92 11/02/2015 13:53:09



Fig. 14. – La *Flagellation*, bas-reliefs de Yan Larhantec.
Cliché J. Lubin.



Fig. 15. – Le *Portement de croix*, bas-reliefs de Yan Larhantec.
Cliché J. Lubin.

fut requis par les soldats pour aider Jésus à porter la croix sous laquelle il trébuche (fig. 15). Il y a bien un soldat qui ouvre la marche, où Jésus ploie sous le fardeau de l'instrument de son supplice, mais on ne voit aucun personnage qui vienne l'aider. Le fameux Simon de Cyrène, requis par les gardes pour soulager Jésus, n'est pas là. Il n'est que suggéré. En effet, un personnage sur l'arrière de la scène se détourne du supplicié pour appeler quelqu'un qu'on ne voit pas mais qu'on devine être en dehors du cadre… Il y a aussi un jeune garçon qui pointe du doigt dans la même direction. Serait-ce un des enfants de Simon de Cyrène, dont saint Marc précise qu'il était le père d'Alexandre et de Rufus (Marc, 15,11). En résumé, la cinquième station qui s'intitule normalement « Simon de Cyrène aide Jésus à porter sa croix » existe bien, mais sans l'homme de Cyrène qui « revenait des champs », comme le précisent deux des évangélistes, saint Marc et saint Luc. On est en droit de se demander quelle gravure a pu inspirer à Yan Larhantec l'idée d'une composition qui, tout en étant originale, n'en n'est pas moins intéressante dans la mesure où elle entre dans la catégorie des curiosités iconographiques religieuses. Preuve que l'art chrétien est loin d'être figé, du moins pour qui sait ouvrir les yeux et lui accorder un regard neuf.

Un autre détail caractérise cette fois non le thème de telle ou telle scène, comme on vient de le voir, mais la technique de la sculpture elle-même. Ici notre attention est attirée par des parties de quelques-uns des bas-reliefs qui, aisément repérables, peuvent prendre le qualificatif d'inachevées. Cela se remarque entre autre dans la sixième station : « Une sainte femme essuie le visage de Jésus ». De même dans la septième station : « Jésus tombe pour la deuxième fois ». L'œil exercé de l'observateur scrupuleux y voit des portions de pierre volontairement laissées sous le coup de l'outil donnant l'impression que le travail n'est pas fini. Mais, si on y réfléchit bien, et si l'on se replace dans le vaste ensemble des œuvres d'art, on constatera qu'on est en face d'un problème d'esthétique certes curieux mais qui n'est pas rare, celui du « fini et de l'inachevé ». On le résumera en citant la boutade d'un éminent artiste contemporain. Un ami montrait une de ses œuvres à Pablo Picasso. Comme celui-ci fronçait le sourcil, l'autre lui dit : « Attends, Pablo, le tableau que je te montre, il n'est pas encore tout à fait fini ! Attends un peu ! » Et la réplique de Pablo fusa,

Livre 1.indb 93 11/02/2015 13:53:10

cinglante et sans appel : « On achève aussi les chevaux ! ». Larhantec accueille donc dans certains de ses bas-reliefs, cette catégorie de « l'inachevé » dans l'œuvre d'art, une catégorie quelque peu mystérieuse qui se distingue subtilement de celle du « fini », autrement dit du fignolé, du léché, du parachevé, autant dire d'une perfection dont chacun sait qu'elle n'est pas de ce monde, ni dans le nôtre, ni dans celui des artistes[16]…

Les plaques commémoratives

L'espace ménagé sous les stations du chemin de croix de Larhantec a été meublé, après la Grande Guerre, d'une première série de dalles portant gravés les noms des soldats tombés au champ d'honneur. Ces dalles sont groupées deux par deux sous chaque bas-relief du chemin de croix. Il faut y ajouter les deux panneaux plaqués en bout d'hémicycle. Ceux-ci sont réservés aux officiers, cinq à gauche, trois autres à droite. Pour ce qui est de l'ensemble des dalles de la façade du mur, les noms des braves se suivent par ordre alphabétique, pour que les familles puissent aisément s'y retrouver. La liste se déroule, mentionnant le grade, l'unité et la date du décès, une interminable série impressionnante de sous-officiers, de brigadiers, de caporaux, de quartiers-maîtres, de soldats et de marins, auxquels s'ajoutent quinze « disparus ». Un total de deux cent soixante hommes, si le compte est exact, regroupés par colonnes de seize ou de dix-sept par panneau.

Aux victimes de la guerre de 1914-1918 s'ajoutent ceux de la guerre de 1939-1945, y compris les combattants des Forces Françaises Libres (FFL) et ceux des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). La liste funèbre n'oublie pas les noms de ceux qui sont tombés lors des campagnes au Liban, en Indochine, en Afrique du Nord. Cela fait environ une trentaine de victimes.

Aux tables de l'hémicycle chargées du souvenir de ceux qui sont morts pour la France s'ajoutent deux tables vierges. « Ici gît… point de nom ! », selon le poème célèbre d'Alphonse de Lamartine, évoquant la tombe de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène.

Quant aux dix-huit résistants du réseau Centurie O C M, arrêtés par la Gestapo et fusillés à Brest le 6 juillet 1944, ils ne sont pas oubliés. Tous promus au grade de sous-lieutenants à titre posthume, leur modeste tombe se tient à gauche du monument aux morts de la guerre élevé au centre de l'hémicycle. Surmontée d'un crucifix très simple leur sépulture porte une plaque éloquente dans sa sobriété : ICI REPOSENT / LES RÉSISTANTS / FUSILLÉS À BREST / LE 6 JUILLET 1944.

Le calvaire

La croix centrale, qui fait office de XIIe station du chemin de croix évoqué plus haut, date vraisemblablement de 1861, alors que Larhantec, dans la plénitude de son talent, est âgé de 31 ans. Une délibération du conseil municipal de Saint-Pol-de-Léon datant de cette année-là fait en effet état de la somme de 4 à 500 francs « pour le placement de deux statues du chemin de croix dans le cimetière ». Il pourrait s'agir des statues de la Vierge et du saint Jean du calvaire. La Vierge s'inspire de l'œuvre que le grand sculpteur français Bouchardon a placée à droite de l'entrée du chœur à l'église Saint-Sulpice, à Paris, vers 1735-1740. Mais si Larhantec donne au corps de sa statue un mouvement emprunté à son modèle, il fait lever le visage de la Vierge vers le crucifié. Les quatre lignes gravées en creux sur le socle de la croix reprennent en breton un vers destiné à émouvoir le fidèle, verset emprunté à l'Apocalypse de saint Jean : HOR PRENET / HO PEUZ / GANT HO POAN / APOC 1.9. (Vous nous avez rachetés par votre souffrance).

[16] À ce sujet , voir Y.-P. Castel, « Le fini et l'inachevé dans quelques œuvres d'art anciennes en Finistère », dans J.-Y. Andrieux et M. Grivel (dir.), Bretagne. *Art, création, société, en l'honneur de Denise Delouche*, Rennes, 1997, p. 121-126, ill.

Livre 1.indb 94 11/02/2015 13:53:10



Fig. 16. – Le monument aux morts (1920), œuvre de René Quillivic.
Cliché J. Lubin.

Le monument aux morts et ses pleureuses

La loi du 25 octobre 1919

Dès 1915, l'espérance d'une guerre de courte durée a vu arriver dans les mairies de France des propositions faites pour qu'elles élèvent un monument à la gloire de leurs concitoyens morts au combat. De telles propositions se renouvellent en 1917. La Grande Guerre enfin terminée le 11 novembre 1918, les initiatives intéressées précoces, quelque peu commerciales, sont relayées par la loi du 25 octobre 1919 concernant l'érection de ces monuments dont vont s'honorer chacune des communes de France. Son article 5 est un encouragement pour décider les plus humbles municipalités à participer à un mouvement d'une ampleur nationale allant au-delà de la tenue des registres qui conserveraient la mémoire des disparus. « Des subventions, précise l'article 5 de cette loi de 1919, seront accordées par l'État aux communes en proportion des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie. »

En Finistère, comme ailleurs en France, on voit fleurir des ouvrages commémoratifs d'inspiration variée selon les sensibilités des municipalités. Manifeste pacifiste de Plozévet, où le bigouden en costume local se tient au pied d'un haut menhir ; monument guerrier de Châteaulin, où le poilu écrase le casque à pointe du Teuton, un casque, que feront « bûcher » dans leur revanche, les autorités d'occupation après 1940 ; stèle patriotique républicaine surmontée du coq gaulois, de Sizun ; haute pierre surmontée de la croix de guerre de Landivisiau ; monument couronné de la croix chrétienne à Gui-

Livre 1.indb 95 11/02/2015 13:53:10

clan, ou du Crucifix à Roscoff ; ancien petit calvaire de 1550, réutilisé, servant de base à la composition contemporaine signée par Hortense Tanvet-Béard, de Plonévez-Porzay.

Le « Comité du monument » à Saint-Pol-de-Léon[17]

Très tôt, dans la capitale du Léon, un « Comité du monument » se voit proposer par l'architecte Charles Dauphin un projet réutilisant le calvaire pour le combiner avec une large dalle funéraire, un type d'arrangement que l'on a signalé à Plonévez-Porzay. À Saint-Pol, un autre projet voit le jour comportant quatre anges dressés aux angles d'un monument indépendant du calvaire. On sait aussi qu'est sollicité un sculpteur parisien du nom de Soudant.

Finalement, faisant suite à ces préliminaires, se présente le projet de Charles Chaussepied, architecte du gouvernement très actif dans le diocèse de Quimper. Les esquisses de l'artiste se succèdent. Une planche intitulée « Monument aux morts pour la patrie », non datée, montre au centre de l'hémicycle une large dalle portée par six courtes colonnes à chapiteaux ioniques. D'autres planches assoient aux angles des personnages difficiles à identifier, hommes au repos portant, semble-t-il des épées (?). On voit sur le bord antérieur de la dalle l'inscription *Memento quia pulvis*, se continuant sur le côté : et in pulverem revertetur. On y reconnaît la célèbre prière pour les morts et la formule rituelle du mercredi des Cendres : « Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière ». On lit aussi les premiers mots du *De profundis*. L'architecte Chaussepied propose dans son projet une crucifixion aux larrons trônant au centre du grand fronton semi-circulaire de l'hémicycle. Il plante aux extrémités de grandes urnes timbrées d'une large croix. Il prévoit aussi des bancs de pierre.

Mais aucune de ces esquisses ne sera réalisée. Cela a néanmoins le mérite de faire avancer le projet qui va se concrétiser grâce au talent du sculpteur breton René Quillivic. Il fait ainsi, avec bonheur, évoluer le projet initial de Chaussepied. L'intervention de Quillivic touche à la fois l'allure générale du monument et le choix des inscriptions jugées trop conventionnelles.

Ainsi naît un « deuxième projet » qui est daté de mai 1919, quelque six mois après la signature de l'armistice. Sans trop tarder du côté du sculpteur, on a une première lettre adressée au conte de Guébriand, maire de Saint-Pol. La graphie témoigne de la vigueur d'une main plus à l'aise dans le maniement du burin et de la massette sur la pierre de kersanton que dans la tenue de la plume sur le papier. La voici, orthographe respectée :

« STE EDWET PRES D'AUDIERNE 8 AOUT 1919

« Monsieur le Comte,

« J'ai bien reçu votre lettre du 4 courant c'est entendu pour les rectifications. J'ai trouvé ici un bon tailleur de pierre. Il irai bien à Landerneau, mais pas à moins de 18 f par jour. Donnar paye ses ouvriers 12 f.. Naturellement ils sont chez eux. J'ai écri à Chaussepied à ce sujet. C'est en ce que Mr Donnard ne pouvait pas disposer (mot barré) mettre de ses ouvriers sur le monument de St Pol. J'aurai aussi besoin d'un acompte de deux mille francs pour le 15 Aout. J'irai à Landerneau fin août voir le travail.

« Mes hommages à ces dames, et recevez, Monsieur le Comte, mes salutations distinguées RENE QUILLIVIC ».

On pénètre ainsi la manière de conduire le travail de beaucoup de sculpteurs. L'artiste qui conçoit et réalise lui-même une maquette en plâtre, confie la transposition dans la pierre à un « metteur au point » chargé d'effectuer le dégrossissage de l'œuvre sur laquelle interviendra en dernier ressort le créateur

[17] Une copie des documents concernant les différents projets de monument aux morts à Saint-Pol-de-Léon nous avait été communiquée par le regretté Auguste Dizerbo, à la suite de ses recherches aux Archives nationales. Il ne nous a malheureusement pas laissé les cotes permettant de les localiser précisément.

Livre 1.indb 96 11/02/2015 13:53:10

lui-même. Les dames évoquées en finale de cette première lettre conservée de Quillivic au comte de Guébriand font, vraisemblablement, partie du personnel du château de Kernévez. Elles ont servi de modèles à l'artiste.

Une seconde lettre quatre mois plus tard, cette fois écrite par Mme Quillivic, est dictée par le sculpteur qui se contente de la signer.

« Villefranche sur Mer (A.-M.) Poste restante. 2 décembre 1919.

« Monsieur le Comte,

« Je viens de recevoir votre lettre du 21 octobre adressée à St Edwet.

« Je regrette infiniment de votre malchance et de vous savoir souffrant mais j'espère que ce ne sera rien.

« J'avais déjà été prévenu des observations que vous me communiquez et pour cela j'étais allé à Landerneau. J'ai fait mettre un chapelet dans les mains d'une des femmes, par ce fait le (mot barré) et d'être placé dans un cimetière. Ce monument est pleinement religieux de forme et d'inspiration. Les costumes du Léon sont nettement déterminés par la coiffe de la campagne « corn maout » et la vieille femme à la mante de deuil avec ses sabots aux bouts pointus.

« Quant à la coiffe de la ville, elle est tellement amorphe, qu'elle varie suivant la jeune fille qui la porte.

« Pour le gisant, après avoir bien réfléchi, je me suis senti dans l'impossibilité de lui ouvrir les yeux car cette figure douloureuse et calme perdrait toute sa noblesse et deviendrait de l'art mélodramatique et blâmable par les artistes. Croyez, Monsieur le Comte, que c'est par pur scrupule esthétique que je ne puis donner satisfaction au comité du monument de Saint-Pol de Léon et vous prie d'agréer l'assurance de mon dévouement.

« Mes hommages à ces dames

« Quillivic ».

Description du monument

Le monument aux morts de Saint-Pol fut inauguré le 19 mars 1920. Dans un article de 2003, Philippe Abjean précise que « le monument de Saint-Pol était le premier du Finistère[18] ».

Sur un pavois porté par des colonnettes garnies de nids d'abeille, timbrées de croix de guerre, est couché sur le côté le Poilu qui vient de rendre l'âme (fig. 16). Appuyées aux angles du monument se tiennent quatre femmes, chacune en relation avec le soldat dont on a gardé le souvenir de l'une d'entre elles. Du côté de la tête, il y a une toute jeune fille de la famille Baumin, enfant dont le père fut gazé à la guerre[19]. Les bras pendants, elle croise ses doigts. De l'autre côté, les mains en retrait sous de longs voiles, c'est l'épouse du soldat mort. Au pied du Poilu, la femme d'âge mûr égrenant son chapelet, pourrait être sa mère. Quant à la quatrième pleureuse, c'est l'aïeule. Chaussée de sabots, son visage se devine sous le grand capuchon de la mante de deuil typique du pays. En bref, on a là une représentation authentique des quatre âges de la vie, d'une sobriété voulue exprimant la peine des proches.

La longue inscription en breton tracée en creux qui court le long de la bordure du pavois qui porte le soldat mort comporte certaines difficultés de lecture, à la suite des dégradations dues à l'épreuve du temps. Elle s'inspire, on ne peut plus éloquemment, de la geste des Macchabées rapportée dans l'Ancien Testament. DIRAK HON ENEBOURIEN / TACHED BIKEN MAR BED REDI / KENTOC'H AR / MARO EVID HON TUD HA GLOAR HOR BRO (I MACH. IX-10) [« Devant nos ennemis nous ne fuirons jamais, et nous ne rendrons pas.

[18] Ph. Abjean, « Art funéraire. Le monument aux morts de Saint-Pol était le premier du Finistère », *Le Courrier du Léon* / *Le Progrès de Cornouaille*, 11 janvier 2003.

[19] D'après Mme Baumin, rencontrée en 2011 par Joël Lubin, les femmes qui ont servi de modèle à Quillivic étaient des employées du château de Kernévez.

Livre 1.indb 97 11/02/2015 13:53:10

S'il est nécessaire, plutôt mourir pour notre peuple et pour la gloire de notre pays »]. La référence entre parenthèse renvoie donc au premier livre des Macchabées. Ce sont les paroles mêmes adressées par Judas Macchabée, avant de mourir, à ceux de ses soldats qui n'avaient pas pris la fuite. La « traduction œcuménique de la Bible » (TOB) les transcrit ainsi : « Si notre heure est arrivée, mourons bravement pour nos frères et ne laissons pas ternir notre gloire. »

Au centre du monument, sur la pierre qui sert de base au cénotaphe, se détache en relief une autre inscription, toujours en breton, mais lapidaire celle-la : MARO / VIT / AR VRO (« Mort pour la Patrie »). On y voit aussi posée une urne de pierre portant les initiales U. N. (United Nations) qui rappelle le souvenir des Alliés débarqués sur la côte normande le 8 juin 1944.

Yves-Pascal Castel, Joël Lubin

TAULÉ
Mur du cimetière

Un cas original de remploi

Dès l'abord, le mur du cimetière de Taulé, situé à environ 250 mètres au sud-est de la vieille église ruinée du bourg, en bordure de la rue en direction de Morlaix, ne laisse pas de surprendre (fig. 17). S'allongeant sur près d'une centaine de mètres et s'élevant entre 1,35 m au nord-ouest et 1,80 m au sud-est, il est en effet édifié en pierres de taille, modalité qui ne se rencontre guère dans les cimetières de la région, si ce n'est pour les piliers à l'entrée. Et l'étonnement va en s'accroissant quand, en s'approchant, on ne tarde pas à remarquer la diversité des pierres mises en œuvre (fig. 18). Cinq roches différentes ont été identifiées : un granite à gros grain, rose-rougeâtre, ocre par altération météorique, extrait à l'île Callot en baie de Morlaix[20], un granite à gros feldspaths



Fig. 17. – Le mur du cimetière de Taulé, en pierres de taille, est nettement polylithique.
Cliché L. Chauris.

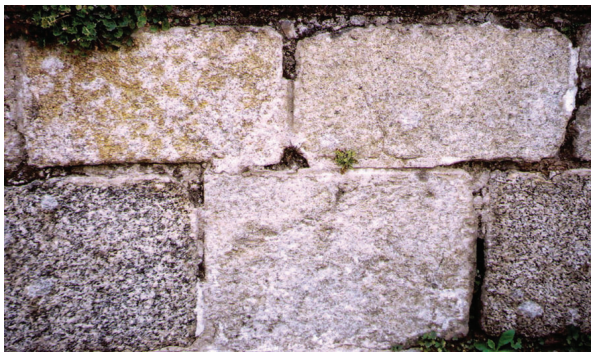

Fig. 18. – Répartition aléatoire des granites dans le mur du cimetière.
Cliché L. Chauris.

blanchâtres, en provenance également de l'île Callot ; un granite blanc-grisâtre, recoupé par des filonnets de pegmatite à tourmaline en provenance du massif Roscoff-île de Batz ; un granite blanchâtre, caractérisé par ses feldspaths à section carrée et la présence fréquente de taches rouillées, exploité au

[20] L. Chauris, « L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le pays de Morlaix », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102/1, 1995, p. 7-34.

Livre 1.indb 98 11/02/2015 13:53:11



Fig. 19. – Pierre de taille, avec colonnette intégrée, en granite du Ménez en Ploujean, remployée dans le mur du cimetière.
Cliché L. Chauris.



Fig. 20. – À la base du mur du cimetière, longue pierre de taille avec inscription gravée en réserve.
Cliché L. Chauris

Ménez en Ploujean[21] ; enfin, un microgranite à grain très fin qui forme de nombreux filons dans la région de Taulé. La surprise est totale lorsque l'on s'aperçoit qu'à l'une des pierres de taille en granite du Ménez est intégrée une colonnette (fig. 19) ; mieux encore, que l'une des pierres emplacées à la base du mur porte une inscription gravée en réserve où l'on peut encore déchiffrer… « Gousselin de Fors... » (fig. 20). Ces deux dernières constations, jointes à la diversité des pierres et à leur juxtaposition aléatoire, indiquent à l'évidence que le mur du cimetière est

[21] Id., « Une belle pierre oubliée : le granite albitique de Ploujean près de Morlaix (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. X, 1993, p. 141-155.



Fig. 21. – Vestiges de l'ancienne église de Taulé ayant mis en œuvre cinq roches différentes façonnées en pierres de taille.
Cliché L. Chauris.

un remploi de vieilles pierres. En fait, la présence de pierres neuves n'est pas ici envisageable, l'extraction des matériaux précités étant abandonnée – souvent depuis très longtemps – à l'époque de la construction du mur vers 1921 ; par surcroît, le granite ocre de Callot et le granite du Ménez sont profondément altérés.

Livre 1.indb 99 11/02/2015 13:53:11

Se pose alors la question de savoir d'où viennent toutes ces pierres manifestement remployées. Les enquêtes menées par l'un de nous (H. B.) permettent d'apporter une réponse à cette interrogation. Selon les informateurs, les pierres proviennent de la vieille église de Taulé, partiellement démolie vers 1920, et dont ne subsistent plus que le porche, le clocher (fig. 21), la tourelle adjacente et les ossuaires d'attache[22]. Toutes ces parties du vieil édifice qui remontait au XVIe siècle, sont en pierres de taille où ont été reconnus : les granites ocre et blanc de l'île Callot, le granite du Menez, le microgranite à grain très fin et le granite de Roscoff-île de Batz avec filonnets de pegmatite, c'est-à-dire les mêmes roches que dans le mur du cimetière. De plus, des mesures systématiques effectuées tant sur les pierres subsistantes dans l'église que sur les pierres du mur du cimetière ont révélé des dimensions tout à fait comparables.

Dans ces conditions, la mise en œuvre des pierres du mur aux dépens des pierres récupérées dans l'église démolie ne fait aucun doute ; la masse des pierres ainsi obtenues était largement suffisante pour construire ledit mur. On a là un cas assez original de remploi, à faible distance et suivant immédiatement une démolition.

Louis Chauris et Hervé Bodilis

[22] L. CHAURIS, « Henvic et Taulé dans le Haut-Léon : paroisses aux deux clochers. I. Inconvénients et charme des vieilles églises ». *Le Courrier du Léon / Le Progrès de Cornouaille*, 21 décembre 1996.

Livre 1.indb 100 11/02/2015 13:53:11

Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2013)

par Philippe Le Stum*

Archéologie : un trésor de cinq objets d'or

En 2013, le musée fondé en 1846 par notre Société s'est enrichi d'une des plus importantes découvertes aurifères survenues en Finistère. Il s'agit de cinq objets en or mis au jour fortuitement par un particulier dans le terrain de sa propriété de Gouesnac'h, non loin de Quimper et sur les rives de l'Odet (inv. 2013.6.1 à 5.) [fig. 1].



Fig. 1. – Cinq bijoux de l'âge du bronze, alliage d'or, âge du bronze final (1300-1100 av. J.-C.).
Inv. 2013.6.1.1.à 5. Cliché B. Galeron/Mdb.

* Conservateur en chef du patrimoine, directeur du Musée départemental breton.

Ce sont des éléments de parure et d'ébauches datés de la première étape du Bronze final atlantique, soit de 1300 à 1100 av. J.-C. Ce dépôt se compose d'un torque à tampons terminaux coniques, de deux bracelets rubanés à six tiges soudés, d'un pré-produit et d'une ébauche de bracelet. Si des objets en or sont déjà connus pour cette époque dans le Finistère, il s'agit le plus souvent de trouvailles isolées. Ce dépôt est une découverte véritablement exceptionnelle, car les ensembles de cette envergure sont rares. Il faut noter que ces pièces ont été découvertes à 400 m des dépôts de Kergaradec en Gouesnac'h, déjà acquis par le conseil général et conservés au Musée. Dans l'état actuel de la recherche, six dépôts de l'âge du Bronze final sont ainsi répertoriés dans cette aire géographique, qui devait certainement jouer un rôle cultuel de premier ordre pour ces communautés anciennes du territoire finistérien[1].

[1] Ces informations sont extraites du rapport d'analyse établi par l'archéologue Muriel Fily, qui a étudié le trésor avant son acquisition par le Musée.

Livre 1.indb 101 11/02/2015 13:53:12

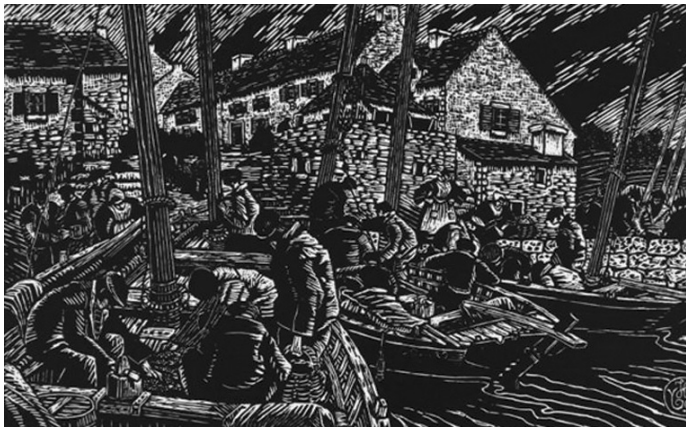

Fig. 2. – Yvonne Jean-Haffen (1895-1993), *Arrivée du poisson à Douëlan*, gravure sur linoléum, 1927-1928 ; impression 1988.
Inv. 2013.11.5. Cliché S. Goarin/Mdb.

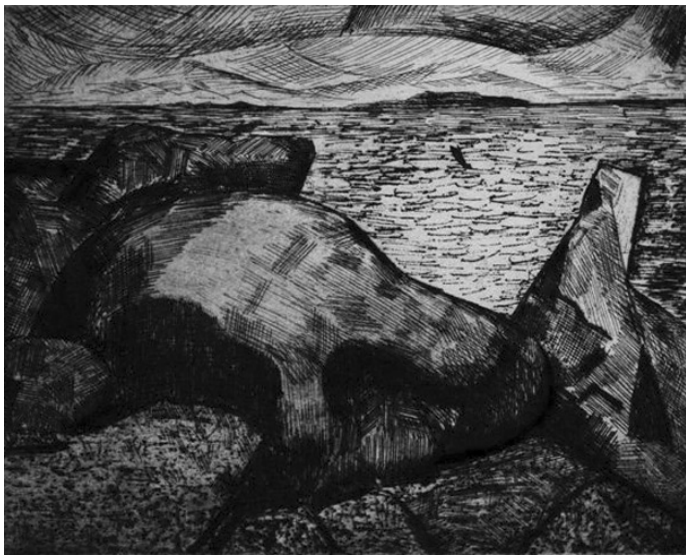

Fig. 3. – Conrad Kickert (1882-1965). *Côte de Perros-Guirec*, estampe de l'album *Paysages de Bretagne - Album de six eaux-fortes par Conrad Kickert*, eau-forte sur papier, Amsterdam, Cercle de l'Art moderne, 1913.
Inv. 2013.21.1.1. Don de M. et Mme Gard.
Cliché S. Goarin/Mdb.

Arts graphiques : le cabinet des dessins et estampes du Finistère

Outre un très beau dessin au pastel du peintre et graveur Henry Cheffer (1880-1957), représentant une femme de Douarnenez ramendant un filet (inv. 2013.22.1.), la collection d'art graphique s'est encore enrichie cette année d'estampes originales, domaine dans lequel le Musée est reconnu comme l'établissement de référence pour les œuvres relatives aux sites et populations de la Bretagne occidentale. Tout d'abord, l'ensemble complet des six linogravures inspirées à Yvonne Jean-Haffen (1895-1993) par les activités des populations côtières de Douarnenez, Doëlan et Pléhérel (fig. 2). Gravées en 1927 et 1928, elles ne furent tirées qu'en 1988, à

Livre 1.indb 102 11/02/2015 13:53:12

quinze exemplaires seulement, avec le concours du regretté Daniel Morane[2], historien de l'estampe (inv. 2013.11.1 à 6.). De la collection de Daniel Morane – dont une grande part se trouve aujourd'hui dans le cabinet des estampes du musée – proviennent aussi, acquises en 2013, deux eaux-fortes du paysagiste Gustave Leheutre (1861-1932) (inv. 2013.11.7 et 8). Parmi les autres graveurs de la Bretagne, signalons Pierre-Louis Moreau (Paris, 1876-1960) (*Pors-Even*, pointe sèche de 1927, inv. 2013.13.1.) et Henri Meunier (Paris, 1873 - ?, 1922). Ce-dernier fut, au début du XXe siècle, un des praticiens de l'eau-forte en couleurs. Sa gravure *Penmarc'h* (inv. 2013.13.2.), acquise cette année, est une réduction, en bleu, d'une composition en couleurs de plus grand format, dont le musée avait pu acquérir une très belle épreuve en 2005.

Le Musée accorde une attention particulière au regard porté par les artistes européens sur le Finistère et la Bretagne occidentale. C'est par exemple à ce titre qu'a été acquise auprès d'une galerie bruxelloise une rare estampe bretonne du peintre, dessinateur et graveur belge Michel de Goeye (Anderlecht, 1900-Bruxelles, 1958) (inv. 2013.12.1). La fille du peintre et graveur hollandais Conrad Kickert (La Haye, 1882-Paris, 1965), Mme Anne Gard, et son époux Lucien Gard, spécialement sensibles à notre travail en la matière, ont enrichi gracieusement notre collection d'estampes du rarissime recueil des huit gravures à l'eau-forte inspirées à Kickert, en 1913, par les rochers de la côte de Ploumanac'h (inv. 2013.21.1.1 à 6 et 2013.21.2) [fig. 3].

Conrad Kickert fut d'abord critique d'art et tint à 24 ans la rubrique artistique du *Telegraaf* d'Amsterdam, sensibilisant ses lecteurs aux évolutions de l'art moderne. En 1906, il décida de se consacrer à la peinture et vint alors à Paris où il se fixa définitivement à partir de 1910. Son premier séjour de travail en Bretagne se situe en 1913. Le peintre s'installa, du début juillet à la fin septembre, à Ploumanac'h, où il peignit en compagnie du Polonais Tadeus Makowski et d'Henri Le Fauconnier. Il était alors à un tournant de sa carrière et ce contact avec la Bretagne joua un rôle déterminant dans son évolution – d'ailleurs passagère – vers le cubisme. Il s'essaya très vite à l'eau-forte. Certaines planches furent gravées d'après les dessins et les tableaux, soit sur place, soit plus probablement à l'automne 1913, dès son retour à Paris. Toutes présentent un monde clos, des criques baignées d'une lumière un peu lunaire, défendues par des chaos de rochers. Elles correspondent parfaitement à l'impression ressentie par Conrad Kickert à son arrivée : « Nous voilà à Ploumanac'h », écrivait-il dans son *Journal* le 12 juillet 1913. « Ah ! Les cieux grands ouverts, les rochers gigantesques d'une fantasmagorie lugubre. L'abondance des sujets me fait hésiter à commencer. Je me plonge dans la mer devant la maison et je me promène. Les crépuscules funèbres parmi les mastodontes taillés... »

Six des eaux-fortes de Ploumanac'h furent réunies en un album tiré à cinquante exemplaires à Amsterdam pendant la Première Guerre mondiale et titré *Paysage de Bretagne*. C'est cet album qui nous est offert par M. et Mme Gard, ainsi que les deux autres eaux-fortes de la même période, également inspirées par Ploumanac'h.

Les arts appliqués : le mobilier

M. Alain Bellec, de Moëlan-sur-Mer, a offert au Musée départemental un coffre ancien remarquable par le décor et les inscriptions de sa façade (inv. 2013.5.1.) [fig. 4]. Surmontés d'une frise ondulante de rinceaux accolés de chevrons, et séparés par des cartouches verticaux ornés de motifs géométriques circulaires appartenant au répertoire gothique, les

[2] Daniel Morane nous a quittés en février 2014. Collectionneur avisé, conseiller pour l'estampe de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art (Paris), il était l'auteur des catalogues raisonnés de l'œuvre de plusieurs graveurs de la Bretagne (Adolphe Beaufrère, Émile Bernard, Charles Cottet, Henri Delavallée…).

Livre 1.indb 103 11/02/2015 13:53:12



Fig. 4. – Coffre, chêne sculpté, 1664.
Inv. 2013.5.1. Don d'Alain Bellec.
Cliché S. Goarin/Mdb.



Fig. 5. – Buffet de salle à manger « celtique moderne », chêne sculpté, 1941.
Inv. 2013.2.1.1. Don d'Hervé Piel.
Cliché S. Goarin/Mdb.

deux panneaux principaux présentent, en léger relief, un décor figuratif : un (saint ?) évêque au-dessus de deux chiens ou lions ; un cavalier en armes surmonté par deux oiseaux affrontés picorant des grappes de fruits. Au-dessus des panneaux sont sculptées les mentions suivantes : *1664 : ALLAIN LE MANCHIC* et *SIER Y : LE D* (…) *EAUMUNU* (?). Le premier patronyme est vraisemblablement le nom de l'ébéniste ; le second celui du propriétaire. La pièce fut très probablement réalisée dans un secteur compris entre Névez, Trégunc et Riec ; elle fut acquise par la mère du donateur en 1955, lors de la vente aux enchères des meubles du château de la Porte-Neuve en Riec-sur-Belon.

Le Musée s'est également porté acquéreur, en 2013, d'un berceau du haut Léon, daté de 1871 (inv. 2013.7.1.). Enfin, les lecteurs du *Bulletin* savent la place qu'occupe, dans la politique d'enrichissement des collections, les arts appliqués bretons du XXe siècle et, notamment, le renouveau du mobilier dans notre région. Cet aspect de nos collections fut particulièrement mis en valeur dans notre exposition *L'appartement Art déco* (5 juin 2010-30 octobre 2011). Si l'entre-deux-guerres, marqué par les créations des *Seiz-Breur*, est justement considéré comme une période spécialement cruciale, il faut souligner que les années 1940 et décennies suivantes ont également connu des réalisations souvent de qualité, qui restent à redécouvrir. Un bel exemple en est cette salle à manger et son « buffet celtique moderne », exécutés à Rennes par la maison d'ameublement et de décoration E. Marion, en 1941 (fig. 5). C'est

Livre 1.indb 104 11/02/2015 13:53:12



Fig. 6. – André Jolly (1882-1969), *Coffret au décor de Quimpéroise*, bois pyrogravé et peint, vers 1930.
Inv. 2013.4.1. Don de M. et Mme Le Feuvre.
Cliché S. Goarin/Mdb.

un don au musée effectué en 2013 par M. Hervé Piel, fils des commanditaires de ces meubles (inv. 2013.2.1 à 8.).

Dans le domaine des arts décoratifs et du bois, la collection du Musée s'est également enrichie d'une charmante boîte dont le décor pyrogravé et peint, représentant, en buste, une femme du pays de Quimper, a été réalisé par André Jolly (1882-1969), peintre et graveur[3] originaire de Charleville (fig. 6). Il s'établit dans les toutes premières années du XXe siècle dans les environs de Pont-Aven, d'abord entre Port-Manech et Raguénès, puis à Kerdavid en Névez et enfin, au début des années 1920, à Port-Manech encore. C'est de cette décennie que date la production de ces petits objets utilitaires et décoratifs conçus et réalisés par cet artiste redécouvert depuis quelques années grâce aux efforts de sa famille et spécialement de M. et Mme Le Feuvre, amis du Musée breton auquel ils ont offert ce bel objet (inv. 2013.4.1.)[4]

Les arts appliqués : la céramique

Des céramiques ornées par Alfred Beau, Yan' Dargent ou Michel Bouquet témoignent déjà, au musée, de la qualité artistique des pièces les plus prestigieuses créées après 1870 par la manufacture

[3] Le Musée possède plusieurs des gravures sur bois exécutées par André Jolly durant la Première Guerre mondiale, évoquant le « dépôt des convalescents » – blessés de guerre – installé dans les locaux du Likès à Quimper, et dont Jolly était intendant.

[4] M. Le Feuvre a rédigé le catalogue raisonné – encore inédit – de l'œuvre de Jolly, ainsi que le texte du catalogue de l'exposition que lui a consacré le musée de Pont-Aven en 2005.

Livre 1.indb 105 11/02/2015 13:53:14



Fig. 7. – Alfred Boucher (1843-?), *Plat au décor d'envol de canards*, faïence polychrome, Quimper, manufacture Grande Maison HB-La Hubaudière, 1870-1880.
Inv. 2013.1.1. Cliché S. Goarin/Mdb.



Fig. 8. – André L'Helhuen (Quimper, 1935), *Retour de pêche en pays bigouden*, terre modelée chamottée émaillée, Quimper, faïencerie Keraluc, 1953.
Inv. 2013.19. Cliché S. Goarin/Mdb.

HB de Quimper. À cet ensemble s'est ajouté en 2013 un grand plat au décor d'envol de canards, dessiné par le peintre céramiste Alfred Boucher (1843-?), [fig. 7] qui travailla quelque temps à la manufacture de Sèvres puis à la « Grande Maison » quimpéroise (inv. 2013.1.1.).

La création de la manufacture Keraluc en 1946, par Victor Lucas[5], et son développement dans les décennies suivantes, constituèrent un autre moment fort de l'histoire de la céramique artistique à Quimper. Ancien élève du cours de céramique de Pierre Toulhoat, André L'Helguen (Quimper, 2 juillet 1935), entra à Keraluc en 1953, à 18 ans. Après le passage obligé sur la « banquette » dans l'atelier de décoration, il trouva en tant qu'artiste indépendant un style personnel fondé principalement sur la déclinaison de motifs floraux. Dès son arrivée, Victor Lucas lui confia le modelage d'une crèche en grès *chamotté* (contenant de la chamotte, i. e. du tesson broyé) pour l'abbé Menut, recteur de Locmaria. C'est également de cette période que date le groupe *Bigoudène et pêcheurs*, pièce unique acquise par cette année par le Musée (inv. 2013.19.1.) [fig. 8]. Remarquable par ses dimensions et un « primitivisme » qui l'apparente aux sculptures des anciens « imagiers », cette pièce est à rapprocher des bas-reliefs de Pierre Toulhoat exposés au Musée, qui datent de la même époque.

[5] Voir le catalogue de l'exposition *Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper*, Musée départemental breton, 14 juin-5 octobre 1997. Texte par Antoine Lucas.

Livre 1.indb 106 11/02/2015 13:53:14

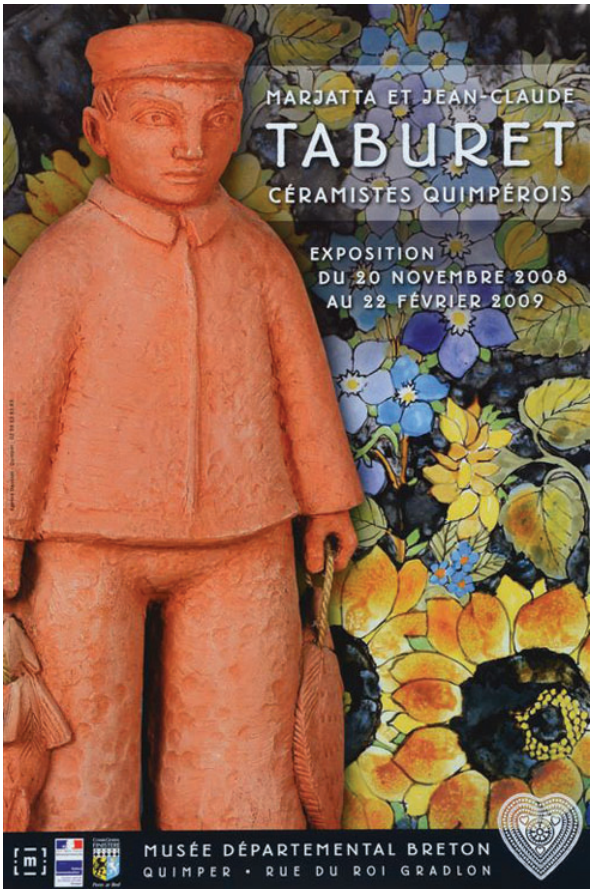

Fig. 9. – Affiche de l'exposition Taburet au Musée départemental breton, 2008-2009.

Un grand céramiste breton disparu en 2013, Jean-Claude Taburet (Château-Gontier, 1926-Quimper, 2013)

Le céramiste et peintre Jean-Claude Taburet nous a quittés le 5 mars 2013. Avec lui a disparu un des artistes décorateurs les plus talentueux de la Bretagne de la seconde moitié du XXe siècle, une figure majeure de la céramique artistique de notre région. C'était aussi un grand ami du Musée départemental breton.

Originaire du Nord-Finistère, il avait passé sa jeunesse dans le Trégor, pays d'origine de sa mère, avant d'habiter de nombreuses années à Nice et au Mans. Élève de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, de l'atelier Charpentier et de l'académie de la Grande Chaumière de Paris, il se forma à la sculpture auprès de Robert Couturier. En 1956, il devint céramiste attaché à la faïencerie de la Grande Maison HB, dessinant des services en grès et participant à de très nombreuses expositions et salons (Salon des artistes décorateurs, Salon d'art sacré à Paris, etc.).

Outre son activité de sculpteur et modeleur, Jean-Claude Taburet exécuta de nombreux panneaux décoratifs aux émaux de grand feu. En 1983, Jean-Claude et son épouse Marjatta Taburet quittèrent la Faïencerie pour ouvrir à Quimper leur propre atelier, l'atelier du Steïr. L'un et l'autre y ont élaboré et épanoui un style personnel immédiatement reconnaissable par le choix des sujets, le traitement de la forme, le décor et l'usage de la polychromie. Tous deux ont puisé très volontiers dans les sources décoratives de l'art populaire breton, la diversité formelle des costumes et les motifs de la broderie. Le Musée départemental leur a consacré une exposition en 2008-2009 (fig. 9) et, au fil des ans, a réuni un ensemble important de leur œuvre. Treize créations de Jean-Claude Taburet sont inscrites à notre inventaire.

Les arts appliqués : costumes d'hier et d'aujourdhui. Deux importantes collections offertes au musée

Le Musée a acquis en vente publique à Brest une tenue de mariée de Brignogan, mode qui manquait encore à la collection départementale (inv. 2013.14.1 à 10). Mais la collection de costumes s'enrichit toujours considérablement par les dons de généreux donateurs : particuliers soucieux de voir ainsi préservé un patrimoine familial auxquels ils sont attachés ; collectionneurs passionnés et

Livre 1.indb 107 11/02/2015 13:53:14



Fig. 10. – Coiffe de Plouider, coton brodé, vers 1920.
Inv. 2013.8.2. Don de Marie-Thérèse Perros. Cliché S. Goarin/Mdb.

savants désireux de faire profiter un plus large public des pièces qu'ils ont su, durant de longues années, découvrir et réunir ; ou encore créateurs contemporains au talent desquels le musée est toujours attentif. Dans le premier cas, ces dons portent souvent sur quelques pièces héritées d'un parent, telle qu'une coiffe d'artisane de Quimperlé (don Christian Le Gouëllec, inv. 2013.3.1.) ; deux autres de Quimper ou de Huelgoat (don Mme Colette Le Reste, inv. 2013.16. 1 et 2.) ou encore un costume de communiante de Scaër, confectionné en 1934 et offert par Mme Maryvonne Guillamet (inv. 2013.24.1 à 3.). De la part de collectionneurs, les dons sont parfois très abondants, comme en témoignent cette année ceux des collections Perros et Goales.

La « collection Perros » est exceptionnelle : en très bon état, les cent vingt et une pièces remises au musée appartiennent principalement à des modes dont notre établissement possédait jusqu'alors peu d'exemplaires, celles du Nord-Finistère [Léon] (2013.8.1 à 121.) [fig. 10]. La donatrice, Mme Myriam Robardet, fille de la collectionneuse Marie-Thérèse Perros (Locmaria-Plouzané, 29 septembre 1939-Brest, 25 octobre 2011), a voulu respecter les dernières volontés de sa mère en remettant au Musée départemental breton l'intégralité de cette collection. Commencée en 1994-1995, la collecte de cette passionnée – repasseuse de coiffes de Saint-Renan et bien connue dans le Léon et la Cornouaille – s'est enrichie au fil des ans, à travers les dons

Livre 1.indb 108 11/02/2015 13:53:15



Fig. 11. – Coiffe de Saint-Thégonnec, coton brodé, vers 1900.
Inv. 2013.10.8. Don d'Anne-Marie Goalès. Cliché S. Goarin/Mdb.

spontanés d'amis ou de particuliers, d'acquisitions dans les brocantes ou manifestations de la région. Mme Perros souhaitait faire partager ce magnifique patrimoine, transmettre son savoir et sauvegarder sa collection en la confiant au Musée départemental breton qu'elle avait visité et qu'elle appréciait.

La Quimpéroise Anne-Marie Goales, co-auteur d'un ouvrage – à paraître en 2014 – sur les costumes du pays *glazik*, est également une collectionneuse passionnée et une généreuse donatrice. Elle a offert au musée, en 2013, un très bel ensemble de soixante-dix-huit coiffes et éléments de costumes du Finistère (inv. 2013.10. 1 à 78.) [fig. 11]. Il reflète la diversité des modes de ce département, à travers des exemples provenant de Châteaulin, du Cap-Sizun, du pays bigouden, de la presqu'île de Crozon, de Douarnenez, du pays de Quimper, de Carhaix, Plougastel-Daoulas, Saint-Thégonnec, du pays *pagan*, etc.

En exposant en 1996[6] les costumes « néo-bigouden » de Val Piriou (Valérie Piriou, Rennes, 1963-Quimper, 1995), le Musée fut le premier, en Bretagne, a encourager l'utilisation, par des créateurs contemporains, de formes et de motifs tirés des modes traditionnelles. Dans la même perspective, Bleuenn Seveno « revisitait » en 1998

[6] Exposition *Les costumes traditionnels du Finistère*, Musée départemental breton, 22 juin-3 novembre 1996.

Livre 1.indb 109 11/02/2015 13:53:15



Fig. 12. – Bleuenn Seveno (1973), *Tunique bustier ou top cache-cœur plissé*, coton plissé et découpé, 2000. Inv. 2013.15.1. Don de Bleuenn Seveno. Cliché S. Goarin/Mdb.

et 1999 les traditions vestimentaires finistériennes et dessinait, en s'en inspirant, d'originales tenues qu'elle a généreusement offert au Musée (2013.15.1 à 6.) [fig. 12]. Elle décrit elle-même son travail : « Le costume, la lumière, les arts populaires, la musique, la littérature... ce territoire regorge de trésors. Et comme une façon de marcher, c'est une source d'inspiration, tout simplement. Je dessine des vêtements, des accessoires, en fonction des tendances actuelles, mais je suis toujours inspirée par les détails, les ornementations, le savoir-faire, de tout ce patrimoine, une véritable impulsion à la création. C'est donc tout naturellement que je présente des histoires qui prennent leur source au cœur de ce territoire et de ce patrimoine. ».

Dans ses créations, Bleuenn Seveno a choisi de réactualiser des particularités autrefois utilisées dans la confection des vêtements : le bouffant, le plissé des *bragou-braz*, le cranté du kabig associées à certaines couleurs représentatives de la région, le cachou des voiles, le blanc de la coiffe et le bleu. Les modèles qu'elle offre au Musée, dessinés en 1999, furent réalisés au printemps 2000 par les élèves de terminale de la classe « artisanat et métiers d'art » du lycée Roz-Glaz de Quimperlé. Ils rejoignent dans la notre collection les quatre ensembles de Val Piriou, offerts en 1996, ou les deux costumes acquis auprès du brodeur Pascal Jaouen en 2009. Comme eux, ils constituent un épisode de la longue histoire du vêtement en Bretagne, marquée dès le lendemain de la Première Guerre mondiale par des tentatives, de fortunes diverses, pour susciter l'émergence d'une mode bretonne « moderne »[7].

Les art appliqués : la tapisserie entre dans les collections du Musée

La tapisserie moderne, jusqu'alors absente de notre collection d'art appliqué, y fait cette année deux apparitions : d'abord sous la forme d'une tenture à décor celtique (inv. 2013.17.1.) dessinée

[7] Voir Catherine Örmen, « La vogue et la vague » dans le catalogue de l'exposition *Du quotidien à l'imaginaire. Vêtements et costumes en Basse-Bretagne*, Quimper, Musée départemental breton, 1989, p. 96-103.

Livre 1.indb 110 11/02/2015 13:53:15



Fig. 13. – François Planeix (1904-1956), *Tapisserie « Carrelage »*, tissage à la main sur métier Jacquard, 1955-1956.
Inv. 2013.25.1. Don de Bernard Planeix. Cliché S. Goarin/Mdb.

par Alain Piclet (Paris, 1937-Quimper, 2006) et exécutée par son épouse Mme Anne-Yvonne Piclet, qui l'a offerte au Musée. Rappelons que notre établissement est était déjà redevable à Mme Piclet d'un bel ensemble de céramiques créées par son mari, qui fut professeur d'art plastique jusqu'en 1965, avant de créer à Quimper son atelier de céramique. La seconde tapisserie (inv. 2013.25.1.), exécutée en 1955-1956, est l'œuvre d'un membre du groupe des *Seiz-Breur*, François Planeix (Asnières, 1904-Uzel, 1956) et nous est gracieusement remise par le fils de l'artiste, M. Bernard Planeix (fig. 13). Grâce aux renseignements communiqués par M. Planeix, nous avons pu rédiger, sur cet artisan du renouveau des arts appliqués bretons au XXe siècle, la notice qui suit.

François Planeix (Asnières, 10 août 1904-disparu en mer en 1956, déclaré absent le 4 juillet 1962)[8]

Ingénieur électricien de formation, il quitta Asnières pour la Bretagne au début des années 1920 pour y installer des lignes électriques, avec son père qui exerçait la même profession (fig. 14). Il créa pour ce faire sa propre société mais quitta ensuite cette activité pour relancer à Uzel, dans les Côtes-d'Armor, une production de tissage qui remontait à la fin du Moyen Âge mais était alors moribonde, après le déclin de maison Léauté[9]. En la matière, Planeix était un autodidacte qui sut préserver l'héritage technique de celle-ci, grâce au concours de la tisseuse Jeanne Rault.

Soucieux de la qualité artistique des productions qui seraient issus de ses métiers, et attentif à la vie culturelle de la région, il se lia d'amitié avec des écrivains bretons – tel que Florian Le Roy, futur auteur des *Vieux métiers bretons* dont un long passage sera consacré au tissage – le peintre Mathurin Méheut ou le graveur et illustrateur Xavier de Langlais. Sa démarche ne tarda pas à rejoindre celle des artistes décorateurs régionalistes, soucieux de concevoir le décor et les accessoires de la vie quotidienne d'une Bretagne « moderne ». Il fournit peut-être à Jeanne Malivel les toiles des sièges qu'elle dessina et fit exécuter par Gaston Sébilleau (exemples dans la collection du Musée départemental breton). Il apporta une contribution notable à cet épisode majeur dans l'histoire des arts décoratifs régionaux, que fut

[8] Une grande partie de ces informations nous a été communiquée par M. Bernard Planeix lors d'entretiens à son domicile, à Mousterlin (Finistère), le 6 septembre 2013, puis au Musée, le 17 octobre 2013. François Planeix est également évoqué à plusieurs reprises dans D. Le Couédic et J.-Y. Veillard (dir.), *Ar Seiz Breur, la création bretonne entre tradition et modernité,* Rennes, Terre de brume-Musée de Bretagne, 2000, 271 p.

[9] Un « atelier-musée » du tissage est consacré, à Uzel, à cette production.

Livre 1.indb 111 11/02/2015 13:53:15



Fig. 14. – François Planeix au travail, années 1950.

l'Exposition internationale des arts et techniques, en 1937 : il fournit ainsi les rideaux de « l'appartement synthétique » du pavillon breton, un service de table en lin ainsi que les toiles de la « salle d'auberge de jeunesse en Bretagne » conçue par l'architecte et décorateur Jacques Motheau (1899-1981) pour le pavillon des Artistes décorateurs. Ces apports lui valurent d'être reçu cette même année au sein du groupe des *Seiz Breur* que dirigeait alors un René-Yves Creston (1898-1964) particulièrement sensible au renouveau des artisanats de tradition.

Après la guerre[10], François Planeix orienta sa production vers la création de tentures murales artistiques, dont l'art était alors en pleine vogue, porté par la renommée grandissante de Jean Lurçat (1892-1966) et de Picart Le Doux (1902-1982) et les orientations des décorateurs et ensembliers contemporains. Les formats moyens et les décors très géométrisés et presque non figuratifs des tapisseries de Planeix les destinaient à prendre place dans les logements modernes, en Bretagne et au-delà, puisque leur créateur les proposait lors d'expositions à Lille, Lyon ou Milan. Après l'échec de la tentative de monter un nouvel atelier de tapisserie à Quintin[11], la production de tissage se concentra de nouveau à Uzel, fondée sur l'utilisation du métier Jacquard acquis à Saint-Étienne.

Merci aux donateurs !

Les lecteurs du *Bulletin* et les membres de la Société archéologique du Finistère le savent et le constateront une fois de plus à la lecture des pages qui précèdent : les collections se cessent de s'enrichir non seulement par des achats – effectués par le conseil général du Finistère avec le concours régulier de la région Bretagne et de l'État – mais aussi par les très nombreux dons de généreux particuliers.

[10] Durant la guerre, il eut une fonction de répartiteur des matières premières pour toute la Bretagne.

[11] Pour mener cette activité, installée dans une partie du château de Quintin, Planeix s'était associé au coloriste Lucien Reverd ainsi qu'à une galerie parisienne qui devait en diffuser la production. La défection de la galerie entraîna la fin de la production de l'atelier de Quintin.

Livre 1.indb 112 11/02/2015 13:53:15



Fig. 15. – Affiche de l'exposition *Merci – Hommage aux donateurs*, Quimper, Musée départemental breton, 15 juin 2013-27 avril 2014.

C'est une longue tradition qui remonte aux origines du musée et à sa fondation par notre Société. Avec l'élargissement des thématiques prises en compte par le Musée, au cours du XIXe puis du XXe siècle, s'agrandit également le cercle des donateurs : aux « pères fondateurs » des premières décennies succédèrent au fil du temps des artistes, des collectionneurs et une foule de citoyens. Une foule en effet, puisque à la suite d'un important travail de recherches archivistiques et de récolement, nous avons dénombré, depuis la création du Musée, six cent cinquante donateurs et plus de quatorze mille pièces offertes ! Tous ces donateurs ont pour point commun leur désintéressement et la volonté de participer à la constitution d'une collection publique de référence pour l'histoire des arts et de la culture du Finistère et de la Bretagne depuis les origines jusqu'à nos jours. Nous leur avons adressé à tous nos remerciements sous la forme d'une exposition, intitulée « Merci ! » et présentée à travers toutes les salles du musée, du 15 juin 2013 au 27 avril 2014 (fig. 15).

Livre 1.indb 113 11/02/2015 13:53:16

L'église de Locquénolé (Finistère) Un édifice polyphasé (XIe-XXIe siècle) sous l'examen de ses pierres

par Louis Chauris

D'importants travaux de restauration ont été entrepris sur l'église de Locquénolé en 2012 et se poursuivront au moins jusqu'en 2014. Ils fournissent l'opportunité d'examiner les pierres utilisées depuis l'érection initiale de l'édifice, vers la fin du XIe siècle, jusqu'au début du XXIe siècle, soit sur près d'un millénaire, évolution ponctuée par diverses transformations avec préservation, destruction, reconstruction. Si l'église a fait l'objet de plusieurs articles, essentiellement à connotations architecturales et artistiques, force est de reconnaître que les matériaux mis en œuvre n'ont guère retenu l'attention. Se pose pourtant, dès l'abord, une question essentielle : ces étapes successives ont-elles été aussi marquées par des changements dans les approvisionnements en pierres pouvant influencer les modalités architecturales ? C'est à cette interrogation que nos propos vont s'efforcer de répondre. Par ailleurs, il a paru judicieux de ne pas dissocier l'église de son enclos, dont l'examen est susceptible de livrer de précieuses informations complémentaires, tant il est vrai que ladite église ne se conçoit guère ici sans son écrin.

Rappels historiques et archéologiques

L'environnement géographique et le cadre religieux de Locquénolé sont aujourd'hui bien précisés. Comme le rappelle Bernard Tanguy[1], Locquénolé « minuscule enclave dans la paroisse bretonne primitive de Taulé […] était la seule dépendance du diocèse de Dol en Léon » ; initialement, le lieu-dit se nommait « Lancolvett », du vieux-breton *lann* (ermitage) et de Colvet, altération de Covlut, nom de la rivière du Queffleut, aujourd'hui appelée rivière de Morlaix ou Dossen.

En 1901, le chanoine Jean-Marie Abgrall[2] considérait l'église comme « antérieure à l'an mil », mais, en 1924, la rapportait au XIe siècle ; rien ne

[1] B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990.

[2] Chanoine J.-M. Abgrall, « Église de Locquénolé », dans A. Le Grand, *La Vie des saints de la Bretagne Armorique*, avec annotations de A.-M. Thomas, J.-M. Abgrall, P. Peyron, Quimper, 1901, p. 77-78 (texte reproduit dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1924, p. 193-195).

Livre 1.indb 115 11/02/2015 13:53:16



Fig. 1. – Un des chapiteaux romans du transept en grès vert.
Cliché Louis Chauris.

semble confirmer la première datation, comme l'a établi Roger Grand[3] qui penche aussi pour la fin du XIe siècle ; telle est également la manière de voir de René Couffon et Alfred Le Bars[4]. Louise-Marie Tillet[5] se borne à rappeler ces interprétations. Remontent à l'époque romane la nef de trois travées aux quatre piliers rectangulaires et arcades sans ornement ; le transept, comme l'attestent les murs des croisillons, les quatre arcades de la croisée et les chapiteaux aux sujets stylisés sculptés en méplat ; l'élévation occidentale de part et d'autre de l'entrée est également attribuée à la période romane (fig.1, 2 et 3).

Les importants remaniements entrepris au XVIIe siècle sont, par contre, datés avec plus de précision ; le chevet plat porte le millésime 1671 ; le clocher à une galerie et deux chambres de cloches surmontées par une flèche très courte est considéré comme ayant été érigé en 1681 ; les murs latéraux de la nef sont également du XVIIe siècle. Le petit porche sud ne semble pas daté, mais remonte probablement à cette même époque. La sacristie au nord du chœur est de 1847.

L'enclos, limité au nord par la pente abrupte du terrain, est bordé au sud et à l'ouest par un muret interrompu par l'entrée soulignée par quatre piliers (1781) ; en contrebas, à l'est, se niche une fontaine. Il abrite un calvaire (tout début du XVIIe siècle), et encore quelques tombes des XIXe et XXe siècles.

L'observateur le moins attentif ne peut qu'être frappé par la diversité des pierres utilisées. Nos examens amorcés voici une vingtaine d'années – c'est-à-dire avant les travaux actuels, puis au cours de ces travaux – s'efforcent de préciser la lithologie de l'édifice lors de ses différentes étapes, contribuant *ipso facto* à une connaissance renouvelée de son histoire.

À l'époque romane : des provenances proximales

Les éléments conservés, datés sans ambiguïté à cette période, ont permis de reconnaître plusieurs roches différentes : un grès tuffacé, un microgranite, des schistes, tous très abondants, un granite, moins fréquent.

[3] R. Grand, *L'Art roman en Bretagne*, Paris, Picard, 1958.
[4] R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, Les Presses bretonnes / Association diocésaine, 1988.
[5] L.-M. Tillet, *Bretagne romane*, Paris, 1982.

Livre 1.indb 116 11/02/2015 13:53:16



Fig. 2. – Arcade romane de la nef après restauration.
Cliché Louis Chauris.

Grès tuffacé. C'est, sans conteste, ici, avec ses diverses variétés, le matériau le plus original : roche de teinte sombre, grisâtre à verdâtre, finement grenue, à texture équante ou foliée, de nature gréseuse, d'origine volcano-sédimentaire, d'où son appellation « grès tuffacé ». Le premier auteur à avoir décrit la présence de ce curieux matériau aux environs de Morlaix, est le comte de La Fruglaye qui, dès le début du XIXe siècle, de son château de Keranroux, portait un intérêt soutenu à toutes les roches de la région ; par un ingénieux mécanisme de son invention, il avait transformé le moulin de son domaine en un atelier de sciage et de polissage[6]. Il avait dénommé la roche en question « grès des houillères » pour indiquer sa formation à l'époque carbonifère – interprétation que les travaux des géologues ont ultérieurement confirmée. Dans ses



Fig. 3. – Contrefort roman du transept sud (est). Microgranite albitique et grès vert en pierres de taille assisées.
Cliché Louis Chauris.

[6] L. CHAURIS, « Un pionnier des sciences de la Terre en Bretagne occidentale : le comte de La Fruglaye (1766-1849) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 391-404.

Livre 1.indb 117 11/02/2015 13:53:17

notes manuscrites rassemblées par l'abbé Urbain Onfroy-Kermoalquin[7], il écrit :

« Le grès des houillères apparaît […] sur plusieurs points de l'arrondissement de Morlaix, en Plouézoc'h, Ploujean, Saint-Martin, Taulé. Dans quelques-uns de ces endroits, il s'exploite pour la construction et se travaille avec une grande facilité. Les jolis meneaux de la chapelle de Cuburien, rive gauche de la rivière de Morlaix, sont en cette pierre, extraite de l'enclos du couvent. Dans les jardins de Keranroux, presqu'en face de Cuburien, et au Dourdu en Plouézoc'h, le grès des houillères se trouve mêlé à des laves ».

Toutefois, le comte de La Fruglaye ne mentionne pas l'église de Locquénolé où il est pourtant utilisé, sous différents faciès allant des sombres grès tuffacés aux schistes tuffacés foliés, plus clairs : piliers rectangulaires massifs de la nef, parfois en belles pierres de taille, élévation tant à droite qu'à gauche du portail sous le clocher, chapiteaux à la croisée du transept, soulignant son aptitude à la sculpture.

En l'absence d'archives, il est aujourd'hui impossible de localiser les sites d'extraction de ces roches tuffacées, mais les observations géologiques indiquent que leur proximité ne fait aucun doute. Dans l'église, il ne semble pas que ces matériaux aient été autant utilisés après l'époque romane, si ce n'est sporadiquement ou en remploi (*infra*). En sus des exemples déjà cités, nos recherches ont établi que ces roches avaient été naguère fréquemment mises en œuvre dans la région morlaisienne ; parmi bien d'autres : la chapelle Notre-Dame de Kernitron à Lanmeur ; l'église du couvent des Jacobins à Morlaix ; à Cuburien, en Saint-Martin-des-Champs, une inscription gravée, un bénitier à deux cuves… Dans ces deux derniers cas, le grès des houillères a joué ici le rôle majeur qu'allait prendre, avec plus d'ampleur, le kersanton de la rade de Brest dans l'art religieux en Bretagne occidentale[8].

Microgranite albitique. Affleurant non loin de la rive droite du Dossen, les petits pointements du Menez et de Kerscoff en Ploujean, intrusifs dans les schistes de Morlaix (*infra*), ont émis de nombreux filons-satellites, de faible puissance – souvent seulement d'ordre métrique. Dans le passé, ils étaient fort appréciés pour la construction ; ils livraient en effet des moellons et même des pierres de taille faciles à façonner. En fait, tout suggère que certains filons étaient mis à jour lors de l'exploitation des schistes : les perrières acquéraient ainsi une valeur ajoutée non négligeable. Les occurrences sont nombreuses à Locquénolé et parfois encore observables à la faveur des travaux de voirie.

Par suite de sa nuance blanchâtre, due à l'abondance du minéral albite (*albus* = blanc), la roche est de reconnaissance aisée ; son grain est très fin : elle entre ainsi dans la catégorie des microgranites aphanitiques (à savoir dont les cristaux ne sont guère identifiables à l'œil nu). Dans quelques cas on note la présence d'auréoles subconcentriques d'hydroxyde de fer brunâtre.

Dans l'église, la large utilisation de ce microgranite, fréquemment en pierres de taille, à l'époque romane, s'explique, en sus de ses qualités intrinsèques, par des raisons de proximité. À l'extérieur, il a une place essentielle dans les contreforts du transept (ailes nord et sud), mais est nettement moins fréquent dans l'élévation occidentale. À l'intérieur, dans les piliers romans, la roche est employée seule ou en association avec les grès verts.

Son utilisation ultérieure a été également observée – par exemple en moellons dans le porche sud – mais il est alors difficile de savoir s'il s'agit d'un

[7] Abbé U. Onfroy-Kermoalquin (reprenant des notes manuscrites du comte de La Fruglaye), dans l'hebdomadaire *La Foi bretonne* des 20 décembre 1849, 8, 17 et 24 janvier 1850.

[8] L. Chauris, *Le Kersanton, une pierre bretonne*, Rennes-Quimper , 2010.

Livre 1.indb 118 11/02/2015 13:53:17



Fig. 4. – Entrée occidentale, côté sud. Une belle pierre de taille ouvragée en granite du Menez entre deux éléments en granite de Callot.
Cliché Louis Chauris.

remploi de vieilles pierres ou d'une recherche de pierres neuves.

Schiste bleu. Cette roche, qui affleure partout à Locquénolé, est associée au grès tuffacé et recoupée par les filons microgranitiques. Par suite de l'intensité des plis, elle s'avère souvent de façonnement difficile, livrant alors des moellons hétérométriques.

Granite albitique. Formant un pointement de contour circulaire culminant à 92 mètres sur la rive droite du Dossen au lieu-dit le Ménez, en face de Locquénolé, cette roche est remarquable par l'abondance de cristaux blancs d'albite à section carrée ; la juxtaposition de ces cristaux – et non leur intrication – facilite le façonnement de la pierre, mais aussi son effritement lors de l'altération météorique. La décomposition du mispickel (arsenio-sulfure de fer) entraîne l'apparition de taches brunâtres. Les vestiges d'extraction, remontant souvent à une époque reculée, sont encore nombreux au Ménez. Abondance et ancienneté des perrières s'expliquent, indépendamment de la qualité du matériau, par la rareté d'autres intrusions granitiques aux environs[9].

Dans l'église, le granite albitique est moins fréquent que le microgranite. Il a été employé, entre autres, à la croisée du transept, en chaînage d'angle ouest-nord dans la façade occidentale… Son association locale avec le grès des houillères et le microgranite suggère fortement que, dans ces cas, sa mise en œuvre remonte effectivement à la période romane. Toutefois, sa présence dans la construction du XVIIe siècle (dans le portail sous le clocher en deux éléments symétriques soigneusement ouvragés ; également dans la balustrade dudit clocher…) soulève un problème : s'agit-il du remploi de quelques vieilles pierres de grande qualité de l'édifice roman ou, au contraire, de pierres neuves ? Le fait que ces pierres restent disséminées dans les parties du XVIIe siècle inciterait à rapporter leur première utilisation à l'époque romane ; cette interprétation semblerait appuyée par l'examen du porche méridional où apparaissent quelques éléments en ce granite. Toutefois, la mise en œuvre de ce beau matériau en pierre neuve au XVIIe siècle dans le portail occidental est peut-être due uniquement à son aptitude remarquable au façonnement ? (fig.4) Il en est sans doute de même de l'enfeu, d'âge imprécis, au fond du transept sud. L'ancien bénitier, aujourd'hui aménagé en jardinière et visible à l'entrée du porche sud, a été façonné dans un bloc de granite albitique à une date indéterminée (fig.5). L'origine première de quelques pierres de taille en cette roche dans

[9] À Kerscoff, juste au nord de la ville de Morlaix, un autre affleurement de granite albitique, mais nettement plus limité, a été aussi naguère exploité ; toutefois, rien ne laisse à penser qu'il a été recherché pour l'église de Locquénolé.

Livre 1.indb 119 11/02/2015 13:53:17



Fig. 5. – Le bénitier du porche sud, en granite du Menez, s'est mué en bac à fleurs.
Cliché Louis Chauris.

l'angle nord/est de la sacristie (XIXe siècle) reste, à ce jour, énigmatique.

L'église de Locquénolé fournit un nouvel exemple de l'emploi du granite albitique pendant des siècles dans toute la région morlaisienne, tant dans les édifices religieux que dans l'habitat[10].

Reconstruction au XVIIe siècle : des pierres plus distales

Les très importants travaux entrepris à cette époque se traduisent par un changement radical dans la nature ou dans la morphologie des pierres neuves mises en œuvre.

● Le trait le plus frappant est le large appel au *granite de l'île Callot* qui prolonge la presqu'île de Carantec en baie de Morlaix. Cette belle roche se distingue immédiatement par sa chaude nuance rose-rougeâtre, la fréquence de la biotite (mica noir) et sa granulométrie assez forte. Les sites d'extraction étaient extrêmement nombreux, ainsi



Fig. 6. – Clocher au niveau de la première chambre des cloches. Granite de Callot buriné par l'érosion
Cliché Louis Chauris.

qu'en témoignent encore la présence sur l'estran de grosses boules avec des alignements de trous pour l'emplacement des coins destinés à la fente[11]. Le transport s'effectuait par voie d'eau, en contournant la pointe de Penn al Lann, jusqu'au port de Locqué-

[10] L. Chauris, « Une belle pierre oubliée : le granite albitique de Ploujean près de Morlaix (Finistère) », *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 10, 1993, p. 141-155.

[11] L. Chauris, « L'extraction du granite rose de l'île Callot et son emploi dans le Pays de Morlaix », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, fasc. 1, 1995, p. 7-34.

Livre 1.indb 120 11/02/2015 13:53:19



Fig. 7. – Chevet en très longs moellons plats de schiste bleu.
Cliché Louis Chauris.

nolé, c'est-à-dire à proximité immédiate du chantier. Ce mode d'acheminement atténuait le handicap de la distance (de l'ordre d'une dizaine de kilomètres). Le granite de Callot a joué un grand rôle dans la façade occidentale et dans le clocher ; une partie au moins des marches de l'escalier à vis est aussi en ce même granite (fig.6).

● Déjà utilisée à l'époque romane, une autre pierre a été également recherchée au XVIIe siècle : les *schistes bleu sombre* qui affleurent largement à Locquénolé même et sur les bords de la rivière de Morlaix et qui, en dehors des zones trop tectonisées, peuvent livrer un matériau de qualité. Ces schistes forment de superbes moellons plats dans le chevet ; ils portent encore la trace des outils ayant servi à leur façonnement (fig.7). Leur allongement par rapport à leur épaisseur est parfois étonnant : 138 sur 13,5 cm ; 162 sur 12…

● Selon toute probabilité, c'est également à la même époque qu'ont été reconstruites les élévations sud et nord de la nef, en réutilisant les matériaux antérieurs (schistes, microgranites, quartz…) uniquement en moellons hétérométriques, très frustes, voire même parfois en galets. Tout indique que les murs étaient destinés à être crépis – ce qui a effectivement eu lieu. C'est sans doute aussi à la même période qu'a été rebâtie l'élévation sud du chevet en moellons de schistes bleus, associés de manière aléatoire au granite du Menez et au microgranite (en remploi ?).

Du XIXe siècle au XXIe siècle : affranchissement progressif des distances

Par rapport aux travaux antérieurs (fin XIe - XVIIe siècles), les transformations entreprises depuis le XIXe siècle sont, dans leur ensemble, moins importantes. Quelques dates sont à noter.

1847. Édification de la sacristie à l'angle nord-est de l'église. Beaux moellons de « schistes zébrés », dits de Morlaix, affleurant en bordure de la rivière. Cette roche doit son appellation imagée à l'alternance indéfiniment répétée de lits pélitiques bleu sombre et de lits gréseux gris-beige, lui conférant un aspect esthétique indéniable. Les pierres de taille de la porte (sauf celles de la partie inférieure) sont en granite gris-blanc avec un peu de muscovite (mica blanc) en provenance du district de l'Île-Grande dans les actuelles Côtes-d'Armor.

1974. Réfection de la toiture en schistes tégulaires rustiques, disposés en pureaux décroissants, en provenance présumée des Monts d'Arrée (fig.8).

Livre 1.indb 121 11/02/2015 13:53:19



Fig. 8. – Toiture, refaite en 1974, en schistes tégulaires (des monts d'Arrée ?) en pureaux décroissants.
Cliché Louis Chauris.

2012-2013. Travaux en cours exigeant de plus amples informations. Dans un premier temps, ils concernent essentiellement le « massif occidental », y compris les trois travées de la nef, pour un montant estimé à 435 639 euros 47 TTC. Le financement est assuré de la manière suivante : Ministère de la Culture 40 % ; Région Bretagne 20 % ; Département du Finistère 15 % ; commune de Locquénolé 25 %. Ils sont exécutés sous la direction de Madame Marie-Suzanne de Ponthaud, architecte en chef des Monuments historiques. Le lot 01 - maçonnerie–pierre de taille qui seul concerne nos propos – a été attribué à l'entreprise Goavec-Pitrey (Brasparts).

Qu'il nous soit permis de présenter quelques remarques à leur sujet.

– Le travail est exécuté avec grand soin. Il suffit d'examiner la flèche pour s'en convaincre (fig.9). De même, on se félicitera du remplacement de la brique par le granite dans l'entourage de la baie à l'est du porche sud. Curieusement, il a même localement dépassé le résultat final : l'élévation nord de la nef a été abattue et remontée ; lors de la reconstruction, les maçons ont soigneusement choisi pour les parements vus les plus belles pierres du vieux mur. Or ce choix s'est révélé inutile : à l'extérieur, le soubassement a été comblé ; à l'intérieur, l'élévation a été blanchie ; dans les deux cas, les pierres mises en œuvres sont invisibles…

– Le badigeonnage a également affecté les piliers et les arcades de la nef, masquant ainsi les vénérables pierres de l'époque romane. Déjà Roger Grand[12] s'était élevé contre « l'odieux badigeon » qui recouvrait une partie des murs intérieurs de l'église … Ne serait-il pas présomptueux de rappeler ici l'interdiction formelle, émise par la Commission des arts et des édifices religieux instituée en 1848, de « toute espèce de badigeonnage intérieur ou extérieur » dans les cathédrales ? La publication de Jean-Philippe Schmit précise que « la propreté n'exige nullement qu'on revête la pierre d'une boue qui empêche de la voir, et qui peut laisser croire que l'édifice n'est réellement construit que de pauvres matériaux dissimulés sous un enduit[13]. » Ce à quoi

[12] *Op. cit.*, note 3.

[13] J.-Ph. Schmit, *Nouveau manuel complet de l'architecte de monuments religieux, ou traité d'application pratique de l'archéologie chrétienne à la construction, à l'entretien, à la restauration et à la décoration des églises*, Paris, 1859, p. 92.

Livre 1.indb 122 11/02/2015 13:53:19



Fig. 9. – Le clocher à l'issue des travaux de restauration.
Cliché Louis Chauris.

se faisait écho Joseph Bigot[14] : « Il ne faut jamais déguiser la nature des matériaux ».

– Le choix des « pierres neuves » retenues pour la restauration en cours soulève des problèmes difficiles. Toutes les carrières ayant livré naguère des matériaux étant aujourd'hui abandonnées, deux solutions étaient *a priori* possibles. La première éventualité était d'envisager la réouverture, de manière artisanale, d'anciens sites d'extraction sans aucun inconvénient pour l'environnement, d'autant plus qu'au total, dans chaque cas, les volumes nécessaires restent fort restreints, quelques mètres cubes seulement. Pour les schistes, se porter sur l'ancienne carrière dont les fronts de taille sont encore dégagés, ouverte en bordure de la route en corniche Morlaix-Carantec entre la Pennélé et Toul Mahot, à moins de deux kilomètres de Locquénolé. Pour le granite albitique, les perrières du Menez eussent fourni les éléments nécessaires. Pour le granite de l'île Callot, la fente de quelques blocs sur l'estran – où dans le passé ont été débitées des centaines de boules – n'aurait guère affecté le paysage… Par contre, l'approvisionnement en schiste tuffacé et en micro-granite albitique aurait nécessité des prospections par un géologue familier de la région.

En fait, et c'est la seconde solution, toutes les pierres recherchées pour les récents travaux sont de provenance plus ou moins lointaine et, dans certains cas, discutables… Dans l'élévation occidentale, au sud de l'entrée, quelques éléments ont été remplacés par une sorte de schiste gréseux gris-verdâtre qui restait en surplus à l'issue des travaux de restauration dans l'église de Brennilis (Centre-Finistère) sans que leur provenance première soit précisée. Leur emplacement dans l'élévation s'avère regrettable, d'autant plus que leur parement vu est scié : il eût au moins fallu le boucharder… Les baies de la nef ont été entièrement refaites (fig.10). L'un des

[14] N. Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894). Architecte et restaurateur*, Rennes, 2006.

Livre 1.indb 123 11/02/2015 13:53:20

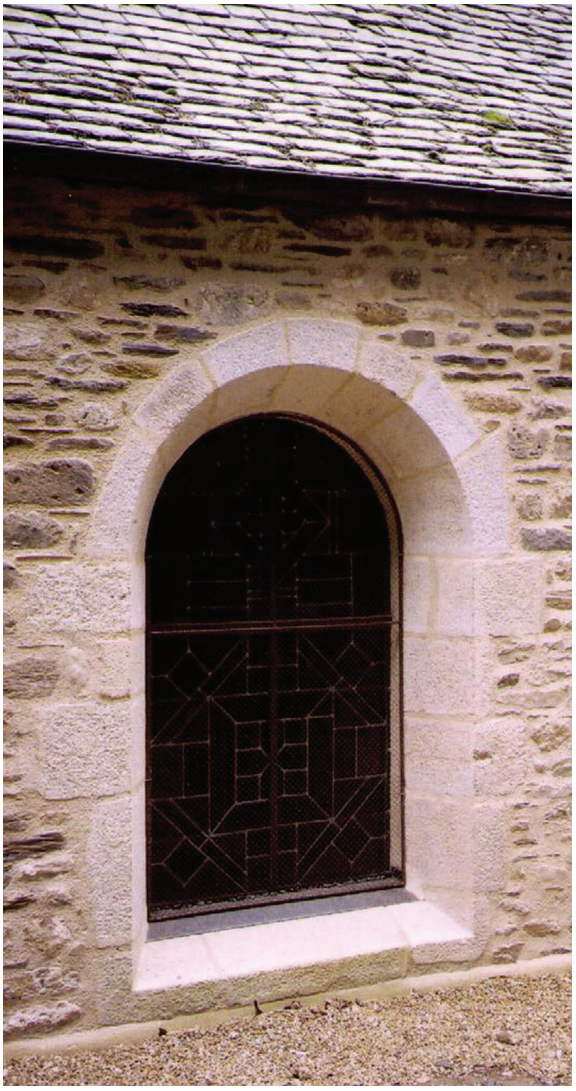

Fig. 10. – Baie cintrée, côté nord de la nef, exécutée lors des récents travaux de restauration. Appel partiel au leucogranite à grain fin de la carrière de Le Saint (Morbihan), ainsi qu'à un leucogranite à grain moyen de provenance imprécisée. Les moellons sont en remploi direct de l'ancienne élévation remontée.
Cliché Louis Chauris.

granites, à grain fin, paraît bien provenir de la carrière de l'entreprise Rouzic à Le Saint (Morbihan). Par contre, l'autre granite, à granulométrie plus accusée, est d'origine inconnue et, nous semble-t-il, non bretonne. Le même granite fin semble avoir été utilisé pour les montants inférieurs de la porte de la sacristie.

Pour les mortiers servant de liant entre les pierres ont été utilisés la chaux de Saint-Astier en Dordogne, le sable rougeâtre, d'âge pliocène[15], de la carrière de Radenac dans le Morbihan et le sable beige-ocre, de nature granitique, d'une carrière proche de Plouvorn dans le Nord-Finistère.

Le sol de l'église est actuellement en ciment, matériau qui s'accorde fort mal avec l'ancienneté du bâtiment. Il est possible que cette malencontreuse chape ait été posée à l'issue de l'enlèvement des ossements encore enterrés dans l'église, au début du XXe siècle. On ignore la nature du dallage antérieur ; toutefois, la présence de grandes plaques en schiste de Locquirec conservées à l'entrée occidentale incite à penser qu'au moins une partie du sol de l'église était alors en cette belle pierre, très utilisée pour cet usage dans l'arrondissement de Morlaix[16]. Actuellement le choix pour le futur dallage n'est pas encore fixé. Devant l'impossibilité de se procurer aujourd'hui la pierre de Locquirec – toutes les carrières sont abandonnées et ce matériau n'est plus disponible qu'en remploi – il a été suggéré de faire appel au granite de la carrière de Kerliviry exploitée par l'entreprise Crenn, de Plouescat. Mais un quartzite gris clair, en provenance d'Italie, pourrait avoir la préférence…*

[15] Au Pliocène (étage de la fin de l'ère Tertiaire), la mer a envahi une partie de la Bretagne, déposant des sables aujourd'hui très recherchés.

[16] Le Hir, « Caractères géologiques », dans J.-M. Eléouët, *Statistique agricole générale de l'arrondissement de Morlaix*, Brest, 1849, p. 9-23.

Livre 1.indb 124 11/02/2015 13:53:20



Fig. 11. – Fontaine et bassin en contrebas à l'est de l'enclos. Vieux mur de la fontaine, typiquement polylithique : schiste bleu, grès gris-vert, quartzite blanc, granite albitique, granite porphyroïde blanchâtre, granite ocre… Dallage récent autour du bassin en quartzite séricitique provenant d'Italie.
Cliché Louis Chauris.

L'enclos : tranches d'histoire d'un écrin à préserver

Actuellement (été 2013), l'enclos est dans un attristant état de délabrement, en partie lié aux travaux en cours dans l'église. Il est souhaiter qu'à leur achèvement, les édicules qu'il abrite soient mis en valeur, vu leur intérêt tant lithologique qu'artistique, voire historique.

L'entrée, à l'ouest (1781), est soulignée par quatre piliers en pierres de taille ayant mis en œuvre le granite de l'île Callot et le granite de l'Île-Grande ; la curieuse association de ces deux granites insulaires semble originelle et non résulter d'une restauration (Île-Grande). Vers le haut, les deux piliers nord et sud sont couronnés par le schiste de Morlaix, remarquablement façonné. Deux dalles verticales en schiste (longueur : 162 cm ; hauteur 60 cm), empêchant l'accès aux animaux, sont encore en place.

Un muret ceinture l'enclos, tant à l'ouest qu'au sud et à l'est ; au nord, la limite coïncide avec l'escarpement du terrain, en voie d'éboulement. Couronnée par des dalles de schiste bleu chanfreiné, de provenance locale, il est en moellons ; les schistes sombres, prédominants, sont comme éclaircis par le microgranite albitique et le granite du Menez…, suggérant des remplois lors de restaurations.

Cette interprétation paraît confirmée par l'examen des pierres de la fontaine située à l'est, en contrebas de l'enclos, où le polylithisme coloré s'exaspère : schiste bleu, grès tuffacé gris-vert, quartzite blanc, granite ocre ; ici, le couronnement du muret est en belles dalles schisteuses ; au moins deux d'entre elles sont des pierres tumulaires en remploi (fig.11). Le dallage du bassin vient d'être restauré avec des dalles de quartzites séricitiques, d'un bel effet esthétique ; on se demande toutefois pourquoi appel a été fait ici à un matériau en provenance d'Italie alors qu'il eût été possible de récupérer localement quelques dalles dans ce but…

Le monument le plus remarquable de l'enclos est le calvaire, érigé non loin du porche sud et rapporté au tout début du XVIIe siècle[17] (fig.12). Les

[17] Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980.

Livre 1.indb 125 11/02/2015 13:53:20



Fig. 12. – Partie sommitale en kersanton du calvaire de l'enclos.
Cliché Louis Chauris.



Fig. 13. – Dalle tumulaire en schiste de Locquirec, gravé en réserve (1877).
Cliché Louis Chauris.

quatre degrés, de plan octogonal, au moins en partie en granite de Callot (avec restauration ultérieure possiblement en granite de l'Île Grande), servent de soubassement à un puissant socle à section carrée, passant vers le haut à un contour octogonal où s'enracine le fût élancé, également octogonal. Socle et fût sont façonnés dans un granite porphyroïde blanc-gris, dont la provenance présumée est à rechercher dans le massif de Plounéour-Ménez,

Livre 1.indb 126 11/02/2015 13:53:21



Fig. 14. – Stèle pyramidale (obélisque) en kersanton noir (1874) à la mémoire de Tilly de Kerveno, ancien maire de Locquénolé.
Cliché Louis Chauris.

affleurant largement au sud de Morlaix, qui dans le passé, a livré de beaux éléments pour de nombreuses croix dans toute la région. La statuaire sommitale est en kersanton des confins orientaux de la rade de Brest.

De l'ancien cimetière situé dans l'enclos ne subsistent plus que des rescapés, dont la rareté est compensée par la qualité. Quelques dalles tumulaires, posées à même le sol, sont façonnées dans le célèbre schiste de Locquirec. Pendant des siècles – et jusqu'au XXe siècle – plusieurs sites d'extraction ouverts en bordure même de la mer, tant sur l'estran que dans la falaise, ont fourni de grandes pierres plates très appréciées comme dallages et plus encore comme dalles tumulaires. A Locquénolé, des pierres tombales sont remarquablement gravées en réserve ; l'une d'elles portant la date de 1877 atteint 141 cm de long sur 63 de large... (fig.13). Près de l'entrée, une petite dalle en schiste bleu sombre rappelle la mort de deux jeunes enfants en 1896… Une stèle pyramidale (obélisque sur griffes) en kersanton noir à grain moyen (1874) a été érigée à la mémoire de Tilly de Kerveno, ancien maire de Locquénolé (fig.14). Au sud du chœur, la tombe du docteur Prouff est en kersanton gris, du type Hôpital-Camfrout ; toutefois, le soubassement de la croix est en kersanton noir à gros grain et la croix en calcaire grisâtre avec traces de fossiles (en provenance possible des environs de Sablé ?). L'édicule abritant les reliques trouvées dans l'église en 1910, comprend deux grandes dalles (170 x 70 cm) en schiste bleu foncé (d'Angers ?), un socle de croix en granite et un Christ en kersanton noir à grain moyen (fig.15). Appuyées à l'abrupt du terrain au nord de l'enclos, six grandes dalles verticales de schiste très sombre abritent les restes des familles Cazin d'Honincthun et de Pontavice – portant divers millésimes du XXe siècle (jusqu'en 1966) ; l'encadrement des dalles et la belle croix à section circulaire qui le surmonte sont

Livre 1.indb 127 11/02/2015 13:53:21



Fig. 15. – Dans l'enclos, petit monument des reliques trouvées dans l'église en 1910 : dalles de schiste, socle de croix en granite, croix en kersanton. Au fond, dalles verticales des familles de Pontavice – Cazin d'Honincthun.
Cliché Louis Chauris.

façonnés dans un granite rose-rougeâtre en provenance probable de l'île Callot[18].

Conclusion

A l'issue de cette analyse, il est possible de présenter quelques conclusions, sans laisser de côté un certain nombre d'interrogations.

L'église de Locquénolé, édifice polyphasé, est typiquement polylithique. En première approximation, les différentes étapes de construction, de transformation et de restauration apparaissent soulignées par des changements significatifs dans la nature des pierres utilisées ou dans leur morphologie (cas des schistes bleus) : l'étude lithologique du bâti est susceptible d'éclairer certains aspects de son histoire jusqu'ici restés dans l'ombre. Cependant, en l'absence de données archivistiques, certains points restent encore en suspens, en particulier les problèmes de remplois ; le cas du granite du Menez dans le portail occidental a déjà été évoqué, mais il est loin d'être le seul. Il est évident que lors des transformations du XVIIe siècle, une proportion importante des vieilles pierres a été remployée. Les travaux de restauration en cours soulèvent également des problèmes. Si l'on met à part les moellons des élévations nord et sud de la nef, nulle part n'ont été mis en œuvre des matériaux identiques aux pierres d'origine qu'il eût été pourtant assez facile de se procurer. Aujourd'hui, l'une des difficultés majeures lors des travaux de restauration repose sur l'absence de concertation avec les érudits locaux, d'où quelquefois, des options discutables.

Le tableau I (fig.16) schématise l'utilisation des différentes pierres dans un cadre évolutif. Il souligne le polylithisme de l'ouvrage, à la fois originel (ou si l'on préfère, primaire) et acquis (ou secondaire), allant dans quelques cas jusqu'à s'exacerber. Certaines pierres ont été recherchées très tôt pour être délaissées ensuite, si ce n'est en remploi : grès tuffacé, microgranite albitique ; d'autres à diverses époques, mais avec des modalités différentes : tel

[18] L'Arbre de la Liberté (1794) est implanté légèrement à l'ouest de l'enclos. Le monument aux morts, érigé près de la mairie, a été récemment placé en bordure du parking ; socle et stèle en kersanton gris du type Hôpital-Camfrout ; neuf bornes limitrophes en granite du Huelgoat.

Livre 1.indb 128 11/02/2015 13:53:21

ÉPOQUES	**XIe**	**XVIIe**	**XVIIIe**	**XIXe-XXe**	**XXIe**
ROCHES					
Grès tuffacé	⬤	●		○○	
Schiste	⬤	⬤	●	⬤	○○○○
Microgranite albitique	⬤	●○			
Granite du Ménez	●	●○		○○	
Granite de Callot		⬤	●	●	
Granite de l'Île Grande			●	●	
Granite dePlounéour-Ménez		●			
Schiste de Locquirec		● ?		●	
Kersanton de la rade de Brest		●		●	
Granite de Le Saint					●
Granite de provenance lointaine					●
Quartzite d'Italie					●

Fig. 16. – Tableau I. Essai de répartition temporelle des principales pierres mises en œuvre dans l'église de Locquénolé et dans son enclos. La dimension des cercles indique l'importance relative de leur utilisation. Cercles blancs : en remploi.

est le cas des schistes en moellons très frustes au XIe siècle ; en superbes éléments aux XVIIe et XIXe siècle.

L'édifice roman fournit un excellent exemple d'utilisation exclusive des pierres du sous-sol proximal ; les bâtisseurs ont tiré le meilleur parti des ressources d'un terroir somme toute limité et, ce, parfois avec art ; la mise en œuvre du grès des houillères dans les chapiteaux en est la plus remarquable illustration. Ultérieurement, les pierres de taille, de grande qualité, seront de provenance plus distale (granites de Callot et de l'Île-Grande). Si les coûts d'acheminement sont, dans ces deux cas, atténués grâce au transport par mer, il n'en est pas moins vrai que ces appels lointains traduisent les solides ressources financières de la fabrique et, sans doute aussi l'impact des modes nouvelles. Le granite de Callot n'apparaît à Locquénolé qu'au XVIIe siècle, le granite de l'Île-Grande qu'au XVIIIe siècle ; ces deux roches étaient alors très recherchées dans toute la région morlaisienne. Certaines pierres sont réservées à des emplois particuliers : le kersanton pour la statuaire et l'art funéraire ; le schiste de Locquirec pour le dallage et les tombes. En sus des remplois (schistes), le XXIe siècle se caractérise par l'utilisation de roches lointaines, en matériaux de remplacement.

En un mot, l'église de Locquénolé, replacée dans l'écrin de son enclos, peut aussi, en sus de son cachet artistique indéniable, être envisagée comme un petit musée lithique où se côtoient, dans une fantaisie non dépourvue de charme, les pierres les plus diverses, considérées ici, pour la première fois, dans leur cadre spatio-temporel.

Remerciements

Nous redisons ici notre vive reconnaissance à Hervé Bodilis qui, demeurant à Locquénolé, suit attentivement les travaux en cours, nous faisant part de ses informations et facilitant notre accès sur le chantier.
Tous mes remerciements à Tanguy Daniel pour ses précieuses suggestions lors de la lecture du manuscrit.

Livre 1.indb 129 11/02/2015 13:53:22

Résumé

L'examen lithologique révèle des modifications significatives dans la nature, le façonnement et la provenance des matériaux lors des principales étapes de construction et de transformation. À l'époque romane (fin du XIe siècle), dont sont conservés le transept et sa croisée, les piliers de la nef et des éléments de la façade occidentale : grès tuffacé, microgranite albitique, schiste, très abondants, et granite albitique moins fréquent…, tous de provenance proximale (au maximum quelques kilomètres). Au XVIIe siècle (clocher, chevet…), en sus des schistes bleus locaux, fournissant de beaux moellons, déjà tendance à l'affranchissement des distances avec l'appel au granite de l'île Callot en baie de Morlaix, acheminé par voie d'eau, livrant de belles pierres de taille ; en même temps, remploi de certains éléments des parties détruites de l'édifice roman. Si au XIXe siècle appel est fait encore aux schistes locaux (sacristie), les travaux de restauration du XXIe siècle font totalement fi du passé, alors qu'il eût été possible de rechercher des pierres locales. Les remplois peuvent soulever de délicats problèmes de datation. L'étude de l'enclos apporte de précieuses informations complémentaires sur un ensemble religieux attachant dont l'histoire s'étire sur près d'un millénaire.

Abstract

Examination of the stonework of the Locquénolé church shows significant changes in the nature, working and provenance of the materials used in the main phases of building and restoration. In the Romanesque period (XIth century), to which belong the transept and its crossing, the pillars of the nave and some elements of the western façade : tufaceous sandstone, albitic microgranite, abundant schist, and, less frequently albitic granite, all coming from nearby (a few kilometers, at the most) quarries. In the XVIIth century (spire, apse,…), besides the local blue schists, giving fine rubble, stones came from more distant sources – such as the Île Callot (Baie de Morlaix) granite, transported by ships and giving some fine ashlar – though elements found in the ruined parts of the Romanesque building were also reused. Though local schists were still in use in the XIXth century (vestry), the XXIth century restoration works completely disregard the materials used in the past, though local stones are still available. Dating some parts of the building is made difficult by reuses. The study of the church enclosure gives precious additional information on this fine religious structure, used during almost a thousand years.

Diverradur

En eur studia ar vein e vez merzet cheñchamañchou pouezuz a-fed danvez, feson hag orin a-hed prantadou penna ar zavidigez hag an treuzfurmi. Er houlz roman (fin an XI^ved^ kantved), chomet outañ ar hroazenn-iliz, pilerou an nev ha tammou deuz fasadenn ar huz-héol, grak (tuffeau ennañ), skiltr (fonnuz) ha mein-greun gwenn (rouesoh). Ar vein-mañ zo bet tennet ouz mengleuziou e-kichen (eun nebeud kilometradou d'an hirra toud). Er XVII^ved^ kantved (tour, penn-iliz), en tu all d'ar vein-vañson e skiltr glaz ar vro, e vez kavet mein a-belloh, mein-greun Enez-Kalod, e bae Montroulez, da skwer : êsoh e oa deuet d'ar houlz-se mond pelloh, war vor, da bourchas mein-benerez kaer. Ad-implijet e vez ivez darn vein ouz dismantrou ar zavadur roman. En XIX^ved^ kantved e vez graet c'hoaz gand skiltr ar vro (sekreteri). Padal, labour renevezi an XXI^ved^ kantved a ra foei d'an amzer dremenet. Bet vije tu koulskoude da glask mein ar vro. Pa vez bet implijet meur a wech an danvez 'vez diêz-tre deiziadi al labour. Studiadenn ar hloz-iliz a zigas titourou talvouduz ouspenn war eur zavadur relijiel dudiuz hag e istor milvloazieg pe dost.

Livre 1.indb 130 11/02/2015 13:53:22

Landrévarzec
La chapelle Notre-Dame de Quilinen

par Yves-Pascal Castel et Joël Lubin

Quilinen, ancienne trève de Briec

Le hameau de Quilinen, au sud du bourg de Landrévarzec, à deux pas de l'ancienne route nationale Quimper-Brest, occupe depuis l'antiquité romaine une situation géographique privilégiée sur la voie qui monte vers le nord.

Avant la Révolution, Quilinen était, comme Landudal et Langolen, trève de Briec. À la suite de l'organisation des communes établie en 1804, Trefflez, Landudal et Landrévarzec viennent former un ensemble rattaché à Briec. Il faut attendre 1843 pour voir Landrévarzec se détacher définitivement de Briec et acquérir un statut autonome. Cette même année est attribué à la toute nouvelle commune le secteur de Quilinen, Briec recevant, en contrepartie, la chapelle de la Madeleine ainsi que l'ancienne trève de Trefflez, encore appelée Trolez.

Pour ce qui est de l'origine du nom, Quilinen ou Kilinen, il fait référence, selon Bernard Tanguy, à un saint du pays de Galles nommé Celynin. Éponyme de Llangelynin, sur la côte du comté de Merioneth, notre saint est aussi honoré dans le Carmarthenshire à Llanpumsaint[1]. En marge de l'étymologie raisonnée du toponyme Quilinen, la tradition populaire en a, comme il arrive fréquemment, suscité une autre, fondée sur un jeu de mots. La décomposition du nom en Ki et Linen a ainsi donné corps à une histoire légendaire naguère évoquée par la presse locale. Un seigneur de Pennayeun, manoir à quelques centaines de mètres au sud de Quilinen, accomplissait un pèlerinage en Terre sainte. Sa vie ayant été mise en danger, il fit le vœu, s'il revenait sain et sauf de son périlleux voyage, d'élever sur ses terres une belle chapelle en l'honneur de Notre-Dame. Dès son retour, alors qu'on procédait au tracé du plan de l'édifice sur un terrain proche de sa demeure, un gros chien (*ki*), surgi on ne sait d'où, arracha le cordeau d'arpenteur (*linen* en breton) des mains du maître d'œuvre et le traîna jusqu'au hameau où s'élève aujourd'hui notre chapelle, délimitant là par

[1] B. Tanguy, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 106.

Voir aussi « Sur les traces de nos pères dans la foi », *Minihy Levenez*, n° 135, 2013, p. 44-47.

Livre 1.indb 131 11/02/2015 13:53:22



Fig. 1. – Vue du sud de la chapelle. Cliché J. Lubin.

ses ébats un tracé providentiel. Ainsi *Ki ar linen* (« le chien au cordeau ») expliquerait « Kilinen[2] ».

De toute façon, étymologie ou légende, notre sanctuaire est une des perles du patrimoine local (fig. 1). Dans un placitre herbu, cerné d'un mur bas, simple, sans porte monumentale, se dressent une chapelle et un calvaire. Les loges conservées dans le mur du nord de l'enclos ressemblent à celles qu'on voit au mur d'enceinte de Notre-Dame de Kergoat à Quéménéven. Elles ont pu servir d'ossuaire au temps où la trève de Briec enterrait ici ses défunts. Une fontaine gothique, de l'autre côté de la route, vient compléter un ensemble qui, comportant un calvaire, méritera une étude particulière individuelle.

Le plan en équerre de la chapelle de Quilinen, dont la restauration a commencé en juin 2013, est relativement peu courant, comme l'a fait remarquer René Legrand[3] :

1° une nef de trois travées, lambrissée et bordée d'un unique bas-côté au nord ;

2° un chœur à deux travées et à chevet plat commun, avec un bras de transept posé en retour d'équerre au nord, disposition originale qui ne se retrouve, selon René Legrand, dans aucune église ancienne de Cornouaille (fig. 2).

L'arc-diaphragme qui sépare la nef du chœur pénètre directement dans deux piliers massifs avec contreforts extérieurs montrant qu'il portait primitivement un clocher.

Une sacristie exiguë, éclairée par deux fenestrons carrés, est accolée à l'aile nord.

L'appareillage, entièrement en pierre de taille de granite, témoigne du soin apporté par le maître d'œuvre à la construction. La pierre de taille, on le constate, est loin d'être de rigueur tant dans les églises paroissiales que dans les chapelles rurales. Deux exemples proches, pris dans la commune de Pleyben, suffiront à l'illustrer. Ainsi le mur nord de l'imposante église paroissiale, à part les encadrements des baies, se contente de moellons tout venant. La chapelle de Guennili est quasi entièrement

[2] Journal *Ouest-France*, 19 mai 1992. Article transmis par Mme Germaine Lamandé que je tiens à remercier pour m'avoir ouvert son riche dossier concernant la chapelle.

[3] R. Legrand, « Landrévarzec, Notre-Dame de Quilinen », *Congrès archéologique de France*, CXV^e^ session, 1957, p. 220-224.

Livre 1.indb 132 11/02/2015 13:53:22

construite en moellons ordinaires. L'adoption de la pierre de taille à Quilinen a donc obligé le maître d'œuvre à la tirer de carrières, qui ne sont pas nécessairement « proximales », selon le terme consacré. Leur éloignement supposé a exigé des charrois que ne facilitait pas l'état des chemins de l'époque. Mais, ici, à la différence d'un monument bien connu tel que le porche de Lanhouarneau, pour lequel on a récemment repéré le site d'extraction de la pierre, on ne sait pas où était le « grand trou », la « perrière » qui a fourni le matériau de choix mis en œuvre à Quilinen.

Quoi qu'il en soit, face au monument, on fera nôtre le jugement des auteurs du procès-verbal de prééminences établi le 17 novembre 1648 lors de leur visite à « l'église tréviale de Notre-Dame de Quilinen ». La conclusion élogieuse exprimée dans le langage du temps témoigne de leur admiration : « …avons donnez pour recognüs que laditte Esglise est superbement bastye de pierres de taille, et d'une estructure somptueuse tant par dehors que dedans[4] ». Les greffiers de 1648 évoquent, sans doute, le spectacle offert à l'extérieur par l'abondance des pinacles, ces fines aiguilles de pierre, et des fins crochets qui s'égrènent au long des arêtes pyramidales surmontant les contreforts, et à l'intérieur le plafond constitué en partie de voûtes puissantes.

Aux angles de la chapelle, quelques crossettes représentent des animaux où se devinent, entre autres, malgré l'érosion, un lion, un chien, un groin de cochon.

La façade sud est rythmée par deux contreforts, deux portes et des baies qui seront, ces dernières, étudiées dans un chapitre particulier.

L'épais contrefort central, au sommet légèrement bombé, témoigne de la présence du clocher médian, aujourd'hui disparu. Les ouvriers chargés de la restauration ont fait remarquer que ce contrefort était plaqué et non relié à la maçonnerie du mur lui-même. La niche intégrée dans le massif surmonté d'un fin pinacle abrite une statue en pierre calcaire qui, par suite de l'érosion, en est venue à ressembler à une sculpture relevant de l'art abstrait, nous rendant incapable de dire qui est le personnage représenté (fig. 2). Nous reste, heureusement, la description faite il y a un siècle par les abbés Peyron et Abgrall. Sur la face extérieure, il y a « une niche renfermant une statue de saint Pierre en pierre blanche [h. : 0,94 m], maintenant dégradée, mais offrant toujours, dans les bordures de ses vêtements, des broderies d'une extrême finesse rappelant le genre



Fig. 2. – Statue de saint Pierre.
Cliché J. Lubin.

[4] A. Favé, « Un procès-verbal des prééminences et droits honorifiques à Landrévarzec et à Quilinen (1648) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXV, 1898, p. 23.

Livre 1.indb 133 11/02/2015 13:53:24



Fig. 3. – Devise et armoiries des Lespervez.
Cliché J. Lubin.

et le style des draperies des personnages composant l'ancien Sépulcre de Sainte-Croix de Quimperlé[5] ».

Un second contrefort moins épais, à droite, est couronné d'un fin pinacle, comme ceux qui se voient au chevet. Il ne présente pas de niche sur sa face, mais il est couronné par un grand écu « en bannière » rappelant la bannière carrée des chevaliers. Passablement érodé, il est tenu par deux lions et surmonté d'une banderole où se déploie une devise en lettres gothiques en relief (fig. 3). Comme la pierre a dû être descendue par les ouvriers chargés de la restauration, à l'automne 2013, il a été possible de déchiffrer une devise dont on n'a guère fait état jusqu'ici, du moins à notre connaissance. Or, force est de constater qu'il s'agit d'un apport capital pour l'histoire de la chapelle. ORPHANO TU ERIS ADJUTOR : « Tu seras le soutien de l'orphelin », la devise généreuse inspirée de la littérature biblique (psaumes 10, 68, 109…), appartient à la famille des Lespervez, tout comme l'écu. Écartelé : au 1 et au 4 sont trois jumelles, au 2 se devine, sans plus, un lion rampant. Le 3 apparaît indéfinissable. Malgré une lecture ici incomplète, le blason peut être mis en rapport avec celui des Lespervez qui ont fourni deux évêques au diocèse de Quimper, Alain, de 1444 à 1451, et Jean, son neveu qui lui succède, tenant le siège de Saint-Corentin jusqu'en 1472. Le blason de Jean de Lespervez se détache en relief rehaussé de couleur au transept de la cathédrale de Quimper, sur le pilier à droite à l'entrée du chœur[6]. La découverte récente à Quilinen de la devise et des armoiries des Lespervez vient donc à point pour caler la construction de la chapelle dans le second ou le troisième quart du XVe siècle. C'est l'époque où, on le constatera plus loin, se transforme le profil des piliers, « piliers à pénétration » où, sur une colonne, viennent se fondre les nervures des arcs sans l'intermédiaire de chapiteaux, comme ce l'était dans la période précédente.

Le clocher actuel

Le clocher actuel, établi sur la façade occidentale, est fort modeste. Sans connaître la date de son érection, on sait qu'il a été restauré en 1878 par l'entrepreneur Chalm sous la conduite de l'architecte diocésain Joseph Bigot. Du type « cornouaillais », il pointe sa flèche pyramidale au-dessus d'une chambre de cloche, étroite et sans balustrade. On

[5] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Landrévarzec », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, novembre-décembre 1917, p. 339. Le chanoine Abgrall a donné une première notice sur Quilinen dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. 215-219, notice qu'il a reprise dans le *Bulletin diocésain* en 1917.

[6] Ph. Bonnet, *Quimper, la cathédrale*, Paris, 2003, ill. n° 79. Signalons aussi Henry de Lespervez, abbé de Sainte-Croix de Quimperlé de 1409 à 1434, dont le tombeau se voit dans la crypte de l'église du même nom.

Livre 1.indb 134 11/02/2015 13:53:24

y accède par un escalier établi sur le rampant du pignon côté nord. Font suite à la volée des marches, qui sont donc à l'air libre, trois blocs de pierre qui font saillie sur le flanc de la souche, relayées par un gros anneau de fer. Ce système rudimentaire est commun aux clochers qui n'ont pas d'escalier ménagé dans le corps même de la structure ou dans une tourelle annexe. Il n'empêche, l'accès à la cloche de Quilinen relève du défi acrobatique.

La cloche, quant à elle, est antérieure au clocher. Datée de 1703, elle porte quatre noms séparés par des fleurs de lis : IESVS / MARIA / IOSEPH / ANNA. Examinée d'en bas, on n'y relève aucune autre mention, fondeur, prêtre, fabricien, parrain ou marraine…

Quant à la toiture de la chapelle, touchée par l'ouragan dévastateur qui balaya la Bretagne en 1987, elle a dû être refaite entièrement.

Les accès à la chapelle

On ne fait guère en général attention à la disposition des accès aux édifices religieux tant ils relèvent de l'évidence. Or, Quilinen offre des nuances non négligeables. Certes, s'observe la règle générale adoptée dans les églises et chapelles de taille ordinaire. Pas de porte du côté de l'est, côté où le soleil se lève. On peut penser qu'il s'agit de signifier symboliquement aux fidèles que le mystère du Christ, soleil levant, demeure en quelque sorte inaccessible à notre totale appréhension.

Sur le côté nord, le froid septentrion, ne s'ouvre ici qu'une porte basse donnant vers le fond de l'aile latérale.

À l'ouest, au pied du clocher, le portail qui, quasi présent partout, donne accès à l'allée centrale, ce qui est tout naturel, est modeste. La belle entrée, côté sud, le côté ensoleillé, est un riche portail avec une porte secondaire plus simple. Mais ici, pas de porche comme à La Martyre, Guimiliau, ou Landivisiau.

L'*Annonciation* à trois personnages du portail

Le portail sud de Quilinen accueille dans son tympan une Annonciation originale, beau groupe sculpté « à la française », qui fait figure d'exception vu le nombre des personnages (fig. 4). On le sait, le thème de l'« Annonce faite à Marie », répandu dans l'iconographie chrétienne, ne met d'habitude en scène que deux personnages : la Vierge et l'archange Gabriel, le messager divin venu lui annoncer sa maternité virginale. Or, à Quilinen, un autre ange s'ajoute aux personnages traditionnels[7].

Mais avant de rapporter l'explication pertinemment fournie par un auteur contemporain, laissons-nous guider par une description qui, datant d'un siècle, est une manière de rendre hommage aux chanoines Peyron et Abgrall : « Presque au bas de ce côté de la nef [le côté sud, écrivaient ces pionniers de l'étude de notre patrimoine], est un porche où une grande arcade encadre une porte géminée, et, dans le tympan, une gracieuse statue de la Vierge agenouillée, ayant à sa droite l'ange Gabriel portant sur une banderole l'inscription gothique AVE . GRATIA . PLENA. À sa gauche, un autre ange, aussi à genoux, tient l'inscription : NOTRE . DAME . DE . BONNES . NOUVELLES. C'est en effet sous le vocable de *Itroun Varia Kelou Mad*, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, que les Bretons invoquent la Sainte Vierge dans le mystère de l'*Annonciation*.

« Le cul-de-lampe qui soutient la Vierge, continuent nos chanoines, est formé d'un aigle tenant un écusson ; ceux qui portent les anges sont formés de deux lions tenant aussi des écussons sur lesquels on a peint des blasons de fantaisie [en fait, ajouterons-nous, sur l'un d'eux, qui est mi-parti, on reconnaît des hermines, sur un autre, mi-parti lui aussi, on a,

[7] Le musée du Louvre présente une *Annonciation* de Bernardo Daddi à trois personnages (1335).

Livre 1.indb 135 11/02/2015 13:53:24



Fig. 4. – Portail sud, *Annonciation* avant restauration.
Cliché J. Lubin.

à dextre, un aigle sur champ d'hermines, à sénestre une croix et une crosse en sautoir avec une mitre d'évêque]. Au-dessus de la grande arcade, sont trois ou quatre autres écussons, dont un [du type germanique, c'est-à-dire, avec cette échancrure latérale typique qui permettait au chevalier d'y reposer sa lance] timbré d'un casque [surmonté d'un cimier au léopard]. Ce joli porche de Quilinen est absolument analogue, comme forme et comme dimensions, à [celui de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, en Gouézec][8]. »

À la suite de la description empruntée à nos chanoines, on fera appel à Victor-Henry Debidour, fin analyste de la sculpture bretonne, pour rendre compte de la présence du second ange, ce qui est inhabituel dans les *Annonciations*[9].

« Lorsqu'il s'agit d'un tympan, écrit Debidour, un problème de répartition se pose à l'artiste : il est souhaitable évidemment de laisser le centre à Marie ; c'est ce qui a été fait à Quilinen, mais il a fallu, malgré le dais au-dessus, et une console au-dessous, allonger exagérément le corps pour qu'il meuble toute la hauteur : agenouillé, il a à peu près les proportions qu'il aurait debout : Gabriel, en génuflexion à la droite de Marie, et nettement plus petit, déploie vers elle un phylactère à *Ave gracia plena* en lettres gothiques. Mais l'équilibre a exigé en face un autre ange tout semblable – dont l'infériorité se marque pourtant à ce qu'il n'a qu'une robe simple et non la belle dalmatique de l'archange, – et qui, faute d'avoir quelque chose à dire, porte sur sa banderole le titre de dévotion de la chapelle : « Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles. » On ne peut trouver d'explication plus pertinente que celle de Debidour.

Hélas, depuis les commentaires d'Abgrall (1917) et de Debidour (1953), le groupe de l'*Annonciation* s'est dégradé. Par souci d'en arrêter le processus, l'administration des Monuments historiques, après avoir effectué des moulages, a placé les statues d'origine à l'intérieur de la chapelle, où elles sont présentées dans une vitrine.

Sur la droite du portail à double entrée, s'ouvre une porte simple, comme cela se voit entre autres à Guimiliau. Il ne serait pas impossible qu'elle fût

[8] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Landrévarzec », art. cité, 1917, p. 339-340.

[9] V.-H. Debidour, *La Sculpture bretonne, étude d'iconographie religieuse populaire*, Rennes, 1953, p. 91.

Livre 1.indb 136 11/02/2015 13:53:27

jadis réservée aux membres des familles nobles des environs.

Le témoin d'un clocher central disparu

Passant cette petite porte, le visiteur sera sans doute surpris de voir à main gauche un lourd massif de maçonnerie percé d'une ouverture placée à une hauteur peu accessible, dans l'état actuel des choses. On y devine les marches de l'escalier en colimaçon établi pour accéder au clocher central désormais disparu, escalier qui donne toujours sur les combles de l'édifice.

Une des raisons d'être de la situation du clocher central qu'on vient d'évoquer est que, placé à la jonction du chœur et de la nef, il permettait au sonneur de faire tinter les cloches afin de rythmer, selon un rite liturgique très ancien, les différents moments des cérémonies religieuses. Ainsi, à Quilinen, se voient toujours, dans la voûte jouxtant l'escalier, les trous carrés garnis de pièces de bois, avec les rainures provoquées jadis par le frottement des cordes qui ébranlaient les cloches.

Quant au sol, on ne fera pas attention à sa surface, entièrement constituée d'une chape de ciment, sauf à en relever la date : 1890, millésime que les maçons de l'époque, fiers de leur travail, ont étalé à l'entrée du sanctuaire. Auparavant le sol était dallé. Mais, ici pas le moindre vestige du dallage ancien en pierre, où s'inséraient plusieurs dalles funéraires[10].

Quilinen, deux styles, deux époques

Une des particularités de la chapelle est qu'elle se compose de deux parties qui se distinguent par ce qu'on appelle le couvrement, c'est-à-dire, pour employer un terme plus simple, le plafond intérieur : pierre et bois. Les quatre travées du chœur et de l'aile en retour sont sous voûtes, qui sont par définition en pierre. Les trois travées de la nef et du bas-côté sont sous plafond en lambris, fait de planches de bois. On remarquera à la jonction de l'aile nord et de la nef une curieuse répartition des matériaux, pierre et bois, voûtes et lambris se faisant concurrence en cet endroit.

Les voûtes de Quilinen, exceptionnelles dans les chapelles et les églises paroissiales anciennes de Bretagne, relèvent du gothique de la seconde période. On est aux environs de 1460, période de transition où pointe une certaine « modernité », ce qui montre que l'art en Bretagne n'est pas fermé aux modes venues d'ailleurs, contredisant l'adage trop répandu du retard séculaire de la province par rapport au reste du royaume. Cette modernité se marque à Quilinen de deux manières. La première est la présence, au centre de l'aile nord, face au pilier agrémenté de colonnettes, d'un pilier nouveau style, sobre colonne ronde dans laquelle viennent se fondre les nervures des arcatures. « Pilier à pénétration », système véritablement nouveau qui entraîne la suppression des chapiteaux, composante incontournable des piliers du style gothique antérieur. On retrouvera deux autres piliers à pénétration du même type dans la nef, qui est lambrissée comme on l'a dit.

Le second témoignage de modernité du gothique de Quilinen se voit dans les baies, avec la simplification apportée dans des lobes des réseaux. Certes, relevant du style flamboyant, la plupart des lobes sont encore assortis de piques appelées redents, pointes ou « empes » dans les documents anciens. Mais dans les baies n° 1 et n° 3, sur la gauche du chœur, on a des lobes supérieurs lisses. D'ailleurs, certains redents, considérés comme un archaïsme par ceux qui naguère ont mené le chantier de la chapelle, se voient supprimés dans la baie de l'axe, au-dessus du maître-autel (baie n° 0), redents cassés volontairement, pour en « moderniser » l'aspect. L'explication quelque peu technique que nous venons de donner sera utile à ceux qui,

[10] Ces dalles funéraires qui avaient été conservées, sont désormais en cours de mise en place.

Livre 1.indb 137 11/02/2015 13:53:27



Fig. 5. – Trifrons, bas-côté nord.
Cliché J. Lubin.

visitant les églises de la région, prêteront attention à l'évolution des réseaux, ces parties hautes des baies.

Et, puisqu'on parle vitraux, insistons sur la luminosité de la chapelle, surtout de la partie orientale. Selon la façon de faire des anciens, le chaulage des murs y est pour beaucoup. Quilinen n'a pas subi les décapages intempestifs qui ont sévi il y a quelques décennies, des opérations destinées à magnifier, selon une esthétique douteuse, la pierre nue, « plus naturelle » aux dires de certains et que des enduits postérieurs empêchaient d'admirer.

Si le décor de la plus ancienne partie gothique de Quilinen se réduit à des chapiteaux conventionnels ornés de motifs végétaux, on se doit de signaler le « trifrons » de l'arc- diaphragme vers l'angle du bas-côté nord (fig. 5). Le trifrons est une sculpture où trois visages accolés sont composés de trois nez et de trois bouches, et de quatre yeux. Ainsi, de face ou de profil droit et gauche, le cul-de lampe montre trois visages qui se reconstituent. Certains évoquent au sujet de ce curieux assemblage quelque triade celtique, d'autres y voient une représentation symbolique de la Sainte Trinité. Tout compte fait, ce ne doit être qu'une de ces fantaisies caricaturales héritée de l'Antiquité, dont l'époque médiévale a été friande. La Trinité était-elle honorée par le trifrons grimaçant ornant la miséricorde d'une stalle de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, destinée à accueillir l'arrière-train d'un chanoine plantureux ou les fesses de quelque enfant espiègle de la psalette ?

Poutres, sablières et poinçons

Accolée au chœur, la nef de Quilinen est d'une tout autre structure. La pierre des voûtes fait place au bois d'un lambris divisé par la série des nervures que relie la longue ligne horizontale du sommet. Et qui dit plafond en lambris, dit poutres, sablières, blochets et poinçons, du travail de charpentier et non plus de maçon, exécuté par des compagnons appartenant à des corps de métier on ne peut plus différents.

Les deux poutres de la nef, de section octogonale, sont à engoulants avec un motif central, portant des blasons qui seront étudiés plus loin. Les sablières et les blochets, tout comme ceux du bas-côté, sont ponctués de masques d'hommes et de femmes, et de quelques têtes d'animaux. Certaines figures, récentes, de la main de Jean-René Le Dréau, menuisier et sculpteur à Pont-Coblant en Pleyben, se reconnaissent au fait qu'elles ne portent pas de

Livre 1.indb 138 11/02/2015 13:53:27



Fig. 6. – Vitrail du chevet par Jean-Pierre Le Bihan. Cliché J. Lubin.

traces du chaulage qui persiste sur les anciennes. Les poinçons de la ligne haute, au nombre de onze, sont agrémentés d'un motif feuillagé.

Au bas de la nef, on relève contre le mur des traces d'enduit blanc qui ont échappé au décapage qui a affecté cette partie de la chapelle. On en déduit la présence d'une tribune étroite, mesurant quelque 1,50 m de large.

Les baies et les vitraux

Sept baies de différentes tailles éclairent l'intérieur de Quilinen sur trois de ses côtés, les murs aspectés au nord étant aveugles. Le dessin de leurs remplages appartient à la première période du gothique flamboyant. On a déjà parlé des redents qui, à l'intérieur des lobes, sont un témoignage d'antériorité. Quant aux vitraux d'origine, ils ont tous disparu, remplacés par des verres légèrement teintés, mis à part le grand vitrail historié du chœur, œuvre contemporaine commandée au verrier Jean-Pierre Le Bihan, de Quimper, par l'abbé Louis Simier.

L'opération fut faite dans les tout premiers mois qui suivirent la nomination, à Landrévarzec, du prêtre précédemment vicaire à Crozon. Désireux de fêter sa première place de recteur, il voulait honorer le sanctuaire marial de Quilinen, cher à ses nouveaux paroissiens, par la commande d'un beau vitrail. Mais, alors que le pasteur s'impatientait, l'artiste sollicité pour le travail ne semblait pas se presser. On le voit dans une lettre du 11 octobre 1950 : « Excusez-moi tout d'abord, écrivait l'homme de l'art au fougueux recteur, d'avoir tant tardé à vous envoyer un devis pour Notre-Dame de Quilinen. Ma voiture a été en panne, et de jour en jour on me promettait la pièce manquante. Je suis allé la semaine dernière prendre les mesures exactes... [11] ». Dans cette même lettre, le verrier communiquait à son client le devis d'une œuvre faite « en verre antique de couleur ». Or, cela dépassant quelque peu les moyens du pasteur, Jean-Pierre Le Bihan dut se résoudre à simplifier son projet en réduisant

[11] Cette lettre m'a été communiquée par Mme G. Lamandé.

Livre 1.indb 139 11/02/2015 13:53:28



Fig. 7. – Maître-autel. Cliché J. Lubin.

le nombre des figures. Le couperet tomba sur deux des quatre anges prévus par le peintre pour meubler les lancettes latérales. Connaissant cette anecdote, le visiteur qui s'attardera à analyser le vitrail du chœur de Quilinen n'aura donc pas à s'étonner de voir dans ces lancettes latérales deux grandes plages de verre coloré bleu clair et bleu foncé mais vides de personnages. Ce sont les places des deux anges qui, prévus au programme initial, se sont envolés…

Cela dit, le vitrail de Jean-Pierre Le Bihan ne manque pas d'intérêt (fig. 6). Vibrant d'une tonalité bleue, à la fois céleste et mariale, se dressent dans les lancettes médianes deux grandes figures. À gauche, la Vierge à l'Enfant portant couronne, son titre étalé sur son voile en grandes lettres : NOTRE / DAME DE / QUILINEN. À droite, on a le saint patron de la paroisse de Landrévarzec. Crossé et mitré, s'impose sur la tunique verte et sur la chape d'or son nom en larges caractères : SAINT / GUEN / OLE / ABBE. Les deux anges restés dans les lancettes latérales, pieusement agenouillés, honorent et la Mère de Dieu, patronne du lieu, et le fondateur de l'abbaye de Landévennec. Au sommet de la baie, dans les deux lobes tréflés du réseau, volent des chérubins. Au centre s'impose la colombe de l'Esprit-Saint au milieu d'une gerbe de feu qui symbolise les flammes de la Pentecôte. Le soleil et la lune sont là, eux aussi.

L'abbé Simier (1904-1992), originaire de Plouguerneau, tout nouveau recteur de Landrévarzec, un poste qu'il tiendra pendant vingt-cinq ans (1950-1975), pouvait être fier de l'initiative prise lors de son entrée en fonction.

Les autels et leurs crédences

Le maître-autel, composé de parties relevant de deux époques différentes, est un témoignage intéressant de l'évolution des goûts et des sensibilités (fig. 7). La partie ancienne, retable en réduction appelé contre-table, date du XVIIe siècle. Elle est naturellement polychrome. En revanche le coffre de l'autel, du XIXe siècle, est teinté chêne foncé, dans le goût du jour. Complétant cette chronologie approximative, on évoquera, troisième époque, le XXIe siècle, car il serait injuste d'oublier les huit sta-

Livre 1.indb 140 11/02/2015 13:53:29

tuettes dorées, sculptées en 2011 par Hervé Saliou, de Kerguélégant, dont l'atelier est situé à deux pas de la chapelle de Quilinen.

1. Le retable du XVIIe siècle, petite merveille qui, tout en n'étant pas documentée avec précision, s'apparente aux productions quimpéroises de l'atelier des Le Déan, Jean, Laurent, Mathieu, Pierre, René ou Yvon[12]. Sa hauteur modeste (h. : 2,1 m) est due à ce qu'on n'a pas voulu masquer le vitrail du chevet évoqué plus haut. Sa composition est d'une élégante légèreté. Les deux premiers niveaux sont ornés de chérubins avec des rinceaux et des angelots qui encadrent des cartouches couronnés. Ces deux niveaux sont interrompus par un tabernacle carré central, dont la porte s'orne d'une statuette de saint Pierre. Les domine le registre principal, rythmé par dix fines colonnettes, entre lesquelles se détachent deux grands panneaux octogonaux où volent des colombes, ailes étendues. De part et d'autre des octogones, s'alignent sept niches étroites cintrées qui abritent autant de statuettes. Au centre règne le Bon Pasteur, saint Jacques à sa gauche, saint André à sa droite. Les évangélistes sont reconnaissables à leurs attributs, ange de saint Mathieu, lion de saint Marc, calice de Jean, et bœuf couché aux pieds de Luc. Autant de charmantes statuettes en bois doré (h. : 0,18 m). Issues du ciseau d'Hervé Saliou, évoqué plus haut, elles remplacent les statuettes d'origine (volées) dans un esprit qui s'accorde à l'ensemble du retable. Le registre principal du maître-autel est couronné par une ligne de quarante-huit petits balustres. Au centre, couvert de tuiles, un dôme est porté par un tambour ajouré de larges volutes baroques sur trois de ses côtés. Les ornements qui envahissent le meuble relèvent de la même veine baroque : chutes de fleurs, grappes de fruits, rinceaux feuillus, festons à pans, vases de couronnement. N'oublions ni les charmants chérubins, ni les angelots encadrant des cartouches couronnés. Vie débordante qui nous emporte loin de l' « *ankou* » squelettique à la faux ravageuse si souvent évoqué pour caractériser l'art breton.

2. Le coffre du maître-autel, différent de la partie supérieure, est un pur produit de la fin du XIXe siècle. En bois teinté chêne foncé, divisé en sept panneaux, les deux du centre encadrés de colonnes (h. : 0,95 m), il est, lui aussi, chargé d'une ornementation exubérante mais différente. Dominé par un chérubin, le panneau médian, à l'arcature « déprimée », selon le terme technique, abrite une Vierge à l'Enfant assise, sculptée en haut relief (fig. 8). Le sculpteur donne à la Mère de Dieu le titre de JANUA CŒLI (porte du ciel), accompagné de l'invocation : ORA PRO NOBIS (priez pour nous), trente-deuxième des quarante-neuf invocations qu'égrènent les litanies dites de Lorette. De chaque côté de la Vierge, une paire de panneaux cintrés s'orne de lis floraux. Aux extrémités, deux autres panneaux, rectangulaires, s'animent de motifs d'inspiration végétale, entre des chutes de fruits.

Continuant la description du chœur, on observera, creusé dans le mur à gauche du maître-autel, un placard à deux niveaux, encadré de feuillures faites pour accueillir une porte de bois. Tabernacle mural désormais désaffecté, il abritait le ciboire eucharistique et la boîte aux saintes huiles contenant les ampoules destinées aux baptêmes et aux extrêmes-onctions. Mais il ne faut pas confondre ce qui est un véritable tabernacle avec la crédence, logette insérée dans les murs, mais sans porte : tablette haute destinée à recevoir les burettes d'eau et de vin pour la messe, tablette basse comportant une piscine percée d'un orifice pour l'évacuation de l'eau qui a servi à laver les doigts du célébrant après le « *lavabo* », premier mot de la prière rituelle qui a passé dans le langage courant domestique. La crédence à droite du maître-autel de Quilinen, de composition élaborée, est en pur style gothique :

[12] Y.-P. Castel, T. Daniel, G.-M. Thomas, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, t. I, 1987, p. 194-197 ; t. II, 2013, p. 254-256.

Livre 1.indb 141 11/02/2015 13:53:29



Fig. 8. – Vierge à l'Enfant, coffre de l'autel, XIXe siècle.
Cliché J. Lubin.

arc en accolade, colonnettes latérales, et fond au décor tréflé.

Enfin, tout près, dans le mur du chevet, à toucher le maître-autel, s'ouvre une autre cavité. Mais, ni tabernacle, ni crédence, cette loge demeure une énigme livrée à la sagacité des commentateurs.

La table de communion qui ferme le chœur est formée de balustres en bois, enrichis d'une monochromie de couleur verte. L'ambon, en bois polychrome, aux montants accordés à la balustrade du chœur (h. : 1,25 m), est une composition d'Hervé Saliou (1995) qui s'est inspiré pour la polychromie des traces de fresques apparaissant, ici et là, sous le badigeon de chaux des murs. Le même artiste a aussi confectionné une armoire de style Louis XIII, petit meuble rustique en chêne teinté, qui porte au dos ses initiales H. et S. (Hervé Saliou).

Quant aux autels latéraux, ce sont des coffres en pierre sur lesquels se posent de simples tables de pierre à corniches débordantes. Des crédences creusées dans les murs les accompagnent.

Les peintures murales

Des peintures murales envahissaient jadis les murs de Quilinen. Mis à part ce qui sera signalé plus loin, derrière le groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, il n'en reste que des bribes qui

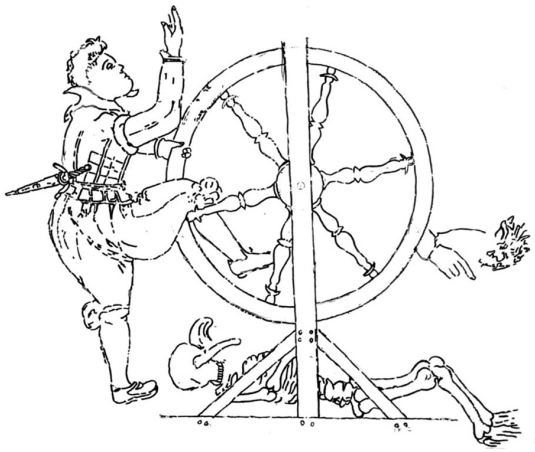

Fig. 9. – Relevé de la fresque par Hervé Saliou.

apparaissent sous l'enduit de chaux qui s'écaille en plusieurs endroits et que la restauration entreprise s'attache à retrouver.

Il y a quelques années, on pouvait admirer sur le mur à droite près du chœur une fresque ancienne

Livre 1.indb 142 11/02/2015 13:53:29

étrange dont, par bonheur, Hervé Saliou, procédant par décalque, a fait, en 1972, un relevé grandeur nature (fig. 9). Un homme vêtu comme au temps d'Henri IV, l'épée au côté, s'affaire à mobiliser une énorme roue verticale soutenue par deux chevalets. À en croire le grand squelette gisant à terre sur le devant, ce pourrait représenter l'allégorie du temps qui passe, entraînant inexorablement l'humain vers sa mort. Mais, chose curieuse, à droite de la roue, sort une main brandissant une torche enflammée. Serait-ce un signe d'espoir en une vie ultérieure ?

La riche statuaire de Quilinen

La statuaire de Quilinen est riche d'une quinzaine de pièces, tant de bois que de pierre. Certaines d'entre elles, sans pouvoir préciser lesquelles, ont eu leurs teintes ravivées dans les mois qui ont suivi la fin de la dernière guerre. On se souvient encore dans le quartier de « Willie », prisonnier allemand charitablement sollicité par l'abbé Victor Caugant, alors recteur de Landrévarzec (1936-1950), pour exercer ici son talent d'artiste peintre.

On commencera l'étude des statues par celles du chœur.

1. La statue de la Vierge à l'Enfant (calcaire polychrome, XVIE siècle ; h. : 1,02 m), occupe, à droite dans le chœur, une grande niche rectangulaire aux colonnes corinthiennes soutenant un entablement orné de rinceaux (fig. 10). Aux dires des chanoines Peyron et Abgrall, cette œuvre, de grande classe, rappelle l'art bourguignon[13]. La Vierge porte une couronne fleuronnée de feuilles de trèfles ; sa main droite, brisée, a été fixée en 2005 par Hervé Saliou, qui a profité de l'occasion pour lui confectionner un sceptre inspiré du lis ; la Vierge s'enveloppe dans un grand voile bleu dont un pan retombe en un large et beau feston ; un cœur ex-voto pend à son cou. L'Enfant, vêtu d'une longue tunique blanche, est



Fig. 10. – Statue de Notre-Dame de Quilinen.
Cliché J. Lubin.

représenté dans une attitude peu banale : ce n'est pas qu'il ait en mains, comme c'est souvent le cas, un livre, c'est que le Jésus ne penche pas vers lui, posé sur son genou, un visage absorbé par la lecture, mais, fixant son regard vers le fidèle, il pose sa menotte fermée sur la page ouverte, comme une invitation faite au croyant de lire le texte sacré pour

[13] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Landrévarzec », art. cité, 1917, p. 341.

Livre 1.indb 143 11/02/2015 13:53:29

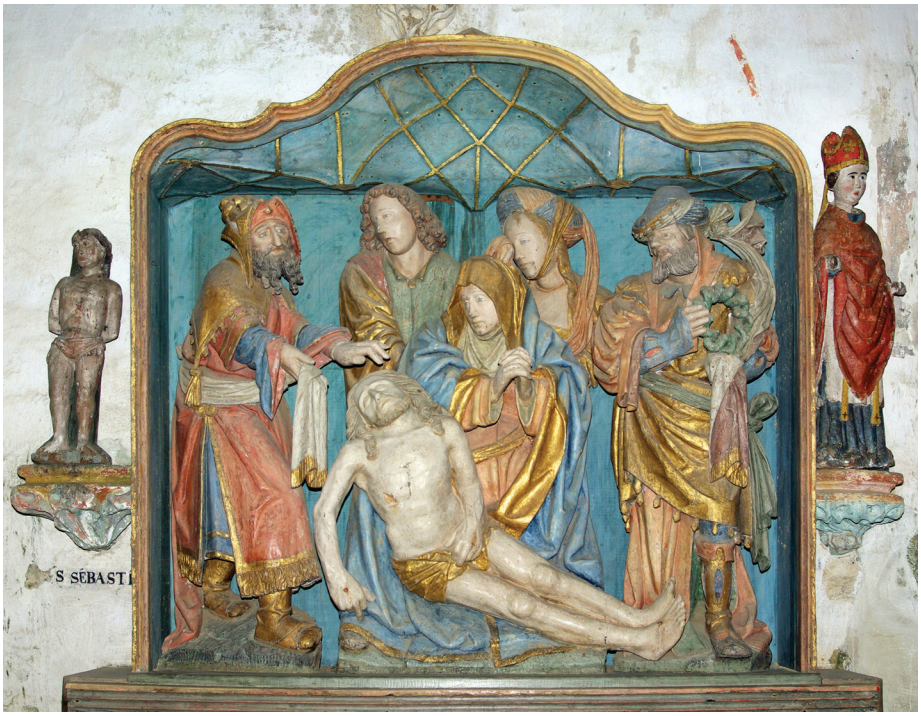

Fig. 11. – La *Déploration*. Cliché J. Lubin.

se l'approprier, affirmant que ce qui y est écrit le concerne, Lui, le Fils de Dieu.

La grande image en ronde bosse de la Vierge de Quilinen a été transposée en bas relief, de manière magistrale, par Hervé Saliou, qui l'a accrochée au mur de l'église paroissiale Saint-Guénolé au bourg de Landrévarzec (2004).

2. Statue du Christ ressuscité dans l'angle du chœur à gauche (bois polychrome, XVIe siècle ; h : 1,40 m). Sur le côté, une large mortaise laisse à penser que la sculpture faisait partie d'un groupe qui comportait la représentation du tombeau. Ici le Christ porte à la fois le *perizonium* du Crucifié et le grand voile du Ressuscité, bleu à revers rouge, jeté sur les épaules, agrafé par devant, l'un de ses pans revenant en éventail inattendu recouvrir la jambe gauche. Et tandis que l'oriflamme habituellement portée par le Seigneur sortant du tombeau a disparu, sa main droite s'ouvre face aux fidèles comme pour dire : « Voyez, moi, le crucifié, je suis vivant, ressuscité ! ». D'anciennes vues de la chapelle montrent, sur la grande console qu'occupe aujourd'hui ce Christ de la *Résurrection*, le groupe de la *Déploration* désormais placé dans l'aile latérale.

3. La *Déploration*, de grande classe (bois polychrome, XVe siècle), était donc placée jadis dans l'angle du chœur, sur la console où se dresse aujourd'hui le Christ ressuscité, un emplacement qui avait conduit à entailler la pierre du pilier voisin (fig. 11). L'œuvre, couramment désignée sous le terme de *Descente de Croix*[14], mérite plus exactement celui de *Déploration* ou de *Lamentation*, du fait que la croix elle-même n'est pas représentée, comme elle l'est, par exemple, dans la *Descente de Croix* de La

[14] R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 165.

Livre 1.indb 144 11/02/2015 13:53:30

Roche-Maurice. Les cinq statues en ronde bosse, de la *Déploration* de Quilinen, se serrent dans un coffre, porté par de simples poteaux, une étroite bordure moulurée s'épanouissant en accolade vers le sommet. Le plafond du coffre, légèrement relevé pour accueillir le saint Jean et la Marie-Madeleine, se divise en fines baguettes croisées formant des losanges.

D'origine vraisemblablement flamande, la *Déploration* de Quilinen, classée parmi les œuvres majeures du genre, ne manque pas de singularités. Le Christ, dont le corps est affaissé, n'est ici supporté par aucun des personnages présents. La Vierge, que soutient l'apôtre Jean, est agenouillée ; son voile à la huve, ce pli typique en creux formé au-dessus du front, est bien médiéval ; visage noyé de douleur, doigts croisés exprimant sa peine, elle regarde en silence son Fils. Joseph d'Arimathie, à gauche, se distingue par un riche vêtement décoré de franges et de bordures ; les extrémités de ses manches retombent en pointes ainsi que les coins du camail qui lui sert de coiffure ; dans sa main droite pend un linge trop court pour être le linceul qu'il venait d'acheter, ainsi que le précise saint Marc (15, 46) ; l'autre main fait le geste de se poser sur le front du Christ mais sans le toucher, une invite discrète à la contemplation. Aux pieds de Jésus, Nicodème richement vêtu lui aussi, tient la couronne d'épines dans une main voilée, non pour se protéger des épines, mais selon une manière empruntée aux rites de la liturgie, où le voile enveloppant la main marque le respect dû à l'objet présenté. Derrière la Vierge, Marie-Madeleine essuie une larme ; sa coiffure élaborée, faite d'un turban, est maintenue par une longue écharpe qui, formant mentonnière, vient lui couler sur l'épaule. On parlera plus loin des armoiries gravées en haut d'un des poteaux qui portent cette belle *Déploration*. Une *Déploration* à six personnages d'un type analogue, mais en pierre polychrome, se voit à Locronan.

4. À droite de la *Déploration*, la statue de saint évêque (bois polychrome, XVIe siècle ; h : 1,05 m), aux mains mutilées, est anonyme. Mitre courte et chasuble rouge ; l'emplacement de la crosse disparue, tenue en main gauche, est visible.

5. À gauche de la *Déploration*, saint Sébastien (bois polychrome, XVIe siècle ; h. : 0,76 m) est porté par une riche console feuillagée. Son nom est peint sur le mur à côté. Le Sébastien de Quilinen fait partie des rares exemplaires où le martyr est représenté sans le poteau d'exécution auquel ses bourreaux l'attachent d'habitude ; ce qui se voit sur l'arrière est la planche de la niche qui abritait le héros dans sa présentation primitive, les mains liées derrière le dos. Les flèches qui l'ont percé au jour de son martyre ont disparu, laissant subsister le trou des plaies causées par elles, cinq dans les jambes, quatre dans le reste du corps. Saint Sébastien, jadis invoqué lors des épidémies de peste, doit aussi sa popularité au fait qu'il était second patron de Rome, la Ville éternelle. Le tableau récapitulatif de cinquante-trois saints dressé par les auteurs du *Nouveau Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* le classe au second rang après saint Antoine, avec une estimation de cent quarante huit statues[15].

6. Saint Roch (bois polychrome, XVIe siècle ; h. : 0,80 m), l'associé antipesteux de Sébastien, occupe dans le *Répertoire* cité plus haut, le 9e rang, avec soixante-treize statues. Sous son manteau bleu, Roch relève, de la main gauche, la frange d'une tunique rouge tandis que sa droite dressée empoigne le bâton du pèlerin perpétuel qu'il fut, parcourant l'Italie pour soigner les malades atteints de la peste ; aux pieds du thaumaturge un ange tient la coupe contenant la potion destinée à soigner les plaies de celui qui, ayant contracté le mal fatal au chevet des pestiférés, mourut, selon certaines sources, à Angleria en Lombardie vers 1379. Sur le mur, comme pour saint Sébastien son nom est peint : S. ROQE.

7. Statue de sainte Anne (ronde-bosse, bois polychrome, XVIe siècle ; h. : 1,10 m). Main droite à

[15] Id., *ibid.*, p. 454-464.

Livre 1.indb 145 11/02/2015 13:53:30



Fig. 12. – Groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre. Cliché J. Lubin.

la poitrine, l'autre tenant un objet perdu ; au revers de la robe de sainte Anne qui tombe à la verticale, se devinent neuf hermines héraldiques.

8. Saint Cadoc (calcaire polychrome, mains brisées restaurées en bois, XVIe siècle ; h. : 1,54 m). Le nom du personnage S . CADOCUS . ABBAS (saint Cadoc, abbé) est gravé sur le socle en beaux caractères « philocaliens », type de lettres particulier dont les pattes s'élargissent, creusées et terminées ici en crochets. Vêtu d'une chape aux larges orfrois, ces bandes qui en animent les bords tombants, Cado est coiffé d'une haute mitre sertie de pierres précieuses prises dans la masse. Moine gallois du VIe siècle, il avait fondé à Llandcarvan, dans la région de Cardiff, un grand monastère qui fut une véritable pépinière de saints ; venu en Armorique vivre en compagnie de saint Gildas dans une île du golfe du Morbihan, il regagna les îles Britanniques pour défendre les Bretons des comtés orientaux contre les Saxons qui firent de lui un martyr vers 580. Comme les reliques de celui qui est l'un des rares saints bretons morts martyrs étaient conservées à Bénévent, la légende a fait de lui un évêque de cette ville italienne de Campanie[16].

En 2013, les pèlerins de la « Vallée des saints », à Carnoët (Côtes-d'Armor), ont pu voir le sculpteur Jacques Dumas s'attaquer à un bloc de granite rose aurore de Bignan, et en faire surgir un saint Cado, typique de l'art d'aujourd'hui.

9. Groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre (fig. 12). Les trois personnages trônent appuyés au mur nord de l'aile qui est à gauche du chœur (bois polychrome, XVIIe siècle, saint Yves, h. :

[16] V.-H. Debidour, *op. cit.*, p. 201, note 79.

Livre 1.indb 146 11/02/2015 13:53:31

1,21 m ; le riche h. : 1,15 m ; le pauvre, h. : 1,16 m). Le groupe, placé sous les consoles qui supportaient la roue à carillon, désormais disparue, est mis en valeur par la peinture murale d'un somptueux dais rouge, d'où pendent des tentures vertes. Yves, revêtu du costume de l'official, rend son jugement assis, tenant quelque rouleau de procédure ; d'un geste aimable mais ferme, il repousse la pièce d'or tendue par le riche, grand seigneur, qui plonge la main libre dans son escarcelle pour montrer qu'il a encore de quoi suborner le juge qui se tourne délibérément vers le pauvre. Tunique trouée, jambières comparées à celles d'un berger de la *Nativité* de Kerdévot[17], chapeau serré avec déférence dans une main, le guenilleux tend l'autre vers l'official en un geste implorant. La facture du groupe, de haute venue, nous met en présence d'une œuvre d'atelier. Pour en saisir la qualité, on la comparera au groupe analogue conservé dans l'église de Pleyben, une œuvre issue du ciseau d'un artisan local de bonne volonté, honorable certes, mais d'un niveau tout différent.

10. La statue de saint Guénolé, appuyée à un pilier de la nef, en pierre polychrome, est du XVIe siècle. Le fondateur de l'abbaye de Landévennec, mitre en tête, porte le livre de la Règle et une crosse dont le haut est brisé. Son nom, SANT GWENOLE, est gravé en relief sur le socle qui le porte.

11. La poutre de gloire est ainsi nommée parce que, barrant la dernière travée de la nef, elle porte une grande *Crucifixion* (bois polychrome, XVIIe siècle ; Vierge, h. 1,40 m ; Jean, h. : 1,30 m). Simple poutre, elle ne domine pas, comme à La Roche-Maurice, à Pencran ou à Saint-Herbot (Plonévez-du-Faou), une galerie qui sert de clôture entre nef et chœur. Le grand Christ de Quilinen est cloué sur une croix de bois noir aux fleurons en forme de cœurs peints en rouge, détail assez peu commun qui ne manque pas d'être émouvant dans sa symbolique. Les anges hématophores, dont l'office est de recueillir le sang du Christ dans des calices, sont étrangement suspendus par une tige en fer fixée aux bras de la croix, dont le sommet a perdu son *titulus*, le INRI (Jésus de Nazareth Roi des Juifs). À gauche du Crucifié, tandis que la Vierge, les mains jointes, se tourne vers les fidèles, saint Jean fixe son Maître du regard ; le disciple aimé de Jésus porte sa main droite à l'épaule en signe d'effroi, tandis qu'il tend l'autre largement ouverte pour exprimer la déréliction. Le revers des statues que l'on voit, creusé profondément selon un usage ancien, était naguère fermé par une planche en bois.

12. Saint Corentin : SANT KAOURINTIN (statue en bois, XVIe siècle) provient du musée de l'évêché, où elle dormait, quasi ruinée, avant de reprendre vie en 2010 dans l'atelier d'Hervé Saliou. L'artiste, n'oubliant pas le fameux poisson de la légende, le place à l'intérieur de la volute de la crosse du premier évêque de Cornouaille.

On notera que la statue en pierre de saint Corentin, signalée dans la chapelle par les chanoines Abgrall et Peyron, avait été emportée en 1878, par M. Chalm, entrepreneur chargé de la restauration. Elle se dresse aujourd'hui en haut d'un tertre dans les jardins de l'évêché. Voici la description qu'en donnaient les chanoines Peyron et Abgrall : « Saint Corentin, reconnaissable au poisson sculpté à ses pieds. Statue en kersanton, semblant être du XVIe siècle ; sa mitre et les orfrois de sa chape sont couverts de rangs de perles ; le bas du rochet est bordé de franges. De la main droite il bénissait, et de la main gauche tenait sa crosse, qui a été brisée. Sur le devant de la base, un écusson couvert d'une grande macle : Tréanna. Hauteur : 1 m 40. Dépôt de M. Chalm, entrepreneur. Provient de Quilinen[18]. »

[17] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Ergué-Gabéric », *Diocèse de Quimper et de Léon. Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1909, p. 77.

[18] « Musée Archéologique de l'Évêché. Catalogue descriptif », *ibid.*, 1905, p. 12, n° 177 du Catalogue descriptif.

Livre 1.indb 147 11/02/2015 13:53:31

13. Statue de la Vierge (bois polychrome, XVIIe siècle), tunique bleue, manteau rouge, main droite sur le cœur, main gauche brisée.

14. Autre statue de la Vierge (plâtre, h. : 1,10 m, XIXe siècle). La signature du fabricant se lit à l'arrière du socle : RAFFL, PARIS. Bien qu'il soit rare qu'on s'attarde aux statues de plâtre de style saint-sulpicien, productions de série désormais mésestimées, saisissons, néanmoins, l'occasion de dire un mot de la maison Raffl chez qui elle a été achetée. Fondée en 1857, l'importante fabrique était sise au 64 de la rue Bonaparte à Paris. Parmi les nombreux successeurs de Raffl on signale, en 1907, Cachal-Froc, dont le nom se retrouve sur un certain nombre de statues de nos églises. La Vierge de Quilinen, au titre peint sur le socle : ITRON VARIA A GELOU MAD (Notre-Dame de Bonne-Nouvelle) est, pour sa part, assez originale. Elle pointe de la main droite (une main énigmatique, entre parenthèses, ouverte avec majeur et annulaire joints) le cœur enflammé figuré sur sa poitrine, tandis que son bras gauche se dresse, désignant le ciel de l'index. La signification est évidente pour le fidèle qui se voit invité à contempler le paradis dont le chemin passe par la vénération du Cœur de la Mère de Dieu. On sait combien le XIXe siècle a été marqué par la dévotion mariale. On sait moins que c'est en Bretagne que fut fondée, en 1790, par le père Pierre Joseph Picot de Clorivière et Adélaïde Champion de Cicé, la Société des filles du Cœur de Marie. Leur charisme particulier était de mener la vie religieuse dans le monde, sans pour autant porter un habit qui les distinguât particulièrement.

Les armoiries

Les nombreux blasons que signalait dans les verrières le procès-verbal de prééminences dressé en 1648 n'existent plus[19]. En revanche demeurent huit écus sculptés en relief : quatre aux clés de voûte du chœur et de l'aile en retour ; deux répétés aux poutres de la nef, dont on a dit plus haut qu'elle est couverte d'un lambris ; un autre blason se voit en haut d'un des poteaux qui soutiennent la *Déploration* ; le dernier est à l'extérieur.

1. Les quatre écus aux clés de voûte

La clé de la voûte du chœur arbore un écu d'*hermines plein*, de Bretagne. Les clés des deux voûtes qui avoisinent sur la gauche présentent *sept macles, 3, 3, 1*. Armoiries primitives des vicomtes de Rohan, ce blason aux sept macles, remontant à Geoffroy de Rohan (1216-1222), figure entre autres sur un sceau de Jean Ier, vicomte de Rohan en 1380, et de Pierre de Rohan (1456-1492). Ce n'est que plus tard, entre 1562 et 1575, que Henri II de Rohan blasonnera à neuf macles (3, 3, 3) et non plus à sept.

À la clé de la dernière voûte, le quatrième blason de cette série est vraiment étrange. On peut le décrire ainsi : *trois couronnes royales aux fleurs de lis superposées d'où pendent des fanons, une grande, une moyenne, une petite, avec à sénestre une lourde clé dont la tête est en forme de macle*. Un héraldiste chevronné pourra sans doute attribuer ce blason mystérieux qui ne se trouve pas dans le *Nobiliaire et Armorial de Bretagne* de Pol Potier de Courcy.

2. Les deux écus des poutres de la nef

Sculpté au centre des deux poutres de la nef, côté chœur : un « coupé, avec un lambel », le lambel désignant un cadet de famille, l'aîné héritant des armes « pleines » du père. Côté ouest, l'écu est un « coupé endanché », c'est-à-dire avec une dentelure en chef. Comme le blason à la grande clé de la voûte évoqué plus haut, ceux-ci, intacts, bien lisibles sur les poutres, ne manqueront pas d'exercer la sagacité des spécialistes de l'histoire locale. Ils sont pour nous une énigme.

[19] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Landrévarzec », art. cité, 1917, p. 353-355.

Livre 1.indb 148 11/02/2015 13:53:31

3. Le blason de la *Déploration*

Un autre blason en relief, aussi énigmatique que d'autres, est plaqué sur le poteau de droite qui soutient le grand coffre de la *Déploration : à dextre, une boucle carrée et un croissant, à sénestre, huit annelets, quatre en bordure, quatre au centre*. Tout au plus pouvons-nous dire, au vu des côtés incurvés de l'écu, qu'il pourrait s'agir d'armoiries étrangères au royaume de France.

4. Le grand écu du contrefort sud

Rappelons pour mémoire le grand écu des Lespervez qui couronne le contrefort sud à droite de la petite porte de l'entrée.

À ces blasons anciens viennent s'ajouter deux blasons du XXe siècle qui timbrent la bannière de Notre-Dame de Quilinen, conservée dans l'église paroissiale.

La bannière de Notre-Dame de Quilinen

La bannière dédiée à Notre-Dame de Quilinen, conservée dans l'église paroissiale, a sa face et son revers de conceptions si différentes qu'on peut la classer dans le chapitre des « curiosités ».

La face, richement brodée, porte l'image d'une Vierge à l'Enfant, avec, en lettres d'or, sous la niche ornée de colonnettes baroques et couronnée d'un écu aux hermines, l'invocation : NOTRE DAME DE QUILINEN / PRIEZ POUR NOUS. De chaque côté, des rameaux ont des feuillages qui dessinent subtilement un M, l'initiale de Marie. Quant au profil de la Vierge, il n'a rien à voir avec la statue ancienne de la chapelle de Quilinen.

Les fanons qui pendent sur cette face portent des armoiries. À gauche, celles d'Adolphe Duparc, évêque de Quimper (1908-1946) : *mi-parti d'azur au mouton d'or et au lion de sable lampassé de gueules, à la crosse d'argent sur champ d'or, au chef d'hermines* (lampassé se dit d'un quadrupède représenté la langue pendante, ici un lion). La devise de l'évêque est écrite en breton : MEULET RA / VEZO / JEZUZ KRIST (Loué soit Jésus-Christ !).

Sur le fanon de droite sont les armoiries du pape Pie XI (1922-1939) : *coupé, en 1 d'or à l'aigle de sable et en 2 d'argent à trois tourteaux de gueules* (les tourteaux sont des disques). La devise RAPTIM TRANSIT mérite un commentaire. *Raptim* semble être un clin d'œil amusé au patronyme Ratti, l'antique famille italienne dont descendait Achille, le futur Pie XI. Mais, alors que la devise des Ratti : *Omnia cum tempore* (Chaque chose en son temps), invite à la lenteur dans la prise de décision et donc à la patience, le *Raptim transit* (qui passe rapidement), adopté par Pie XI, vibre d'impatience. Cet étrange *Raptim transit* trouve son origine dans l'Ancien Testament : accablé de malheurs, le saint homme Job, sur son fumier, se plaint de ses « frères qui ont été perfides comme l'eau du torrent qui dévale, impétueux » (*Fratres mei praeterierunt me sicut torrens qui raptim transit in convallibus*, Job, 6,15). *Raptim transit* pris pour devise par Achille Ratti, devenu Pie XI, est loin d'être innocent. Évêque en 1918, cardinal en 1921, pape en 1922, l'action du souverain pontife contredit la prudence exprimée par la devise familiale : « Chaque chose en son temps ». Pressé d'agir sur le plan politique, sa ratification des accords du Latran fait, en 1929, du Vatican un État à part entière. D'un autre côté, on constate la destruction, sans tarder, d'un certain nombre de vieux édifices de la cité vaticane, le palais de l'archiprêtre de la basilique, l'église Sainte-Marthe, le monastère Saint-Étienne et celui des Abyssins… Pie XI a bien honoré son *Raptim transit*, « Il passe sans traîner[20]. »

Venons-en au revers de la bannière, qui va nous arrêter moins longuement. S'il n'offre ni ornement ni représentation, on peut y lire une inscription longue de six lignes, les unes droites, les autres courbes, une inscription qui, elle non plus, ne laisse

[20] J. Martin, *Heraldry in the Vatican*, Gerrards Cross, 1987.

Livre 1.indb 149 11/02/2015 13:53:31

pas de poser certaines questions : RECONNAISSANCE / A NOTRE DAME DE QUILINEN / 25 NOVEMBRE 1911 / REMERCIEMENTS GUERRE 1914-15 – 16 – 17 – 18 / PAR Y. C. L'association de la date du 25 novembre 1911 avec celles de la Première Guerre mondiale, semble marquer une étape importante de la carrière militaire du discret Y. C. On peut se demander si Y. C. n'évoque pas sa présence au Maroc, lors du fâcheux incident d'Agadir, le port où l'Allemagne envoya en juillet 1911 la canonnière *Panther* pour « protéger les intérêts de ses nationaux. ». On sait que la manœuvre d'intimidation amena la signature de la convention franco-allemande du 4 novembre. Sur la bannière, la date du 25 novembre 1911 pourrait rappeler le retour heureux d'Y. C., dévot reconnaissant à Notre-Dame de Quilinen. Pour ce qui est des initiales, on nous a rapporté que ladite bannière accompagne les cortèges qui se rendent au cimetière lors des obsèques des membres de la famille de Y. C., *alias* Yves Croissant.

Les ex-voto

Fruit de la ferveur des fidèles, l'ex-voto témoigne de la reconnaissance d'un particulier pour une grâce obtenue. À Quilinen, il en est un qui, se perdant dans la nuit des temps, ne laisse pas d'intriguer. Lourde côte de baleine appuyée dans l'angle au bas de la nef, déposée par quelque navigateur qui, ayant échappé aux périls des océans, est rentré au village, sain et sauf (fig. 13).

Plus récentes, les plaques de marbre nichées près du maître-autel sont, pour la plupart, des témoignages de combattants épargnés par les aléas des guerres qui ont ensanglanté le XXe siècle :

• « Merci / 13 8bre 1915 / A. T. ». La date du 13 octobre parlera à ceux qui, consultant les chronologies de la Grande Guerre, verront qu'elle s'insère dans la série des offensives alliées entreprises sur le front de Champagne dès le mois précédent.



Fig. 13. – Ex-voto, côte de baleine, et mécanisme d'horloge ancienne.
Cliché J. Lubin.

• « Merci / Reconnaissance / 9 8 (19)33… 26 1 (19)35 / J. R. N. » Deux dates sibyllines qui ont certainement un sens pour la personne qui a fait graver la plaque de marbre avant de la déposer à l'autel de Notre-Dame.

• « Reconnaissance à N.- D. de Quilinen / 1942-1944 / M. P ». Sans doute un prisonnier revenu des camps lors de la dernière guerre.

• Un ex-voto porte deux mentions gravées à plusieurs années d'intervalle. La première : « Merci / à N. D. de Quilinen / décembre 1944 », la seconde logée dans la bordure du bas en petits caractères : « Novembre 1961 ». Encore une énigme.

Les ex-voto que nous venons d'évoquer ne sont pas accrochés au mur, comme celui qui reste fixé à droite de l'autel :

Livre 1.indb 150 11/02/2015 13:53:31



Fig. 14. – Fontaine Saint-Jean.
Cliché J. Lubin.

• « Reconnaissance / à Ntre Dame / de Quilinen / Famille P. 40-44 ». Un remerciement correspondant au temps d'une captivité qui a duré de la défaite de 1940 à la Libération de 1944.

Mystère que ces humbles inscriptions nées de l'élan de cœurs pleins de gratitude. Signalons un dernier ex-voto, sans date, où ne sont gravées que des initiales, émouvant témoignage intemporel : « Merci / à N. D. / de Quilinen / H. P. »

Cuve de baptistère

On a conservé dans la chapelle de Quilinen la cuve baptismale (h. : 1,00 m ; d. : 0,25 m) qui servait au temps où Quilinen était une trève de Briec. En granite, de forme ronde, elle est portée par un pied. Les emplacements des fermetures assurant le couvercle sont toujours visibles. Le bassin de plomb qui la garnissait a été retrouvé au presbytère de Landrévarzec, en mars 2006.

La fontaine Saint-Jean

À l'est de la chapelle, de l'autre côté de la route, coule une fontaine dédiée à saint Jean (fig. 14). Le bassin est protégé par un bel édicule de style gothique du XVIe siècle. Toit en bâtière, l'arcature est soulignée par une moulure épaisse. L'écu « au croissant » qui pend à la clé appartient aux Pennanyeun-Launay, dont le manoir[21] subsiste à quelques centaines de mètres au sud du hameau de Quilinen. L'arcature retombe sur des pilastres ronds surmontés d'écus peu lisibles : « parti du même (un croissant) et d'un second blasonné d'une croix[22] ».

Au fond de l'édicule, une niche à coquille abrite une statue de la Vierge en pierre de style fruste. Elle a remplacé la statue en bois de saint Jean-Baptiste. Il tenait en main un livre sur lequel était posé l'agneau que le Précurseur montrait de la main droite. À ses pieds s'alignaient, selon le chanoine Abgrall, cité plus haut, des galets ronds, « instruments maté-

[21] Manoir de Penaryun. Le nom de cette famille est aussi orthographié Penayeun.

[22] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Landrévarzec », art. cité, 1917, p. 355. Le texte qui cite les prééminences relevées en 1644 a aussi été publié par l'abbé Favé dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (voir *supra*, note 4). L'écu en question y est signalé comme présent dans la vitre de la chapelle Notre-Dame de l'église paroissiale : « un écusson *d'azur au croissant d'or* », et dans les prééminences de 1648 dans une des vitres de Quilinen.

Livre 1.indb 151 11/02/2015 13:53:32

riels de la dévotion. Ici et à Saint-Jean Bot-Laner d'Édern, les pèlerins se les appliquent sur les yeux, pour recourir à la protection du saint. On en trouve encore à la chapelle Saint-Symphorien d'Édern, à celle de Saint-Égarec de Briec, et à la fontaine de la Madeleine, dans la même paroisse[23]. »

La chapelle Notre-Dame de Quilinen est entrée, au mois de juin 2013, dans une phase de restauration importante. Elle a permis la lecture de la devise des évêques de Quimper, les Lespervez. Elle se continue par le dégagement, sous l'enduit de chaux, de peintures murales.

[23] P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses… Landrévarzec », art. cité, 1917, p. 336.

Résumé

La chapelle Notre-Dame de Quilinen, à Landrévarzec, a pour particularité d'avoir une partie importante de son espace intérieur voûtée de pierre, ce qui est loin d'être fréquent dans les chapelles qui parsèment la campagne bretonne. Par ailleurs, la restauration entreprise en juin 2013 vient d'apporter quelques informations inédites. Elle a amené la découverte de la devise et des armoiries des Lespervez, famille qui a fourni deux évêques de Quimper au XVe siècle. Le dégagement de peintures murales révèle une décoration qui nous reporte des siècles en arrière. Ajoutons que l'édifice contient des pièces de sculpture remarquables. Parmi elles, une *Annonciation* en pierre calcaire « à la française », fort originale, une *Déploration* flamande en bois polychrome, de grande classe, un groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, qui sent son terroir. Pour ne pas alourdir l'article, on a reporté à plus tard la présentation du calvaire, qui peut d'ailleurs se consulter sur le site Internet animé par Yvon Autret (chemins-bretagne.com).

Abstract

The Notre-Dame de Quilinen chapel, in Landrévarzec, has most of its inner space vaulted in stone, an uncommon fact in the numerous chapels to be seen in the Breton countryside. Besides, restoration work carried out in June 2013 brought new information on the building, among which the motto and coat of arms of the Lespervez, a family which produced two bishops of Quimper in the XVth century. The mural paintings discovered in 2013 reveal a time old decoration of the chapel, which also contains remarkable pieces of sculpture, among which a very original limestone *Annunciation* in the « French » style, a polychrome wooden Flemish *Deploration* and a group showing saint Yves between the rich and the poor, probably a local production. The calvary standing near the chapel will be described in a further article, but may be seen on the Internet site (chemins-bretagne.com) developed by Yvon Autret.

Diverradur

Perz dibar chapel Intron Varia Kilinenn, e Landrevarzeg, eo ez eo bolzet dre vein eul lodenn vraz euz an diabarz anezi, ar pez na weler ket stank, pell alese, er chapeliou strewet war ar mêz e Breiz. A-hend-all he-deus digaset an nevezerez bet boulhet e miz even 2013, eun nebeud ditouriou dianav beteg-henn. Evelse on-eus dizoloet ger-stur hag ardameziou ar famill Lespervez, hag he-deus roet daou eskob da Gemper er XVved kantved. Eur wech lamet kuit al liviou diwar ar mogeriou e tizoloer eur hinklerez a gas ahanom kantvedou war or hiz. Ouspenn-ze ez eus er japel peziou skulterez dispar. E-touez ar re-mañ e kaver eur Gouel Maria Veurz e mên-raz « er stumm gall », dibar-kenañ, eun Deplor an Aotrou Krist e stumm bro Flandrez e koad liezliou a live uhel, eur stroll euz Sant Erwan etre an den pinvidig hag an den paour, blaz e gorn-bro dezañ. Evid ma ne vefe ket re bonner ar pennad-mañ, on-eus kavet gwelloh dalea kinnig ar halvar, hag a heller da weled war al lehienn Internet, renet gand Yvon Autret.

Livre 1.indb 152 11/02/2015 13:53:32

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Livre 1.indb 153 11/02/2015 13:53:32

Livre 1.indb 154 11/02/2015 13:53:32

Soldats, saints et États ?
Un nouveau regard sur les migrations bretonnes (deuxième partie)

par Caroline Brett*

Les États

Les preuves d'une présence de Bretons ultramarins dans la péninsule armoricaine se faisant indiscutables au VIe siècle, les historiens ont été conduits à donner une explication politique à cette présence et aux relations entre les Bretons et leurs voisins, le royaume franc, alors émergent, de Clovis (486-511) et de ses successeurs. Ici, comme c'est le cas de la « première migration », supposée être d'ordre militaire, est apparue une nouvelle *doxa*, mal documentée et offrant une image bien trop schématique des événements politiques de ce siècle.

Cette théorie fut mise en avant dès les années 1920 par Salomon Reinach, puis reprise et amplifiée par Léon Fleuriot, avant de passer dans plusieurs ouvrages généraux consacrés à la période. Après que les Bretons de Riothamus eurent été battus par les Goths en 469, les fédérés bretons – ils appartiennent au domaine de l'hypothèse – du nord de la Gaule auraient fait cause commune contre les Francs avec le gouvernement romain résiduel de Syagrius[1].

On estime toutefois qu'après la défaite définitive des Romains, la première « vague » de paysans-soldats étant recouverte, à partir de 500 environ, par de nouvelles vagues de réfugiés christianisés, menés par les « saints », les Bretons continentaux firent alliance avec les Francs. Un passage de la *Guerre*

* Girton College, Cambridge. Traduction de Patrick Galliou. La première partie de cette étude a été publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXLI, 2013, p. 227-261. Plusieurs références citées ci-dessous en notes de bas de page renvoient à des articles ou à des ouvrages qui figurent dans les notes de la première partie de cette étude, mais ne sont mentionnées ici que par les abréviations de renvoi *op. cit.,* ou art. cité. On trouvera donc les références complètes dans le tome précédent du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.* Depuis la publication de cet article sous sa forme première, notre connaissance des migrations bretonnes s'est élargie grâce à la publication de deux ouvrages fondamentaux, dus à B. Merdrignac (*D'une Bretagne à l'autre. Les migrations bretonnes entre histoire et légende*, Rennes, 2012) et à T. Charles-Ewards (*Wales and the Britons 350-1064*, Oxford, 2013).

[1] L. Fleuriot, *Les Origines*…, *op. cit.*, p. 167-180, qui, cependant, n'offre aucune preuve qui vaille et propose d'identifier Riothamus avec l'Ambrosius Aurelianus de Gildas ! Comme c'est souvent le cas, cependant, les hypothèses de Fleuriot deviennent des certitudes chez des auteurs plus récents. Noël-Yves Tonnerre écrit ainsi (mes italiques) : « il est *assuré*, comme l'*a montré* L. Fleuriot, que les Armoricains prirent le parti de Syagrius. » (« L'Armorique à la fin du Ve siècle », art. cité, p. 152).

Livre 1.indb 155 11/02/2015 13:53:32

des Goths de Procope – l'ouvrage fut rédigé vers 550 mais décrit la situation telle qu'elle était à la fin du Ve siècle – nous apprend qu'un peuple, appelé *Arboruchoi*, au service des Romains, fut attaqué, mais sans succès, par ses voisins francs ; mais « les deux peuples étant chrétiens », il scellèrent bientôt une alliance, comme ce fut aussi le cas d'autres « soldats des Romains », dont Procope ne donne pas le nom, « vivant à l'extrémité de la Gaule[2] ». Pour Reinach et son école, ces *Arboruchoi* ne pouvaient être que les Bretons d'Armorique, Fleuriot suggérant que les *Arboruchoi* étaient les Armoricains autochtones, les autres « soldats » étant des fédérés bretons. Tous ces auteurs s'accordent néanmoins à penser qu'un traité avait été passé entre Francs et Bretons[3]. Cette alliance aurait été préservée durant le règne de Childebert (511-558), fils de Clovis dont le pouvoir s'étendait sur le nord-ouest de la France, la preuve en étant la présence de saint Samson de Dol au concile de Paris et le rôle positif donné à Childebert dans plusieurs Vies de saints bretons, et en particulier dans ce texte ancien qu'est la *Vita prima sancti Samsonis*. L'affirmation de Procope selon laquelle, à son époque : « Si grande est la population de ces nations de l'île de Bretagne que, tous les ans, ils émigrent de là en grandes troupes avec leurs femmes et enfants et vont sur les terres des Francs. Les Francs leur permettent de s'établir dans la partie du pays qui paraît la plus déserte » semble venir à l'appui de cette hypothèse[4]. Mais, à la fin du VIe siècle, les Mérovingiens établissant de bonnes relations avec le royaume anglo-saxon du Kent et la pression des Anglo-Saxons sur les Bretons insulaires s'accroissant, l'alliance entre Francs et Bretons s'évanouit, laissant place aux relations hostiles que dépeint Grégoire de Tours[5].

La phrase de Grégoire de Tours selon laquelle « les Bretons, après la mort du roi Clovis [*i.e.* pas avant 511] furent toujours sous la domination des Francs et leurs chefs furent appelés comtes et non rois[6] » pose problème si l'on veut dater l'alliance des Francs et des Bretons des environs de 500. Bernard Merdrignac proposait de régler cette difficulté en considérant que les propos de Procope et de Grégoire de Tours étaient inexacts et que le traité et la reconnaissance, par les Bretons, de la suzeraineté franque, découlaient du baptême de Clovis, en 499, et de sa reconnaissance par l'empereur d'Orient en 508[7]. Merdrignac ajoutait d'ailleurs, de manière particulièrement ingénieuse, que c'était le baptême de Clovis qui avait encouragé le mouvement des « saints » de Grande-Bretagne vers la péninsule armoricaine, mouvement qui aurait débuté juste après 500, « parce que les milieux ecclésiastiques insulaires adhéraient à l'idée que la conversion du roi franc venait d'inaugurer le *millenium* attendu » ; il imaginait d'ailleurs en entendre un écho assourdi dans les préoccupations millénaristes que donne à voir l'hagiographie bretonne du IXe siècle. Cette construction intellectuelle lui permettait d'affirmer

---

[2] Procope, *De Bello Gothico*, V. xii, dans *Procopius* : *History of the Wars* (traduit par H. B. Dewing), Londres / Cambridge (Mass.), 1914, t. III, p. 118-123.

[3] S. Reinach, « Les Francs et la Bretagne armoricaine », *Revue archéologique*, t. XXVII, 1928, p. 246-253 (p. 248-249) ; L. Fleuriot, *Les Origines*…, *op. cit.*, p. 179-183 ; P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement...*, *op. cit.*, p. 132-135 ; N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne..., op. cit.*, p. 35-36 ; Id., « L'Armorique à la fin du Ve siècle », art. cité, p. 141-142 et notes 2-3. F. Lot, « La conquête du pays d'entre Seine et Loire par les Francs », *Revue historique*, t. CLXV, 1930, p. 241-253, note que l'abbé Dubos, en 1743, fut le premier à identifier aux Armoricains les *Arboruchoi* de Procope (p. 241).

[4] *De Bello Gothico*, VIII, xx, dans *Procopius : History of the Wars*, *op. cit.*, t. V, p. 252-255.

[5] A. Chédeville, « Francs et Bretons pendant la première moitié du VIe siècle », dans M. Rouche (dir.), *Clovis : histoire et mémoire*, Paris, 1997, t. I, p. 899-915 (p. 913-914).

[6] B. Krusch, W. Levison (éd.), *Decem Libri Historum*, Hanovre, 1951, t. IV, 4, p. 137-138.

[7] B. Merdrignac, *Les Saints bretons*…, *op. cit.*, p. 210-212. On verra aussi : L. Fleuriot, *Les Origines*…, *op. cit.*, p. 183 ; A. Chédeville, « Francs et Bretons… », art. cité, p. 904.

Livre 1.indb 156 11/02/2015 13:53:32

que ces Vies du IXe siècle étaient des réécritures de versions plus anciennes, une hypothèse sans preuve venant ainsi en appuyer une autre[8]. Cette théorie peut d'ailleurs être aménagée selon les goûts de chacun afin de s'accorder à la reconstruction de la carrière de certains chefs séculiers qui émergent des pages obscures de l'hagiographie bretonne : ainsi Conomor, ou Marcus Quonomorius, que l'on entrevoit dans la Vie de saint Paul Aurélien (884), régnant sur un royaume « où l'on parlait quatre langues », ce qui reflétait ou peut-être facilitait cette hégémonie franque sur une partie de la Bretagne insulaire que mentionne Procope[9]. Ces chefs sont supposés avoir fondé des « monarchies territoriales », la Domnonée, la Cornouaille et le Bro-Werech, dont on pense qu'elles continuèrent d'exister jusqu'à la conquête de la Bretagne par les Carolingiens, à la fin du VIIIe siècle[10].

Semblable théorie est rassurante pour ceux qui aiment que l'histoire leur soit servie en paquets bien ficelés, et, plutôt que d'admettre que les événements qui se déroulèrent en Armorique à la fin du Ve siècle et au siècle suivant nous sont presque entièrement inconnus et étaient certainement très confus, préfèrent combler le vide à l'aide de chefs légitimes, de « batailles » livrées en telle année, de « traités » de telle autre année, comme dans les livres d'école d'un autre temps[11]. Une telle approche est assurément anachronique dans son principe, et rares sont ses détails qui résistent à un examen scrupuleux. Ainsi est-il loin d'être certain que les *Arboruchoi* de Procope ou leurs alliés aient inclus des Bretons. Pour J.-P. Poly, ce sont les Bructères, voisins germaniques des Francs établis près de l'embouchure du Rhin, qui sont mentionnés dans ce passage[12]. Ferdinand Lot, après avoir signalé les erreurs figurant dans le récit de Procope, conclut que le nom d'*Arboruchoi* est un terme vague, désignant les populations autochtones de l'ensemble du nord de la Gaule. Cela paraît plus probable que l'attribution mentionnée ci-dessus, car on range ces *Arboruchoi* avec « tout le reste de la Gaule… et l'Espagne » comme « dès les temps anciens, sous l'obéissance des Romains », contrairement aux Thuringes, aux Burgondes et autres « peuples indépendants ». Il n'existe aucune preuve que les Bretons aient été partie prenante

[8] « … parce que les cercles ecclésiastiques insulaires adoptèrent l'idée selon laquelle la conversion du roi franc venait d'inaugurer le *millenium* qu'ils attendaient. » (*Les Saints bretons*, *op. cit.*, p. 213).

[9] Dom Plaine (éd.), *Vita Pauli Aureliani*, *Analecta bollandiana,* t. I, 1882, p. 209-258, « Vita Sancti Pauli Episcopi », § 8 (p. 226-227). Le récit le plus clair des activités de Conomorus/Commorus/Quonomorus se trouve chez A. Chédeville (« Francs et Bretons… », art. cité, p. 905-907). On verra aussi : P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement..., op. cit.*, p. 124-126, 144-146, et A.-Y. Bourgès, « *Commor* entre le mythe et l'histoire : profil d'un « chef » breton du VIe siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 419-427. On regrettera néanmoins que Bourgès n'ait pas présenté une analyse véritablement critique de ce personnage. Pour un lien entre « Conomorus » et la légende de Tristan, voir : O. J. Padel, « The Cornish Background of the Tristan Stories », *Cambrian Medieval Celtic Studies*, t. 1, Summer 1981, p. 53-81 (p. 70-80). L'idée selon laquelle les premiers Mérovingiens régnaient sur certaines parties de la Bretagne insulaire a été mise en avant par I. Wood, « Frankish Hegemony in England », dans M. O. H. Carver (dir.), *The Age of Sutton Hoo : The Seventh Century in North-Western Europe*, Woodbridge, 1992, p. 235-24, mais pour E. A. Thompson, « Procopius on Brittia and Britannia », *Classical Quarterly*, t. 74 (n. s. 30), 1980, p. 498-507, il n'y aurait là que de la propagande franque. Nick Higham se montre également prudent sur ce point (« Britons in Anglo-Saxon England : An Introduction », art. cité, p. 10, note 60).

[10] Voir, par exemple : N. Chadwick, *Early Brittany*, *op. cit.*, p. 216.

[11] Voir, en particulier, la phrase de N.-Y. Tonnerre dans *Naissance de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 35, affirmation selon laquelle Francs et Bretons « signèrent » leur alliance, et, dans « L'Armorique à la fin du Ve siècle » (art. cité, p. 152), la phrase qui suit : « Il est indiscutable d'abord qu'il exista au moins un accord de non-agression [*sic*] entre Syagrius et le roi wisigoth Euric. » Le lecteur s'attend, à tout moment, à rencontrer une résolution numérotée de l'ONU !

[12] J.-P. Poly, « La corde au cou… », art. cité, p. 297, note 22.

Livre 1.indb 157 11/02/2015 13:53:32

d'un traité ou d'un autre[13]. Par ailleurs, toutes les Vies bretonnes qui furent rédigées à la suite de la *Via prima Samsonis* utilisèrent cette dernière comme modèle littéraire, et elles ne sauraient donc être considérées comme des preuves indépendantes des bonnes relations de Childebert avec les hommes d'Église de Bretagne. Enfin, quelles entités bretonnes peut-on imaginer parties prenantes à ce traité ? Si une chose apparaît clairement dans les *Vitae* et chez Grégoire de Tours, c'est bien le fait que la possession du pouvoir, en Bretagne, était multiple, fluide et chaotique, ce que rien chez Procope ne contredit. En fait, il n'existe aucune preuve patente que les Bretons insulaires qui étaient venus s'installer dans ce qui allait s'appeler Bretagne aient joué un rôle quelconque dans la genèse du royaume franc ou qu'ils aient entretenu des relations avec celui-ci avant le milieu du VIe siècle.

C'est vouloir trop faire dire aux données que d'affirmer, comme le fait André Chédeville, que des « monarchies territoriales » étaient apparues dans la Bretagne du VIe siècle[14]. À ce stade de l'histoire, les royautés, et ce même en Bretagne insulaire, demeuraient hautement expérimentales et ne constituaient pas nécessairement la forme de gouvernement acceptée par tous. Ainsi Gildas qualifie-t-il tour à tour de « rois » et de « tyrans » Vortipor et les contemporains de ce dernier, alors que les successeurs de Voteporix en faisaient un *protictor* et non un roi. Comme ses semblables, Voteporix était un chef de guerre, un « parrain », « se construisant une légitimité locale à partir d'un montage d'éléments disparates[15]. » Le mot *rex* n'apparaît d'ailleurs pas dans les inscriptions latines de Grande-Bretagne avant le VIIe siècle, contrairement à *civis* et *magistratus*[16]. Au VIIe siècle, dans les îles Britanniques, certaines caractéristiques premières définissent les dirigeants qui se donnaient personnellement ou se voyaient donner par d'autres le titre de « roi » : une pérégrination dans un territoire central, où des aristocrates loyaux leur offraient l'hospitalité et un appui militaire ; une organisation servant à lever le tribut, par la force, si besoin était ; l'existence d'un ou de plusieurs centres royaux (ou forteresses) que l'archéologie puisse identifier ; et un petit nombre de dépositaires du pouvoir, réduit, du moins en théorie, à une seule famille régnante[17]. Au VIe siècle, ces structures étaient encore dans l'enfance en Bretagne insulaire, et il est peu probable qu'elles aient existé en petite Bretagne. On peut ainsi penser que l'affirmation de Grégoire de Tours, selon laquelle « les chefs bretons… étaient appelés comtes et non pas rois » ne prête pas autant

[13] F. Lot, « La conquête… », art. cité, p. 244. Procope semble avoir connu la Bretagne continentale sous le nom de *Britannia* et non d'*Armorica*, cette dénomination étant assurée chez d'autres auteurs d'une période plus tardive du VIe siècle ; on verra, à ce propos : E. A. Thompson, art. cité, p. 502.

[14] A. Chédeville, « Francs et Saxons », art. cité, dont B. Merdrignac, dans P.-R. Giot et *al.*, *The Bristish Settlement, op. cit.*, p. 121-122, suit de très près les conclusions.

[15] C. Wickham, *Framing the Early Middle Ages : Europe and the Mediterranean, 400-800*, Oxford, 2005, p. 327, qui donne d'autres exemples de la manière dont peuvent avoir évolué d'autres pouvoirs locaux ; Gildas, *De Excidio Britanniæ*, § 31 (Traduction : M. Winterbottom, Chichester, 1980, p. 31). L'inscription sur pierre « *Voteporigis Protictoris* » est étudiée par P. Sims-Williams, « Dating the Transition to Neo-Brittonic : Philology and History », dans A. Bammesberger, A. Wollmann (dir.), *Britain 400-600 : Language and History*, Heidelberg, 1990, p. 226, qui souligne que l'identification de ce personnage au Vortipor de Gildas n'est pas prouvée et qu'il pourrait tout simplement avoir appartenu à la même dynastie. L'argument qu'il avance est accepté par N. Edwards, *Corpus of Early Medieval Inscribed Stones and Stone Sculpture in Wales*, *op. cit.*, t. II, p. 205-206. On verra aussi A. Woolf, « The Britons : From Romans to Barbarians », dans H.-W. Goetz et *al.* (dir.), *Regna and Gentes : The Relationship Between Late Antique and Early Medieval People and Kingdoms in the Transformation of the Roman World*, Leyde, 2003, p. 345-380, qui suppose l'existence de pouvoirs non royaux dans l'ouest de la Bretagne insulaire.

[16] C. E. Thomas, *After Rome*, Oxford, 2003, p. 9.

[17] Pour ces critères, voir : C. E. Thomas, « Early Medieval Kingships in the British Isles », dans S. Bassett (dir.), *The Origins of the Anglo-Saxon Kingdoms*, Leicester, 1989, p. 28-39.

Livre 1.indb 158 11/02/2015 13:53:32

à controverse qu'on a bien voulu le dire, et il est bien possible que la majorité des hagiographes qui appelaient les chefs bretons *dux* et *comes* aient, de ce fait, exprimé la conception limitée qu'avaient de leurs pouvoirs les chefs locaux, et non qu'ils se soient pliés à la volonté de la monarchie franque. On peut même penser que les chefs des immigrants bretons considéraient l'idée même de monarchie comme quelque chose de barbare et d'insuffisamment romain. Il est possible qu'ils n'aient guère trouvé d'intérêt à l'idée de devenir rois et qu'ils aient préféré s'adapter aux vestiges encore existants, réels ou supposés, du gouvernement romain[18]. Au VIe siècle, dans certaines parties de l'ouest de la Bretagne insulaire qui n'avaient pas encore été occupées par les Anglo-Saxons, existaient différents types de pouvoir d'essence non royale, basés sur la propriété de la terre, des titres romains de l'Antiquité tardive ou autres supports. Il est possible que les *machtierns* de Bretagne – « grands seigneurs » ou « grands patrons » si l'on s'en tient à la seule signification du terme, mais qui, si l'on en croit les chartes du Cartulaire de Redon, ressemblent plus à des chefs de villages ou à de simples maires – trouvent leur origine dans une combinaison de ce type, associant une organisation de nature romaine à une forme de gouvernement local de type traditionnel, et qui aurait été importée de Bretagne insulaire ou bien existait déjà sur le continent[19].

Il n'existe pas beaucoup de preuves de l'émergence de vastes entités territoriales stables en Bretagne. Les noms de *Domnonia* et de *Cornubia*, désignant les parties septentrionale et méridionale de la Bretagne occidentale, sont parfois considérés comme étant des preuves que ces régions étaient devenues très tôt des royaumes, étroitement liés aux régions correspondantes du sud-ouest de la Bretagne insulaire qui deviendraient plus tard le Devon et le Cornwall ; Fleuriot pensait même qu'ils indiquaient « un déplacement organisé, lié au départ des Romains de Grande-Bretagne de 387 à 407[20] ». Ces deux noms (qui apparaissent souvent dans leur forme française moderne de Domnonée et de Cornouaille, ce qui devrait nous alerter quant à leur existence réelle en tant qu'unités politiques dans la Bretagne des premiers temps) sont utilisés à tort et à travers dans la littérature secondaire, mais les seules sources qui les mentionnent sont les Vies de saints, jusqu'à ce que la *Cornubia* (mais pas la *Domnonia*) apparaisse au Xe siècle en tant qu'entité politique gouvernée par un *comes*. Il existe certes des preuves raisonnablement bonnes montrant que les membres de la famille choisis au IXe siècle par les Carolingiens pour gouverner la Bretagne avaient des pouvoirs comtaux en *Cornubia*, mais il est possible que la situation ait été entièrement nouvelle à cette date. Sa nature expérimentale est suggérée par l'incertitude de la nomenclature, hésitant entre *Cornubia* et *Poucaer*[21]. On a affirmé que la *Cornubia* était

[18] Grégoire de Tours, *Decem Libri Historiorum*, t. IV, 4, *op. cit.*, p. 137-138.

[19] N.-Y. Tonnerre a supposé (*Naissance de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 241-245) que les *machtierns* étaient des petits rois, comparables à ceux du haut Moyen Âge au pays de Galles. Étant donné que ces deux types de pouvoir trouvent peut-être leur origine dans la conservation ou l'usurpation de certains des pouvoirs des membres de l'administration romaine de l'Antiquité tardive, cette opinion a ses vertus ; toutefois, la nature des données concernant ces deux ensembles est à ce point différente que la comparaison est presque vide de sens.

[20] « … un mouvement organisé, lié au départ des Romains de Bretagne entre 387 et 407 » (*Les Origines*…, *op. cit.*, p. 161). Il serait nécessaire de réétudier dans le détail l'utilisation et le développement de ces noms, ainsi que leur relation avec les noms du Devon et du Cornwall. Pour une utile réouverture de la question, voir M. Coumert, « Le peuplement de l'Armorique : Cornouaille et Domnonée de part et d'autre de la Manche aux premiers siècles du Moyen Âge », dans M. Coumert, H. Tétrel (dir.), *Histoires des Bretagnes*. I. *Les mythes fondateurs*, Brest, 2010, p. 15-42. On verra aussi : J. Koch (dir.), *Celtic Culture : A Historical Encyclopedia*, *op. cit.*, articles « Domnonia » et « Kernew ».

[21] Une mention d'un *Riuuallon commes Poucaer* apparaît dans une charte de Redon, datée de 839 ou 844, et un certain Rivelen, « régnant » sur la *Cornubia* en même temps que Salomon régnait sur la Bretagne (857-874), apparaît dans la Vie de saint

Livre 1.indb 159 11/02/2015 13:53:32

apparue à la fin du Ve siècle, mais cette affirmation repose sur ce que pourrait nous apprendre la liste des dirigeants de la Cornouaille figurant dans le Cartulaire de Landévennec (XIIe siècle), situant en sixième place un dénommé « Budic[22] ». Si l'on peut identifier ce dernier au Budic que mentionne Grégoire de Tours – ce dernier ne le situe pas, pas plus d'ailleurs que les autres chefs bretons, à l'exception de Waroc, qui s'imposa à son attention pour avoir pris Vannes en 578 – et si les cinq noms qui le précèdent sont effectivement authentiques – et le doute, ici, est encore plus grand – on pourrait alors, en effet, dater de l'époque de Clovis la naissance d'un royaume embryonnaire dans l'ouest de la Bretagne. Toutefois, pour la plupart de nos lecteurs, supposer, à partir de ce type de données, qu'une « monarchie territoriale » pleinement achevée ait pu se construire au début du VIe siècle, paraîtra certainement des plus aventureux. La *Vita prima sancti Samsonis* nous apporte des renseignements relativement fiables sur Commorus et Judwal, rois de *Domnonia* au VIe siècle[23], et c'est aussi dans cette région que semble avoir vécu, dans les années 630, Judicaël, le mieux attesté des rois bretons de l'époque précarolingienne[24]. Il convient d'ailleurs de remarquer que, dans cette région septentrionale, les données révélant l'existence de bonnes relations avec les rois francs sont assez fiables, les « saints » bretons pénétrant bien au-delà de ce qui allait devenir la zone bretonnante, alors même que des vestiges de culture et de tenure franques s'y voyaient encore, l'expansion vers l'est de la langue bretonne étant bien moindre qu'en Bretagne méridionale[25]. L'existence d'une possible « monarchie territoriale » authentique impliquait des négociations, la reconnaissance d'une hégémonie supérieure et une acculturation des populations concernées, mais, même si l'on tient compte de ces faits, il n'existe guère de preuves que la monarchie ait longtemps survécu au règne de Judicaël. Ni la *Domnonia*, ni la *Cornubia* ne sont mentionnées dans les documents du IXe siècle du Cartulaire de Redon[26].

Winwaloe, rédigée par Wrdisten : A. de Courson (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, *op. cit.*, n° 107, p. 81 ; C. de Smedt (éd.), « Vita S. Winwaloei », I, 18, II, 14 et 19, p. 204, 228, 232. Les preuves montrant que ces deux personnages appartenaient à la même famille et étaient des parents de Salomon sont présentées, de façon convaincante, par Hubert Guillotel, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton », dans *Principautés et territoires et études d'histoire lorraine* (Actes du 103e Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610), Paris, 1979, p. 63-84 (p. 64-68). L'insistance de Joëlle Quaghebeur (*La Cornouaille du IXe au XIIe siècle : Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Rennes, 2002 (deuxième édition), p. 12-13) à vouloir prouver que la *Cornubia* et le *Poucaer* étaient identiques et politiquement stables, semble aller au-delà de la réalité des faits. La suggestion de Magali Coumert (« Le peuplement de l'Armorique », art. cité, p. 42), selon laquelle le titre de *comes Poucaer* était une appellation carolingienne, les moines de Landévennec proposant *rector/moderator/rex* comme alternative moins étroitement liée à ce pouvoir, est intéressante.

[22] A. Chédeville, « Francs et Bretons… », art. cité, p. 901.

[23] Pour moi, Bernard Merdrignac a clairement prouvé que les mentions de « Britannia » et de « Domnonia » dans la *Vita prima Samsonis* font référence à la Bretagne continentale (B. Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre*…, *op. cit.*, p. 126-131).

[24] *Chronicle of Fredegar*, IV, 78, dans J. M. Wallace-Hadrill (éd.), *The Fourth Book of the Chronicle of Fredegar, with its Continuations*, Londres, 1960, p. 66 ; A. Chédeville, « Francs et Bretons », art. cité, p. 901. Il est intéressant de noter que Judicaël, le seul « roi » breton à être ainsi dénommé par une source franque, est aussi le seul auquel semblent s'attacher des fragments de poésie panégyrique, voir *infra*, note 142.

[25] Sur les saints bretons dans la future Normandie, voir L. Fleuriot, *Les Origines*…, *op. cit.*, p. 150-153 ; sur des stèles mérovingiennes dans les environs de la baie de Saint-Brieuc et les preuves apportées par le testament de Bertram, évêque du Mans, voir : A. Chédeville, « Francs et Bretons », art. cité, p. 908 et note 48.

[26] Il serait nécessaire de réétudier dans le détail l'utilisation et le développement de ces noms, ainsi que leur relation avec les noms du Devon et du Cornwall. Pour une utile réouverture de la question, on verra : M. Coumert, « Le peuplement de l'Armorique : Cornouaille et Domnonée de part et d'autre de la Manche aux premiers siècles du Moyen Âge », dans M. Coumert, H. Tétrel (dir.), *Histoires des Bretagnes*. I. *Les mythes fondateurs*, Brest, 2010, p. 15-42 ; aussi, depuis la publication de la présente étude : B. Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre*…,

Livre 1.indb 160 11/02/2015 13:53:33

Il faut donc admettre la possibilité que ces deux noms aient été, au départ, des appellations régionales informelles, sans contenu politique – comme la « Nouvelle-Angleterre » –, ou même qu'ils n'aient pas du tout été utilisés avant d'être inventés, au IXe siècle, par Wrdisten et Wrmonoc, moines de l'abbaye de Landévennec. C'est l'avis de Magali Coumert, qui pense que les termes de *Domnonia* et de *Britannia*, apparaissant dans la Vie de saint Samson, font référence à la Bretagne insulaire, contrôlée en partie par les premiers rois mérovingiens[27]. L'examen précis de la Vie ne permet pas de soutenir une hypothèse aussi radicale[28], mais l'auteur a raison de mettre l'accent sur ce point, car l'on doit en effet s'interroger sur la réalité d' « entités politiques » dont il n'existe aucune preuve, de nature politique ou administrative, de l'existence réelle. Dans la Bretagne des débuts du haut Moyen Âge, d'autres appellations régionales sont résolument d'ordre historique ou géographique : Léon (*urbs legionis*, « la cité de la légion »), *Poucaer* (*pagus civitatis* ou *pagus castri*, « la région de la ville / fort »), Poutrocoët (*pagus trans silvam*, « la région de l'autre côté de la forêt ")[29]. Après qu'une région, le Bro-Werech, eut pris son nom de celui d'un chef victorieux, cette appellation fut bientôt utilisée dans son acception géographique plutôt que politique, le terme étant interchangeable avec *Venetis*, à l'acception administrative et épiscopale, comme ce fut le cas du Poutrocoët et d'Alet[30].

Ces considérations, parmi d'autres, m'amènent à suggérer que les royautés du type propre aux Celtes des îles Britanniques – ou aux Anglo-Saxons – ne se développèrent jamais en Bretagne. Des chefs de guerre individuels, comme « Conomorus » et Waroc, connurent sans doute une hégémonie de courte durée, basée sur leurs succès militaires, mais dès que leurs partisans venus de l'immigration eurent fini de s'établir, il semble que le pouvoir ait été décentralisé au niveau du village. Le contraste entre cette situation et celle que connaissaient, à la même époque, l'Angleterre, le pays de Galles et même le pays des Pictes est frappant. On ne voit pas, en Bretagne, de ces entités politiques durables tenant leur nom de groupes de population et que l'on puisse comparer aux *Gewisse* saxons, aux *Demetae* bretons ou aux *Verturiones* pictes. Il n'y eut pas de formation de dynasties, au sens politique du terme : une charte de Redon, datée de 869, donnant neuf générations d'ancêtres à une femme, Roiantdreh, propriétaire terrien dans la région, montre que le lignage jouait à cette époque un rôle de premier plan. Le reste des données généalogiques disponibles est néanmoins très tardif et date au plus tôt du XIe siècle, relevant d'une tentative de fabriquer des origines anciennes aux dynasties comtales bretonnes à partir de documents gallois[31]. Bien que les chartes de Redon montrent clairement qu'une connaissance fonctionnelle du latin était très répandue, du moins dans l'est de la Bretagne – la plupart des villages paraissent ainsi avoir abrité un scribe capable de rédiger des documents légaux – aucun chef breton ne semble avoir pensé à passer commande à un clerc pour qu'il rédige une chronique, une histoire de ses ancêtres

op. cit., p. 93-154.

27 M. Coumert, « Le peuplement de l'Armorique… », art. cité.

28 Voir B. Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre…*, *op. cit.*, p. 126-131.

29 Pour une liste des groupes de population anglais et irlandais, voir T. M. Charles-Edwards, « Early Medieval Kingships in the British Isles », dans S. Bassett (dir.), *op. cit.*, p. 33-39 ; sur les *Demetæ* et autres groupes bretons : W. Davies, *Wales in the Early Middle Ages*, Leicester, 1982, p. 91-94 ; Id., *Patterns of Power in Early Wales*, Oxford, 1990, p. 37-38 ; sur les *Verturiones*, voir J. E. Fraser, *From Caledonia to Pictland*, *op. cit.*, p. 50-51, 100-103, 224-225 ; pour une nomenclature bretonne : B. Tanguy, « Les *pagi* bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 371-396 ; A. Chédeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois*, *op. cit.*, p. 83-87.

30 H. Guillotel, « Le premier siècle… », art. cité, p. 67-68.

31 A. de Courson (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, *op. cit.*, n° 109, p. 83. Sur les origines et l'histoire de ces chefs, voir le compte rendu réaliste, bien que confus, de B. Merdrignac (P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement..., op. cit.*, p. 123-126).

Livre 1.indb 161 11/02/2015 13:53:33

ou un poème à sa louange[32]. Il n'existe pas d'équivalent breton de l'*Historia Brittonum*, des *Annales Cambriae*, des Généalogies harléiennes, du Pilier d'Eliseg, ne serait-ce qu'en latin et certainement pas dans la langue vernaculaire. Le nombre de manuscrits bretons conservés est suffisamment élevé pour que des textes de ce genre, si tant est qu'ils aient existé, aient été conservés. Le fait que les données archéologiques de statut élevé concernant la Bretagne du haut Moyen Âge soient peu nombreuses n'est pas forcément significatif, les résidences de la noblesse mérovingienne, dont on sait pourtant qu'elle était puissante et richement pourvue en terres, étant dans la plupart des cas invisibles à l'archéologie. La comparaison avec le monde insulaire incite néanmoins à s'interroger sur ce point[33].

Lorsqu'une dynastie royale bretonne fut effectivement mise en place par les Carolingiens au cours du IXe siècle, ses membres, à l'inverse des rois gallois du Moyen Âge, n'utilisèrent aucunement leur héritage brittonique pour renforcer leurs prétentions au pouvoir. Leurs subordonnés eux-mêmes ne paraissent pas avoir été responsables d'un réseau bien organisé d'entités politiques locales plus vastes que les *plebes* gérées par les *machtierns*[34]. Leurs techniques de gouvernement et la manière dont ils se présentent dans les chartes sont entièrement calquées sur celles des Carolingiens, et, après l'interlude viking du Xe siècle, les ducs de la Bretagne médiévale utilisèrent, eux aussi, une terminologie et un style de gouvernement très voisins de ceux de leurs voisins continentaux[35]. Il peut sembler remarquable qu'en dépit des liens ecclésiastiques et culturels étroits unissant la Bretagne du haut Moyen Âge et le pays de Galles, l'évolution politique de la première soit si différente. Mais tout prouve que les hommes d'Église de la Bretagne insulaire ne se montrèrent jamais aussi ardents à promouvoir le pouvoir des rois que leurs homologues anglo-saxons et irlandais, et il est possible qu'ils se soient contentés de s'installer dans le paysage politique qu'ils rencontraient, paysage où, en l'absence d'un pouvoir politique à grande échelle, les « saints » étaient les figures les plus puissantes de la société du temps.

L'absence de toute formation étatique autochtone en Bretagne semble si évidente que l'on ne peut manquer de s'étonner que les historiens bretons se soient tant acharnés à vouloir prouver que

[32] Une exception possible est l'*History of St Judicael the King*, que l'on peut peut-être dater du début du XIe siècle et qui contient un éloge utilisant des images guerrières proches de celle du *Gododdin*. L. Fleuriot y voyait une traduction latine d'un original en langue vernaculaire : L. Fleuriot, « Sur quatre textes bretons en latin, le *Liber vetustissimus* de Geoffrey de Monmouth et le séjour de Taliesin en Bretagne », *Études celtiques*, t. 18, 1981, p. 197-213 (p. 207-213) ; J. Koch, « *De Sancto Iudicaelo Rege Historia* and its implications for the Welsh Taliesin », dans J. F. Nagy, L. E. Jones (dir.), *Heroic Poets and Poetic Heroes in Celtic Tradition*, Dublin, 2005, p. 247-262. Il faut admettre que ce fragment est cependant tardif (et ce même si l'on a une vision optimiste de sa transmission, dont on ne sait pas grand-chose), et il est peut-être possible qu'il s'agisse plutôt d'une reconstruction érudite, basée sur des matériaux insulaires, que d'un exemple d'éloge royal, dérivant d'une tradition bretonne bien ancrée. Les remarques de John Koch sur les « doctrines historiques de base, disposées autour du texte de Gildas… ce premier historien auquel les *literati* des monastères de Bretagne et du pays de Galles vouaient tant d'admiration », présentes dans ce texte comme dans l'*Historia Brittonum*, éclairent plus nettement la poursuite des relations culturelles entre les différentes régions brittoniques. L'édition du *De Sancto Iudicælo Historia* que préparait Gwenaël Le Duc avant son décès n'a malheureusement pu être publiée.

[33] C. Wickham, *Framing…*, *op. cit.*, p. 201. Les toponymes bretons contenant l'élément *lis-* (« cour ») pourraient dénoter l'existence d'établissements de statut élevé, mais ils sont à ce point nombreux qu'ils ne désignent sans doute qu'une « cour » modeste, à l'échelon local (celle d'un *machtiern*, par exemple) [communication personnelle d'Oliver Padel, janvier 2011].

[34] Voir cependant *supra*, note 134.

[35] J. M. H. Smith, *Province and Empire*, *op. cit.*, et J. A. Everard, *Brittany and the Angevins : Province and Empire 1158-1203*, Cambridge, 2000, p. 7-16. Pour une première étude de la littérature vernaculaire bretonne du haut Moyen Âge, voir : C. Brett, « Breton Latin Literature as Evidence for Literature in the Vernacular », *Cambrian Medieval Celtic Studies*, t. 18, hiver 1989, p. 1-25.

Livre 1.indb 162 11/02/2015 13:53:33

la Bretagne du haut Moyen Âge avait connu des royaumes et que l'on produise encore des articles portant des titres comme « La tradition royale en Bretagne armorique »[36]. Pourquoi paraît-il si désirable d'affirmer que la Bretagne possédait des royaumes semblables à ceux du pays de Galles du haut Moyen Âge, alors que ceux-ci, si l'on en croit Wendy Davies, ne fonctionnèrent jamais très bien, alliant de manière particulièrement paralysante un conservatisme tribal à une ambition pseudo-impériale [37] ? On admettra que les Bretons pouvaient s'estimer heureux de posséder ces communautés villageoises que nous donne à voir le Cartulaire de Redon, communautés qui comptaient probablement le plus grand nombre de paysans libres participant à la vie communautaire que l'on connaisse au Moyen Âge en Europe occidentale[38]. Il semble que les historiens régionaux n'aient pas encore totalement échappé à l'ombre que jettent sur l'histoire bretonne les controverses médiévales sur le statut de la Bretagne à l'intérieur du royaume de France, controverses aux termes desquelles les Bretons ne pouvaient légitimement réclamer leur indépendance que s'ils pouvaient prouver avoir été gouvernés par leurs propres rois[39].

La tendance « légitimisante » de l'historiographie des premiers temps de la Bretagne s'étend à la tentative visant à prouver que l'implantation des Bretons résulte d'un consensus et non de la force des armes. Il est étrange de constater que les historiens, depuis Joseph Loth, ont montré quelque répugnance à concevoir que les migrations bretonnes aient été autre chose qu'un mouvement de réfugiés ou un établissement paisiblement négocié avec les autorités locales, et ce en dépit de leur promptitude à attribuer ces migrations à des « soldats ». Il est possible que, là encore, cette conception soit sous-tendue par des motivations politiques. Accepter qu'une identité bretonne ait été créée par la violence d'une conquête plutôt que par une paisible sym-

[36] J.-C. Cassard, « La tradition royale en Bretagne armorique », *Revue historique*, t. 569, 1989, p. 15-46. Mon point de vue, selon lequel la Bretagne du haut Moyen Âge ne vit se créer qu'un très petit nombre – ou même aucun – État constitué, découle, pour une large part, du travail de Wendy Davies (« Priests and Rural Communities », art. cité, p. 197 ; Id., *Small Worlds, op. cit.,* p. 201-210, en particulier et de Julia M. H. Smith (*Province and Empire, op. cit.,* p. 128 : « Ceux qui revendiquaient le pouvoir le plus élevé en Bretagne, ne disposaient pas de la hiérarchie d'autorité ou de souveraineté qui leur aurait permis de pénétrer dans la vie quotidienne de la plupart des communautés bretonnes et d'y exercer une influence. »)

[37] W. Davies, *Patterns of Power…*, *op. cit.* ; Id., « Land and Power in Early Medieval Wales », *Past and Present*, t. 81, 1978, p. 3-23. On verra aussi : C. Wickham, *Framing…*, *op. cit.*, p. 351-354.

[38] Voir, en particulier, W. Davies, *Small Worlds*, *op. cit.*, p. 92. Au IXe siècle, dans les transactions concernant le seul *plebs* de Ruffiac, les documents révèlent cinquante-deux personnes possédant des terres et près de trois cents dont le statut social était suffisant pour qu'ils puissent intervenir dans des procès, en tant que parties, sûretés ou témoins. C. Wickham (*Framing…*, *op. cit.*, p. 383-406 et 533-588), décrivant des exemples régionaux de propriété du sol par des paysans libres dans l'Europe occidentale du haut Moyen Âge, fait de la Bretagne un exemple particulier, « le mouvement […] vers une domination économique de l'aristocratie » y intervenant plus tard que dans la plupart des régions de la Francie ou de l'Italie (p. 576-577).

[39] Sur cette question, voir J. Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, *op. cit.*, et W. Davies, « Franks and Bretons : The Impact of Political Climate and Historiographical Tradition on Writing their Ninth-Century History », dans P. Fouracre, D. Ganz (dir.), *Frankland : The Franks and the World of Early Medieval Europe*, Manchester, 2008, p. 304-321. Dans son incapacité à mettre sur pied des royaumes autochtones ou des entités politiques de quelque envergure, la Bretagne du haut Moyen Âge ressemble à la France, à l'Espagne et aux Basses Terres de Bretagne insulaire, encore indépendantes au Ve siècle et au début du siècle suivant, plutôt qu'aux franges maritimes de la Bretagne insulaire, fait qui pourrait bien suggérer que la société en place dans la péninsule armoricaine avant les migrations influença plus profondément les événements postérieurs que mon analyse pourrait le montrer. Alex Woolf note que « la question peut-être la plus épineuse concernant la transition marquant la fin de l'Antiquité sur le continent, est le fait que l'on ne vit pas apparaître, en Gaule ou dans la péninsule Ibérique, d'entités politiques dirigées par des dynasties autochtones » (« The Britons : From Romans to Barbarians », art. cité, p. 345), contrairement aux *regna* des Germains. Cette question s'applique aussi à la Bretagne, bien qu'elle ne semble pas avoir intéressé beaucoup d'historiens.

Livre 1.indb 163 11/02/2015 13:53:33

biose entre les Bretons et les Gaulois d'Armorique jetterait une ombre sur la prétention des Bretons de devoir leur patrie à une attribution plus ancienne que celle des Francs installés en France, et moralement supérieure à celle-ci. La forte résistance opposée à une telle notion est la seule explication que je puisse donner à l'indifférence qu'affichent envers la probabilité historique ces chercheurs pour lesquels la naissance de la petite Bretagne ne peut résulter que d'une transformation paisible, s'étalant sur plusieurs siècles, même s'ils semblent s'accorder à penser que les chefs que l'on voit régner sur la Bretagne dans les pages de Grégoire de Tours s'étaient installés sur le continent au VIe siècle ou étaient les descendants immédiats de ces immigrants[40]. Il semble qu'il n'y ait aucune raison de penser qu'ait pu exister un quelconque sentiment de parenté ou de partage d'une cause commune entre, d'une part ces chefs de guerre et leur suite, et d'autre part les émigrants bretons, militaires ou autres, qui les auraient précédés. Il est certain que la migration du VIe siècle apporta des changements majeurs en Bretagne, que ce mouvement ait été le dernier d'une série de migrations ou qu'il ait été le seul de quelque importance. Le linguiste Kenneth Jackson affirme que « les migrations de la seconde moitié et de la fin du VIe siècle », venues du sud-ouest de la Grande-Bretagne, auraient submergé et fait disparaître de Bretagne le brittonique indéterminé que l'on y parlait antérieurement ; mais il juge, lui aussi, que ces peuples celtiques furent victimes des événements et il associe les mouvements de population vers la Bretagne à des périodes d'expansion saxonne plutôt qu'à un renouveau des Bretons de Bretagne insulaire (il se fonde, il est vrai, sur les dates dont il disposait alors)[41]. Les recherches récentes ont toutefois grandement accru notre connaissance de la prospérité et de la vitalité de la péninsule s'étendant au sud-ouest de l'île de Bretagne dans la période suivant immédiatement la fin de la présence romaine. Peut-être est-ce là que nous devrions rechercher le contexte de l'installation de Bretons dans l'ouest de l'Armorique.

La romanisation et la déromanisation de la péninsule armoricaine, d'une part, et du sud-ouest de la Bretagne insulaire, d'autre part, ont suivi des trajectoires très différentes. Sous la domination romaine, la péninsule armoricaine fit sienne la romanisation et la prospérité qui en découlait. Ses industries – l'exploitation de l'étain et du plomb, la salaison du poisson – étaient liées à des besoins interrégionaux et les inscriptions mises au jour dans la région montrent que les marchands jouaient un rôle actif dans le commerce fluvial sur la Loire, le Rhône et la Saône[42]. À l'inverse, dans le sud-ouest de la Bretagne insulaire, la cité des *Dumnonii* ne semble avoir connu que peu de changements à l'intérieur du système social et économique qui était le sien avant la conquête romaine. On n'a ainsi découvert en Cornwall qu'un seul ensemble bâti que l'on puisse qualifier de *villa* et trois forts romains ; on continua de bâtir les habitats – *rounds* (enclos délimités par un talus et un fossé), maisons à cour – selon les modes autochtones, les quantités de monnaies et d'objets importés étant faibles, sans être négligeables. Le contraste avec les *Durotriges*, peuple hautement romanisé occupant le Somerset et le Dorset, est à ce point extrême que Barry Cunliffe a suggéré qu'il pouvait s'agir d'un choix culturel délibéré des *Dumnonii*. Il serait peut-être plus prudent d'attribuer cette différence à « l'isolement géographique et au manque apparent d'établissements romains qui eussent pu servir de modèles », dans une région qui ne présentait pas d'intérêt économique ni de danger

[40] P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement..., op. cit.*, p. 146. La plupart des historiens de la Bretagne du haut Moyen Âge se montrent assez vagues sur ce point.

[41] K. H. Jackson, *Language and History in Early Britain*, Édimbourg, 1953, p. 12-16, 26. On verra, *infra*, une analyse des données linguistiques concernant les migrations bretonnes.

[42] P. Galliou, M. Jones, *The Bretons..., op. cit.*, p. 95-105.

Livre 1.indb 164 11/02/2015 13:53:33

militaire pour la puissance occupante[43]. Cependant, alors que l'économie de la péninsule armoricaine paraît avoir, à la fin du IIIe siècle, subi un choc dont elle ne se releva jamais, la participation des *Dumnonii* insulaires à l'économie romaine était en train de se développer. Entre le Ier et le IIIe siècle, la production d'étain du Cornwall fut éclipsée par celle des mines espagnoles, beaucoup plus productives, mais, à partir du milieu du IIIe siècle, elle paraît avoir connu un regain, le nombre d'enfouissements de monnaies romaines augmentant à partir de cette époque dans la région. Il est probable que ces monnaies servaient au paiement officiel de l'étain, et il ne semble pas qu'on les ait utilisées comme moyen d'échange. L'extrémité de la péninsule ne connut pas d'économie monétaire à l'époque romaine et l'on ignore donc comment elle fut intégrée au système fiscal romain[44]. Quoi qu'il en soit, l'effondrement du pouvoir romain en Bretagne insulaire ne semble pas avoir été une catastrophe pour la *Dumnonia*. L'étude archéologique des habitats ne révèle pas de rupture soudaine aux Ve et VIe siècles, alors qu'on voit émerger, à travers les données archéologiques, une nouvelle élite politique. Les données la concernant comprennent des épitaphes sur des pierres dressées, et, datant de la période 475-550, des fragments de poteries de Méditerranée orientale, vaisselle de table et amphores servant au transport de l'huile, du vin et d'autres denrées alimentaires. Les découvertes de poteries de ce type se faisant plus nombreuses, en particulier à Tintagel et à Bantham (South Devon), qui semblent en avoir été les principaux ports d'entrée, il est devenu de plus en plus difficile d'y voir autre chose que les indices d'un « commerce régulier et soutenu » entre l'Égée et la Bretagne insulaire, commerce auquel vint s'ajouter, dans les années 525-550, un certain nombre d'importations venues de Tunisie. L'interprétation la plus récente de la présence de ce mobilier est qu'il dénote un effort concerté des milieux d'affaires de l'Empire romain d'Orient, agissant avec l'appui des autorités politiques et cherchant à se fournir en étain afin de compenser des apports insuffisants en métaux[45]. En bref, l'élite de la société de l'extrémité sud-occidentale de la Bretagne semble s'être saisie de l'occasion que représentait la fin de la présence romaine dans l'île. On sait par Gildas, qui fustige Constantin, l'un de ses dirigeants, que, dans la première moitié du VIe siècle, la « *Dumnonia* » existait bel et bien, du moins en tant qu'entité politique éphémère[46]. À la même époque, on constate que des Irlandais de statut élevé s'étaient installés en Cornwall, probablement après un premier séjour au pays de Galles, comme le montrent les inscriptions où apparaissent à la fois

[43] Communication personnelle d'Oliver Padel à propos des forts récemment découverts à Restormel et Calstock ; B. Cunliffe, *Facing the Ocean* : *The Atlantic and its Peoples 8000 BC-AD 1500*, Oxford, 2001, p. 411 ; H. Quinnell, « Cornwall during the Iron Age and the Roman Period », *Cornish Archaeology*, vol. 25, 1986, p. 111-134 (p. 130).

[44] R. D. Penhallurick, *Ancient and Early Medieval Coins from Cornwall and Scilly*, Londres, 2009, p. 5-8 ; C. Thomas, *Celtic Britain*, Londres, 1986, p. 63.

[45] E. Campbell, *Continental and Mediterranean Imports in Atlantic Britain and Ireland AD. 400-800*, York, 2007, p. 120-132. On verra aussi : F. Griffith, E. Wilkes, « The Land Named from the Sea ? Coastal Archaeology and Place-Names of Bigbury Bay, Devon », *Archaeological Journal*, t. 163, 2006, p. 67-91 ; E. Campbell, C. Bowles, « Byzantine Trade to the Edge of the World : Mediterranean Pottery Imports to Atlantic Britain in the 6th century », dans M. Mundell Mango (dir.), *Byzantine Trade, 4th-12th Centuries : The Archaeology of Local, Regional and International Exchange*, Farnham, 2009, p. 297-314 ; C. J. Salter, « Early Tin Extraction in the South-West of England : A Resource for Mediterranean Metalworkers in Late Antiquity », dans M. Mundell Mango (dir.), *Byzantine Trade..., op. cit.*, p. 315-322. Sur les inscriptions : M. Handley, « The Early Medieval Inscriptions of Western Britain : Function and Sociology », dans J. Hill, M. Swan (dir.), *The Community, the Family and the Saint : Patterns of Power in Early Medieval Europe*, Brepols, 1998, p. 339-362. Pour des études générales sur l'évolution de cette région dans l'Antiquité tardive et au cours de la période post-romaine : S. Pearce, *South-Western Britain in the Early Middle Ages*, Leicester, 2004 ; R. White, *Britannia Prima*, *op. cit.*

[46] Gildas, *De Excidio Britanniæ*, § 28 (traduction : M. Winterbottom, *op. cit.*, p. 29).

Livre 1.indb 165 11/02/2015 13:53:33

l'ogham et des anthroponymes irlandais. On ne sait pas, en revanche, si ces immigrants constituèrent un obstacle à la constitution d'autorités locales en Cornwall, ou si, au contraire, elles en accélérèrent la création[47].

Il est possible que cette prospérité régionale ait été de courte durée. Le commerce avec la Méditerranée semble avoir brusquement cessé vers le milieu du VIe siècle, en raison peut-être de l'épidémie de peste de 545. Tintagel et Saint Michael's Mount, dans la baie de Penzance, furent abandonnés à cette époque, les deux événements étant sans doute liés. Le VIe ou le VIIe siècle vit aussi apparemment disparaître les *rounds*, ces fermes fortifiées qui avaient constitué, dans la région, le type dominant d'établissement rural pendant toute la période romaine, cette disparition étant liée à une vaste réorganisation des campagnes du Devon et du Cornwall[48]. On peut raisonnablement penser que la migration du VIe siècle, du sud-ouest de l'île vers la petite Bretagne, résultait, d'une manière ou d'une autre, de l'évolution en dents de scie de la Domnonée insulaire. On peut, de la sorte, imaginer qu'au sommet de sa prospérité l'élite de la Domnonée ait cherché à conquérir ou à prendre le contrôle de terres en petite Bretagne, région relativement vaste, en s'en servant comme police d'assurance en quelque sorte. Par la suite, la rupture des liens commerciaux et la dislocation politique et économique qu'elle entraîna peuvent avoir poussé certains chefs et leurs partisans à l'émigration. Il est certes possible que, grâce au soutien des Francs, des chefs bretons aient pu s'établir tant en Grande- qu'en petite Bretagne et aussi résister, pendant la première moitié du VIe siècle, à la pression des Anglo-Saxons installés dans l'île. Mais on peut tout aussi bien penser que, étant donné qu'aucun chef suffisamment puissant et fiable, accepté par ses pairs, et qu'aucune dynastie pérenne n'étant apparus chez les Bretons du sud-ouest de l'île, il eût été difficile, dans un tel contexte, d'imaginer un tel soutien de la part des Francs. Si tel était pourtant le cas, il est possible que cette assistance n'ait pas survécu à cette absence de structures politiques établies dans le sud-ouest de l'île. C'est d'ailleurs pour des raisons semblables que Campbell a réfuté l'hypothèse selon laquelle les Bretons auraient bénéficié d'un soutien diplomatique direct de Constantinople[49].

Si toutefois l'élite de la Domnonée post-romaine s'installa bien en petite Bretagne, il ne semble pas qu'elle ait emporté dans ses bagages les modes d'expression du pouvoir dont elle faisait usage dans sa contrée d'origine. On ne connaît ainsi, dans la péninsule armoricaine, que deux petites trouvailles de poteries importées de Méditerranée orientale, soit quatre tessons d'une ou plusieurs amphores B1 au Yaudet et, sur l'île Lavret en Bréhat, un fragment d'amphore B2, découvert dans le comblement de la tranchée d'un mur volé[50]. Rien, ou presque, ne montre que les sites aisément fortifiables aient connu une occupation de statut élevé[51]. On ne

[47] Pour une discussion de ces inscriptions, voir C. Thomas, *And Shall These Mute Stones Speak ? Post-Roman Inscriptions in Western Britain*, Cardiff, 1994. Thomas considère que dix-huit des cinquante-cinq inscriptions de *Dumnonia* qu'il étudie sont « intrusives et probablement inspirées des monuments des *Demetæ* » (p. 305). Il considère que ces stèles correspondent à une mode introduite par des immigrants.

[48] P. Herring, « Cornish Field Strips », dans S. Turner (dir.), *Medieval Devon and Cornwall : Shaping an Ancient Countryside*, Macclesfield, 2006, p. 44-77 (p. 73) ; H. Quinnell, *Excavations at Trethurgy Round, St Austell : Community and Status in Roman and Post-Roman Cornwall*, Truro, 2004.

[49] P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement..., op. cit.*, p. 122-123 ; E. Campbell, *Continental and Mediterranean Imports..., op. cit.*, p. 131, citant K. Dark, *Britain and the End of the Roman Empire*, Stroud, 2000, p. 130, et A. Harris, *Byzantium, Britain and the West : The Archaeology of Cultural Identity*, Stroud, 2003, p. 152.

[50] B. Cunliffe, P. Galliou, *Les Fouilles du Yaudet..., op. cit.*, t. III, p. 38.

[51] Pour les maigres données concernant les sites de statut élevé, voir P.-R. Giot et *al.*, *The British Settlement..., op. cit.*, p. 214-230. Dans son compte rendu de l'ouvrage (*British Archaeology*, t. 72, 2003, p. 30), Martin Henig souligne le contraste apparent entre

Livre 1.indb 166 11/02/2015 13:53:33

connaît pas de *rounds* en petite Bretagne, bien que l'élément toponymique *ker-*, dont on pense qu'il qualifiait les *rounds* en Cornwall, soit devenu, mais de façon tardive (Xe siècle), le terme le plus couramment utilisé pour désigner les habitats ruraux de petite Bretagne[52]. Rares sont aussi, en Bretagne, les inscriptions médiévales sur pierre présentant les mêmes caractéristiques que celles connues, du Ve au VIIe siècle, dans l'ouest de la Bretagne insulaire. On n'y connaît, en effet, que vingt-sept inscriptions couvrant une période allant de la fin du IVe siècle à la fin du XIe siècle, alors qu'il s'en trouve soixante-dix-neuf dans le Devon et le Cornwall et plus de cinq cents au pays de Galles. De plus, seule une demi-douzaine des inscriptions continentales appartient peut-être aux VIe et VIIe siècles, et il est donc indiscutable que les pratiques épigraphiques des habitants de la petite Bretagne étaient moins accentuées que celles communes à la même époque en Bretagne insulaire[53]. Il n'était pas dans les habitudes de la plupart des Bretons d'imiter ces chefs locaux du Cornwall qui décidaient d'affirmer à la face du monde leur revendication à un territoire en y faisant dresser une pierre inscrite en un lieu visible de tous. Ces contrastes archéologiques pourraient signifier que ceux des Bretons qui migraient en petite Bretagne voyaient s'amoindrir leur pouvoir et leur statut, ou simplement que de tels éléments symboliques résistaient mal à la migration. À l'inverse, ces différences pourraient simplement signifier que les habitants de la *Dumnonia* n'eurent rien à voir avec l'établissement de Bretons dans la péninsule armoricaine. Il est utile, à ce propos, de rappeler l'argument de Magali Coumert, selon laquelle les noms *Domnonia* et *Cornubia*, appliqués à certaines régions de la Bretagne, loin d'indiquer des liens politiques étroits et anciens entre la petite Bretagne et le sud-ouest de l'île, ne pourraient n'être que des constructions ecclésiastiques du IXe siècle, preuves de la persistance de contacts culturels plutôt que d'une migration de grande ampleur. Magali Coumert admet cependant qu'il est difficile d'expliquer le choix de ces noms si l'on admet pas qu' « une partie des élites qui se déplacèrent pouvaient se reconnaître comme Cornouaillais ou Domnonéens[54]. »

En résumé, il nous paraît possible d'avancer une hypothèse différente de celle proposée par Léon Fleuriot et ses disciples quant aux migrations bretonnes. Je reconnais bien sûr qu'une telle proposition est tout aussi hypothétique que celle qu'elle prétend remplacer, mais je crois, néanmoins, qu'elle ne fait pas violence aux données historiques. Il est possible qu'au Ve siècle des Bretons du sud et de l'est de l'île aient cherché refuge dans la péninsule armoricaine, qui, bien qu'appauvrie et plus ou moins abandonnée par les autorités romaines, n'était pas directement menacée par des incursions barbares, contrairement à d'autres régions de Gaule ou de Bretagne insulaire. On peut estimer que la « fenêtre » du milieu du Ve siècle, époque où les révoltes armoricaines avaient été pacifiées, où Aetius et Majorien avaient arrêté sur la Somme l'avance

les vestiges archéologiques du Cornwall et de Bretagne et le peu que les auteurs ont tiré de cette différence.

52 O. Padel, *Cornish Place-Name Elements*, Cambridge, 1985, p. 50-52.

53 Les seuls exemplaires antérieurs au IXe siècle cités par Wendy Davies et ses co-auteurs sont les pierres F2 et F5 du Finistère (la seconde est aujourd'hui perdue), Cl, C2 et C3 des Côtes-d'Armor (la dernière est perdue), et M2 et M3 du Morbihan (la première inscription est sur un sarcophage, et non sur une pierre levée, et il est possible que la seconde n'ait été que récemment placée sur le lieu où elle se trouve aujourd'hui, à Guer). Il faut aussi noter que toutes les inscriptions conservées, à l'exception de M2, se trouvent sur des stèles de l'âge du fer ou de colonnes romaines, et non pas sur des pierres taillées à cette occasion : W. Davies et *al.*, *Inscriptions of Early Medieval Brittany*, *op. cit.*, p. 88 ; E. Okasha, *Corpus of Early Christian Inscribed Stones of South-West Britain,* Leicester, 1993 ; M. Redknap et *al.*, *Corpus of Early Medieval Inscribed Stones and Stone Sculpture in Wales*, Cardiff (en cours) ; M. Handley, « The Early Medieval Inscriptions of Western Britain », art. cité.

54 Une partie des élites qui émigrèrent vers le continent se voyait peut-être comme citoyens de *Cornubia* ou de *Dumnonia* ; M. Coumert, « Le peuplement… », art. cité. p. 41.

Livre 1.indb 167 11/02/2015 13:53:34

des Francs, et où, enfin, se tint le concile de Vannes, fut le moment où un transfert de population entre le sud de l'île et la péninsule armoricaine fut organisé avec le soutien des autorités romaines. Il est possible que la présence sur le sol armoricain, en 461, d'un certain Mansuetus, qualifié d'*episcopus Britannorum*, soit associée à un mouvement de ce type[55]. L'avancée continue des Francs et des Wisigoths et la défaite définitive de Syagrius en 486 mirent très probablement fin à toute tentative visant à préserver le contrôle politique et militaire de Rome sur la péninsule, si d'ailleurs celui-ci n'avait pas disparu plus tôt. Il est possible que la phase cruciale de la migration ait occupé la fin du Ve siècle et le début du siècle suivant, époque où, en *Dumnonia*, une élite politique ambitieuse et en pleine expansion établit des têtes de pont en petite Bretagne et un contrôle plus ou moins serré sur une grande partie de la région et ses habitants, immigrés (s'ils existaient bien) et autochtones, qui devaient payer tribut à leurs maîtres d'outre-Manche. Il est probable que cela eut pour conséquence l'installation, dans la péninsule armoricaine, de bon nombre de membres de l'élite de *Dumnonia* et de sa suite militaire. Dès les premiers temps du VIe siècle, ces derniers furent fortement influencés par l'enthousiasme militant d'un mouvement chrétien prônant l'ascétisme, mené par des « saints » de l'ouest de la Bretagne insulaire et bientôt rejoints par leurs équivalents armoricains (bien que la relation de certains de ces chefs au christianisme ait été de nature opportuniste, comme le montrent les portraits étonnamment similaires de Constantin de *Dumnonia* par Gildas et de Macliaw de petite Bretagne par Grégoire de Tours[56]). À partir de la fin du VIe siècle, les chefs de Domnonée insulaire, leur principale source de revenus ayant disparu du fait de la peste, n'étaient plus en position de force vis-à-vis de la petite Bretagne, bien que certains d'entre eux aient continué à y émigrer. L'expansion bretonne s'en vit donc stoppée, de même que disparut la forte emprise militaire sur la Bretagne. On pensera, dans le même domaine, à l'apparente disparition de la caste militaire picte après les raids qui marquèrent la fin de l'époque romaine en Bretagne insulaire et au temps qui s'écoula entre les conquêtes anglo-saxonnes du Ve siècle et la formation des premiers royaumes anglo-saxons, à partir de la fin du siècle suivant.

Les Bretons, cependant, n'en arrivèrent pas au point de bâtir des royaumes durables. Dans les années 630, sous Judicaël, on vit certes brièvement renaître un protoroyaume breton, coïncidant avec, et peut-être lié à la dernière phase d'expansion du royaume mérovingien sous Dagobert. Par la suite, il n'y eut plus, chez les Bretons eux-mêmes, aucun élan visant à la création d'un État, et, semble-t-il, aucune agression militaire des Francs qui eût pu le stimuler. Par la suite, aux VIIe et VIIIe siècles, le pouvoir effectif des rois mérovingiens de Neustrie (l'ouest de la Francie) ne s'étendit pas au-delà du Bassin parisien et de la vallée de la Seine ; à l'ouest de ces zones, une vaste région, comprenant le Maine et la basse vallée de la Loire, fut laissée aux mains d'évêques locaux et d'aristocrates indépendants, et j'espère montrer, dans un futur article, comment, sur les marches de la Bretagne, une société bretonne de caractère très local et une société presque aussi autonome, de langue romane, et théoriquement franque, établirent un *modus vivendi*, jusqu'au moment où, à partir du milieu du VIIIe siècle, l'agression carolingienne fit revivre les capacités guerrières de Bretons, alors profondément endormies.

La langue est un autre facteur venant compliquer le problème. Que la langue parlée en Bretagne à partir du haut Moyen Âge ait été étroitement apparentée au cornique et même indifférenciable de cette dernière jusqu'au Xe siècle au moins, est

---

[55] Voir *supra*, note 54.

[56] Gildas, *De Excidio Britanniæ*, § 28 (traduction : M. Winterbottom, *op. cit.*, p. 29-30) ; Grégoire de Tours, *Historiarum Libri Decem*, IV, 4 (B. Krusch, W. Levison [éd.], *op. cit.*, p. 137-138).

Livre 1.indb 168 11/02/2015 13:53:34

le premier point que toute théorie des migrations bretonnes tenter d'expliquer ; mais il est très difficile de savoir quel scénario historique en rend le mieux compte[57].

La similarité entre le breton et le cornique ne signifie pas, en elle-même, qu'une majorité des migrants vers la Bretagne venait nécessairement du sud-ouest de la Bretagne insulaire. Dans toutes les enclaves où il avait survécu, le brittonique du sud-ouest connut une évolution très semblable au cours du haut Moyen Âge. Il n'y a pas de raison de supposer qu'un idiome brittonique parlé par une population venant, disons, du sud-est de la Bretagne, ait évolué de façon différente[58]. Néanmoins, si l'on met de côté l'origine précise de ces migrants venus de Bretagne, le fait que leur langue ait été si largement adoptée fut l'un des principaux moteurs de la théorie selon laquelle la migration bretonne fut un mouvement de longue durée et non une conquête rapide. Afin de renforcer cette interprétation gradualiste, on a également voulu montrer que l'adoption d'une langue brittonique en petite Bretagne fut facilitée par le fait que les habitants de l'ouest de la péninsule armoricaine avaient continué de parler gaulois, langue étroitement apparentée au brittonique, pendant toute l'époque romaine[59]. Bernard Tanguy et d'autres chercheurs ont présenté des preuves tout à fait plausibles d'une préservation, dans ce qui allait devenir la Bretagne, d'un bon nombre de toponymes gallo-romains, sous une forme plus purement gauloise et moins latinisée que leurs équivalents d'autres parties de la France[60]. Cependant, ce qui s'approche le plus d'une preuve directe de l'utilisation du gaulois dans l'Armorique de l'Antiquité tardive est l'inscription de Plumergat (Morbihan), rédigée, vers 300 apr. J.-C., en un gaulois tardif et « savant »[61]. On ignore comment le gaulois, s'il avait bien survécu, pourrait avoir évolué par la suite, et, de la sorte, on n'a guère de preuves de la nature d'une possible contribution du gaulois au breton, contrairement à l'évident apport brittonique. La tentative de François Falc'hun de montrer que le gaulois avait survécu dans le sud-est de la petite Bretagne en se fondant sur certains traits du dialecte vannetais, traits qui ne sont toutefois attestés que des siècles plus tard, n'a été acceptée ni par K. H. Jackson ni par Pierre-Yves Lambert, bien qu'elle ait été prise au sérieux par Léon Fleuriot et Bernard Tanguy[62]. Étant donné l'apparente déromanisation de la péninsule armoricaine à partir de la fin du IIIe siècle, l'idée d'une survie ou d'une renaissance du gaulois n'est pas totalement improbable en elle-même, mais il est incontestablement préférable d'essayer d'expliquer, si possible, « le fait du breton » sur la seule base de données positives.

Une invasion venue au VIe siècle du sud-ouest de la Bretagne insulaire pourrait-elle, à elle seule, avoir entraîné l'implantation, en petite Bretagne, de

---

57 K. H. Jackson, *Language and History..., op. cit.*, p. 25.

58 Je dois la formulation de cette hypothèse à O. Padel.

59 F. Falc'hun, *L'Histoire de la langue bretonne d'après la géographie linguistique*, Paris, 1963 (2e éd.) ; L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 50-69 ; B. Tanguy, « La limite linguistique dans la péninsule armoricaine à l'époque de l'émigration bretonne (IVe-Ve siècle) d'après les données toponymiques », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 87, 1980, n° 3, p. 429-462.

60 Id., *ibid.* ; N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne…*, *op. cit.*, p. 37-72 résume les arguments de Bernard Tanguy sur les toponymes et en ajoute d'autres. Le Dr Paul Russell m'a toutefois suggéré que les différences régionales entre toponymes étaient dues à des particularités dialectales locales plutôt qu'à la survie du gaulois ou l'influence du brittonique (communication personnelle, 26 novembre 2010).

61 W. Davies et *al.*, *Inscriptions…*, *op. cit.*, n° M8.

62 K. H. Jackson, *Language and History..., op. cit.*, p. 28-30 ; Id., *A Historical Phonology of Breton*, Dublin, 1967, p. 29-33. Pierre-Yves Lambert (*La Langue gauloise*, Paris, 1994, p. 18), rejette encore plus nettement l'idée voulant que le breton trouve son origine dans le gaulois (« C'est une idée-force de l'idéologie antibretonniste »). Pour une critique d'arguments similaires voulant prouver l'existence d'une influence brittonique « latente » dans l'anglais, voir A. Woolf, « Apartheid and Economics… », art. cité, p. 123-127. Pour des arguments en faveur de la thèse de Falc'hun : N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne…*, *op. cit.*, p. 39-41.

Livre 1.indb 169 11/02/2015 13:53:34

la langue bretonne ? Cela paraît d'autant plus surprenant que les recherches récentes ont eu tendance à mettre l'accent sur une ample utilisation du latin dans la Bretagne insulaire de l'Antiquité tardive, où cette langue, d'ailleurs évolutive, était parlée dans de nombreux milieux et n'était pas réservée aux seuls cercles érudits[63]. Selon Alex Woolf, l'élite britannique, et ce même dans l'extrême-ouest de l'île, n'abandonna pas sa « langue romane » d'usage et ne commença à écrire en brittonique qu'après que les avancées des Anglo-Saxons les eurent privés de contacts quotidiens avec d'autres utilisateurs de langues romanes[64]. Ainsi les Bretons qui s'installèrent dans la péninsule armoricaine ne perdirent-ils jamais le contact avec les utilisateurs de langues romanes. Alors, comment se fait-il qu'ils aient parlé breton ? Si l'on adopte notre conception de ces immigrants bretons et si l'on admet donc que leurs chefs étaient bilingues, parlant à la fois brittonique et latin tardif mais considérant la première de ces langues comme un idiome de « seconde classe », le latin étant d'usage pour des fonctions officielles, littéraires ou religieuses, le poids des migrations bretonnes dans le fait linguistique s'en voit modifié. On peut ainsi penser que le breton devint une langue vernaculaire informelle, tandis que le latin continuait d'être utilisé dans des situations « officielles », du VIe au IXe siècle, époque où apparaissent les premières formes du breton écrit. Un tel processus pourrait, en partie, expliquer pourquoi la Bretagne, contrairement au pays de Galles, ne connut pas de véritable littérature en langue vernaculaire avant la fin du Moyen Âge.

Mais, à l'inverse, on peut aussi souligner qu'au bout du compte le breton remplaça bel et bien le roman dans la Bretagne médiévale et qu'un tel replacement linguistique impliquait vraisemblablement une rupture très profonde des structures sociales préexistantes[65]. Le problème est similaire au remplacement du brittonique par le vieil anglais dans l'Angleterre anglo-saxonne. Dans les deux cas, on est appelé à expliquer le remplacement total d'une langue par une autre, du fait d'immigrants qui, du point de vue numérique, ne formaient qu'une minorité de la population. Dans les années 1990, Nick Higham et d'autres ont proposé, pour rendre compte de l'installation des Anglo-Saxons, un modèle fondé sur une « imitation des élites » par les classes inférieures, modèle selon lequel les Bretons, n'ayant guère confiance en leur propre culture, adoptèrent progressivement la langue et l'identité ethnique anglo-saxonne comme moyens d'accéder au groupe dominant. Martin Henig, parmi d'autres, a suggéré l'existence d'un processus semblable en petite Bretagne[66]. Les éléments de comparaison tendent cependant à montrer que, s'il est courant de se choisir ou de s'inventer une identité, les langues ne se remplacent pas aussi aisément. Quand une petite élite invasive s'impose comme classe dominante d'une société qui, par ailleurs, demeure relativement intacte, l'élite finit par adopter la langue des autochtones, ou du moins de grandes parties de celle-ci – ce fut les cas des Francs, dans la Gaule post-romaine, ou des Normands en Angleterre.

Alex Woolf a récemment montré que les zones de l'ancien Empire romain qui « perdirent » leur langue romane – les Flandres, la Bavière, la région s'étendant entre le Rhin et le Danube, de même que l'Angleterre anglo-saxonne – étaient celles qui avaient été envahies par des peuples présentant peu de stratification sociale, un pouvoir politique non

[63] C. E. Thomas, « Language and Society among the Insular Celts », dans M. Green (dir.), *The Celtic World*, Londres, 1995, p. 703-736 ; P. Schrijver, « What Britons Spoke around 400 AD », dans N. Higham, *Britons in Anglo-Saxon England*, *op. cit.*, p. 165-171, et références.

[64] A. Woolf, « The Britons… », art. cité, p. 376-377.

[65] Le roman survécut néanmoins dans des « enclaves », à l'intérieur de la Bretagne du haut Moyen Âge ; pour un résumé des données, voir A. Chédeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois*, *op. cit.*, p. 108-111.

[66] N. Higham, *Rome, Britain and the Anglo-Saxons*, Londres, 1992 ; M. Henig, art. cité, p. 30 (cf. *supra*, note 51).

Livre 1.indb 170 11/02/2015 13:53:34

centralisé et des structures économiques simples, et qui ne souhaitaient pas, ou ne pouvaient pas faire usage du « gouvernement centralisé et des modèles complexes de tenure » qui caractérisaient les provinces romaines. Ces peuples « aplatissaient » les sociétés dont ils s'emparaient et oblitéraient leur langue, alors qu'à l'inverse la préservaient les communautés établies comme fédérés avec l'accord des autorités romaines, comme les Francs ou les Wisigoths[67]. Cette analogie va, de la sorte, à l'encontre de la théorie selon laquelle la petite Bretagne aurait été « bretonnisée » par des fédérés militaires venus de Bretagne insulaire ; même si ceux-ci étaient venus des régions les moins romanisées de l'île, leur participation à la structure de pouvoir romaine les aurait incités à préserver une langue romane. Cela donne plutôt à penser que l'introduction du breton est due à des immigrants qui infiltrèrent la population locale à tous les niveaux, quand ils ne se débarrassèrent pas des autochtones.

La réponse à toutes ces questions est nécessairement complexe, car les données sont contradictoires. On voit ainsi que les *civitates* romaines de l'ouest de la Bretagne disparurent, rien n'indiquant véritablement qu'elles furent remplacées par quelque entité politique de grande taille que ce soit, et que la société bretonne du haut Moyen Âge était très largement indifférenciée. Mais les études sur les paysages montrent qu'il existe une certaine continuité des établissements humains et de l'exploitation du sol entre la Bretagne de l'Antiquité tardive et celle du haut Moyen Âge : les *plebes* ou *plous* ont l'air étonnamment organisés, comme s'ils étaient antérieurs, d'une manière ou d'une autre, à l'établissement des Bretons. L'absence de royaumes « tribaux », sur le modèle insulaire, suggère peut-être une influence du passé romain local[68]. Les chartes de Redon révèlent la poursuite de l'usage du latin et nous donnent peut-être aussi « un aperçu de ce que l'Antiquité tardive a légué », du moins dans l'est de la Bretagne, des vestiges du système politique romain, à des niveaux sociaux très humbles[69]. De façon générale, il n'est guère aisé de juger des proportions relatives de continuité et de rupture violente dans ce passage de l' « Armorique » à la « Bretagne ». Comme c'est aussi le cas pour la transition entre la Bretagne romaine et l'Angleterre anglo-saxonne, on ne peut s'attendre ici à pouvoir proposer un jour une conclusion définitive : les données, et en particulier celles de l'archéologie, sont ici considérablement moins riches d'enseignements que dans les îles Britanniques. Il n'existe néanmoins pas de raison qui nous empêche de continuer à appliquer différents modèles d'analyse à cette transition. Ils nous permettront, au moins, d'étendre notre capacité à imaginer les types de processus mis en œuvre.

Conclusion

J'espère avoir montré, dans le présent article, que la théorie d'une lente transformation au long terme de l'Armorique à la Bretagne, centrée sur l'implantation, au cours de l'Antiquité tardive, de forces militaires venues de Bretagne insulaire et culminant dans la fondation de monarchies, bien qu'elle constitue éventuellement une façon valable de regarder les données, est loin d'être la seule possible. L'exposé classique de cette théorie, *Les Origines de la Bretagne*, de Léon Fleuriot, fut et demeure inestimable, son remarquable corpus des sources anciennes permettant d'analyser la formation de la Bretagne et de la placer dans son contexte. Il me

[67] A. Woolf, « Apartheid and Economics… », art. cité, p. 119.

[68] N.-Y. Tonnerre, « L'Armorique à la fin du ve siècle », art. cité, p. 146-148, pour le Vannetais en particulier ; Id., *Naissance de la Bretagne*, *op. cit.*, p. 48-52 ; G. Astill, W. Davies, *A Breton Landscape*, Londres, 1997.

[69] W. Davies, « People and Places in Dispute in Ninth-Century Brittany », dans W. Davies, P. Fouracre (dir.), *The Settlement of Disputes in Early Medieval Brittany*, Cambridge, 1986, p. 65-84 (p. 83) ; D. N. Dumville, « Writers, Scribes and Readers… », art. cité, p. 61.

Livre 1.indb 171 11/02/2015 13:53:34

semble toutefois qu'en minimisant la nature exceptionnelle des liens entre la Bretagne insulaire et la péninsule armoricaine au haut Moyen Âge et en cherchant à les situer dans le contexte d'échanges réciproques à long terme entre la Bretagne insulaire et le Continent, Fleuriot a mis en avant un argument erroné, dont ses successeurs n'ont su se débarrasser.

Il est indiscutable qu'il y ait eu des contacts entre l'ouest de la Bretagne insulaire et l'Armorique depuis des temps immémoriaux. L'entrée en scène de l'Empire romain entraîna cependant un changement fondamental dans la nature de ces contacts. Les données archéologiques donnent à penser que, pendant la préhistoire, la péninsule armoricaine était la principale voie d'accès des influences continentales dans les îles Britanniques. Les habitants de la péninsule furent à l'origine de mutations et de technologies culturelles particulières – c'est le cas des alignements de pierres dressées du Néolithique et des haches à douille de l'âge du bronze – ou se firent les relais de centres d'innovation technologique, situés plus à l'est. De la sorte, la poterie décorée de l'âge du fer armoricain s'inspira-t-elle de techniques nées dans les vallées de la Marne et de la Moselle et influença à son tour le style des vases de bronze britanniques[70]. Immédiatement avant la conquête romaine, le principal point de contact entre les communautés de la péninsule armoricaine et celles de Bretagne insulaire était la côte du Dorset, plutôt que le Devon et le Cornwall, qui, relativement peu développés, avaient été négligés par les Armoricains lors de la mise en place de leur monnayage et lorsqu'ils se firent intermédiaires entre les réseaux commerciaux de Méditerranée et les parties les plus prospères de l'île de Bretagne. La conquête romaine, en 56 av. J.-C., mit un terme à tout cela. Défaits par César, leurs élites presque entièrement détruites, les Vénètes et les Coriosolites d'Armorique n'occupèrent plus qu'une place marginale dans les réseaux commerciaux européens, leurs points focaux septentrionaux se déplaçant vers la côte nord de la Gaule et le Rhin[71]. Quand la Bretagne insulaire fut à son tour incorporée dans l'Empire romain, à partir de 43 apr. J.-C., ses liens avec les centres de pouvoir de Rhénanie et de Méditerranée passèrent par ces nouvelles routes, par l'Essex et par Londres. Il en alla de même de l'immigration bretonne, militaire ou autre, vers le continent du Ier au IVe siècle apr. J.-C., mouvements que Fleuriot présente comme étant le contexte de la future migration vers la petite Bretagne[72]. Il conviendrait de montrer qu'elle en fut, en réalité, très différente.

Sous la domination romaine, l'Armorique connut une certaine prospérité, n'occupant en Gaule qu'une place relativement marginale[73]. Les liens qu'elle entretenait préalablement avec d'autres contrées océaniques se distendirent. En fait, personne, même en 400, n'aurait pu prévoir qu'ils se reconstitueraient, de façon spectaculaire, au VIe siècle, mais avec une différence : désormais c'était la *Dumnonia* insulaire, arriérée et peu développée, qui, avec des contributions du pays de Galles et de l'Irlande « barbare », exportait sa langue et sa culture vers la péninsule armoricaine et non l'inverse. Ce phénomène était loin d'être une simple intensification d'un modèle géoculturel pérenne,

---

70 B. Cunliffe, Ph. de Jersey, *Armorica and Britain : Cross-Channel Relationships in the Late First Millenium B.C.*, Oxford, 1997, p. 104 et 50-56 ; B. Cunliffe, « Britain, the Veneti and Beyond », *Oxford Journal of Archaeology*, t. 1, 1982, p. 39-68.

71 Id., *ibid.*, p. 52-54 ; G. Woolf, *Becoming Roman : The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, 1998, p. 145-147.

72 L. Fleuriot, *Les Origines…* , *op. cit.*, p. 39-50.

73 G. Woolf, *Becoming Roman…*, *op. cit.*, p. 146, insiste sur l'aspect négatif de la conquête romaine sur la péninsule armoricaine, mais le développement rapide de l'archéologie romaine en Bretagne, que reflète la création d'une nouvelle revue spécialisée (*Aremorica*) à l'université de Bretagne occidentale en 2007, tend à mettre l'accent sur une réelle prospérité et l'intégration de ce territoire à la Gaule romaine. On verra aussi les ouvrages généraux, toujours d'actualité, de P. Galliou (*L'Armorique romaine*, *op. cit.*, p. 232-244, en particulier) et de P. Galliou et M. Jones (*The Bretons*, *op. cit.*, p. 70-127).

Livre 1.indb 172 11/02/2015 13:53:34

contrairement à ce qu'affirment Fleuriot et ses successeurs[74] ; ce mouvement était, en vérité, tout à fait exceptionnel, imposé par les événements politiques extraordinaires de l'époque, la chute de l'Empire romain d'Occident et la fragmentation de la Bretagne insulaire. Sans l'effondrement culturel et politique généralisé, sans la disparition d'un « centre » en Europe de l'Ouest, il n'y aurait eu aucune chance pour qu'une « périphérie » précédemment aussi peu importante que l'était l'ouest de la Bretagne insulaire, puisse devenir le véritable « centre » d'une « micro-christianité » (selon la phrase très révélatrice de Peter Brown)[75]. La petite Bretagne n'aurait pas pris le nom qui est aujourd'hui le sien, n'aurait pas adopté la langue et la culture religieuse qui, depuis ce temps, ont été un élément vital de son identité, la distinguant de nombreuses autres régions européennes qui, ainsi que Fleuriot l'a justement souligné, reçurent eux aussi des émigrants venus de l'île au cours de la période romaine, mais sans effet culturel notable. Elle n'aurait pas non plus vu naître un ordre social distinctif qui, ainsi qu'on le voit dans les chartes de Redon du IXe siècle, semble exceptionnellement peu stratifié, en comparaison avec d'autres parties de l'Europe possédant une culture écrite.

Cette phase ne dura pas. À partir du IXe siècle, les chefs politiques de Bretagne gravitèrent de plus en plus vers l'État franc qui allait devenir la France, se détachant de leurs liens insulaires. Lorsque ces liens insulaires reprirent une plus grande importance – comme ce fut le cas au Xe siècle, lorsque les Bretons connurent le patronage des rois saxons de l'Ouest, et au XIIe siècle, lorsque la Bretagne fut incorporée dans l'empire angevin – ces mêmes chefs tournèrent leur regard, comme cela avait été le cas à la fin de l'âge du fer, vers les centres de pouvoir du sud de l'Angleterre, plutôt que vers le pays de Galles, le Devon ou le Cornwall[76]. Les contacts d'arrière-plan, de basse intensité, qui durent exister de tout temps entre l'ouest de la Bretagne insulaire et la petite Bretagne se poursuivirent, contribuant au maintien du cornique jusqu'au XVIIIe siècle. Mais le temps où de tels échanges définissaient la culture dominante dans ces deux zones était passé, bien qu'ils aient laissé leur marque jusqu'au temps présent.

Tout cela relève peut-être du truisme, mais il est utile d'insister sur la différence d'accent entre, d'une part, un style d'écriture historique qui cherche à imposer un air d'inévitabilité aux événements passés afin de lisser les changements abrupts et de minimiser l'inexplicable, et de l'autre, un style qui tient compte des accidents, des ruptures et de l'idée que les choses auraient pu tourner autrement.

La Bretagne n'en vint pas nécessairement à exister par défaut. Il est possible que l'on ne sache jamais comment elle naquit, mais l'on peut s'attendre à ce qu'une exploration vigoureuse des possibles révèle encore bien des surprises[77].

---

[74] « La migration des Bretons n'est qu'un des aspects des échanges constants entre les deux rives de la Manche » (L. Fleuriot, *Les Origines…*, *op. cit.*, p. 8) ; aussi : « les phénomènes réels sous-tendant la bretonnisation culturelle et linguistique résultèrent très probablement de nombreux ajouts complexes » (J. Koch [dir.], *Celtic Culture : A Historical Encyclopedia*, *op. cit.*, t. I, p. 276.

[75] P. Brown, *The Rise of Western Christendom*, *op. cit.*, p. 13-17.

[76] J. M. H. Smith, *Province and Empire*, *op. cit.*, p. 196-197 ; J. A. Everard, *Brittany and the Angevins*, *op. cit.*, p. 11-13.

[77] Cet article est la version longue d'une conférence donnée au *Anglo-Saxon, Norse and Celtic Research Seminar* de l'université de Cambridge le 26 novembre 2010. Je remercie très vivement les participants pour leurs utiles suggestions, et en particulier le Dr Oliver Padel et le professeur Wendy Davies, qui ont entièrement relu mon manuscrit et m'ont donné d'utiles conseils, qui m'ont épargné de nombreuses erreurs. Celles qui subsistent sont de mon seul fait.

Livre 1.indb 173 11/02/2015 13:53:34

Résumé

Dans la première partie de cet article, nous avons soumis à la critique la théorie qui avait fait jusqu'alors consensus dans le monde érudit, théorie selon laquelle l'identité de la Bretagne se serait formée par l'intermédiaire d'une migration militaire, venue de Bretagne insulaire aux IVe et Ve siècles sous le contrôle des autorités romaines, puis d'une autre migration, organisée par des chefs religieux.

La seconde partie de cet article s'attache à examiner la théorie selon laquelle les immigrants venus de l'autre rive de la Manche auraient bientôt fondé des « monarchies territoriales » qui, vers 500 environ, auraient établi des relations formelles avec le royaume franc. Selon nous, la situation était plus fluide et les chefs de la fin du VIe siècle que décrit Grégoire de Tours se montrèrent incapables de créer des entités politiques durables ; il est même possible, au bout du compte, qu'il n'y ait guère eu d'organisation politique d'un niveau supérieur à celui du village. On peut penser que l'établissement des Bretons doit être mis en relation avec la rapide évolution économique et politique du sud-ouest de la Bretagne insulaire, sous l'influence du commerce avec la Méditerranée orientale, ces échanges débutant vers 475 et s'achevant brutalement vers 550. L'implantation d'une langue brittonique en Bretagne continentale signifie peut-être que la migration s'accompagna d'un considérable bouleversement et de l'écrasement des hiérarchies sociales, bien qu'un certain nombre de données, montrant que les structures sociales romaines avaient survécu à ces phénomènes, nous révèle que la réalité de terrain fut certainement plus complexe. Nous soulignons enfin que l'établissement des Bretons en Bretagne continentale fut un épisode exceptionnel, et non routinier, des relations entre l'Armorique et les îles Britanniques, renversant le flux habituel des influences culturelles, cela ne pouvant s'expliquer que par le séisme que fut l'effondrement de l'Empire romain.

Abstract

The first part of the article consisted of a criticism of the evidence for the scholarly consensus that Brittany received its British identity first through a military settlement under Roman guidance in the fourth and fifth centuries, and subsequently through immigration organised by religious leaders.

The second part deals with the theory that the British settlers in Brittany quickly established « territorial monarchies » which entered into formal relations with the Frankish Merovingian kingdom ca. 500. It is suggested that the real situation was more fluid and that the rulers of the later sixth century described by Gregory of Tours proved unable to establish lasting polities : ultimately there may have been little political organisation above the village level. The settlement of Brittany should perhaps be seen in the context of the rapid economic and political development of south-west Britain driven by trade with the eastern Mediterranean from ca. 475, and its sudden collapse in about 550. The implantation of a Brittonic language in Brittany might suggest that the migration took place with considerable upheaval and a flattening of social hierarchies, although parallel evidence for the survival of Roman social structures warns us that the reality must have been complex. Finally, it is stressed that the British settlement of Brittany was an exceptional rather than a typical episode in Armorican/Insular relations, reversing the usual flow of cultural influences, in a way explicable only by the seismic effects of the collapse of the Roman Empire.

Diverradur

E lodenn genta ar pennad-mañ on-eus burutellet an deorienn a oa bet degemeret beteg vremañ gand an oll e bed ar ouizieien : stummet e vefe bet personelez Vreiz dre hanterouriez eun divroadeg soudarded

Livre 1.indb 174 11/02/2015 13:53:34

deuet euz Breiz an enezeier (Breiz-Veur a hirio) er IVed ha Ved kantved dindan beli ar pennadureziou roman, ha goude-ze eun divroadeg all, renket gand pennrenerien relijiel.

En eil lodenn-mañ euz ar pennad e klaskom selled a-dost ouz an deorienn a lavar e vefe bet savet prestig « rouanteleziou korn-bro » gand an divroidi deuet euz an tu all da Vor Breiz, hag o-defe skoulmet darempredou ofisiel gand rouantelez ar Franked war-dro ar bloaz 500. Hervezom, e oa berusoh an traou ha dihouest pennrenerien fin ar VIed kantved deskrivet gand Grégoire de Tours da zevel aozaduriou paduz ; marteze a-walh zoken ne oe, a-benn ar fin, urziadur politikel ebed euz eul live uhelloh eged hini eur gêr vihan. Bez' e heller soñjal e rank diazezadenn ar Vretoned beza liammet gand emdroadur prim ar vuhez ekonomikel ha politikel e mervent Breiz an enezeier, dindan levezon ar hoñvers gand broiou reter ar Mor Kreizdouarel, darempredou digoret war-dro 475 hag echuet trumm war-dro 550. Diazezadenn eur yez vrezoneg euz Breiz an enezeier e Breiz an douar braz a hell ol lakaad da zoñjal e teuas eur reveulzi ha flastradur ar hierarkiezou sosial da heul an divroadeg. Koulskoude meur a dra, hag a ziskouez e oa chomet en o zao frammaduriou sosial ar Romaned, a ziskuill e oe luzietoh an traou war an dachenn. Evid echui e pouezom war ar fed e oe diazezadenn ar Vretoned e Breiz an douar braz eun degouez dibaot, ha n'eo ket unan boazieg, euz an darempredou etre an Arvorig hag inizi Breiz-Veur, hag a eilpennas red boaz levezon ar zevenaduriou, ar pez na hell beza displeget nemed dre reverzi dismantr an Impalaerez roman.

Livre 1.indb 175 11/02/2015 13:53:35

Livre 1.indb 176 11/02/2015 13:53:35

La rénovation des abbayes et évêchés en Bretagne aux xe-xiie siècles (de Landévennec à Dol-de-Bretagne)

par Jean-Paul Soubigou

La Bretagne vécut, au cours des premières décennies du xe siècle, sous l'emprise des Vikings, qui contraignirent les élites religieuses et laïques à l'exil, en *Francia* et en Angleterre. Ainsi, les principales abbayes bretonnes furent abandonnées (Landévennec, Redon, Saint-Gildas-de-Rhuis) et les évêques contraints de fuir les cités épiscopales, notamment celles d'Alet/Saint-Malo et de Dol-de-Bretagne. De même, le comte de Cornouaille, Matuédoï, son fils Alain et des compatriotes se réfugièrent auprès du roi du Wessex, Æthelstan (924-939). Alain, sous l'égide d'Æthelstan, s'allia avec le roi des Francs, Louis d'Outremer, qui s'était également exilé outre-Manche, et revint en Bretagne en 936 pour mener une campagne victorieuse contre les Scandinaves qui s'y étaient implantés. Le retour d'Alain, surnommé Barbetorte, petit-fils du dernier roi de Bretagne, Alain le Grand (mort en 908), fut favorisé par l'action diplomatique de l'abbé de Landévennec, Jean, et en remerciement des services rendus, le duc fit donation à l'abbaye cornouaillaise des églises de Batz-sur-Mer, de Sainte-Croix de Nantes et du monastère nantais de Saint-Médard, entre 944 et 952[1].

Alain Barbetorte mena une politique extérieure active puisqu'il fit alliance avec le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, et qu'il épousa la sœur du comte de Blois. Avant de mourir, en 952, il confia son jeune fils légitime au comte de Blois, Thibaut le Tricheur, qui remaria sa sœur, veuve d'Alain, au comte d'Anjou, Foulque le Bon, les deux princes se partageant le gouvernement de la Bretagne[2]. L'influence du comte de Rennes, Juhel Bérenger, avec qui Alain Barbetorte avait conclu une alliance, est perceptible à travers le témoignage de quelques sources, dans lesquelles il est représenté comme l'allié du duc de Normandie : il est cité en 942, de même qu'Alain, dans le récit de la mort de Guillaume Longue-Épée[3], et les deux chefs bretons, ainsi que le duc de Normandie, prêtèrent serment

[1] H. Guillotel, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », dans *Actes du 103e Congrès national des sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Section de philologie et d'histoire*, Paris, 1979, p. 63-84.

[2] A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale, xie-xiiie siècle*, Rennes, 1987, p. 27-30.

[3] F. Neveux, *La Normandie, des ducs aux rois, xe-xiie siècle*, Rennes, 1988, p. 38.

Livre 1.indb 177 11/02/2015 13:53:35

au roi des Francs la même année[4]. L'action de Juhel Bérenger est connue par une charte de Landévennec, portant donation à l'abbaye d'un bien situé sur la paroisse de Carentoir[5]. L'œuvre de restauration entreprise par Alain Barbetorte et ses successeurs à la tête du duché de Bretagne porta notamment sur la rénovation des institutions religieuses, monastères et diocèses, qui subirent les dommages de la période des invasions scandinaves. Les réformes engagées aboutirent avant la fin du xe siècle à la création de deux nouveaux évêchés, à Saint-Brieuc et à Tréguier, ce qui entraîna un redécoupage des ressorts des diocèses de Saint-Malo et de Saint-Pol-de-Léon.

La présente étude portera donc, dans une première partie, sur la restauration des institutions religieuses en Bretagne septentrionale, de la seconde moitié du xe siècle à la fin du xiie siècle, à l'exclusion de la fondation des nouveaux ordres monastiques (cisterciens et templiers ou hospitaliers), et développera, dans une seconde partie, les aspects et particularités de cette restauration dans l'évêché de Léon. Elle s'appuiera sur les travaux éminents de la recherche historique contemporaine qui ont été consacrés à la Bretagne médiévale.

La rénovation des institutions religieuses en Bretagne (seconde moitié du xe siècle-fin du xiie siècle)

L'histoire des institutions religieuses en Bretagne a été marquée par la volonté des rois et princes bretons, depuis la seconde moitié du ixe siècle, d'ériger le siège épiscopal de Dol-de-Bretagne en archevêché.

L'archevêché de Dol-de-Bretagne

L'érection du siège de Dol en archevêché, par Salomon, roi de Bretagne jusqu'en 974[6], connut un prolongement un siècle plus tard avec la création de deux nouveaux évêchés dans le dernier tiers du xe siècle, portant le nombre des diocèses bretons à neuf[7].

Le prélat qui siégeait à Dol vers le milieu du xe siècle portait le nom de *Wicohenus*, et il semble qu'il ait été nommé à la tête de l'archevêché pour succéder à l'archevêque en place qui, selon les *Annales* de Flodoard, aurait péri dans sa cathédrale, lors d'une incursion des Vikings en 944[8]. Wicohen portait le titre d'archevêque dans les actes dont il est témoin à l'intérieur du duché (donation de Batz-sur-Mer à Landévennec entre 944 et 952), et d'évêque des Bretons dans ceux auxquels il souscrit à l'extérieur (deux actes de Hugues Capet : mars 967, en faveur de l'abbaye de Saint-Julien de Tours, et avril 970, en faveur de celle de Marmoutier). Toutefois, dans ces deux chartes tourangelles, c'est le nom « *Gisloenus* » qui est donné à cet évêque des Bretons, patronyme que l'on rencontre dans d'autres sources à l'époque médiévale, ce qui suscite une réserve quant à son identification avec *Wicohenus*[9], bien qu'il soit qualifié

---

[4] Ph. Lauer (éd.), *Les Annales de Flodoard*, Paris, 1905, p. 84 : Alain et Juhel Bérenger prêtèrent hommage au roi de France, avec Guillaume Tête d'Étoupe, duc de Normandie, à Rouen en août-septembre 942.

[5] R.-F. Le Men, É. Ernault (éd.), *Cartulaire de Landévennec*, Paris, 1886 (rééd., J.-L. Deuffic (éd.), *Britannia Christiana – Bretagne monastique*, fascicule 5-1, s.l., 1985, p. 569, charte n° 40 : témoins « *Iudhael, comite, affirmante. Signum N., Numinoe, comitis. Signum Hedren, episcopi. Signum Iestin, vicecomitis* » : don de biens dans la *vicaria* de Carentoir, « *in pago Brouuerec* ».

[6] F. Lot, « Festien, « archevêque » de Dol », *Mélanges d'histoire bretonne* (vie-ixe siècle), Paris, 1907, p. 14-40.

[7] H.Guillotel, « Les origines du ressort de l'évêché de Dol », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977 p. 65-66.

[8] Ph. Lauer (éd.), *Annales de Flodoard*, *op. cit.,* p. 94.

[9] A.-Y. Bourgès nous fait en effet remarquer que, dans ces deux actes, l'évêque des Bretons (« *episcopus Britannorum* ») porte le nom de « *Gisloenus/Gislenus* » et il doute qu'il puisse s'agir de « Iuthoen » ou « Wicohen » (message du 9 février 2014, dont nous le remercions) ; dans ce cas, nous pensons qu'il serait le successeur immédiat de ce dernier, car la qualification d'évêque des Bretons est un indice en faveur de son identification avec un

Livre 1.indb 178 11/02/2015 13:53:35

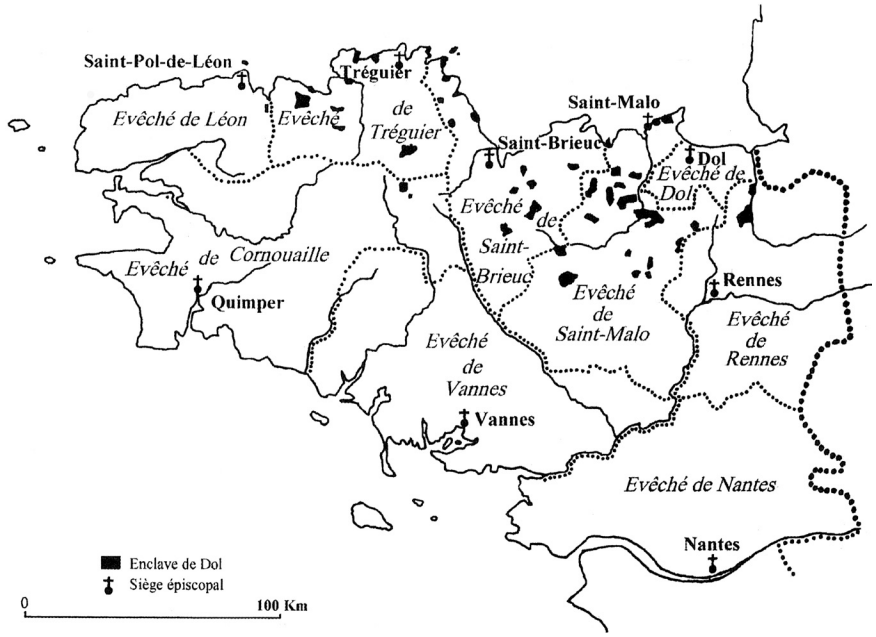

Fig. 1. – Carte des enclaves de Dol.

d'évêque des Bretons. H. Guillotel, à la suite de A. de La Borderie[10], identifia en outre le personnage de Wicohen avec l'archevêque Iuthouen, témoin de la charte de donation par le duc Alain Barbetorte de l'église de Bath-Guérande à Landévennec, entre 944 et 952, de même que les auteurs de *Gallia christiana*[11], et il est vrai que les deux noms sont assez semblables et que l'épiscopat de Iuthouen/Wicohen a pu se prolonger jusqu'en 970. On peut penser qu'il prit une part active dans la réorganisation des diocèses bretons. En 970, en effet, le pape Jean XIII informa les comtes bretons, Juhel Bérenger, comte de Rennes, ainsi que son fils, Conan, Hoël, comte de Nantes, et son frère Guérec (fils d'Alain Barbetorte) de la plainte que lui avait adressée l'archevêque de Tours au sujet de l'usurpation des droits de son archevêché par leur archevêque (*i.e.* de Dol), usurpation qui pourrait être interprétée comme étant la fondation de nouveaux évêchés ne dépendant pas de Tours[12]. En 990, dans la charte du duc Conan en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, neuf prélats bretons sont cités, dont Main, successeur de Wicohen sur le siège de l'archevêché de Dol[13].

archevêque de Dol, qui avait la suprématie sur les autres prélats bretons en cette fin de Xe siècle et au siècle suivant. En effet, le titre d'« archevêque des Bretons » a été employé dans le premier tiers du XIe siècle par Junkené, selon F. Duine : « Au sud de la Bretagne, et devant le roi de France, il prend son titre et sa place d'archevêque des Bretons, comme auprès du Métropolitain de Rouen » (F. Duine *La Métropole de Bretagne, chronique de Dol composée au XIe et catalogue des dignitaires jusqu'à la Révolution,* Paris, 1916, p. 112).

10 A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, Rennes-Paris, 1898-1899, p. 414 : « *Iuthoen ou Uicohen* ».

11 *Gallia christiana*, t. XIV, col. 944.

12 H. Guillotel, « Le premier siècle… », art. cité, p. 76-77.

13 Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, t. I, col. 350-351 : charte notice du duc Conan, en date de 990.

Livre 1.indb 179 11/02/2015 13:53:35

L'archevêque Wicohen domina la scène bretonne après le décès d'Alain Barbetorte en 952, exerçant un contre-pouvoir face au comte de Rennes, Juhel Bérenger, du moins dans la partie septentrionale de la Bretagne. Selon la *Chronique de Nantes*, après la mort du duc, il avait également reçu du comte de Blois, Thibaut le Tricheur, des pouvoirs sur le comté de Nantes[14]. Le fils de Juhel Bérenger, Conan, s'imposa face aux deux fils d'Alain Barbetorte, Hoël et Guérec, et, en 990, dans la charte en faveur du Mont-Saint-Michel, Conan, qui avait épousé la fille du comte d'Anjou, Geoffroy Grisegonelle, est appelé « *Brittanorum princeps* ».

L'influence de l'archevêché de Dol était matérialisée par des enclaves disséminées dans le nord de la péninsule, jusqu'à Locquénolé, en Léon. C'est dans le diocèse de Saint-Malo qu'elles étaient les plus nombreuses (fig. 1).

On remarque que le culte de saint Mélar est présent dans trois de ces enclaves de Dol : Saint-Méloir-près-Bourseul, Saint-Méloir-sous-Hédé (évêché d'Alet/Saint-Malo), et Lanmeur (diocèse de Tréguier). En outre, l'abbaye du Mont-Saint-Michel reçut du duc Alain III, petit-fils de Conan, « *in Pouleth, Semneler atque Semmeven Judichael Chancavre et portum Porpican* [15] » (« dans le pays d'Alet, Saint-Méloir, Saint-Méen-Judicaël, Cancale et port Pican »), biens situés à cette époque sur le territoire de la paroisse de Saint-Méloir-des-Ondes, qui, bien qu'appartenant au diocèse d'Alet, honorait également le saint martyr cornouaillais. Or, cette paroisse est voisine de celle de Saint-Coulomb, qui était une enclave doloise, de même que Saint-Ideuc, jouxtant Saint-Malo. Ces deux dernières paroisses, ainsi que celle de Saint-Benoît-des-Ondes, ayant également été confiées à l'abbaye montoise[16], on peut se demander si Saint-Méloir-des-Ondes n'a pas été, elle aussi, une enclave de Dol, avant d'être donnée à la même abbaye. Les ducs de la maison de Rennes furent, en tout cas, de généreux donateurs d'églises et de biens situés aux confins des diocèses de Dol et d'Alet, dans les premières décennies du XIe siècle. Enfin, on constate que les deux enclaves de l'archevêché de Dol situées dans le ressort du diocèse de Saint-Malo (Saint-Coulomb et Saint-Ideuc) ont été transférées à une abbaye, et, dans une précédente étude, nous avions relevé qu'une forte proportion d'enclaves doloises étaient le siège de prieurés, dépendant de monastères de Haute-Bretagne, dont celui de Saint-Jacut-de-l'Isle[17].

Dans la Vie de saint Thuriau (successeur de saint Samson sur le siège du monastère-évêché de Dol-de-Bretagne), rédigée au IXe siècle, le saint rayonne vers différents monastères situés dans le Poutrocoet, l'un d'entre eux étant *Lanus Campus*, monastère qui a précédé l'abbaye de Saint-Jacut et qui serait une fondation précarolingienne, soumise dès cette époque à Dol[18] . L'abbaye de Saint-Jacut possédait de nombreux prieurés dans les diocèses d'Alet, de Saint-Brieuc, de Tréguier, et jusque dans le Léon (Locquénolé et Pleyber-Christ), et R. Largillière a constaté une coïncidence entre la

---

[14] A. Chédeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale (XIe–XIIIe siècles), op. cit.*, p. 32.

[15] P. Bouet, O. Desbordes, (éd.), *Chroniques latines du Mont-Saint-Michel (IXe–XIIe siècles). Les manuscrits. Textes fondateurs*, Caen, 2009, p. 396 : charte du duc Alain III en faveur du Mont-Saint-Michel.

[16] P. Bouet, « Le Mont-Saint-Michel entre Bretagne et Normandie, de 960 à1060 », dans J. Quaghebeur, B. Merdrignac (éd.), *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences*, Rennes, 2008, p. 182 et 186 (note 59).

[17] J.-P. Soubigou, *Influences des abbayes extérieures en Basse-Bretagne aux XIe-XIIe siècles,* Mémoire de D.E.A. Histoire et civilisations des pays de langues celtiques, sous la direction de J. Kerhervé et B. Tanguy, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1993, p. XV et XVI.

[18] H. Guillotel, « Les origines du ressort de l'archevêché de Dol », art. cité, p. 54 ; J.-C. Poulain, *L'Hagiographie bretonne du haut Moyen Âge. Répertoire raisonné*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2009, p. 365 : dans la *vita* clermontoise de saint Thuriau, un monastère de *Lano campo* est cité, ainsi que l'îlot de *Libisca* (l'île des Ebihens, située au large de Saint-Jacut) ; y apparaît également le « *princeps* Gradalon » (Gradlon).

Livre 1.indb 180 11/02/2015 13:53:35

localisation de certaines des enclaves doloises et des prieurés de Saint-Jacut[19], coïncidence qui ne serait pas fortuite mais révélerait une forme de délégation de pouvoir de l'autorité épiscopale à un monastère, afin d'administrer, au plan religieux et temporel, ces possessions éloignées.

L'influence de l'abbaye de Saint-Jacut

L'abbaye de Saint-Jacut-de-l'Isle était située en Poudouvre – « *pagus daou dour* » (« pays d'entre deux eaux ») –, délimité par l'Arguenon, à l'ouest, et par la Rance, à l'est, cadre territorial dominé par un lignage vicomtal, dont le plus ancien titulaire connu, portant le titre de vicomte de Poudouvre, vivait à la fin du XIIe siècle et fit plusieurs donations à cette abbaye située dans ce *pagus* (Corseul[20], Dinan et Plancoët). Mais, le premier vicomte de Poudouvre pourrait être Hamon II, mentionné entre 1081et 1085[21]. Le lignage des vicomtes de Poudouvre serait, en fait, la branche aînée des vicomtes dits « d'Alet »[22]. Le premier titulaire fut Hamon, connu au début du XIe siècle, dont l'épouse porte, dans une charte, le titre de « *vicecomitissa de Dolo* », ce qui induirait un lien de vassalité vis-à-vis de l'archevêché[23]. Ainsi, d'une part, la constitution d'un protofief dans la partie occidentale de l'évêché de Saint-Malo, confié à un vicomte, pouvait conforter la mainmise de l'archevêque sur le nord de la Bretagne, et, d'autre part, la fondation d'une abbaye bénédictine complétait la politique expansionniste de l'archevêque de Dol.

Le monastère de Landoac, qui a précédé celui de Saint-Jacut, pourrait être une fondation précarolingienne et soumise dès cette époque à Dol. Le nom de Saint-Jacut ne s'imposa qu'au XIIe siècle et remplaça celui de Saint-Jacob : « *monasterium sancti Jacobi* » en 1008, et « *abbas sancti Jacobi* », entre 1015 et 1026[24]. Le nom de Jacut, issu du latin *Jacobus* (« Jacques »), est celui de l'un des frères de saint Guénolé, patron et fondateur de Landévennec, et c'est la forme « Jacobus » qu'utilisait déjà Wurdisten, abbé de Landévennec, dans la *Vita* de saint Guénolé, rédigée vers 886. Toutefois, les liens de Saint-Jacut avec Landévennec seraient antérieurs à la fin du XIe siècle. Ainsi, la vie de saint Jacut rappelle les liens de parenté entre les saints fondateurs des deux abbayes, liens qui ont pu se concrétiser dans des lieux de culte, comme Locquénolé : la vie de saint Idunet, insérée dans le cartulaire de Landévennec, aurait pour objectif inavoué la revendication de l'antériorité des droits de Landévennec sur Dol à propos de Locquénolé[25] Dans le cartulaire compilé vers 1050, en effet, cette église située en Léon est revendiquée par l'abbaye cornouaillaise. De même qu'à Landévennec, la tradition entretenue par les moines de Saint-Jacut voulait que le monastère ait été fondé par le roi Gradlon de Cornouaille[26].

On peut remarquer que c'est saint Jacob, et non pas son frère jumeau, Guéthenoc (tous deux frères

---

19 R. Largillière, *Les Saints et l'organisation chrétienne primitive dans l'Armorique bretonne*, Rennes, 1925, p. 187, note 24 : « je crois, par suite d'une série de présomptions graves, qu'il existe un lien entre les enclaves de Dol et les possessions de Saint-Jacut, soit que cette abbaye ait retiré aux évêchés locaux l'administration de ses possessions pour en faire remise à l'évêché de Dol, soit que Dol ait favorisé le développement des moines de Saint-Jacut dans ses enclaves ».

20 Dom H. Morice, *Mémoires…*, *op.cit.*, t. I, col. 701 : en 1184, « *in parochia de Corsot, in feodo vicecomitatus, de dono antecessorum meorum, vicecomitatum de Poudouria* ».

21 J. Geslin de Bourgogne, A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, Paris-Saint-Brieuc, 6 vol., 1855-1879, t. I, p. LXX-LXXII : ces auteurs voulaient reconnaître en Hamon II un vicomte de Poudouvre.

22 P. Souben, M. Brandhonneur, « Les enjeux de pouvoir autour de l'ancien domaine monastique carolingien de Saint-Bern », dans J. Quaghebeur, S. Soleil (éd.), *op. cit.*, p. 486-487.

23 Id., ibid.

24 A. de La Borderie, *Recueil des actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIe, XIIe et XIIIe siècles),* Rennes, 1888, p. 4, et 12.

25 E. Vallerie, « Saint Idunet et le monastère de Tauracus », Études celtiques, t. LXVII, 1987, p. 315-317.

26 A. Le Masson, « Histoire du Royal monastère de Saint Jacut-de-l'Isle-de-la-Mer depuis sa fondation jusqu'en 1649 », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. L, 1912, p. 9-90.

Livre 1.indb 181 11/02/2015 13:53:36

aînés de saint Guénolé), qui a été choisi comme patron du monastère fondé à l'emplacement de celui de Landoac : ne serait-ce pas en raison de son homonymie avec saint Jacques de Compostelle, qui pouvait conférer prestige et notoriété, comme saint Michel pour l'abbaye montoise ? Ce choix pourrait également être lié au regain des pèlerinages vers les lieux saints, de Rome et de Jérusalem, et même de Saint-Jacques de Galice. Il est tentant, en effet, de faire un rapprochement avec l'abbaye du Mont-Saint-Michel : l'archevêché de Dol a peut-être voulu prendre exemple sur son voisin, le duc de Normandie, qui rénova en 965-966 l'abbaye du Mont-Saint-Michel. En fait, il semble qu'avant cette rénovation par le duc de Normandie, le Mont ait été revendiqué par l'archevêque de Dol-de-Bretagne[27]. Richard Ier (942-996), duc de Normandie, entreprit en 965 la restauration de ce monastère en faisant appel aux moines de l'abbaye haute-normande de Saint-Wandrille, qui avait elle-même été rénovée par l'abbé Maynard, appartenant à une famille comtale proche des comtes de Flandre et qui obtint en 966 du roi carolingien Lothaire un diplôme approuvant le remplacement des chanoines par des moines[28]. Cette restauration est postérieure de quelques années à la dernière incursion des Vikings dans la région et à leur défaite, qui ouvrit une période plus favorable.

L'archevêque de Dol, voyant ses revendications à l'égard du Mont annihilées, a pu vouloir rénover à son tour un monastère situé dans son diocèse. On peut se demander si la présence de « Gisloenus, évêque des Bretons » (qu'il soit identifié à Wicohen ou qu'il soit son successeur sur le siège archiépiscopal de Dol) aux côtés de Hugues Capet à deux reprises en 967 et 970, lors de donations en faveur de deux sanctuaires tourangeaux (Saint-Julien de Tours, et Marmoutier), ne serait pas en rapport avec la recherche de soutien à sa politique de renouveau monastique (voir *supra*).

L'abbaye de Saint-Jacut entretint des contacts avec d'autres établissements extérieurs à la Bretagne. Dans un ouvrage récent, B. Merdrignac avait mis en lumière les relations de l'abbaye avec le monastère gallois de Llandaff, en raison de points communs entre la Vie de saint Lunaire, qui aurait été rédigée à Saint-Jacut dans la première moitié du XIe siècle, et celle de saint Dubrice, composée à Llandaff. L'abbaye de Saint-Jacut a pu également être le foyer dont seraient issues des traditions, qui pourraient elles-mêmes avoir été inspirées de celles du pays de Galles[29]. La production hagiographique de Saint-Jacut est mal connue en dehors de la *Vita* consacrée au saint patron de l'abbaye, mais A.-Y. Bourgès a mis en évidence des points communs entre trois *Vitae* du XIe siècle, qui pourraient de ce fait avoir été rédigées par les moines de l'abbaye : la *Vita IIa* de saint Lunaire, la Vie brève de saint Tugdual, et la *vita* de saint Cunval, qui a pour cadre la paroisse de Plougrescant et sa trève de Penvénan en l'évêché de Tréguier (cette dernière étant une possession de Saint-Jacut en 1163)[30]. On sait enfin que le monastère de Saint-Méen de Gaël fut res-

[27] Dom J. Laporte (dir.), *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. I, *Histoire et vie monastique*, Paris, 1966, chap. III, p. 56-57 : « L'abbaye du Mont-Saint-Michel aux Xe et XIe siècles » : le monastère était alors occupé par une communauté de chanoines, dont « beaucoup devaient appartenir à la région de Dol, que gouvernait vers 960 l'archevêque Wichohenus (…) ce prélat abusif travaillait à se tailler une principauté en Domnonée et regardait sans nul doute avec beaucoup d'intérêt du côté du Mont-Saint-Michel où il devait avoir des compagnons et des partisans ».

[28] F. Neveux, « L'abbaye bénédictine à la période ducale (966-1204) », dans *Le Mont-Saint-Michel. Histoire et Imaginaire*, Paris, 1968, p. 30.

[29] B. Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre Les migrations bretonnes entre histoire et légendes*, Rennes, 2012, p. 233-238.

[30] A.-Y. Bourgès, « Jean-Claude Poulin. À propos d'un livre récent sur l'hagiographie bretonne : la production du *scriptorium* de l'abbaye de Saint-Jacut au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 117, fasc. 2, 2010, p. 151-155.

Livre 1.indb 182 11/02/2015 13:53:36

tauré entre 1024 et 1034 par l'abbé Hinguethen, qui était à cette époque l'abbé de Saint-Jacut[31].

La possession de nombreux prieurés en Bretagne septentrionale, l'activité de son *scriptorium* et la rénovation du monastère de Saint-Méen témoignent de l'influence de l'abbaye de Saint-Jacut dans la restauration spirituelle et matérielle du monachisme en Bretagne septentrionale au cours du XIe siècle, voire dès le début de ce siècle.

L'influence cornouaillaise à Saint-Jacut et à Dol-de-Bretagne

L'action de l'archevêque Wicohen a été évoquée au sujet de la fondation de l'abbaye de Saint-Jacut, située dans une enclave doloise, et celle de Landévennec dans le choix du saint patron et dans la tradition d'une fondation par Gradlon : or, c'est sous Alain Barbetorte que Landévennec connut un grand rayonnement et qu'a pu être fondé Saint-Jacut, à l'emplacement d'un ancien monastère, selon l'opinion de M. Debary[32]. Les manifestations de l'influence de Landévennec se retrouvent dans la dédicace des églises confiées à l'abbaye à des saints cornouaillais, notamment saint Mélar.

À Lanmeur, enclave doloise, le culte du saint a été particulièrement développé, relaté par sa légende et illustré par la crypte romane située sous l'église qui lui est dédiée, non loin de laquelle subsiste la chapelle romane de Notre-Dame de Kernitron, ancien prieuré de Saint-Jacut. A.-Y. Bourgès, dans l'étude qu'il a consacrée au dossier hagiographique de saint Mélar, indique que l'auteur de la première Vie de saint Mélar pourrait être l'évêque Omnes, titulaire du siège de Saint-Pol-de-Léon entre 1060 et 1080 environ, que ce dernier a pu chercher à s'opposer aux prétentions des moines de Saint-Jacut, installés à Kernitron, mais que l'action des religieux aboutit à ce que Lanmeur passe sous le contrôle lointain de Dol[33]. La légende du jeune prince martyr a pu être réactualisée antérieurement, dans le dernier tiers du Xe siècle, à partir de l'histoire tragique du jeune fils d'Alain Barbetorte, Drogon, confié, après la mort de son père, en 952, à son oncle, le comte de Blois, Thibaut le Tricheur, beau-frère d'Alain, et qui périt assassiné, selon la *Chronique de Nantes* : on retrouve le thème de la légende mélorienne du meurtre d'un jeune prince par son oncle, Rivod ou Rivault (dont le nom a pu être inspiré par celui du comte de Blois, Thibaut[34]). On sait en outre qu'un culte de saint Méloir existait à l'abbaye de bénédictines d'Amesbury, située au sud de l'Angleterre, et que des reliques de saint Melor y ont été détenues, selon une *vita* du XIIe siècle qui précise qu'elles furent apportées « par des prédicateurs étrangers, ayant parcouru de nombreuses régions », ce qui rappelle l'exil, au Xe siècle, d'Alain Barbetorte, qui avait été accueilli par le roi Æthelstan, réputé pour être amateur de reliques de saints[35]. On peut voir dans ces

---

31 A. de La Borderie, *Recueil…, op. cit.*, p. 4.

32 M. Debary, « Saint-Jacut et les origines de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLIX, 1969, p. 149-157.

33 A.-Y. Bourgès, *Mélar, prince breton*, Morlaix , 1999, p. 42 (Skol Vreizh, n° 44).

34 *La Chronique de Nantes* relate le meurtre de Drogon, par sa nourrice, sous la contrainte de Foulque, comte d'Anjou, qui avait épousé sa mère, après la mort de son père, Alain Barbetorte, et le scénario est le même que dans la légende mélorienne : c'est la nourrice de Drogon, corrompue par le commanditaire de l'assassinat, qui perpètre le forfait en versant de l'eau bouillante sur la tête de sa victime pendant son bain (geste à la portée d'une femme), dans la *Chronique* ; dans les *vitae* mélorienes c'est le gouverneur (*nutritor*) de Mélar qui l'exécute par décapitation (acte qui ne peut être attribué qu'à un homme). On peut penser que la *Chronique de Nantes*, datable du début du XIIIe siècle (?) a pu s'inspirer des deux *vitae* recensées du prince cornouaillais, mais si les circonstances de la mort de Drogon ne sont connues que par ce texte, la disparition prématurée du fils légitime d'Alain Barbetorte est un fait historique, qui a eu des conséquences pour le duché de Bretagne et sur la dévolution du pouvoir entre la maison de Nantes et celle de Rennes, qui finit par l'emporter après 970.

35 D.-B. Gremont, « Hagiographie bretonne. Recherches sur saint Mélar, Melor ou Méloir », *Bulletin de la Société archéologique du*

Livre 1.indb 183 11/02/2015 13:53:36

interactions une double influence cornouaillaise : la légende d'un prince cornouaillais (Mélar) revisitée par l'histoire du fils d'un comte de Cornouaille devenu duc de Bretagne (Alain). Mais le fait marquant est que le culte du prince martyr se soit développé dans l'orbite de l'archevêché de Dol (l'épisode de la « ville de Kerfeunteun » est localisé près de Dol, à Carfantin) et de l'abbaye de Saint-Jacut, qui était implantée à Lanmeur, dès avant 1163.

L'histoire d'Alain Barbetorte a pu également inspirer des hagiographes d'outre-Manche, où il vécut plusieurs années d'exil avec son père, Matuédoï et d'autres compatriotes, auprès du roi Æthelstan, qui régnait, au-delà du Wessex, sur tout le sud de l'Angleterre (924-939), et qui était contemporain du roi du Dyfed (Démétie), Hywel (Hoël) le Bon[36]. Ainsi, la version de la *vita* de saint Télio du *Livre de Llandaff*, datable de la troisième décennie du XIIe siècle, introduit l'épisode du séjour de Télio à Dol[37]. Or, la vie de saint Oudocé, successeur de saint Télio au siège de Llandaff, relate les exploits de Budic, natif de Cornouaille continentale (*Cornugalliae*), qui avait épousé la fille d'un prince gallois : ce chef cornouaillais, expulsé de son pays, serait venu avec sa flotte en Démétie, et, à la mort de leur roi, les Cornouaillais l'auraient rappelé au pouvoir[38]. On constate que les circonstances du retour de Budic vers sa terre natale rappellent celles que rapporte la charte-notice de Landévennec à propos du rôle de l'abbé Jean qui avait négocié auprès des puissants le retour d'Alain en Bretagne. On entrevoit donc, grâce aux relations nouées entre Llandaff et Dol, l'utilisation, dans les textes hagiographiques, de l'histoire d'Alain Barbetorte, dont un petit-fils, comte de Nantes au XIe siècle, a porté le nom de Budic, qui fut également celui du premier comte de Cornouaille, au début du XIe siècle. Enfin, la première épouse d'Alain, Judith, était issue de l'aristocratie galloise, probablement de la parenté d'Hywell le Bon, qui régnait sur le Dyfed (Démétie) au milieu du Xe siècle et était un familier de la cour des rois anglais et contemporain du roi de Wessex, Æthelstan, protecteur d'Alain : ce dernier donna le prénom de « Hoël » à l'un des deux fils qu'il eut de Judith[39] et qui figurait avec le titre comtal dans la liste des témoins de la donation par son père des sanctuaires nantais en faveur de Landévennec, entre 944 et 952.

Nous sommes tenté de voir un troisième exemple de l'inspiration suscitée par la « saga » d'Alain auprès de l'archevêché de Dol dans le *Roman d'Aquin*, dont l'auteur serait un clerc dolois du XIIe siècle, selon plusieurs auteurs[40]. Dans l'étude qu'il avait consacrée à cette œuvre littéraire, unique chanson de geste bretonne, J.-C. Cassard apportait quelques hypothèses : « Aiquin désignerait Incon, chef viking établi à Nantes au Xe siècle et mentionné dans des sources authentiques (p. 120) ; l'archevêque Ysoré peut être rattaché, par l'évolution phonologique du nom vieux-breton Iudhouuen, à Wicohen, en charge du siège de Dol dans la seconde

Finistère, t. CI, 1973, p. 335-336.

36 S. Lebecq, F. Bensimon, F. Lachaud, F.-J. Ruggiu, *Histoire des îles Britanniques*, Paris, 2007, p. 148 et 154.

37 B. Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre…, op. cit.*, p. 191.

38 Id., *ibid.*, p. 94 et 95 : Budic de Cornouaille dans le livre de Llandaff (Pays de Galles) : « Tandis qu'il habitait dans ce pays (le Dyfed), des ambassadeurs furent envoyés de sa région natale de Cornouaille pour qu'il vienne sans délai avec toute sa maisonnée (*familia*) et l'aide des Bretons reprendre la royauté sur le peuple d'Armorique (…) ceux-ci ayant tenu conseil à l'unanimité, après avoir donné audience à l'ambassade et lui avoir fait bon accueil au nom de leur affection, Budic prit son épouse enceinte et toute sa maisonnée, fit aborder la flotte au pays et il régna sur tout le territoire de l'Armorique ».

39 J. Quaghebeur, « Alain Barbetorte ou le retour improbable d'un prince en sa terre », *Bulletin de l'Association bretonne*, t. CXII, 2003, p. 143-168 (p. 160).

40 J. Bédier, *Les Légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste,* t. II, Paris, 1926 (3e éd.), p. 99-142 ; J. C. Lozac'hmeur, « *Aiquin* », dans J. Balcou, Y. Le Gallo, *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, vol. I, Paris-Genève, 1987, p. 146-147.

Livre 1.indb 184 11/02/2015 13:53:36

moitié du Xe siècle : acteur de premier plan dans le roman, Ysoré y incarne les prétentions discutées de Dol à régenter au plan spirituel le royaume néo-carolingien des Bretons […]. L'archevêque s'affirme comme un combattant valeureux, un bon discoureur, un meneur d'homme (p. 119) ; quant au duc ou comte Naimes, il est présenté comme le bras armé de Charlemagne, le meilleur de ses conseillers, qui, après avoir chassé Aiquin hors de Carhaix, épouse la femme de ce dernier, ce qui rehausse encore son prestige (p. 124). » L'éminent historien propose de voir dans Naimes une déformation de Nominoë, chef breton qui se révolta contre l'empereur Louis le Pieux au milieu du IXe siècle (p. 125)[41]. Nous pensons néanmoins que certains points pourraient suggérer une identification avec Alain Barbetorte : Naimes pourrait dériver de *Namnetes* (Nantes), où le premier duc breton implanta le siège de son pouvoir, et on sait qu'il avait épousé une femme de la haute aristocratie, la sœur du comte de Blois, renforçant ainsi son statut de puissant dans la *Francia occidentalis*[42] ; on peut ajouter enfin que le périple de l'armée de Charlemagne dans la péninsule fait penser aux campagnes menées par Alain contre les Normands à partir de 936 (*supra*).

Ainsi, au XIIe siècle, la métropole religieuse de Bretagne et la principale abbaye qui en dépendait conservaient la mémoire, déformée par le temps, de l'action du premier duc et de l'archevêque qu'il y avait installé vers le milieu du Xe siècle. Si l'action d'Alain Barbetorte, fils d'un comte cornouaillais, a marqué la mémoire doloise, on peut avancer l'hypothèse que c'est justement en raison de la refondation de l'archevêché par l'un de ses proches, Juthoen-Wichoen (qui pourrait être également originaire de Cornouaille), à partir de 944. L'identité cornouaillaise de Dol était assez marquée pour que les hagiographes de Galles aux XIe et XIIe siècles situent cette ville en Cornouaille (*Cornugallia*). Enfin, dans la *Chronique de Dol,* qui pourrait avoir été rédigée vers le milieu du XIe siècle, une généalogie des premiers rois de Bretagne a été insérée, qui fait de Gradlon l'un de ces rois légendaires[43], et, au-delà de l'archevêché de Dol-de-Bretagne, la magnification de Gradlon, aux XIe et XIIe siècles, est peut-être également liée au fait que la couronne ducale était à l'époque portée par les comtes de Cornouaille, Hoël, à partir de 1066, puis son fils, Alain Fergent, après 1084[44].

Création des diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier et fixation des limites des autres évêchés

L'influence de la métropole religieuse de Bretagne s'était traduite par la nomination à la tête du diocèse de Nantes, vers 958-960, de Gautier, neveu ou, selon la *Chronique de Nantes*, fils de Wicohen, en remplacement de l'évêque Hesdren[45], qui revint à Saint-Pol-de-Léon, siège qu'il avait déjà occupé précédemment, après la victoire d'Alain Barbetorte sur les Normands en 937. On peut penser que l'archevêque Wicohen/Iuthouen contribua également à la réorganisation des diocèses sous l'autorité du duc et notamment à la création des sièges de Saint-Brieuc et Tréguier. En effet, les historiens estiment que ces deux diocèses ont été fondés après les invasions normandes, le pouvoir pontifical se trouvant affaibli et l'autorité carolingienne n'étant plus en mesure de maintenir les structures existantes : cette datation

[41] J.-C. Cassard, « Propositions pour une lecture croisée du Roman d'Aiquin », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 45, 2002, p. 111-127.

[42] N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIIIe à la fin du XIIe siècle*, Angers, 1994, p. 289.

[43] A. Chédeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois, op. cit.,* p. 147 ; F. Duine, *La Métropole de Bretagne, op. cit*. p. 29-34.

[44] A.-Y. Bourgès, « Propagande ducale, réforme grégorienne et renouveau monastique : la production hagiographique sous les ducs de la maison de Cornouaille », dans J. Quaghebeur, S. Soleil (dir.), *op. cit*., p. 145-166.

[45] R. Merlet (éd.), *La Chronique de Nantes (570 environ-1049)*, Paris, 1896, p. 104, et note 1.

Livre 1.indb 185 11/02/2015 13:53:36

semble confirmée par une lettre adressée par le pape Jean XIII aux comtes bretons en 970, dans laquelle il les informe de la plainte de l'archevêque de Tours au sujet de l'usurpation des droits de son siège par leur archevêque (*i. e.* de Dol), usurpation qui concerne probablement la création de deux nouveaux diocèses rattachés à la métropole doloise. En 990, dans une charte du duc Conan en faveur du Mont-Saint-Michel, neuf évêques sont mentionnés, dont Main, archevêque de Dol [46].

Dans une étude consacrée aux saints de Cornouaille occidentale, B. Tanguy a proposé que les anciens monastères de Saint-Brieuc et de Tréguier (Landreguer), qui ont précédé les sièges épiscopaux, relevaient du diocèse de Cornouaille au IXe siècle, considérant que les plus anciennes attestations du culte des deux saints se trouvaient dans la Cornouaille occidentale, et qu'ils ont pu ainsi devenir les patrons des deux nouveaux évêchés créés avant 990 : Brioc- Brimaël et Tugdual-Tudi[47]. On peut voir à nouveau dans l'érection en évêchés de ces deux anciens monastères (d'autres établissements monastiques auraient peut-être pu être choisis) l'influence des autorités civiles et ecclésiastiques de la seconde moitié du Xe siècle, et donc d'Alain Barbetorte et/ou de l'archevêque de Dol, Wicohen. Les circonstances de ces deux fondations sont mal connues, et les *vitae* qui ont été rédigées en l'honneur des deux saints patrons n'apportent pas d'éléments historiquement établis. Elles ont été composées dans la seconde moitié du XIe siècle, essentiellement dans le but de conforter les deux évêchés après l'adoption d'une nouvelle règle canonique réservant au pape le droit de subdiviser un évêché pour créer de nouveaux diocèses, et à défaut d'une autorisation romaine, les évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier ont cherché par ces œuvres hagiographiques à démontrer l'ancienneté de leurs sièges et en même temps celle de leur domaine épiscopal, en le faisant remonter à l'époque où vivaient ces saints fondateurs[48]. Ils ont également voulu conforter les ressorts géographiques de leur diocèse face aux éventuelles revendications d'autres puissances ecclésiastiques, évêques ou abbés. En effet, la fixation des limites des diocèses ne s'est réalisée en Bretagne, comme dans d'autres régions de l'Occident, qu'au XIe siècle au plus tôt, notamment pour celui de Tréguier, constitué aux dépens du diocèse de Léon, et elle a donné lieu à des conflits avec ce dernier, qui transparaissent dans les sources hagiographiques, comme les trois *Vitae* de saint Tugdual, rédigées à Tréguier durant le XIe siècle[49].

Dans une précédente étude consacrée aux *kemenet* en Bretagne[50], nous avons constaté que les limites de ces protofiefs coïncidaient avec celles de certains des anciens diocèses : ainsi, le Leff, qui délimitait avec le Trieux un *kemenet* trégorrois, séparait les évêchés de Tréguier et Saint-Brieuc, l'Arguenon, qui était la limite occidentale de la vicomté de Poudouvre, était également la frontière entre les diocèses de Saint-Brieuc et de Saint-Malo (Alet) ; au sud, l'Oust, limite du *kemenet* de Porhoët-en-Vannes[51], séparait les évêchés de Vannes et de

[46] H. Guillotel, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton », art. cité, p 77.

[47] B. Tanguy, « De l'origine des évêchés bretons », dans *Les Débuts de l'organisation religieuse de la Bretagne Armoricaine,* s. l. [Landévennec], 1994 (*Britannia monastica*, vol. III), p. 22-28.

[48] S. Morin, « Réflexion sur la réécriture de la Vie de saint Brieuc au XIIe siècle », dans C. Laurent, B. Merdrignac, D. Pichot (dir.), *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 2008, p. 249-254.

[49] B. Merdrignac, L. Plouchart, « La fondation des évêchés bretons. Questions de l'histoire religieuse à la géographie sociale », dans F. Mazel (dir.), *L'Espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle)*, Rennes, 2008, p. 160-161.

[50] J.-P. Soubigou, « Le Léon dans la Bretagne des Xe-XIe siècles (*Kemenet* et vicomté) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 120, décembre 2013, n° 4, p. 37-63 : cette étude évoque l'origine des *kemenet*, protofiefs apparus postérieurement aux invasions normandes.

[51] L. Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du département du*

Livre 1.indb 186 11/02/2015 13:53:36

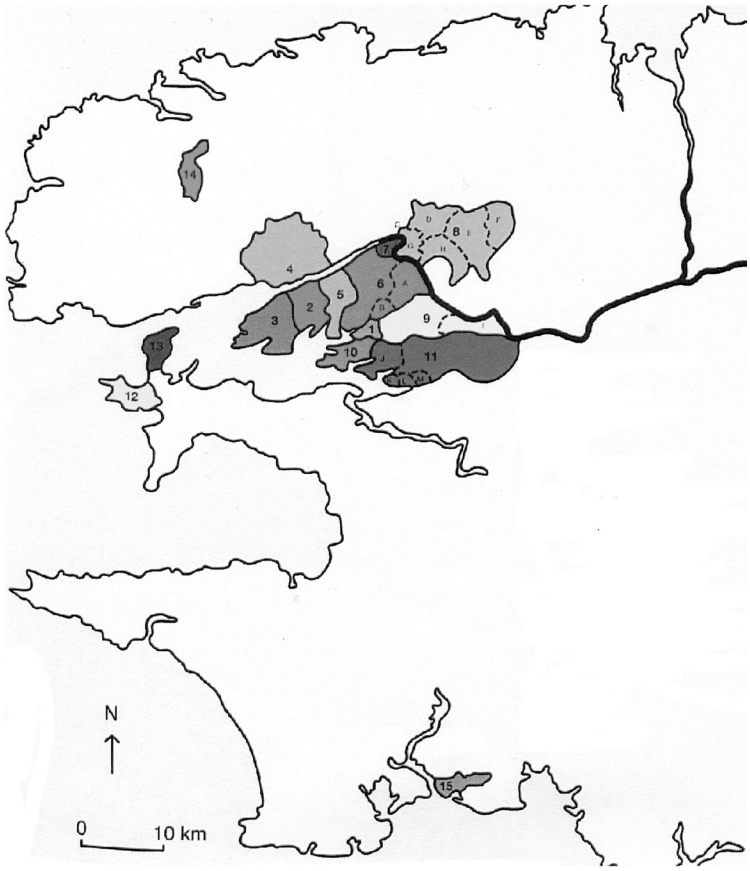

_____ Limite entre les évêchés
1 Daoulas
2 La Fontaine-Blanche
3 Plougastel-Daoulas
4 Camfrout
5 Loperhet
6 Dirinon : A. Saint-Urbain
B. Trévarn
7 Saint-Thomas de Landerneau
8 Ploudiry : C. Saint-Julien de Landerneau
D. La Roche-Maurice
E. Pont-Christ
F. Loc-Éguiner
G. Pencran
H. La Martyre
9 Irvillac : I. Saint-Eloi
10 Logonna
11 Hanvec: J. L'Hôpital-Camfrout
K. Lanvoy
L. Saint-Joseph du Faou
M. Rumengol
12 Camaret
13 Roscanvel
14 Coatméal
15 Perguet-Bénodet

Fig. 2. – Les possessions de l'abbaye de Daoulas octroyées par l'évêque de Cornouaille sont délimitées par la frontière entre les diocèses de Léon et de Cornouaille.
Source cartographique : G. Demanet.

Saint-Malo, et enfin, l'Ellé, qui délimitait avec le Blavet le *kemenet-Héboé*, constituait la frontière entre les diocèses de Vannes et de Cornouaille. De plus, certains archidiaconés ou doyennés, subdivisions des évêchés, ont repris le nom et, vraisemblablement, les limites de *kemenet*, comme ceux de Quéménet-Ily, de Quéménet-Héboé ou de Poudouvre (ce dernier n'est pas attesté en tant que *kemenet*, mais de vicomté). Les *kemenet* sont mentionnés dans des textes du XIe siècle et pourraient remonter à la période qui a suivi les invasions normandes en Bretagne, alors qu'Alain Barbetorte et Juhel Bérenger détenaient

Morbihan, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, Paris, 1870, p. XXI.

Livre 1.indb 187 11/02/2015 13:53:37

le pouvoir. Ainsi, il est possible d'en déduire que les limites préexistantes des *kemenet* ont été utilisées pour fixer les frontières entre deux évêchés au XIe ou XIIe siècle, et que, comme dans d'autres régions, « la projection spatiale du pouvoir épiscopal se soit appuyée sur des cadres laïques, c'est-à-dire vicomtaux, qui eux-mêmes s'appuient sur la topographie des vallées (des rivières, en Bretagne) : ce sont les seuls cadres territoriaux effectifs au milieu du XIe siècle », selon F. Mazel, qui ajoute « qu'il faut attendre la fin du XIIe ou le XIIIe siècle pour que les limites entre diocèses soient définitivement établies[52] ».

Enfin, la fixation des limites territoriales des diocèses bretons a pu être entérinée par des fondations monastiques à l'initiative des puissances laïques, comme celle de Sainte-Croix de Quimperlé, aux confins des évêchés de Cornouaille et de Vannes, au milieu du XIe siècle. Nous allons examiner, dans la deuxième partie de notre étude, les principaux aspects de l'histoire de l'évêché de Léon, de sa restauration et de l'établissement de ses frontières, entre 950 et la fin du XIIe siècle.

L'évêché de Léon

Limites territoriales

Le diocèse de Léon, à la fin de l'Ancien Régime, était délimité à l'est par la rivière du Queffleut, qui traverse la cité de Morlaix, et au sud par les monts d'Arrée (et par le tracé d'un chemin ancien appelé sur le cadastre napoléonien « *hent ar c'hont* », chemin du comte[53]).

Limites orientales

À l'est, le Queffleut séparait le diocèse de Léon de celui de Tréguier, dont la première attestation, ainsi que celle de l'évêché de Saint-Brieuc, remonte à l'année 990, car dans une donation faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Conan le Tort, sont mentionnés neuf prélats[54]. On sait que les deux nouveaux diocèses ont été constitués par démembrement des évêchés de Léon et d'Alet/Saint-Malo, et la limite orientale du diocèse de Léon a dû être modifiée : au début du XIe siècle elle incluait encore Plougasnou, située à l'est du Queffleut, d'après l'acte de donation de cette paroisse à l'abbaye Saint-Georges de Rennes, en 1040[55], qui précisait « *parochiam qui est in pago Leonensi* » et qui fut contresigné par l'évêque Salomon, probablement évêque de Léon. Une seconde version de cette charte, remaniée à une date largement postérieure à 1040, situait Plougasnou *« in Po Castello* », forme bretonne du *Pagus Castelli*, dont dériva Pougastel, nom de l'archidiaconé trégorrois compris entre le Queffleut et le Léguer[56]. Ce dernier *pagus* était revendiqué par les deux évêchés dans la deuxième moitié du XIe siècle[57], et l'utilisation du préfixe *guic-* dans Guicasnou, autre désignation de Plougasnou, et dans Guimaëc, paroisse primitive englobant celles de Lanmeur et de Locquirec, qui est spécifique au Léon, rappellerait l'appartenance originelle de ces paroisses au diocèse de Léon. Le prieuré de Locquénolé, d'une part, la cure de Lanmeur, avec le prieuré voisin de Notre-Dame de Kernitron et la trève de Locquirec, d'autre part, dépendaient de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer et constituaient deux enclaves de l'archevêché de Dol ; de plus, cette abbaye était bien implantée

---

52 F. Mazel, « Pouvoirs seigneuriaux et territoires diocésains », dans H. Debax (dir.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Toulouse, 2008, p. 225.

53 Cadastre de la commune de Sizun, sections F, G, H (1812).

54 Dom H. Morice, *Mémoires…, op. cit.*, t. I, col. 350-351.

55 P. de La Bigne-Villeneuve (éd.), « Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes », *Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. X, 1876, p. 246-247.

56 S. Morin, *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XIe au XIIIe siècle,* Rennes, 2010, p. 191.

57 H. Guillotel, « Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier », dans G. Le Menn, J.-Y. Le Moing (dir.), *Bretagne et Pays celtiques. Langues, histoire, civilisations. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 221-222.

Livre 1.indb 188 11/02/2015 13:53:37

dans la partie occidentale de l'évêché de Tréguier, si bien que l'on peut s'interroger sur le rôle qu'elle a pu jouer, sous l'autorité de l'archevêché de Dol, dans la définition de la limite entre les diocèses au XIe siècle[58], à savoir le cours du Queffleut.

Limites méridionales

La limite méridionale a également pu varier, car Plougastel-Daoulas et Irvillac, paroisses cornouaillaises, ont dû, à l'origine, faire partie du diocèse de Léon (on trouve mention d'une famille de Guicastel[59] qui plaide en faveur de l'appartenance originelle de cette paroisse au Léon). Le cartulaire de Landévennec, compilé vers 1050, peut contribuer à établir les contours des deux diocèses pour la période antérieure au XIe siècle. En effet, il est organisé selon un classement géographique qui révèle trois zones : la Cornouaille primitive (les notices 2 à 23 concernent des lieux situés dans la presqu'île de Crozon et au sud de l'Aulne, or ce sont des donations attribuées au légendaire roi Gradlon ou supposées avoir été faites avec son consentement), le « *pagus Enfou* » (les actes 27 à 36 peuvent être localisés dans ce *pagus* cornouaillais), et enfin l'extérieur de la Cornouaille, à savoir le Léon et le Vannetais (notices 37 à 41). La notice 26, qui termine la série « cornouaillaise », contient la donation de l'île de Tibidy faite à saint Guénolé par Gradlon, ainsi que celle de plusieurs villages situés à Hanvec. De plus, la fondation du monastère de Landévennec est relatée par le rédacteur de la *Vita* du saint en ces termes : « après trois années passées sur l'île de Tibidy, Guénolé franchit la mer (l'estuaire de l'Aulne) jusqu'à la Cornouaille[60]. »

La paroisse d'Hanvec, sur le versant sud des monts d'Arrée, appartenait vraisemblablement dès l'origine à la Cornouaille. Elle est séparée de la paroisse d'Irvillac par la rivière de L'Hôpital-Camfrout, ensuite, à partir de Croaz-Oannec[61], en allant vers l'est, c'est un antique chemin, appelé le « chemin du comte » ou « *hent ar c'hont* » sur le cadastre napoléonien[62], qui suit la ligne de crête ou de séparation des eaux et qui constitue la limite méridionale des paroisses léonardes de Sizun-Saint-Cadou, Commana et de Plounéour-Ménez.

Ainsi, Plougastel-Daoulas (citée dans les notices 27 et 28) et Irvillac, dont la notice 29 dit qu'elle était « *in pago Enfou* », étaient situées au nord de cette limite et elles ont dû devenir cornouaillaises après l'apparition de ce *pagus*, qui serait le résultat de la politique expansionniste des comtes de Cornouaille, et on peut penser au rôle du comte Budic Castellin, qui vivait à la fin du Xe et au début du XIe siècle[63]. C'est l'antique « chemin de Pleyben à Landerneau », séparant ces deux paroisses primitives de celle de Ploudiry (ou plutôt, ses trèves de Pencran, Tréflévénez), de celle du Tréhou et de celle de Sizun (ou

---

58 J.-P. Soubigou, « Présence des abbayes extérieures dans le diocèse de Léon vers 1330 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIX, 2011, p. 261-262.

59 R. Largillière, *Les Saints…*, *op. cit.*, p. 193, note 4 : « Hervé de Guicastel », abbé de Daoulas en 1281.

60 A. de La Borderie, *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec* (*sic*), *publié pour la Société archéologique du Finistère*, 1re livraison, *Texte du cartulaire avec notes et variantes*, Rennes, 1888, p. 149.

61 D'après la carte IGN 517-E, Croaz-Oannec est situé au croisement de l'actuelle D342 (de Sizun à Brasparts, axe nord-sud) et du « chemin du comte » (actuellement GR 380 ou « Chemin des crêtes », axe ouest-est), et se trouvait à la limite de plusieurs paroisses, d'après le cadastre de 1825 de la commune de Hanvec (feuillet d'ensemble) : Saint-Éloi (au nord-ouest), Sizun (au nord-est), Brasparts (à l'est), Lopérec (au sud-est), et Hanvec (au sud-ouest), d'après la carte IGN 517-E. L'étymologie de « *Oannec* » nous a été donnée par A. Deshayes dans un courrier du 25 mai 2012, dont nous le remercions : « dérivé de agneau, lieu de mise bas des agneaux ».

62 Cadastre de la commune de Sizun, sections F, G, H (1812). On peut envisager que le « comte » serait Alain Canhiart, comte de Cornouaille vers le milieu du XIe siècle, qui, à la suite de sa victoire sur les « Léonais » à propos des frontières (« *limes* », d'après un acte du cartulaire de l'église de Quimper), aurait fait tracer cette limite entre les deux diocèses.

63 J.- P. Soubigou, « Le vicomte Morvan, entre Léon et Cornouaille (Xe-XIIe siècle) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 2008-2009, p. 263-264.

Livre 1.indb 189 11/02/2015 13:53:37

sa trève de Saint-Cadou), qui devint la limite entre les deux diocèses, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Il est probable que les évêques de Cornouaille aient revendiqué les deux paroisses de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac, incluses dans cette nouvelle entité, et nous avons proposé qu'il y ait eu une transaction : vers 1050, date de la compilation du cartulaire, l'abbaye de Landévennec détenait encore des sanctuaires en Léon, Locquénolé, Lanneuffret, Lanrivoaré et Beuzit-Conogan ; or, les trois derniers sont devenus des prieurés de Saint-Mathieu à une date antérieure à la rédaction du pouillé de l'archevêché de Tours, vers 1330 ; ce transfert aurait été fait en échange des deux paroisses méridionales précitées, qui auraient été rattachées au siège épiscopal de Quimper.

Ce transfert ne reçut sans doute pas l'accord complet de l'évêque de Léon, et on peut se demander si ce ne fut pas l'une des sources du conflit qui s'éleva entre l'évêque Hamon, et son frère, le vicomte Guiomarch IV de Léon, et qui s'acheva par l'assassinat du prélat à l'instigation du vicomte, en 1171. En tout cas ce dernier fonda en 1173 l'abbaye Notre-Dame de Daoulas, aux confins du Léon et de la Cornouaille, en confraternité avec l'évêque de Quimper, qui fit d'importantes donations sous la forme de prébendes canoniales dans les paroisses de Plougastel-Daoulas et d'Irvillac[64] : ces donations seraient ainsi des restitutions – au moins partielles – de bénéfices ecclésiastiques acquis antérieurement aux dépens de Saint-Pol-de-Léon (fig. 2).

On constate enfin un changement de dénomination du *pagus Leonensis* : dans la Vie de saint Paul Aurélien, datée de 884, il est appelé *pagus Leonensis*, et dans la Première vie de saint Tugdual (2e moitié du XIe siècle), *pagus Doudur* (« entre les deux cours d'eau »), c'est-à-dire compris entre l'Aber-Vrac'h et le Queffleut[65]. On peut envisager que cette nouvelle désignation serait liée à la modification territoriale et que le *pagus Leonensis* allait au-delà du Queffleut à l'est et jusqu'à la ligne de crête des monts d'Arrée au sud[66]. À la jonction de ces frontières orientales et méridionales fut fondé, vers le milieu du XIIe siècle, le monastère cistercien Notre-Dame-du-Relec, sur le territoire de la paroisse léonarde de Plounéour-Ménez.

Réorganisation du diocèse après les invasions normandes

Après avoir restauré le pouvoir en Bretagne, à son retour d'Angleterre en 936, Alain Barbetorte entama la réorganisation des évêchés, et notamment celui de Saint-Pol-de-Léon, qui, entre les années 936 et 954, changea quatre fois de titulaire. Le premier, Hesdren, aurait quitté son siège pour occuper celui de Nantes ; le second, Conan, serait décédé, et le duc Alain l'aurait remplacé par Jacques, abbé de Saint-Mesmin de Micy, qui était appelé *Transmarinus* (surnom qu'on pourrait expliquer par son appartenance au groupe ayant connu l'exil en Angleterre et donc proche du duc). Le quatrième, Mabbon, qualifié de *Pauliniani episcopus*, délaissa son diocèse pour se retirer à l'abbaye de Fleury, où il apporta des reliques de saint Paul Aurélien[67]. Le départ de Mabbon pouvait être dû à des excursions normandes qui auraient ravagé à nouveau le littoral du Léon, et en particulier l'île de Batz.

---

[64] Dom H. Morice, *Mémoires…, op. cit.,* t. I, col. 669.

[65] B. Tanguy, « Les *pagi* bretons médiévaux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXX, 2001, p. 372 à 376.

[66] On peut constater que le culte de saint Mélar a pu servir de marqueur des limites primitives du ressort du diocèse de Léon : chapelle de Loc-Mélar à Irvillac, chapelle et fontaine de Saint-Mélar à Lestrémélar (Sizun-Saint-Cadou), croix de Croas-Mélar à Commana (près de la ligne de crête), et enfin église et crypte de saint Mélar à Lanmeur.

[67] H. Guillotel, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », art. cité, p. 76-77.

Livre 1.indb 190 11/02/2015 13:53:37

L'influence de l'abbaye de Landévennec

Selon deux notices du cartulaire de Landévennec, le « comte Even » (*Euuenus* ou *Evenus*), dont la victoire contre les Normands est relatée brièvement par Flodoard, auteur de la *Chronique des Francs* (919-966), fit don à l'abbaye de Landévennec de *tribu Lan Uuivrett* et de *tribu Lanriuuoroé*, qui devinrent des prieurés : Lanneuffret (notice 38) et Lanrivoaré (notice 39)[68]. Ces donations peuvent laisser penser que l'évêque de Saint-Pol rencontrait des difficultés en cette fin de Xe siècle, après une nouvelle vague d'incursions normandes qui désorganisèrent le diocèse. Landévennec détenait également les sanctuaires de Locquénolé, sur les bords du Queffleut, en aval de Morlaix, et de Beuzit-Conogan, sur la rive nord de l'Élorn, en aval de Landerneau, toujours d'après le cartulaire (notices 37 et 41), peut-être antérieurement aux donations du « comte *Euuenus* » ou « *Evenus* ». En outre, l'abbaye possédait des terres à Milizac (Les-Goadec ou Langoadec) et à Plouguin (Les-Guen ou Lesven)[69]. De plus, l'influence de Landévennec peut se retrouver dans la dédicace d'églises : ainsi, celle de Saint-Frégant, près de Lesneven, dédiée à Fragan, père de saint Guénolé.

Enfin, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle l'église de Trémènech, à Plouguerneau, aujourd'hui en ruines depuis son ensablement complet au XVIIe siècle, aurait été une possession de l'abbaye : en effet, d'une part le bénéfice ecclésiastique appelé *Tribu monachorum* dans le compte de 1467 du pouillé de Tours indique, soit la présence de moines, soit la dépendance du sanctuaire vis-à-vis d'un monastère, et d'autre part la parcelle où se trouvent les vestiges de l'église est appelée Landévennec sur le cadastre de Plouguerneau, datant de 1840 (il a existé un manoir de Landévennec, au XVe siècle[70]). On peut souligner la contradiction de voir le vicomte Ily (dont le nom peut être associé au Kemenet-Ily léonard) être honoré dans le nécrologe de l'abbaye Saint-Guénolé, mais de ne pas y trouver Ewen/Even, du moins avec le titre de comte, à moins que « *Evenus* », qui suit immédiatement « *Yli vicecomes* » dans cette liste, ne puisse être assimilé au « comte Even ». La mention du vicomte Ily pourrait s'expliquer par des donations qu'il aurait effectuées à l'abbaye, dont peut-être celle de Trémènech, située en Kemenet-Ily.

Influence des abbayes de Haute-Bretagne

Il n'est pas aisé d'identifier les titulaires du diocèse de Léon qui ont succédé à Mabbo à partir de la fin du Xe siècle. Un évêque nommé Drescand, dans la charte de 990 du duc Conan en faveur du Mont-Saint-Michel, a été proposé comme titulaire du siège de Léon, mais cette identification n'est pas assurée, de même que celle d'Édern, cité dans deux actes entre 1008 et 1032[71]. En revanche, grâce à une charte de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes, datée de 1158 et par laquelle l'archevêque de Tours confirme les possessions de l'abbaye dans le diocèse de Léon, on connaît trois titulaires du siège de Saint-Pol-de-Léon : Salomon, Omnes, et Guido[72]. Le premier peut être identifié avec l'évêque Salomon de la charte de donation de l'église de Plougasnou en faveur Saint-Georges de Rennes, en 1040, et le second est témoin d'un autre acte du même car-

---

68 R.-F. Le Men, É. Ernault (éd.), *op. cit.*, p. 568.

69 M. Simon, *L'Abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, 1985, p. 190.

70 I. Parc, *Les Manoirs du pays des Abers aux XVe et XVIe siècles*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, p. 58.

71 G. Le Duc, « La date de la *Vita Goeznoui* », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 274.

72 *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes*, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 501, t. I, chartes de 857 à 1249, f° 8 et 9 ; J. Levron, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 67 ; A. Oheix, « Les évêques de Léon aux Xe et XIe siècles », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. XXX, 1912, p. 249-250.

Livre 1.indb 191 11/02/2015 13:53:37

tulaire concernant le prieuré de Pleubihan, en l'évêché de Tréguier, et datable des années 1076-1077 (Hodierne, abbesse de Saint-Georges, qui souscrivit cette charte, était décédée le 9 janvier 1077)[73]. Dans cet acte, Omnes est appelé « *presul sancti Pauliniani* » et il accompagne à cette cérémonie l'abbé de Saint-Melaine, Gervais, qui succéda à Éven, le rénovateur de l'abbaye rennaise (nommé archevêque de Dol en 1076)[74]. Comment expliquer la présence d'Omnes aux côtés de l'abbé de Saint-Melaine ? On pourrait suggérer qu'Omnes s'était retiré à Saint-Melaine, abbaye qu'il avait favorisée quelques années auparavant, à la suite de l'évêque Salomon, qui pouvait être son prédécesseur, car l'abbaye rennaise reçut donation de plusieurs prieurés, cités dans la charte confirmative de 1158 : les églises de l'île de Batz, d'Ouessant, de Lochrist à Plourin-Ploudalmézeau, de Loc-Préden (Plouénan) et de Penzé (Taulé). Quant à Guido, troisième prélat, il vivait vers 1150. On peut remarquer que l'appellation « *Paulinanus* » était déjà appliquée à Mabbon, évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui se retira à l'abbaye de Fleury-sur-Loire vers 954. Ainsi, vers le milieu du XIe siècle, les évêques de Léon firent appel à une grande abbaye extérieure pour conforter la rénovation de leur diocèse, dans le mouvement de la réforme grégorienne, du nom du pape qui en fut le principal promoteur. Nous avions déduit de ces donations que l'abbaye de Saint-Mathieu n'était pas encore fondée sous l'épiscopat d'Omnes, car sinon ces églises lui auraient été confiées.

L'abbaye de Saint-Mathieu

Les successeurs d'Omnes après 1076 ne sont pas connus, à moins de considérer que l'évêque Eudo, à qui le prêtre Guillaume dédicace la vie de saint Gouesnou dans les fragments qui ont été conservés, ne soit l'un de ses successeurs immédiats. Dans le prologue de cette *vita* en effet, l'auteur rappelle que, neuf ans auparavant, Eudo, évêque de Léon, avait rapporté des reliques de l'apôtre Mathieu. On sait par ailleurs que le corps de l'apôtre était conservé à Salerne, et qu'en 1080 eut lieu la déposition solennelle (*inventio*) de ces reliques à la suite de la prise de la ville par Robert Guiscard, seigneur normand. Le pape Grégoire VII fut associé à cet événement et une nouvelle cathédrale fut édifiée dans cette ville en l'honneur de saint Mathieu[75]. De plus, la première mention authentique d'un sanctuaire dédié à saint Mathieu de Fineterre peut être datée de 1100 environ[76]. L'événement qui a pu inciter Eudo à réclamer les reliques de saint Mathieu serait l'*inventio* de Salerne et le transfert a pu se faire, entre 1080 et 1110, par l'entremise de l'abbaye de Fleury-sur-Loire qui avait des liens avec Salerne et qui ajouta à cette intervention des « petits morceaux des reliques » de saint Paul Aurélien qu'elle détenait depuis que l'évêque Mabbo s'y était retiré vers 954[77]. Une datation plus tardive de l'obtention des reliques, vers la fin du XIIe siècle où un évêque de Léon a, semble-t-il, porté le nom d'Eudo, a été proposée par H. Guillotel et A.-Y. Bourgès [78], alors

[73] P. de La Bigne-Villeneuve, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges… », art. cité, t. IX, 1875, p. 270-271, charte XLIV, et t. X, 1876, p. 208.

[74] G. Bernard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes*, Paris, 1952 (Thèse de l'École nationale des chartes, dactyl., déposée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine), t. I, p. 1-53.

[75] B. de Gaiffier, « Hagiographie salernitaine : La translation de saint Mathieu », *Analecta bollandiana*, t. 80, 1961, p. 110.

[76] W. Trillmich, R. Buchner (éd.), *Adami Bremensi Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*, Berlin, 1961 (*Ausgewälhte Quellen zur Deutschen Geschichte des Mittelalters... Herausgegeben von Rudolf Bucher*, Band XI, *Quellen des 9 und 11 Jahrhunderts zur Geschischte der Hamburgischen Kirche und des Reiches)*, p. 436.

[77] J.-P. Soubigou, « Les origines de l'abbaye de Saint-Mathieu », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 259-260.

[78] H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ? », dans B. Tanguy, M.-Cl. Cloître (éd.), *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges. Actes du colloque 23-24 septembre 1994*, Brest, 1995, p. 140 ; A.-Y. Bourgès, « Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XIIe et XIIIe siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 102, 1995,

Livre 1.indb 192 11/02/2015 13:53:38

que G. Le Duc avait défendu la date de 1019 donnée dans le prologue lui-même (bien que cette date ait été rectifiée sur le manuscrit[79]).

Les vicomtes de Léon

À côté des évêques, les vicomtes de Léon ont favorisé l'abbaye léonarde, et on pourrait remonter à 1065, lorsque, selon P. Le Baud, le duc Conan demanda à « Judicael, abbé de Saint-Méen, la restauration de la cité de Brest […] afin qu'il y fît édifier une église en l'honneur de la Trinité, de la Vierge et de saint Mathieu, des reliques de laquelle (*sic*) la cité avait jadis été décorée », cette demande faisant suite à l'alliance passée par le duc avec le vicomte Morvan, dans sa lutte contre Rivallon de Dol-Combourg[80]. L'édification d'un sanctuaire dédié à saint Mathieu dans la « cité de Brest », ou dans ses environs, aurait précédé la fondation d'une abbaye. En tout cas, le cap de Saint-Mathieu était connu des navigateurs autour de 1100.

De plus, nous avons suggéré que l'intervention de l'abbaye de Saint-Méen ne se soit pas limitée « à la cité de Brest, *es fin Legionense* », qui désignerait la place de Brest et le territoire environnant (dont le site de l'abbaye de Saint-Mathieu), mais qu'elle puisse également être à l'origine d'un prieuré situé à Ouessant et mentionné dans le pouillé de l'archevêché de Tours datant des années 1330, sous le nom de *Maguguennus*, prieuré auquel, d'après le pouillé, aurait été rattaché le bénéfice de *Megnemus/Meguennus*, ces deux noms pouvant être des formes anciennes de Méen[81]. Le choix de fonder, sur un cap maritime, un sanctuaire dédié à l'apôtre Mathieu a pu être inspiré par l'exemple de Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice : le culte de ce saint s'y développa surtout après que Ferdinand le Grand, qui venait de libérer Coïmbre en 1064, se fut rendu à Compostelle et eut ainsi lancé la vogue du grand pèlerinage[82]. De plus, dans les années qui ont suivi, eurent lieu l'*inventio* des reliques de saint Jacques en 1077, puis le début de la construction de la basilique en 1082[83]. L'intervention de l'abbaye de Saint-Méen se situerait sous l'épiscopat d'Omnes, qui vivait encore en 1076, et qui avait favorisé l'implantation de celle de Saint-Melaine de Rennes. On peut penser que la fondation d'un monastère et l'installation d'une communauté de religieux à la pointe qui porte son nom seraient plutôt le fait de son successeur (Eudo ?), peut-être à l'occasion de l'obtention de reliques de saint Mathieu. La première mention de l'abbaye est faite en 1110, lorsque l'abbé Daniel établit à Morlaix une confrérie de la Trinité, avec pour premiers membres le prieur Hamon et le vicomte de Léon, Hervé[84].

Conclusion

La création de Saint-Mathieu de Fineterre fait suite à la fondation ou refondation d'autres grandes abbayes littorales en Bretagne : en effet, Landévennec bénéficia de donations importantes de la part du duc Alain Barbetorte au milieu du Xe siècle, avant la rénovation du Mont-Saint-Michel (encore considérée comme une abbaye bretonne), en 965-966,

p. 38-39.

79 G. Le Duc, « La date de la *Vita Goeznoui* », art. cité, p. 263-281.

80 P. Le Baud, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Laval et de Vitré*, Paris, 1638, p. 156-157. À l'appui de son affirmation, Le Baud indique qu'il fait référence à la chronique de Gaël ; en outre, l'authenticité du passage consacré à la « cité de Brest » est renforcée par le fait que l'existence d'un abbé Judicaël semble attestée : le nécrologe de l'abbaye signale son décès (sans date).

81 J.-P. Soubigou, « Recherches sur les prieurés de *Megnemeus* et *Maguguennus* en l'évêché de Léon au XIVe siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVIII, 2010, p. 281-296.

82 J. Irien, « Le culte de saint Mathieu », dans B. Tanguy, M.-Cl. Cloître (éd.), *op. cit.*, p. 123-124.

83 J. Chocheyras, *Saint Jacques à Compostelle*, Rennes, 1985, p. 126-127.

84 M. Simon, « Du temporel au spirituel, prieurés de Saint-Mathieu », dans B. Tanguy, M.-Cl. Cloître (éd.), *op. cit.*, p. 154.

Livre 1.indb 193 11/02/2015 13:53:38

qui fut suivie sans doute par celle de Saint-Jacut-de-l'Isle (fin du Xe siècle ?), puis par celles de Saint-Gildas-de-Rhuis (milieu du XIe siècle) et de Loctudy (fin du XIe siècle ?). De même, on peut se demander si le transfert du siège épiscopal d'Alet sur le rocher de Saint-Malo, au milieu du XIIe siècle, ne cherchait pas à reproduire l'exemple du Mont, et si, de plus, en quittant la cathédrale Saint-Pierre d'Alet/Saint-Servan (reconstruite à la fin du Xe siècle après les invasions scandinaves), l'évêque d'Alet ne se tournait pas vers la baie afin de faire face à l'hégémonie de l'abbaye montoise, qui possédait les paroisses de la façade maritime du *Pagus aletensis*, de Saint-Ideuc, qui jouxte Saint-Malo, jusqu'à Saint-Benoît-des-Ondes, aux confins des diocèses de Saint-Malo et de Dol-de-Bretagne.

Le premier duc de Bretagne, Alain Barbetorte, engagea une restauration des institutions religieuses, en accordant un rôle prépondérant à l'archevêque de Dol, Wicohen/Iuthoen, qui exerça un pouvoir temporel et religieux sur le ressort de son diocèse et sur les nombreuses enclaves disséminées en Bretagne septentrionale, dont certaines pourraient avoir été annexées sous son épiscopat. Ce puissant archevêque dût être à l'origine de la fondation de l'abbaye de Saint-Jacut-de-l'Isle, avec le soutien probable de Landévennec, et il contribua vraisemblablement à la création des nouveaux sièges épiscopaux de Saint-Brieuc et de Tréguier, dont les ressorts amputèrent les territoires des diocèses de Saint-Malo/Alet et de Léon. De nouveaux évêques furent nommés, notamment à Saint-Pol-de-Léon, vers 950. La rénovation de l'évêché de Léon se poursuivit au cours du XIe siècle avec le soutien d'abbayes extérieures, proches comme celle de Saint-Guénolé, ou situées en Haute-Bretagne, comme celles de Saint-Georges et de Saint-Melaine, dont l'influence fut essentielle dans la mise en œuvre de la réforme grégorienne dans l'Église de la seconde moitié du XIe siècle. Les frontières orientales du diocèse de Léon ont été modifiées au cours de la même période, en raison de la création de l'évêché de Tréguier, et nous avons décelé dans la détermination des limites communes l'arbitrage des archevêques de Dol-de-Bretagne, favorisé par l'implantation de prieurés de l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-Mer. Au sud, nous pensons que les évêques de Cornouaille obtinrent le rattachement de deux paroisses léonaises et que les vicomtes de Léon ne seraient pas étrangers à cette transaction, entérinée par la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Daoulas, confiée à des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin, dans le dernier tiers du XIIe siècle. Auparavant, les vicomtes de Léon apportèrent leur contribution à la fondation de l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu-de-Fineterre, mais on constate un décalage d'un demi-siècle environ entre cette fondation, vers la fin du XIe siècle, et celle des abbayes Sainte-Croix de Quimperlé et de Locmaria-Quimper, dans le diocèse de Cornouaille. Un siècle et demi après la mort du premier duc, le duché de Bretagne comptait ainsi neuf diocèses, dont un archevêché, à Dol-de-Bretagne, et ses limites orientales et méridionales étaient fixées (de Fougères à Clisson) jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Livre 1.indb 194 11/02/2015 13:53:38

Résumé

Le premier duc de Bretagne, Alain Barbetorte, après la fin de la période des invasions normandes, vers 940, fut à l'origine de la rénovation des monastères et de la réorganisation des diocèses qui aboutit dans le dernier tiers du Xe siècle à la création des sièges épiscopaux de Saint-Brieuc et de Tréguier, grâce à l'action de l'archevêque de Dol-de-Bretagne. Le ressort territorial du diocèse de Léon en fut donc réduit, mais les évêques de Saint-Pol-de-Léon firent appel à de grands monastères bretons pour rénover de nombreuses églises, avant la fondation de l'abbaye de Saint-Mathieu-de-Fineterre, vers la fin du XIe siècle. La rénovation des évêchés s'accompagna en effet, du milieu du Xe à la fin du XIIe siècle, d'un développement monastique considérable, dans la partie septentrionale du duché, de Landévennec à Saint-Jacut-de-la-Mer, comme dans toute la Bretagne.

Abstract

After the end of the Viking invasions, *c.* 940, Alain Barbetorte, the first duke of Britanny, was at the origin of the renovation of monasteries and the reorganization of dioceses, leading, in the last third of the Xth century, to the creation of the episcopal sees of Saint-Brieuc and Tréguier, thanks to the action of the Dol-de-Bretagne archbishop. The territorial competence of the Léon diocese was therefore reduced, but the bishops of Saint-Pol-de-Léon applied to major Breton monasteries to renovate numerous churches before the foundation of the Saint-Mathieu-de-Fineterre abbey, around the end of the XIth century. As a matter of fact, the renovation of dioceses was accompanied, from the middle of the Xth to the end of the XIIth century, by a considerable growth of monasteries in the northern part of the duchy, from Landévennec to Saint-Jacut-de-la-Mer, as in the whole of Brittany.

Diverradur

Kenta duk Breiz, Alan Barveg, pa oe echu mare aloubadegou an Normaned, war-dro 940, a stagas da renevezi ar manatiou ha da adreiza an eskoptiou, setu perag e oe krouet sezou eskibien Sant-Brieg ha Landreger e trederenn ziweza an Xved kantved, a-drugarez da labour arheskob Dol. Diwar-ze e oe digresket tachenn beli eskob Leon, med eskibien Kastell-Paol a houlennas skoazell manatiou braz Breiz evid renevezi ilizou niveruz, araog ma oe krouet abati Lokmaze Penn-ar-Bed, tro dibenn an XIved kantved. Da heul nevezerez an eskoptiou e teuas and-eeun, euz kreiz an Xved kantved beteg dibenn an XIIved, eur hresk braz-meurbed euz ar manatiou e Norz an dukelez, euz Landevenneg da Zant-Jakut-ar-Mor, evel e Breiz a-bez.

Livre 1.indb 195 11/02/2015 13:53:38

Livre 1.indb 196 11/02/2015 13:53:38

La vérité travestie du chevalier de Fréminville

par Annie Chassing-Burette

« Heureux pays, heureux climat, heureuse époque de ma vie, que votre souvenir m'est cher ! Mais qu'il me coûte de regrets… En errant tristement sur les rives désertes et sauvages de la Bretagne, mes yeux cherchent encore à l'horizon les sommets des palmiers des Saintes que je ne reverrai plus, mes regards abattus et mornes semblent interroger l'océan que j'ai si longtemps sillonné, comme pour demander à ses flots de me reporter encore sur ces bords fortunés où j'ai passé des instants si doux...[1] ».

Étrange nostalgie pour les Antilles, de la part d'un Breton ! Mais beaucoup moins étonnante si on la replace dans le contexte de la vie et de la personnalité de l'auteur de ces mots, le chevalier de Fréminville, Breton sinon de souche, du moins de fait et de cœur…

Biographie

Christophe Paulin de La Poix, chevalier de Fréminville, est né le 23 janvier 1787 à Ivry-sur-Seine. Son père, Élisabeth Théodore de La Poix de Fréminville, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, avait épousé Marie-Adélaïde Chézy, dont il eut deux fils, Christophe Paulin et Antoine Louis. Sa mère, qui fut aussi sa préceptrice, lui inculqua très tôt le goût des livres et des voyages (en particulier ceux du capitaine Cook, dont il écrivit un résumé à l'âge de huit ans).

Prosper Levot note, dans sa biographie du chevalier : « Il n'eut pas d'enfance. Élevé par sa mère qui redoutait pour lui le contrecoup des commotions révolutionnaires, il se concentra sur lui-même et vécut dans un monde idéal. » Fréminville lui-même souligne l'influence décisive de cette éducation : « Mon amour de la mer, mes précoces lectures de voyages, un goût inné pour les sciences naturelles, décidèrent de ma vocation de marin. Mes vues se portaient vers un but plus noble, plus généreux : je voulais servir dans la marine de l'État[2]. »

Ses ancêtres habitèrent longtemps le château de l'Aumusse (« *domus templi en la muce* », commanderie des Templiers, près de Mâcon), mais il semble qu'il

[1] *Mémoires-Journaux*, tome III, 2 août 1822.

[2] P. Levot, « Notice sur la vie, les services et les travaux de M. le chevalier de Fréminville », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. V, première livraison, 1868, p. 2.

Livre 1.indb 197 11/02/2015 13:53:38

ait vécu ses premières années au Havre (d'où, peut-être, son attirance pour la mer et les bateaux !).

Il s'enrôle dès l'âge de quatorze ans dans la Marine nationale : « J'accomplissais à peine ma quatorzième année lorsqu'en 1801 j'entrai au service de la marine, où m'entraînait un irrésistible penchant. Plus chanceux que mon frère, qui n'avait pas été accepté par la Commission d'incorporation, je fus intégré, par un acte de Jean-Élie Terrasson, contre-amiral chef militaire du port de Brest, comme aspirant et enseigne provisoire dans l'état-major du contre-amiral La Touche-Tréville. » Il reçoit son baptême du feu le 6 août 1801, à bord de l'*Etna*. Le récit de cet épisode initiatique fut publié en 1808 chez Guyon, à Saint-Brieuc, sous le titre *Mon premier combat, souvenirs de 1801*.

En effet, à l'exemple du capitaine Cook, Fréminville se met immédiatement à tenir un journal de bord. Il l'a tenu tout au long de sa vie, comme en témoignent les quelque deux mille pages des *Mémoires-Journaux ou Voyages du Chevalier de Fréminville, capitaine des frégates du roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, de l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem et de celui du Christ du Portugal, membre des Sociétés philomathique et d'histoire naturelle de Paris*[3].

Quelques mois après, le 14 septembre 1801, le novice embarque sur la frégate la *Valeureuse*, sous les ordres du commandant Laignel, et débute la collection de spécimens d'histoire naturelle, constamment enrichie lors de ses périples.

Des problèmes de mauvais temps puis de santé ajournent pour lui ce voyage, mais il obtient finalement un embarquement pour Saint-Domingue, sur l'*Intrépide*. À son retour, il est muté au camp de Boulogne, où il reçoit le commandement de la canonnière 370, à bord de laquelle Napoléon visite la flottille et le nomme enseigne, le 15 septembre 1804. Puis il participe, en tant qu'hydrographe major, adjudant de la division et géographe, à une expédition dans les mers voisines du pôle boréal (mars-septembre 1806).

Malgré son désir de réembarquer rapidement, il reste ensuite à terre sept ans : « Un long espace de temps (sept ans !) s'écoula entre mon voyage au pôle boréal et mon voyage aux Antilles (1806-1820). J'avais servi successivement dans les ports de Lorient, Rochefort, Cherbourg, Brest et dans l'escadre de l'Escaut… sans jamais retrouver l'occasion d'une belle campagne au long cours. »

Après avoir été attaché quelque temps comme chef de brigade à la compagnie des élèves de la marine à Brest, il obtient un commandement sur la flûte le *Rhône*, pour une expédition en mer Baltique (juin-septembre 1818), puis, enfin, une longue mission pour les Antilles, sur la *Néréide* (1821-1823). En 1824, 1825 et 1828, il voyage dans les deux Amériques sur la *Bonite*, puis de nouveau aux Antilles, sur l'*Adour* et, pour son ultime mission, à Rio de Janeiro, sur l'*Allier*.

En 1830, après deux ans d'inactivité forcée, due à son discrédit ainsi qu'à des problèmes de santé, il prend sa retraite au 62, rue Royale, à Brest. Il se consacre alors à l'écriture et au dessin, à sa participation à diverses sociétés savantes ou ésotériques et à ses travaux « d'antiquaire », principalement centrés sur la Bretagne. Il parcourt infatigablement son pays d'élection pour dresser l'inventaire de ce qu'il considère comme les monuments bretons les plus significatifs (mégalithes, églises, châteaux...). Il écrit,

[3] Le manuscrit, qui n'a jamais été intégralement publié et dont l'original se trouve en la possession d'un descendant indirect de Fréminville que nous avons pu contacter par e-mail, comporterait quatre in-folio, approximativement datés. Les citations reproduites dans cet article sont extraites des ouvrages de E. Herpin (*Mémoires du chevalier de Fréminville (1787-1848), capitaine des frégates du Roi*, Paris, 1913), J. Merrien (*Un certain chevalier de Fréminville (1787-1848), marin, naturaliste, « antiquaire », légitimiste et romantique... le tout à la folie*, Paris, 1970), et surtout d'un projet de brochure qui nous avait été communiqué et consiste en la retranscription d'extraits des tomes III et IV des *Mémoires* par Ch. de Fréminville, autre descendant indirect, à l'intention de l'Association saintoise du patrimoine.

Livre 1.indb 198 11/02/2015 13:53:38



Fig. 1. – Le chevalier de Fréminville, autoportrait.

illustre de ses dessins et publie nombre d'ouvrages, parmi lesquels *Antiquités de la Bretagne* (1827-1829)[4], *Antiquités du Finistère* (1832 et 1835)[5], *Antiquités des Côtes-du-Nord*[6], une réédition du *Voyage dans le Finistère* par Cambry (1836), un *Guide du voyageur dans le département du Finistère ou description des monuments anciens et modernes* (1844)... Il est aussi l'auteur de nombreux rapports et notes, comme le *Rapport d'une tournée archéologique faite dans l'arrondissement de Lannion (*1842), un article sur les monuments « druidiques » (1839), des notices pour les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* ou la *Revue bretonne*...

Il meurt à Brest le 12 janvier 1848, après des années marquées par la maladie et une grande solitude, malgré sa notoriété, comme en témoignent, par exemple, trois lettres à son amie Rose Perrier[7].

Florilège de commentaires au sujet d'un homme étrange

Le chevalier de Fréminville a inspiré bien des écrivains et historiographes. Après avoir salué le foisonnement de sa vie et de ses talents, ils relevaient généralement aussi un trait du personnage, son plaisir à s'habiller en femme. « Personnage complexe, le chevalier de Fréminville est connu par son goût bizarre à se vêtir en femme sans que, semble-t-il, ses mœurs fussent douteuses[8]. » (fig. 1)

Plusieurs témoins ont relaté leur étonnement quand, venant rendre visite à l'érudit, ils se trouvaient face à une personne minaudant, vêtue en femme et demandant à ce qu'on l'appelât « Mademoiselle Pauline » ! Ainsi, par exemple, Paul Tournal (1805-1872), archéologue narbonnais qui visita la Bretagne et publia une brochure à son sujet en 1844[9], décrivit, dans la *Revue du Midi* du 25 avril 1844, sa surprise lors de sa rencontre, en décembre 1843, avec Fréminville, qu'il avait cherché à rencontrer en tant que spécialiste du passé celtique. « Je heurtai avec précaution, la porte s'ouvrit et une vénérable dame de l'aspect le plus monumental, mise avec somptuosité mais d'une façon tout à fait grotesque, s'offrit à mes yeux : dentelles de Flandre, panier, falbalas, mouches, fard d'un rouge éclatant, chignon poudré à la maréchale… Cette vénérable contemporaine du maréchal de Saxe exécuta une révérence des plus

[4] Publié par Lefournier à Brest, réédité en 1834.

[5] Le premier volume fut publié par Lefournier, à Brest, le second par Come et Bonetbeau, à Brest.

[6] Publié par Lefournier, à Brest, en 1837.

[7] J. F[OUCHER] et G.-M. T[HOMAS], « Trois lettres de Fréminville », *Les Cahiers de l'Iroise*, 22e année, nouvelle série, janvier-mars 1975, p. 27-28.

[8] J.-L. AVRIL, *Mille Bretons. Dictionnaire biographique*, Saint-Jacques-de-la-Lande, 2002, p. 159.

[9] P. TOURNAL, *Monuments celtiques de la Bretagne*, Montpellier, 1844, 24 p. (L'ouvrage ne figure pas au catalogue de la Bibliothèques nationale de France et est sans doute un tiré à part de l'article mentionné ci-dessous).

Livre 1.indb 199 11/02/2015 13:53:39

solennelles et demanda le but de ma visite. [...] Je m'empressai de demander à quelques habitants de Brest ce qu'il fallait en penser. Cette question donna lieu à plusieurs explications[10]. »

Pour Tournal, l'explication la plus plausible était à rechercher dans la période de la Terreur. Ou, plus tard, quand le chevalier avait rejoint le maquis chouan. Mais à la fin de la Terreur, Fréminville n'avait que sept ans ! En revanche, en 1814, à Auray, il aurait été pris, dissimulant la cocarde royale blanche sous l'emblème tricolore, et n'aurait dû son salut qu'à un déguisement de femme, que lui aurait fourni une paysanne, et sous lequel il aurait pu s'enfuir. Il aurait fait le vœu de s'habiller ensuite en femme chaque jour à la même heure ! Tournal se montrait plus compatissant que les Brestois : « Les personnes qui ignorent cette circonstance raillent monsieur de Fréminville de ce qu'ils appellent un acte de folie ; et cependant, il y a quelque chose de respectable, ou du moins de bien excusable dans cette conduite[11]. »

Armand Guéraud, jeune libraire-imprimeur nantais, voyageur et auteur de récits de voyages, lui avait aussi rendu visite et écrivait à son ami Braud, en juin 1845 : « Si je te disais et t'affirmais qu'un ancien capitaine de frégate âgé de plus de soixante ans s'habille en femme tous les jours, porte une perruque à la Ninon et une couronne de roses, se fait appeler Mademoiselle Pauline et qu'il se montre à sa fenêtre en imitant toutes les grimaces d'une petite maîtresse… Il cause très bien, a tout son bon sens, est auteur et vient de faire un fort bon ouvrage[12]. »

En 1850 fut publié, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, l'éloge funèbre du chevalier de Fréminville, prononcé par Georges Bernard Depping. Celui-ci, après avoir loué les nombreux mérites du personnage, mentionnait le vêtement féminin comme un « trait d'excentricité que je n'ai pas cru devoir passer sous silence, quoiqu'il n'ait eu aucune influence sur sa conduite, d'ailleurs régulière [...] On ne croirait pas que cet ancien marin, ce chevalier enfoncé dans l'histoire du Moyen Âge, ait aimé, pendant sa retraite à Brest, à se revêtir du costume du sexe féminin et qu'il ait mis une recherche presque élégante dans cet habillement, qui contrastait singulièrement avec ses traits fatigués et hâlés par la vie de mer[13]. »

L'un des témoignages les plus précieux reste celui de l'historien Prosper Levot. Directeur de la bibliothèque de la marine à cette période, et auteur d'une *Histoire de la ville et du port de Brest*[14], il resta sa vie durant un ami du chevalier, dont il partageait l'intérêt pour la marine et pour le passé breton et fut l'un des deux témoins déclarants à son décès. Dans son article du *Bulletin de la Société académique de Brest*, il relate que « Fréminville endossait alternativement une armure du Moyen Âge et un costume féminin qui eût excité la convoitise de la plus sémillante coquette. Au sortir d'une passe d'armes, où il avait le plus sérieusement du monde rompu une lance avec un antagoniste assez complaisant pour se prêter à ses désirs, il s'affublait d'une robe et remplaçait le casque par le chapeau à fleurs... Ces bizarreries étaient d'autant plus saillantes que les fatigues de sa vie maritime et de douloureuses infirmités l'avaient prématurément vieilli et amaigri. Quoi qu'il en soit, elles étaient à ses yeux un passe-temps non seulement innocent, mais louable, dans lequel il s'obstinait d'autant plus qu'il le savait taxé de ridicule et que de braver les opinions généralement reçues était le propre de sa nature. Né quatre siècles trop

[10] P. Tournal, « Monumens celtiques de la Bretagne », *Revue du Midi*, 2e série, t. I, 1844, p. 225.

[11] Id., *ibid.*, p. 227.

[12] Cité par J. Merrien, *op. cit.*, p. 277.

[13] G.-B. Depping, « Notice sur la vie et les travaux de M. de Fréminville », *Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1850, p. 50-65.

[14] P. Levot, *Histoire de la ville et du port de Brest*, Paris, 1864-1866, 4 vol.

Livre 1.indb 200 11/02/2015 13:53:39

tard, comme il le disait lui-même, il vivait « dans un monde factice et idéal…[15] ». Levot commentait : « Quant à son habitude de s'habiller en femme, il a essayé de la justifier dans un petit écrit, aujourd'hui introuvable, et qui n'est pas la moindre des singularités par lesquelles il s'est fait remarquer. Il a pour titre *Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin, par Caroline de L...* [16] ». Par cette remarque, Levot reconnaissait et justifiait la « bizarrerie » de son ami.

Plus tard, Léon Durocher, fondateur de l'Union régionaliste bretonne et directeur du *Fureteur breton*, publia dans cette revue une série d'articles intitulée « La Chevalière de Fréminville »[17]. Sous la forme d'une enquête romancée, il décrit et analyse le comportement efféminé de Fréminville : « Le chevalier de Fréminville fut un homme du genre féminin. Il se plaisait à changer de sexe[18]. » Durocher imagine qu'il le rencontre : « Un froufrou, des vapeurs d'iris. Je me retourne. Dans l'air bleu où palpite un nuage de poudre, une frégate s'avance, toutes voiles dehors ; une frégate minuscule oscille, portée par des flots de dentelle écumeuse. Fréminville a changé de toilette[19]. »

En 1913, Eugène Herpin publia quelques fragments du manuscrit des *Mémoires Journaux*, sous le titre *Mémoires du chevalier de Fréminville*[20]. Il disait avoir reçu le manuscrit de l'arrière-petit-fils de Fréminville, et soulignait, dans l'avant-propos de sa publication, qu'il ne s'agissait que d'un « résumé des mémoires du joli chevalier », avec seulement quelques-uns des « délicieux dessins dont il était orné[21] ». Pour lui, « Christophe-Paulin de La Poix fut l'une des figures les plus originales et les plus curieuses du siècle dernier. En réalité, il y eut en lui trois personnages fort divers. Il y eut le marin. Il y eut le savant, c'est-à-dire le naturaliste, l'archéologue et l'écrivain. Il y eut l'excentrique. » Faisant, lui aussi, allusion au goût de Fréminville pour le vêtement féminin, Herpin en donnait l'explication : « Après avoir lu l'histoire d'amour de Fréminville et de la petite créole des Antilles, le lecteur aura compris et excusé les excentricités de la malheureuse et désolée… chevalière[22]. »

Fin 1932-début 1933, le chanoine Louis Saluden écrivit dans la *Chronique brestoise*[23] une série d'articles sur Fréminville, sous le titre « Marin, savant et excentrique ». Après avoir retranscrit une partie du tome III des mémoires de Fréminville, en modifiant parfois et interprétant à sa manière le texte, il concluait que « la catastrophe des Saintes avait rendu de Fréminville véritablement maniaque. Une seule chose aura un jour raison de cette manie, la religion. Fréminville est chrétien convaincu, mais les prêtres refuseront les sacrements au chevalier tant qu'il se montrera au dehors habillé en femme ; et le souci de son salut éternel le fera triompher d'une si sotte manie[24]. »

À peu près à la même époque, parut un article[25], de la plume d'un historien d'origine mor-

---

15 P. Levot, « Notice sur la vie... de Fréminville», art. cité, p. 62.

16 Paris, Imprimerie de Stahl, 9, quai des Augustins, 1831. Un exemplaire de cet ouvrage quasiment introuvable, se trouve à la Bibliothèques nationale de France.

17 L. Durocher, « La chevalière de Fréminville », *Le Fureteur breton*, t. II, 1907, p. 199-203, 241-247 ; Id., *ibid.*, t. III, 1907-1908, p. 12-22, 59-70, 115-124, 162-170, 213-224 ; Id., « La tombe de Fréminville », *Le Fureteur breton*, t. IV, 1908-1909, p. 130-132.

18 L. Durocher, « La chevalière de Fréminville », art. cité (1907-1908), p. 199.

19 *Ibid.*, p. 21.

20 *Mémoires du chevalier de Fréminville, 1787-1848, capitaine des frégates du roi,* Paris, 1913, rééd. La Découvrance, 2006.

21 E. Herpin, *op. cit.*, Avant-propos, p. xiii, note 2. L'auteur ne précise pas quels sont les dessins en question.

22 Id., *ibid.*, p. xx.

23 Hebdomadaire publié à Brest de 1932 à 1937.

24 L. Saluden, « Fréminville, marin, savant et excentrique », *Chronique brestoise*, n° 48, 4 février 1933, p. 2.

25 Article publié dans *La Dépêche de Brest* le 5 octobre 1932, et repris dans L. Le Guennec, *Vieux souvenirs bas-bretons*, Quimper, 1938, p. 143-148.

Livre 1.indb 201 11/02/2015 13:53:39

laisienne, désireux de rappeler la contribution de Fréminville à la connaissance des antiquités du Finistère : « Avant que l'année s'achève, la Société archéologique du Finistère serait bien inspirée de commémorer, tout au moins dans le procès-verbal d'une de ses séances d'automne, le centenaire de la publication du premier ouvrage consacré exclusivement aux antiquités du département. Cet ouvrage, édité à Brest en 1832, a pour titre *Antiquités de la Bretagne par monsieur le chevalier de Fréminville*[26]. » Après avoir longuement décrit les travaux archéologiques du chevalier, L. Le Guennec s'intéresse aussi à son « excentricité » : « Sans paraître voir l'ahurissement de l'étranger devant un docte membre de la Société des antiquaires de France ainsi affublé de jupons et de falbalas, le chevalier mettait vite son interlocuteur à l'aise, le renseignait obligeamment, vidait avec lui un verre de vieux rhum des Antilles. [...] Fréminville s'exhibait volontiers au dehors dans ses atours féminins. [...] Son extravagance restant inoffensive, on s'en amusait indulgemment. Les gens bien informés assuraient qu'il portait à sa façon le deuil d'une jeune créole morte jadis d'amour pour lui [...][27]. »

Le Guennec faisait encore allusion à cet amour dans l'un de ses articles traitant des dessins du chevalier : « Monsieur Chabal, architecte à Brest, possède un album de dessins à la mine de plomb et à l'encre de Chine, exécutés vers 1840 ou 1845 par le chevalier de Fréminville. La série des dessins est inaugurée par une vue au crayon de l'église de Gouesnou (près de Brest). Au premier plan, Fréminville a campé de dos une belle dame à capote fleurie, écharpe flottante, fin corsage et pieds de Cendrillon, à demi agenouillée sur un rocher et s'appuyant à un carton de dessinateur. Est-ce là la Rose qui fut l'heureuse destinatrice de l'album ou bien cette Caroline dont Fréminville se plaisait, comme nul ne l'ignore, à prendre le costume et le nom en s'affublant de toilettes féminines que son physique l'autorisait, dit-on, à endosser sans trop d'invraisemblance ?[28] »

Des années plus tard, le chevalier continuait d'alimenter la chronique. Par exemple, dans *La Dépêche,* Brest décembre 1954, parut un article de Louis Ogès intitulé « Robes et pantalons. Un Brestois excentrique, le chevalier de Fréminville, dit « la belle Chevalière ». Il est écrit que « Brest a connu un personnage qui défraya longtemps la chronique de la ville où il se promenait habillé en femme. C'est pour revoir Caroline qu'il s'affublait de robes légères et de rubans de soie. On excusera l'état d'âme du pauvre chevalier et l'on s'attendrira à l'idée de ses mélancoliques amours avec la jeune fille qui mourut plutôt que de vivre loin de lui. »

En 1956, dans le *Cahiers de l'Iroise*, Jean Neuville[29], reprend l'idée que « Brest compte plus d'un chevalier, et une chevalière, Monsieur de Fréminville, capitaine de frégate en retraite. L'illustre membre de la Société des antiquaires de France a fait un musée de son appartement. Luisances de bahuts et d'armoires, formes inquiétantes de serpents, grimaçantes de singes naturalisés, trophées coloniaux, coquillages du bout du monde, bric-à-brac étrange… mais moins étrange que Monsieur de Fréminville, vêtu(e) d'une robe de soie à ramages que remplace, tel soir de spectacle, une robe de popeline jaune serin. Monsieur de Fréminville porte le deuil d'une jeune créole qui mourut d'amour le lendemain de son départ des Antilles. Il a pris ses vêtements, il a pris son prénom, et ses élégances, sinon son sexe…[30] ».

---

[26] Id, *Ibid.*, p. 144.

[27] Id, *Ibid.*, p. 148.

[28] L. Le Guennec, « Un album de dessins de Fréminville », *Association bretonne, Bulletin périodique,* t. 33, 1919, p. 61.

[29] C'est un des noms de plume de George-Michel Thomas (1913-1991), cofondateur et longtemps directeur des *Cahiers de l'Iroise.*

[30] Jean Neuville, « Ombres de toutes les couleurs », *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1955, n° 2, p. 44-48 (p. 44-45). Voir aussi, du même auteur, « La première Caroline chérie », *ibid.*, janvier-mars

Livre 1.indb 202 11/02/2015 13:53:40

En 1970, un ouvrage fut consacré au chevalier par Jean Merrien, pseudonyme littéraire du comte Ronan de La Poix de Fréminville, arrière-petit-fils du frère du chevalier[31]. L'auteur expliquait : « Si je m'attache à ce personnage, ce n'est pas parce qu'il fut le frère de mon arrière-grand-père. C'est parce que ce paradoxe vivant fut l'un des êtres les plus pittoresques de son temps…[32] ». Il a retranscrit, en les commentant, des passages des *Mémoires-Journaux* et, à propos de l'épisode saintois, il affirme : « Nous écartons délibérément les récits fantaisistes, publiés notamment par Léon Durocher sous une forme déplaisante. L'esprit du chevalier fut-il dérangé par tant de chagrins publics et privés ? Sa nature fantaisiste, sa farouche indépendance ne lui laissèrent-ils point voir les médisances ?… L'explication, où, de toute façon, des outrages aux mœurs n'ont jamais été avancés, s'agissant d'un homme âgé que ses enfants et aventures montrent bien viril, se trouve dans le souvenir de Caroline. C'est d'ailleurs la version que le chevalier nous suggère par sa brochure de dix-neuf pages, *Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin par Caroline de L…, née de L.P.* [33]»

De tous ces témoignages ressort l'image d'un homme complexe et plein de talents, dont la « bizarrerie », présentée comme très mineure, n'aurait été rien d'autre qu'une légère folie causée par le drame sentimental relaté par Fréminville lui-même dans le tome III de ses *Mémoires-Journaux*[34]. Le hasard et l'occasion d'un long séjour aux Antilles et d'une étude menée sur le terrain, aux Saintes et dans les archives départementales de la Guadeloupe, à Gourbeyre, ainsi que dans celles de la Marine, à Brest et à Vincennes, nous ont permis d'aboutir à une conclusion très différente au sujet de l'étrangeté de cet homme, et à la découverte d'une vérité… élégamment travestie.

Une émouvante romance

À Terre-de-Haut, dans le petit archipel antillais des Saintes, le fort Napoléon couronne de ses murailles de basalte noir un maquis pierreux que se partagent iguanes, cabris et cactus. L'intérieur du bastion a été transformé en musée consacré à la vie des pêcheurs saintois, rude et dangereuse, et à celle, aussi dure et austère, des militaires qui utilisèrent longtemps cette rade stratégique. L'une des salles, toutefois, se démarque des autres par la douceur de son thème : les documents exposés relatent l'histoire d'amour qui se déroula en juillet 1822 à Terre-de-Haut entre la jeune « Caroline C... » et un capitaine de frégate de la marine française, le chevalier de Fréminville, telle qu'il l'a consignée lui-même dans le tome III de ses *Mémoires-Journaux*.

Cette histoire commence aux Saintes, un jour de l'été 1822. Le chevalier de Fréminville a appareillé de Rochefort sur la frégate la *Néréide*, où « tout était royal et royaliste », pour une mission en Afrique et aux Antilles. Il a atteint la Guadeloupe début juillet et, à l'aube du 20 juillet, est parti pour Terre-de-Haut. La rade des Saintes, considérée aujourd'hui encore comme l'une des plus belles du monde, représentait à cette époque pour les marins un point éminemment stratégique dans l'arc antillais. La *Néréide* devait y passer trois mois, participant à la chasse aux forbans et aux luttes contre les libéraux et les « nègres » en révolte. « Le canal qui sépare les Saintes de la Guadeloupe n'a pas plus de quatre lieues de largeur ; il faisait beau et la brise était fraîche, en trois bords nous atteignîmes le mouillage de la Terre-de-Haut et nous y laissâmes tomber l'ancre sur les midy[35]. »

1956, p. 2-7.

31 Voir *supra*, note 3.

32 J. Merrien, *op. cit.*, p. 7.

33 Id., *ibid.*, p. 249.

34 *Mémoires-Journaux*, t. III, juillet 1822-6 décembre 1822.

35 *Ibid.*, t. III, 20 juillet 1822.

Livre 1.indb 203 11/02/2015 13:53:40

Dès le début de son séjour, le chevalier commence, selon son habitude, « à visiter l'île, ses baies et ses mornes » en herborisant : « Vers les dix heures je *rabattais* chez notre ami Rougemont où mon couvert était toujours mis. Après ce repas, je me remettais en campagne, allant courir les bois et les mornes ou visitant les anses pour y recueillir des productions marines[36]. »

Un jour, il remarque une habitation au sommet de l'une des hautes collines de l'île : « Ce fut dans une de ces premières promenades que je remarquais une fort belle maison bâtie au haut du morne Morel et que précède une charmante avenue de *palmistes*. Je *sus* que cette maison appartenait à Mme C..., riche veuve de la Guadeloupe, et qu'elle l'habitait en ce moment avec une sœur plus jeune qu'elle. Ces dames avaient quitté une fort belle propriété qu'elles possédaient près de la Pointe à Pitre, pour venir passer aux Saintes la saison des maladies[37]. »

Chaque jour, il descend à terre et la *Néréide* « s'emplit de coquillages et d'algues. On en suspend aux manœuvres. On en accumule dans tous les coins[38]. » D'où la déception des « jeunes demoiselles de l'île » qui « se plaignent fort de cette mode. Jamais elles n'avaient vu d'officiers si peu galants[39] », et les remarques du commandant des Saintes, Monsieur de Rougemont, demandant à Fréminville « d'avoir pitié de nos jolies créoles[40]. »

Le 25 août, le rituel quotidien est bousculé par la célébration de la fête du roi. « Dès le lever du soleil, la *Néréide* avait hissé son grand pavois et salué de vingt et un coups de canon le jour radieux qui se levait et la frégate fut pavoisée dans toutes ses parties. À dix heures nous descendîmes à terre en grande tenue. Des places nous avaient été réservées dans la nef. » C'est alors que se produit la rencontre : « Je ne puis oublier que ce fut à cette cérémonie que je vis pour la première fois Mademoiselle Caroline C... Elle et sa sœur se trouvaient placées derrière moi. Jamais je n'aurais pu supposer un être aussi ravissant ! Chaque fois que le cérémonial de la messe me permettait d'arrêter sur elle mes regards, je ne pouvais plus les détacher de cette douce vision. Une seule fois ses grands yeux bleus rencontrèrent les miens. Ses joues naturellement un peu pâles se nuancèrent d'une légère teinte de rose. La messe se termina, je sortis de l'église rêveur et préoccupé sans trop savoir de quoi[41]. » Les festivités en l'honneur du roi se poursuivent sur la *Néréide* : « Une tente élégamment décorée avec des pavillons et des guirlandes de verdure avait été dressée sur le gaillard d'arrière, le portrait du roi environné de fleurs était placé dans l'endroit le plus apparent. Un magnifique dîner fut servi sous cette tente[42]. »

Puis la vie quotidienne reprend son cours, partagée entre les activités à bord, les courses sur les rivages et mornes, les conversations avec son ami Rougemont ou le colonel d'Anthouard, fervent naturaliste comme lui. Ce dernier vient un jour déjeuner à bord et lui montre « un superbe groupe de madrépores, acheté le matin même à des pêcheurs[43]. » Le chevalier, admiratif et désireux d'enrichir ses collections, s'enquiert de leur provenance. Anthouard lui indique l'anse du Marigot, au pied du morne Morel. Dès le lendemain matin, le chevalier part pour cette large crique, incurvée entre le morne Morel et le morne à Mire. Il repère vite les coraux, dressant les trames de leurs circonvolutions dentelées aux teintes lunaires dans les eaux transparentes, et décide d'aller prélever quelques échantillons. Mais l'apparente tranquillité des ondes cache un danger : des vagues déferlent régulièrement à cet

36 *Mémoires-Journaux*, t. III, 26 juillet 1822.
37 *Ibid.*, 23 juillet 1822.
38 *Ibid.*, 2 août 1822.
39 *Ibid.*, 2 août 1822.
40 *Ibid.*, 2 août 1822.
41 *Ibid.*, 25 août 1822.
42 *Ibid.*, 25 août 1822.
43 *Ibid.*, 5 septembre 1822.

Livre 1.indb 204 11/02/2015 13:53:40

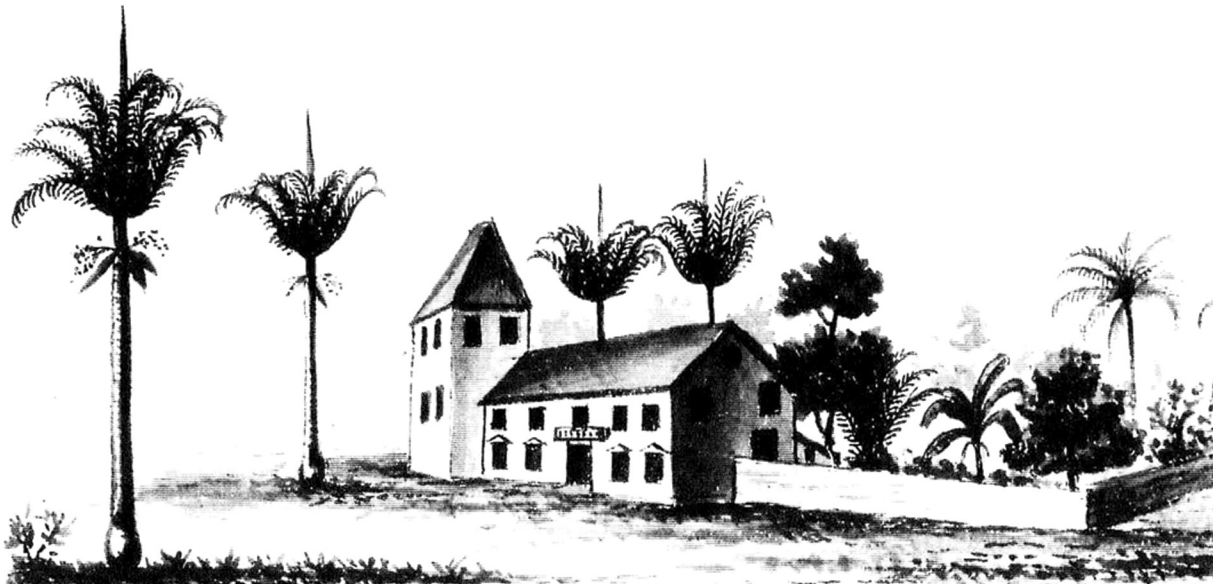

Fig. 2. – La maison de Mme C.
Dessin du chevalier de Fréminville.

endroit : « De grosses lames rondes s'engouffraient dans le canal avec un fracas de tonnerre. » Le chevalier cherche à déjouer la menace en observant la fréquence des flots et s'élançant au moment jugé opportun, entre deux vagues. Mais la mer est aussi imprévisible qu'indomptable et le rythme se modifie soudain. De plus, des oursins, très nombreux sur ces côtes, gênent sa progression. Le voici brutalement renversé par une lame et rejeté, inconscient, sur les rochers du rivage ! Par chance, « des nègres qui revenaient de la pêche avaient vu mon équipée. Ils étaient accourus et me transportèrent à l'habitation de leur maîtresse. Les soins qu'on m'y prodigua me rappelèrent à la vie, mais ne me firent pas reprendre connaissance[44]. »

Ses blessures le plongent pendant trois jours dans le coma. « Enfin, au quatrième jour au matin, je me réveillai avec pleine et entière connaissance. « Où suis-je ?», murmurai-je. Aussitôt une jeune demoiselle, qui était assise près d'une fenêtre de l'appartement, se leva, s'approcha de mon lit et souleva la moustiquaire[45]. » Et, à sa grande surprise, il reconnaît Caroline C... ! « Je n'avais pas d'expressions assez fortes pour témoigner ce que j'éprouvais, je pris la main de Caroline et je la portai à mes lèvres, je pressai ensuite sur mon cœur cette main charmante que l'on m'abandonnait en me regardant de la manière la plus touchante[46]. » Le chevalier est subjugué, comme le prouve la description qu'il donne de Caroline : « Elle avait à peine dix-neuf

[44] *Ibid.*, 6 septembre 1822.

[45] *Ibid.*, 9 septembre 1822.

[46] *Ibid.*, 5 septembre 1822.

Livre 1.indb 205 11/02/2015 13:53:40

ans, pouvait passer pour un modèle de grâces et de beauté. Sa pâleur lui donnait un charme de plus, elle cadrait fort bien avec ses traits parfaitement réguliers et surtout avec l'expression d'ineffable douceur de ses grands yeux qui étaient bleus quoiqu'elle eût les cheveux d'un châtain foncé, genre de beauté très rare dans les colonies de la zone torride. Selon l'usage des demoiselles créoles, elle portait habituellement une robe d'une blancheur éblouissante, une ceinture de couleur unie dessinait sa taille aérienne, sa magnifique chevelure artistement arrangée était sa coiffure ordinaire. À tant de charmes naturels Caroline joignait un profond sentiment artistique. Elle était excellente musicienne et dessinait de façon charmante. Elle m'offrit quelques dessins. Je les conserve comme des trésors. Sa bonté, sa complaisance, son cœur bienfaisant et sensible la rendaient l'idole de tous ceux qui la connaissaient ; on la regardait dans l'île comme un ange[47]. »

Sur l'invitation de Mme C..., et en accord avec le commandant du bateau, M. Cacault, il passe sa convalescence à l'habitation (fig. 2)., la plupart du temps en compagnie de Caroline. Mais ce calme ne dure pas. La période est climatiquement cyclonique et politiquement agitée, comme le décrit Fréminville : « L'ouragan est le fléau des Antilles.[...] Sa cause, encore mal définie, vient, je crois, d'une surabondance de fluide électrique, à laquelle n'est pas étranger le voisinage des volcans[48]. » Et d'ajouter : « Plusieurs jours d'un calme absolu et d'excessives chaleurs furent suivis d'un violent orage. Pas seulement dans l'air, il était dans les esprits… La bande libérale des colonies, non moins active et non moins atroce que celle de France, dont elle recevait d'ailleurs l'impulsion, nous préparait de la besogne. Il entrait depuis longtemps dans le plan de la régénération universelle entreprise par ces hommes odieux d'affranchir toutes les colonies, de les soustraire à la domination de la mère patrie et d'en faire autant de républiques particulières…[49] »

La *Néréide* reçoit l'ordre de lever l'ancre pour aller combattre l'escadrille de Ducoudray. Celui-ci cherchait à s'emparer de l'île de Porto Rico. Le gouverneur de la Guadeloupe, le comte de Lardenoy, l'ayant appris, demanda au commandant Cocault d'intercepter la troupe des forbans avant qu'ils aient gagné le port de Saint-Barthélemy, vers lequel ils cinglaient. Un messager vient porter l'ordre de départ au chevalier et la nouvelle est terrible pour Caroline : « Caroline se leva, blanche comme un lys et s'évanouit dans les bras de sa sœur. À tous mes raisonnements, elle ne répondait que par des larmes[50]. » Le chevalier, très ému, est lui-même en proie à une grande confusion : « Si j'étais péniblement affecté par la peine de quitter Caroline et par le spectacle de sa douleur, pouvais-je d'un autre côté ne pas éprouver un sentiment de bonheur en me voyant aimé de la créature la plus parfaite que j'aie rencontrée en toute ma vie ? Cet amour que j'avais implanté dans ce cœur de vierge, qui n'avait battu que pour moi, cet amour, il m'épouvantait. J'avais peur de faire le malheur de cette douce et belle enfant…[51] »

Le 16 septembre, après cette douloureuse séparation, la frégate de Fréminville s'éloigne : « Nous quittons la rade des Saintes par la passe de la Baleine. Le temps est triste, le ciel couvert et pluvieux et nous trouvons la mer un peu houleuse lorsque nous sommes au milieu du canal qui sépare ces *isles* de celle de la Guadeloupe. Nous voguons vers Saint-Barthélemy[52]. »

Le marquis de La Tone, gouverneur de Saint-Barthélemy, ayant réussi à déjouer le complot ourdi par Ducoudray et à anéantir son équipage, la mis-

47 *Mémoires-Journaux*, t. III, 5 septembre1822.

48 *Ibid.*, début juillet 1822.

49 *Ibid.*, 5 septembre 1822.

50 *Ibid.*, 5 septembre 1822.

51 *Ibid.*, 15 septembre 1822.

52 *Ibid.*, 16 septembre 1822.

Livre 1.indb 206 11/02/2015 13:53:40



Fig. 3. – Caroline et Fréminville en promenade.
Dessin du chevalier de Fréminville.

sion se termine plus rapidement que prévu et, dès le 24 septembre, la frégate fait route vers Basse-Terre et les Saintes. Le chevalier a hâte de revoir Caroline : « Je pensais que, du sommet du morne Morel, deux yeux charmants étaient fixés sur la *Néréide* en suivaient tous les mouvements avec une impatience égale à la mienne. Je ne me trompais pas ; Caroline, avertie dès le lever du soleil que la frégate était en vue, était montée au belvédère qui dominait un pavillon de la maison. » Dès qu'il accoste, Caroline est là, « bientôt je pressai ma bien-aimée sur mon cœur[53]. »

Invité à nouveau par Mme C..., le chevalier se réinstalle chez « ces dames » et « ce furent des jours de rêve et de joie (fig. 3). Les plus heureux, les derniers jours heureux de ma vie. Mme C..., obligée de vaquer aux affaires de l'habitation, me laissait souvent seul avec sa sœur. Celle-ci ne pouvait souffrir que je m'éloignasse un instant, et je me trouvais si heureux auprès d'elle, pressant sa main chérie, la couvrant de baisers, que je ne songeais jamais à m'en séparer[54]. » L'entente est parfaite : « Une chose remarquable, c'était la ressemblance qui existait entre nos deux caractères ; nous avions sur toutes

[53] *Ibid.*, 25 septembre 1822.

[54] *Ibid.*, début octobre 1822.

Livre 1.indb 207 11/02/2015 13:53:41

choses les mêmes idées, les mêmes goûts, la même manière de voir et de penser. Un frère avec sa sœur n'eussent pas eu plus de rapports. Aussi la plupart du temps nous n'avions pas besoin de parler pour nous comprendre, nous lisions nos pensées dans nos regards. Bien certainement nous étions faits l'un pour l'autre, mais le destin ne nous avait pas réservé un aussi grand bonheur, sa main de fer avait dû nous séparer. Ah ! si le sort nous eût fait nous rencontrer plus tôt, que de maux il nous eût épargnés à tous deux ![55] »

Cependant, le 6 octobre, une ombre vient voiler le soleil de ces jours lumineux. Alors qu'ils se promènent sur la plage de la grande Anse, Caroline est troublée par un pressentiment : « Je ne sais pourquoi, ce soir la vue de cette mer orageuse me fait mal ; il me semble qu'une voix secrète dit que la mer qui nous a réunis me rendra un jour bien malheureuse… » Plusieurs fois en remontant à l'habitation, elle me répéta ces mots : « Quittez le métier de marin, quittez-le je vous en prie et restez avec nous[56]. »

Puis, la douceur créole reprenant vite le pas, l'incident est oublié. Hélas, une semaine après, alors qu'ils rentrent d'une journée passée chez la nourrice de Caroline, Marguerite, et qu'ils admirent le coucher du soleil, ils voient rentrer dans la rade une goélette, l'*Éclair,* dont l'arrivée inattendue ne pouvait être synonyme que de nouveau départ[57]. Effectivement, le chevalier reçoit l'ordre de repartir dès le lendemain pour la Martinique « pour coopérer à la réduction des rebelles ». Une insurrection a éclaté dans la région de Saint-Pierre. Les rebelles sont dirigés par le général Balisier. « Le vaste complot depuis longtemps tramé par les libéraux pour susciter la révolte des nègres dans les colonies des Antilles, complot auquel se rattachait l'entreprise de Ducoudray, avait enfin été mis à exécution. Il avait échoué il est vrai à la Guadeloupe et *isles* adjacentes grâce à la fermeté et à la vigilance de Monsieur de Lardenoy, mais il avait éclaté à la Martinique…[58] » La *Néréide* a pour mission de louvoyer près des côtes, en vue d'un éventuel débarquement de ses hommes et d'interdire l'approvisionnement des « nègres » insurgés.

De nouveau coulent les larmes des deux sœurs et Caroline est saisie d'une indicible angoisse : « O, mon ami, je ne vous verrai plus jamais, jamais ! » Sa sœur est, elle aussi, désemparée : « Jurez-moi, me dit-elle, que vous reviendrez, que vous ne l'abandonnerez pas. » Le chevalier s'engage : « Sur l'honneur, je vous le jure. » Malgré cette promesse, « les adieux de Caroline furent déchirants, le désespoir lui ôtait la raison, il fallut l'arracher de mes bras éperdue, presque mourante. Jamais, non jamais je n'oublierai l'expression de son dernier regard… Hélas, c'était bien le dernier. Nous ne devions plus nous revoir[59]. »

Le chevalier est en proie à une tourmente de sentiments – « et j'étais ivre de joie… et j'étais fou de douleur…[60] » – et de doute : « Je songeais à Caroline si jeune, si belle, si aimable et si douce, en proie à une douleur dont j'étais la cause. Je pensais à la singulière fatalité, à l'enchaînement des circonstances imprévues qui nous avaient conduits à nous connaître et à nous aimer. Sans doute son extrême sensibilité jointe à l'exaltation de son âme lui avaient fait illusion, lui avaient fait me prêter des qualités que j'étais loin d'avoir et je me surprenais à craindre que cette passion qui la dominait d'autant plus qu'elle l'éprouvait pour la première fois, ne lui causât les plus grands maux et que je n'eusse un jour à me reprocher d'avoir fait son malheur[61]. »

---

55 *Mémoires-Journaux*, t. III, 25 septembre 1822.
56 *Ibid.*, 6 octobre 1822.
57 *Ibid.*, 16 octobre 1822.
58 *Ibid.*, 8 octobre 1822.
59 *Ibid.*, 17 octobre 1822.
60 *Ibid.*, 8 octobre 1822.
61 *Ibid.*, 17 octobre 1822.

Livre 1.indb 208 11/02/2015 13:53:41

Le 18 octobre, la *Néréide* s'éloigne des Saintes : « À neuf heures et demie nous mîmes à la voile sous les *huniers* avec deux *ris* pris. L'île entière semble enveloppée dans un voile de deuil. Le vent pleure. Il pleure comme le cœur brisé de Caroline. Est-ce l'écho de ses sanglots qui gémit dans nos voiles ? Nos voiles sont tendues. La *Néréide* s'élance. Adieu ! Adieu ![62] »

Dans le combat contre Balisier, le chevalier se distingue. Le 4 novembre, sur la demande du colonel Faure, commandant la place de Saint-Pierre, un détachement de quatre-vingts hommes quitte la *Néréide* et le chevalier de Fréminville en est le commandant. La victoire des Français clôture une bataille qui voit la mort du général insurgé[63]. Puis, « ce fut avec le sentiment de la joie la plus vive que je me vis partir du Fort-Royal le 15 à dix heures du matin, persuadé que quelques jours après nous serions aux Saintes et que je me retrouverais auprès de Caroline[64]. » En cours de route, la frégate croise un petit sloop allant aux Saintes. Le chevalier confie à son capitaine une lettre destinée à Caroline, annonçant son arrivée sous huit jours.

Mais les exigences du service en décident autrement. Le 18 novembre « le soir le bateau du roi, le *Railleur,* du Fort-Royal, nous apportait de nouveaux ordres du gouverneur qui annulaient la permission qu'il nous avait donné d'aller aux Saintes. Il nous prescrivait au lieu de cela d'aller croiser sur la côte septentrionale de la Guadeloupe où s'étaient montrés quelques forbans et contrebandiers que nous devions tâcher de surprendre et d'arrêter[65]. » Le chevalier s'inquiète de la réaction de Caroline : « Je songeai de suite à la lettre que j'avais peu de jours auparavant expédiée à Caroline pour lui annoncer ma prochaine arrivée et qui allait lui occasionner une attente qui devait être si cruellement trompée. Qu'allait-elle imaginer en voyant les jours, ces jours dont elle compterait chaque heure et chaque minute, s'écouler ensuite successivement sans lui montrer la *Néréide*, sans savoir ce qu'elle était devenue et sans concevoir l'espoir de la revoir jamais ?[66] »

Le 20 novembre, il longe les côtes saintoises. « Les Saintes, le long desquelles la *Néréide* glissait avec la rapidité d'une flèche, tandis que j'aurais donné tout au monde pour pouvoir m'y arrêter, ne fut-ce que pendant une heure ! Je pensais avec un serrement de cœur inexprimable qu'en ce moment même Caroline, éveillée par son impatience inquiète, avait du haut de l'habitation les regards fixés sur cette frégate qu'elle attendait, qu'elle espérait voir entrer dans la baie du mouillage et qu'elle voyait passer outre[67]. » Sa mission l'entraîne ensuite vers Basse-Terre, la Désirade, de nouveau la Martinique.

Ce n'est que le 6 décembre qu'à « sept heures du matin, nous mîmes à la voile pour ces îles si désirées, pour les Saintes ! Nos voiles étaient à peine serrées que le canot-major me transportait à terre à force de rames. Je sautai sur la plage devant la maison du commandant, et sans traverser toute l'étendue du bourg, je coupai au plus court en traversant la plaine qui sépare l'anse du Fond-Curé de la Grande Anse pour me rendre à l'habitation de Mme C… Je gravis le morne Morel tout d'un trait, j'arrivai hors d'haleine et en nage dans l'avenue de palmistes qui précédait la maison. Je fus un peu surpris de n'y trouver personne[68]. » Étrangement, tout est fermé, et un jeune esclave s'enfuit à son approche. Surpris, le chevalier pense soudain que ses amies ont dû se rendre en visite à l'anse Craven chez Marguerite. Il s'y précipite : « J'avais redescendu le morne Morel, je passais au bord du Grand-Étang et je traversais le cimetière de l'île qui est sur ses rives et qui n'a pas de

[62] *Ibid.*, début octobre 1822.
[63] *Ibid.*, 8 novembre 1822.
[64] *Ibid.*, 15 novembre 1822.
[65] *Ibid.*, 16 novembre 1822.
[66] *Ibid.*, 18 novembre 1822.
[67] *Ibid.*, 19 novembre 1822.
[68] *Ibid.*, décembre 1822.

Livre 1.indb 209 11/02/2015 13:53:41

clôture ; en passant près d'une tombe fraîchement revêtue de gazon, mes yeux se portèrent machinalement sur la croix plantée en tête et y lurent ces mots : Caroline C... morte le 30 novembre 1822. Priez pour elle ![69] »

Le chevalier est terrassé par la douleur : « Je tombai presque sans vie sur le tombeau de celle dont, un instant avant, je croyais aller recueillir les baisers d'amour. O jour affreux, que ne fus-tu le dernier de ma vie ![70] » Ses amis Rougemont et Callot l'hébergent et tentent de le réconforter un peu mais en vain : « Qui pouvait me consoler alors, qui pourrait le faire encore aujourd'hui même ?...[71] »

Après être resté plusieurs jours alité, il se rend chez Marguerite pour qu'elle lui fasse le récit des derniers jours de Caroline. Elle lui raconte que, depuis le jour où il aurait dû regagner les Saintes, « Caroline passait des journées à attendre, à soupirer, à gémir, et ne sortait de la maison que pour se rendre, accompagnée d'une mulâtresse qui la servait, au sommet élevé du morne à Mire, situé à l'entrée de la baie et d'où l'on découvrait l'horizon le plus étendu. Enfin, le 29 novembre, le cœur de cette infortunée reçut le dernier coup ; elle aperçut notre frégate se dirigeant rapidement vers les Saintes ; convaincue qu'elle venait y mouiller, son âme se livra à la joie, elle suivit avec ivresse le bâtiment des yeux, mais cette fois encore elle le vit passer outre. Perdant alors toute espérance, ne doutant pas que notre séparation ne fût éternelle. Elle se persuada qu'elle ne me reverrait jamais. Le lendemain de grand matin, tandis que dans l'habitation tout le monde dormait encore, Caroline se leva sans bruit, sortit seule de la maison, se dirigea vers la baie du Marigot et se précipita dans les flots, au lieu même où l'on m'en avait retiré quelques mois auparavant. Le corps de Caroline fut retrouvé le soir même à peu de distance de l'endroit où elle s'était précipitée. Elle était vêtue d'une simple robe blanche avec une ceinture verte, ses beaux cheveux étaient retenus encore par un riche peigne de vermeil garni d'émeraudes et elle avait des petits souliers verts. Une de ses mains posées contre son cœur y serrait un mouchoir dans lequel étaient quelques papiers qui, bien qu'imbibés d'eau, furent reconnus pour quelques lettres et billets que je lui avais écrits[72]. »

« Marguerite avait enseveli Caroline » et conservé ses vêtements pour les donner au chevalier. En les voyant, il dit avoir « ressenti une joie funeste ». Il emporta « ces restes précieux » et « garde encore le costume entier que portait [son] amie le jour où notre amour termina sa courte existence[73]. »

La *Néréïde* restant en escale encore quelques jours aux Saintes. Fréminville tente de se consacrer au service sur le bateau mais erre sans cesse sur les traces de son amour perdu. Fou de douleur, il est obsédé par le souvenir de celle qui « repose sur les bords du Grand-Étang, au côté droit du cimetière. Les jeunes demoiselles ses compagnes semèrent autour de sa sépulture des fleurs de toutes espèces. Mon ami Rougemont fit planter, à la tête de la fosse, deux jeunes cocotiers. Au plus élevé on a donné mon nom, l'autre porte celui de Caroline[74]. »

Enfin, le bateau lève l'ancre, le 4 janvier 1823. Fréminville pensait ne plus jamais revenir dans cette région. Toutefois, une mission le ramena sur l'île en avril 1825. Il retrouva ses souvenirs : « Je tombai, plutôt que je m'agenouillai, à demi suffoqué, sur le tombeau de l'objet chéri de mes cruels regrets[75]. » Le lendemain, il disait adieu aux Saintes et à Caroline pour toujours. Lorsqu'il réembarqua, le 1er mai, pour quitter définitivement les Antilles, il dit avoir reçu un message de Mme C... « qui avait eu

[69] *Mémoires-Journaux*, t. III, 6 décembre 1822.
[70] *Ibid.*, 6 décembre 1822.
[71] *Ibid.*, 6 décembre 1822.
[72] *Ibid.*, 6 décembre 1822.
[73] *Ibid.*, décembre 1822.
[74] *Ibid.*, 6 décembre 1822.
[75] *Ibid.*, t. IV, 27 avril 1825.

Livre 1.indb 210 11/02/2015 13:53:41

connaissance de mon passage et me fit parvenir un petit médaillon de cristal contenant des cheveux de Caroline. Je le plaçai sur mon cœur et, depuis, il n'a plus quitté cette place. Il représente la dernière trace de cet amour qui bouleversa ma vie[76]. »

Peut beau mentir, qui vient de loin (proverbe créole)

Il est difficile de contester une histoire aussi émouvante, mais elle ne résiste pas à une lecture critique du récit passionné de Fréminville ni surtout à la confrontation avec les éléments recueillis localement.

Alors que, dans ses *Mémoires-Journaux*, Fréminville affectionne les descriptions, celle qu'il fait de Caroline est peu détaillée et reste très stéréotypée. Sa personnalité est résumée en quelques traits généraux et peu évocateurs, qui l'assimilent aux héroïnes romantiques, sans aucun signe plus personnel : elle est jeune, fragile, d'une beauté éthérée, d'une très grande bonté, participant plus de l'idéal que de la réalité… Ses origines restent floues, elles aussi : on apprend qu'elle et sa sœur vivent dans leur maison des Saintes pendant la période d'hivernage et à Pointe-à-Pitre le reste du temps, et qu'elles sont orphelines ; mais aucun renseignement précis n'est fourni ni sur le nom, ni sur la situation de la famille. Le chevalier évoque les longues conversations partagées mais n'en retranscrit aucun contenu. Il dit admirer les talents de musicienne ou de peintre de la jeune fille, mais il ne donne aucun détail original sur ce qu'elle chantait, dessinait… Rien ne laisse deviner qui était réellement cette jeune fille, à laquelle il tient tant et auprès de laquelle il dit avoir passé plusieurs mois.

La date exacte qu'il donne de la mort de Caroline (30 novembre 1822) est, par contre, un bon indice pour retrouver l'identité de la jeune fille. Les registres d'état civil des Saintes existent pour cette période et étaient très bien tenus, ce qui n'est pas toujours le cas aux Antilles, les aléas des tremblements de terre, des ouragans et cyclones s'ajoutant ici aux fluctuations historiques. La consultation, aux Archives départementales de Gourbeyre (Guadeloupe), de la Table alphabétique des actes contenus au registre de l'état civil de la Terre-de-Haut Guadeloupe (1734-1830), déposée aux Archives de la Marine à Versailles pour l'année 1822 (table décennale et table annuelle) aboutit à un résultat des plus surprenants : aucun décès de jeune fille n'a été mentionné à Terre-de-Haut cette année-là ! Il y avait eu huit décès, dont ceux de trois femmes blanches ou créoles, dont ni les prénoms ni surtout l'âge ne correspondent à ceux de Caroline ! La lecture des microfilms des tables annuelles concernant les années précédentes et suivantes ne laisse aucun doute : nulle trace de Caroline ! À l'évidence, contrairement aux allégations de Fréminville, Caroline n'était pas morte en cette fin de novembre 1822.

Caroline ne s'est pas suicidée... A-t-elle même jamais existé ? Y a-t-il au moins une preuve de sa naissance ? La réponse se trouve dans les registres des naissances concernant les années 1803 et 1804 (le chevalier avait mentionné l'âge de Caroline, à peine dix-neuf ans à leur rencontre) pour les Saintes et Pointe-à-Pitre. Le prénom de Caroline n'était pas des plus usités en Guadeloupe à cette époque et il s'avère qu'il n'en figure que deux, dont une seule dont la date de naissance aurait pu être compatible avec la jeune fille recherchée : le 10 frimaire de l'an 12 (2 décembre 1803), elle avait été déclarée par « la nommée Annette, mulâtresse libre d'environ vingt-quatre ans, native de Sainte-Anne, ayant accouché le 5 dans la maison de Ducos négociant place du marché, d'une fille, Bernardine Caroline ». Toutefois, il ne peut s'agir de la Caroline que le chevalier avait présentée comme une fille de famille aisée, dûment reconnue par son père, puisque vivant sous le toit paternel, et à laquelle une nourrice, Marguerite, avait prodigué ses soins. Il faut donc se rendre à l'évi-

[76] *Ibid.*, 1er mai 1825.

Livre 1.indb 211 11/02/2015 13:53:41

dence, aussi déconcertante qu'elle soit : il n'y a, dans les archives, aucune trace officielle de l'existence de Caroline C... !

Une recherche de terrain, entreprise sur les lieux de la dramatique histoire, afin de vérifier les détails concrets fournis par Fréminville, corrobore le résultat donné par les documents. Qu'en est-il, par exemple, de l'habitation du morne Morel, où habitaient Caroline et sa sœur ? Alors qu'il disait y avoir passé plusieurs semaines et se complaisait généralement à décrire édifices et lieux, le chevalier n'a que très rapidement esquissé la belle demeure, précédée d'une haie de cocotiers palmistes et flanquée d'un « belvédère ». La configuration du morne Morel, haute colline caillouteuse, dont le sommet, constamment exposé aux ardeurs du soleil et du vent, culmine à 130 mètres, laisse à penser que l'implantation d'une habitation y était peu probable. Les maisons des Saintes étaient bâties dans les endroits les plus protégés, à proximité de la côte ou des rares points d'eau douce. Les « belles demeures », rares sur cette petite île superbe mais aux conditions de vie hostiles à cause du manque d'eau et de l'isolement, se trouvaient dans le village du port ou au milieu des quelques plantations. Les maisons de planteurs étaient certes érigées si possible sur de petites éminences pour pouvoir dominer et surveiller les « cases nègres », mais on ne les juchait pas sur des points hauts particulièrement vulnérables. De plus, les maisons étaient basses, sans belvédère ni « tourelle », à cause de la menace constante des tremblements de terre et ouragans. D'autre part, certes, des cocotiers bordaient les plages, mais une « haie de palmistes » semble un mirage dans le maquis sec qui couvre les pentes du morne Morel ou le sommet balayé par les vents. La végétation des îles a, bien sûr, changé, mais un rapport militaire rendu par le capitaine Courtois en avril 1815 signale que « les mornes sont dépourvus de toute terre végétale ».

Enfin, si l'absence de cadastre à cette époque ne permet pas de répertorier les constructions existantes, les cartes, peu nombreuses mais très détaillées, fournissent de précieuses indications. Celles que nous avons pu examiner aux Archives de Gourbeyre, l'une datée de 1825, émanant de la marine anglaise, et une autre, dressée en 1828 par le capitaine Friesz, ne font état d'aucune habitation sur le morne ; les quelques maisons proches se trouvaient à son pied, à Marigot. Cette répartition de l'habitat est d'ailleurs confirmée par Guy Lasserre : « Le bourg était uniquement formé du quartier du Mouillage, l'actuel quartier de Fond-Curé restant vide ; mais quelques cases existaient déjà à l'Anse-à-Mire, ainsi qu'une petite agglomération, celle de Maison-Blanche, au pied du Morne-à-Mire… Une dizaine de cases étaient dispersées vers Marigot et Pont-Pierre[77]. » En revanche, sur les deux cartes sont bien mentionnés des restes de batterie. Une carte antérieure, le Plan du bourg, du mouillage et des environs, dressé en l'an XIII (1804-1805), met aussi en évidence cette occupation militaire, qui était la vocation du morne Morel : avec sa poudrière, sa batterie et une « baraque », il était, avec le Morne-à-Mire et le Morne-à-Cabrits, l'un des sites défensif des Saintes. Une maison d'habitation n'y avait pas sa place.

Enfin, Fréminville relate que la sœur de Caroline vendit la maison peu après le drame, mais les minutes de notaires consultées aux Archives ne font nullement état de cette vente. La « belle demeure » fait bien figure de maison fantôme !

Qu'en est-il de la tombe de Caroline ? Un dessin du chevalier est censé la représenter, en illustration du texte décrivant la croix qui la surmonte avec son épitaphe, les deux cocotiers que Rougemont a fait planter à côté, les fleurs que les jeunes filles y déposent (fig. 4)… Aujourd'hui, le cimetière a été remplacé par un petit aérodrome ; il est donc vain de rechercher la tombe. Mais on peut

[77] G. Lasserre, *La Guadeloupe. Étude géographique*, Bordeaux, 1961, p. 102.

Livre 1.indb 212 11/02/2015 13:53:41

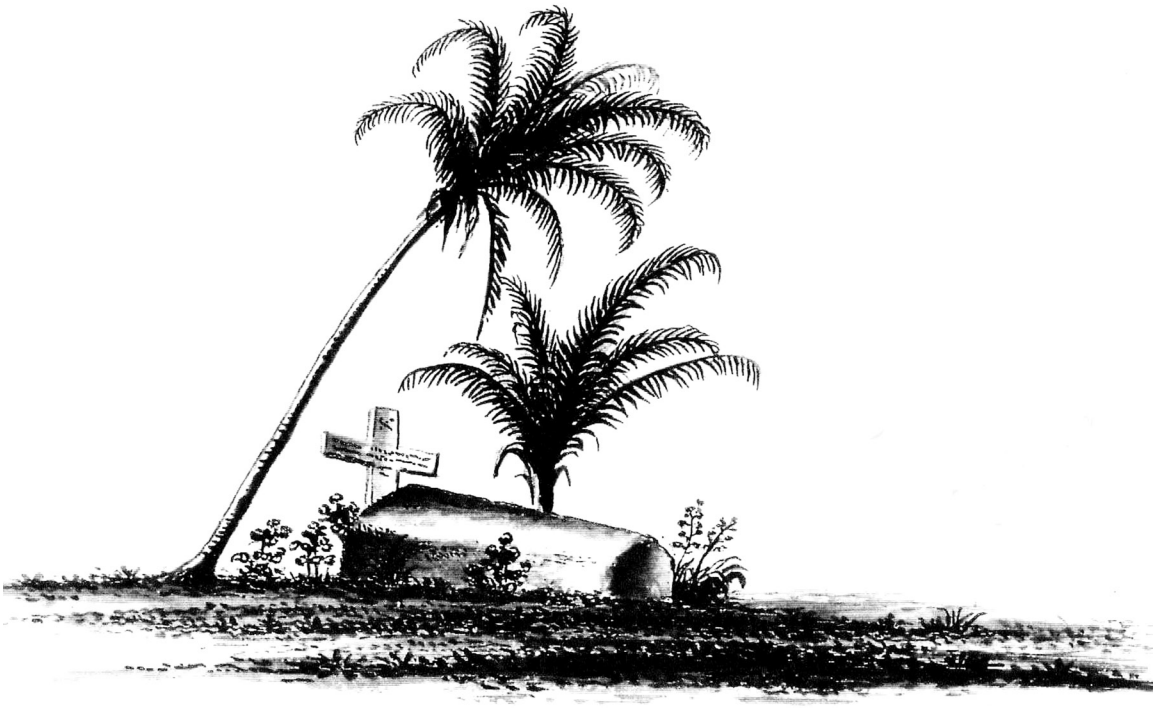

Fig. 4. – La tombe de Caroline.
Dessin du chevalier de Fréminville.

retrouver plusieurs preuves de son caractère fictif ! La plus évidente réside dans les us et coutumes : à cette époque, les suicidés n'étaient jamais enterrés religieusement et pas même admis dans les cimetières. Fréminville avait aussi mentionné que c'est la nourrice Marguerite qui aurait enseveli Caroline : « Mme C... accablée de douleur quitta les Saintes deux jours après cette catastrophe. Marguerite avait enseveli Caroline[78]. » Comment un tel enterrement clandestin aurait-il pu avoir lieu dans l'enceinte du cimetière ? Comment une pieuse inscription aurait-elle pu couronner la tombe ? Comment Rougemont, représentant de l'État et de la loi, aurait-il pu accepter cette infraction (et, qui plus est, faire orner la sépulture de deux cocotiers) ? Quant au fleurissement constant réalisé par les jeunes Saintoises, on peut remarquer qu'il n'était pas coutume sur l'île des Saintes, constamment menacée par la sécheresse et aux fleurs relativement rares, de fleurir les tombes, plutôt décorées de coquilles de lambis.

La réalité est loin du récit écrit par Fréminville ! On y relève, d'ailleurs, d'autres invraisemblances. Si Caroline était, comme il le sous-entend, une jeune fille de bonne famille, il semble impossible que sa sœur ait laissé aux deux amoureux autant de liberté en tête-à-tête. Des chroniqueurs de cette époque ont remarqué un grand laxisme des mœurs dans

[78] *Mémoires-Journaux*, t. III, décembre 1822.

Livre 1.indb 213 11/02/2015 13:53:42

les classes populaires, confirmé par la multitude d'enfants illégitimes inscrits à l'état civil ; mais ils lui opposent la rigueur de la classe aisée. Parlant d'une jeune fille, Lafcadio Hearn note que « des barreaux conventionnels enserrent de toutes parts sa jeune vie. Elle est un oiseau en cage, qui aspire vaguement à la liberté […] Un monsieur qu'elle connaît à peine, même en tant que visiteur, a demandé sa main ! Pourra-t-elle l'aimer ? Elle ne sait ; elle est prête à se conformer aux désirs de sa mère. Dorénavant ils se rencontrent plus fréquemment, mais toujours au salon, en présence de la famille ; il ne la courtise point ; ils n'ont point de conversation ni de promenade privée ; en somme, il n'y a rien de romanesque dans les fiançailles créoles…[79] »

Comment envisager que les règles de la bienséance aient permis à cette époque à deux femmes seules d'héberger ainsi plusieurs mois un homme, fût-il officier de marine ?

De plus, le chevalier était marié (il avait épousé Adélaïde de La Noüe, le 3 octobre 1815, à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor) et avait eu, avant son départ aux Antilles, deux enfants, Paul-Raoul et Élisa) ; c'était aussi un officier noble et catholique, membre de l'ordre du Christ. Comment cet homme d'honneur et de devoir aurait-il pu cacher ses liens matrimoniaux à sa « bien-aimée » et à la sœur de celle-ci ? Sa culture, son caractère, son attachement à certaines valeurs, sa volonté sont peu compatibles avec un tel comportement.

Et comment Mme C…, telle qu'elle est présentée dans le récit, aurait-elle pu accepter que Caroline se compromette avec un homme ne pouvant être que de passage puisque engagé dans la marine et dont elle connaissait probablement la situation matrimoniale (elle ne pouvait l'ignorer, puisque le commandant du bateau ou M. de Rougemont étaient également de ses relations) ? L'ethnographe Fréminville ignorait-il à ce point les conventions de la société dans laquelle il vécut plusieurs mois ?

D'autres détails troublants infirment encore la véracité de son récit. Par exemple, il a insisté sur la faiblesse de Caroline, qui se fatiguait rapidement et devait souvent s'arrêter lors de leurs promenades : « Nos promenades pourtant n'étaient jamais bien longues, elle était délicate, sa faiblesse ne lui permettait pas de supporter trop de fatigue[80]. » Comment aurait-t-elle pu, dans les jours où elle l'attendait anxieusement, aller, comme il est dit, chaque après-midi, dans la grande chaleur et sur de fortes pentes pierreuses, du sommet du morne Morel à celui du Morne-à-Mire ? Pourquoi, par ailleurs, n'a-t-on jamais vu, ni au cou du chevalier ni dans ses dessins (à l'instar de la croix de l'ordre de Malte qu'il arborait dans son autoportrait en femme), le médaillon de cristal renfermant une mèche de cheveux, offert en souvenir par la sœur de Caroline et qu'il avait affirmé ne jamais quitter ? Et aussi, pourquoi n'a-t-il jamais montré ou fait figurer dans ses collections les dessins que lui aurait donnés Caroline et qu'il estimait d'un grand talent ?

En fait, face à cette convergence de preuves, il faut admettre la prosaïque réalité : la belle histoire d'amour est une légende romantique, cette partie des *Mémoires-Journaux* un roman ! Il est, d'ailleurs, intéressant (car ce fut peut-être la source d'inspiration, tant il y a de similitudes) de noter combien le récit de Fréminville se rapproche d'une œuvre écrite l'année de sa naissance, *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre.

Le cadre est le même : Terre-de-Haut et Port-Louis sont situés dans des îles exotiques, « aux colonies » et l'action se déroule sur fond de voyages au long cours de la marine à voile, d'abolition de l'esclavage, de vie dure dans une nature somptueuse et consolatrice. Les personnages sont identiques : ce sont des amoureux romantiques que les contin-

[79] L. Hearn, *Un voyage d'été aux Tropiques*, Paris, 1931, p. 196-197.

[80] *Mémoires-Journaux*, t. III, septembre 1822.

Livre 1.indb 214 11/02/2015 13:53:42

gences matérielles et le devoir vont détruire. Les personnages annexes, mères, nourrices et domestiques, sont semblables. La mère de Paul et la nourrice de Caroline s'appellent toutes deux Marguerite et sont des esclaves métisses affranchies.

Caroline et Virginie pourraient être jumelles : elles ont toutes deux de beaux cheveux, des yeux bleus, une taille légère, une sensibilité extrême teintée de mélancolie ; elles sont vêtues l'une et l'autre de mousseline blanche et de taffetas pastel. Elles sont douces et bonnes et font le bonheur de leur entourage. Le chevalier et Paul sont tous deux des hommes courageux, de devoir. L'amour est parfait, avec une composante fraternelle dans les deux cas : pour Paul et Virginie, « lorsqu'ils surent parler, les premiers noms qu'ils apprirent à se donner furent ceux de frère et de sœur [81]» ; de même, il existait entre le chevalier et Caroline « une mystérieuse affinité. Jamais un frère et une sœur n'eurent autant de traits de rapprochement[82]. »

L'action se déroule à peu près de la même façon : la période bénie de l'amour dans la beauté et la simplicité de la nature, puis l'intrusion d'une réalité adverse, l'obligation d'un voyage. Virginie comme le chevalier doivent quitter l'île paradisiaque et Paul comme Caroline subissent les tourments de l'attente, passant de longues heures les yeux rivés sur la mer. Après une légère hésitation, le destin se clôt sur les noyades des jeunes filles. Elles périssent, serrant toutes deux sur leur cœur les lettres du chevalier ou le portrait de Paul. Ceux-ci sont terrassés par la douleur et passent des jours à errer sur les traces de leur bonheur perdu. Seule différence : alors que Paul meurt, le chevalier quitte les Saintes et retourne à la vie. Peut-être Fréminville avait-il été influencé, là encore, par ses lectures ?…

Pour l'auteur des *Mémoires*, faire passer ce drame romantique pour autobiographique s'avérait une supercherie aisée : l'éloignement, la difficulté des communications, l'absence d'éventuels témoins (étant donné la distance entre les Antilles et la Bretagne mais aussi parce que le récit n'a pas été publié du vivant de son auteur et qu'il n'a peut-être été écrit que douze ans après les prétendus faits) écartaient les éventuelles réfutations.

Dans cette fiction maintenant avérée, une petite parenthèse doit être ouverte à propos du prénom Caroline, sur lequel maints commentateurs se sont interrogés. Dans ses articles sur « la Chevalière », L. Durocher s'était posé la question : « Caroline de L.P., où Fréminville a-t-il pris cette signature ? Je connais une héroïne de Mme de Montolieu, très capable d'avoir témoigné ses sympathies à la chevalière. Fréminville, dans sa jeunesse, dut lire un roman très en vogue : *Caroline de Lichtfield*[83]. Cette Caroline, le soir de ses noces, supplie son époux, le comte de Walstein, d'assurer son bonheur en lui permettant de passer quelques années dans la retraite. D'autre part, n'oublions pas que Fréminville devait vénérer « Caroline, reine de Naples, protectrice des francs-maçons persécutés ». Caroline encore, cette duchesse de Berry qui, en 1830, armée d'un pistolet, excite les défenseurs du trône dans un costume masculin !…[84]» On peut remarquer aussi que Caroline était le prénom de la fille du gouverneur de Saint-Barthélemy en 1822, lorsque Fréminville y fut envoyé en mission, et le nom de la frégate amiral à bord de laquelle le chevalier fut souvent reçu lors de son ultime voyage, à Rio de Janeiro en 1829, ou bien que l'arbre généalogique de son épouse comporte une Pauline-Caroline de La Noüe

---

81 H. Bernardin de Saint-Pierre, *Paul et Virginie*, Paris, 1789, p. 20.

82 *Mémoires-Journaux*, t. III, fin septembre.

83 Roman d'Isabelle de Montolieu (1751-1832). L'ouvrage, *Caroline de Litchfield ou Mémoires d'une famille prussienne*, fut publié à Lausanne en 1786.

84 *Récits d'une tante. Mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond, publiés intégralement d'après le manuscrit original*, t. IV, *Fragments*, Paris, 1923, p. 99.

Livre 1.indb 215 11/02/2015 13:53:42

(1783-1804)... Prénom ambigu, à la fois mystérieux et peut-être très facile à décrypter !

Mais pourquoi toute cette fiction de la part d'un homme que ses actes ou écrits montrent certes très imaginatif mais plutôt cartésien ?

Les dessous d'une légende

La première hypothèse est qu'il ait effectivement vécu une idylle aux Saintes avec une jeune créole, dont son retour à Brest et ses obligations l'auraient séparé. Elle ne se serait sans doute pas appelée Caroline, n'aurait pas habité au sommet du morne Morel et surtout ne se serait pas suicidée pour lui ; mais l'évocation de son souvenir lui aurait fourni un moyen d'échapper un peu aux pesanteurs de sa retraite brestoise, trop fade pour un aventurier tel que lui, et de repartir voguer, en fantasmant, vers d'autres atmosphères. Son talent d'écrivain et le romantisme de l'époque lui auraient permis d'évoquer, en le romançant, ce souvenir dans ses *Mémoires*. Cette supposition d'une passion inoubliable ne concorde pas avec ce que l'on sait, à travers sa biographie (mariage raté) et ses évocations dans les *Mémoires Journaux,* de quelques rencontres féminines, des relations de Fréminville avec les femmes. De plus, elle ne prend pas en compte les éléments de terrain recueillis ni, surtout, le goût très particulier de Fréminville pour le vêtement féminin. L'explication suivante, au contraire, est cohérente par rapport à ceux-ci et sa logique dévoile la vérité travestie.

La majeure partie de la vie de Fréminville fut consacrée aux voyages dans la marine et sa carrière fut pour lui une source à la fois de désagréments et de satisfactions. Les désagréments résidèrent dans le déroulement de son parcours, où missions et promotions se firent souvent attendre, et dans le contraste entre sa délicatesse, aussi bien physique que psychologique, et un milieu dont il déplorait la rudesse : « En 1789, notre Marine royale était la première du monde. Naissance, éducation, courage, science étaient les caractéristiques de ce corps d'élite. Les principes nouveaux ne purent même l'effleurer. Le jour où la France perdit son roi, elle perdit sa marine. Granville déborda sur Brest, et des morutiers remplacèrent les Suffren, les d'Orvilliers, les La Motte-Picquet. L'intempérance, l'ignorance, l'insubordination prirent la place du prestige d'antan[85]. »

En revanche, la vie d'officier de marine et les missions lointaines avaient, entre autres avantages, celui d'octroyer une certaine liberté et impunité. Fréminville dit ne pas s'être habillé en femme tant qu'il portait l'uniforme d'officier de marine : « Tant que le fer battit mon flanc, je m'abstins de me produire sans l'uniforme de marin[86]» ; mais on peut en douter, plusieurs témoins ayant affirmé l'avoir vu habillé en femme même à l'époque où il commandait un bateau.

Ce qui était possible auparavant devint plus problématique lorsqu'il prit sa retraite et se trouva cerné par l'étroitesse d'une ville provinciale. Brest était certes un grand port, ouvert sur le monde, mais c'était surtout une ville « austère et masculine », une grande partie de sa population étant constituée de marins et de chiourmes. Longtemps anticléricale, à l'inverse de la campagne environnante, elle redevint religieuse à partir de 1830 où « la bourgeoisie brestoise redécouvrait dans l'Église un principe d'ordre et de hiérarchie, cependant que les cadres de la marine commençaient à penser mieux et surtout à faire mieux penser...[87] » Comment afficher, dans un tel contexte, un comportement « excentrique », fort peu conforme aux conventions et à la morale en vigueur ?

Le chevalier de Fréminville fut victime de bien des injures, sarcasmes et vexations dont on

---

85 *Mémoires-Journaux*, t. I, 1801.

86 L. Durocher, « La chevalière de Fréminville », art. cité, t. III, 1907-1908, p. 60.

87 Y. Le Gallo, *Histoire de Brest*, Toulouse, 1976, p. 216.

Livre 1.indb 216 11/02/2015 13:53:42

retrouve des témoignages. Voici un exemple de lettre anonyme qu'il avait mise en note, en tête du volume des *Antiquités de la Bretagne* relatif au département des Côtes-du-Nord, publié en 1837 : « Monsieur le chevalier, digne émule de tous nos écrivains ineptes, votre ouvrage sur le Finistère est un tissu d'absurdités, d'insultes contre le clergé et vos bons compatriotes qui vous ont donné malheureusement l'hospitalité. Aussi je ne suis plus surpris d'apprendre que vous vous métamorphosez en femme [...] Tous les gens vous préviennent de cesser vos courses dans le Finistère et d'aller porter votre honte dans des pays où vous n'êtes pas connu[88]. »

Le vide se fit de plus en plus autour de lui : « Je suis seul, bien seul, sans amis, sans parents dont la présence puisse adoucir mes maux[89]. » Il n'eut d'autre alternative que d'abandonner sa « manie » ou de trouver un moyen de la faire accepter par son entourage. On sait qu'il ne se résigna à y renoncer qu'à la fin de sa vie. Il tenta de vivre sa vérité voilée autant et aussi longtemps que possible : l'histoire d'amour provoquant une légère folie fut l'alibi inventé et savamment exploité. Pour son imagination fertile, alimentée par une multitude de souvenirs, fantasmes et lectures, l'entreprise était des plus aisées. L'argument des vêtements de Caroline légués par la nourrice et pieusement revêtus en mémoire du passé, fut une astucieuse trouvaille ! Bien que le subterfuge ne fût pas total, Fréminville préférant porter des tenues voyantes et froufroutantes plutôt que les sobres robes de mousseline blanche et les soies unies de Caroline, son penchant à se travestir en femme avait trouvé une justification des plus crédibles. Le drame vécu rendait son comportement pardonnable et personne ne parut en douter. Toute atteinte à une belle histoire d'amour semble sacrilège... Preuve en est encore aujourd'hui le soin pris par certains, malgré le doute, à soutenir que celle-ci est vraie et à nier ce qui n'est plus un secret !

Un secret voilé

Ce secret, Fréminville l'a, à sa façon, livré lui-même. En effet, sa première réaction face à l'hostilité suscitée par ses apparitions en femme, à Brest, fut de se justifier, d'expliquer. C'est ce qu'il tenta, en particulier, en publiant dès l'année de sa mise à la retraite, un petit opuscule de dix-neuf pages, *Essai sur l'influence physique et morale du costume féminin par Caroline de L***, née de L. P****.On peut noter tout d'abord, à la lecture de cet essai, que la logique de l'argumentation et l'habileté manipulatrice de sa présentation apportent, elles aussi, un éclatant démenti à l'allégation d'une folie provoquée par le chagrin ! Un homme miné par la douleur n'aurait pas pu avoir une telle maîtrise de son sujet et mener une analyse psychologique aussi fine !

Le choix du pseudonyme, Caroline de L*** née de L. P***, révèle déjà un projet très concerté de l'auteur et l'ambiguïté d'une dissimulation qui est plutôt un aveu voilé. Les initiales pouvaient facilement être rapprochées de celles du nom du chevalier, de La Poix. Quant au prénom, Caroline, il gardait un certain mystère. Ce pseudonyme était à la fois un moyen de se cacher mais aussi de confirmer la thèse développée : en écrivant et publiant sous un nom de femme, Fréminville osait participer de l'autre sexe dans ce qui était primordial pour lui, ses écrits (de même qu'il s'était représenté sous des traits féminins dans ses dessins des monuments préhistoriques qu'il admirait le plus).

Le thème de l'essai n'est pas moins original et sans équivoque que le titre. C. de L. P. traite dans ces dix-neuf pages d'un sujet bien particulier, la manie de Fréminville à porter des vêtements féminins :

---

[88] Fréminville dans *Antiquités de la Bretagne. Côtes-du-Nord*, Brest, 1837, p. xvii-xviii, avait d'ailleurs répondu aux insultes et menaces, dans cette même note : « Malgré ces menaces, je ne quitterai aucunement ce pays [...]. Je continuerai, comme par le passé, mes courses dans le Finistère, tant dans le but d'être utile aux sciences, que dans celui, tout simple, de me promener quand l'envie m'en prendra, et ce, sans me cacher ni me « métamorphoser. »

[89] Lettre à son neveu Charles, 28 mai 1846.

Livre 1.indb 217 11/02/2015 13:53:42

« La ville de… possède un exemple réel de ce que Louvet de Coudray a si justement supposé dans son roman *Faublas*. Chaque jour, M. de Fréminville prend un plaisir nouveau à se parer comme une femme et à faire illusion sous ce costume qu'il chérit avec une espèce de passion. Il paraît avoir tant de plaisir à le porter, qu'il ne le quitte jamais[90]. »

L'auteur souligne ensuite le physique délicat et la beauté du personnage : « De Fréminville a les traits doux, réguliers, expressifs. La taille est parfaite et fort mince, les membres délicats, les mains petites et il a surtout un pied si joli et si mignon qu'il n'est pas de femme qui ne puisse l'envier ; enfin, il a toute l'habitude du corps, les gestes et le maintien d'une femme. Toujours mis avec la plus grande élégance et avec infiniment de goût, il se plaît à suivre toutes les variations de la mode, et sous ce rapport donne le ton et l'exemple à la plupart de nos dames…[91] »

Puis Elle-Il analyse le « penchant », le considérant comme une prédisposition naturelle, à laquelle on ne peut échapper : « Ce penchant qu'ont quelques hommes à s'assimiler ainsi au sexe féminin n'est pas une chose nouvelle ni sans de nombreux exemples ; il tient à une grande sensibilité morale, jointe à une organisation physique très délicate[92] » et « les différentes espèces de ces penchants innés qui vous dominent presque malgré vous, souvent pendant toute la vie, tiennent moins à l'éducation morale qu'à la constitution physique…[93] »

L'auteur révèle aussi le sentiment de plaisir qui naît de cette prédisposition : « L'élégance moelleuse des vêtements de femme, l'idée qu'en les portant on se rapproche de ces êtres charmants, destinés par la nature à donner le bonheur, agissent délicieusement sur le système nerveux. Les femmes elles-mêmes sont loin d'être insensibles à cet effet de leur toilette, il est pour elle la source d'un plaisir innocent et pur, de ce sentiment aimable qu'on appelle coquetterie[94]. » « Le chevalier de Fréminville se plaît à se donner toute l'apparence d'une femme et porter continuellement le costume ; il y trouve de si grands charmes que je lui ai souvent entendu dire que rien au monde ne pourrait jamais le décider à cesser de s'habiller en femme[95]. »

Après en avoir déterminé l'origine, (« Telles sont assurément les causes qui font que le chevalier se plaît à se donner toute l'apparence d'une femme[96]. »), C. de L. P./Fréminville souligne que « ce penchant, quelque étrange qu'il paraisse, n'altère point les qualités de ceux qui en sont esclaves[97] » et cite, à l'appui, des noms illustres. Référence est faite à Hercule, à Achille, au roi d'Assyrie Sardanapale, à Néron, à Héliogabale, à Monsieur, frère de Louis XIV, à l'abbé de Choisy : « Après tous ces exemples, auxquels nous pourrions en ajouter encore si nous ne craignions de tomber dans des répétitions superflues, comment peut-on s'étonner de voir l'aimable et gracieux chevalier de Fréminville se complaire à s'habiller en femme ?[98] »

Une grande partie de l'essai est ensuite consacrée à la description du chevalier vêtu en femme dans diverses occasions ; l'auteur semble avoir pris personnellement grand plaisir à ces longues évocations : « Le 2 février 1828, le chevalier de Fréminville était au bal chez M. de Saint-D…, élégamment coiffé avec des roses dans sa chevelure. Il avait une robe de mousseline à collerette de blonde très large ; cette robe était garnie en dessus de biais de trois rouleaux de satin rose et il avait par dessus

---

90 G. Fréjaville, *La Vie double du chevalier de Fréminville, précédée de « Essai sur l'influence morale et physique du costume féminin »*, Paris, 1958, p. 11.

91 *Essai sur l'influence morale...,* p. 11.

92 Id., *ibid.*, p. 12.

93 Id., *ibid.*, p. 12.

94 Id., *ibid.*, p. 13.

95 Id., *ibid.*, p. 13.

96 Id., *ibid.*, p. 13.

97 Id., *ibid.*, p. 14.

98 Id., *ibid.*, p. 16.

Livre 1.indb 218 11/02/2015 13:53:42

un corset de même satin fait à pointe. Les manches de mousseline, très larges, avaient des poignets de même satin rose, et de petits souliers blancs prenaient son pied délicat. Dans cette toilette élégante il attirait tous les regards. C'était la première fois que je le voyais et je ne pouvais croire qu'il ne fût pas une femme, et une très jolie femme. Quelques jours après, je le revis dans un autre bal chez la même personne, encore coiffé en cheveux mais ayant dans sa chevelure des rubans lamés en or sur fond ponceau. Il avait une robe à manches courtes, en crêpe rose vif, à garniture de pattes bordées de liserés de satin de même couleur. On pouvait voir ainsi la forme de son joli bras dont la rondeur et la blancheur me parurent aussi étonnantes que tout le reste de sa personne ; il avait des gants blancs et des petits souliers de satin rose. Prévenue, cette fois, qu'il était homme, je ne pouvais m'empêcher d'admirer la grâce et l'élégance de ses gestes et de ses manières, la légèreté et la souplesse de ses mouvements en dansant. Tout cela me semblait contraster étonnamment avec la roideur et l'air gauche et emprunté qu'ont la plupart des hommes qui se déguisent en femme, ce dont on peut juger tous les ans dans les jours de carnaval. Mais chez le chevalier de Fréminville tout paraissait si naturel, si aisé, sous l'aimable costume de femme qu'on voyait bien qu'il fallait que depuis longtemps il eût contracté une grande habitude de le porter[99]. »

« Le 10 avril 1828, je rencontrai à la promenade sur le cours Dajot M. de Fréminville, toujours mis en femme, en jolie robe de mousseline blanche, en capote faite en blonde ornée de jacinthes bleues et de rubans de gaze de même couleur. Au mois de juin suivant, je le rencontrai au jardin botanique ; il était en robe blanche ornée d'un tour de gorge de tulle brodé, une ceinture rose serrait sa taille élancée et svelte ; il avait une écharpe de blonde noire, des souliers de prunelle noire, et était coiffé d'un joli chapeau de paille de riz orné de rubans roses et d'un bouquet de fleurs d'acacia roses[100]. »

« Au mois de décembre 1829, j'eus l'occasion de voir au spectacle M. de Fréminville. Il avait, ce soir-là, une robe de popeline jaune serin, garnie d'un double rang de volants brodés de soie noire. Les manches de cette robe étaient très larges et en mousseline. Sa coiffure consistait en un béret de velours plein, de couleur amarante, orné d'un oiseau de paradis ; des souliers de taffetas pensée dessinaient, on ne peut mieux, son charmant petit pied. J'étais avec plusieurs personnes qui, ne l'ayant pas encore vu, se demandait les unes aux autres quelle était cette jolie femme. Je leur appris ce qui en était et trouvai tout le monde incrédule ; on crut que je me moquais. M. P… heureusement entra dans notre loge pendant un entracte ; il connaissait très bien le chevalier et confirma mon assertion ; il fallut bien alors croire et se rendre. Dès ce moment, les dames de ma société oublièrent le spectacle et, tout le reste de la soirée, n'eurent plus d'yeux que pour celui qui prenait tant de plaisir à s'identifier avec notre sexe[101]. »

Puis c'est un retour à l'analyse psychologique et à la plaidoirie. Le caractère aliénant, irrépressible, du « penchant » est révélé : « Ces penchants innés qui vous dominent presque malgré vous, naissent avec vous, se fortifient avec l'âge, deviennent irrésistibles et nous martyrisent jusqu'au tombeau[102]. » Mais ce cri de douleur d'un homme tourmenté est immédiatement étouffé pour conclure à l'innocuité de cette addiction : « J'ai voulu démontrer que ce penchant qui, de prime abord, paraît bizarre, est une passion tout aussi naturelle qu'une autre et d'autant plus aimable que les autres qu'elle soit tout à fait innocente et ne traîne à sa suite ni la ruine de la santé ni celle

99 Id., *ibid.*, p. 17.

100 Id., *ibid.*, p. 18.

101 Id., *ibid.*, p. 18.

102 Id., *ibid.*, p. 12.

Livre 1.indb 219 11/02/2015 13:53:43

de la fortune, ni la honte ni le remords[103]. » D'ailleurs, « il n'est pour ainsi dire aucun homme qui n'ait un penchant particulier, une manie favorite qui souvent devient passion et qui, portée à l'excès, donne à celui qui s'y livre une apparence de bizarrerie, de singularité, souvent taxée de folie, à tort pourtant puisque cette passion peut dominer l'homme sans altérer en rien ses facultés intellectuelles[104]. »

Et l'auteur(e) de conclure : « J'espère que ce faible ouvrage aux yeux de toute personne raisonnable justifiera ses goûts et le vengera des sots discours de quelques fats au-dessus desquels toutes ses qualités personnelles l'élèvent tellement d'ailleurs, que leurs atteintes ne peuvent guère le blesser. Quant à moi, je me joins à beaucoup d'autres dames pour approuver et applaudir son penchant : nous formons toutes des vœux pour lui, pour qu'il puisse longtemps encore se livrer à ses inclinations si paisibles et si douces en continuant sans cesse à s'habiller en femme[105]. »

La justesse de l'analyse et sa conclusion, ainsi que l'authenticité du ton, prouvent bien que la fascination inspirée à Fréminville par le vêtement féminin était due non à l'amour pour une femme disparue mais au désir de s'assimiler à l'autre sexe en se travestissant. L'aisance avec laquelle il se glissait dans les sentiments et les mots de la prétendue Caroline (il avait même, dit-on, contrefait une écriture féminine dans le manuscrit original) confirme le plaisir de l'auteur de l'essai à se fondre dans l'identité de celle qui déclarait : « M. de Fréminville m'ayant donné de la manière la plus gracieuse son consentement plein et entier à ce que je lui demandais, c'est avec son agrément que je parle de lui dans ce faible ouvrage dont je le prie d'accepter la dédicace[106]. »

En publiant ce texte, Fréminville avait fait, à son habitude, figure d'esprit libre et de pionnier. Il révélait, bien avant les travaux de Freud ou de Harry Benjamin, les goûts et pulsions d'un « travesti », tels qu'ils figurent dans les définitions des dictionnaires actuels (« Le travestissement est le fait d'utiliser des tenues ou des accessoires vestimentaires réservés en principe, par convention sociale, aux personnes du sexe opposé » ; « travestisme est l'adoption par certains sujets de l'habitus vestimentaire et social du sexe opposé, pouvant aller parfois jusqu'à la nécessité de porter des vêtements de celui-ci. » ; « L'éonisme est l'adoption épisodique ou constante, par l'homme, du comportement vestimentaire et parfois social du sexe féminin. » Il convient de les distinguer du transsexualisme, qui est « une véritable conviction, quasi délirante, d'appartenir au sexe opposé[107]. »

Malgré certaines lacunes, dues peut-être au fait que Fréminville souhaitait une publication rapide et qu'il voulait minimiser autant que possible le caractère subversif de ses propos, cet essai, aussi ambigu que son auteur, fut le meilleur moyen trouvé pour dévoiler et vivre sa réalité de travesti. Malheureusement, cet ouvrage n'eut pas l'effet escompté puisque brimades et rejet continuèrent. Même son ami P. Levot, qui avait démasqué l'auteur du « faible ouvrage », ne reconnut pas l'importance de cette révélation : « Quant à son habitude de s'habiller en femme, il a essayé de la justifier dans un petit écrit, aujourd'hui introuvable, qui n'est pas la moindre des singularités par lesquelles il s'est fait remarquer[108]. »

C'est sans doute après cet échec que Fréminville, à défaut de compréhension, chercha un autre

---

103 Id., *ibid.*, p. 19.

104 G. Fréjaville, *La Vie double du chevalier de Fréminville, précédée de « Essai sur l'influence morale et physique du costume féminin »*, Paris, 1958, p. 12.

105 Id., *ibid.*, p. 19.

106 Id., *ibid.*, p. 19.

107 H. Bloch (dir.), *Grand dictionnaire de la psychologie*, Paris, 2011, aux articles concernés.

108 P. Levot, « Notice sur la vie... », art. cité, p. 63.

Livre 1.indb 220 11/02/2015 13:53:43

moyen pour vivre sa réalité secrète et décida de susciter la pitié, grâce à la supercherie de l'histoire d'amour des Saintes dont il répandit la rumeur, tandis qu'il en consignait le récit dans ses *Mémoires* seulement à ce moment-là !

Aujourd'hui encore, dans l'ignorance ou le doute, beaucoup préfèrent lui prêter l'image d'un romantique plutôt que celle d'un travesti. Mais la vie de Fréminville montre qu'il affectionnait la clarté et la recherche de vérité des études scientifiques, la franche bravoure des chevaliers et templiers, la pleine lumière des grands espaces marins : pourquoi imposer l'ombre à une partie de sa personnalité qu'il a lui-même tenté de dévoiler ?

De même qu'il fut l'un des premiers à rapporter de ses voyages lointains des carnets pleins de renseignements et de découvertes géographiques ou ethnographiques, à répertorier des espèces et plantes jusqu'alors ignorées, à faire redécouvrir à ses contemporains la richesse des « antiquités bretonnes », il fut un précurseur de ceux qui tentent de vivre leur « penchant » de travestis au grand jour.

La recherche sur la « bizarrerie » de cet homme hors du commun a été, pour nous aussi, déconcertante. L'interrogation initiale sur l'étrangeté d'une profonde nostalgie des Antilles de la part d'un Breton, a abouti à des découvertes non moins singulières : le marin viril, l'érudit, le disciple des templiers, l'ancien chouan, aimait aussi à se travestir en femme ; et son attirance affichée pour d'autres horizons n'était qu'une feinte pour pouvoir continuer à vivre comme il lui plaisait à Brest, sa terre d'élection, contre vents et marées.

Quoi qu'il en soit, la stature de ce personnage étrange et fascinant ne devrait nullement souffrir de la légère rectification apportée à son histoire !

Résumé

Le chevalier de Fréminville est connu en tant que marin, naturaliste, archéologue de la Bretagne, légitimiste et chouan, membre de divers ordres et sociétés secrètes ou savantes, écrivain, dessinateur… ainsi que pour son goût à s'habiller en femme.

Malgré un certain doute, les commentateurs attribuaient généralement cette excentricité à un chagrin d'amour. Ils se référaient au récit que Fréminville lui-même en avait fait et que l'on retrouve dans le tome III de ses *Mémoires-Journaux* : il aurait connu aux Antilles une jeune Créole, Caroline, qui se serait suicidée par amour pour lui.

En fait, le recours aux archives et une étude sur le terrain, aux Saintes, ont permis de prouver que cette histoire n'était que mythe. Ce fut le stratagème inventé par un homme pour tenter de vivre librement un « penchant sans danger ni pour la santé ni pour autrui » (comme Fréminville l'écrivait lui-même) mais considéré, à son époque, comme une déviance très condamnable.

Abstract

The chevalier de Fréminville is known as a sailor, a naturalist, an archaeologist of Brittany, a legitimist and a *chouan*, a member of various secret and learned societies, a writer, a skilled artist… as well as for his taste for dressing up as a woman.

Though not entirely convinced, commentators generally attributed this kink to an unhappy love affair. They referred to the relation of the incident by Fréminville himself in the third volume of his *Mémoires-*

Livre 1.indb 221 11/02/2015 13:53:43

Journaux, in which he explains that, in the French West Indies, he had known Caroline, a young Creole girl, who committed suicide for him.

A study of local archives and fieldwork in the Saintes islands have however shown that Fréminville's story is just a myth and a stratagem.

Diverradur

Anavezet eo ar marheg a Fréminville evel eur martolod, eun naturelour hag eun arkeologour euz a Vreiz, a-du gand ar Vourboned ha chouant, ezel euz a beb seurt urziou ha kevredigeziou kuz pe gouizieg, skrivagner, treser… ha dre ma plije dezañ en em wiska e plah.

Eun tamm douetañs o-doa, med peurliesa ar re o-deus bet skrivet diwar e benn a grede dezo e oa abalamour d'eur garantez kollet. Rei kred a reent d'an danevell e-neus Fréminville e-unan skrivet diwar ze hag a gaver e trede levrenn ar *Mémoires-Journaux* : anavezet e-nefe bet en Antillez eur Greolez yaouank, Caroline, hag a vefe bet en em zistrujet dre garantez evitañ.

E gwirionez, pa h eer da furchal en diellou ha da studial war an dachenn, en inizi ar Zentezed, e heller beza sur ne oa an istor-ze nemed eur vojenn hag eun dro-finesa.

Livre 1.indb 222 11/02/2015 13:53:43

Un cas de délire paranoïaque : Jean-Baptiste du Trévou, lieutenant de vaisseau (1753-1793)

par Philippe Huon de Kermadec

L'année 1792 vit la promulgation de plus d'une quarantaine de lois et de décrets édictés à l'encontre des émigrés. Tout fut visé dans le détail. Le 12 février, par exemple, leurs biens furent séquestrés « sous la main de la Nation ». Le 8 avril, chaque municipalité fut tenue d'adresser au directoire de son district, l'état des biens situés sur son territoire, appartenant à des citoyens qu'elle ne connaîtra pas pour être actuellement domiciliés dans le département. Les personnes qui avaient des biens hors du département où elles faisaient leur résidence durent justifier celle-ci par certificat. Le 2 septembre, l'Assemblée nationale décréta la vente immédiate des biens séquestrés. Le 12 du même mois, tous les pères et mères dont les fils étaient absents, furent tenus de justifier à leurs municipalités respectives, dans le délai de trois semaines, l'existence en France de leurs fils disparus, ou de leur mort, ou de leur emploi en pays étranger pour le service de la nation. Sinon, ils furent contraints de fournir l'habillement et la solde de deux hommes par chaque enfant émigré[1].

Aussi, la crainte qu'avaient certains individus d'être inscrits à tort sur la liste redoutée était fondée. C'est ce qui arriva par exemple à Amateur de Boishardy[2]. Le futur chef de la chouannerie dans le Penthièvre abandonna précipitamment La Rochelle, où il était officier au régiment de Royal-Marine, pour regagner son pays. Le directoire de Lamballe l'avait inscrit par erreur sur la liste des émigrés.

[1] A.-H. Taillandier, S. Mongalvy, *Recueil général des lois et arrêtés concernant les émigrés, déportés, condamnés, leurs héritiers, créanciers et ayants-cause*, Paris, 1825. Ces dispositions trouvèrent leur acmé l'année suivante dans la loi du 28 mars 1793 qui décréta la mort civile des émigrés, et dans le décret du 17 frimaire an 2 (7 décembre 1793), qui ordonna le séquestre des biens appartenant aux pères et mères d'émigrés. Le législateur alla jusqu'à imaginer la « pré-succession », qui enjoignait aux pères, mères et autres ascendants des émigrés de faire le partage de leurs propres biens entre eux et le domaine public, comme s'ils eussent été morts, pour que le domaine pût prendre, dans leur succession, la part de ceux de leurs enfants qui avaient quitté le territoire français.

[2] Amateur Jérôme Sylvestre de Bras de Forges de Boishardy (Bréhand-Moncontour, 13 octobre 1762-Bréhand-Moncontour, 17 juin 1795). Il prit part à la première insurrection de La Rouërie, et fut désigné par lui pour commander les forces militaires de l'Association bretonne dans les Côtes-du-Nord.

Livre 1.indb 223 11/02/2015 13:53:43

C'est pour la même raison que, à la fin du mois de septembre 1792, un certain Jean-Baptiste du Trévou prit le risque de quitter, de façon brusquée, la région parisienne où il séjournait pour revenir au plus vite dans le pays de Morlaix. Là se trouvaient la demeure familiale et les terres de Trofeunteuniou dont il devait hériter. En son absence, ces biens étaient menacés d'être séquestrés et vendus. Il y avait urgence. Le père de cet ancien officier de marine était mort peu de temps avant la Révolution. Les partages n'avaient pas été faits. Sa mère avait émigré avec trois de ses frères et sœurs à Saint-Pancras (Londres). Il ne restait sur place qu'une belle-sœur, Ursule Étiennette Duparc, dont le mari, Vincent du Trévou, officier d'infanterie, résidait on ne savait trop où.

Ce lieutenant de vaisseau, célibataire, avait été définitivement écarté du service à la veille de la Révolution. Le motif en était que, sans raison apparente, il avait durement malmené son équipage alors qu'il commandait, en 1787 et 1788, un brick-aviso nommé le *Papillon*, chargé de porter des ordres à Pondichéry.

Les volontaires nationaux soldés du second bataillon du Finistère

Ces hommes qui tentaient de sauver leurs biens croisaient sur les routes les troupes enrôlées dans tous les départements français et destinées à se porter vers le front de l'Est. C'est ainsi qu'en septembre 1792, le « second bataillon des volontaires nationaux soldés du Finistère » progressait, étape par étape, depuis le port de Brest. Il comptait parmi ses soldats des matelots en rupture d'embarquement. Certains d'entre eux avaient navigué sur le *Papillon*, alors commandé par Trévou. Ils éprouvaient avec raison une rancœur persistante.

Le 1er octobre 1792, en entrant dans Lamballe où ils devaient bivouaquer, ces matelots eurent la surprise de croiser la route de leur ancien capitaine. L'officier déchu fut rapidement appréhendé et conduit à la municipalité de la ville où fut dressé un procès-verbal. Pendant son transfert à la prison, le captif fut sérieusement lynché par une foule surexcitée. Trévou ne dut la vie sauve qu'au courage de Claude Le Dissez, le maire de Lamballe, qui s'interposa.

Prosper Hémon et le comte du Trévou

En 1902, l'historien Prosper Hémon[3], alors conseiller de préfecture à Saint-Brieuc, s'intéressa à la mésaventure des matelots du *Papillon*. Il exploita les archives départementales des Côtes-du-Nord et publia le fruit de ses recherches dans une plaquette intitulée *Le Comte du Trévou*[4]. Curieusement, l'auteur affirma que Jean-Baptiste du Trévou se rendait à Lamballe pour se réunir aux chouans. Comme pour appuyer cette allégation, il orna la couverture de son ouvrage du sceau des chefs chouans dans les Côtes-du-Nord. Or, à cette époque, la chouannerie n'existait pas encore dans cette partie de la Bretagne. Le seul mouvement contre-révolutionnaire agissant se trouvait être l'*Association bretonne*, groupée autour d'Armand de La Rouërie, et aucun lien ne peut être trouvé entre Trévou et les membres de cette conjuration. D'ailleurs, aucun d'entre eux ne tenta une quelconque action armée pour le libérer, notamment lors de son transfert vers le Finistère, alors que, sous la garde de deux malheureux gendarmes, il traversait les communes proches de Pommeret et de Bréhand, acquises à Boishardy[5].

---

[3] Prosper Hémon (Quimper, 31 août 1846-Saint-Brieuc, 19 mars 1917). Frère de Louis Hémon, qui fut le premier député républicain de Quimper et oncle d'un autre Louis Hémon connu pour être l'auteur de *Maria Chapdelaine*, Prosper Hémon fut un des membres fondateurs de la Société archéologique du Finistère.

[4] Paris, Honoré Champion, 1902.

[5] L'explication de cette insistance de Prosper Hémon à vouloir impliquer Trévou dans la mouvance contre-révolutionnaire n'est sans doute pas étrangère au difficile contexte électoral de 1902 qui vit Louis Hémon sérieusement menacé dans

Livre 1.indb 224 11/02/2015 13:53:43

Prosper Hémon soutint également que l'officier s'était fait « un jeu de torturer les malheureux placés sous son commandement », qu'il « ne savait guère varier ses plaisirs », évoquant ses « seuls divertissements », et que Trévou « feignait de croire qu'on conspirait à bord ».

Nous allons voir si une courte approche biographique et l'étude comparée des journaux de bord du *Papillon* permettent de corriger cette façon de juger les choses. Avant cela, nous serons conduits à conclure que l'officier présentait, à bord de l'aviso, un délire paranoïaque, pathologie qui appartient au champ des psychoses. Peut-être même, mais là nous verserons dans des hypothèses, aidé des travaux de Freud, de Lacan et de Maurice Porot, pourrons-nous tenter d'approcher les mécanismes les plus intimes de sa maladie mentale.

Les Trévou de Breffeillac

Les Trévou ne sont plus représentés de nos jours, du moins en Europe[6]. Cette vieille lignée bretonne était issue de la paroisse de Trévou, proche de Perros-Guirec. Pol de Courcy la classait dans les familles dites « d'ancienne extraction chevaleresque ».

Leur chef de nom et d'armes, également prénommé Jean-Baptiste, avait épousé au XVIIe siècle Catherine de La Forest, héritière du manoir de Trofeunteuniou, situé en Ploujean, à proximité immédiate de Morlaix. Les La Forest avaient perpétué par les femmes la branche aînée de la puissante famille de Guicaznou, largement implantée dans le petit Trégor[7].

Jean-Baptiste du Trévou est donc né au manoir de Trofeunteuniou le 23 août 1753[8]. Il était le premier fils survivant d'une fratrie qui compta sept enfants. L'aîné n'avait pas vécu et avait été inhumé à Morlaix sans prénom, désigné seulement sous le vocable « d'anonyme ». Une petite fille de deux mois, prénommée Anne-Marguerite, était morte quatre mois avant que ne débutât la grossesse dont Jean-Baptiste fut le fruit[9]. Nous serons conduits à revenir plus loin et plus longuement sur cette structure familiale et sur le rôle symbolique de cette fillette.

Un officier apprécié

Parrainé par Alain Le Borgne de Keruzoret, un oncle chef d'escadre, le jeune Trévou intégra, dès l'âge de 15 ans, le corps des gardes-marine à Brest. Sa carrière débuta sans relief particulier, mis à part sa participation en 1775 à une seconde « campagne d'évolution » sur le *Zéphir*. Les « campagnes d'évolution » furent la seule des initiatives de Pierre Étienne de Boynes, éphémère secrétaire d'État au département de la Marine, que ses successeurs avaient reconduite. Elles consistaient, en temps de paix, à former une escadre destinée à entraîner les équipages à la manœuvre et les officiers au commandement.

Sur le *Zéphir*, Jean-Baptiste du Trévou, alors garde du pavillon amiral, navigua de concert avec un enseigne de vaisseau, d'un an son aîné, qui se nommait Antoine de Puységur. Cet officier, petit-fils d'un maréchal de France, avait étayé une solide formation par l'acquisition de connaissances étendues

sa circonscription de Quimper par le monarchiste Henri de Servigny.

6 La branche aînée s'est éteinte en 1818. Une branche cadette s'était implantée au XVIIIe siècle à l'île Bourbon. Maintenant éteinte à la Réunion, cette branche a fait souche à l'île Maurice, en Afrique du Sud et en Australie, très honorablement représentée.

7 Le couple avait d'abord conçu le projet de se fixer à proximité de Lamballe en Pommeret, au manoir de Breffeillac dont il avait fait l'acquisition, quand un événement familial inattendu fit de Catherine de La Forest l'unique héritière de Trofeunteuniou. C'est pourquoi les Trévou portèrent le nom de « Trévou de Breffeillac », nom qui fut repris par la branche réunionnaise de la famille à l'extinction de la branche ainée en 1818.

8 Le hasard veut qu'il soit né un an jour pour jour avant Louis XVI et qu'il soit mort le même jour que le roi, le 21 janvier 1793.

9 Anne-Marguerite du Trévou de Breffeillac, née à Morlaix (Saint-Melaine), est décédée à Ploujean chez une nourrice, le 23 juillet 1752.

Livre 1.indb 225 11/02/2015 13:53:43

en astronomie et en archéologie. Il avait participé à une célèbre mission scientifique sur la *Flore*. Quand en 1776, deux bâtiments, la *Boussole* et l'*Espiègle*, furent confiés au chevalier de Borda pour établir un relevé précis des côtes, depuis l'Espagne et le Portugal jusqu'au Sénégal, Antoine de Puységur fut désigné pour commander l'*Espiègle*. Ce bateau était un lougre, c'est-à-dire un bâtiment à fond plat, pourvu d'une immense voilure, qui pouvait pénétrer dans des endroits interdits aux vaisseaux de haut-fond. Pour cette expédition, Borda s'était entouré d'officiers dont la valeur scientifique était connue, pour la plupart des anciens de la *Flore*, et tous plus ou moins liés avec l'Académie de marine. La grande affaire était alors la détermination de la longitude par le calcul des distances lunaires et par l'emploi du cercle de réflexion mis au point par Borda.

Jean-Baptiste du Trévou fut désigné pour seconder Puységur sur l'*Espiègle*. Ce choix nous apprend que Trévou devait posséder de solides compétences scientifiques. Il nous renseigne aussi sur le fait que l'officier put acquérir une parfaite connaissance des côtes du Portugal, dont il fit le relevé. Cela explique, pour une large part, le fait qu'il fut choisi en 1787 pour commander le *Papillon* et désigné pour tenter de rejoindre une escadre d'évolution qui croisait alors au large de Lisbonne[10].

L'officier reçut son baptême du feu le 17 juin 1778 lors du célèbre combat de la *Belle-Poule*. Il naviguait alors sous les ordres d'André de Bélizal sur la *Licorne*. Cette vieille frégate avait été intégrée à une petite escadre confiée à La Clochéterie, commandant de la *Belle-Poule*, et chargée de recueillir en Manche la position des flottes anglaises. Sommée de se présenter au vaisseau de l'amiral Keppel, la *Belle-Poule* soutint un combat violent qui se solda par une quarantaine de morts. La *Licorne*, laissée libre d'échapper aux Anglais, fut arraisonnée après avoir tiré une bordée plus ou moins digne de sauver l'honneur. Les officiers de la *Licorne* et ceux des autres bâtiments saisis à cette occasion endurèrent une détention de dix-sept mois en Angleterre, dans des conditions rendues difficiles dans la mesure où, la guerre n'étant pas officiellement déclarée au moment du combat, ils refusaient de se reconnaître comme des prisonniers de guerre.

Il est certain que Trévou mit à profit cet exil forcé pour se familiariser avec la langue et la littérature du pays. Il y prit suffisamment de goût pour que l'on ait retrouvé des ouvrages de prose et de poésie anglaises dans ses bagages inventoriés lors de son arrestation à Lamballe. C'est peut-être à cette époque qu'il fut impressionné par la mise en œuvre d'une punition spécifique à la Royal Navy, châtiment qui consistait à amarrer un coupable sur le fût d'un canon et à lui administrer un certain nombre de coups de fouet.

La guerre d'Amérique

Libéré en janvier 1780 et nommé lieutenant de vaisseau dans le cadre d'une large vague de promotions, l'officier fut aussitôt affecté sur le *Jason*, un vaisseau percé pour 64 canons et confié au désormais célèbre La Clochéterie[11]. Ce moment vit le rassemblement à Brest de la forte escadre destinée à transporter vers l'Amérique le corps expéditionnaire commandé par Rochambeau. Trévou fit toute la campagne à bord de ce navire et il participa à la bataille du cap Henry, à la victoire de Yorktown puis à la prise de l'île de Saint-Christophe.

Le 9 avril 1782, le *Jason* soutint les premiers combats de la bataille des Saintes. Mais, la nuit

[10] L'expédition confiée au chevalier de Borda fit une longue escale aux îles Canaries, où elle collabora un temps avec Cook, qui entamait son troisième périple. Les officiers de la *Boussole* et de l'*Espiègle* firent l'ascension du pic de Teide, dont Pierre Ozanne, dessinateur affecté sur la *Boussole*, a laissé des illustrations.

[11] Le fait que La Clochéterie ait accepté Trévou à son bord prouve que le Breton n'avait pas démérité lors du combat du 17 juin 1778.

Livre 1.indb 226 11/02/2015 13:53:43

précédant le gros de l'engagement, le navire fut si endommagé par une collision qu'il reçut l'ordre de faire route vers la Guadeloupe pour réparer ses avaries. Les travaux effectués, le *Jason* intégra une petite escadre confiée à l'officier le plus ancien, Georges François de Framond, commandant du *Caton*. Le 19 avril, cette flottille fut capturée par la division du contre-amiral Samuel Hood, lors de la bataille de la Mona. Les conditions de la reddition parurent telles que Framond fut jugé pour avoir baissé son pavillon et condamné au cachot à perpétuité[12]. Trévou et ses compagnons d'infortune endurèrent encore six mois de captivité avant de rejoindre la France.

L'année terrible

C'est en 1785 que l'officier reçut enfin son premier commandement, celui d'une forte gabarre à trois mâts de 41 mètres de long, nommée l'*Autruche*. Ce moment, béni pour tout officier de marine, lui laissa sans doute un goût amer. Avec une jumelle, la gabarre fut en effet chargée de se rendre à Cherbourg pour y livrer du bois et des canons déclassés. Mais en rentrant dans le port de destination, guidé par un pilote côtier, le bâtiment subit une avarie. Or, à ce moment, Charles de Fleurieu préparait à Versailles, sous l'œil attentif de Louis XVI, l'expédition qui devait être confiée à Lapérouse et Fleuriot de Langle. Deux gabarres avaient été pressenties : le *Portefaix*, qui devint la *Boussole*, et l'*Utile*, bâtiment plus modeste qui fut rapidement récusé. Fleurieu fixa alors son choix sur l'*Autruche* qui devait revenir de Cherbourg. Le comte d'Hector, commandant la marine à Brest, fut contraint d'écrire à son ministre, le maréchal de Castries, que l'*Autruche* était revenue de Cherbourg avec « des petites avaries qui semblent considérables »… Tout de même rapidement réparée, l'*Autruche* fut rebaptisée l'*Astrolabe* et connut le destin que l'on sait. Si l'accident fut le fait d'une raison étrangère à sa propre responsabilité, le désappointement de Trévou est concevable : première mission, premier incident, première cause extérieure à sa propre responsabilité, première probable blessure narcissique…

Au mois d'avril suivant, Trévou reçut le commandement de la *Bayonnaise*, gabarre de taille plus modeste qui fut désignée pour composer, avec neuf bâtiments similaires, les divisions destinées à se rendre en mer Baltique, à Riga, et chargées de s'approvisionner en pins du Nord, essence précieuse pour la confection des mâtures. Pour des raisons d'économie, il fut convenu que cette expédition constituerait, cette année-là, « l'escadre d'évolution ». Les bâtiments pressentis reçurent donc des officiers en surnombre afin de contribuer à leur formation. Mais au retour, la *Bayonnaise* fut le seul bâtiment de la division à s'échouer sur un banc de sable. L'obstacle n'était pas indiqué sur les cartes dont disposait Trévou. Aidée par un autre navire et des marins danois, la gabarre put se remettre à flot, non sans avoir jeté à la mer une partie de sa cargaison : deuxième mission, deuxième incident, deuxième cause extérieure à sa propre responsabilité, deuxième probable blessure narcissique…

En septembre de la même année, Trévou reçut l'ordre de conduire la *Bayonnaise* à Paimbœuf pour y charger une cargaison de canons fondus à Indret. L'acharnement du sort voulut qu'en quittant le port, guidée par un pilote côtier abusé par le brouillard, la gabarre heurta un rocher et subisse une voie d'eau donnant « quinze pouces d'eau par heure » : troisième mission, troisième incident, troisième cause extérieure à sa propre responsabilité, troisième probable blessure narcissique… Il est facile de concevoir combien l'année 1785 fut difficile pour le jeune officier.

[12] Au cours du célèbre conseil de guerre qui se tint à Lorient en mai 1784 pour juger les responsables de la défaite des Saintes. Le chevalier de Villages, qui commandait alors le *Jason*, reçut une simple admonestation.

Livre 1.indb 227 11/02/2015 13:53:43

Les affaires de Hollande et la crise européenne

Trévou obtint un congé. Il reçut même l'autorisation de se rendre pour trois mois en Angleterre, séjour dont le mystère n'a pas été percé. C'est à cette époque que des dissensions internes à la Hollande mirent en péril la paix européenne. Le conflit entre les États généraux de Hollande, de sentiments républicains et francophiles, et le stadhouder Guillaume V d'Orange, chef des armées, anglophile, et proche de la Prusse par son union avec la sœur du roi, avait atteint une acuité telle qu'il confinait à la guerre civile. La défaite des francophiles risquait de conduire à un renversement d'alliance qui, en cas de guerre, aurait privé les navires français de la possibilité de faire relâche au cap de Bonne-Espérance et dans le havre de Trincomalé, à Ceylan, tenus par la Compagnie des Indes hollandaise.

En effet, le comptoir français de Pondichéry, sur la côte de Coromandel, n'offrait aux navires français qu'un mouillage forain. Le rivage y est bas et sableux, cerné de lagunes. Cette rade ouverte restait constamment barrée par des vagues brisantes et infranchissables aux vaisseaux de haut fond. Pour effectuer les liaisons avec la terre, les marins étaient contraints de recourir à des chelingues, barques à fond plat aptes à franchir la barre et conduites par des indigènes. En cas de conflit, le mouillage ne procurait aucune protection naturelle. De surcroît, les vents violents de la mousson d'hiver contraignaient les navires à chercher ailleurs un ancrage abrité. En revanche, sur la côte nord-est de Ceylan, les Hollandais disposaient de la superbe rade de Trincomalé qui semblait offrir tout ce qui manquait à Pondichéry.

La cour de Versailles suivait donc les événements de Hollande avec la plus grande attention. Le maréchal de Castries, ministre de la Marine, s'inquiéta des informations qui lui parvenaient d'un réarmement des vaisseaux anglais. À ce moment, l'escadre d'évolution, aux ordres du marquis de Nieuil, rassemblait les forces vives de la marine française et croisait au large du Portugal. Devant l'urgence de rappeler cette flotte dans les parages de Brest, Castries enjoignit au comte d'Hector de dépêcher vers l'escadre un aviso chargé de transmettre ses ordres.

Le *Papillon* et son équipage

Alors que Trévou sollicitait à nouveau un congé, le comte d'Hector le fit appeler. Le général lui confia, le 20 juin 1787, le commandement d'un aviso, le *Papillon*, destiné à remplir les visées du ministre. Au premier abord, le choix semblait judicieux. L'officier breton était connu à juste titre pour avoir contribué au relevé des côtes du Portugal.

Mais le sort s'acharna. Le *Papillon* fut retenu en rade pendant deux semaines par de violents vents d'ouest qui l'empêchaient de franchir le goulet de Brest. Puis Trévou revint bredouille de cette expédition au large de Lisbonne. L'escadre d'évolution s'était éloignée dans l'Océan et resta introuvable : quatrième mission, quatrième échec, quatrième cause extérieure à sa propre responsabilité, quatrième probable blessure narcissique… Tout cela commençait à faire vraiment beaucoup.

Pendant ce temps le conflit de Hollande avait pris une mauvaise tournure. La Prusse s'en était mêlée et avait envoyé les troupes du duc de Brunswick pour rétablir le stadhouder dans ses prérogatives. Le maréchal de Castries prit alors la décision d'occuper militairement Trincomalé. Il lui fallait prévenir Thomas de Conway qui commandait à Pondichéry les forces françaises dans l'océan Indien. C'est le *Papillon* qui fut chargé de porter « le paquet » ministériel.

Ce bâtiment que Trévou commandait depuis quatre mois était neuf. Il était qualifié d' « aviso », car sa fonction était de porter le plus rapidement possible des ordres ou des « avis ». Il avait été construit à Saint-Malo dans les chantiers de Benjamin Dubois. La goélette avait d'abord été gréée en trois mâts, puis après des tests pratiqués lors d'une

Livre 1.indb 228 11/02/2015 13:53:43

campagne d'évolution, ramenée à un gréement à deux mâts, en brick : le grand mât, incliné vers l'arrière, portait une bôme, un hunier et un perroquet, alors qu'à l'avant, le mât de misaine portait trois voiles carrées. Le pont, d'une longueur de 26 mètres, ne soutenait aucune superstructure. Les communications avec l'intérieur du bateau plongé dans une semi-obscurité se faisaient au travers de deux écoutilles placées à l'avant et à l'arrière du navire.

Dans l'espace réduit du *Papillon* cohabitèrent près de soixante-dix personnes, toutes catégories confondues. Le rôle de l'équipage montre que l'autorité y était stratifiée selon trois niveaux : un état-major de six personnes, un ensemble de quinze officiers mariniers et une garnison de dix canonniers-matelots.

Outre Trévou, un chirurgien et un volontaire, l'état-major comptait trois officiers qui avaient tous participé à la campagne d'Amérique :

– Charles de Mogniat, âgé de 22 ans, célibataire, était lieutenant de vaisseau. D'origine lyonnaise, il sortait du « grand corps ». Il est l'auteur d'un des trois rapports disponibles.

– Louis Le Dall de Kerangalet, né à Lorient, âgé de 44 ans, sous-lieutenant, officier auxiliaire, était le plus âgé et le plus amariné des officiers. Fils d'un écrivain de la Compagnie des Indes, il avait embarqué dans cette compagnie comme pilotin, dès l'âge de 11 ans. Son expérience de l'océan Indien était grande. Il avait exercé plusieurs commandements au commerce et navigué au service du roi, notamment sous les ordres de Suffren. Il est également l'auteur d'un rapport.

– Alexandre Urvoy de Portzamparc embarqua à l'île de France au retour de l'aviso, en remplacement d'un autre officier. Sous-lieutenant de vaisseau de 32 ans, alors célibataire, il avait embarqué dès l'âge de 15 ans comme volontaire.

Les officiers mariniers étaient supervisés par René Malejac, un premier maître, âgé de 26 ans, natif de Brest.

Les canonniers-matelots, enfin, constituaient la garnison du navire. C'étaient des soldats engagés, aptes à mettre en œuvre les six canons du bord. Ils possédaient parfois des qualifications comme celles de charpentier, de calfat ou de voilier. Paul Edmé Debret, capitaine d'armes, âgé de 21 ans, fils d'un maître chirurgien de la région de Troyes, était à leur tête. Ce jeune homme avait reçu une solide formation scolaire. Il est l'auteur du troisième rapport disponible.

Lorsque le *Papillon* revint à Brest en novembre 1788, le comte d'Hector fut alerté par les accusations portées par Trévou. Le capitaine se plaignait de ses officiers et de son équipage. En outre, il avait fait incarcérer dix individus à la prison de Pontaniou. Prévenu par les langues qui commençaient à se délier, le général exigea alors de chacun un rapport circonstancié sur les événements qui s'étaient déroulés à bord de l'aviso. Les Archives départementales du Finistère conservent ceux de Charles de Mogniat, de Louis Le Dall de Kerangalet[13], et celui, de loin le mieux rédigé, de Paul Edmé Debret[14].

La comparaison de ces documents est instructive. Si les rapports concordent parfaitement sur les faits relatés, ils apportent des éclairages différents suivant leurs auteurs. En effet, les rapports des

[13] Arch. dép. Finistère, 14 L 154. Kerangalet indiqua en tête de son rapport : « Notes particulières et d'addition à mon journal et circonstances que la subordination et les considérations que je dois, m'ont empêché d'insérer dans le journal fourni à la révision du capitaine dans le crainte d'indisposer de plus en plus ce dernier. »

[14] Dans le rapport qu'il fit adresser à la veille de la Révolution « aux officiers municipaux des villes et sénéchaussée de Brest », Debret indique que, quand il était interné à la prison de Pontaniou, « ayant fait voir mon journal, les affaires changèrent de face ».

Livre 1.indb 229 11/02/2015 13:53:44

officiers relatent quelques confidences faites par Trévou, quand celui de Debret, qui fut l'un des hommes le plus malmené du bord, donne le point de vue des victimes.

Ce qui s'est passé à bord du *Papillon*

L'équipage du *Papillon* naviguait sous les ordres de Trévou depuis le mois de juin 1787, à la recherche de l'escadre d'évolution dans les parages du Portugal, quand l'aviso reçut l'ordre, fin septembre, de faire voile vers Pondichéry. Aucun événement particulier ne se déroula à bord du navire jusqu'au mois de décembre. Le capitaine incitait même l'équipage à se divertir : « Il était le premier à nous engager à nous dissiper » écrit Mogniat. Un jour, avant d'arriver au Cap, il agressa soudain un matelot. Il le frappa de coups de poing dans la figure et de coups de pieds sans que personne n'en comprenne la raison. Trévou expliqua ensuite à ses officiers : « Cet homme, quand il montait sur le pont, le regardait et se mettait à rire et qu'il voyait bien pourquoi cela ; c'est qu'il buvait de la tisane et que l'équipage croyait qu'il avait le mal vénérien. » Puis l'officier s'en prit « avec humeur et sur le ton le plus dur » à Kerangalet : « Monsieur, je suis fort étonné de voir régner une espèce de cabale, il me semble même que vous les encouragiez ! »

Ainsi, dès le premier incident, Trévou impliqua les officiers de son état-major. Il s'en prit au plus âgé et au plus expérimenté d'entre eux, c'est-à-dire à celui qui aurait été le plus à même de lui résister. En quelque sorte, il les stupéfia par un effet de surprise et les neutralisa malgré les dénégations qui suivirent.

Le 1er janvier suivant, alors que les maîtres lui présentaient des vœux, suivant l'usage, le capitaine répondit par des menaces adressées à tout l'équipage. Quelques jours plus tard, Trévou confia à Charles de Mogniat qu'il entendait un « murmure » parmi l'équipage qui, pour se moquer de lui, l'appelait « marmotte ». Il prévint aussi son lieutenant que, le lendemain, il casserait René Maléjac, le premier maître d'équipage, le rabaissant à la solde de matelot, et qu'il ferait amarrer sur un canon un homme qu'il venait de mettre aux fers. En effet, le lendemain, au son de la cloche, il fit rassembler tous les hommes à l'arrière de l'aviso. Debret évoque « la colère qui était peinte dans ses yeux ». Trévou déclara : « Je m'aperçois qu'il y a dans l'équipage un esprit de désobéissance entretenu par les maîtres, vous allez voir comment on punit un pareil crime. » Et, événement tout à fait exceptionnel à bord d'un navire du roi, il cassa le premier maître d'équipage. Il le « fit matelot » sans que personne, encore une fois, n'en comprenne les raisons. Puis le capitaine fit rentrer un canon et amarrer un certain Kerriguy qui reçut sur le dos trois coups de « garcette » par chaque homme de l'équipage. En cassant René Maléjac, le capitaine neutralisait le deuxième échelon d'autorité du bord, celui des officiers mariniers.

Deux semaines après une rapide escale à l'île de France, le même rituel se produisit. Indiquant qu'il y avait toujours de la cabale et que l'on verrait ce que c'était de se révolter contre son chef, il fit amarrer un matelot qui était à la barre. Trévou fit également rentrer un second canon « pour ceux qui ne frapperaient pas assez fort », ce qui arriva en effet. Pour la première fois, il s'en prit à un canonnier, malgré les protestations de Paul Edmé Debret, leur caporal. Le capitaine d'armes tenta sans succès d'intervenir en faveur son subordonné, « cette punition déshonorant un militaire ». Trévou le fit taire en le menaçant du même sort. Il mit à nouveau en cause ses officiers, en déclarant que s'ils lui rendaient compte de tout ce qui se passait et de ce qu'ils entendaient il y aurait des hommes de l'équipage qui iraient au bout de la vergue, c'est-à-dire qu'ils subiraient le supplice de la cale. Debret comprit les propos un peu différemment : « Menaçant ensuite tous les officiers mariniers, il nous promit que si nous ne lui rendions compte des propos qui se tiendraient à bord, nous aurions tous la cale. »

À la mi-février, Trévou rendit ses fonctions à René Malejac tout en le laissant à la basse paye

Livre 1.indb 230 11/02/2015 13:53:44

de matelot. Quelques jours plus tard, il convoqua Mogniat dans sa chambre : « Il me demanda si je n'avais rien entendu. Je lui dis que non, et lui en donnais ma parole d'honneur. Il finit à me dire qu'il allait faire donner la cale à plusieurs personnes. Il monte sur le pont, fait sonner la cloche et me dit de mettre en panne et de mettre le canot à la mer et de faire passer un cartahu au bout de la vergue. » Le supplice de la cale consistait à attacher un coupable à un cordage passé dans une poulie fixée à l'extrémité d'une vergue, et à le laisser tomber dans l'eau. Cette peine était plus afflictive que douloureuse. Ce jour-là, Trévou fit donner « deux coups de cale » à un second maître, puis il s'adressa à Debret, le capitaine d'armes : « Caporal, vous l'aurez aussi, car vous avez non seulement entendu des propos dont vous ne m'avez pas rendu compte, mais vous en avez encore tenu vous-même. » Les protestations de Debret n'y firent rien. Il fut d'abord dégradé de son ordonnance. On envoya chercher son habit qu'il revêtit, puis Trévou fit arracher les galons par le dernier des canonniers, avant de lui faire administrer deux coups de cale. Le même jour, deux matelots reçurent des coups de corde, amarrés sur un canon et dans les haubans, tandis que les mousses étaient consignés dans l'entrepont.

Ainsi, après avoir neutralisé les officiers de son état-major en la personne de Kerangalet, assujetti les officiers mariniers en la personne du premier maître René Maléjac, le capitaine jugulait le troisième niveau d'autorité du bord, celui des canonniers matelots, en cassant Paul Edmé Debret. Le reste de l'équipage était livré à son bon vouloir…

Le moindre propos, fut-il comique, pouvait tourner au drame. Un jour, un matelot qui veillait en haut d'un mât vit un poisson-diable. Il cria qu'il avait des cornes. Le premier pilote répondit en riant qu'il était peut-être marié. Trévou le menaça d'être amarré. Voici ce que rapporte Mogniat : « Dans peu vous irez sur un canon : le pilote lui répondit, Je vois bien Monsieur que je ne puis l'éviter. J'aime mieux me noyer que de déshonorer ma famille. Il saute dans le haut bang. M. du Trévou lui dit qu'il était trop capon et qu'il l'en défiait. Le pilote rendit une montre qui appartenait au commis et se jette à la mer ; il fit mettre tout de suite le canot à la mer et mettre en panne ; on jeta la bouée de sauvetage ; il lui cria : tu mériterais que je te laisse noyer comme un chien. »

« Monsieur du Trévou, conclut Debret, se tournant ensuite du côté de messieurs les officiers et de l'équipage assemblé, nous dit avec la fureur peinte dans les yeux : « Oui, il y a à bord un esprit de cabale, je le détruirai, ou vous mourrez tous sur le canon depuis le premier jusqu'au dernier. Messieurs les officiers, tremblants, répondirent qu'ils ne voyaient rien et n'entendaient rien. »

Au mois de mars les punitions prirent une tournure inquiétante. Le capitaine fit confectionner un martinet, « long d'une demie-brasse, grosseur du petit doigt, composé de huit branches avec deux nœuds à chaque ». À partir de ce moment, à quelques exceptions près et mis à part les incarcérations à fond de cale qui furent nombreuses, les punitions se stéréotypèrent : elles consistèrent à l'amarrage sur un canon et à l'administration de ce terrible fouet par tous les membres de l'équipage.

La plupart des punitions étaient liées à sa perception de propos. Étant arrivés à Pondichéry, Trévou s'entretint avec son lieutenant : « Il me dit à terre, écrit Mogniat, qu'il était surpris que je n'eus rien entendu, que tous les officiers lui en disaient autant et que nous avions l'air de soutenir l'équipage. Il me demanda si j'ignorais que l'équipage eût tenu tous ces propos-là : Je lui répondis que je n'avais jamais rien entendu. Il inutile d'entrer dans un détail de tous les mauvais propos qu'il m'a tenus. »

Un matelot pouvait être puni pour avoir ri ou craché, un autre pour n'avoir pas entendu le mot « marmotte » qu'il avait lui-même perçu, mais le plus souvent simplement « pour n'avoir pas entendu ». Les hommes eurent interdiction de parler, même

Livre 1.indb 231 11/02/2015 13:53:44

1787	Juin	0
	Juillet	0
	Août	0
	Septembre	0
	Octobre	0
	Novembre	0
	Décembre	2
1788	Janvier	5
	Février	11
	Mars	3
	Avril	6
	Mai	0
	Juin	0
	Juillet	3
	Août	8
	Septembre	5
	Octobre	50
	Novembre	25

Fig. 1. – Évolution du nombre des punitions corporelles.

pour la manœuvre. Un jour, c'est Kerangalet, le sous-lieutenant, qui fit les frais de ses interrogations. « Étant de quart, le capitaine, monté sur le pont, lui demanda s'il n'a rien entendu. M. de Kerangalet lui dit que non, il lui dit : "Monsieur, je ne vous demanderai plus rien car j'ai entendu un propos sur l'avant quoique je fus dans ma chambre. Vous pouvez vous rendre aux arrêts à l'instant". Le capitaine lui dit en descendant : "Je vous ai mis aux arrêts pour la forme, vous pouvez en sortir et reprenez vos fonctions". Kerangalet lui protesta qu'il était malheureux pour lui de se voir punir sans en savoir la cause et qu'il faisait son possible pour bien faire son service, et que s'il avait connaissance du moindre désordre, il l'en aurait prévenu. » « Je ne marque point tous les mauvais propos qu'il lui a tenus, écrit Mogniat. Nous y étions tous présents et il nous dit que cela nous regardait tous. »

On l'aura compris, Trévou était sujet à des hallucinations auditives. « Je ne veux pas qu'on parle », dira-t-il un jour, « je punirai l'intention même. Je défends de siffler, en un mot je ne veux rien entendre, voilà la cabale. » Dans cette logique, il fit mettre des sentinelles à chaque écoutille. Ces hommes furent chargés de lui rapporter tous les propos. La fonction devint redoutée puisque les malheureux étaient amarrés sur un canon quand ils n'avaient pas entendu…

Les punitions corporelles à bord du *Papillon*.

Lorsqu'on étudie les punitions infligées à bord du *Papillon* (fig. 1), il est surprenant de constater que la sanction alors la plus commune et la plus facile à mettre en œuvre dans la marine d'antan, celle de « courir la bouline », n'a jamais été infligée. La marine royale évitait autant que possible les incarcérations qui privaient de bras les manœuvres, pénalisant ainsi les innocents. Au terme d'une procédure encadrée par un conseil de guerre, un individu reconnu coupable d'un délit devait passer entre deux rangées de matelots qui lui assenaient des coups de corde, ou bouline, puis chacun reprenait son travail.

Après avoir, en quelque sorte, « testé » différentes punitions, Trévou se fixa sur l'administration du fouet assené après un amarrage sur un canon et à des incarcérations à fond de cale. En fin de voyage, il fit confectionner un second martinet à six branches, moins traumatisant, « moins gros, mais plus piquant », écrira Debret. Il fit aussi fabriquer un « pailler », sorte de coussin placé entre le supplicié et le fût du canon afin qu'il y ait moins de blessures thoraciques. Nous en verrons la signification.

Livre 1.indb 232 11/02/2015 13:53:44

Les maltraitances débutèrent au terme de cinq mois de navigation. La période allant du mois de mars au mois de juillet 1788 correspond aux séjours à Pondichéry et à Trincomalé. Pendant ce temps, Trévou prit un logement à terre, ce qui explique un fléchissement de la progression du nombre des exactions. Cette répartition du nombre des punitions est un des éléments qui permettent d'expliquer l'absence de mutinerie. L'équipage pouvait espérer obtenir justice auprès des autorités navales à Pondichéry[15]. En revanche, dans les semaines qui ont précédé l'arrivée à Brest le 16 novembre, malgré un déchaînement de violence, « le jeu n'en valait plus la chandelle ». En réalité, l'absence de mutinerie tient surtout au fait qu'il y en avait eu très peu dans la marine royale, où le sort des équipages était sérieusement protégé par une multitude d'ordonnances. Sur soixante-cinq cas de sédition répertoriés de 1706 à 1788, cinq seulement eurent lieu dans la marine du roi. Encore furent-elles liées à des privations alimentaires ou à une beuverie. Toutes les autres mutineries concernaient des bâtiments corsaires, des navires de pêche ou de commerce[16].

La fin du rapport rédigé par Charles de Mogniat, officier en second, donne le meilleur reflet de ce qui s'est passé à bord du *Papillon :* « Il y a eu une infinité d'autres punitions, toujours pour n'avoir pas entendu parler. Le moindre était de cent coups de martinet sur un canon. Les corps de ces malheureux étaient tout noirs et il en sortait du sang en différents endroits. Beaucoup ont été punis pendant trois jours de suite. Il y a eu des punitions faites au milieu de la nuit. J'ai été réveillé par les cris de ces malheureux. J'entendais les coups de ma chambre. Il y a eu une infinité d'autres punitions que je ne me rappelle, mais ce n'était que cinquante coups de corde. »

Quand on lit ce qu'écrit Mogniat, il semble tout à fait extraordinaire qu'il n'y ait eu aucun décès à bord du *Papillon*. Seul un matelot mourut de scorbut à Pondichéry. Le lieutenant de vaisseau conclut : « Je suis persuadé que si je ne m'étais pas conduit avec toute la prudence qu'il fallait avoir dans ces moments, il y aurait eu une révolte à bord. » Kerangalet achevait le sien en indiquant que toutes les punitions eurent lieu que parce que M. du Trévou s'imaginait que l'on tenait de mauvais propos.

Le délire paranoïaque

Depuis le début du XIXe siècle, de nombreux auteurs se sont prononcés sur la définition du délire. Le psychiatre allemand Karl Jaspers insista sur l'influençabilité et sur l'existence d'une conviction extraordinaire chez le délirant. « On appelle d'une manière très vague idées délirantes », écrit-il en 1919, « tous les jugements faussés qui possèdent à un degré assez élevé – mais défini sans précision – les signes extérieurs suivants : 1. la conviction extraordinaire avec laquelle ils sont maintenus, certitude subjective remarquable ; 2. l'imperméabilité à l'expérience et aux réfutations logiques ; l'invraisemblance du contenu[17]. »

Le diagnostic de délire paranoïaque se pose sur le constat d'une psychose chronique avec des hallucinations auditives : ce n'est pas le sujet qui se parle, mais l'Autre qui lui parle de l'extérieur. Il survient le plus souvent chez l'homme aux alentours de quarante ans. Le sujet présente la conviction inébranlable d'une persécution (un complot est dirigé contre lui). Ce délire est bien organisé, mais la maladie n'handicape pas outre mesure le patient dans son mode de vie.

La psychose présente des caractères spécifiques, qui sont la gravité et l'étrangeté des troubles, une absence totale de conscience de leur morbidité

[15] Une tentative faite par Debret échoua.

[16] A. Cabantous, *La Vergue et les Fers, mutins et déserteurs dans la marine de l'ancienne France*, Paris, 1984.

[17] K. Jaspers, *Psychopathologie générale*, Paris, 1919, 2e éd. (cité par J.-C. Maleval, *Logique du Délire*, Rennes, 2011, p. 16).

Livre 1.indb 233 11/02/2015 13:53:44

et un repli sur soi. Enfin, elle se caractérise par l'existence de « néologismes ». Ces mots nouveaux créés par le patient ne fonctionnent pas dans l'échange linguistique et ne parviennent pas à s'utiliser dans le langage commun[18].

L'apport de Freud[19]

Freud s'est penché sur la question de la paranoïa. Il a établi que cette pathologie se construit comme une tentative de guérison face à un désir homosexuel inconscient[20]. Le père de la psychanalyse posa que cette tentative de guérison ou cette défense utilise le mécanisme de la « projection ». Il constata que les mots du paranoïaque étaient envahis par un processus primaire qui explique la construction de néologismes et il releva enfin l'existence d'une mégalomanie. Cette contribution de Freud semble expliquer point par point le comportement de Trévou, et, en corollaire, ce que l'on constate chez l'officier paraît être une illustration de la thèse freudienne.

Trévou était-il l'objet de pulsions homosexuelles inconscientes ? Nous allons chercher ce que l'on peut saisir à ce sujet dans les propos et dans les décisions de l'officier, au-delà de ce qu'il a dit et de ce qu'il a décidé, en partant des constations les plus significatives pour aboutir aux indices les plus masqués. Certains faits paraissent effectivement évidents. Le 10 novembre, il fit amarrer un matelot sur un canon, les fesses nues, et lui fit administrer dix coups par homme. Quatre jours plus tard, Moreau, le nouveau maître d'équipage embarqué à l'île de France, fut fouetté par les mousses, le capitaine le faisant déculotter par un de ces enfants. Il va de soi que ces pratiques ne relevaient pas d'une simple nécessité disciplinaire et allaient au-delà du désir d'humilier.

L'emploi du canon, symbole phallique s'il en est, découle de la même pulsion inconsciente. Il sembla le seul en mesure d'apaiser sa colère, mainte fois décrite, par une satisfaction hallucinatoire. L'usage du fouet présente également une symbolique identique, par le biais du mal vénérien. En effet, les exemples de flagellation des malades vénériens sont multiples. Michel Foucault indique qu'au XVIIe siècle les vénériens, avant d'être internés à Bicêtre, devaient payer leur dette à la morale publique en étant fouettés : « Tous ceux qui se trouvent attaqués du mal vénérien n'y seront reçus qu'à la charge d'être sujets à la correction, avant toute chose, et fouettés, ce qui sera certifié par leur billet d'envoi[21]. » Et puisque nous sommes dans le registre du symbole, il faut rappeler aussi la connotation aphrodisiaque du fouet. Diderot la retient dans l'*Encyclopédie*, et cette évocation n'était peut-être pas inconnue de l'officier[22]… La connotation sexuelle de cette punition spécifique à la Royal Navy n'échappait pas aux matelots d'outre-Manche. Ils l'avaient traduite en argot de la façon suivante : « *To kiss the gunner's daughter*[23]. »

À la lumière de ces exemples suffisamment démonstratifs, certains propos tenus par Trévou prennent alors un autre éclairage et trahissent cette même pulsion inconsciente, mais de façon plus voi-

---

[18] Cela peut être aussi un mot habituel utilisé avec une signification détournée.

[19] Voir J.-C. MALEVAL, *op. cit.*, chap. III, « La contribution de Freud à l'étude du délire ».

[20] Étant sous-entendu qu'un désir homosexuel conscient sera soit assumé, soit consciemment refoulé, ce qui n'a rien à voir avec le sujet abordé.

[21] M. FOUCAULT, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, 1972, p. 116.

[22] Ce rappel aurait sans doute frappé de stupeur et révolté les victimes du *Papillon*. Dans l'*Encyclopédie*, datée de 1782, Diderot indique qu'il faut compter le fouet parmi les secours en vue d'aviver et d'exciter l'acte vénérien. En 1788, François Amédée DOPPET publie son *Aphrodisiaque externe ou Traité du fouet et de ses effets sur le physique de l'amour* (s. l.).

[23] « *To kiss the gunner's daughter : to be tied to a gun and flogged on the posteriors. A mode of punishing boys on board a ship of war* », *Grose's Classical Dictionary of the Vulgar Tongue*, Londres, 1785.

Livre 1.indb 234 11/02/2015 13:53:44

lée. Ainsi, le 23 mai, le capitaine libère Debret. Le caporal des canonniers vient de subir soixante-cinq jours de détention dans les fers, à fond de cale. Il le menaça de la manière suivante : « Rentrez à votre service et faites-le sans parler, à moins que vous vouliez que je fasse passer vingt fois par l'équipage sur le corps. » À un malheureux, fouetté en rade de Trincomalé, qui avait une voix forte et qui, en criant, se faisait entendre de très loin, Trévou dit : « Veux-tu te taire, drôle, tu fais la fille ; ne croit-on pas qu'on te tue ? » De la même façon, les propos tenus par Trévou lors du premier incident survenu sur le *Papillon* peuvent révéler la même préoccupation : « Cet homme, quand il montait sur le pont, le regardait et se mettait à rire et qu'il voyait bien pourquoi cela ; c'est qu'il buvait de la tisane et que l'équipage croyait qu'il avait le mal vénérien. » Dans le contexte de la vie rude du bord, la tisane ne symbolise pas vraiment « une boisson d'homme » et la crainte du mal vénérien sert de rempart à l'égard de pulsions homosexuelles inconscientes.

Freud mit en évidence l'utilisation du mécanisme de la « projection » comme moyen de guérison ou de défense contre ces pulsions. Ce processus consiste à projeter dans l'autre la part du moi qui persécute. Cette projection maquille la pulsion en une pseudo-réalité plus acceptable pour le sujet. Ainsi, dans le propos qui vient d'être à nouveau cité, au lieu d'exprimer au lieutenant de Mogniat qu'il redoute d'avoir le mal vénérien en cédant à des désirs homosexuels – ce qui de toutes les façons lui est impossible parce que ces pulsions ne sont pas conscientes –, le capitaine attribue ces affects à l'homme qui le regarde et se met à rire. En faisant s'exprimer l'autre, il s'agit là de rejeter au dehors ce qui est irréalisable de reconnaître en soi-même. Mais ce qui est rejeté fait retour dans la réalité de façon déformée dans ce type d'interprétation prêtée à autrui ou sous forme d'hallucinations auditives. Le mécanisme de la projection intervient dans d'autres pathologies, mais il semble plus massif et plus systématique dans le délire paranoïaque.

Le néologisme, quant à lui, est une expression inventée par le malade. Il n'a de sens que pour lui et il n'est donc pas destiné à la communication avec autrui. Les psychanalystes le considèrent comme un phénomène élémentaire, au même titre que le délire ou l'hallucination. Dans le cas présent, il est à peu près certain que le mot « marmotte » fut un néologisme construit par Jean-Baptiste du Trévou. En effet, deux auteurs différents, Mogniat et Debret, rapportèrent ce mot. Or ils n'avaient aucune raison de se concerter et ils le citent à des moments très différents : au mois de janvier 1788, dans une phrase qui contient d'ailleurs un bel exemple de projection, Trévou confia à Charles de Mogniat : « L'équipage, pour se moquer de lui, l'appelait Marmotte. » Et voici ce que raconte Paul Edmé Debret trois mois plus tard : « Le 2 avril, on partit pour Trinquemalé où nous allions faire de l'eau et du bois. En y allant, l'ancien train recommença. Le 8, en dînant, il entendit prononcer sur le pont le mot de « marmotte ». Sortant brusquement de la grande chambre, il dit au nommé Keriguy que s'il ne lui nommait la personne qui avait parlé, il allait le faire amarrer sur un canon. Le malheureux n'ayant pu le dire, reçut cinq coups de martinet par homme. »

Le néologisme est plus souvent un mot construit qu'un mot existant détourné de son sens. Dans le cas présent, il est improbable que la « marmotte » se réfère au petit rongeur. Il provient de la construction d'un vocable féminin à partir du mot « marmot ». Pour le *Dictionnaire* de Littré, le « marmot », mot venu d'un ancien nom de singe, désigne une petite figure grotesque. Il est utilisé au figuré, et familièrement, pour désigner un petit garçon. Dans ce sens, « marmotte » au féminin existe, mais il est peu connu et rarement utilisé dans le langage courant[24]. Nous verrons plus loin, qu'il est possible,

[24] Voir la conversion féminine du mot breton *marmous*, désignant « l'enfant plutôt espiègle ou le chenapan ». Le *butun marmous*, ou « tabac du chenapan », désigne la fleur séchée de châtaignier, parfois fumée par les enfants en lieu et place du

Livre 1.indb 235 11/02/2015 13:53:44

dans le cadre d'une hypothèse, de proposer une explication à la genèse de ce néologisme.

Freud, enfin, a relevé chez le délirant paranoïaque la permanence d'une mégalomanie. Dans ce registre, une phrase prononcée vers la fin du voyage semble éloquente. À un maître d'équipage, condamné à un amarrage, qui protestait en se réclamant du parrainage de Bruni d'Entrecasteaux, Trévou répondit ceci : « C'est égal, tu ne l'éviteras pas : quand tu serais gentilhomme, je suis roy à mon bord, il faut obéir ou mourir. » Dans le cadre de la paranoïa, la régression s'arrêterait au stade du narcissisme et donnerait ainsi matière aux délires de grandeurs.

L'apport de Jacques Lacan

Jacques Lacan contribua également dans les années 1955 à 1957 à la compréhension du mécanisme intime de la paranoïa[25]. Il élabora, pour ce faire, la théorie de la « forclusion du nom du père ». Ce psychanalyste posa qu'il existe chez les paranoïaques une faille (ou un trou) dans leur système symbolique. Cette faille diffère du refoulement. Ce manque interne vient un jour faire retour par l'extérieur, expliquant par exemple les hallucinations. En somme, ce trou correspond à un fragment de l'histoire du patient qui traumatise parce que non symbolisé.

Ici se place le rôle du père et de la mère. Ce qui importe est le rôle structurant du « père symbolique » et la manière dont la mère en parle, l'usage qu'elle fait de la parole du père. C'est donc ce en quoi elle reconnaît le père dans sa parole vis-à-vis de l'enfant qui est déterminant. Les mères des sujets paranoïaques semblent avoir eu du mal à s'inscrire elles-mêmes dans une filiation. En somme, elles ont fait l'enfant toutes seules.

Il va de soi que, dans une fratrie, tous les frères et sœurs du paranoïaque ne sont pas atteints de la même pathologie. La genèse de la psychose trouverait son origine dans un moment particulier de la vie du couple. Par ailleurs, il ne s'agit pas ici de la présence ou de l'absence du père réel. Un père décédé peut, par exemple, être symboliquement très – ou même trop – présent dans la parole de la mère et un père réel présent peut, à un certain moment, ne pas être reconnu dans ce discours.

Cette approche conduit à étudier de plus près la structure du couple formé par les parents de Jean-Baptiste du Trévou. Elle incite à se pencher sur l'histoire de Marguerite Jégou de Boisalain, la mère de l'officier, et à oser quelques hypothèses.

En 1726, vivait dans la paroisse de Lanmeur, proche de Trofeunteuniou, en son manoir de Botdon, Maurice Jégou de Boisalain[26], hobereau célibataire richement pourvu, âgé de 52 ans. Cette année-là, il tomba amoureux de la fille de son voisin, fermier vivant à Kergalavan. Anne Le Borgne était âgée de 23 ans. Boisalain voulut épouser la belle, mais il souleva l'opposition de sa nombreuse parenté. L'affaire prit une ampleur telle qu'elle fut portée devant l'intendant de Bretagne, et elle alla si loin que, dans un premier temps, il fut interdit aux recteurs de célébrer le mariage. Une lettre de cachet fut même déposée pour faire enfermer Anne Le Borgne. Puis, donnant l'exemple, le marquis de Coëtlogon[27] se désista de ses requêtes. Le mariage eut lieu le 4 mai dans l'église Saint-Mélar de Lanmeur[28]. Mais, après le brouhaha judiciaire, l'événe-

tabac. En effet, Trévou était certainement bretonnant comme l'étaient encore les enfants nés dans les manoirs environnant Trofeunteuniou au début du XXe siècle.

[25] J. Lacan, « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *La Psychanalyse*, n° 4, 1958, p. 1-50.

[26] Maurice François Jégou de Boisalain (Lanmeur, 27 août 1674-Lanmeur, 10 décembre 1728).

[27] Alain Emmanuel de Coëtlogon (Rennes, 4 décembre 1646-Paris, 6 juin 1730), vice-amiral de la flotte du Levant, puis maréchal de France.

[28] Un arrêt de l'officialité de Dol rejeta l'opposition de M. de Keramel, cousin germain de M. de Boisalain et de son neveu

Livre 1.indb 236 11/02/2015 13:53:44

ment fit le sujet d'une sône chantée dans tout le pays, la « chanson an Otrou Goazalin », qui pérennisa l'affaire et dont Louis Le Guennec a retrouvé les treizecouplets[29]. Deux ans plus tard, Anne Le Borgne mit au monde la petite Marguerite et le père mourut presque aussitôt[30]. Marguerite Jégou de Boisalain, dont le positionnement social était inconfortable − nous sommes au début du XVIIIe siècle −, ne connut pas son père réel. Elle fut sans doute élevée avec l'image d'un père symbolique très altérée par le remue-ménage judiciaire et surtout par cette maudite sône chantée dans tous les mariages.

À l'âge de 20 ans, Marguerite Jégou de Boisalain épousa Joseph du Trévou[31], un ancien officier d'infanterie âgé de 46 ans. On est en droit de s'interroger sur la nature du couple ainsi formé ? Fut-il pathogène ? Peut-on réellement croire à l'existence d'un mariage d'amour entre cette très jeune fille et un homme en âge d'être son père ? La différence d'âge et la situation sociale de l'épouse font supposer un mariage arrangé sur fond de compromis. Dans le contexte de l'époque, les faits rappelés par la sône de « Otrou Goazalin » ne devaient pas rendre Marguerite Jégou très exigeante sur le choix d'un mari. Sans doute avait-elle à l'égard de son époux une reconnaissance ambivalente. Lorsqu'elle mit au monde Jean-Baptiste, dans des circonstances qui seront examinées plus loin, il est possible que, ayant elle-même, à ce moment, du mal à s'inscrire dans une filiation, elle ait reconduit le schéma maternel, incapable de reconnaître la place d'un père structurant dans sa parole vis-à-vis de l'enfant[32].

Jean-Baptiste du Trévou fut-il un « enfant de remplacement » ?

Une seconde hypothèse étiologique peut être évoquée, qui vient d'ailleurs appuyer ce qui a été exposé, celle qui ferait de Jean-Baptiste du Trévou, un « enfant de remplacement » (fig. 2). Marguerite Jégou de Boisalain fut enceinte quatre mois après le décès d'une petite fille, décédée en nourrice à l'âge de deux mois, prénommée Anne-Marguerite. Les prénoms associés de la grand-mère et de la mère donnés à cette enfant traduisent de façon forte le lien de ce couple mère-fille, autant qu'ils soulignent l'inexistence du père.

En raison de la mortalité infantile qui sévissait autrefois, l'époque moderne minimise avec légèreté les conséquences que pouvait avoir, à l'époque, la mort d'un enfant sur le psychisme de sa mère. L'ombre d'un premier bébé inhumé anonymement et celle de cette petite Anne-Marguerite purent planer sur la grossesse en cours. Il est possible de penser que l'identité mortuaire de la fillette fut endossée par le nouveau-né, qui devint alors un objet de deuil. Suivant le psychiatre Maurice Porot, l'enfant né dans une atmosphère de deuil non liquidé est identifié au mort dont on lui attribue la place[33]. Dans ce contexte, il n'a pas le droit d'être lui-même et il vit un sentiment de culpabilité paradoxal. Condamné à un non-être ou condamné à l'identique, auquel il lui serait difficile d'échapper, il peut souffrir d'un sentiment de confusion de l'identité de soi. Il est

par alliance M. de Perenno. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, série C, Intendance, 2e suppl., correspondance de l'intendant.

[29] L. Le Guennec, « Vieilles chansons bretonnes. La chanson de M. de Boisalain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. L, 1923, p. 8-23.

[30] Une petite Anne était née en 1727, qui n'a pas vécu.

[31] Joseph du Trévou (manoir de Breffeillac en Pommeret, 1702-Ploujean, 1788). Officier au régiment du Roi-Infanterie, il fut brièvement enfermé à la Bastille en 1735, pour avoir « arrêté la voiture, mis l'épée à la main, maltraité son cocher et insulté M. Bignon » dans une rue de Paris. M. Bignon, bibliothécaire du roi, était membre du Conseil d'État et de l'Académie française. (Bibl. de l'Arsenal, mss 11281 et 11300).

[32] Un élément penche en faveur du fait que Maurice Jégou de Boisalain n'eut pas une place symbolique très marquée dans l'esprit de sa fille. En effet, Marguerite mit au monde quatre fils et à aucun ne fut attribué le prénom de Maurice. L'aîné, mort à la naissance, fut même inhumé sous la mention d' « anonyme ».

[33] M. Porot, *L'Enfant de remplacement*, Paris, 1994.

Livre 1.indb 237 11/02/2015 13:53:44

Anonyme	1750		sans postérité
Marie-Josèphe	1751-1798	& Yves Le Lay de Kermabain	postérité
Anne-Marguerite	1752	décédée à l'âge de deux mois	sans postérité
Jean-Baptiste	1753-1793		sans postérité
Angélique	1755-1802		sans postérité
Vincent	1758-1816	& Ursule Duparc	postérité éteinte en 1818
Joseph	1761-1795	fusillé à Quiberon	sans postérité

Fig. 2. – La fratrie de l'officier.

possible que, dans le contexte d'un assortiment conjugal bancal, Marguerite Jégou de Boisalain ne put être à ce moment-là, du fait de son deuil, une « mère-suffisamment-bonne ». Peut-être fut-elle inapte à ressentir les besoins de son enfant, laissant celui-ci dans une angoisse néantisante.

La psychanalyste Olga Medina, se référant à Lacan, écrit que le néologisme « rend compte de la dimension à ciel ouvert de l'inconscient[34] ». Il est alors concevable d'oser pousser plus loin l'hypothèse, en posant que le néologisme de « marmotte » fut construit en référence à cette petite Anne-Marguerite dont il fut l'identique.

L'enfant de remplacement est confronté à la culpabilité d'exister. Or Trévou se punissait de quelque chose. La preuve en est cette remarque faite par Paul Edmé Debret le 24 février : « Il regardait comme une punition d'être obligé de toucher sur ses camarades, ce qui n'était qu'une feinte de sa part ; prenant lui-même la garcette à la main, il faisait frapper en long sur leur dos. »

Le passage à l'acte

Les auteurs décrivent quatre périodes dans la psychose paranoïaque. Après une période d'incubation marquée par une *perplexité angoissée* au cours laquelle se révèle une carence du signifiant paternel, succède un *stade d'organisation*. Le sujet tente de remédier à la faille symbolique initiale. Suit le stade de *systématisation* où le délire s'organise en une armature figée avec l'acquisition de certitudes inébranlables. Enfin survient la *période mégalomaniaque* où le patient devient Dieu ou un grand personnage. Ces auteurs s'accordent pour penser que la *période terminale de démence* n'était qu'un artéfact suscité par les conditions asilaires d'antan.

On a bien le sentiment, dans le cas présent, que tous les stades se mélangeaient un peu, en dépit du fait que les troubles du comportement allèrent

[34] O. Medina, « Lapsus et néologisme », *Les Forums du Champ lacanien*, n° 42, avril 2009, p. 56.

Livre 1.indb 238 11/02/2015 13:53:45

croissant jusqu'à l'arrivée à Brest. Le déroulement des événements dans un espace totalement clos, l'isolement dans l'océan et la contrainte d'une subordination absolue, généraient justement, d'une certaine façon, des conditions asilaires propices à la survenue d'une dissolution mentale.

Ce constat amène à rechercher une explication aux violences exercées à bord du *Papillon*. Il serait simpliste de penser que Trévou, convaincu de l'existence d'une cabale, s'acharnait seulement à la réprimer par des punitions répétées. Chacun sent confusément que l'agressivité exercée, teintée d'un érotisme débridé, renvoie à des formes archaïques de la sexualité infantile, réactivée à bord du navire[35]. En réalité, chaque acte de maltraitance, depuis les premiers coups de poing jusqu'aux flagellations sur le canon, constituait un authentique passage à l'acte.

Sous l'aspect assez évident d'une satisfaction hallucinatoire du désir, les violences exercées furent un moyen de survivre à l'angoisse de dissolution. Et là sont responsables les conditions quasiment expérimentales évoquées dans lesquelles s'est déroulé le drame, cet espace clos isolé du monde, cet asile flottant, où le malade, du fait de son statut de commandant qui lui intimait de vivre à l'écart de son état-major et de son équipage, ne bénéficiait d'aucun contre-pouvoir. L'officier et l'équipage étaient pris au piège. D'un côté, les rares tentatives de résistance comme celle du pilote qui se jeta à l'eau ou celle de Paul-Edmé Debret qui tenta de faire valoir ses droits à Trincomalé, confortaient sa conviction de l'existence d'un complot. La preuve en est que, dans des confidences égrenées plus tard à son entourage familial, le capitaine d'armes resta toujours à ses yeux le chef de la cabale. De l'autre une subordination trop absolue lui rendait le pire des services en le privant de persécuteurs et en le plongeant dans le néant.

C'est dans cette logique qu'il faut comprendre la confection tardive d'un second fouet moins traumatisant que le premier et d'un pailler protecteur du thorax des hommes amarrés sur le canon. Pour le dément, la nécessité n'était pas de blesser pour blesser, mais bien de flageller pour perpétuer l'existence de cette cabale qui restait son seul lien au monde.

Daniel Zagury a résumé cinq situations qui favorisent la survenue du passage à l'acte[36] :

1. quand le paranoïaque ne fait plus peur ;
2. quand l'objet de la persécution se dérobe ;
3. quand la réalité désavoue ses constructions ;
4. quand il renonce à appeler au secours ;
5. quand il ne fait plus appel à la loi.

La première de ces situations semble difficile à admettre dans le cas présent. En revanche, l'appel à la loi explique sans doute un « extrait de l'ordonnance » que l'officier fit placarder vers la fin du voyage, comme pour tenter de s'imposer une ultime et dérisoire barrière de légalité. Voici ce texte, en réalité sorti de son imagination. Il y indique un conseil de guerre qui ne s'est jamais réuni. Il évoque aussi en termes voilés « un plus grand châtiment » que la rétention dans les fers :

« Ceux qui dans le vaisseau parleront mal de leur Capitaine ou officiers et qui leur manqueront de respect, seront tenus aux fers pendant un mois, et recevront un plus grand châtiment, suivant l'exigence du cas et l'arrêté du conseil de guerre.

« Qui volera les agrées du vaisseau, ses munitions ou provisions, sera condamné aux galères, si le vol excède la valeur de dix livres, et s'il est au-dessous, il payera le quadruple et aura la cale.

[35] Le psychiatre Philippe Carrer a fait cette remarque à propos du sadisme sanguinaire de Gilles de Retz : P. Carrer, *Déraison en Bretagne d'antan*, Spézet, 2012, p. 47.

[36] D. Zagury, « Le passage à l'acte du paranoïaque », dans F. Millaud, *Le Passage à l'acte*, Paris, 2009, p. 88-103.

Livre 1.indb 239 11/02/2015 13:53:45

« Les officiers mariniers qui se révolteront contre leurs officiers majors seront condamnés à mort[37]. »

Un scénario possible

Avant que les progrès des neurosciences ne viennent un jour proposer une explication combinée radicalement nouvelle, génétique et biologique, à la physiopathologie du délire paranoïaque, il est possible de reconstituer le puzzle et de proposer le scénario suivant :

En 1752, Marguerite Jégou de Boisalain, âgée de 24 ans, perd le troisième de ses enfants, une petite fille prénommée Anne-Marguerite, âgée de 2 mois. L'histoire personnelle de cette jeune femme était particulière. Élevée seule par sa mère dans une position sociale confuse, elle se résout à épouser, à l'âge de 20 ans, Joseph du Trévou, un homme en âge d'être son père, impulsif et longtemps dominé par sa propre mère. Peu après la mort de la fillette, elle débute une grossesse et met au monde un garçon nommé Jean-Baptiste. Elle fut dans l'incapacité d'être, à moment-là, en raison d'un contexte de culpabilité et de deuil mal liquidé, une « mère-suffisamment-bonne ». Le père ne put assumer son rôle structurant indispensable. Façonné à l'identique de la petite fille disparue, Jean-Baptiste fut un enfant de remplacement. Cela généra chez lui un trouble sous-jacent de son identité sexuelle et un état psychotique quiescent. Orienté vers la carrière d'officier de marine, Jean-Baptiste du Trévou montra des dispositions qui le firent côtoyer des marins de renom. Mais des déboires professionnels, de causes toujours étrangères à sa propre responsabilité, comme si le sort s'acharnait à contrarier ses desseins, le fragilisèrent et lui infligèrent de multiples blessures narcissiques. Isolé dans la solitude du commandement à bord du *Papillon*, constamment soumis à des pulsions qui lui étaient incompréhensibles, le cerveau parasité par le murmure de cet équipage qui lui souriait, une vérité lui sauta aux yeux, tel un moment d'épiphanie : le monde entier était lié contre lui, c'était la cabale. Victime d'une subordination absolue qui le privait de ses persécuteurs, le confinement sur l'aviso reproduisant des conditions asilaires, il n'eut de cesse de passer à l'acte. La flagellation des supposés coupables après leur amarrage sur un canon, se révéla la seule mesure, par le biais de satisfactions hallucinatoires, de l'empêcher de sombrer dans le néant et de garder ses indispensables persécuteurs devenus ses seuls liens solides avec le monde.

Au terme cette approche, chacun se fera une opinion sur les affirmations avancées en 1902 par Prosper Hémon. Trévou se faisait-il vraiment un « jeu » de torturer les hommes placés sous son commandement ? Peut-on parler aussi simplement de « plaisirs » et de « divertissements » ? Feignait-il de croire qu'on conspirait à bord ?

Ce que devint Jean-Baptiste du Trévou

À l'arrivée à Brest, le 16 novembre 1788, Trévou fit aussitôt interner à la prison de Pontaniou Paul Edmé Debret, le chef des canonniers, et neuf de ses compagnons d'infortune, puis il porta ses plaintes devant le comte d'Hector, qui commandait la marine à Brest. Depuis la prison, Debret fit connaître ses notes. Les langues se délièrent et le général se rendit compte de l'anomalie de la situation. Il s'en entretint avec le comte de La Luzerne, secrétaire d'État au département de la Marine.

Le courrier qu'il adressa à Versailles au terme du Conseil de marine réuni à cette occasion vaut la peine d'être cité *in extenso* :

« Brest, le 3 décembre 1788. La connaissance qu'a procurée la première séance du Conseil de Marine assemblé hier pour examiner la manière dont M. Dutrévou, lieutenant de vaisseau, a rempli la mission dont il avait été chargé, jette ce même Conseil dans un étonnement et un embarras sur

[37] Rapport de Charles de Mogniat, le 2 octobre 1788.

Livre 1.indb 240 11/02/2015 13:53:45

les suites que peut avoir cette affaire qui ne lui permettent pas de la suivre avant d'avoir eu l'honneur de mettre sous les yeux de Monsieur le Comte de la Luzerne, et non sous ceux du Ministre du Roi, l'état des choses, et reçu de nouveaux ordres.

« L'examen fait dont M. Dutrévou a rempli diverses missions et instructions qui lui ont été données ne laisse absolument rien à désirer et on ne peut y apporter plus d'intelligence, d'activité et de zèle qu'il n'en a mis, au point de mériter les plus vrais éloges, depuis la première mission dont il a été chargé par moi jusqu'au jour où il vient de remettre son bâtiment au port.

« Quant à l'examen des causes qui l'ont obligé de se plaindre de son état-major et de son équipage, de même que celles de la quantité de punitions qu'il a infligées à son bord, punitions dont il doit avoir tenu note, ce commandant présente un mémoire, dont le compte qu'il a eu l'honneur de vous rendre est absolument l'extrait, et où les faits ne sont point articulés, mais sont toujours présentés d'après la certitude, ou du moins l'opinion où il était que son équipage tenait des propos sur son compte, dont les officiers auraient eu connaissance, mais qu'ils affectaient de nier.

« Quand on a observé à ce commandant que ces accusations étaient trop vagues, et qu'il fallait qu'il les articulât positivement afin qu'on pût prononcer sur les peines méritées, il a articulé des propos vagues et grossiers que les matelots se tiennent souvent, qu'il savait ne lui avoir point été directs, mais qu'il attestait par l'honneur ne regarder que lui seul ; que s'il n'avait pas puni on l'eût méprisé, et que s'il était à recommencer, il tiendrait la même conduite.

« Qu'à l'égard des châtiments, il n'en avait point tenu note, ni des causes, quantités, espèces, mais qu'ils avaient été aussi nombreux que mérités.

« Toutes les objections que les différents membres du Conseil ont pu faire sur le peu de force des accusations et la négligence de l'articulation des causes et de la quantité des châtiments qui, puisqu'ils étaient diffamatoires, devaient être contenus dans son journal, ont été absolument nulles, M. Dutrévou se renfermant toujours dans la seule réponse qu'il était convaincu qu'on tenait à bord des propos contre lui, que ses officiers feignaient de ne pas les entendre, et l'assuraient ainsi que tous ceux qu'il questionnait qu'ils n'avaient rien entendu. Voyant l'impossibilité de tirer rien de plus de ce commandant dont la tête sur cet objet paraissait fortement montée, on s'est borné à lui prescrire de tâcher de résumer par écrit les causes, et les châtiments qu'il avait fait exécuter afin de les remettre au Conseil, lorsqu'il les lui ferait demander.

« Le Conseil a ensuite questionné, plutôt qu'interrogé, MM. de Mogniat, lieutenant de vaisseau, de Portzamparc et de Kerangalet, sous-lieutenants, composant l'état-major du *Papillon*, ne voulant pas donner trop de publicité à cette affaire qui semble d'un genre bien extraordinaire, sans au préalable avoir reçu de nouveaux ordres de Monseigneur.

« Les éclaircissements qu'ont donnés ces officiers font connaître qu'il a été plus fait de châtiments à bord de ce bâtiment qu'on en a jamais vu : ils ont consisté en trois cales, plusieurs amarrages dans les haubans avec châtiments de bouts de cordes et on estime à cent amarrages sur des canons, avec une plus ou moindre quantité de bouts de cordes frappés par tous les gens de l'équipage, les punitions infligées à ces derniers, plus un maître d'équipage fouetté par des mousses.

« Aucun officier n'a porté sur son journal ces punitions et les causes qui les avaient occasionnées, faute qui leur a été sévèrement reprochée et de laquelle ils se sont excusés en disant qu'ils ne l'auraient pas osé, le capitaine visitant souvent leurs journaux.

« Ils ont tous déposé séparément qu'il n'y avait point de complot à bord, qu'ils n'avaient jamais entendu rien dire contre M. Dutrévou, que la plus grande subordination et obéissance avaient toujours

Livre 1.indb 241 11/02/2015 13:53:45

régné et que l'équipage frémissait au premier mot de ce capitaine. Ils ajoutent qu'il avait défendu de parler et dans maintes occasions des matelots avaient été amarrés sur des canons pour en manœuvrant avoir dit de larguer ou héler sur telles manœuvres, que quelquefois trois ou quatre hommes avaient été amarrés de suite parce qu'ils avaient parlé ou n'avaient point entendu un propos qui avait été tenu.

« Le Conseil se trouve fort embarrassé pour asseoir une opinion sur ce qu'il a pu tirer de cette première séance. Il ne l'est pas moins de savoir s'il doit pousser plus loin une affaire qui pourrait dans la suite atténuer la grande autorité qu'il convient qu'un commandant ait à son bord et que l'exemple d'un châtiment dans ce genre ne prêtât de la force aux esprits qui ne supportent qu'avec peine l'autorité, surtout dans un vaisseau où tout porte à l'humeur et la répréhension dans ce genre est toujours loin du crime.

« Il est d'ailleurs persuadé que les officiers n'ont point de tort dans l'affaire dont il s'agit et une forte présomption pour le croire, c'est que dans un bâtiment où les punitions étaient aussi communes, deux officiers n'ont subi que dix heures d'arrêt chacun et le troisième, un quart d'heure. Il ne peut plus croire à l'insubordination de l'équipage quand il est réduit à admirer l'obéissance qu'il a conservé jusqu'au dernier moment, même pour s'infliger réciproquement les punitions auxquelles ils étaient condamnés, et cela sans le moindre murmure.

« Le Conseil, prenant ces vérités en considération, a cru devoir alléger dès ce moment la peine des dix hommes qui sont en prison, en priant l'intendant d'ordonner qu'ils y soient mis à la Ration du Roy et souffrent le moins possible de leur détention[38]. »

La réponse que fit le ministre présente le même intérêt :

« Versailles, le 8 décembre 1788. Recevez, M. le Comte, mes remerciements des deux lettres particulières que vous m'avez écrites sur l'affaire très singulière et très délicate du *Papillon* ; elles n'ont été ouvertes que par moi. Je ne vous cache pas cependant que j'en ai parlé au Roi ; il a voulu les lire et y a trouvé une nouvelle preuve de votre zèle pour son service et de votre sagacité.

« Le parti que vous proposez est le seul qu'il convient de prendre. L'intérêt de maintenir la subordination et le soupçon de démence sur un point (malheur trop connu parmi les humains) ne permettent pas qu'on suive cette affaire et qu'on se mette dans le cas de prononcer une peine très sévère contre M. du Trévou.

« L'intention de Sa Majesté est néanmoins que vous mandiez cet officier, qu'il reçoive de vous une forte réprimande, mais qu'elle soit secrète et que vous lui fassiez sentir, s'il est possible, à quel point sa conduite mérite animadversion.

« Vous me demandez ensuite, pour lui, un congé, et lui permettez de partir, même avant ma réponse : il faut l'engager à s'éloigner promptement du port.

« La conduite des officiers qui lui étaient subordonnés, et celle de tout l'équipage, sont exemplaires et dignes d'éloges : on ne peut pas le leur témoigner ouvertement ; mais exposez-moi ce que vous pensez vous-même sur les individus les plus méritants. Il sera juste de chercher dans la suite, les moyens de les indemniser… »

D'après Paul Edmé Debret, les matelots furent avancés à la solde supérieure et les canonniers passés à la première classe lors de la revue du commissaire. Trévou quitta Brest. Il fut conseillé à son frère Joseph, également lieutenant de vaisseau, d'en faire autant pour ne pas mettre sa vie en danger.

On sait peu de choses des quatre années qui séparèrent l'accostage du *Papillon* de l'arrestation de l'officier déchu à Lamballe. Un séjour en Angleterre est avéré. Il fut mis à profit pour organiser l'émi-

[38] Service hist. Défense, Marine, Brest, 1 A 126.

Livre 1.indb 242 11/02/2015 13:53:45

gration de sa mère et de ses sœurs en Angleterre, à Saint-Pancras. Puis il revint en France et séjourna à Neuilly-sur-Seine chez un certain docteur Marie[39]. Dans ses affaires furent retrouvés des certificats de garde national à Paris.

Après son incarcération à Lamballe, faite à la clameur publique, la municipalité se démena pour se décharger d'un prisonnier retenu en toute illégalité, aucun juge de paix n'ayant rédigé un mandat d'arrêt. Jean-Marie Roland, ministre de l'Intérieur, prévenu de cette situation, réclama un élargissement.

À Brest, un certain Jean-César Siviniant, greffier en chef de la Marine, à qui la Révolution avait fourni une tribune, se laissa nommer « commissaire chargé d'instruire à la charge de Dutrévou ». Il était le beau-frère de Guillaume Cosmao-Dumanoir, à l'époque secrétaire particulier du comte d'Hector. Depuis le retour du *Papillon*, il connaissait parfaitement le dossier. Il savait le « soupçon de démence » retenu dans le passé par le ministre de la Marine et le comte d'Hector. Plus tard, en tant que « député-électeur » de la sénéchaussée de Brest, il avait été directement destinataire du rapport de Paul Edmé Debret. Enfin, ayant prêté sa plume à la rédaction de différents cahiers de doléances, notamment ceux des officiers mariniers et ceux des canonniers matelots, il était en relation avec René Malejac, l'ancien premier maître du *Papillon* et avec Jean-Baptiste Barthélemy, canonnier de 1re classe, et enfin avec le frère de Claude Bermond, le maître d'hôtel que Trévou avait embarqué et maltraité.

Après le transfert de Trévou au château du Taureau, qui se fit sans que les membres de l'Association bretonne ou Amateur de Boishardy ne tentent quoi que ce soit pour le libérer, le ministre Roland réitéra son ordre d'élargissement.

Siviniant fit en sorte que René Maléjac, le premier maître d'équipage qui fut si maltraité, aille déposer une plainte devant Maurice Jézéquel, juge de paix du canton de Morlaix. L'incarcération de Trévou prit alors l'apparence de la légalité. Son sort était scellé. Dans le contexte survolté du temps, l'officier déchu ne pouvait pas échapper à la peine capitale. Depuis le 6 octobre 1791, la loi stipulait que tout condamné à mort devait avoir la tête tranchée et une guillotine venait d'être livrée à Quimper.

Le matin du 21 janvier 1793, le corps de Trévou fut trouvé flottant à proximité du château du Taureau. L'autopsie releva que le cadavre n'était pas abîmé et que les poumons n'étaient pas gorgés d'eau : ce constat excluait un choc sur les rochers et une noyade. Marin expérimenté, l'officier savait très bien l'impossibilité de nager dans une mer glacée à cette époque de l'année. Les rochers du Taureau se découvrant à marée basse, il est logique de penser que Trévou mit fin à ses jours en se jetant à l'eau quand la marée fut haute[40].

[39] Charles Marie (Condé-sur-Noireau, 1759-Paris, 1835), docteur en médecine de Nancy. Il exerçait à Neuilly-sur-Seine et avait été un des médecins du comte d'Artois.

[40] C'est-à-dire, d'après le Service hydrographique et océanographique de la marine, vers minuit et demi dans la nuit du 20 au 21 janvier.

Livre 1.indb 243 11/02/2015 13:53:45

Résumé

Jean-Baptiste du Trévou (1753-1793), lieutenant de vaisseau, commandant le brick-aviso le *Papillon*, fut, en septembre 1787, chargé de porter des ordres à Pondichéry. Cet officier breton revint à Brest au mois de novembre 1788 au terme d'un voyage qui dura, escales comprises, quatorze mois. Convaincu d'être l'objet d'une « cabale » fomentée par les maîtres d'équipage et soutenue par les officiers subalternes, il maltraita durement son équipage. Plus de cent dix supplices corporels – et non des moindres – ont pu être recensés. En 1902, l'historien Prosper Hémon se pencha sur cette histoire exceptionnelle. Il vit chez cet officier un homme qui se faisait un jeu de torturer des malheureux pour son plaisir et son divertissement, et qui feignait de croire à une cabale. Une approche biographique et une lecture attentive des journaux de bord permettent aujourd'hui de corriger l'appréciation de Prosper Hémon. Elles conduisent à poser un diagnostic précis de délire paranoïaque et, peut-être, d'approcher les mécanismes étiologiques les plus intimes de cette psychose en posant l'hypothèse que Trévou fut un « enfant de remplacement ». Dans la solitude du bord qui créait des conditions asilaires, l'officier fut pris au piège : toute résistance majorait sa conviction d'un complot, quand une subordination absolue, le privant de persécuteurs, le plongeait dans une néantisation dont il ne put survivre que par la répétition de passages à l'acte.

Abstract

Jean-Baptiste du Trévou (1753-1793), a lieutenant in command of « Le Papillon », a brick-aviso, was instructed, in September 1787, to carry orders to Pondichéry. The Breton officer came back to Brest in November 1788, after a long voyage which had lasted 14 months, including calls in various ports. Convinced of being the victim of a plot fomented by the boatswains and supported by the petty officers of his ship, he badly mistreated his crew. No less than 110 corporal punishments, some of them very harsh, were reported. In 1902, the historian Prosper Hémon looked into this exceptional story, arguing that Trévou enjoyed torturing sailors for his own pleasure and enjoyment. A biographical approach and a careful study of the ship's logbook help correct Prosper Hémon's appreciation. They lead us to diagnose a clear case of paranoid delirium and to approach the most intimate mechanism of this psychosis by arguing that Trévou was a « substitute child ». His solitude on board producing the same conditions as those common in a mental home, Trévou was caught in a trap : any resistance to his orders increased his conviction that his crew plotted against him, while absolute subordination to his whims, depriving him of persecutors, plunged him into a nothingness he could only survive by repeatedly tormenting his crew.

Diverradur

Jean-Baptiste eus An Trevoù (1753-1793), letanan lestr, o ren war ar brick-aviso « Le Papillon », a oa bet fiziet ennañ e miz Gwengolo 1787 kas urzhioù da Buducherry. An ofiser Breizhad-se a zistroas da Vrest e miz Du 1788 warlec'h ur veaj a badas 14 miz, porzh-ehanoù en o zouez. Kendrec'het ma oa a-enep dezhañ ur c'habailh kaset a-benn gant mistri ar bourzhiad, skoazellet gant an is-ofiserien, e walgasas spontus e bourzhiad. Dreist da 110 boureviadenn - eus ar re washañ - a zo bet renablet. E 1920, an istorour Prosper Hémon a lakaas ec'h evez war an istor dreistordinal-mañ. En ofiser-se e welas un den a oa ur c'hoari dezhañ boureviñ ar reuzeudik evit e blijadur hag e dudi, hag a rae vann krediñ en ur c'habailh. Ur sell buhezskrid hag ul lennadenn aketus eus al levrioù bourzh a aotre da reizhañ hiziv ali Prosper Hémon. Kas a reont d'un ernaouin resis a zenaou paranoiak ha marteze da dostaat ur mekanikerezh endroadur eus ar breveshañ d'ar

Livre 1.indb 244 11/02/2015 13:53:45

psykoz-se en ur vartezeat e vefe bet Trevoù « ur bugel erlec'hiañ ». E digenvez ar bourzh hag a oa heñvel ouzh un endro lec'h bac'het, e oa bet tapet spered an ofiser : pep stourm a lakae kreskiñ e gredenn a gabailh. Ur beursujidigezh a reas diouer a skoer, a splujas anezhañ en un emzistruj ne c'hallas treusbevañ ken dre voureviañ ha boureviañ c'hoazh.

Livre 1.indb 245 11/02/2015 13:53:45

Livre 1.indb 246 11/02/2015 13:53:45

Guillaume Le Lay de Grantugen député de la Bretagne aux états généraux de 1789 et à l'Assemblée nationale constituante

par Yves Saint-Jalm

La province de Bretagne envoya soixante-six députés aux états généraux de 1789, soit vingt-deux pour l'ordre du clergé et quarante-quatre pour celui du tiers état. La noblesse et le haut clergé avaient refusé de désigner des députés. Les représentants du clergé étaient donc principalement issus du bas clergé, c'est-à-dire pour la plupart des curés. De son côté, le tiers état était composé pour deux tiers de juristes et de membres de l'administration royale (avocats, sénéchaux, conseillers, procureurs fiscaux, etc.) et pour le tiers restant de négociants, armateurs et industriels, ainsi que d'un médecin. Les députés issus de la paysannerie n'étaient véritablement que trois[1] : Michel Gérard, élu de la sénéchaussée de Rennes, Corentin Le Floch, élu de celle d'Hennebont, et Guillaume Le Lay, élu des sénéchaussées réunies de Lannion et Morlaix (mais représentant celle de Morlaix)[2]. Sans grande surprise, la très grande majorité de la population bretonne de l'époque, qui vivait dans les campagnes, n'avait pu obtenir qu'une part minime de la députation. La situation n'était pas différente dans les autres provinces.

Aucun de ces trois députés paysans n'a joué de rôle véritablement important dans les événements considérables qui se sont déroulés du 4 mai 1789, date de l'ouverture des états généraux à Versailles, au 30 septembre 1791, date du remplacement de l'Assemblée nationale constituante par l'Assemblée législative. Le bilan de leur activité de législateur est faible et leur influence sur le processus révolutionnaire relativement négligeable. Michel Gérard, laboureur à Montgermont, près de Rennes, s'est acquis une célébrité certaine sous le nom du « Père Gérard » parce que, portant l'habit de laboureur lors du défilé général de la députation, il fut remarqué par le roi Louis XVI qui le salua. Le Père Gérard est devenu alors, pour la presse et l'opinion de l'époque, l'archétype de la petite cohorte de députés paysans de toutes origines, souvent décrits avec condescendance comme sympathiques mais grossiers, ignorants, facilement manipulables, en général peu actifs et sans importance, par ailleurs bien utiles pour mettre en avant le caractère « populaire » de la représentation nationale. Michel Gérard compte quelques interventions à la tribune de l'Assemblée

[1] Quelques députés supplémentaires se sont déclarés cultivateurs en plus d'une autre activité. Mais on ne peut pas considérer qu'ils étaient des paysans à proprement parler.

[2] R. Kerviler, *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux États généraux*, Nantes, 1885-1889, 2 tomes en un volume.

Livre 1.indb 247 11/02/2015 13:53:45

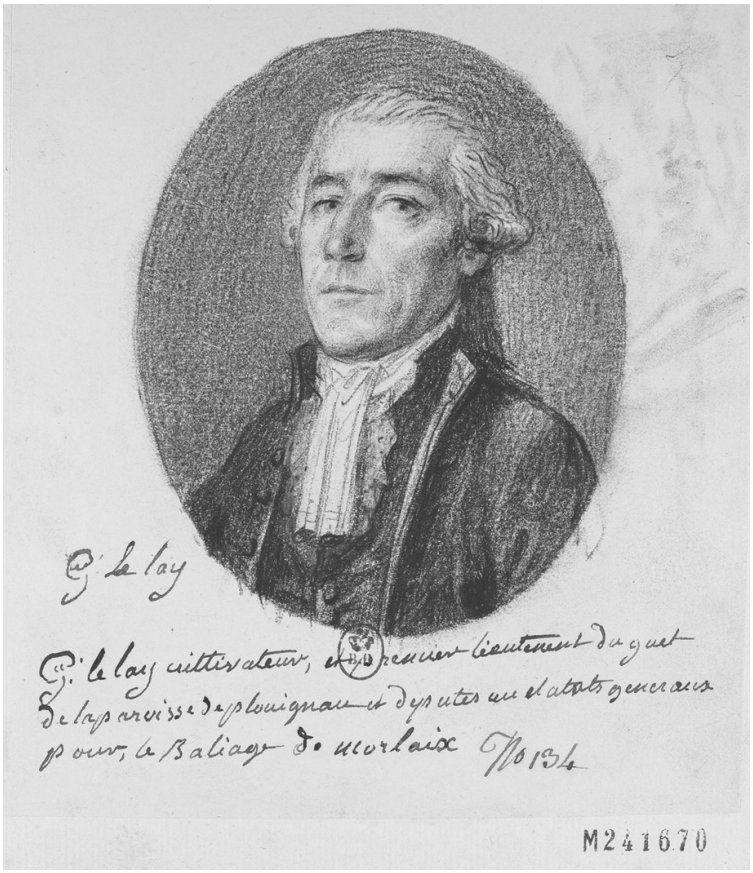

Fig. 1. – Portrait de Guillaume Le Lay de Grantugen. Bibl. nat. France, département des Estampes et Photographies, 4-NA-43 (A).

à son actif, où son ton direct et son franc-parler étaient remarqués[3]. Corentin Le Floch, cultivateur à Lignol, à l'ouest de Pontivy, se présenta aussi en costume régional mais avec moins de succès populaire. Il n'intervint jamais dans les travaux de l'Assemblée, où il se contenta de voter sur les projets présentés. Il est surtout connu pour avoir été fusillé chez lui, en 1794, par une bande de chouans, alors qu'il était devenu maire de Lignol à son retour de Paris[4]. Le plus méconnu d'entre eux est probablement Guillaume Le Lay, qui était cultivateur à Lannéanou, pas très loin de Morlaix. Pourtant, il est peut-être des trois celui qui s'est le plus investi dans son rôle de député, au moins sur un sujet qui avait une importance certaine pour une partie significative de la paysannerie bretonne du XVIIIe siècle : la législation concernant le domaine congéable.

[3] R. Kerviler, *Recherches et notices*, *op. cit.*, t. I, p. 340-347.

[4] É. Miniou, « Corentin Le Floch, laboureur et député de la sénéchaussée d'Hennebont aux états généraux de 1789 » dans Ph. Jarnoux (dir.), *Élites et notables en Bretagne de l'Ancien Régime à nos jours*, Brest, 1999, p. 41-56.

Livre 1.indb 248 11/02/2015 13:53:46

Laboureur ménager à Lannéanou avant 1789

Guillaume Le Lay était issu d'une famille de paysans domaniers[5] implantée à Lannéanou depuis plusieurs générations[6]. Cette trève, dépendante de la paroisse de Plouigneau, est située au sud-est de Morlaix, au pied des monts d'Arrée, dans la partie la plus occidentale du Trégor. Jean Le Lay, son arrière-grand-père, était originaire de Plougonven. Il s'était établi à Lannéanou après son mariage en 1662. À la fin du XVIIe siècle, il est avec son fils, apparemment unique, Hervé, domanier à Glaharé au nord de Lannéanou, avant de s'installer au convenant de Lohennec-Bras, un peu plus au sud. Jean meurt en 1712, et son fils Hervé en 1717. Françoise Cozic, la veuve de ce dernier, gère les avoirs de la famille, tout en élevant ses enfants mineurs. Leur fils ainé, Guillaume, prend la succession à Lohennec-Bras, alors que le fils cadet, Hervé, père du futur député, s'établit au convenant de Kerudoret à la suite de son mariage.

Guillaume Le Lay est ainsi né à Kerudoret en Lannéanou le 22 avril 1743, unique fils d'Hervé Le Lay et de Jeanne Le Bourzec. Hervé et Jeanne, qui était veuve en première noces d'Alain Le Cam, s'étaient mariés à Lannéanou le 5 novembre 1737. Le couple eut, en plus de Guillaume, trois filles dont deux moururent en bas âge. Guillaume n'avait donc qu'une sœur, Françoise, née en 1739. Le hameau de Kerudoret est situé dans la partie nord-est de Lannéanou, à proximité du Douron, rivière fixant la limite avec la paroisse de Botsorhel. Le rôle de perception du vingtième de 1757 de Lannéanou nous apprend que c'est un domaine congéable, dont le propriétaire foncier est M. Le Rouge de Guerdavid et dont le tenancier est Hervé Le Lay[7]. Celui-ci avait repris le bail de Kerudoret du fait de son mariage avec Jeanne Le Bourzec, car Alain Le Cam, premier époux de celle-ci, mort à Kerudoret en 1736, en était le précédent détenteur. Hervé Le Lay le garda au moins jusqu'au décès de sa femme, survenu en juin 1774. Il le transmit ensuite à son fils Guillaume, soit après cette date mais avant son décès, survenu en mars 1782 à Gaspern-Bras en Plougonven, au domicile de son gendre, Sulpice Laizet, époux de Françoise Le Lay. Des documents ultérieurs suggèrent que cette transmission eut lieu en décembre 1779[8].

Guillaume Le Lay se maria avec Françoise Salaun, originaire de Botsorhel, le 3 novembre 1767 à Guerlesquin. Celle-ci, fille unique, était orpheline depuis l'âge de trois ans et habitait à Guerlesquin chez un parent désigné comme tuteur. Par héritage, elle était propriétaire de rentes foncières et convenancières sur trois convenants et des bâtiments situés à Botsorhel et Plouigneau[9]. Le couple eut six filles et deux garçons, mais quatre d'entre eux moururent en bas âge. Furent élevés à Kerudoret : Marie Sulpicine (née en 1772), Marie-Anne (née en 1776), Guillaume Hervé (né en 1778) et Anne Pauline (née en 1782). Le patrimoine du couple ne se limite pas aux droits sur le convenant de Kerudoret. Ils ont acquis en communauté les droits sur un second convenant : le convenant Macquer, situé à Grand-Hugen à l'extrême sud de Lannéanou. Celui-ci a probablement été affermé. Les registres de perception de la capitation de Lannéanou des années 1787-1789[10] indiquent qu'il y a quatre domaniers payant

[5] Les paysans exploitant des terres sous domaine congéable étaient appelés indifféremment domaniers, convenanciers ou colons. On emploiera ici préférentiellement le premier terme.

[6] Données généalogiques : Arch. dép. Finistère, registres paroissiaux et état civil ; base de données RECIF du Centre généalogique du Finistère, Brest.

[7] Arch. dép. Finistère, 3 C 157.

[8] *Ibid.*, 3 Q 5914, déclaration de succession de Guillaume Le Lay.

[9] *Ibid.*, 3 Q 5913, déclaration de succession de Françoise Salaun.

[10] Arch. dép. Finistère, 3 C 157.

Livre 1.indb 249 11/02/2015 13:53:46

plus de 30 livres de capitation dans cette trève et Guillaume Le Lay est l'un d'entre eux[11].

À la veille de la Révolution, Guillaume Le Lay a donc 46 ans, est marié, père de quatre enfants et a toujours vécu au convenant de Kerudoret en Lannéanou. Faisant partie des domaniers les plus prospères de la trève, il joue certainement un rôle important dans l'administration de celle-ci et de sa paroisse mère de Plouigneau. Des documents ultérieurs indiquent qu'il était en outre « expert priseur » chargé de faire l'expertise de biens à rembourser lors d'un congément, ce qui était un rôle extrêmement important dans le fonctionnement du domaine congéable. Par ailleurs, à partir de 1786, les registres paroissiaux et les registres d'impôts de Lannéanou le qualifient systématiquement de « sieur », sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude pourquoi. En principe, cela signifie qu'il était devenu propriétaire roturier de terres nobles. Peut-être est-ce en relation avec l'acquisition de droits sur le convenant Macquer au Grand-Hugen, probablement réalisée à cette époque[12]. Guillaume Le Lay se prévaut, à son arrivée à Paris, d'occuper la charge de premier lieutenant du guet de Plouigneau et il est, de même, difficile de préciser à partir de quand il l'a exercée et en quoi cette charge consistait exactement[13]. De son niveau d'éducation, on ne sait pas grand-chose, sinon qu'il a effectivement reçu une certaine instruction, probablement assez sommaire toutefois. Sa signature figurant sur divers actes d'avant 1789 et des documents écrits de sa main, datés de 1789 et après, permet d'affirmer qu'il sait écrire couramment. Sa langue maternelle et d'usage est nécessairement le breton. Mais il avait acquis l'usage du français et était capable de pratiquer cette langue assez correctement, sans plus, si l'on en juge toujours d'après les documents précités. Cependant, même après son séjour à Paris, ses écrits, tout en étant parfaitement compréhensibles, resteront parsemés de nombreuses tournures incorrectes, avec une orthographe pour le moins approximative. Tous ces éléments démontrent néanmoins que le domanier de Lannéanou n'était pas dépourvu d'ambition et avait réussi à se distinguer dans son milieu. Sa vie de petit notable rural assez prospère, jusque-là circonscrite dans les campagnes de la partie occidentale du Trégor, proches de Morlaix, va prendre un tour nouveau en 1788, le roi Louis XVI se voyant contraint de réunir les états généraux du royaume, procédure qui n'a plus été utilisée depuis 1614.

L'élection aux états généraux

La convocation des états généraux a été rendue inévitable à l'été 1788 à cause, en particulier, d'une crise aiguë des finances du royaume. Il s'agit d'abord de décider d'une réforme fiscale, mais l'effervescence qui s'empare de la France laisse penser qu'on ne pourra en rester là. Un règlement royal, publié le 24 janvier 1789, en définit le processus de préparation ainsi que le mode de désignation des députés. Mais en Bretagne, il faut attendre jusqu'au 16 mars pour que ce processus puisse être enclenché. En effet, la noblesse bretonne, suivie par le haut clergé, soutient que le mode de désignation ne doit pas se faire selon le règlement du 24 janvier, mais dans le cadre des états de Bretagne, où le tiers état est très mal représenté. Devant les protestations, parfois violentes, du tiers, le roi publie le 16 mars un règlement additionnel qui confirme que la Bretagne suivra le mode général de désignation des députés, prévoyant des assemblées dans le cadre des sénéchaussées pour le tiers état, la noblesse et le clergé

[11] Il s'agit de Yves Malédant, de Kerangroas (42 livres) qui est syndic de Lannéanou en 1789, François Derrien, de Garzelouar-Huellaf (35 livres), Marie Plougonven, veuve Yves Salaun, du Plessis-Barazer (31 livres), et Guillaume Le Lay, de Kerudoret (30 livres). Ces quatre convenants sont situé à l'extrême nord de la trève de Lannéanou.

[12] L'adoption ultérieure du nom de Le Lay de Grantugen accrédite cette thèse.

[13] Aucun document n'a pu être trouvé sur ce point.

Livre 1.indb 250 11/02/2015 13:53:46

ayant leur mode de désignation spécifique[14]. Cela décidera en retour la noblesse et le haut clergé breton à ne pas y prendre part. L'ouverture des états généraux étant prévue pour début mai 1789, il restait peu de temps pour mener à bien un processus électoral fort compliqué. Pour la sénéchaussée de Morlaix, l'ordonnance de convocation de l'assemblée du tiers état est publiée seulement le 1er avril. Douze délégués de la ville de Morlaix, et cinquante et un délégués des paroisses, essentiellement rurales et maritimes, de la sénéchaussée, sont convoqués à Morlaix pour le 9 avril. Dans l'intervalle, chaque paroisse doit rédiger un cahier de doléances et élire les délégués en question. Les électeurs de base sont les hommes de plus de 25 ans payant l'impôt. Les procès-verbaux d'élection et les cahiers de doléances de la paroisse de Plouigneau et sa trève de Lannéanou n'ont pas été conservés, et, par conséquent, on ne sait pas comment ces opérations s'y sont déroulées. Guillaume Le Lay fait toutefois partie des élus, puisqu'on le retrouve à Morlaix pour l'assemblée de la sénéchaussée, qui se tient du 9 au 11 avril[15]. Cette assemblée adopte un cahier de doléances pour la sénéchaussée, à partir des cahiers primaires des paroisses, et désigne huit représentants à l'élection finale des députés aux états généraux, qui doit se faire dans le cadre des sénéchaussées réunies de Lannion et de Morlaix. Guillaume Le Lay se trouve alors de nouveau élu, avec cinq autres représentants des paroisses rurales et deux de la ville de Morlaix. Enfin le 13 avril, les vingt-six délégués désignés par la sénéchaussée de Lannion arrivent à Morlaix, où, conjointement avec leurs huit homologues de Morlaix, ils doivent procéder à l'élection de quatre députés aux états généraux. Cette assemblée apprend alors que le roi a octroyé aux puissants négociants et armateurs de la ville de Morlaix qu'un des députés à élire soit pris obligatoirement dans leurs rangs. L'assemblée conteste fermement cette obligation mais finalement s'y soumet, et Pierre Louis Mazurié de Penannech, ancien maire et consul de Morlaix, est élu. Sont élus ensuite Gabriel Hyacinthe Couppé de Kervenou, sénéchal de Lannion, et Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche, avocat au parlement de Bretagne, établi à Lannion. Les représentants des paroisses rurales réclamèrent alors un député issu de leurs rangs et finirent par l'obtenir. Leur choix, dont les motivations n'ont pas été exprimées, se porta sur Guillaume Le Lay. Cette élection, qui ne fut pas du goût du sénéchal de Morlaix, constitue une petite victoire politique pour les domaniers du Trégor occidental. Elle ne doit pourtant pas être considérée comme réellement surprenante, car un certain nombre de domaniers de cette région avaient commencé à s'organiser autour de la question du domaine congéable dès la seconde moitié de 1788. Une délégation de représentants des paroisses de Plouigneau, Lannéanou, Plougonven, Plourin, Botsorhel et Plougasnou présente notamment, le 18 février 1789, aux échevins de Morlaix, une pétition contenant plusieurs revendications sur ce sujet. Guillaume Le Lay en faisait déjà partie[16].

Il convient donc de s'attarder sur le contenu du cahier de doléances du tiers état de la sénéchaussée de Morlaix, qui définissait le mandat de ses deux députés élus[17]. Ce cahier était formé du cahier rédigé par la ville de Morlaix, qui fut adopté *in extenso* par l'assemblée de la sénéchaussée, et d'un *addendum* reprenant les doléances spécifiques des paroisses rurales. La première partie du cahier de la ville de Morlaix énumère les revendications politiques dont les principales sont les suivantes :

- Le vote par tête et non par ordre aux états généraux ;

---

[14] J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Paris, 1879, t. I, p. 639-641.

[15] Arch. nat., B/A 26 et B/III 39.

[16] A. Le Bloas, « La question du domaine congéable dans l'actuel Finistère à la veille de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 331, 2003, p. 19, 24.

[17] J. Mavidal, E. Laurent, *op.cit.*, t. IV, p. 72-76.

Livre 1.indb 251 11/02/2015 13:53:46

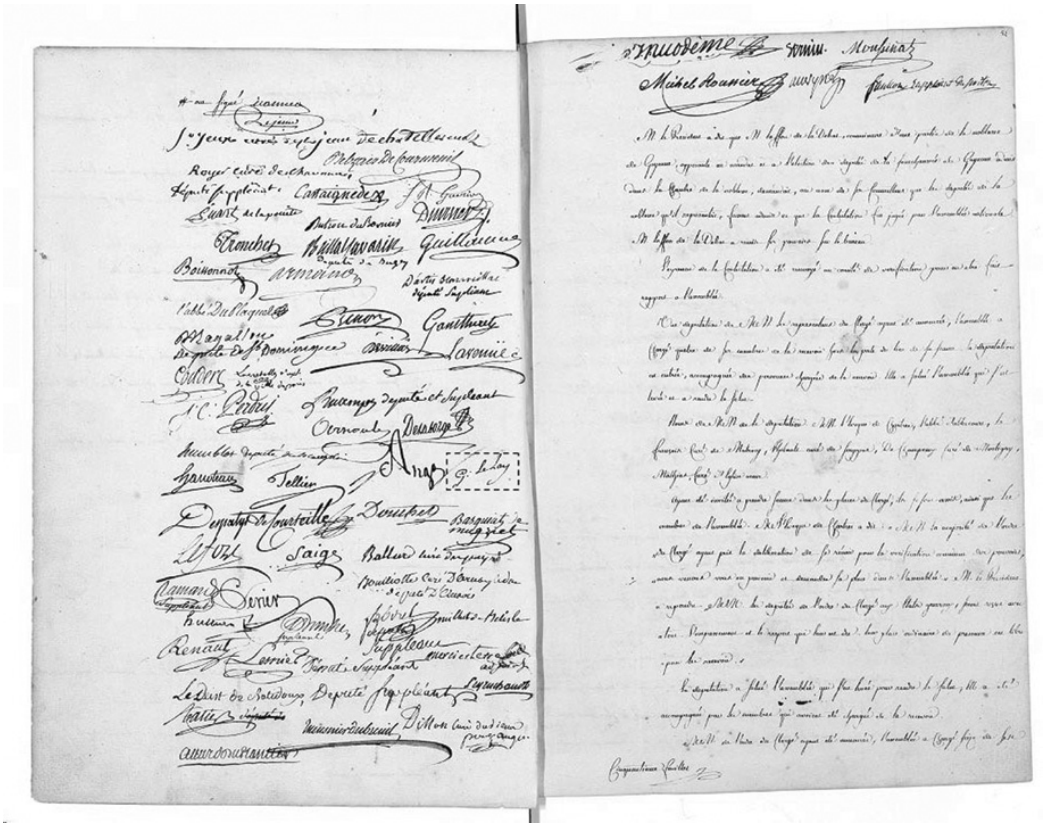

Fig. 2. – Extrait du procès-verbal du serment du Jeu de paume de la séance du 22 juin 1789. Arch. nat., base documentaire ARCHIM. Encadré de la signature ajouté par l'auteur.

- L'établissement de la liberté et de la liberté individuelle (*sic*) ;

- Le retour périodique des états généraux à un terme court ;

- La responsabilité des ministres devant les états généraux ;

- La réforme des lois civiles et criminelles avec égalité des peines pour des délits identiques ;

- La répartition de l'impôt sur tous les membres de la société à proportion de leurs ressources ;

- La suppression des banalités ;

- La suppression des juridictions seigneuriales ;

- Le maintien dans leur intégrité des constitutions de la province de Bretagne.

On trouve ensuite deux chapitres décrivant les doléances spécifiques des corporations et les doléances du commerce que l'on ne détaillera pas ici. Les doléances spécifiques du monde rural sont exposées dans *l'addendum*. La principale revendication est libellée ainsi :

- l'abolition du droit de quévaise et la suppression des usements locaux relatifs au domaine congéable.

Livre 1.indb 252 11/02/2015 13:53:46

Les autres demandes des campagnes concernent la suppression du système d'impôts ecclésiastiques et son remplacement par un système plus juste, la suppression de certains impôts seigneuriaux, la désignation d'experts-priseurs pris dans la classe des cultivateurs, la suppression des fuies et colombiers, le droit de chasse sur ses propres terres, l'entretien des chemins de traverse à la charge des propriétaires riverains, la liberté de commerce pour les denrées agricoles, un règlement pour la récolte des goémons, etc. La signature de Guillaume Le Lay figure au bas de cet *addendum*.

L'Assemblée nationale constituante

Entre son élection imprévisible, voire improbable, du 13 avril et l'ouverture des états généraux prévue le 4 mai à Versailles, le domanier de Kerudoret n'eut pas beaucoup de temps pour s'organiser. Il laissait en Bretagne une famille et une exploitation agricole et il lui avait certainement fallu prendre diverses dispositions pour que la vie puisse continuer pendant une absence dont la durée n'était d'ailleurs pas vraiment fixée. Il lui fallait en outre régler les problèmes du financement de son séjour à Paris. Bien qu'aucun document ne le confirme vraiment, il est très probable que c'est l'épouse de Guillaume Le Lay, Françoise Salaun, qui géra les affaires du couple en son absence. Le voyage vers Versailles fut forcément pour lui un grand saut dans l'inconnu. Il était porteur des espérances des paysans domaniers du Trégor et peut-être avait-il conscience de la difficulté de la tâche qui l'attendait. Mais comme il n'a laissé aucun écrit personnel, on ne peut que faire des conjectures sur son état d'esprit à ce moment. Le 4 mai eut lieu un défilé des députés dans les rues de Versailles, acclamés par la population, défilé qui fut suivi d'une messe. Les états généraux s'ouvrirent véritablement le 5 dans la salle des Menus-Plaisirs, où l'on écouta le discours du roi et ceux des principaux ministres, dont Necker. Plus d'un mois se passa alors en querelles de procédure, dues en fait à la séparation des états généraux en trois chambres distinctes selon les ordres, ce que contestait le tiers état. Cela conduit le tiers état, qui s'est rebaptisé « communes », à faire vérifier les pouvoirs de tous les députés y compris ceux de la noblesse et du clergé par un appel qui commence le 12 juin au soir. Guillaume Le Lay répond à cet appel le lendemain et son mandat est validé le 14[18]. Le 17 juin, l'assemblée des communes, qui a été rejointe par quelques députés du clergé, se proclame Assemblée nationale, invitant les deux autres ordres à se joindre à elle. La Révolution vient de commencer.

Comme la mode s'en était répandue parmi les députés du tiers état, le député de Morlaix adopta un nom composé à la manière de la noblesse. C'est ainsi qu'il devint Guillaume Le Lay de Grantugen. Grantugen est une déformation de Grand-Hugen[19], le hameau du sud de Lannéanou où il avait acquis des droits sur un convenant. Il se déclara comme « laboureur ménager et premier lieutenant du guet à Plouigneau[20] ». Il trouva un logement 16, rue Saint-

---

[18] J. Mavidal, E. Laurent, E. Clavel, *Archives parlementaires de 1787 à 1860*, Paris, 1875, t. VIII, p. 95, 104.

[19] Il semble bien que Guillaume Le Lay ait inventé pour l'occasion la graphie « Grantugen ». En effet, dans la plupart des documents antérieurs à 1789 relatifs à Lannéanou, on ne trouve pas cette manière d'écrire le nom de ce hameau. Il est toujours écrit « Grand-Hugen » dans les registres paroissiaux, les rôles d'impôts et autres documents depuis au moins la seconde moitié du XVIIe siècle. Cela occasionnera postérieurement quelques méprises. Notamment, Louis Le Guennec établira à cause de cela une relation entre le « Grand-Hugen » de Lannéanou et une ancienne famille noble de Poullaouen, les Grantugen. Il en déduisit que Grand-Hugen était une forme moderne et francisée du nom de ce hameau, dont la forme bretonne originale serait « Grantugen » (P. Peyron, J.-M. Abgrall, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon, Lannéanou », *Diocèse de Quimper et de Léon*, *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, n° 19, 1919, p. 1-18). Les documents disponibles infirment cette analyse. Par ailleurs, l'adoption de ce nom fit croire que le député était natif de ce hameau ou qu'il y vivait, ce qui n'est pas le cas.

[20] Plouigneau était orthographié " Plovigneau " dans les documents officiels de l'époque, erreur qui subsiste encore dans certains documents.

Livre 1.indb 253 11/02/2015 13:53:46

Pierre à Versailles jusqu'au transport de l'Assemblée nationale à Paris, le 12 octobre 1789. Il s'installa alors 20, rue de Rohan, à proximité du Palais-Royal, jusqu'à la fin de son mandat[21]. Des galeries de portraits des députés arrivés à Paris pour les états généraux ont été réalisées par divers artistes à cette époque. C'est ainsi que l'on dispose de plusieurs portraits de Guillaume Le Lay, réalisés de face et de profil. Contrairement à Michel Gérard et Corentin Le Floch, celui-ci ne s'est pas distingué par sa présentation et porte la tenue de rigueur pour les députés du tiers état : redingote noire et petite perruque.

Dans les trois premiers mois de l'Assemblée nationale, devenue constituante après le serment du Jeu de paume, le député Guillaume Le Lay de Grantugen resta très discret. La députation de Bretagne y joue toutefois un rôle très important. Sous l'impulsion de quelques « leaders », comme Lanjuinais et Le Chapelier, tous deux députés de Rennes, les députés bretons se réunissent pour discuter au préalable des affaires en cours et prendre une position commune. Cela permit à ces députés bretons d'être une force de proposition, leur donnant ainsi une influence particulière dans l'assemblée. Ces réunions, qui restèrent toujours informelles, furent rapidement connues sous le nom de « Club breton », attirant, au fur et à mesure que leur renommée grandissait, de nombreux députés non bretons[22]. Le député de Morlaix participa naturellement à ce mouvement et vota donc invariablement comme le bloc des députés bretons. Il manqua la séance du Jeu de paume le 20 juin 1789, mais signa le Serment lors de la séance du 22 juin[23] et vota, dans la nuit du 4 août, l'abolition du système féodal[24].

Le domaine congéable et la quévaise

Guillaume Le Lay de Grantugen se décida à prendre la parole à la tribune de l'Assemblée nationale pour la première fois le 24 septembre 1789[25] pour présenter une motion sur les quévaises et le domaine congéable. Voici l'introduction de son discours :

« Messieurs, mon âme pleine de sentiments ne peut plus souffrir le silence. Ma conscience m'oblige de prendre la parole pour remplir mon devoir et celui de mes commettants. Bénis soient à jamais le jour et la nuit du 4 août dernier. La générosité et la justice des bons citoyens qui composent cette auguste Assemblée ont délivré, ou pour mieux dire, brisé les chaînes de l'esclavage qui régnait en France en lui donnant la liberté. Les cultivateurs vont désormais jouir des fruits de leurs travaux. Cette bonne nouvelle, Messieurs, que vous avez répandue dans toutes les provinces du Royaume, y mettra la paix et la réjouissance. Il n'y a donc plus que ces Bas-Bretons qui resterons dans l'esclavage, et sans consolation, et toujours courbés sous leurs fers. Ne sont-ils pas peuple français ? Ils sont citoyens comme nous. Pourquoi ne pas faire un effort pour briser leurs chaînes ? Le roi ne leur a-t-il pas envoyé des lettres de convocation, comme aux autres provinces, puisque j'ai l'honneur d'être leur représentant et par conséquent de remplir leurs intentions ? Jusqu'alors j'ai cru en mes collègues, qui ont beaucoup plus de talent que moi, qui à peine peux prononcer deux mots français : ne devais-je pas espérer que mes collègues se fussent armés de la tranche pour couper cette chaîne qui de son poids accable nos concitoyens, soit parce que l'humanité et la fraternité nous y engagent, soit aussi parce que c'est l'intention de nos commettants ; il faut donc que malgré mon peu de talent et ma petite capacité, je m'arme de cette tranche pour tâcher, si je puis, de

[21] A. Brette, *Recueil de documents relatif à la convocation des États généraux de 1789,* Paris, 1896, t. II, p. 213.

[22] F.-A. Aulard, *La Société des Jacobins. Recueil de documents pour l'histoire du Club des Jacobins de Paris*, Paris, 1889, t. I, p. II à XXVI.

[23] J. Mavidal, E. Laurent, E. Clavel, *op. cit.*, 1875, t. VIII, p. 141.

[24] Id., *ibid.*, p. 347.

[25] Id., *ibid.*, t. IX, 1877, p. 169-170.

Livre 1.indb 254 11/02/2015 13:53:46

couper cette chaîne qui les absorbe et sous laquelle ils gémissent. »

Dans ce préambule, le député de Morlaix avoue qu'il a dû se faire violence pour se décider à prendre la parole. Si son affirmation comme quoi il ne peut « à peine prononcer deux mots français » est sans doute exagérée car il a prononcé ce jour-là un discours assez long, il ne fait pas de doute que la maîtrise insuffisante de cette langue constitue pour lui un handicap au moins psychologique. L'orateur présente ensuite à l'Assemblée une motion demandant la suppression des quévaises et du domaine congéable dans les régions où celles-ci sont en vigueur et les raisons qui motivent sa demande. Sa motion est de plus accompagnée d'un projet de décret en bonne et due forme.

Le domaine congéable et la quévaise sont deux tenues qui n'existaient pratiquement qu'en Basse-Bretagne. À l'exception notable du Léon, elles y étaient majoritaires, essentiellement sous la forme du domaine congéable. Sans vouloir développer dans tous ses détails cette question qui a fortement agité la province avant et pendant la Révolution, il est nécessaire toutefois d'en esquisser les principaux points forts. Le domaine congéable[26] (ou bail à convenant) est, en quelque sorte, un système de location et de vente partielle d'une exploitation (convenant) dont le propriétaire foncier loue au tenancier (domanier, convenancier, colon), contre une rente dite rente convenancière, des terres à cultiver en lui vendant les édifices et superfices. Le tenancier est donc, sous certaines conditions, détenteur d'un droit de propriété, que l'on désigne souvent sous l'appellation de « droits superficiels », qu'il peut lui même vendre, hypothéquer, passer à ses héritiers et même affermer à un autre paysan. Le propriétaire foncier garde le droit de donner congé (congément) à son domanier qui, dans ce cas, devait être remboursé « à dire d'expert » de la perte de sa propriété. Pour obtenir le renouvellement de son bail, généralement d'une durée de neuf ans, le domanier devait consentir à son foncier une commission. Comme le propriétaire foncier était généralement un noble possédant des droits seigneuriaux, le bail à convenant était grevé de diverses obligations à caractère féodal, telles que corvées, banalités, et autres. Le droit régissant cette tenue était en outre variable et dépendait de divers « usements » locaux. L'usement de Tréguier-Goëllo était considéré comme, peut-être, le moins contraignant par rapport à ceux en vigueur en Cornouaille et dans le pays de Vannes (usement de Brouerec) et encore plus par rapport à celui de Rohan (Bretagne centrale). La quévaise était, de son côté, liée à la propriété ecclésiastique, en particulier celle des abbayes cisterciennes de Bégard et du Relec d'une part, et de la commanderie de la Feuillée et ses dépendances des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem d'autre part[27]. Le quévaisier recevait du seigneur une exploitation (appelée souvent aussi convenant), assortie, en principe, d'obligations très strictes. Celle-ci ne pouvait être aliénée, ni divisée, ni vendue, et le quévaisier ne pouvait s'en départir, sauf accord du seigneur. Il était obligatoire d'y résider et d'ensemencer au mois un tiers des surfaces cultivables. Une partie de la récolte était due au propriétaire et devait en outre être transportée par le quévaisier. Corvées, banalités et autres droits féodaux faisaient aussi partie des obligations. Par contre, le quévaisier qui respectait ces règles ne pouvait recevoir congé et ses héritiers directs pouvaient lui succéder en appliquant le droit de « juveignerie », c'est-à-dire que c'est le plus jeune des enfants mâles qui hérite ou à défaut la plus jeune des filles. À défaut d'héritiers directs, le seigneur rentrait dans la propriété totale de la tenue.

En Bretagne, le mécontentement contre ces deux systèmes, dans les zones où ils existaient,

[26] L. Dubreuil, *Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution*, Paris, 1915, 2 vol.

[27] J. Laurent, *Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la quévaise,* Paris, 1972.

Livre 1.indb 255 11/02/2015 13:53:46

s'était largement développé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle comme en témoignent les cahiers de doléances de 1789 qui, très souvent, en réclament la suppression, à l'instar de celui de la sénéchaussée de Morlaix[28]. Outre le mécontentement lié aux droits féodaux multiples et variés (corvées, banalités, soumission à la justice seigneuriale, etc.) auxquels ils étaient assujettis mais qui n'étaient pas spécifiques au domaine congéable ou à la quévaise, les domaniers contestaient surtout les conditions de renouvellement des baux et son corollaire : le droit de congément sans recours[29]. Le congément, même si dans les faits il était rare, était perçu comme une véritable spoliation par les domaniers, et, de toute façon, il constituait un risque économique important pour ceux-ci. De plus, il n'était pas rare qu'un domaine congéable soit transmis et exploité sur plusieurs générations, ce qui rendait un congément difficilement acceptable. Dans le cas d'un congément, le domanier était remboursé de ses droits superficiels, mais l'évaluation, réalisée par des experts-priseurs, donnait souvent lieu à des contestations. De toute façon, la nécessité de déménager ses biens meubles entraînait des coûts non négligeables, sans parler de la difficulté à retrouver un autre convenant. Traditionnellement les congéments se faisaient « au terme de la Saint-Michel », en septembre, c'est-à-dire après les récoltes, mais un arrêt du parlement de Bretagne les avait autorisés à n'importe quelle date et un congément avant les récoltes était une catastrophe pour le domanier. La rente convenancière ne pouvait être réévaluée, ce qui était un avantage pour le tenancier, mais les propriétaires faisaient payer le renouvellement des baux. Comme les domaniers craignaient par-dessus tout le congément, les propriétaires disposaient d'un rapport de force favorable. Ces commissions de renouvellement de bail étaient devenues trop élevées aux yeux des tenanciers. Bien qu'étant propriétaires des édifices, ils ne pouvaient y apporter des améliorations ou y ajouter de nouvelles constructions sans autorisation du propriétaire foncier, ce qui était une autre source de frustration. Enfin, dans ce système, la propriété des arbres de haute futaie restait au foncier, même s'ils avaient été plantés par le domanier, qui avait seulement le droit de les émonder. Les autres arbres, dont les fruitiers, faisaient partie des droits superficiels. Ce système privait les tenanciers de bois d'œuvre, car ils n'en plantaient pas au bénéfice du propriétaire, d'où une certaine pénurie et un fort renchérissement. Comme on le voit, les griefs des paysans détenteurs de baux à convenant étaient nombreux. Ce mode d'exploitation des terres, très particulier et sans réel équivalent hors de Bretagne, avait suscité, dans les décennies précédant la Révolution, l'intérêt de plusieurs jurisconsultes bretons, dont certains en soulignèrent les avantages. Le plus influent d'entre eux fut certainement Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche[30], futur député de Lannion à l'Assemblée, qui avait publié en 1776 un traité intitulé *Les Institutions convenancières ou traité des domaines congéables en général et spécialement à l'usement de Tréguier et de Goëllo*. Ses analyses étaient très favorables au domaine congéable, à condition, selon lui, de revenir à ses principes de base et de le débarrasser de ses aspects féodaux, qui s'y étaient surajoutés postérieurement et constituaient des abus. Il considérait, non sans arguments, que le régime convenancier avait été favorable au développement de l'agriculture, en Bretagne notamment, en empêchant le morcellement des exploitations. Il soulignait en outre que la situation économique et sociale des domaniers bretons était, en fait, plutôt meilleure que celle de la majorité de la paysannerie française. Cette dernière affirmation n'était peut-être pas dépourvue de fondements, mais était sûre-

[28] A. Le Bloas, art. cité, p. 1-27.

[29] L. Dubreuil, *op. cit.*

[30] L. Dubreuil, « Révolutionnaires de Basse-Bretagne : Jean-Marie Beaudoin de Maisonblanche, jurisconsulte et député », *Annales de Bretagne*, t. XXXIII, n° 1, 1918, p. 105-130.

Livre 1.indb 256 11/02/2015 13:53:46

ment plus ou moins justifiée, du fait de situations locales contrastées.

La problématique était un peu différente en ce qui concerne la quévaise, qui ne jouera qu'un rôle mineur dans la question qui fut débattue au début de la Révolution. Comme elle était très minoritaire par rapport au domaine congéable, il était plutôt difficile aux quévaisiers de faire entendre leurs revendications spécifiques. Par ailleurs, l'usement de quévaise avait, au cours du temps, fait l'objet de nombreux arrangements plus ou moins formalisés entre les propriétaires fonciers (qui n'étaient jamais des particuliers, mais des institutions ecclésiastiques) et les tenanciers. Par ailleurs, ceux-ci avaient aussi procédé à des empiétements, donnant parfois lieu à des procédures devant justice. En 1789, elle était en voie de disparition ou du moins, en régression accentuée. La décision de les transformer en censives avait d'ailleurs déjà été prise par les hospitaliers[31].

Ces tenues existaient toutes les deux à Lannéanou avant 1789. D'après les rôles d'impôts déjà cités, il y avait dans cette trêve une soixantaine de convenants, dont 85 % de domaines congéables et 15 % de quévaises, ce à quoi il faut ajouter quelques métairies. Ces rôles d'impôts démontrent sans conteste que les quévaisiers sont, à Lannéanou, moins bien lotis que les domaniers, car ils payent généralement moins d'impôts que ces derniers. Il n'est toutefois pas si facile de déterminer si cette distinction est véritablement liée à la différence de statut ou si elle n'est pas plutôt d'ordre purement économique. En effet, à Lannéanou, les domaines congéables qui se situent au nord de la trêve semblent en général plus prospères que ceux qui se trouvent au sud. Les quévaises se situent uniquement dans la partie sud de Lannéanou. Sur ce territoire, il se peut donc que les quévaises soient intrinsèquement moins favorisées (terres moins bonnes et/ou plus exiguës) que la majorité des domaines congéables. Dans la trêve, une douzaine de domaniers peuvent être considérés comme relativement aisés[32] et quelques-uns, dont Guillaume Le Lay, comme très aisés. À l'exemple de ce dernier, certains sont, seul ou en consortie, domaniers de plusieurs convenants et afferment alors une partie de leurs droits superficiels à d'autres paysans. À Lannéanou, les propriétaires fonciers étaient majoritairement des nobles[33], mais pas uniquement. Outre les hospitaliers qui possèdent le domaine quévaisier, les prêtres et fabriques de Lannéanou et Plougonven possèdent quelques domaines congéables. Enfin, il existe quelques convenants dont des propriétaires fonciers sont roturiers, surtout dans la partie sud de la trêve[34].

On peut donc dire que quand Guillaume Le Lay prétend, devant ses collègues de l'assemblée, que la condition des domaniers est proche de l'esclavage et qu'ils sont chargés d'une " chaîne qui les absorbe et sous laquelle ils gémissent ", il noircit singulièrement la situation. Le contenu de son discours permet toutefois de déterminer que, à ses yeux, trois griefs contre le domaine congéable sont particulièrement importants. Ce sont, dans l'ordre, le droit de congément sans recours, la propriété des bois de haute futaie et la nécessité d'obtenir l'accord du foncier pour bâtir. En ce qui concerne la quévaise, Guillaume Le Lay ne retient comme grief que le droit de juveignerie, c'est-à-dire l'héritage au profit du plus jeune, qu'il considère comme contraire au droit naturel. Pourtant, il n'était certainement pas sans savoir qu'il était en pratique très inégalement appliqué à la fin du XVIIIe siècle, et pas du tout à

[31] J. Laurent, *op. cit.*

[32] C'est-à-dire payant plus de 20 livres de capitation.

[33] Les principales familles nobles propriétaires fonciers de Lannéanou en 1789 sont : Le Rouge de Guerdavid, Calloët de Lannidy, de Lagadec, Rospiec de Keruscar, Pastour de Kerjean, de La Porte du Bourouguel (Arch. dép. Finistère, 3 C 157, registres d'imposition de Lannéanou).

[34] Arch. dép. Finistère, *ibid.*

Livre 1.indb 257 11/02/2015 13:53:47

Lannéanou, et ce depuis fort longtemps[35]. Sa proposition est de transformer les domaines congéables et les quévaises en cens final, système dans lequel le tenancier devient " propriétaire d'usage " contre une redevance foncière perpétuelle.

Le projet de décret de Guillaume Le Lay n'avait aucune chance d'être discuté directement par l'Assemblée. En effet, étant donné l'énormité et la complexité du travail législatif découlant du programme révolutionnaire, des comités spécialisés avaient été rapidement créés et tous les décrets étaient étudiés par ces comités avant adoption par l'Assemblée. Guillaume Le Lay le savait, et il avait, quelques jours avant son intervention en séance publique, fait parvenir au comité d'agriculture un mémoire sur le domaine congéable et la quévaise[36]. Ce n'est pourtant pas ce comité qui sera appelé à jouer le rôle le plus important dans la discussion, mais le comité de féodalité. Il avait été créé à la suite de l'abolition du système féodal, votée la fameuse nuit du 4 août, et était chargé de développer une législation conforme à cette décision. Comme la garantie du droit de propriété avait été posée comme principe intangible par l'Assemblée, la meilleure base légale pour une possible abolition du domaine congéable et de la quévaise était de reconnaître leur nature féodale et de les inclure ainsi dans le champ d'application des décrets du 4 août et jours suivants. C'est donc sur ce point que la controverse va se focaliser et il reviendrait au comité de féodalité de trancher la question. Or Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche était membre de ce comité et ses opinions favorables au domaine congéable étaient connues. Peut-être Guillaume Le Lay comptait-il sur le comité d'agriculture pour contrebalancer son influence.

Guillaume Le Lay était resté en étroite relation avec ses électeurs des campagnes morlaisiennes et il les tenait informés des développements de la situation, comme en témoigne une lettre signée d'une vingtaine de paysans domaniers de la région de Morlaix et adressée au député[37]. Elle date du 14 novembre 1789. Le premier signataire en est Sulpice Laizet, son beau-frère. Elle a peut-être été suscitée par le député qui rassemblait, à cette époque, des documents à l'appui de ses propositions. Sulpice Laizet et son fils ont réuni des représentants de nombreuses paroisses du Trégor morlaisien, auquel il faut rajouter le pays de Taulé, pour rédiger une pétition dans un français malhabile. Elle démontre toutefois que l'on suivait avec attention les développements parisiens dans ces campagnes bretonnes. Les décrets du 4 août et suivants y sont mentionnés, on sait que le droit de franc-fief est supprimé (décret du 28 septembre 1789[38]) et que l'on attend la suppression des banalités. On réclame vivement des décisions favorables sur le domaine congéable, bien que tout cela soit exprimé de manière confuse. Guillaume Le Lay produira cette lettre devant le comité de féodalité, accompagnée de deux copies de contrat de renouvellement de bail à domaine congéable à titre d'exemple. Ce document est un des premiers exemples des nombreuses pétitions, adresses et réclamations diverses qui seront envoyées à l'Assemblée nationale par les partisans de l'abolition du domaine congéable.

Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche, de son côté, présente devant le comité de féodalité un rapport sur « Les usements de la Basse-Bretagne ». Celui-ci est transmis à l'assemblée le 9 décembre 1789[39]. C'est un texte assez long, où Baudouin de Maisonblanche démontre sa parfaite connaissance

[35] Y. Saint-Jalm, « Le terrier de la commanderie de La Feuillée de 1730 pour la trève de Lannéanou », *Le Lien du Centre généalogique du Finistère*, n° 127, 2013, p. 39-49.

[36] F. Gerbaux, C. Schmidt, ***Procès-verbaux des comités d'agriculture et de commerce de la Constituante, de la Législative et de la Convention***, Paris, 1906, t. I, p. 51.

[37] Arch. nat., D/XIV/3.

[38] *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée et sanctionnés ou acceptés par le Roi*, Paris, 1789-1794, t. I, p. 95.

[39] J. Mavidal, E. Laurent, E. Clavel, *op. cit.*, 1878, t. X, p. 464-473.

Livre 1.indb 258 11/02/2015 13:53:47

du droit de ces usements. Il en fait une analyse très détaillée, se positionnant sur un plan purement juridique en rapport avec les décrets du 4 août. Ses conclusions indiquent que, sous réserve d'une unification du droit par la disparition des usements locaux et en y incluant quelques modifications substantielles, le domaine congéable n'est pas de nature féodale et qu'il convient de le conserver. Il conclut dans le sens contraire pour la quévaise, dont il propose la suppression[40]. Ce rapport est complété par un projet de décret dans ce sens, dont l'auteur dit lui-même : « Ce projet est susceptible d'améliorations, même au profit des colons, sans préjudicier aux fonciers, et l'auteur va s'en occuper ; mais il croit convenable de présenter ses premières vues dont il ne s'écartera pas. » Cela ne présageait pas l'adoption d'une attitude flexible de sa part.

Le développement d'une législation nouvelle sur le domaine congéable se présente alors comme un affrontement inégal entre le député de Lannion et celui de Morlaix. Ils seront les seuls à présenter des propositions de lois sur le sujet avant que le projet final, issu du travail des comités, n'apparaisse. De par sa formation d'avocat et sa fréquentation du parlement de Bretagne avant la Révolution, Baudouin de Maisonblanche maîtrise beaucoup mieux la technique juridique et les subtilités du processus parlementaire que Guillaume Le Lay. Il est, par ailleurs, beaucoup plus proche socialement et culturellement de la majorité des députés à la Constituante que ne l'est le député de Morlaix. Mais sa position est fondamentalement fragile, parce que ce dernier peut s'appuyer sur l'opinion publique et les revendications clairement exprimées dans de nombreux cahiers de doléances du tiers état de Basse-Bretagne. Guillaume Le Lay ne cessera de répéter que ses propositions résultent du mandat qu'il a reçu lors de son élection et accusera implicitement son collègue de Lannion de trahir le sien, puisqu'en fait c'est le même. Il souhaite que l'assemblée agisse rapidement car, dans la foulée des journées révolutionnaires de l'été 1789, il a de bonnes chances d'obtenir gain de cause. Pour Baudouin de Maisonblanche, il est par contre nécessaire de gagner du temps, et il y parvient assez facilement en persuadant ses collègues du comité de féodalité de consulter les comités d'agriculture et du commerce, de constitution, et des domaines, avant de statuer sur le domaine congéable. Comme tous ces comités sont surchargés de problèmes divers, il se passera du temps avant qu'une synthèse de tous ces travaux n'apparaisse.

Dans son décret du 15 mars 1790[41], l'Assemblée nationale précise les modalités de suppression de nombreux droits féodaux, dont les banalités, ainsi que les corvées. Le droit de quévaise y est alors spécifiquement aboli, conformément aux recommandations du député de Lannion. Mais ce dernier n'avait pris aucun risque sur ce point. En effet, du 2 novembre au 21 décembre 1789, l'ensemble des biens de l'Église et de ses congrégations et ordres sont « mis à la disposition de la Nation ». Toutes les quévaises sont par conséquent devenues biens nationaux, destinées en principe à être vendues. Il n'y a donc plus personne pour demander leur maintien. Curieusement, ce même décret ne précise pas quel est le régime qui remplace la quévaise, et, en conséquence les quévaisiers se retrouvent dans une espèce de vide juridique. En revanche, le décret stipule que le domaine congéable devra faire l'objet d'un texte particulier. Il faudra encore plus d'une

[40] Ses conclusions divergentes concernant le domaine congéable et la quévaise sont présentées comme se déduisant d'une pure analyse juridique. Mais des considérations plus politiques pouvaient avoir influencé sa position. En effet, le député de Lannion pouvait être accusé de tiédeur révolutionnaire en défendant les droits des propriétaires fonciers de domaines congéables qui étaient très majoritairement nobles. Sacrifier la quévaise, très minoritaire et de toute façon condamnée par la nationalisation des biens d'Église, était donc politiquement judicieux.

[41] *Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée et sanctionnés ou acceptés par le Roi*, *op. cit.*, t. II, p. 91-109.

Livre 1.indb 259 11/02/2015 13:53:47

année pour que celui-ci soit proposé au vote de l'Assemblée.

Dans la seconde moitié de l'année 1790, alors que l'agitation battait son plein dans les campagnes de Basse-Bretagne autour de cette question, Guillaume Le Lay fit imprimer ses propositions et les fit diffuser de manière assez systématique aux nouvelles administrations issues de la Révolution, c'est-à-dire auprès des administrations des trois départements concernés (Côtes-du-Nord, Finistère et Morbihan), auprès des administrations de district et enfin auprès des municipalités[42]. Il souhaite bien entendu obtenir la plus large adhésion à ses propositions. Au niveau des autorités départementales, c'est le Morbihan qui lui apportera le soutien le plus clair. Ce département envoie même une délégation à Paris, dirigée par Joseph Le Quinio[43], pour faire connaître sa position. *A contrario*, le directoire du Finistère décide de ne prendre aucune position sur le sujet. En général, les propositions de Guillaume Le Lay reçoivent un accueil peu favorable dans les villes, quand ce n'est pas une franche hostilité, comme à Quimperlé par exemple. Ce sont, sans surprise, les communes rurales qui apportèrent les plus nombreux soutiens. Toutefois, il faut remarquer qu'il y a une fraction non négligeable de l'opinion hostile au domaine congéable qui trouve que les propositions de Guillaume Le Lay ne vont pas assez loin et qui milite pour une suppression pure et simple, voire une expropriation sans indemnité des propriétaires. Ces positions radicales sur le domaine congéable sont en fait largement contre-productives, car une grande majorité de l'Assemblée constituante est très attachée au respect du droit de propriété et n'est pas prête à les admettre. Guillaume Le Lay collectera l'ensemble des pétitions et les fera parvenir aux comités qui travaillent sur le sujet.

Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche, bien que conscient de l'hostilité à son égard qui s'est développée dans les campagnes de Basse-Bretagne, ne fera que peu de cas de l'activité pétitionnaire développée par son collègue député de Morlaix. Il n'y répondra jamais directement, non plus qu'il ne discutera sérieusement de ses propositions[44]. Il polémique par contre de manière acharnée avec ceux qui contestent ses analyses juridiques et qui sont tous comme lui des juristes[45]. Ce faisant, il considère sûrement que la question du domaine congéable est une pure question de droit et que c'est un débat dans lequel son collègue de Morlaix n'a aucune légitimité à intervenir. Il manœuvrera habilement le travail des comités, les ralliant finalement à ses positions, et en obtenant même du comité d'agriculture une recommandation d'étendre le système du domaine congéable à toute la France, ce qui était assez peu réaliste. Il fut, en outre, aidé par le fait que la mobilisation populaire contre le domaine congéable en Bretagne commença à s'émousser à partir du début de 1791.

Le projet de décret émanant des comités, présenté le 10 mai 1791 par le rapporteur André-Rémi Arnoult[46], est donc presque entièrement basé sur les opinions du député de Lannion. Guillaume Le Lay de Grantugen revient donc le 24 mai suivant à la tribune de l'Assemblée[47] pour déclarer :

---

[42] L. Dubreuil, *Les Vicissitudes*…, *op. cit.*, p. 226-337.

[43] Joseph-Marie Le Quinio (1755-1814), originaire de la presqu'île de Rhuys, avocat puis juge au tribunal de Vannes, était un adversaire acharné du domaine congéable. Il publia en novembre 1790 un pamphlet intitulé *Élixir du régime féodal autrement dit domaine congéable en Bretagne*. Ses positions sur le domaine congéable sont plus radicales que celles de Guillaume Le Lay. Il fut élu par la suite à l'Assemblée législative, puis à la Convention où il fit partie des députés montagnards. Il prit une part significative à la politique de Terreur, comme envoyé en mission en province, se signalant surtout par l'application de mesures de déchristianisation extrêmes.

[44] Beaudouin de Maisonblanche ne mentionne son collègue de Morlaix que très rarement et toujours avec condescendance et dédain.

[45] L. Dubreuil, art. cité, p. 118-120.

[46] Député de la Côte-d'Or.

[47] On avait d'abord essayé d'empêcher Guillaume Le Lay de

Livre 1.indb 260 11/02/2015 13:53:47

« Messieurs je n'ai pas beaucoup de choses à vous dire sur le projet qui vous a été présenté par vos comités des droits féodaux, de constitution, des domaines, d'agriculture et de commerce ; ce projet n'est autre qu'une répétition complète de l'ancien et malheureux régime devenu insupportable aux yeux des cultivateurs bretons ».

L'orateur demande alors la question préalable sur l'ensemble du texte, c'est-à-dire son rejet pur et simple. Il demande au rapporteur de donner connaissance à l'Assemblée des pièces qu'il a déposées à l'appui de sa position et aussi de l'ensemble des pétitions, adresses et réclamations venues de Bretagne demandant la suppression de ce régime. Le député de Morlaix ne ménage alors pas ses collègues bretons dans le passage suivant :

« Avant qu'il fut question de la Révolution, les députés de la ci-devant province de Bretagne, notamment ceux des départements du Morbihan, Côtes-du-Nord et Finistère, furent spécialement chargés par les cahiers de leurs commettants de demander la suppression totale de cet ingrat régime. Et depuis deux ans ils n'ont cessé de crier vers l'Assemblée nationale pour demander cette suppression, soit en remettant ce soin à leurs représentants, soit par de députés extraordinaires qu'ils ont toujours tenus auprès de l'Assemblée nationale pour solliciter leur juste demande, ou par une foule de pétitions, adresses et réclamations ; rien n'est capable de faire entendre leur juste demande à l'Assemblée. L'intérêt particulier a prévalu sur l'intérêt général. Leurs représentants même, après avoir juré de défendre leurs intérêts, ferment aujourd'hui les yeux et bouchent leurs oreilles pour ne pas entendre leurs cris, et bien loin des les défendre, veulent aujourd'hui qu'ils restent leurs esclaves. »

Guillaume Le Lay ensuite résume devant l'Assemblée l'ensemble des ses arguments contre le système du domaine congéable. Il souligne que le texte présenté ne donne satisfaction sur aucune des revendications principales des domaniers. Dans un dernier effort de compromis, il propose alors un nouveau projet de décret qui maintient le principe du domaine congéable, mais en allongeant la durée des baux à dix-huit ans, en encadrant sévèrement le droit de congément, en permettant aux tenanciers d'entreprendre des travaux sans autorisation des propriétaires et en leur donnant la propriété des arbres qu'ils auront plantés. L'Assemblée ne tint aucun compte de l'intervention du député de Morlaix et adopta, après quelques amendements, le projet des comités qui fut promulgué en tant que loi le 6 août 1791[48]. Ce résultat ne va clore le sujet que de manière très provisoire.

Guillaume Le Lay n'a donc pas réussi à faire valoir ses positions, bien qu'il ait disposé du soutien massif de l'opinion publique rurale dans la Bretagne où le domaine congéable était présent. On ne peut toutefois lui faire reproche d'avoir été défaillant dans le débat car c'est bien lui qui a porté la question devant l'Assemblée nationale en faisant des propositions de réforme, et aussi lui qui a organisé et véhiculé la mobilisation des paysans bas-bretons en faveur d'une réforme significative, et encore lui qui a porté la contradiction au projet inspiré par son collègue de Lannion Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche[49]. Ne pouvant rivaliser dans un débat

monter à la tribune pour présenter ses arguments. Sa demande d'intervention le 10 mai avait été refusée prétextant un manque de temps, et on lui avait juste accordé de déposer une opinion écrite. Il a certainement dû insister pour pouvoir s'adresser directement à l'Assemblée. J. Mavidal, E. Laurent, *op. cit.*, 1886, t. XXV, p. 728-733 ; 1887, t. XXVI, p. 490.

[48] L. Dubreuil, *Les Vicissitudes…*, *op. cit.*, t. I, p. 447-455.

[49] Jean-Marie Baudouin de Maisonblanche (1742-1812) fut, après son mandat à la Constituante, maire de Lannion (1792), président de l'administration du département des Côtes-du-Nord (1797-1799), puis membre du conseil de préfecture de ce même département (1799-1805). Ses positions sur le domaine congéable n'ont donc pas nui à la suite de sa carrière politique sous la Révolution. On verra : L. Dubreuil, art. cité, p. 105-130,

Livre 1.indb 261 11/02/2015 13:53:47

strictement juridique, il a logiquement tenté de se positionner sur un plan plus politique en comptant sur la mobilisation populaire. Bien qu'il ait mentionné une fois cette possibilité, le recours à une quelconque forme de violence pour obtenir gain de cause n'a jamais fait partie de ses options, et c'est une attitude qu'il conservera après la fin de son mandat. Dans le cadre de sa stratégie légaliste, le manque de soutien des autres députés bretons aura été sa principale faiblesse. En effet, on ne retrouve dans les archives parlementaires aucune intervention en sa faveur provenant de ses collègues de Basse-Bretagne, dont pourtant un certain nombre s'étaient déclarés à l'origine clairement hostiles au domaine congéable. Son isolement à l'Assemblée, qui semble n'avoir été qu'en s'accroissant, explique largement son insuccès.

Il reste néanmoins que la loi du 6 août 1791, conjuguée avec les autres décrets sur la suppression des droits féodaux, apportait une amélioration sensible à ce système par rapport à la situation sous l'Ancien Régime. Mais en ne concédant rien aux domaniers sur ce qui était leurs préoccupations principales, on avait sérieusement réduit la viabilité du texte. Guillaume Le Lay avait prévenu ses collègues, dans son intervention du 24 mai, que l'adoption du décret projeté provoquerait un rejet dans les campagnes bretonnes et ce fut le cas. Il prévoyait aussi que ce rejet pourrait prendre une forme violente, mais il se trompait sur ce point.

Le député constituant

Le domaine congéable a été le principal sujet sur lequel le député Le Lay de Grantugen a déployé une activité spécifique. Tout au plus a-t-il fait parvenir au comité d'agriculture et du commerce un second mémoire intitulé : « Sur les abus qui se commettent dans la vente des graines de lin » qui ne semble pas avoir généré de développements ultérieurs[50].

On trouve, de plus, trace de son implication dans le processus de création des départements pour la Bretagne qui s'est négocié à l'intérieur de la députation bretonne réunie en comité de province, non sans diverses tensions. Les principes de formation des départements fixés par l'Assemblée conduisaient à la création de cinq départements pour la province de Bretagne. Si le principe de la formation de départements autour des villes de Nantes, Rennes, Vannes et Saint-Brieuc fut adopté sans trop de discussions, les découpages entre ceux-ci ne furent pas sans poser quelques difficultés. Mais cela n'était rien comparé au problème du dernier département, qui devait englober l'extrême Ouest de la province. Tout le Léon et une grande partie de la Cornouaille devaient logiquement s'y retrouver mais restait à traiter le problème de Morlaix et du Trégor. Cette ville située à la limite du Trégor et du Léon avait un rayonnement économique dans les deux entités et placer la limite du département sur la rivière de Morlaix l'aurait certainement handicapé. Il était donc logique de l'inclure dans le département qui ne s'appelait pas encore le Finistère. Mais cela impliquait de ne pas couper non plus la partie ouest du Trégor de sa capitale économique. Guillaume Le Lay était " le " député de ce territoire particulier et c'est probablement avec son soutien que l'on décida de détacher ce que l'on appelle parfois le " petit Trégor " du reste de l'évêché de Tréguier, pour l'inclure dans le Finistère. La logique économique a prévalu à toutes autres considérations, même si cela suscita un certain mécontentement local. Seulement, les représentants du nouveau département ainsi formé se déchirèrent sur la fixation du chef-lieu. Brest en était la plus grande ville, mais ni sa position, ni sa vocation militaire ne militaient en sa faveur. Les députés de Cornouaille purent donc avancer la candidature

203-216.

[50] F. Gerbaux, C. Schmidt, *op. cit.*, t. I, p. 185.

Livre 1.indb 262 11/02/2015 13:53:47

de Quimper, ce qui provoqua un rejet violent de la part des députés du Léon, rejoints ici par Le Lay de Grantugen et Mazurié de Pennaneac'h, qui s'accordèrent pour proposer Landerneau[51]. On échangea des arguments de plus ou moins bonne foi en faveur de l'une ou l'autre ville, et libelles et pétitions circulèrent. Après de nombreuses péripéties, Quimper gagna la partie, mais la querelle laissa des traces.

Sur le plan politique, Guillaume Le Lay de Grantugen se classa toujours parmi ce que l'on appelait le « parti patriote », c'est-à-dire les partisans de la Révolution. Il vota ainsi la Constitution civile du clergé, qui divisa de manière durable la Bretagne. Il était membre de la Société des Amis de la Constitution, plus connue sous de nom de Club des Jacobins, qui s'était créée après le transfert de l'Assemblée à Paris sur le modèle du Club breton, mais de manière beaucoup plus formelle. Comme la plupart des députés, il rejoint le Club des Feuillants, plus modéré, le 18 juillet 1791, lors de la scission qui se forma à la suite de l'agitation républicaine engendrée par la fuite manquée du roi à Varennes et sa répression lors de la fusillade du Champ-de-Mars[52]. Mais il revint dès le 28 août aux Jacobins[53] avec deux autres députés du Finistère : Ildut Moyot[54] et Guy Le Guen de Kerangal[55]. Il semble avoir été assez proche de ces deux derniers car, conjointement, ils ont publié et diffusé des « commentaires sur les événements parisiens à l'adresse des citoyens du Nord Finistère » pendant leur mandat[56]. La constitution, objectif principal de l'Assemblée constituante, fut promulguée le 3 septembre 1791, et le 30 septembre cette dernière laissa place à l'Assemblée législative nouvellement élue. Les constituants ayant voté leur non-rééligibilité dans la nouvelle assemblée, le mandat de Guillaume Le Lay de Grantugen se termina définitivement ce jour-là, et il ne lui restait plus qu'à retourner en Bretagne après plus de deux années riches d'expériences nouvelles passées à Paris[57].

Révolutionnaire en Bretagne

Quand Guillaume Le Lay revint à Lannéanou, il put constater l'impact des bouleversements engendrés par l'action de l'assemblée dont il avait été membre. La trève avait été érigée en commune de plein droit et séparée de Plouigneau et faisait maintenant partie du département du Finistère. Les nouvelles administrations se mettaient en place plus ou moins laborieusement. La nationalisation des biens de l'Église et la Constitution civile du clergé affectaient directement le fonctionnement des communautés rurales et posaient des problèmes parfois difficiles à gérer. Par ailleurs, une partie des propriétaires fonciers nobles commençaient à émigrer. Les relations économiques se trouvaient donc

---

[51] *Observations des députés du pays du Léon et de la partie de Tréguier en Basse-Bretagne sur la fixation du chef-lieu de département*, Bibl. nat. France, département de Philosophie, Histoire, Sciences de l'homme, 8-LK7-3395.

[52] A. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*, Paris, 1895, p. 293.

[53] F.-A. Aulard, *op. cit.*, t. III, p. 105.

[54] Ildut Moyot (1749-1813), originaire de Lanildut, négociant et armateur, était député de la sénéchaussée de Brest. Après son retour en Bretagne, il fut un temps administrateur du district de Brest, puis président de la commission administrative siégeant à Landerneau, mise en place après la destitution de l'administration du Finistère le 19 juillet 1793. Enfin, il était maire de Lanildut à la fin de sa vie. (R. Kerviler, *op. cit.*, t. II, p. 225-226, et Arch. dép. Finistère, 10 L 43).

[55] Guy Gabriel François Marie Le Guen de Kerangal (1746 -1817), originaire de Landivisiau, négociant en toile, était député de la sénéchaussée de Lesneven. Il est connu pour avoir demandé, avec d'autres, l'abolition des privilèges à la tribune de l'Assemblée nationale lors de la fameuse séance de la nuit du 4 août 1789. Il fut emprisonné pendant un an sous la Terreur et finalement reprit son activité de négociant (R. Kerviler, *op. cit.*, t. II, p. 174-179).

[56] R. Kerviler, *op. cit.*, t. II, p. 188-189.

[57] À l'été 1790, alors que la situation politique était calme, de nombreux députés demandèrent des congés pour retourner dans leur province. Il est probable que Guillaume Le Lay ait suivi le mouvement et ait reparu à Lannéanou à la période, importante pour un cultivateur, des récoltes.

Livre 1.indb 263 11/02/2015 13:53:47

très profondément affectées par les événements. Son expérience parisienne le désignait naturellement pour prendre une part active au développement de la Révolution au niveau local.

Tout en reprenant son activité de cultivateur à Kerudoret, il se retrouva rapidement impliqué dans les institutions issues de la Révolution. En février 1792, il signa des documents en tant que maire de la commune de Lannéanou[58]. La date exacte de son élection reste indéterminée. L'affaire du moment est la mise sous séquestre des biens des nobles émigrés. Pour Lannéanou, une partie de la famille Le Rouge de Guerdavid a émigré et celle-ci est propriétaire foncier d'une part importante de la commune (dont le convenant de Kerudoret). À cette date, le domaine des hospitaliers, ainsi que les convenants appartenant aux prêtres et fabriques de Lannéanou et Plougonven sont devenus biens nationaux qualifiés de première origine parce que provenant de la nationalisation des biens de l'Église. Le patrimoine de la famille Le Rouge de Guerdavid est bien national de seconde origine parce que provenant de la mise sous séquestre des biens des présumés émigrés. Il a la particularité de se trouver en indivis entre la Nation et les membres de la famille qui n'ont pas émigré, mais sous contrôle de la Nation[59]. Le conseil municipal prit quelques décisions pour protéger les bois de haute futaie faisant partie du séquestre, ce qui souligne leur valeur.

Guillaume Le Lay s'est déclaré républicain probablement dès la proclamation de la République par la Convention nationale et son adhésion fut sans aucun doute profonde et sincère. Il a réaffirmé en plusieurs occasions son attachement à une République française « une et indivisible ». Son affiliation à la section de Morlaix de la Société des Amis de la Constitution est aussi extrêmement probable. Il fut désigné comme électeur dans plusieurs assemblées électorales qui eurent lieu dans le Finistère en 1792, ce qui l'a amené à prendre une part plus active dans la politique départementale. Il était présent, en particulier, à Lesneven du 11 au 18 novembre 1792[60] pour l'élection de la nouvelle administration du Finistère prévue par la loi du 18 octobre précédent adoptée par la Convention. Il s'agissait d'élire un directoire de huit membres, un conseil d'administration de vingt-huit membres et le procureur général-syndic du département. L'ancien constituant fut élu au conseil d'administration presque en dernière position et après le renoncement d'autres élus. Il ne semble donc pas que son passé de député à Paris lui ait procuré un crédit politique significatif dans le Finistère. Il accepta dans un premier temps ce poste, mais très peu de temps après il fut élu membre du directoire du district de Morlaix. Préférant cette dernière fonction qui est non cumulable avec la précédente, il envoya sa démission de membre du conseil d'administration du département le 30 novembre 1792. Cette décision lui a peut-être sauvé la vie, puisque une bonne partie des élus de Lesneven furent guillotinés sous la Terreur.

L'administration du district de Morlaix, élue en novembre 1792, comprend un directoire de quatre membres : les citoyens Riou[61], Baudier[62], Pinchon[63] et Le Lay, auxquels il faut ajouter le procureur

[58] Arch. dép. Finistère, 1 Q 3093.

[59] *Ibid.*, 1 Q 3093, séquestre Guerdavid.

[60] *Ibid.*, 10 L 79.

[61] Pierre-Marie Riou (1744-1815), originaire de Brest. Négociant à Brest, puis à Morlaix avant et après la Révolution, administrateur du district de Morlaix en 1793.

[62] Jean-Nicolas Baudier (1766-1847), originaire d'Aix-en-Provence, chirurgien militaire installé à Morlaix. Maire de Morlaix en 1791-1792, administrateur du district de Morlaix en 1793. Sous-préfet de Châteaulin sous l'Empire, puis brièvement membre de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours et enfin sous-préfet à Barcelonnette de 1822 à 1832. Se retira à Morlaix après sa mise à la retraite.

[63] Pierre François Bonaventure Pinchon (1751-1808), originaire de Domfront. Receveur des Fermes de Bretagne avant la Révolution, administrateur du district de Morlaix en 1793 puis juge de paix du canton de Taulé.

Livre 1.indb 264 11/02/2015 13:53:47

syndic Bouestard[64] et un conseil d'administration de huit membres, le tout présidé par le citoyen Beuscher[65]. La fonction de membre du directoire, qui implique un suivi journalier des affaires, oblige Guillaume Le Lay à s'installer à Morlaix et à renoncer à sa fonction de maire de Lannéanou. Cette administration fonctionna dans un contexte extrêmement difficile avec, en toile de fond, l'affrontement politique entre la Gironde et la Montagne. Sur le plan local, les difficultés sont nombreuses. Le district doit gérer les conséquences de la guerre avec la coalition des puissances européennes qui a repris à la suite de l'exécution du roi. Il faut faire appliquer la loi de levée de trois cent mille hommes du 24 février 1793, qui provoque en mars 1793 des soulèvements paysans dans le Léon. Les cantons de Saint-Pol-de-Léon et Plouvorn du district de Morlaix sont particulièrement impliqués. C'est l'administrateur Pinchon qui sera envoyé avec des troupes auprès du général Canclaux pour participer au rétablissement de l'ordre, effectif en avril 1793[66]. La guerre provoque le blocus du port de Morlaix et, en conséquence, toute l'économie du district se trouve devant de graves difficultés. La situation est particulièrement critique dans la ville de Morlaix où l'approvisionnement en vivres est très difficile et où l'arrêt des activités portuaires provoque chômage et misère. Un souci constant pour le district fut d'obtenir que les campagnes environnantes continuent de fournir des vivres à la ville à des prix raisonnables[67]. C'est sûrement sur cet aspect de la situation que l'intervention de l'administrateur Le Lay fut la plus nécessaire, car il était le seul représentant des zones rurales dans cette administration et le plus à même de les amener à coopérer. Même si la situation alimentaire de Morlaix resta très difficile, un certain niveau d'approvisionnement de la ville fut maintenu sans provoquer de troubles dans les campagnes immédiatement proches de Morlaix. Pourtant le mandat de Guillaume Le Lay prendra fin prématurément à cause d'une sombre affaire[68].

Le 18 mai 1793, le directoire du district de Morlaix prend un arrêté le suspendant de ses fonctions sur le soupçon de prévarication. Il s'agissait en fait d'une dénonciation de trois forgerons déclarant que l'administrateur aurait, alors qu'il était chargé de superviser la fabrication de piques, détourné 10 sols par objet à son profit. Ce dernier, interrogé par ses collègues, avait, semble-t-il, reconnu en partie les faits tout en niant avoir commis un détournement, puis avait brusquement donné sa démission. Le procureur syndic Bouestard avait alors requis sa suspension, en suggérant toutefois que la dénonciation pouvait être calomnieuse. Mais les administrateurs Baudier, Riou et Beuscher (Pinchon avait déjà démissionné de son poste à ce moment) la prononcèrent immédiatement, sans vraiment chercher à enquêter plus avant sur les faits. De plus, dès le lendemain, le dossier fut transmis à l'administration du Finistère pour d'éventuelles poursuites. Guillaume Le Lay se rendant compte un peu tard qu'il s'était maladroitement défendu, envoya alors aux administrateurs du Finistère à Quimper successivement deux lettres contenant une argumentation documentée expliquant sa version des faits. Ayant été

---

[64] Jean-Jacques Bouestard de La Touche (1730-1810), originaire d'Angers, médecin installé à Morlaix. Il s'illustra dans la lutte contre les épidémies sévissant dans la région de Morlaix entre 1770 et 1790. Engagé dans la Révolution, il fut administrateur du Finistère en 1790, puis député à l'Assemblée législative de 1791 à 1792, procureur syndic du district de Morlaix en 1793, président de l'administration municipale de Morlaix de 1795 à 1797, maire de Saint-Martin-des-Champs à son décès. (H. Stofft, « Bouestard, médecin des épidémies à Morlaix », *Histoire des sciences médicales*, t. 18, 1984, p. 223-245).

[65] Antoine François Beuscher (1735-1818), originaire de Brest. Chirurgien de marine, maître chirurgien juré à Morlaix, puis officier de santé à la Révolution, administrateur du district de Morlaix en 1793.

[66] P. Peyron, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, Vannes, 1902.

[67] B. Baron, *Morlaix sous la Révolution*, Morlaix, 1988.

[68] Sur l'affaire des piques, Arch. dép. Finistère, 10 L 43.

Livre 1.indb 265 11/02/2015 13:53:47

nommé commissaire à la fabrication de piques pour armer les patriotes du district, il avait, en les payant sur ses propres deniers, fait fabriquer par un forgeron de Morlaix quelques modèles à copier. Il avait ensuite distribué ceux-ci aux forgerons de Morlaix et des environs, au nombre d'environ quarante, à qui il avait octroyé le marché. Après livraison de plus d'un millier de piques, il s'était rendu compte que cinq des modèles ne lui avaient pas été rendus. Soupçonnant trois des forgerons en particulier, ses actuels accusateurs, il avait alors effectué les retenues en question sur leur paiement en dédommagement du préjudice. Il reconnaît néanmoins le côté arbitraire de ce geste car il ne peut apporter la preuve de ses soupçons concernant ces trois hommes. À l'appui de sa bonne foi, il produit un reçu prouvant qu'il avait payé les modèles de piques et un témoignage de tous les forgerons, sauf ses accusateurs, attestant qu'ils ont été normalement rétribués pour leur travail. Admettant que sa brusque démission avait pu être considérée comme un aveu de culpabilité, il la met sur le compte d'un « mouvement de vivacité », et affirme qu'il souhaite la retirer. Enfin, il se fait plus accusateur dans sa seconde lettre datée du 25 mai. Il a en effet appris que la dénonciation sur laquelle repose sa suspension n'a nullement été spontanée, mais sollicitée par ses collègues du district, et en particulier par l'un d'entre eux qui n'est pas nommé et qui, selon les dires de Guillaume Le Lay, « voulait le plus se venger de moi à cause de ma simplicité ». Il dénonce ensuite une procédure expéditive et biaisée où on ne lui a pas communiqué les pièces du dossier, ce qui ne lui a pas permis de se défendre en connaissance de cause. Sa plaidoirie se termine sur ces termes : « Vivre et mourir en vrai et honnête républicain, dans les postes où voudront bien m'appeler mes concitoyens, est mon unique ambition. » Les 30 et 31 mai, Guillaume Le Lay se déplaça à Quimper pour plaider directement sa cause devant les administrateurs du Finistère. Mais, revenu à Morlaix, il constate qu'il est devenu *persona non grata* à l'administration du district. Il envoie alors une nouvelle lettre aux administrateurs du Finistère, à la syntaxe et l'orthographe particulièrement désordonnées, qui trahissent le désarroi de son auteur. Il y annonce qu'il se retire à Lannéanou pour y attendre le verdict de l'administration du département. Il proteste véhémentement de sa bonne foi et indique que, loin de s'enrichir dans sa fonction, il y « mange sa petite fortune » puisqu'il réside à Morlaix à ses propres frais. Il rappelle aussi ses états de service passés et suggère que des manœuvres politiques « en liaison avec le despotisme » sont à l'origine de l'affaire. La défense de Guillaume Le Lay est solide, car la modestie des sommes mises en jeu, à peine 30 livres, indique clairement que l'accusation de prévarication ne tient pas et de plus l'accusation ne repose que sur une dénonciation suspecte. On peut sans risque affirmer qu'il y a bien eu au niveau du district de Morlaix une manœuvre pour l'éliminer du directoire. Celle-ci a été montée de toutes pièces en partant d'un incident très mineur. Par contre, les motivations de ces agissements ne sont pas claires. Il peut s'agir d'incompatibilité de personnes, mais des raisons plus politiques ont peut-être joué.

Cette affaire est concomitante avec la phase finale de l'affrontement entre Girondins et Montagnards, qui a lieu au mois de mai 1793 à Paris et se termine par la victoire de ces derniers le 2 juin et l'élimination de la Gironde. L'administration du Finistère, soutenue par les administrations de districts, s'engagea alors dans la résistance au Comité de Salut public et aux sans-culottes parisiens. La stratégie suivie était de fédérer les départements acquis à la Gironde, qui se trouvaient principalement en Bretagne et Basse-Normandie et dans le Sud-Est. Le 10 juin, le directoire du département envoya à Paris une délégation composée d'un de ses membres (Doucin fils aîné), accompagné d'un représentant de chacun des districts. Pour Morlaix, le procureur syndic Bouestard en fit partie. Cette délégation arriva à Paris le 15 juin, accompagnée de deux représentants de l'Ille-et-Vilaine, en pensant pouvoir réunir assez de soutiens pour rétablir ce qu'ils estimaient être le

Livre 1.indb 266 11/02/2015 13:53:48

pouvoir légitime. Mais, ils doivent fuir le lendemain car ils sont menacés d'arrestation[69]. L'administration du Finistère décida alors l'envoi d'une force armée qui devait être rejointe par les autres forces disponibles en Bretagne et Normandie, et marcher sur Paris. Seulement, en rentrant à Morlaix, Bouestard donna sa démission de son poste au district, suivi immédiatement par Baudier. Les deux administrateurs affirment vouloir reprendre sans délai leurs activités professionnelles de médecins. Il faut croire qu'à la suite de sa mission le procureur syndic est parvenu à la conclusion que l'action engagée par le directoire du Finistère était vouée à l'échec. Le 1er juillet, le district de Morlaix, réduit à l'administrateur Riou et au président Beuscher, informa le département des démissions intervenues et surtout réitéra ses accusations contre Le Lay, demandant de confirmer son exclusion. Le directoire du Finistère statua sur cette affaire le 6 juillet 1793. Sur proposition de Brichet, procureur syndic du département, décision fut prise de laver Guillaume Le Lay de toutes les accusations portées contre lui et de considérer sa suspension comme nulle et non avenue, d'accepter toutes les démissions survenues au district de Morlaix y compris la sienne, en ne tenant pas compte du fait qu'il l'avait retirée, et de convoquer les électeurs pour remplacer les démissionnaires. Il ne s'agissait que d'une demi-victoire pour l'ancien constituant, car s'il était reconnu innocent, et c'était sûrement important pour lui, on avait quand même trouvé un moyen de l'exclure définitivement de son poste. Ce fut l'un des derniers arrêtés, sinon le dernier, pris par le conseil général du Finistère. En effet, le 13 juillet, la petite armée des fédérés de l'Ouest se débanda devant les troupes envoyées par Paris, et, le 19 juillet, l'administration du Finistère fut dissoute par la Convention nationale et ses administrateurs décrétés d'accusation. Une commission administrative siégeant à Landerneau fut nommée et les administrations des districts furent remplacées dans les mois qui suivirent.

Si on cherche une intention politique à « l'affaire des piques », l'hypothèse qui vient à l'esprit serait que l'on aurait tenté d'éliminer Guillaume Le Lay parce que suspect de pencher vers la Montagne en opposition à la grande majorité des dirigeants révolutionnaires du Finistère, acquis aux Girondins. Pourtant ce dernier n'apporta aucun concours aux administrations d'exception mises en place par les envoyés en mission du Comité de Salut public dans le département à partir d'août 1793, pas plus qu'il ne cherchera à profiter des circonstances pour essayer de prendre une revanche sur ses anciens accusateurs. D'ailleurs, ni ses écrits, ni ses agissements ne permettent de le situer dans cette opposition entre Girondins et Montagnards, et il se peut qu'en réalité celle-ci ait eu peu de sens pour lui. Les ressorts de l'« affaire des piques » restent donc obscurs[70]. À partir de ce moment, l'ancien député resta chez lui à Lannéanou et s'abstint définitivement de briguer des fonctions politiques dirigeantes à quelque niveau que ce soit, mettant fin ainsi à un engagement politique qui n'avait duré que quatre ans. Dans les deux fonctions qu'il a occupées, Guillaume Le Lay n'a jamais pu vraiment surmonter le décalage social et culturel qui le séparait du personnel politique dominant, ce qui a conduit à chaque fois à sa marginalisation. C'est peut-être en faisant lui-même ce constat qu'il a pris sa décision de revenir définitivement à ses affaires privées.

---

[69] *Compte rendu aux citoyens d'Ille-et-Vilaine et Finistère, par les commissaires des conseils généraux, des districts et des communes de ces territoires de leur mission à Paris ou autres lieux, relativement aux événements du 31 mai et jours suivants*, Bibl. nat. France, département philosophie, histoire, science de l'homme, 4-LB4-163120.

[70] Des documents suggèrent toutefois qu'il y avait un différend entre Guillaume Le Lay et son collègue Pierre Riou, qui était chargé de l'administration des biens nationaux à l'administration du district. Ce différend portait sur les modalités de paiement des rentes convenancières par les paysans domaniers des convenants nationaux, dont Guillaume Le Lay faisait partie. Mais rien n'indique que ce différend se soit transformé en conflit ouvert.

Livre 1.indb 267 11/02/2015 13:53:48

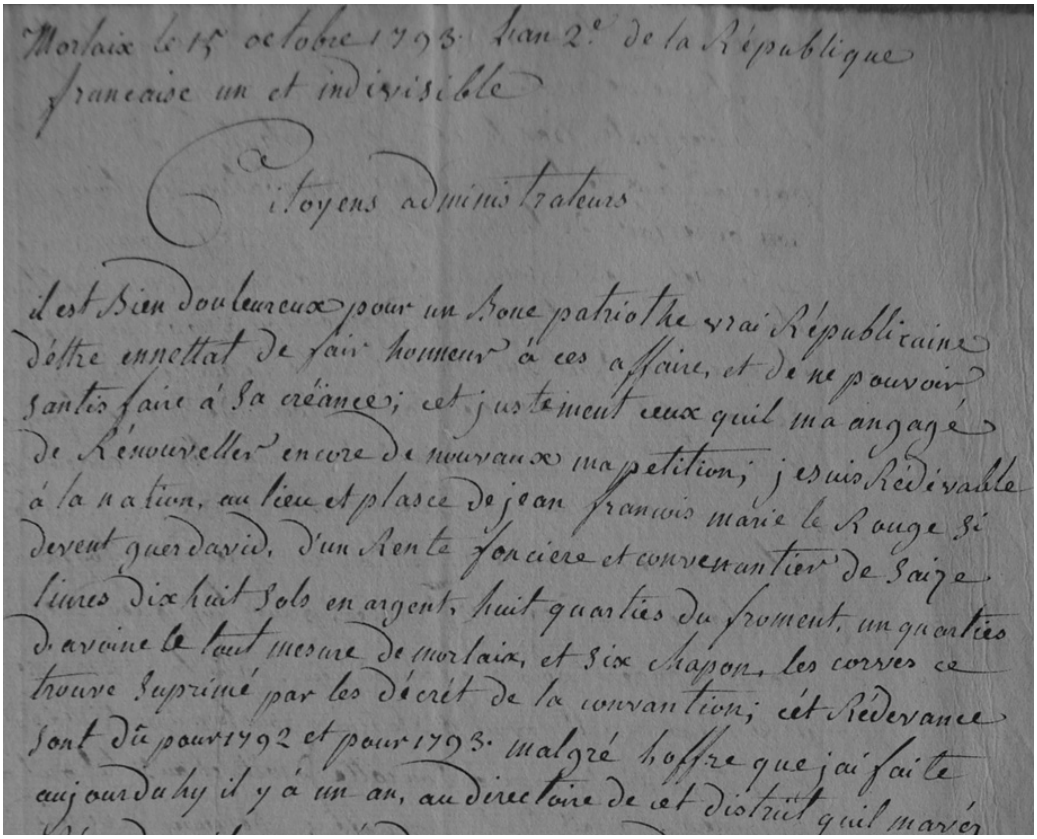

Morlaix le 15 octobre 1793. l'an 2e de la République
française un et indivisible

Citoyens administrateurs

il est bien douloureux pour un bone patriothe vrai Républicaine
d'être ennettat de fair honneur à ces affaire, et de ne pouvoir
santis faire à sa créance; cet justement ceux quil ma angagé
de Rénouveller encore de nouvaux ma petition; je suis Rédévable
à la nation, au lieu et plasce de jean françois marie le Rouge si
devent guerdavid, d'un Rente fonciere et convenantier de Saize
livres dix huit sols en argent, huit quarties du froment, un quarties
d'avoine le tout mesure de morlaix, et six chapon, les corves ce
trouve suprimé par les décrét de la convantion; cét Rédevance
sont dû pour 1792 et pour 1793. malgré l'offre que jai faite
aujourduhy il y à un an, au directoire de cet distrüt quil mavér

Fig. 3. – Lettre de G. Le Lay à propos de la rente convenancière à la Nation.
Arch. dép. Finistère, 1 Q 3093.

Domanier et propriétaire à Lannéanou pendant la Révolution

La question du domaine congéable, qui avait été la raison majeure de l'entrée en politique de Guillaume Le Lay, demeura présente dans les campagnes du bas Trégor tout au long de la période révolutionnaire. Mais les préoccupations des paysans domaniers se focalisèrent aussi vers d'autres problèmes qui apparurent du fait de la Révolution. L'un des plus importants fut sans aucun doute la question de la gestion et de la vente des biens nationaux. Il faut aussi tenir compte du fait que l'économie de la région subit de profondes mutations, la France étant presque continuellement en guerre pendant la période. Enfin, les désordres monétaires jouèrent un rôle non négligeable dans ce tableau. La façon dont Guillaume Le Lay géra son patrimoine est marquée par tous ces éléments.

Comme il l'avait prévu, la loi du 6 août 1791 sur le domaine congéable eut une durée de vie éphémère. La députation à l'Assemblée législative, représentant la Basse-Bretagne, y était plus ouvertement hostile qu'à la Constituante. Le juriscon-

Livre 1.indb 268 11/02/2015 13:53:48

sulte Alain Bohan[71], de Châteaulin, fut chargé d'un rapport sur le sujet, qui déboucha sur la loi du 27 août 1792[72]. La nature féodale du bail à convenant y était cette fois reconnue et le domaine congéable se trouvait par conséquent aboli. De ce fait, le domanier ne pouvait plus recevoir de congément. Les rentes convenancières se trouvaient transformées en rentes foncières et étaient toujours dues au propriétaire foncier. Pour devenir pleinement propriétaire, le domanier devait racheter la rente au foncier qui ne pouvait s'y opposer. Globalement, les dispositions de cette loi sont très proches des propositions initiales que Guillaume Le Lay avait présentées à la Constituante, et il pouvait légitimement s'en considérer comme le précurseur. Curieusement, la même loi supprimait une seconde fois le droit de quévaise, mais précisait cette fois que les quévaisiers devenaient propriétaires de leurs tenues sans avoir à verser d'indemnités. La Nation, devenue propriétaire de toutes les quévaises, s'était autospoliée, peut-être parce que l'on s'était rendu compte de l'impossibilité de les vendre en l'état. Cette législation posa beaucoup de problèmes d'application, car elle prévoyait en outre que ceux qui avaient acquis des domaines congéables nationaux préalablement à la loi pouvaient renoncer à cette acquisition. Les domaniers de Lannéanou ne se précipitèrent pas pour utiliser la faculté qu'ils avaient de racheter leurs rentes et cette attitude fut assez générale, en tout cas dans cette partie du Trégor. Il faut dire qu'elle était sans grands risques puisque les propriétaires fonciers ne pouvaient plus donner congé. Cela permettait en outre d'éviter de mobiliser d'importantes liquidités à un moment où les difficultés économiques et les désordres monétaires commençaient à se faire sentir. Guillaume Le Lay lui-même adopta cette stratégie d'attente pour ce qui concerne son convenant de Kerudoret. Il paya la rente convenancière à la Nation à partir du moment où le bureau de perception de Guerlesquin fut à même de les recevoir, c'est-à-dire seulement fin 1793[73].

La Convention ira plus loin que la loi de 1792 à propos du domaine congéable en adoptant un décret le 29 floréal an II (18 mai 1794)[74] qui stipule que les rentes foncières attachées aux anciens domaines congéables sont supprimées sans indemnités si elles sont entachées de féodalité, et maintenues dans le cas contraire. L'ancien député est alerté peu de temps après en découvrant ce décret dans le *Journal de France* qu'il reçoit de Paris[75]. Comme le texte reste ambigu parce qu'il subordonne la suppression de ces rentes à une appréciation de leur caractère féodal, il envoie une pétition adressée au comité de législation de la Convention nationale à Paris[76] pour obtenir une déclaration nette sur ce dernier point. Bien qu'il indique que l'intérêt général est le seul mobile de sa pétition, son attitude n'est toutefois pas dépourvue de considérations plus personnelles. Il est en effet à cette époque à la fois domanier d'un convenant et foncier de deux autres convenants à Lannéanou. Dans l'interprétation qu'il en fait, le décret du 29 floréal an II présenterait pour lui un double avantage. Comme le propriétaire foncier de

---

71 Alain Bohan (1750-1814), avocat, député du Finistère à l'Assemblée législative, à la Convention et au Conseil des Cinq-Cents. Il fut emprisonné pendant un an sous la Terreur. Rapporteur de la loi du 27 août 1792 sur le domaine congéable, il tenta sans succès d'en empêcher l'abrogation sous le Directoire. R. Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne,* Rennes, 1886, t. I, p. 114.

72 L. Dubreuil, *Les Vicissitudes*…, *op. cit.*, t. I, p. 514-523.

73 Arch. dép. Finistère, 1 Q 3093.

74 L. Dubreuil, *Les Vicissitudes*…, *op. cit.*, t. I, p. 531.

75 Le *Journal de France* était l'édition matinale du *Journal du soir sans réflexions*, rédigé à Paris par Étienne Feuillant. Ce journal adoptait une ligne éditoriale sans couleur politique apparente, ce qui lui permit de paraître de 1790 jusque vers 1797. Son contenu informatif très factuel lui a assuré un succès certain et continu, avec un tirage relativement élevé pour l'époque et une diffusion par abonnement qui lui permettait de parvenir jusqu'en province. Étienne Feuillant finit par devenir député royaliste sous la Restauration.

76 Arch. nat., D/III/83.

Livre 1.indb 269 11/02/2015 13:53:48

son convenant de Kerudoret est, à l'origine, noble, il estime que la rente foncière est de nature féodale et devrait être supprimée sans indemnités. Il obtiendrait donc la propriété entière de ce convenant sans bourse délier. Par contre, le même raisonnement conduirait à conclure que les rentes qu'il détient sur les deux autres convenants ne sont pas de nature féodale, puisque lui-même n'est pas noble. Il pourrait de ce fait en conserver la propriété. Mais à Paris, la lutte pour le pouvoir est entrée dans une phase aiguë et les problèmes des paysans bretons n'intéressent personne à ce moment. Sa pétition restera donc sans réponse et l'application du décret sera du ressort des administrations locales. Celles-ci choisirent pratiquement de maintenir toutes les rentes, probablement parce que l'option contraire les aurait privées des revenus provenant des domaines congéables nationaux ou de leur vente éventuelle. Guillaume Le Lay continua à payer la rente foncière à la Nation pour son convenant de Kerudoret[77].

Le 9 brumaire an VI (30 octobre 1797), le Directoire abrogea la loi du 27 août 1792 et les décrets postérieurs et rétablit le domaine congéable sous le régime de la loi du 6 août 1791[78]. Les propriétaires fonciers avaient mobilisé tous leurs soutiens pour obtenir ce résultat. Mais des considérations financières jouèrent aussi un rôle non négligeable dans ce rétablissement. En effet, la loi de 1792 avait rendu difficile la vente des domaines congéables nationaux qui étaient devenus des investissements peu attractifs et avait même provoqué l'annulation de ventes qui avaient été réalisées antérieurement. Le retour à la loi de 1791 permettait une reprise des adjudications, qui eut effectivement lieu. On ne sait ce que Guillaume Le Lay pensa du rétablissement de cette loi qu'il avait vivement combattue au cours de son mandat de député. Mais il faut remarquer que, comme nous le verrons plus loin, il ne se considérait plus lui-même à ce moment comme domanier, mais uniquement comme propriétaire. En pratique, il se trouvait donc du côté des bénéficiaires de ce revirement de situation. Finalement, son opposition constante au domaine congéable ne s'est jamais complètement traduite dans sa façon de gérer son propre patrimoine. Jusqu'à la fin de sa vie, il continuera à accorder des baux à domaine congéable pour certaines de ses propriétés[79].

La politique de gestion et de vente des biens nationaux, telle qu'elle s'est appliquée au niveau local, a connu d'importantes fluctuations. Comme une partie importante de ces biens étaient des domaines congéables, l'instabilité de son régime légal a fortement contribué à ces fluctuations. Mais l'instabilité politique, économique et monétaire en fut aussi une composante importante. On assiste à une première vague de vente de biens nationaux pendant le mandat de l'Assemblée législative et avant la loi du 27 août 1792 sur le domaine congéable. Elle est restée d'ampleur assez limitée et a concerné presque exclusivement des biens de première origine. Alors que Guillaume Le Lay était maire de Lannéanou, le district de Morlaix mit en vente un des biens nationaux de cette commune par une adjudication qui eut lieu le 22 février 1792. Il s'agit de la vente du convenant « bian », ou « petit convenant », situé à Grand-Hugen[80]. Les propriétaires fonciers en étaient originalement les prêtres de Lannéanou pour une moitié et la fabrique de Lannéanou pour l'autre moitié. On cite aussi les domaniers du moment : la veuve de Jean Crassin et Guillaume Prigent. Après plusieurs enchères, le convenant est acquis par Guillaume Le Lay pour 970 livres, alors que la mise à prix était de 704 livres. Ainsi, après deux ans de combat pour abolir le domaine congéable, celui-ci devient propriétaire foncier d'un domaine congéable. Le paradoxe est encore plus singulier

[77] Arch. dép. Finistère, 1 Q 3093.

[78] L. Dubreuil, *Les Vicissitudes*…, *op. cit.*, t. II, p. 168.

[79] Arch. dép. Finistère, 3 Q 5914, déclaration de succession de Guillaume Le Lay.

[80] *Ibid.*, 1 Q 2556.

Livre 1.indb 270 11/02/2015 13:53:48

quand on sait que l'un des domaniers, Guillaume Prigent, tenta d'acheter son convenant, mais dut rapidement abandonner la partie devant les surenchérissements du maire. Peu de temps après, la loi de 1792 lui ouvrait la possibilité de renoncer à cette acquisition, considérant que la modification de la nature du bien pouvait léser les récents acheteurs. Mais il ne fit pas jouer cette option, ce qui est cette fois plus en cohérence avec ses positions.

La Convention nationale suspendit la vente des biens nationaux, qui ne reprit qu'après la chute de Robespierre. En l'an III et l'an IV (septembre 1794-septembre 1796), le district de Morlaix mit en vente la plus grande part des biens nationaux qui n'étaient pas des domaines congéables. Il s'agissait d'édifices religieux, de maisons ayant appartenu à l'Église ou à des émigrés, de châteaux et manoirs et de métairies. Le 29 ventôse an III (16 mars 1795), Guillaume Le Lay se rend à Morlaix pour participer à l'adjudication du manoir de Guerdavid en Lanéanou, qui comprend en plus une métairie et des bois taillis. La mise à prix est de 19 500 livres. Il fera monter ses enchères jusqu'à 40 000 livres, mais le bien fut adjugé à un membre de la famille Le Rouge de Guerdavid qui n'avait surenchéri que de 100 livres sur cette somme. Cette tentative de mettre la main sur la demeure de son ancien seigneur n'avait peut-être pas que des motivations économiques. La Convention thermidorienne adopta en outre, le 1er floréal an III (20 avril 1795), un autre décret ayant pour but de résoudre certains problèmes de gestion des biens nationaux. En particulier, il prévoyait de réaliser des partages dans le cas de biens en indivis entre la Nation et des particuliers. Un partage entre la Nation et la famille Le Rouge de Guerdavid fut donc négocié dans le cadre du séquestre Guerdavid et finalisé le 22 fructidor an IV (8 septembre 1796). Le domanier de Kerudoret décida de devancer ce partage et de racheter sa rente en vertu de la loi de 1792. Il le fit dans des conditions telles qu'un long litige l'opposa à la famille Le Rouge de Guerdavid qui avait obtenu le convenant pendant le partage. Il n'en sortit vainqueur qu'après de longues années puisque le rachat ne fut définitivement validé par la préfecture du Finistère qu'en 1801[81].

La dernière vague de vente de biens nationaux fut consécutive au rétablissement du domaine congéable par la loi du 9 brumaire an VI (30 octobre 1797). Elle concerna donc principalement des convenants. Ainsi, le 1er floréal an VI (20 avril 1798), Guillaume Le Lay se porta acquéreur, pour la somme de 37 600 francs, du convenant de Gaspern-Bian en Plougonven qui avait été saisi sur les biens du marquis de Tinténiac[82].

Les adjudications de l'an III et IV d'une part, et celles postérieures à l'an VI permirent à l'État de vendre la plus grande partie des biens nationaux disponibles dans ces campagnes. La dévaluation des assignats, dont la valeur en numéraire n'avait cessé de baisser, joua un rôle non négligeable dans ce succès. Les paysans domaniers aisés, qui pouvaient avoir accès à du numéraire, purent réaliser des acquisitions à des conditions de plus en plus avantageuses.

Guillaume Le Lay et Françoise Salaun se sont donc enrichis pendant la Révolution, mais pas démesurément. Dès avant 1789, ils n'étaient pas seulement des paysans domaniers, car ils possédaient quelques terres en propre. À partir de 1796, au rachat de la rente de Kerudoret, ils quittent le statut de domanier pour celui de propriétaire. C'est ainsi d'ailleurs que Guillaume Le Lay se qualifie dans plusieurs actes privés qu'il signe à cette époque. Au total, leur patrimoine s'est agrandi par l'achat de deux convenants, auxquels il faudra ajouter plus tard une maison et dépendances à Guerlesquin. Enfin il apparait que, vers 1800, ils avaient investi dans la construction d'un moulin sur leurs terres de Kerudoret[83]. À l'exemple du couple, la fraction

[81] Arch. dép. Finistère, 1 Q 3093.

[82] *Ibid.*, 1 Q 688.

[83] En effet, les documents prérévolutionnaires ne signalent

Livre 1.indb 271 11/02/2015 13:53:48

la plus entreprenante des domaniers paysans du Trégor morlaisien, qui, en 1789, a été localement le fer de lance des idées révolutionnaires, est finalement devenue sous le Consulat et l'Empire une classe de paysans propriétaires, ce qui sans doute correspondait à ses aspirations. Mais cela était principalement dû au fait qu'ils avaient su profiter des aléas de la politique de gestion des biens confisqués, plutôt qu'à une transformation du régime foncier en place. La propriété noble exploitée sous domaine congéable subsista au XIXe siècle de manière très significative[84]. Les paysans propriétaires exploitèrent eux-mêmes une partie de leurs terres anciennes ou nouvellement acquises sous ce régime.

Bien que l'ancien constituant n'ait plus souhaité prendre des responsabilités politiques, il conserva localement une certaine activité publique. Pendant la période de la Terreur, il accepta quand même d'être membre du comité de surveillance révolutionnaire de la commune de Lannéanou. Ces comités étaient chargés de surveiller et éventuellement d'arrêter les suspects. Mais il ne semble pas que celui de Lannéanou ait débordé d'activité, car aucune arrestation n'y est documentée. Quelques activités de brigandage plus ou moins en relation avec la chouannerie y sont signalées pour la période. En particulier, en octobre 1793, Yves Malédant, domanier aisé de Kerangroas, proche voisin de Kerudoret, voit son convenant pillé par une bande armée et ne sauve sa vie que de justesse[85]. Dans ce cas, le mobile politique est probablement absent, sinon il est probable que Guillaume Le Lay, se trouvant à proximité immédiate, aurait subi un sort similaire à celui de Corentin Le Floch. Les officiers municipaux réclameront à Morlaix des armes et munitions pour se défendre. En l'an VI, sous le Directoire, Le Lay est assesseur au tribunal de paix et de conciliation du canton de Plougonven[86].

Le couple s'occupa, par ailleurs, d'établir ses enfants. Marguerite Sulpicine fut mariée le 18 juin 1793 à Jean Denis, cultivateur à Guerlesquin, puis meunier à Plouégat-Guerrand. Elle mourut le 23 mars 1807, à la naissance du huitième enfant du couple. Marie-Anne épousa, le 4 octobre 1799, Jean Le Dissez, cultivateur à Botsorhel puis à Kerudoret ; devenue veuve, elle épousa en secondes noces, le 4 juillet 1806, François Coatarmanach, meunier à Kerudoret. Elle mit au monde trois enfants du premier lit et cinq du second et décéda en 1844 à Lannéanou. Guillaume Hervé épousa Marie-Françoise Péron le 15 février 1803 à Plougras. Le couple eut douze enfants et Guillaume mourut en 1847 à Plougras, certainement assez pauvre car il est qualifié de journalier dans son acte de décès. Enfin, Marie-Pauline se maria le 12 mars 1803 avec François Le Dantec, marchand de Guerlesquin. Ils eurent à leur tour neuf enfants et elle mourut en 1863 à Guerlesquin. Au total, Guillaume Le Lay et son épouse eurent trente-sept petits-enfants, nés entre 1794 et 1829[87]. Ces unions démontrent que le couple ne s'était pas vraiment éloigné de la société rurale d'où il était issu et où les mariages arrangés entre familles de domaniers étaient la règle. Seul le mariage de la plus jeune fille s'éloigne un peu de ce schéma.

Notable sous l'Empire

Jusqu'en 1804, Guillaume Le Lay se consacra à l'exploitation de ses terres de Kerudoret, puis, en 1805, s'installa avec son épouse au bourg de Guerlesquin, où se situe la perception du canton, pour

pas de moulin à Kerudoret. Les premières mentions de celui-ci sont postérieures à 1800. Il est situé sur le Douron, rivière qui marque la limite avec Botsorhel (lieu-dit Moulin-Coadic aujourd'hui).

84 Pour Lannéanou, la matrice cadastrale de 1838 permet de conclure qu'à cette date 50 % de la superficie de la commune appartient à des propriétaires nobles et est exploitée sous domaine congéable (Arch. dép. Finistère, 3 P 4/115).

85 Arch. dép. Finistère, 34 J 26, notes de Louis Le Guennec sur Lannéanou.

86 *Ibid.*, 10 L 91.

87 Au moins douze d'entre eux n'ont pas atteint l'âge adulte.

Livre 1.indb 272 11/02/2015 13:53:48

occuper les fonctions de percepteur des contributions. L'administration impériale offrit donc à l'ancien constituant une situation qui ressemblait quelque peu à une promotion sociale. Il dut donner satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions car il garda ce poste pratiquement jusqu'à la chute de Napoléon[88]. Peut-on dire pour autant que, par ce ralliement à l'Empire, il avait renoncé à ses convictions républicaines ? Peut-être pas, car c'est aussi à cette époque qu'il recommence à signer les actes privés le concernant par le nom qu'il avait adopté en 1789, Le Lay de Grantugen, et qu'il n'utilisait plus depuis longtemps. Cela ressemble à un signe discret d'attachement à ses engagements passés. Guillaume Le Lay passa la fin de sa vie au bourg de Guerlesquin, où Françoise Salaun décéda le 25 juillet 1813 et où lui-même s'éteignit, le 24 avril 1818, à l'âge de 75 ans. Comme on était en pleine Restauration, il n'était sans doute pas très opportun de mettre en exergue son activité révolutionnaire de 1789 ni son affiliation passée au Club des Jacobins. C'est pourquoi son acte de décès reste muet en ce qui concerne son origine, sa famille, sa profession ou ses activités. Seules la mention de son âge et la présence de l'un de ses petits-fils comme témoin permettent d'identifier l'ancien député.

Bilan

À sa mort, Guillaume Le Lay de Grantugen était de toute façon bien oublié et cet oubli ne fera que s'amplifier au fil du temps. Dans son étude biographique sur les députés bretons à l'Assemblée nationale constituante parue en 1885 et 1889, René Kerviler dit de lui : « Il est resté tellement obscur, malgré la publication de son portrait dans la collection Dejabin qui le représente avec une véritable tête de bois, que je n'ai pu réunir sur lui assez de renseignements pour reconstituer sa biographie[89]. » Les éléments succincts et disparates, en partie erronés, que Kerviler a publiés à son propos, y compris la peu flatteuse appréciation concernant son portrait, servent de base à ce qui a été écrit sur lui, c'est-à-dire presque rien[90]. Ne sachant pas très bien à quoi on reconnaît une tête de bois, nous laisserons à son auteur la responsabilité de ce qualificatif, qui toutefois semble bien injuste[91]. Tout comme semble injuste l'anonymat complet dans lequel le député à la Constituante est tombé. S'il reste une figure très secondaire parmi les acteurs de la Révolution française en Bretagne, sa trajectoire n'est toutefois pas sans intérêt. Guillaume Le Lay a, en définitive, tenté de remplir avec un certain courage le mandat que les électeurs des campagnes du Trégor lui avaient confié en l'envoyant à Paris en 1789. Pour juger de son insuccès relatif, il faut considérer que sa condition sociale, sa culture et son expérience passée ne l'avaient nullement préparé à cette tâche. On peut dire aussi qu'il a été victime d'une certaine forme d'ostracisme de la part des ses collègues députés, justement à cause de cela. Il a toutefois donné corps à l'assurance acquise par les paysans domaniers du Trégor morlaisien à la fin du XVIIIe siècle, qui leur a permis, en 1789, d'envisager le développement d'une action politique autonome. Il en a été le porte-parole et aura ensuite montré les limites de cette ambition qui avorta rapidement. Sa courte carrière politique s'inscrit aussi dans une quête de réussite personnelle et de promotion sociale, qui s'était exprimée bien avant 1789. Par la suite, la Révolution et l'Empire lui ont certainement

[88] D'après plusieurs actes d'état civil où il intervient comme témoin. Son installation à Guerlesquin date d'avant juillet 1805. Il est toujours le percepteur de Guerlesquin le 27 août 1813 quand il signe la déclaration de succession de son épouse.

[89] R. KERVILER, *op. cit.*, t. II, p. 188-189.

[90] Même si Léon Dubreuil donne une idée plus juste de son rôle à la Constituante, L. DUBREUIL, *Les Vicissitudes*…, *op. cit.*

[91] R. Kerviler jugeait le plus souvent les députés dont il brossait le portrait selon leur attitude lors du vote sur la Constitution civile du clergé, qui heurtait ses propres convictions. Guillaume Le Lay, l'ayant voté, ne pouvait trouver grâce à ses yeux.

Livre 1.indb 273 11/02/2015 13:53:48

fourni des occasions de réaliser en partie ses ambitions, dont la portée n'a jamais toutefois dépassé un cadre strictement local. Mais à cet homme, que rien ne prédestinait à un tel destin, il a été donné de vivre une expérience extraordinaire. En montant à la tribune de l'Assemblée nationale constituante en 1789, il aura fait entendre, pour la première fois dans un forum national, la voix des paysans de Basse-Bretagne. Par ailleurs, si l'on tient compte de l'influence du Club breton dans les trois premiers mois qui ont suivi l'ouverture des états généraux et l'impulsion que ses participants ont donnée au processus révolutionnaire, on peut dire alors que Guillaume Le Lay a fait partie de ceux qui, à ce moment, ont fait l'histoire de France.

Résumé

Guillaume le Lay de Grantugen fut l'un des trois élus de la province de Bretagne aux états généraux de 1789 à être authentiquement d'origine paysanne. Né à Lannéanou en 1743, il y exploitait un domaine congéable avant la Révolution et faisait partie des notables ruraux dans le Trégor proche de Morlaix. Son action à l'Assemblée nationale constituante se concentra sur l'élaboration d'une législation visant à la suppression du domaine congéable. Il soumit des propositions dans ce sens, et s'opposa aux conceptions de son collègue député de Lannion, Baudouin de Maisonblanche, qui souhaitait maintenir ce système tout en le réformant. Devant le faible soutien qu'il reçut à l'Assemblée, il encouragea la mobilisation des paysans domaniers de Basse-Bretagne et se fit leur porte-parole à l'Assemblée. Bien que cette mobilisation ait pris une ampleur significative, il ne réussit pas au cours de son mandat à obtenir gain de cause. De retour en Bretagne, il poursuivit une carrière politique qui tourna court rapidement et se replia sur le développement de ses affaires personnelles, marquée par l'acquisition de biens nationaux. Il finit par obtenir un poste de percepteur dans l'administration napoléonienne.

Abstract

Among the elected members of the province of Brittany at the Estates-General of 1789, Guillaume Le Lay de Grantugen was one of the three belonging to the peasantry. Born in Lannéanou in 1743, he had managed a "domaine congéable" before the French Revolution and was a rural worthy in the vicinity of Morlaix. At the Constituante National Assembly, his action focused on obtaining the elimination of the " domaine congéable " system. He submitted proposals in this respect, and confronted the ideas of his colleague Baudouin de Maisonblanche, deputy of Lannion, who wanted to maintain the system, though with some improvements. He had very little support in the Assembly and tried to foster popular action. Although he obtained significant support from the peasantry of western Brittany, he didn't succeed in obtaining legislation which would suit his objectives. Back in Brittany, he followed a political carrier which ended shortly later. He then concentrated on his business interests, which included the purchase of nationalized properties. He finally became a tax collector under the Premier Empire.

Diverradur

E-touez kannaded provins Breiz evid Breujou 1789, tri a oa labourerien-douar a orin. Guillaume Le Lay de Grantugen, bet ganet e Laneanou e 1743 a oa unan deuzouto. O terhel eur houmanant e oa eno a-raog an Dispah. Unan ouz pennou-braz Treger-bihan tost da Vontroulez. Pleustri a reas e Kambr an Deputeed war eul lezennerez e-sell da zistruja ar gwir konje. Ober a reas kinnigou evid se. Enebi a reas ouz

Livre 1.indb 274 11/02/2015 13:53:48

santimant e genvreur, kannad Lanuon, Baudouin de Maisonblanche. Hemañ a felle dezañ derhel ar sistem, adkempenn anezañ nemetken. O weled ar skoazell dister teurvezet dezañ er Gambr, e klaskas Le Lay sevel a-du gantañ gwiraerien Breiz-Izel ha dougen o mouez er Gambr. Daoust dezo beza bet mobilizet brao, n'eo ket deuet a-benn da hounid e-pad e amzer kannad. Dizroet e Breiz, e kendalhas eur pennadig c'hoaz gand ar politikèrèz. Krak-ha-berr goudeze en em soursias ouz kresk e aferiou personel. Prena a reas, da skwer, madou broadel. Dond a reas a-benn da veza añvet da daillanter dindan melestradur Napoleon.

Livre 1.indb 275 11/02/2015 13:53:48

Livre 1.indb 276 11/02/2015 13:53:48

Correspondance relative à l'insurrection léonarde de mars 1793

par Jean-Louis Autret

La Révolution fut d'abord bien accueillie dans le Léon. Mais des motifs de mécontentement ne tardèrent pas à se manifester : Constitution civile du clergé, suppression de l'évêché du Léon, répression contre le clergé réfractaire… Ce qui mit le feu aux poudres fut sans doute la loi du 24 février 1793 qui ordonnait la levée de trois cent mille hommes pour l'armée. L'insurrection léonarde de mars 1793 contre l'application de cette loi fut suivie de près par les autorités politiques et militaires parisiennes. Des documents déposés au Service historique de la Défense, au château de Vincennes, en témoignent. On y trouve ainsi une correspondance à l'adresse du ministre de la Marine et du ministre de la Guerre, une lettre du général Canclaux (fig. 1) aux représentants du peuple et une lettre des officiers municipaux de Saint-Pol-de-Léon faisant un récit des incidents qui s'étaient déroulés dans la région de Saint-Pol entre le 14 et le 24 mars 1793. Ces documents permettent de se faire une idée assez précise de l'insurrection du Léon.

Les documents

1. Réquisition pour l'envoi d'une troupe de cinq cents hommes de Brest à Saint-Pol adressée au général Canclaux par les commissaires de la Convention[1]

19 mars 1793

Les commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix soussignés et fondés en pouvoir des citoyens et commissaires de la Convention nationale.

Considérant qu'un attroupement s'est porté environ les quatre heures de l'après midy de ce jour sur St Pol de Léon,

Que son irruption sur cette ville a été si secrète et si subite qu'il y était déjà lorsque toute la force armée rassemblée par la générale marchait vers lui,

[1] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-32.

Livre 1.indb 277 11/02/2015 13:53:49



Fig. 1. – Portrait du général Canclaux.
Pastel, premier quart du XIXe siècle, 81 x 65,5 cm.
Nantes, Musée Dobrée et sites patrimoniaux – Grand patrimoine de Loire-Atlantique, Inv. 859.14.1.
Cliché Chantal Hémon.

Que, si cet attroupement est actuellement dissipé, il est possible qu'il se reproduise encore et qu'il est de la dernière importance d'établir à St Pol une force imposante,

Que la garde nationale de Morlaix requise de s'y transporter, nécessaire à la garde de sa propre ville, ne peut rester longtems éloignée de ses foyers,

Qu'il faut à St Pol un renfort de 500 hommes bien disciplinés & commandés par un officier expérimenté & appuyés par deux pièces de canon.

Par ces considérations, les dits commissaires soussignés requièrent le citoyen général Cancleaux et en cas d'absence l'officier de grade supérieur qui commande à sa place à Brest d'envoyer à St Pol dès la réception du présent une force armée de 500 hommes bien disciplinés, commandés par un officier supérieur expérimenté et aussi recommandable par sa prudence et sa fermeté que par ses talents militaires, et appuyés par deux pièces de canon, pour ce renfort tenir garnison à St Pol, jusqu'à que la loi du 24 février n'ait été pleinement exécutée dans ce canton et dans les communes voisines et que la tranquillité publique n'y ait été bien consolidée par

Livre 1.indb 278 11/02/2015 13:53:49

les recherches et la punition des hommes pervers qui l'y ont si cruellement compromise.

Fait et arrêté en la maison commune de St Paul de Léon le 19 mars 1793, l'an 2d de la République française.

Les commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix.

Pour copie conforme à l'originale:

Signatures : J.Fs Homon Neveu, L.J.M. Guillier, Pinchon, Yv Jh Ls Le Denmat

2. Extrait de la lettre du citoyen Redon, ordonnateur civil de la marine, au citoyen Monge, ministre de la Marine[2]

Brest 20 mars 1793

Les mauvaises nouvelles se succèdent avec une rapidité effraiante. On a battu la générale ce matin à 3 heures. Le général Canclaux est parti à la tête de 1 200 hommes pour Plabenec et de là à Lannilis où l'insurrection est au comble. Deux autres détachements de 200 et de 300 hommes se sont mis en marche à dix heures, le 1er pour Gouesnou et le second pour St Paul de Léon, où nos troupes ont été surprises et le lieutenant-colonel massacré. Tout le monde est commandé, et la ville est presque déserte. C'est la guerre civile. Nous avons eu plusieurs des gardes nationaux tués et beaucoup de blessés.

Quelque gêné que je sois en bled et en farine, j'ai fait fournir la subsistance de la troupe sur la réquisition du district. Cet événement, bien malheureux sous tous les aspects, augmente prodigieusement notre détresse, mais j'obéis à l'impérieuse nécessité.

On croit la *Pique* perdue. Dans le fort de la tempête, elle tirait à tous les instants des coups de canons d'allarme, et le matin du 17, elle a été vue rasée comme un ponton, sans qu'on pût lui porter aucun secours ; d'autres ont vu un mort flottant sur les flots, et que quatre malheureux tenaient embrassé. Les commissaires civils Antonnelle et Corroller, et 100 000 piastres étaient embarqués sur cette frégate.

3. Arrêté de la municipalité de Saint-Pol prescrivant les mesures à prendre par la force armée pour prévenir le renouvellement de l'attaque du 19 mars[3]

20 mars 1793

Au nom de la République française, les citoyens commissaires du département et du district et les officiers municipaux de St Paul, aux citoyens militaires & militaires citoyens actuellement en cette ville.

Un attroupement de scélérats s'est portée hier sur St Paul de Léon. Sa marche a été si secrète que le rassemblement de la force armée était à peine effectuée et marchait à sa rencontre, qu'il occupait déjà l'entrée de la ville du côté de Lesneven et était parvenue jusqu'au bas de la rue Croix au Lin ; il a attaqué la force armée : le canon sorti par les canonniers de Morlaix a riposté. Il a été dispersé au bout d'une heure ; mais ce n'a pas été sans malheur puisque des citoyens des volontaires du Calvados et des canonniers de Morlaix ont péri et ont été blessés.

Les brigants qui ont attaqué hier Saint Paul peuvent l'attaquer aujourd'huy. Il est donc essentiel et indispensable de pourvoir à sa sûreté et d'y assurer les informations auxquelles il va être procédé pour découvrir les coupables et rendre efficace les mesures qui seront nécessaires pour les arrêter et les livrer à la vengeance des lois.

A ces causes,

Nous, commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix et fondés en pouvoir des citoyens commissaires de la convention nationale, arrêtons & requérons ce qui suit.

---

[2] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-34.

[3] *Ibid.*

Livre 1.indb 279 11/02/2015 13:53:49

Art. 1er. La garde de la ville de St Paul, la sûreté de ses habitans et de leur propriété sont très spécialement mis sous la défense de la force armée existante dans cette commune & comise à l'honneur & à la loyauté, à la bravoure & à la fidélité des républicains qui la composent.

Art. 2. Le citoyen Guegot, chef de légion concurament avec les citoyens Jaquinot, Clouart et Hienne, commandera cette force et est chargé de l'employer de manière à défendre la ville de St Paul de toute attaque et de toutes invasions de brigands.

Art. 3. Il est enjoint à tous citoyens militaires et à tous militaires citoyens d'obéir au dit commandant sous les peines qui échéent, de garder et observer sous ce commandement les règles de disciplines et de subordinations prescrites par les lois.

Art. 4. Tous citoyens militaires et tous militaires citoyens qui manqueront à ces règles seront de suite arrêtés par ordre de leurs chefs quelque soit le grade des chefs et des subordonnés, dénoncés au commandant, si l'ordre de les arrêter n'émane pas de lui, et punis suivant les formes établies et ainsy que les cas le requereront.

Art. 5. Le commandant, au moindre signe de danger, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la ville, en fera prévenir de suite les commissaires soussignés et les officiers municipaux.

Art. 6. L'obligation d'instruire les commissaires & les officiers municipaux ne retardera en rien les dispositions militaires que les circonstances exigeront et il doit au contraire y être pourvu de suite et avec la plus grande célérité.

Art. 7. La force armée ne se portera dans aucune maison de la ville et ne fera aucune visite domiciliaire hors la réquisition et la présence des officiers municipaux. Mais le commandant pourra provisoirement mettre un ou plusieurs factionnaires à la porte des maisons qui pourraient paraître suspectes, pour ces factionnaires n'être retirés qu'après les autorités constituées l'auront ainsy jugé.

Art. 8. Tous les citoyens militaires et les militaires citoyens s'abstiendront avec le plus grand soin de tout excès de vin. Et les chefs, chacun respectivement, veilleront avec exactitude à l'exécution de cet article.

Art. 9. Un double du présent sera remis au commandant, et il sera publié au son du tambour dans tous les lieux et carrefours de cette ville et à la tête de la force armée rassemblée sur la place en bataillon carré.

Fait en la maison commune le 20 mars 1793, l'an 2d de la République française. Suit les signatures.

Sous copie conforme à l'originale :

J.F. Homon Neveu, Prat, L.J.M. Guillier, Yv Jh Ls Le Denmat, Cahel, Penven

4. Arrêté des commissaires de la Convention chargeant le juge de paix de Saint-Pol des informations et procédures contre les auteurs des attroupements[4]

20 mars 1793

Les commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix soussignés, fondés en pouvoir des citoyens commissaires de la convention nationale.

Considérant qu'un attroupement de brigands et de scélérats forcenés se sont portés hier dans l'après-midi sur St Pol et qu'ils y étaient entrés et parvenus au bas de la rue Croix au Lin au moment où la force armée, rassemblée après que la générale avait été battue, marchait à eux.

Que cet attroupement, criminel par lui-même, l'a été encore plus par ses suites puisque deux citoyens des volontaires du Calvados & un canonnier de la garde nationale de Morlaix ont été tués par des coups de fusil tirés par ce groupe d'assasins et que plusieurs autres ont été blessés.

[4] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-34.

Livre 1.indb 280 11/02/2015 13:53:49

Que la justice, le rétablissement de l'ordre dans ce canton & les cantons circonvoisins, l'exécution de la loi du 24 janvier[5], la sûreté publique et particulière, que tout enfin prescrit la nécessité indispensable de découvrir les autheurs, fauteurs & complices de cet attroupement sanguinaire, pour être ensuite arrêtés & livrés à la vengence des lois.

Qu'il est en conséquence nécessaire de faire dans les quartiers de cette commune, depuis l'hôpital jusqu'au bas de la rue Croix au Lin & rues adjacentes, des informations sur les faits qui peuvent conduire à la découverte des dits autheurs, fauteurs & complices.

Que les commissaires soussignés obligés de vaquer à la fois à une foule d'autres soins indispensables ne peuvent tous les trois à la fois s'occuper exclusivement de ces informations qu'il est urgent d'acquérir le plus promptement possible.

Par ces considérations,

Les dits commissaires déclarent dénoncer et de fait dénoncent au citoyen juge de paix de la ville de St Pol le dit attroupement et les morts funestes & autres méfaits qui en sont résultés, et requièrent le dit citoyen juge de paix de procéder de suite en présence du citoyen Homon, l'un d'eux, et du citoyen Trobert, officier municipal de la même commune, à des informations exactes et constatées par procès-verbal dans les quartiers cy dessus indiqués et dans la ville de Saint Paul & lieux voisins & adjacents sur les faits qui suivent & tels autres qu'il appartiendra, circonstances et dépendances, savoir :

1° A quelle heure la tête des attroupés a paru dans la ville de St Pol hier dans l'après midy et dans quel quartier ?

2° Quel en était le nombre par apperçu ?

3° Quelles étaient leurs différentes armes ?

4° Quel nombre d'entre eux était aussi par apperçu armé de fusils, pistolets & sabres ?

5° Quels étaient ceux d'entre eux qui étaient connus aux habitants de St Pol qui ont vu l'attroupement ?

6° S'ils avaient un ou plusieurs chefs et qui étaient ces chefs ?

7° S'ils gardaient quelqu'ordre dans leur marche et dans leur attaque et qui est-ce qui commandait et dirigeait cet ordre ?

8° Quels étaient les propos qu'ils tenaient ?

9° S'il a été tué ou blessé quelqu'un d'eux et s'il est vrai qu'ils aient emporté leurs morts ?

10° Dans quel ordre ils se sont retirés, de quelle manière et quelle route ils ont suivie ?

11° Enfin s'ils ont tous pris la même route ou des routes différentes ?

Pour passé des dittes informations, être pris les plus promptes mesures pour arrêter les dits autheurs, fauteurs et complices et livrer à la vengeance des lois. Déclarant les commissaires soussignés dénommer pour témoins Marg^te^ Riou, femme de Claude Nédélec, dem^t^ près la fontaine du lavoir, Jean Fs Sévézen, greffier du juge de paix de St Pol, Jean Le Jointrer, gardien des cy devant Carmes, Michel Combot, ménager dem^t^ à Kergompes, Anne Cousquer, femme de Claude Cocaing, dem^t^ à la Boissière, Pierre le Hir fils dem^t^ à Kerven, tous paroissiens de St Paul, et inviter le dit juge de paix à interroger tous autres témoins qui lui seraient délégués soit par les informations soit autrement.

Fait et arrêté en la maison commune le 20 mars 1793, l'an 2 de la République, à 3 heures du matin.

Par addition à notre dénonciation de ce matin, nous déclarons déposer entre les mains du juge de paix de St Pol de Léon :

1° une délibération du conseil général de la commune de Plougoulm du jour d'hier 19 mars présent mois signée René Ollivier maire, René Ollivier procureur de la commune, G^me^ le Glas,

[5] Sans doute faut-il lire « loi du 24 février », loi ordonnant la levée de trois cent mille hommes pour l'armée.

Livre 1.indb 281 11/02/2015 13:53:49

Trébaol secrétaire, & les autres signés sur l'original, la dite délibération de nous chiffrée haut & bas, ne mutetur.

2° une lettre datée de Plougoulm du 20 de ce mois, signée René Olier maire, René Ollivier procureur de la commune, G^me^ le Glas, Auffret, Claude Peréabeozen, Joseph Quéré, J. Boutevas, Tréboul secrétaire, de nous aussi chiffrée haut & bas, & requérons que le dit citoyen juge de paix, auquel nous faisons rendre sous bonne escorte René Olier maire, René Ollivier procureur de la commune, Jean Autret, Guillaume le Glas & Claude Perabéoden, le 3ème & le 4ème officiers municipaux, et le 5ème notable de la commune de Plougoulm, ait à les interroger sur les faits portés en notre dénonciation de ce matin & ceux résultant des pièces mentionnées en la présente, circonstances & dépendances, et ait passé de ce, à faire ce qui lui incombe.

Fait et arrêté en la maison commune de St Pol de Léon ce jour 20 mars 1793, l'an 2ème de la République.

Pour copie conforme à l'originale :

Signé : Jn Fs Homon Neveu, L.J.M. Guillier, Pinchon, Yv Jh Ls Le Denmat

5. Lettre du général Canclaux aux représentants du peuple dans l'Ouest[6]

De Saint-Pol le 25 mars 1793, l'an 1er de la République

Département du Finistère/Armées de l'Ouest

Citoyens commissaires,

Ma dernière lettre vous aura instruit, quoique sans grand détail que je réserve pour un autre moment où je pourrai les rassembler, la position où je me trouvais, et la force militaire qu'il m'avait fallu déployer entre Brest et Lesneven. Elle a mis à la raison les communes rebelles, particulièrement le chef-lieu du complot, qui, dès le surlendemain, a fourni son contingent de recrues. J'ai cru devoir alors me porter sur St-Pol, pour propager ainsi la loy, et son exécution. J'étais prévenu que je devais trouver beaucoup de résistance, et que ma marche serait arrêté par la destruction d'un pont. Comme je savais aussi qu'il était assez facile à réparer, j'avais prévenu la garnison à St-Pol d'être en mesure pour marcher vers ce côté, au premier ordre, et d'avoir des ouvriers, et des outils propres à ce travail dont je la chargais, comme étant plus près que moi de ce pont, et que de mon côté je viendrais soutenir ce travail, et ainsi rétablir notre communication, et celle de la grande route. Des avis d'une nouvelle invasion sur St-Pol, pareille à celle du 19 dont vous avez eu, citoyens commissaires, le rapport fâcheux, m'ont fait hâter d'un jour l'exécution de mon projet ; et bien heureusement, car le bataillon du Calvados, et une partie de la garde nationale de Morlaix, qui sont à St-Pol, en étaient à peine sortis qu'il s'est formé des rassemblemens des communes voisines, et que ces troupes, ou, pour mieux dire, ces gens dispersés, et à l'abry de leurs hauts fossés, n'ont cessé de les assaillir de coups de fusils. Ils ne pouvaient y répondre que de même, mais à découvert ; une pièce de canon qu'ils avaient menée ne pouvait pas servir, son essieu s'étant cassé ; enfin, ils avaient déjà 7 hommes blessés, dont 4 grièvement, et n'avaient presque plus de cartouches. Lorsque je suis arrivé avec les 300 hommes que j'avais tirés de Lesneven, une position que j'ai prise, le feu d'une pièce de 4 que j'avais avec moi, ont bientôt éloigné ces tirailleurs. Le pont s'est fini, je l'ai passé ; et, courant au bataillon du Calvados, je l'ai mené la bayonnette au bout du fusil contre quelques-uns de ces rebelles qui paraissaient vouloir tenir, ce qu'ils n'ont pas fait ; les moins lestes ont été attrapés et tués. Alors, un peu débarrassé, et calculant l'heure qu'il était, la longueur de ma retraite sur Lesneven, la possibilité que ces mêmes attroupemens ne voulussent fermer au bataillon du Calvados et à la garde nationale de Morlaix leur rentrée dans St-Pol, enfin le besoin de manger qu'avaient les deux troupes, étant en marche

[6] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-42.

Livre 1.indb 282 11/02/2015 13:53:50

depuis 7 et 8 heures – il en était 4 alors –, je me suis décidé à faire la jonction et à revenir tous ensemble ici. L'événement a justifié la nécessité de cette mesure : il m'a encore fallu tirer des coups de fusils et de canons toute la route, et ce n'est qu'assez près de cette ville que j'ai été quitte de cette malheureuse engeance qu'on ne sçait par où prendre, et qui a été tellement acharnée hier, et se présentant si à propos sur les points d'attaque, qu'on ne peut douter qu'ils soient conduits par des personnes instruites et qui connaissent bien le pays. J'ai fait quelques prisonniers qui ont déjà été interrogés ; ils nient tous un complot trop bien marqué. Les commissaires du département du Finistère et des districts de Morlaix et de Lesneven, qui sont ici, vont faire parvenir dans les 4 ou 5 communes qui sont en insurrection une nouvelle adresse qui se termine par la menace des forces que j'ai en mains. Je désire que, jointe à la leçon qu'ils ont reçue hier, car ils doivent avoir perdu bien du monde, en leur fesant entendre la raison, dont ils sont détournés par des malveillants qui échappent encore aux recherches, cette adresse, qui leur enjoint de fournir dans la journée de demain quatre otages par chaque commune, pour leur soumission à la loy du recrutement et aux frais de cette expédition, et pour la sûreté des communications, termine une guerre si malheureuse, si cruelle, mais nécessaire pour l'observation de la loy, et le salut de la République qui en dépend.

J'aurai l'honneur, citoyens commissaires, de vous informer successivement des mesures auxquelles je me porterai selon les circonstances, et guidé par le zèle et le patriotisme qui m'animent.

Cette lettre, citoyens commissaires, est calquée sur celle que j'écris au Ministre. Vous le reconnaîtrez facilement, je n'ai pas eu le tems d'en faire deux, étant surchargé de détails pour tant de monde réuni sans ressources dans cette ville, et d'une correspondance bien active avec tous les détachemens, toutes les administrations. Celle que j'entretiens avec vous m'est très précieuse, je vous prie de le croire, comme de ne jamais douter de mon dévouement entier et parfait attachement.

Le général Canclaux

PS. Dans le moment, le commissaire Pinchon m'apporte une lettre de la commune[7] de Cléder qui est une des plus considérables. Elle demande grâce aux commissaires, dit qu'ils ont été aveuglés, qu'ils reconnaissent les perfides conseils qui les ont détournés de la soumission à la loi de recrutement, et par un post-scriptum ils ajoutent :

Soit communiqué au général commandant des troupes qui est actuellement à St Pol.

Vous jugerez de là, citoyens, que je les ai assez bien corrigés hier.

Mes aides de camp, qui ont bien travaillé, ainsi que ce grand adjoint à l'adjudance générale de la Martinique, qui a voulu venir avec moi, et qui m'a été fort utile, vous présentent leur respect. Les commissaires réunis ici dont le citoyen Guillier, s'en rapportant à ce que j'ai l'honneur de vous mander, vous prient de les excuser de ne pas vous rendre ce compte eux-mêmes aujourd'hui, mais ils se sont trouvé trop pressés d'ouvrage.

6. Lettre du général Canclaux au ministre de la Guerre[8]

De St Pol le 25 mars 1793, l'an 2 de la République

Citoyen Ministre,

Séparé depuis hier de mes équipages, de mon portefeuille, je ne puis vous accuser par doute la réception des lettres que j'ai reçues de vous, et seulement vous assurer que je vais prendre des mesures pour exécuter les ordres que vous m'avez donnés pour fournir 500 hommes d'embarquement, soit en continuant à les prendre de différens bataillons, ce

[7] Le mot « commune » remplace le mot « paroisse » qui est barré.

[8] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-42.

Livre 1.indb 283 11/02/2015 13:53:50

qui convient mieux à beaucoup d'égards, soit en les tirant d'un seul, ce qui dépendra de l'emploÿ qui devra en être fait. Si c'est pour garnison de vaisseaux, les détachemens distincts valent mieux, suivant moi, et que chaque bataillon fournisse à son tour ; si c'est pour envoyer dans nos colonies, ou dans l'Inde, ainsi que le seront sans doute les 1 000 hommes que vous m'annoncez devoir être embarqués sous peu à L'orient, un corps entier me semble plus convenable. Vous avez là-dessus, citoyen ministre, la bonté de vous en rapporter à moi, j'espère ne tromper jamais votre confiance.

Le général Canclaux

P.S. C'est, je crois, citoyen ministre, le moment de vous rappeller que j'ai bien peu de monde ici, que la garnison de Brest est extraordinairement faible, surtout à cause du service de port qu'il faut augmenter de postes et de surveillance chaque jour, et que ces détachemens vont la diminuer encore.

7. Convention passée par les autorités constituées à Saint-Pol, avec les députations des paroisses de Plougoulm, Sibiril et Cléder, pour le désarmement des insurgés[9]

26 mars 1793

Entre les soussignés commissaires pour le recrutement de l'armée fondés en pouvoir par ceux de la Convention nationale, les administrateurs du département du Finistère et du district de Lesneven d'une part, et d'autre part les députés des généraux des paroisses de Plougoulm, Sibéril (*sic*) et Cléder, savoir pour Plougoulm François Cousquer, Henri Milin, François Ollivier et Claude Rouasec, pour Sibéril Hervé Peron procureur de la commune, François Bihan notable, François Stéphan aussi notable et Henri Quiviger, et pour Cléder Ollivier Riou officier municipal, Vincent Grall notable, Pierre Roignant aussi notable et Jean Postec secrétaire greffier, est reconnu et convenu ce qui suit.

1° Une insurrection à main armée a éclaté dans le voisinage de St Paul contre l'exécution de la loi du 24 février dernier relativement au recrutement de l'armée.

2° Une troupe de rebelles s'est portée en armes sur cette ville le mardi 19 de ce mois, y a entré, tué quatre et blessé plus de trente défenseurs de la liberté.

3° Depuis ce jour, jusque et compris le dimanche 24, les attroupemens des paroisses insurgées n'ont pas discontinué et le dit jour 24, ils ont attaqué et fusillé deux détachements de gardes nationaux et de troupe de ligne dont la jonction s'est opérée sous le commandement du général divisionnaire Canclaux au pont de Kerguiduff que les rebelles avaient rompu et coupé.

4° Les communes insurgées ont été invitées à rentrer sous le joug de la loi et à se procurer ainsi la paix, par une proclamation des commissaires soussignés et du général Canclaux du jour d'hier, à des conditions contenues dans la dite proclamation.

5° Les communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder ont délibéré sur ces conditions et envoyé les députés cidessus nommés pour traiter avec les commissaires soussignés.

6° Ce traité a été fait aux conditions suivantes.

La première : tous les particuliers des communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder seront désarmés dans tiers jour à la diligence de leurs conseils généraux et sous leur surveillance, et tous les fusils pris dans ce désarmement seront remis, et toutes autres armes offensives, aux administrations de leurs districts respectifs par inventaire.

La seconde, le contingent des recrues de chacune des dites communes sera fourni dans tout le délai de demain et constaté par des procès-verbaux dont expédition sera donnée aux commissaires.

[9] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-42.

Livre 1.indb 284 11/02/2015 13:53:50

La troisième, les frais de l'emploi de la force armée et autres dépenses nécessitées par la révolte des paroisses insurgées, seront payées par une contribution dont la masse, dès qu'elle sera réglée, sera répartie entre les dites paroisses, et chacune des communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder paiera la somme qui lui incombera par l'effet de cette répartition, dans tiers jours après qu'elle sera connue.

La quatrième, les principaux coupables et les chefs de l'insurrection dans chacune des dites trois communes seront désignés par elles aux commissaires.

La cinquième, les cloches des dites paroisses seront descendues à la diligence et suite de leurs conseils généraux, aussi dans tiers jours.

La sixième, les ponts abattus par les rebelles seront rétablis aux frais des paroisses insurgées, lesquels frais seront compris dans la masse des dépenses ci-dessus, si mieux n'aiment les paroisses se réunir et s'entendre pour rétablir elles-mêmes les dits ponts, suivant devis des ingénieurs du département, sous quinze jours dans les deux cas.

La septième, la veuve et les enfans de Grégoire Mercier, canonier de la garde nationale de Morlaix tué dans la journée du 19 par les rebelles qui fondirent ce jour-là en armes sur St-Paul, auront un dédomagement de trois mille livres.

La huitième, les communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder fourniront chacune quatre otages de choix, et parmi leurs notables habitans, pour sûreté de l'accomplissement des conditions ci-dessus, en ce que le fait les touche.

La neuvième enfin, les clauses ci-dessus seront soumises aux généraux de Plougoulm, Sibéril et Cléder assemblés à cet effet, pour être par eux ratifiés ou rejettés aussi dans le délai de tout demain et jusque aux dits ratification ou rejet. Le général Canclaux présent sur cet acte suspendra l'emploi et la marche de la force armée contre les dites communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder à l'effet de les traiter comme pays ennemi et rebelle.

Fait quadruple sous les seings des parties contractantes, sous celui du général Canclaux en présence et sous les seings des officiers municipaux de St-Paul ce jour 26 mars 1793 l'an 2 de la république. Suivent les signatures.

Pour copie conforme à l'originale

Signatures : J.F. Homon Neveu, L.J.M. Guillier, Pinchon, Y.J. Ls Le Denmat

8. Lettre des commissaires de la Convention aux représentants du peuple[10]

Lu dans la séance du 2 avril

St Paul le 29 mars 1793, l'an 2 de la République

Citoyens représentants,

Placés depuis tout à l'heure quinze jours dans ce pays où l'insurrection la plus violente a éclaté, nous n'avons pu trouver le moment de vous envoyer le détail des faits. Ils ont été si imprévus, ils se sont succédé avec tant de rapidité, leurs suites nous ont donné tant d'embaras, que nous n'avons pu que nous en occuper, sans trouver le tems de vous en faire le récit. Nous allons enfin remplir ce devoir aujourd'huy que nous jouissons d'une entière tranquillité et que nous avons l'espoir de la consolider et de la rendre durable.

Le jeudy 14, on procédait dans la commune de St Pol à la levée de son contingent de recrues. Ceux de la ville compris dans l'appel décrété par la loi du 24 février n'élevèrent aucune difficulté ; mais il n'en fut pas ainsy de ceux de la partie rurale de cette commune : ils marquèrent de la résistance à l'exécution de la loi et de là naquit une rixe qui dégénéra dans une sorte de combat entreux et le 7ème bataillon du Calvados dont un grenadier fut assez grièvement blessé.

La ville de St Pol fut allarmée de ce trouble. Elle le fut peut-être davantage et avec raison des

[10] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-47.

Livre 1.indb 285 11/02/2015 13:53:50

dispositions des communes voisines à l'égard de l'exécution de la loi du 24 février. Les officiers municipaux écrivirent au district de Morlaix pour demander un renfort de gardes nationales. Ce renfort partit à minuit, et nous arrivâmes avec lui à St Paul le 15 à 5 heures du matin. Il était de 300 hommes, de 96 volontaires du Calvados détachés à Morlaix pour le service de l'hôpital militaire de St Fiacre, de douze canonniers et d'une pièce de canon.

Notre premier devoir était de nous instruire des causes des troubles de la ville. Nous apprenons qu'ils dérivent de la répugnance des cultivateurs à se soumettre à la loi du 24 février. Nous appellons les municipalités des deux communes les plus récalcitrantes du district de Morlaix. Nous leur faisons les exhortations que nous crûmes les plus convenables. Nous nous assurâmes aussi que le juge de paix informait des troubles de la veille, qu'il avait lancé des mandats d'arrêt et qu'ils avaient été exécutés. Les citoyens de Fermon, Prieur et Rochegude, commissaires de la convention, arrivèrent le soir ; nous leur rendîmes compte de l'état des choses et de nos opérations.

Le 16, on annonce que les cultivateurs marchent sur St Pol ; nous faisons part de cet avis aux commissaires de la convention. Nous faisons batre la générale, la force armée est sur pied, et comme le foyer de la convention avait été annoncé être dans la commune de Plouénan, il est arresté que 300 hommes et une pièce de canon se porteraient sur cette commune. Le général Cancleaux se mit à la tête de ce détachement, deux de nous l'accompagnant. Nous arrivons à Plouénan à une heure, nous y trouvons tout tranquille & nous obtenons sans peine de la municipalité l'obligation de lever son contingent de recrues et de contribuer jusqu'à ce jour aux dépenses de la force armée que la résistance des communes voisines de St Pol à la loi du 24 février avait contraint d'ajouter à la garnison de cette ville. La commune de St Pol levait ce jour-là même son contingent ; l'un de nous y resta pour surveiller cette opération. Elle fut terminée non sans quelques difficultés, mais elle le fut enfin. Les commissaires de la convention partirent le lendemain 17. Ils avaient comme nous la persuation qu'avec des instructions et des soins nous parviendrions à faire exécuter la loi du 24 février dans cette partie du district de Morlaix, et dans toute la journée du 18, nous ne vîmes rien qui ne fût propre à soutenir cette confiance. Et d'un avis commun, le détachement de la garde nationale de Morlaix fut renvoyé.

La commune de Plougoulm était la seule de ce district qui s'opiniâtrât dans sa résistance. Il nous tardait de l'aller soumettre, mais deux considérations nous déterminèrent à remettre cette expédition au mercredy 20. D'abord, le mardi était jour de marché à St Pol, dont Plougoulm n'est distant que d'une lieue. Le rassemblement, effet du marché, pouvait se porter sur cette commune et prêter de la force à sa rébellion. Ensuite, la municipalité de Plouénan devait venir ce jour-là consommer avec nous l'effet de promesse qu'elle nous avait faite le 16.

Elle vint en effet. Nous nous occupions à terminer avec elle, lorsqu'à 4 heures de l'après midy du mardy 19, nous fûmes prévenus qu'un attroupement de cultivateurs fondait sur St Pol, du chemin de Lesneven. La générale fut aussitôt battue ; la force armée se rassemblait de tout côté. Ce rassemblement fut effectué avec une célérité étonnante. L'ordre de marcher aux attroupés fut donné et exécuté aussitôt. La colonne ayant le canon et les canonniers de Morlaix à sa tête avait à peine entré dans la rue Croix au Lin conduisant sur la route de Lesneven qu'on vit les attroupés au bas de cette rue et qu'ils tirèrent sur la force armée. Le canon riposta & alors commença une fusillade qui fut soutenue quelques instants de part et d'autre. Le canon continua à faire quelques décharges ; il fit peu d'effet, soit parce que les rebelles s'embusquaient dans les coins des rues adjacentes, soit pour quelqu'autre cause que nous ne pûmes observer, quoique deux de nous, les citoyens Denmat et Homon, fussent sur la ligne du 1er rang des grenadiers du Calvados à la tête desquels le 2d commandant de ce bataillon fut tué.

Livre 1.indb 286 11/02/2015 13:53:50

Le désordre se mit dans ce corps dès qu'il vit tomber l'un de ses chefs ; il se replia vers la place d'où il avait marché aux rebelles avec la plus grande ardeur. Ses officiers, nous-mêmes, fîmes de vains efforts pour le rallier. Les rebelles ne le poursuivirent pas ; mais ils se portèrent en deux grouppes différents et pour ainsi dire à la fois dans deux culs de sacs d'où ils firent plusieurs décharges sur la place et sur des maisons voisines de la maison commune & situées au côté opposé. On leur envoya aussi quelques coups de fusils et à 5 heures à peu près, ils étaient tous retirés.

Dès que nous en fûmes sûrs, nous nous occupâmes des suites de ce combat inatendu. Nous vîmes avec douleur qu'outre le citoyen Campy, commandant en 2ème du Calvados, un grenadier du même bataillon, un canonier de Morlaix père d'une nombreuse famille & un bon citoyen de cette ville avaient été tués. Nous comptâmes au moins 30 blessés dont plusieurs, le commandant des canonniers entre autres, assé grièvement. Nous nous hâtâmes de leur procurer tous les secours nécessaires. En même tems nous faisions un réquisitoire pour avoir de Morlaix toutes les forces et munitions qu'on pourrait nous envoyer.

La ville était cruellement agitée. La terreur qu'elle éprouvait était augmentée par l'exaltation de quelques citoyens du Calvados désespérés de la perte du citoyen Campy. Quelques-uns d'entreux crurent qu'on avait tiré sur la troupe des croisées de quelques maisons. Cette opinion fut bientôt accréditée et générallement répandue dans tout le bataillon, quoique dénuée de fondement. Vous sentez, citoyens représentants, combien elle pouvait être funeste à la sûreté de la ville. Nous ne cessâmes en conséquence d'en parcourir les différents quartiers tous illuminés, d'y exhorter partout à la paix, à l'union, d'engager les militaires à s'abstenir de toutes voyes de fait et à remettre le soin de leur vengeance à la loi appuyée de la force. Ils étaient en bataille sur la place où ils devaient bivoaquer. Tout paraissait calme. Nous recevions de partout l'assurance que la nuit serait tranquile. Nous nous retirâmes un moment dans notre auberge située sur cette même place. Nous y étions à peine que l'on vint nous annoncer que le maire venait d'être assasiné ; nous courûmes à la maison commune et de là à la sienne. Nous y apprîmes que quatre volontaires du Calvados étaient venus au bureau municipal et lui avaient dit qu'on avait besoin de lui sur la place, qu'il sortit aussitôt avec eux et qu'à l'entrée de cette même place il fut assailli par ces mêmes volontaires et trois ou quatre autres du même bataillon qui l'excédèrent de coups de sabres, de bayonnettes & de crosses de fusils. Observez, citoyens représentants, qu'il était revêtu de son écharpe. Nous le trouvâmes chez lui baigné dans son sang et dans l'état le plus déplorable. Nous ne pouvons rendre les sentiments d'horreur dont nous fûmes saisis en assistant au pansement de ce magistrat du peuple : de la tête aux genoux, des épaules aux doigts, il était couvert de blessures ; la vue de ses hardes, de son écharpe toute dégoutante de sang, aurait fait frémir l'homme le plus barbare. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir les autheurs de ce féroce attentat. Leur commandant nous a assuré qu'il n'a pu les découvrir lui-même. Nous étions glacés d'effroi sur le sort de cette malheureuse petite ville. Nous ne cessâmes toute la nuit de la parcourir et de veiller à la sûreté de ses habitants. D'après cet assassinat, qui était plutôt un vrai guet à pens, nous crûmes que le bataillon du Calvados, qui faisait toute notre force, avait besoin d'être contenu lui-même. Dans cette conviction, nous envoyâmes au général Cancleaux un réquisitoire dont nous joignons copie à cette lettre.

Si ce bataillon ne s'était pas replié, il n'est pas possible qu'on n'eût pas arrêté quelqu'uns des brigants attroupés qui vinrent attaquer St Pol. Et l'on eût pu ainsi parvenir à connaître les autheurs et les principaux coupables de cette révolte. Il était cependant essentiel de faire cette découverte. Nous fîmes donc, citoyens représentants, le 20 de grand matin, au juge de paix, la dénonciation dont cy jointe aussi

Livre 1.indb 287 11/02/2015 13:53:50

copie. Le renfort de Morlaix arriva. Le citoyen Guillier, administrateur du directoire du département, l'accompagnait et vint joindre ses soins aux nôtres. Il venait de quiter les citoyens commissaires de la convention, et devait se rendre de suite au département. Il ne nous a pas quité, il a concouru à toutes nos opérations. Il était essentiel de faire respecter les personnes & les propriétés. Ce respect tenait à l'observation des règles de discipline et de subordination. Nous prîmes pour y pourvoir un arrêté que nous joignons encore à notre lettre et qui fut remis aux commandants et proclamé par nous au quatre coins du bataillon quaré de la force armée. Les informations du juge de paix sur les faits portés en notre dénonciation se poursuivaient. Vers la fin du jour, il lança un mandat d'arrêt contre 14 personnes. Il fut mis entre les mains des gendarmes. Ils allèrent à 9 heures du soir avec dix-huit hommes de gardes nationales à la recherche des prévenus. Ils n'en prirent qu'un seul. Le même jour, nous dénonçâmes par addition le maire, le procureur de la commune & les trois officiers municipaux de Plougoulm. Sur deux pièces qu'ils nous délivrèrent eux-mêmes et qui nous parurent les inculper, ils furent aussi arrêtés et constitués prisonniers.

La nuit du 20 au 21 fut tranquille. Nous requîmes par précaution que la ville fût illuminée, car nous savions que les campagnes se remuaient toujours. Cette tranquillité se soutint dans le jour jusqu'à 4 heures. Alors l'on vint nous informer qu'une seconde attaque devait s'exécuter contre St Pol, qu'un attroupement considérable était formé sur la route de Lesneven et que, pour empêcher le général Cancleaux de venir à notre secours avec une partie des forces qu'il commandait dans cette dernière ville, les attroupés avaient coupé le pont de Kerguiduff. Aussitôt, la générale fut batue. Les gendarmes accompagnés de quelques gardes nationaux furent envoyés en observation jusqu'à ce pont même. Cependant, toute la force armée de St Pol fut bientôt en bataille, deux cent hommes se portèrent sur le chemin de Lesneven jusqu'à une demie lieue, avec ordre de se replier si les gendarmes rapportaient n'avoir rien rencontré. Tel fut en effet leur rapport, et notre détachement rentra à 8 heures. Nous apprenions toujours des nouvelles de quelques rassemblements, tantôt à Plounevez, tantôt à Berven, tantôt à Plouescat. Et nous ne pouvions douter des dispositions hostiles des communes voisines de St Paul. Notre force ne laissait pas d'être assez conséquente, mais outre qu'elle n'était pas proportionnée aux dangers dont les différentes instructions que nous rassemblions nous offraient la possibilité, nous désirions pour les commander un citoyen dont les talents & l'autorité pussent nous tranquilliser sur le succès des opérations militaires qu'il serait nécessaire de tenter. Nous écrivîmes en conséquence le 22 au général Cancleaux, que nous venions de savoir à Lesneven à la poursuite des rebelles d'entre cette ville et celle de Brest, pour le prier de venir le plus promptement à notre secours. Nous lui marquions pour l'y déterminer ce qui s'était passé ici dans le plus grand détail. Il nous répondit le lendemain 23 qu'il marcherait vers St Pol avec un fort détachement le lundy 25 et que le bataillon du Calvados devait s'avancer pour se joindre à lui jusqu'au pont de Kerguiduff qu'on luy avait dit avoir été coupé. Il crut indispensable de hâter cette marche d'après l'avis qu'il avait reçu de Land[au11] et que nous en reçûmes nous-mêmes que 13 communes devaient fondre sur St Pol le dimanche 24, et la suite a prouvé qu'il avait raison.

Le 24 à 6 heures du matin, le commandant du Calvados reçut ordre de lui de partir ce jour même, avec son bataillon, de marcher sur le pont de Kerguiduf où il devait le joindre, de faire travailler au rétablissement de ce pont s'il arrivait le premier. Cet ordre fut exécuté ; 60 hommes des gardes nationales de Morlaix et de St Pol furent ajouté au 340 volontaires du Calvados. Ils partirent appuiés d'une pièce de canon et de 12 canonniers de Morlaix, à neuf

[11] Sans doute Landerneau.

Livre 1.indb 288 11/02/2015 13:53:50

heures du matin. Sur leur escorte partirent aussi des ouvriers pour la réédification du pont de Kerguiduf avec les bois nécessaire à cette reconstruction. Le citoyen Guiller, administrateur du directoire du département, et le citoyen Pinchon, administrateur du directoire du district de Morlaix, commissaire pour le recrutement de l'armée, accompagnait cette force armée.

A une lieue de St Pol, elle a eu connaissance d'une attroupement considérable qui, quoique il en fût éloigné, lui tira quelques coups de fusil ; elle était par la distance hors portée. Le commandant s'est emparé d'une éminence à vue de ces rebelles ; et la pièce de canon, par trois coups à boulet, porta parmi eux la mort et la fuite. Le détachement, pressé de remplir sa mission, fut remis en route. Il n'a pas été arretté par les fusiliades dont ont le harcelait de tems en tems. Il pouvait craindre que les attroupés, qu'il semblait le suivre sur les flanc, se fussent emparé du pont avant lui. Il y est arrivé à 11 heures et demi. Les ouvriers se sont mis aussitôt à l'ouvrage sous la protection d'un piquet de grenadiers. Le détachement s'était à peine rendu maître du pont et en avait assurré le rétablissement qu'il a été assailli de tous cotté par le feu que faisaient les rebelles par derrière les haies. Ils paraissent en groupe sur les côteaux voisins. Le canon réussit à les déloger, mais en se divisant ils filaient le long des fossés et fusilait tantôt de près tantôt de loing. Le commandant forma un bataillon caré qui riposta des 4 parties. Fatigué de se voir tirailliés en place, il ordonna la charge à l'effet de fondre sur ses brigants, mais l'essieu de la pièce de canon rompit. Le détachement fut obligé de rester en station et de les fusillier en attendant la jonction du général qui arriva à 1 heure et ½ de l'après-midi. Il s'est porté sur la hauteur qui domine le pont entre la rivière et le détachement de St Pol ; il y a établi sa pièce de canon dont le feu très vif a dispercé les rebelles, mais ils se sont portés du cotté où était le détachement de St Pol, et soutenu avec opiniâtreté le feu le plus roulant. Le général a quité alors sont premier poste, a effectué sa jonction avec le détachement de St Pol et fait tiré plusieurs coups de canon sur les révoltés. Ils ne sont que plus oppiniatre à rester en place et à fusillier les deux détachements réunis. Le général a fait marcher sur eux. Leur acharnement était telle que ce n'est qu'après un combat de 4 ou 5 heures qu'on est enfin venu à bout de les disperser. Cette affaire n'a coûté aucun homme à l'armée des patriotes. Nous avons eu seulement un officier, un sergent, et huit hommes de blessés. Les deux détachements ont repris la route de St Pol. Les révoltés ont eu l'audace de les poursuivre pendant plus d'une lieue ; et on a été obligé de retourner vers ses sélérats pour les disperser une seconde fois. Enfin l'armée est arrivée à St Pol vers les 6 heures du soire. Il n'est pas possible de savoir combien d'hommes ont été tués aux rebelles : le nombre en est grand et ont croit qu'il doit s'élever à plus de 150.

Tel est, citoyens représentants, ce combat que nous avons été obligé de soutenir pour procurer l'exécution de la loi du 24 février et défendre cette ville d'une nouvelle invasion sanglante et meurtrière. Nous nous aplaudisont de ce qu'il n'est pas été plus funeste aux citoyens militaire et aux militaire citoyen qui composait notre armée. Nos collègues les citoyens Guiller et Pinchon, partis à la tête du détachement de St Pol, ne sont revenu qu'avec les deux détachements réunis. Ils ont été sans cesse parmi nos combatants et ont couru le même péril. Ils attestent que tout le monde dans cette petite armée a montré la plus grande intrépidité. Le général Canclaux si est distingué par l'habileté de ses maneuvres et par le courage qu'il a constamant montré. Il a affronté plus de dangé dans cette affaire qu'il n'en eût essuié dans un combat contre une armée de troupe raiglée.

Si cette affaire a été malheureuse, elle était du moins nécessaire. Elle a imprimé aux communes rebelles une terreur qui procurera, nous l'espérons, la paix et la tranquillité à un païs où depuis 15 jours la fermentation était à son comble. Les communes révoltés ont déjà fourni leur contingent de recrues.

Livre 1.indb 289 11/02/2015 13:53:50

Six d'entre elle sont venu traiter avec nous d'après une proclamation que nous fîmes le 25. Nous joignon à notre lettre une copie de ce traité. Nous jouissons actuellement d'un calme qui paraît sa croitre de jour en jour. Nous avons tout lieu de croire qu'elle sera durable. Dans cette confiance, nous renvoyons d'acord avec le général Canclaux le détachement de la garde nationale de Morlaix. Ce renvois diminuera d'autant les dépence d'une expédition qui sont considérable et qu'il sera dificile de lever sur les paroisses insurgé. Quelques-unes d'entre elles ont déjà donné quelle acompte. Dès que les détails continuelle qui nous occupe nous aurons permis de mettre notre proseverbal au net, nous auront l'honneur, citoyens représentants, de vous en faire passer une copie et d'y joindre tous les autre pièce qui peuve complaiter les instructions sur cette affaire.

Les commissaires pour le recrutement de l'armée dans le district de Morlaix et fondé en pouvoir des citoyens commissaires de la convention nationale.

Signatures : Yv Jh Ls Le Denmat, Pinchon, L J M Guillier, J F Homon Neveu

9. Lettre du général Canclaux au ministre de la Guerre[12]

De St Pol, le 1er avril 1793, l'an 2 de la république

Citoyen Ministre,

Je n'ai qu'à vous confirmer de plus en plus le retour de la tranquillité dans ces cantons. Toutes les conditions exigées ont été remplies par les communes qui avaient été en insurrection, même celle de payement des frais. Il ne reste plus qu'à accomplir la loi terrible mais nécessaire du 19 mars. Les administrations des districts de Brest et de Morlaix m'en ont donné connaissance, et réclament la formation de la commission militaire qui doit juger les prisonniers faits les armes à la main. Peut-être s'en trouvera-t-il peu car dans l'action ils ont été bien peu ménagés par les troupes que je conduisis, pour peu qu'ils n'aient pas fui. Mais le tribunal criminel du département aura bien des vengeances à exercer et ces exemples réunis suffiront, à ce que j'espère, pour préserver du retour à la révolte.

Je commencerai mercredi à faire rapprocher de Brest mes différens échelons, et j'en fermerai la marche samedi. Il me tarde d'y rentrer pour remettre un peu en ordre toute cette garnison bien éparpillée, et pour mieux veiller à la sûreté de ce point si important, comme à ce qui me reste à faire pour mettre à l'abrÿ de toute insulte les points de la côte qui en sont proches. Le meilleur état de mon bras, dont je ne souffre déjà presque plus, me permettra de me livrer bientôt à ces nouveaux travaux.

Le général Canclaux

Commentaires

La journée du jeudi 14 mars 1793 à Saint-Pol-de-Léon

La lettre du 29 mars des commissaires de la Convention évoque « la résistance à l'exécution de la loi » sur la levée d'un contingent de recrues le jeudi 14 mars à Saint-Pol. Un procès-verbal municipal décrit les opérations de recrutement du 14 mars, troublées par « une députation du groupe des cultivateurs qui ont déclaré qu'ils étaient prêts à servir sur les côtes pour la défense du pays, mais non d'aller à la frontière… Sur ce que les esprits étaient trop agités pour continuer les opérations du recrutement, nous avons déclaré que l'assemblée était ajournée au samedi 16[13]. »

[12] Service hist. Défense, Vincennes, B5/13-53.

[13] Abbé P. Peyron, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, Vannes, 1903, p. 6-7.

Livre 1.indb 290 11/02/2015 13:53:50

La journée du mardi 19 mars à Saint-Pol-de-Léon

D'après la lettre du 29 mars des commissaires de la Convention, la journée du 19 mars fut plus meurtrière, puisqu'il y eut au moins quatre morts et trente blessés du côté de l'armée : « Outre le citoyen Campy, commandant en second du Calvados, un grenadier du même bataillon, un canonnier de Morlaix père d'une nombreuse famille et un bon citoyen de cette ville avaient été tués ». En outre, le maire de Saint-Pol fut grièvement blessé par des volontaires du bataillon du Calvados « qui l'excédèrent de coups de sabres, de bayonnettes et de crosses de fusil ».

La bataille de Kerguidu du dimanche 24 mars

Ces documents donnent des indications précises sur le déroulement de la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 :

– 9 heures du matin : départ de Saint-Pol de quatre cents soldats,

– 11 heures et demie : arrivée des soldats au pont de Kerguidu dans le but de le réparer,

– 13 heures 30 : arrivée à Kerguidu du général Canclaux venant de Berven à la tête de trois cents hommes,

– durée du combat : quatre ou cinq heures,

– 16 heures : départ des deux détachements vers Saint-Pol,

– 18 heures : arrivée des deux détachements à Saint-Pol,

– estimation des pertes humaines : chez les insurgés : plus de cent cinquante morts ; du côté de l'armée : dix blessés.

La désignation d'otages

Dans la convention du 26 mars 1793, passée par les autorités constituées à Saint-Pol, la huitième condition stipule que « les communes de Plougoulm, Sibéril et Cléder fourniront chacune quatre otages de choix ». En fait, d'autres communes durent également fournir des otages : « Les communes de Plouvorn et Trefflaouënan envoyèrent également leurs otages et leur adhésion[14] ». Le 12 avril 1793, « les otages des paroisses insurgées sont mis en liberté, après avoir toutefois promis de reconnaître la République, d'en suivre les lois, de recommander dans leurs paroisses la paix et la tranquillité, de ne jamais prendre part à aucune insurrection et de dénoncer tout individu qui tenterait de semer des propos ou de commettre des faits séditieux[15]. »

Les sanctions financières

La troisième condition de la convention du 26 mars de Saint-Pol stipule que « les frais de l'emploi de la force armée et autres dépenses nécessitées par la révolte des paroisses insurgées seront payées par une contribution dont la masse… sera répartie entre les dites paroisses. » Les communes de Plougoulm, Cléder, Sibiril, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Vougay, Tréflaouénan et Plouescat durent payer cette contribution[16].

La loi du 24 février 1793

À plusieurs reprises, il est question dans ces documents de la loi du 24 février. Ainsi, dans leur lettre du 29 mars, les officiers municipaux de Saint-Pol mentionnent l'« appel décrété par la loi du 24 février ». Cette loi, ordonnant la levée de trois cent mille hommes pour l'armée, fut très mal accueillie dans l'Ouest : « Il n'y a aucun doute que la levée de trois cent mille hommes a aggravé considérablement le mécontentement dans les pays de l'Ouest[17]. »

---

[14] Id., *ibid.*, p. 88.

[15] Abbé J. Tanguy, *Une ville bretonne sous la Révolution. Saint-Pol-de-Léon*, Brest, 1903, p. 189.

[16] Abbé P. Peyron, *Documents…, op. cit.,* p. 89.

[17] J. Godechot, *La Contre-Révolution. Doctrine et action. 1789-1804*, Paris, 1961, p. 228.

Livre 1.indb 291 11/02/2015 13:53:50

La loi du 19 mars 1793

Dans sa lettre du 1er avril au ministre de la Guerre, Canclaux parle d'« accomplir la loi terrible mais nécessaire du 19 mars ». L'article 4 de cette loi est ainsi conçu : « Ceux qui, ayant porté les armes ou ayant pris part à la révolte et aux attroupements, auront été arrêtés sans armes ou après avoir déposé les armes, seront envoyés à la maison de justice du tribunal criminel du département, et après avoir subi un interrogatoire dont il sera tenu note, ils seront dans les vingt-quatre heures livrés à l'exécuteur des jugemens criminels et mis à mort après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus d'avoir porté les armes parmi les révoltés ou d'avoir pris part à la révolte[18]. »

[18] J.-L. Autret, « Documents judiciaires d'avril 1793 concernant la famille Barbier de Ploudalmézeau », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 2007, p. 226.

Conclusion

Ces documents sont importants pour l'histoire de l'insurrection du Léon, dans la mesure où ils sont rédigés par les acteurs des événements. En particulier, la lettre du général Canclaux aux représentants du peuple nous donne sa version de la bataille de Kerguidu, qui aurait pu tourner à l'avantage des insurgés si le général avait trop tardé. De même, la lettre du 29 mars des commissaires de la Convention nous donne un récit intéressant des événements qui se sont déroulés entre le 14 et le 24 mars dans la région ; elle révèle également les causes des troubles qui « dérivent de la répugnance des cultivateurs à se soumettre à la loi du 24 février ». Enfin, la lettre de Canclaux du 1er avril, qui confirme « le retour de la tranquillité dans ces cantons », nous montre que cette insurrection a été relativement brève : désormais, le général sera disponible pour se manifester sur d'autres théâtres d'opération.

Résumé

Des documents déposés au Service historique de la Défense à Vincennes concernent l'insurrection du Léon de mars 1793 contre le recrutement de l'armée. Il y a dans ces documents une réquisition pour l'envoi de cinq cents hommes adressée au général Canclaux, un arrêté de la municipalité de Saint-Pol-de-Léon à la suite de l'attaque du 19 mars, une lettre du général Canclaux décrivant la bataille de Kerguidu, une convention pour le désarmement des insurgés, une lettre des commissaires de la Convention faisant un récit des événements du 14 au 24 mars, et enfin une lettre du général Canclaux, datée du 1er avril, confirmant le retour de la tranquillité dans le Léon. Ces documents donnent des informations très précieuses sur l'insurrection du Léon.

Abstract

Documents kept in the Service historique de la Défense at Vincennes deal with the March 1793 insurrection in Léon, aimed at military recruitment. These documents include a demand for 500 men sent to general Canclaux, a by-law of the Saint-Pol-de-Léon township following the March 19th attack, a letter of general Canclaux describing the battle of Kerguidu, an agreement on the disarmament of insurgents, a letter from the Convention envoys relating events from March 14th to March 24th, a letter of general Canclaux, dated April 1st, confirming that peace had returned to Léon. They all offer precious information on the Léon insurrection.

Livre 1.indb 292 11/02/2015 13:53:51

Diverradur

Bez' ez eus diellou e Servij istorel an Divenn e Vincennes diwar-benn emzavadeg miz meurz 1793 a-eneb ar zevel soudarded. E-touez an diellou-se e kaver eur skrid o houlenn groñs digand ar jeneral Canclaux kas 500 soudard, eur skrid-embann a-berz kuzul-kêr Kastell-Paol war-lerh emgann an 19 a viz meurz, eul lizer digand ar jeneral Canclaux o teskriva emgann Kergidu, eun diviz da zizarma an emzaverien, eul lizer digand komiserien ar Gonvañsion o tezrevelli an darvoudou c'hoarvezet etre ar 14 hag ar 24 a viz meurz, hag erfin eul lizer euz ar 1ta a viz ebrel digand ar jeneral Canclaux, o lavaroud sklêr e oa deuet en-dro ar peoh e Bro Leon. Ditouriou a dalvoudegez vraz diwar-benn emzavadeg Bro Leon a gaver en diellou-se.

Livre 1.indb 293 11/02/2015 13:53:51

Livre 1.indb 294 11/02/2015 13:53:51

Jugements du tribunal de la police municipale de Saint-Pol-de-Léon du 16 mars 1793 au 5 mai 1795

par Jean-Louis Autret

Saint-Pol-de-Léon a été le théâtre de nombreuses manifestations violentes contre la conscription obligatoire, en mars 1793 (fig. 1). Il est donc intéressant d'analyser le registre du tribunal de la police municipale de la ville pour y trouver la trace de ces événements. Effectivement, de nombreuses dépositions concernent les émeutes paysannes ; jusqu'en novembre 1793, il y est question de menaces de la part des paysans. D'autres dépositions font part de nombreux vols commis par les soldats, en particulier ceux du bataillon du Calvados. Progressivement, les préoccupations militaires laissent la place à des préoccupations économiques, comme la réglementation des achats de beurre ou de blé. La haine de la religion se manifeste dans des propos très violents de Deniel, procureur de la commune de Saint-Pol. Des préoccupations plus banales apparaissent également : divagation d'animaux dans les rues, état des routes, tapage nocturne... Ce registre est en somme un bon révélateur du climat révolutionnaire à Saint-Pol de 1793 à 1795.

Jugements du tribunal de police municipale, 1793-an III[1]

Le présent registre contenant le nombre de cinquante feuillets a été coté et paraphé à tous les feuillets par nous, François Augustin Prudhomme Keraugon, maire de la ville et chef-lieu du canton de St Pol de Léon, district de Morlaix, département du Finisterre, pour servir à y insérer les jugements et autres actes qui émaneront du tribunal de la police municipale de la dite ville ; fait en la maison commune de St-Pôl de Léon, ce jour neuvième mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la république française.

Signé : Prud'homme Keraugon maire

Du 16 mars 1793, l'an second de la République française

S'est présenté Michel Chopin, aubergiste de Morlaix, sur les dix heures moins un quart du

[1] Arch. mun. Saint-Pol-de-Léon, 3 J 4.

Livre 1.indb 295 11/02/2015 13:53:51



Fig. 1. – « Église Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon ».
Lithographie d'Eugène Ciceri, dans J. Taylor, Ch. Nodier, A. de Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, t. II, 1846, planche non numérotée.

matin, lequel a déclaré qu'allant à cheval de cette ville à Morlaix, accompagné d'un maître de barque et du citoyen Lestang, traiteur de Morlaix, il a vu un attroupement considérable de cultivateurs sur le grand chemin de Morlaix, près La Magdeleine, à un petit demi quart de lieu de cette ville, qu'il leur a demandé ce qu'ils faisaient là, et ils n'ont voulu rien répondre ; interpellé de signer, a déclaré ne le savoir faire. La présente déclaration faite devant les soussignés officiers municipaux et juge de police.

Signé : Deniel procureur de la commune, Le Floch officier municipal, Conversy officier municipal

Je requiers qu'en ma présence ce que dessus soit montré aux citoiens commissaires de la Convention Nationale & à ceux du département & du district ; pour passé de ce, être agi ainsi qu'il sera vu appartenir. Conclu en la maison commune lesdits jour & an & immédiatement après le rapport cy dessus.

Signé : Deniel procureur de la commune

La déclaration cy dessus a été communiquée au citoyen Prieur et aux citoyens commissaires de la convention, les même jour et an que dessus, onze heures moins un quart du matin.

Signé : Péron off. mun., Trobert off. Mpal, Göez off^r mpal, Le Floch off^er municipal

Je requiers que les nommés René Olivier, maire de Plougoulm, René Olivier, procureur de la commune dudit Plougoulm, Guillaume le Glas, officier municipal présent en la salle de la municipalité de cette ville de Saint Paul de Léon, & en présence des citoiens Guillier du Marnay & Le Denmat, Kervern, commissaires du département du Finistère, soient entendus et constitués en la maison d'arrêt, pour que l'on s'asseure de leurs personnes, sauf par ensuite à aviser autrement, ainsi qu'il sera vu. Fait ce jour 20 mars 1793, 2ème année de la République française.

Signé : Deniel p. de la commune

Je requiers que coppie de ma réquisition cy dessus soit délivrée au citoyens Kervern, Le Denmat et Guillier du Marné, pour par eux être statué ce qu'ils veront bon à être. Je requiers encore que soit entendus en témoinnage les citoyens Yves Mesguen, juge de paix du canton de Cléder, Le Floch, son secrétère greffier, un nommé Le Roux, de Kergoulouarn en Plouvorn, et un nommé Louis Troidec, de

Livre 1.indb 296 11/02/2015 13:53:51

la paroisse de Plouzévédé ou aux environ. Requiers coppie de ma présente déclaration afin d'en faire mon rapport au juge de paix officier de police. De cette ville, à la maison commune, ce jour vingt un mars 1793, 2è de la république française. De mots rayé nuls.

Signé : Deniel pr de la commune

Je requiers les mêmes jour et an que soit entendu en témoignage le fils de Nédellec entrepreneur de la bâtisse de l'église de Cléder.

Signé : Deniel pr de la commune

Ce jour 21 mars 1793, 2e de la République française, s'est présenté devant nous, officiers municipaux, le citoyen Guillaume Levée, lequel a déclaré qu'il était enrôlé dans le bataillon de l'Ille et Vilaine, 1ère compagnie, qu'il était à l'hôpital de Morlaix lorsque la garde nationale est venue au secours de St Paul, que son zèle indiscret lui a fait suivre la dite troupe sans permission, et désirant rejoindre le dit hôpital et reconnaissant son erreur, il demande ses frais de conduite pour se rendre à Morlaix et une paire de souilliers dont il a le plus grant besoin, priant en conséquence à faire l'avance pour être retenu ainsi que de raison.

Signé : Guillaume Levée

Je requiers que la déclaration cy dessus soit montrée aux citoiens commissaires représentant la Convention Nationale, le département du Finistère & le district de Morlaix ; pour passé de ce la municipalité agir ainsi qu'elle verra.

Signé : Deniel pr de la commune

La communication requise a été faite ce jour 21 mars 1793.

Signé : Trobert officier municipal

Au cas que des représentants de l'ensemble, ou de quelques unes, des paroisses de campagne voisines & insurgentes, se présentent pour demander une conciliation : si la municipalité concourre à l'arrangement, je requiers qu'elle exige des députés des insurgents que :

1° les coupables, fauteurs & complices de l'insurrection soient dénommés,

2° tous les paroissiens soient astreints à venir dans tiers jours, déposer en notre arsenal toutes leurs armes à feu & armes blanches,

3° tous frais quelconques relatifs à l'insurrection soient au plus tard dans vingt quatre heures paies aux mains de qui il appartiendra ; & ce par voie de solidité,

4° les cinq paroisses voisines au moins soient tenues de fournir par chaque semaine au marché de cette ville telle quantité de grains qui leur sera indiquée,

5° pour garantie de la pacification, les paroissiens fournissent des otages, ou consignent une somme de vingt mille livres en la caisse du district de Morlaix, jusqu'à une déclaration de paix générale de la part des législateurs dans toute la république française, le tout néanmoins sous le bon plaisir & suivant la sagesse des citoiens commissaires de la Convention Nationale du département du Finistère & du district de Morlaix, & du citoien le général Canclaus.

Requiers que mes présentes réquisitions soient sur le champ communiquées aux dits citoiens supérieurs & que copie leur en soit délivrée. Fait au bureau municipal ce jour vingt sixième mars mille sept cent quatre vingt treize, l'an second de la république française. En rature les mots : « je requiers que mes présentes conclusions leur soient ».

Signé : Deniel pr de la commune

Dans l'entrée de notre maison commune, depuis plusieurs années, il existe un canon de fer rouillé. Cependant je l'estime capable de tirer à boulets. Des artilleurs qui sont actuellement en cette ville scavent décider si l'affirmative est raisonnable. Quand bien même cette bouche à feu serait susceptible de réforme, sa persone pourrait toujours servir ad terrorem, je veux dire, servir à en imposer

Livre 1.indb 297 11/02/2015 13:53:52

aux malveillants de notre citée, à nos ennemis intérieurs même. C'est pourquoi, dans l'un & l'autre cas, je requiers pour notre commune que le canon duquel je parle soit monté et posé entre la guérite et la porte cochère de notre maison commune, avec consigne expresse aux sentinelles d'empêcher qu'il soit examiné par tout individu champêtre ou citadin non reconnu pour vrai patriote. Conclu au bureau en la maison commune de cette ville de Saint Pol de Léon, ce jour vingt septième mars mille sept cent quatre vingt treize, seconde année de la République française, avec réquisition au secrétaire greffier de montrer le présent réquisitoire, en tout cas de délivrer copie d'icellui dans la journée aux citoiens sous-commissaires de la Convention Nationale, & citoiens commissaires du département du Finistère ; pour passé de ce la municipalité agir ainsi qu'il appartiendra. Le mot « commissaires » en rature.

Signé : Deniel pr de la commune

Je requiers que la réponse des citoiens commissaires à mes conclusions cy dessus restent déposées aux archives & qu'elles soient tout de suite enregistrées. Lesdits jour et an.

Signé : Deniel pr de la commune

Les commissaires du département et district réunis à Saint Paul n'ont moyen opposant pour empêcher la municipalité de Saint Paul de se procurer ce canon ou tout autre, moyenant qu'elle le fasse à ses frais.

Signé : Jn Fs Homon Neveu, L. J. M. Guillier, Yv J. L. Le Denmat

Du 2 avril 1793 2ème année de la République fse

Je requiers que dans la journée le secrétaire greffier, ou un député de la municipalité, aille requérir des citoiens commissaires réunis en cette ville une copie du traité ou des traités passés avec les représentants des paroisses voisines & insurgentes cy dessus mentionnées, & qui entre autres doivent être celles de Plougoulm, Sibiril, Cléder, Plouescat, Plounévez, Plouzévédé, Treflaouënan, Plouvorn. Fait au bureau municipal lesdits jour & an.

Signé : Deniel Pr de la commune

Du 3 avril 1793, 2ème année de la République française

Je requiers, pour notre commune, que tous individus qui prétendront se présenter pour hotages, en conséquence de mes réquisitions du 26 mars dernier, soient tenus de venir s'inscrire sur le présent registre, pour n'être receus que contradictoirement avec moi. Charge la municipalité d'avisager de moment à autre les citoiens commissaires du département du Finistère, des districts de Morlaix & de Lesneven, affin qu'il soit fait droit sur mon réquisitoire. Fait au bureau municipal de St Pol de Léon lesdits jour & an.

Signé : Deniel pr de la commune

Du dit jour

Est comparu Jean Floch, secrétaire greffier, lequel a déposé une pièce indéfinie, datée du trois avril mil sept cent quatre vingt treize, signée J L M Guillier, Pinchon, J. F. Homon Neveu, Yv Jh Le Denmat, Prat, en outre une espèce de billet du même jour, signé Prat, Yv J. Fs Ls Le Denmat, Pinchon, J.F. Homon Neveu, lesdites pièces chiffrées en marge par les dits François Le Goff, Jean Floch, François Reungoat, et ont requis acte du dépôt de cette pièce, et depuis ont refusé de chiffrer la dite pièce, mais néanmoins l'ont chiffrée ensuite et signée.

Signé : Jean Floch, François le Goff, François Reungoat

Je requiers que le dépôt cy dessus soit communiqué sur le champ au citoien juge de paix, officier de police correctionnelle en cette ville. Fait au bureau municipal lesdits jour et an.

Signé : Deniel pr de la commune

Vu le dépôt cy dessus, le soit-communiqué du citoyen procureur de la commune de Saint Paul de Léon, l'autorisation des commissaires de

Livre 1.indb 298 11/02/2015 13:53:52

ce jour et leur arretté provisoire des otages aussy de ce jour, nous requérons qu'avant la main levée des dits otages, on fasse comparaitre devant nous demain huit heures du matin, les nommés François Rungoat et Jean Floch, secrétaire greffier du juge de paix de Guinevés, pour être par nous interogés sur les objets de dénonciation et autres. Mais quand aux autres otages, déclarons n'avoir aucune raison pour les retenir. Requérons coppie du tout, même des pièces cy dessus dattées pour nous donner les connaissances requises. Donné au tribunal du juge de paix ce 3 avril 1793 l'an 2 de la Rép. Française.

Signé : Jos M. Guillaume, Villeneufve assesseur

Je requiers que notre commis actuel Boschet fasse sur le champ & administre au citoien juge de paix & officier de police de cette ville les copies requises par ce citoien. Fait au bureau municipal lesdits jour et an.

Signé : Deniel pr de la commune

Du 4 avril 1793, l'an 2d de la République française, à deux heures de relevée en présence des citoyens Péron et le Roux, officiers municipaux, appel a été fait par le citoyen Deniel, procureur de la commune, des otages des paroisses de Plougoulm, Cléder, Plouvorn, Tréflaouénan, Sibiril & Plouzévédé. Tous les dénommés de la liste donnée par les citoyens commissaires se sont présentés, à l'exception des otages des paroisses de Plouvorn & de Plouzévédé.

Signé : Péron off. mun. Deniel pr de la commune Le Roux off. municipal

Du 5 avril 1793, l'an 2d de la République française, à deux heures de relevée, en présence du citoyen Perrin, officier municipal, Le Bot, Le Bourguays & Grall notables, appel a été fait par le citoyen Deniel, procureur de la commune, des otages des paroisses de Plougoulm, Cléder, Plouvorn, Tréflaouénan, Sibiril & Plouzévédé. Tous se sont présentés, excepté les otages de Plouvorn et de Plouzévédé, mais cette dernière paroisse est exemptée d'appel, attendu la recommandation des commissaires. En l'endroit, le citoyen procureur de la commune a remis à René Bastard & Paul Pennors un paquet du général Canclaux adressé aux maire & officiers municipaux de Cléder ; charge les dits Bastard et Pennors de remettre le dit paquet à leur dite municipalité de Cléder et d'en tirer un reçu qu'ils représenteront dimanche prochain en ce bureau avant sept heures du soir sous les peines qui échéent & ont signé.

Signé : René Bastard, O. Grall, Le Bot, J. M. Perrin offr municipal, Deniel pr de la commune

Du 5 avril 1793, l'an 2ème de la République française

Vu la lettre missive de Dreppe en date du[2]... et son projet de démission,

Je requiers que le dit Dreppe soit assujetti à trois appels par jour, lesquels tems par jour seront déterminés par le bureau municipal. Fait au bureau municipal ce jour 5 avril 1793

Deniel pr de la commune

Du 6e dudit mois d'avril

Marie Prigent, veuve de Paul Quéméner, demeurant au vilage de Kervent en cette paroisse de St Pol de Léon & près cette ville, déclare que des soldats du bataillon de Calvados, au nombre de dix-neuf, armés, vers dix heures du matin du mercredi vingt mars dernier, furent chez elle sous prétexte de chercher des fusils, lesquels soldats lui enlevèrent environ vingt sous de pain, une douzaine & demi d'oeufs & un mauvais fusil. L'après midi du même jour, deux volontaires du même bataillon, armés de leur fusil, furent chez la déclarante, lui demandèrent de l'argent pour s'achepter du vin. Cette femme tremblante fit semblant d'aler à son armoire, elle tira de sa poche son porte-feuille dans le dessein de doner un billet de confiance de vingt sous à chacun de ces militaires. Ceux-cy lui arrachèrent son

[2] La date est laissée en blanc.

Livre 1.indb 299 11/02/2015 13:53:52

porte feuil & s'en emparèrent : il contenait quattre assignats de cent sous, deux billets de vingt cinq sous, huit billets de quinze sous, des petits billets produisant ensemble vingt sous. Ne sait la déclarante signer sa présente déclaration qu'elle a faite en présence des citoiens soussignants.

Signé : Le Bihan comisaire adjoin, Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Anne Lavel, épouse de Jérôme Rioual, du lieu de Penarvali Kervent en cette paroisse, déclare que dans l'après midi du mercredi vingt mars dernier, deux volontaires du Bon de Calvados lui firent ouvrir ses armoires, et qu'ils lui enlevèrent six livres quinze sous, savoir un assignat de cent sous, un roulleau de vingt sous en billet, & un billet de quinze sous ; & a signé en présence des citoiens soussignants.

Signé : A. Lavel, Le Bihan comisaire adjoint, Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier.

Dudit jour

K^ne^ Le Borgne, veuve d'Hamon le Creach, de Kervent Bian en cette paroisse de St Pol de Léon, déclare que, dans la matinée du mercredi vingt mars dernier, plusieurs volontaires du Bon de Calvados entrèrent armés chez elle & lui enlevèrent dix andouilles du prix de dix sous chacune, une douzaine d'oeufs ; & ne sait signer sa présente déclaration faite en présence des citoiens soussignants.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Le Hir notable, Le Bihan comisaire adjoint, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour 6 avril

Guillemete le Rest, femme de Gabriel le Créach de Lambervez en cette paroisse, déclare en présence des citoiens soussignants que, le mercredi vingt mars dernier, treize volontaires du Bon de Calvados, ou dans un nombre supérieur, armés, entrèrent chez elle & lui enlevèrent treize andouilles du prix de dix sous chaque ; & ne sait signer.

Signé : Le Bihan comisaire adjoint, Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Marie Roux, femme de François Cocaing du vilage de Créach-ar-Leon en cette paroisse, déclare en présence des soussignants que, dans l'après midi dudit jour de mercredi 20 mars dernier, trois volontaires du Bon de Calvados armés entrèrent chez elle & lui enlevèrent de force environ douze cents livres qui lui ont été restitués à cent soixante livres dix sous près qu'elle réclame ; plus lui enlevèrent neuf andouilles ; & a signé.

Signé : M.Roux, Le Bihan comisaire adjoint, Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Olivier Le Déroff, du vilage de Lantrenou en cette paroisse, déclare qu'environ midi dudit jour de mercredi, deux volontaires du Bon de Calvados entrèrent chez lui, et le forcèrent de leur doner dix-neuf sous, qui étaient les seuls deniers qui étaient en sa possession ; & a signé.

Signé : Ollivier Dero , Deniel p^r^ de la commune, Couversy officier municipal

Dudit jour

Anne le San, femme de Paul Pichon du lieu de la Villeneuve en cette paroisse, déclare en présence des citoiens soussignants qu'environ deux heures de l'après midi dudit jour de mercredi, deux volontaires armés du Bon de Calvados forcèrent son mari dans un sien champ de leur doner vingt cinq sous en papier qu'il avait sur lui. Le mardi suivant, cinq autres volontaires du même B^on^ lui emportèrent de force un cocq valant quinze sous, une escuelle de beure de la même valeur, quinze oeufs valant douze sous ; et ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune , Conversy officier municipal

Dudit jour

Thomas Calvez, de Lesvestric en cette paroisse, déclare en présence des citoiens soussignants que, dans l'après midi du dimanche 24 mars dernier, plusieurs volontaires du Bon de Calvados armés,

Livre 1.indb 300 11/02/2015 13:53:52

retournant de Kerguidu, entrèrent chez lui & en enlevèrent une tourte de pain entamée valant le restant trois livres, une escuelle de beure valant trente sous, un portefeuil où il y avait trois livres dix sous en papier, un chapeau valant trente sous ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r de la commune, Couversy officier municipal

Dudit jour

Joseph Kerleguen, de Kervent en cette paroisse, déclare que, ledit jour de mercredi 20 mars dernier avant midi, deux volontaires du Bon de Calvados entrèrent chez lui & en enlevèrent six francs en argent monnaie, trois couteaux de charcutier valant trente sous, une boîte de cuivre valante trois L^es, dans laquelle il y avait des quittances, une andouille de tabac & une pipe valant huit sous ; & a signé.

Signé : Joseph Kerleguen, Deniel p^r de la commune, Conversy off. mun.

Dudit jour

Charles Nédellec, de Kerluec en cette paroisse, déclare, en présence des citoiens soussignés, que, dans la matinée du mercredi 20 mars dernier, un groupe de volontaires de Calvados enlevèrent de chez lui neuf andouilles de la valeur de 10 sous chaque ; après, l'après midi du même jour, deux autres volontaires du même bataillon enlevèrent trente cinq sous en papier, quinze sous en billon, sept sous en monoie de cuivre, une bague d'argent valante trente sous. Le lendemain au matin, deux volontaires de Calvados enlevèrent au déclarant un canard valant trente sous ; & a signé.

Signé : Charles Nedelec, Deniel p^r de la commune, Couversy off. mun.

Dudit jour

Yves Quéré, du vilage du Prédic en cette paroisse, déclare en présence des citoiens soussignants que, ledit jour de mercredi après midi, deux volontaires de Calvados enlevèrent de chez lui douze L^es tant en argent qu'en papier, savoir six L^es de chaque sorte ; & a signé pour lui Louis Quéré son fils.

Signé : Deniel p^r de la commune, Louis Quéré, Conversy off^er m^al

Dudit jour

Louis le Borgne, de Kerveur en cette paroisse, déclare que, dans la matinée dudit jour de mercredi, trois volontaires dudit Bon de Calvados lui enlevèrent quattre L^es d'argent monnoie, sept andouilles valantes à raison de dix sous chaque, sept oeufs valant quattre sous ; & ne sait signer. Ajoutant qu'ils ont causé à une huge un dommage de trois L^es pour l'avoir coupée en partie à coups de sabre.

Signé : Deniel p^r de la commune, Conversy off^er m^al

Dudit jour

Anne Moal, femme de Jean Quéré, de Kerbescat en cette paroisse, déclare en présence des C^ns soussignants que, le quatorze de mars dernier après midi, un groupe de volontaires de Calvados armés enlevèrent de chez elle trois tourtes de pain valantes treize L^es dix sous, une pièce de beure valante trente sous, une livre de savon valante trente sous, deux quartiers de lard valant trente livres, neuf andouilles, chacune valante dix sous, trois chandeles de suif & un couteau valant dix sept sous ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r de la commune, Conversy off^er m^al

Dudit jour

Jacques Carof, de Lambervéic en cette paroisse, déclare en présence des C^ns soussignants que, ledit jour de mercredi environ midi, neuf volontaires de Calvados armés lui prirent de force du pain, du beure, du laict, valant ensemble trois Livres, deux andouilles à 10 sous chaque ; & a signé.

Signé : Jacques Caroff, Deniel p^r de la commune, Couversy off^er m.

Dudit jour

Marie Nénez, femme de François Léa, de Trégondern en cette paroisse, déclare en présence des

Livre 1.indb 301 11/02/2015 13:53:52

C^ns soussignants que, dans l'après midi dudit jour de mercredi 20e avril[3] dernier, deux volontaires dudit Bon de Calvados la forcèrent d'ouvrir ses armoires & en enlevèrent dix sept sous en monnoie de cuivre, & cent dix sous en papier ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r de la commune, Couversy off^er m^l

Dudit jour 6e avril

Nicolas Guéguen, aubergiste en cette ville, déclare en présence des C^ns soussignants que, depuis l'insurrection du 19 mars dernier, en divers jours, différents volontaires de Calvados lui ont enlevés un plat d'étain valant cinquante sous, dix sept cuillieres d'étains valantes cinquante un sous, cinq fourchetes de fer valantes quarante sous, une tourte de pain valante cinquante sous ; & a signé.

Signé : Nicolas Gueguen, Deniel p^r de la commune, Conversy off^er m.

Dudit jour

Anne Carof, femme d'Yves Manach, de Kersaudi en cette ville, déclare en présence des citoiens soussignants que, ledit jour de mercredi 20 mars dernier après midi, une groupe de volontaires du Bon de Calvados lui enlevèrent chez elle, après avoir sans raison emprisoné son mari, deux mouchoirs de coton neuf, un rouge & un blanc, valant dix livres 10 sous, cinquante sous en papier ; & a signé.

Signé : Anne Caroff, Deniel p^r de la commune, Conversy off^er m.

Dudit jour

La citoiene Anne Olivier, veuve Lucas aubergiste, en présence des citoiens soussignants, déclare que, le lendemain de l'arrivée du détachement du Bon de Calvados du pont de Kerguidu, une groupe de volontaires lui a forcément pris neuf bouteilles de vin rouge sans les paier, sortant par une fenêtre ; d'autres, entrant dans la maison, s'emparaient des bouteilles pleines ou vuides. La déclarante, vu ces méfaits, a été obligée de suspendre son commerce pendant la résidence dudit B^on, apprécie la perte effective qu'elle a essuiée vingt quattre livres, et les profits cessants de son commerce quarante huit livres. Ne sachant signer, a signé pour elle son fils Jean-Marie Lucas, citoien inscrit ; présents les soussignants citoiens.

Signé : Deniel pr de la commune, Le Bihan comisaire adj., Lucas pour ma mère

Dudit jour

L'apel des otages a été fait à deux heures de l'après midi par le p^r de la commune en présence des citoiens Goez faisant fonction de maire & Peychaud notable. Tous apellés se sont présentés à l'exception des otages de Plouvorn & de Plouzévédé.

Signé : Deniel p^r de la commune, Seychaut, Goëz off. m.

Dudit jour 6ème avril 1793, 2ème année de la république française

Je requiers qu'il me soit au plus tard dans vingt quattre heures délivrée une copie des déclarations cy dessus faites contre le bataillon du Calvados, ou que, dans le même délai, le secrétaire greffier dépose cette copie au greffe du juge de paix & officier de police de cette ville, à valoir ainsi qu'il appartiendra.

Signé : Deniel p^r de la commune

Dudit jour

On m'a instruit, rellativement à l'insurrection du mardi dix-neuvième jour du mois de mars dernier ce qui suit :

1° aux environs de onze heures du matin de ladite fatale journée, au bourg paroissial de Cléder, deux individus se distinguèrent. L'un est un Goasdoüe (que l'on croit avoir le prénom Pierre), résidant au vilage de Laneusfel en Cléder. L'autre est Alain le Vourn du vilage de Keramoal en la même paroisse. Le sort est tombé à ce dernier pour aider au complément de l'armée. Ces deux montèrent sur un murtin de l'église paroissiale de Cléder & différentes fois

[3] Il faut sans doute comprendre « mars » au lieu d' « avril ».

Livre 1.indb 302 11/02/2015 13:53:52

proclamèrent qu'il y avait ordonance d'aller attaquer & piller la ville de Saint Pol de Léon ; ajoutants : « Que ceux qui veullent prendre ce parti lèvent la main ». Aucun signal ne fut doné ni sur la première ni sur la seconde proclamation ; mais à la troisième, des bras inombrables levés, on entendit une quantité de voix inombrables s'écrier « oui... oui. Nous irons attaquer, piller & ravager la vile de Saint Pol de Léon, & celui qui ne suivra point la bande des aggresseurs aura la tête cassée, & le feu sera allumé en sa maison... » Peuvent très certainement déposer sur ce fait les nommés Le Bastard (René), François Guillou, Paul Pennors, actuellement en otage en cette ville, logés chez Jeanne l'Espagnol, veuve de Guillaume le Roy, Jean Guillou, de Kersent, ancien maire, & Paul Roudaut, du vilage de Créach Biguet, les deux de Cléder ;

2° Kerbalanec fils, du bourg de Cléder, & un valet de pied du cy devant manoir de Tronjoly, étaient de la bande des aggresseurs de la ville de Saint Paul de Léon, ne s'occupaient qu'à tirer des coups de fusil que d'autres, postés derrière eux, chargeaient. Les mêmes témoins désignés peuvent être utiles sur ce second fait.

Je requiers en conséquence que copie de ma présente déclaration soit sur le champ mise en ma possession, affin que je la dépose au greffe du citoien juge de paix officier de cette ville, ou que, dans la journée, le secrétaire greffier fasse ce dépôt. Pour instruction.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour 6 avril 1793

Laurent Prigent, cultivateur demeurant à St Vennal, quartier du Crucifix des Champs, déclare en présence des citoyens soussignants qu'environ six heures, le 14 du mois dernier, plusieurs volontaires du 7ème bataillon de Calvados, armés, entrèrent chez lui & enlevèrent deux tourtes de pain, du beurre, du lait, un quartier de lard, un mouchoir qui appartenait à la servante, & ont cassé une terrine, le tout valant la somme de[4]... , plus sept andouilles estimées à 10 sous chaque ; & a signé.

Signé : Laurent Prigent, Deniel p^r^ de la commune, Le Bihan comisaire adjoint Labbé sec^re^ greffier

Du 7 dudit mois

Pierre Picart, du vilage de Trofeunteun en cette paroisse, déclare, en présence des citoiens soussignants, que le jeudi 21 mars dernier dans l'après midi, au environs de cinq heures, vit passer des soldats de Calvados qu'il craignait ; ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

François Calvez, du moulin de Kerbalanec en la paroisse de Plouënan, déclare que, lorsque le B^on^ des volontaires de Calvados partait mercredi dernier pour se rendre à Morlaix, environ neuf heures du matin, la femme de lui déclarant, nommée Anne Brézel, était sur le grand chemin vis-à-vis du vilage de Prat Louët en Plouënan ; trois volontaires dudit B^on^ marchant à la queue, armés, fouillèrent forcément ladite Anne Brézel, l'obligèrent de leur représenter son portefeuil, dans lequel il y avait douze livres, tant en argent qu'en papier ; ils s'emparèrent de ces effects & rendirent le porte feuille ; ne sait signer sa présente déclaration qu'il a faite en présence des citoiens soussignants.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Goëz off. m. faisant fonction de maire Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Pierre le Hir, de Kervent en cette paroisse, déclare, en présence des citoiens soussignants, que, le mercredi 20 de mars dernier, au environs de sept à huit heures du matin, sept volontaires de Calvados armés entrèrent chez lui, après avoir tiré un coup de fusil à la porte d'entrée du côté du nord, qu'ensuite ils enlevèrent six andouilles, dont chacune valait dix

[4] La somme est laissée en blanc.

Livre 1.indb 303 11/02/2015 13:53:52

sous ; le domage causé à la porte vaut trente sous ; & a signé.

Signé : P.Hir, Deniel p^r^ de la commune, J.M. Perrin off. mun., Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

L'appel des otages des paroisses de Plougoulm, Cléder, Sibiril, Tréflaouénan, a été fait en présence des citoiens Goez & Perrin pour le p^r^ de la commune ; il n'y a point eu d'absent.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Goëz off. m. faisant fonction de maire Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Anne Cousquer, du vilage de Keranveyer en cette paroisse, épouse de Jean Enès, déclare, en présence des citoiens soussignants, que, le jour de dimanche des Rameaux après midi, dix volontaires de Calvados armés entrèrent chez elle, forcèrent une armoire dans la chambre, de laquelle ils enlevèrent une demie douzaine de coëffes fines dont chacune valait trois L^es^, plus un gilet de Sigovie neuf blanc valant dix L^es^, ensuite ils lui arrachèrent des doigts deux bagues d'argent dont une était dorée, les deux valantes six livres, et une pièce de beure du prix de trente sous, deux douzaines d'oeuf dont chacune évaluée sept sous, du pain & du laict valant vingt sous ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Le Bihan c^re^ adj., Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

François Ledéro, marchand de vin en gros & en détail de cette ville, déclare, en présence des citoiens soussignants, que, dans la nuict d'avant le départ du Bon de Calvados de cette ville, douze volontaires ont forcément pris chez lui du vin valant vingt quattre livres ; ont ensuite cassé bouteilles, petits plats & des petits pots de terre valants six L^es^ ; & a signé.

Signé : François Le Deroff, Deniel p^r^ de la commune, Le Bihan c^re^ adj., Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Jeanne le Gal, veuve de Jean Meurzec, de cette ville, déclare, en présence des citoyens soussignés, que, le mercredi, jour de départ du Bon de Calvados de cette ville pour se rendre à Morlaix, étant près du Pont Glas en cette paroisse, elle fut rencontrée par trois volontaires dudit B^on^ dont un était très grand, les deux autres de moiene taille. Le grand l'apostropha en ces termes : « Garce, rends-moi tes pistolets ». Ce même individu aggresseur voulut chercher forcément les poches de la déclarante, mais elle les avait retirées derrière elle. Ce même aggresseur voullait égorger la déclarante. Ses deux compagnons l'en empêchèrent, en disant : « Laisse la passer tranquilement, c'est une pauvre femme » ; ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Le Bihan c^re^ adj., Labé sec^re^ greffier

Dudit jour

René Bastard & Paul Pennors, rendus au bureau municipal à six heures du soir, ont déposé un billet sous seings privés daté de ce jour & ont signés.

Signé : René Bastard , Paul Pennorz

Du 7ème avril

Apel a été par le procureur de la commune fait des otages assujetis. Tous ont étés présents.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Peron off. m., Le Bihan c^re^ adj., Labbé sec^re^ greffier

Du 8 avril dudit mois

Marie le Lez, femme de Philipe Prigens, de Lanrivinec en Plougoulm, belle mère de Marie Roüé, fille issue du premier mariage d'Yves Roüé avec F^se^ Ménez, attendu la maladie de ladite Marie Roüé, déclare que, le dimanche des Rameaux, une groupe de volontaires du Bon de Calvados entrèrent dans la maison & en enlevèrent une cappe noire neuve qui avait coûté vingt deux L^#^ quattre sous, une camisole neuve & bleue valante neuf L^#^, cinq mouchoirs de cou valant ensemble sept L^#^ quinze sous, neuf coiffes coton valant dix huit livres, trois

Livre 1.indb 304 11/02/2015 13:53:52

paires de bas de laine valant douze L#, cinq chemises à femme neuves valantes cinq L# chaque ; & ne sait signer sa présente déclaration faite en présence des soussignants citoiens.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Peron of. m., Le Bihan c^re^ adj., Labbé sec^re^ greffier

Du 8 avril

L'appel des otages a été fait par le procureur de la commune de tous les otages assujettis ; s'y sont trouvés.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Peron of. m., Le Bihan c^re^ adj., Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

L'apel des otages a été fait comme à l'ordinaire à la bare par le procureur de la commune ; il n'y a pas eu d'absent.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Peron of. m., Le Bihan cre adjt, Labbé sec^re^ greffier

Du 9 dudit mois

Olivier le Lez, de Kerguidu en Plougoulm, déclare que, le jour du dimanche des Rameaux, il était sorti environ midi de chez lui, qu'aux approches de la nuit il rentra en sa demeure, il s'apperçut que deux crés de toile valant vingt cinq livres lui avaient étés enlevés, ne sait par qui ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Le Bihan cre adjt, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Le citoien Anthoine Prigent, juge de paix du canton de Cléder, proteste qu'il n'a jamais eu aucune connaissance des attroupements faits en sa paroisse ou dans les paroisses voisines, qu'il n'a jamais donné à qui que ce soit ordre d'aller attaquer & piller la ville de St Pol de Léon, que, si on a dit qu'il avait doné de tels ordres ou d'autres en approchant, ce rapport ne peut avoir été fait que par des scélérats qui empruntaient son nom ; & a signé. Le mot « doné » en interligne.

Signé : Antoine Prigent juge de paix

Du 10ème avril dudit mois

S'est présenté Yves Guillou, de Kersulien en Cléder, lequel déclare que véritablement il se trouva en cette ville le mardi 19 du mois dernier, mais qu'il n'y veint que par force & sans armes, qu'il ne peut dénommer aucun de la grande troupe qui l'environait, parce qu'il était saisi de frayeur ; & a signé.

Signé : Y Guillou, Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

L'apel des otages a été fait comme à l'ordinaire à la barre, à deux heures de rellevée par le p^r^ de la commune & tous ont étés présents, en présence des soussignants, les otages de Plouvorn & de Plouzévédé exoinés.[5]

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 11 dudit mois

L'apel des otages a été fait à deux heures de l'après midi par le pr^r^ de la commune, & tous ont étés présents.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 12 dudit mois

L'apel des otages a été fait à la barre par le p^r^ de la commune à une heure, & tous ont été présents.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du dit jour

Il a été mis sur le bureau un paquet cacheté venant des commissaires pour le recrutement de l'armée, rempli d'une lettre adressée à cette municipalité et d'un arrêté des dits citoyens commissaires, les deux pièces dattées de ce jour et signées de Jn Fs Homon Neveu, Pinchon & Yv Jh Ls le Denmat ; le dit paquet ouvert aux environs de trois heures de l'après midy, en présence des citoyens Yves le Bihan & Rageul, & lecture leur a été faite en langue française & bretonne ; en conséquence (aux dits

[5] Selon le *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle* de F. Godefroy, Paris, 1881-1899, « exoiner » signifie « excuser, exempter ».

Livre 1.indb 305 11/02/2015 13:53:52

otages tous présens) lesdits otages ont promis de reconnaître la république française, d'en suivre les lois, de recommander en leurs paroisses la paix & la tranquillité, de ne jamais se mêler d'aucune insurrection & de dénoncer tout individu qui voudrait semer des propos ou commettre des faits séditieux, promettant en outre de se remettre en état d'arrestation en cette ville si le département qui a été consulté le décidait ainsi, & au surplus aux autres conditions de leur pétition sur laquelle a été rendu le susdit arrêté ; & ont signé.

Signé : René Bastard, Jacques Mevel, Henry Milin, Paul Pennors, François Moal, Claude Roualec, François Guillou, Yves Quiviger, F.Cousquer, Jérome Riou, Vincent Floch, François Ollivier, Hervé Peron, Henry Quiviger, F.Bian, F.Stefan, Le Bihan comisaire adjoint, Rageul off. Mpal, Conversy off. m., Deniel p^{r} de la commune, Labbé sec^{re} greffier

Du 13ème avril susdit mois

François Mazéas, gardien à la cydevant maison de retraite en cette ville, déclare, en présence des citoiens soussignants, que, le 28 mars dernier, aux environs de neuf heures du soir, après une fatigue continuele pendant quattre jours, il dormait auprès du feu dans la cuisine ; il avait en poche trois assignats de cinq L$^{\#}$ chaque, dont il ne trouva aucun à son réveil ; est persuadé que ce vol lui a été fait par quelque un ou quelques uns d'une compagnie du Bon de Calvados logeant en ladite maison. Le lendemain, il fit à cette compagnie demande de ses assignats, mais persone ne lui en dona le moindre renseignement ; & a signé.

Signé : Deniel p^{r} de la commune, François Mazeas, Le Bihan comisaire adjoint, Villeneufve, Labbé sec^{re} greffier

Dudit jour

Paul Riou, aubergiste du Pont Glas près de cette ville, déclare en présence des citoiens soussignants que, le 14 du mois dernier, des volontaires du Bon de Calvados prirent chez lui six bouteilles de vin à quinze sous chaque, quattre coups d'eau de vie à trois sous chacun, & ce forcément & sans paier, le jour du départ dudit B^{on} de St Pol. Les mêmes ou d'autres de ce même corps volèrent dix sept chemises, tant d'hommes que de femmes, évaluées à quarante sous chacune, une juppe de toile valant deux livres, un tablier de laine du prix de trois livres, deux mouchoirs évalués quarante sous ensemble ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^{r} de la commune, Villeneufve, Labbé sec^{re} greffier

Du 17 avril

La supérieure & la procureuse des cy devant relligieuses ursulines, sous prétexte de parentée & de déffaut de ressource ailleurs, veullent rester en notre ville. Leur pétition ne me paraît pas admisible. Qu'elles sortent d'une cité où elles ne pourraient que perpétuer la semence de leur pernicieuse doctrine. Mais avant leur sortie, & dès aujourd'hui même, leurs papiers devraient être scellés ou du moins examinés. Je requiers que le sec^{re}-greffier présente mon présent réquisitoire à l'assemblée du conseil municipal d'aujourd'hui, pour qu'il soit délibéré.

Signé : Deniel p^{r} de la commune, Labbé sec^{re} greffier

Dudit jour

Le citoien Pierre Blandin, lieutenant des douanes nationales & tenant l'auberge dite « Le cheval blanc » en cette ville, déclare en présence des citoiens soussignants que, dans la semaine avant le départ du Bon de Calvados de cette ville, plusieurs individus de cette troupe lui ont causé un domage de soixante dix livres seize sous par rupture de plats, assietes, bouteilles, verres, & par prise à force de viandes, d'eau de vie, vins, pain, et encore, pour avoir chassés de ladite auberge des persones qui furent obligées de se retirer sans pouvoir païer leurs écots ; plus, il lui a été enlevé quattre chemises de coton, deux mouchoirs de mousseline, & enfin il lui a été refusé de paier l'écot de neuf L$^{\#}$ fait forcément ; ces derniers objets faisants la somme de

Livre 1.indb 306 11/02/2015 13:53:53

vingt six L# & forment avec les premiers quattre vingt seize L# seize sous ; & a signé. En rature « & a signé ».

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Blandin, Labbé sec^re^ greffier

Du 18 avril dit mois

Vu le procès verbal de descente & de scellé d'hyer, dressé en conséquence de mon réquisitoire & de la délibération du conseil général du même jour, vu les pièces qui avaient été scellées, je conclus qu'il est indubitable que la Dugoasmoal, dite St Pierre, cydevant supérieure des religieuses ursulines de cette ville, & la Pisivin, dite Coeur de Jésus, procureuse de la même communauté, se sont conservé dans le monde (malgré la dissolution de leur communauté) les supériorités qu'elles avaient dans leur ex-monastère. En conséquence, je requiers que ces impératrices illégales & dangereuses soient au plus tôt expulsées de cette ville. Requiers que copie de mon présent réquisitoire soit sur le champ délivrée par le sec^re^ greffier au citoien Louis-Jean-Marie Guillier Dumarnay, membre du directoire du département du Finistère, affin qu'il avise aux moïens de précaution qu'exige l'état actuel de la république.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

J'oppose formêlement toutes expéditions de passeports en faveur des cy devant relligieuses ursulines de cette ville, si ce n'est qu'ils soient signés de moy & d'un officier municipal. Qu'il soit sur le champ dellibéré sur mon opposition & qu'en conséquence le conseil municipal soit convoqué à la diligence du citoien Perrein maire par intérim.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Du 19 avril 1793, l'an 2d de la République française

Le citoyen procureur de la commune, avec le présent registre, met sur le bureau un arrêté du département du Finistère du 12 avril présent mois.

Le dit procureur de la commune croit que renvoyer en cette ville les soupçonnés d'incivisme détenus à Morlaix serait dire à la commune de Léon : « Recevez dans votre sein des serpents qui devaient être éloignés (à des lieües de la ronde) ». On dira peut-être que c'est pour favoriser Paul qu'on y fait ce cadau, parce que ces personnes venues à Saint Paul feraient valoir les denrées, mais, tout bien considéré, ces personnes suspectes, au lieu d'enrichir la ville, l'écraserait, premièrement parce qu'il n'y a pas des vivres suffisants pour la subsistance des vrais patriotes, 2^dement^ parce que ces reclus, par sous main, feraient valoir les moyens de subsistance au delà de l'excès, 3^ement^ ces reclus rapprochés de leurs correspondances feraient parvenir leurs intentions à leurs dévoués par dessus les murs & en recevraient des réponses. En conséquence, le procureur de la commune s'oppose formellement, avec respect, à la réception en cette ville de ces brebis galeuses. Requiers qu'elles soient renvoyées en pleine terre, soit à Carhaix, ou ailleurs, si le département le juge à propos.

Requiert le dit procureur de la commune qu'à la diligence du citoyen Perrin, maire par intérim, il soit délibéré sur ce qui a été dit cy-dessus, et que la délibération soit communiquée au citoyen Guillier du Marnay.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Je déclare me désister de mon présent réquisitoire, me réservant d'en faire un autre sur le registre du conseil municipal.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du dit jour

Deux individus dignes de foi, parce qu'ils se sont distingués par leur civisme & leur probité, m'ont instruit qu'en cette ville il se commet des

Livre 1.indb 307 11/02/2015 13:53:53

abus & même des larcins nuisibles à l'indigent réduit à acheter en détail. Ces méfaits consistent dans leur ensemble en ce que l'on vende à faux poids quant aux épiceries & à fausses mesures quant aux liquides, par exemple l'huile à manger & l'ancre. Je requiers que l'assemblée nomme des commissaires pour descendre chez tous les marchands détaillants, vérifier & jauger toutes balances & vases servant au détail, dresser procès verbaux contre les contrevenants, qui me seront communiqués, se saisir de toutes balances, poids & vases frauduleux, d'en faire le dépôt en la maison commune. Je suis persuadé que, parmi les officiers municipaux & notables, il se trouvera des commerçants pleins de probité & capables de remplir les fonctions de commissaire. Je requiers que le sec^re^ greffier présente à la prochaine assemblée le présent registre & lui montre mon présent réquisitoire pour y être fait droit.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 24 avril 1793

S'est présenté, en présence des citoyens soussignants, le citoyen Dominique Herbé, gendarme en cette ville, lequel déclare que, le 24 du mois de mars dernier, il fut ordonné d'aller à la découverte au pont de Kerguidu, que, rendu à Kervren, où fourge[6] la grande route, il fut arrêté par un groupe de paysans, dont la multitude lui paraissait composée de huit à neuf cents hommes, que le groupe qui l'arrêta le dépouilla de ses armes, savoir d'une paire de pistolets & d'un sabre, en outre d'un chapeau, d'une cocarde, d'une gauze d'argent, d'une ceinture tricolore, d'un portefeuil de peau de maroquin contenant 3 L# 10 sous en assignats, & un billet d'obligatoire de 40# 16s 9d, & un couteau à pied d'ivoire. Déclare de plus avoir été garroté par cette gent attroupée, et estime que sa perte vaut 132# 2s 9d. Le dit Herbé a signé.

Signé : Herbé gandarme, Deniel p^r^ de la commune, Trobert off. Mpal, Labbé sec^re^ greffier

Du 14ème mai 1793

Guillaume Guéguen, de Leslouch en la trêve de Trésélidé, paroisse de Tréflaouénan, déclare que, le jour du dimanche des Rameaux, des soldats suivant le général Canclaux venant au secours de la ville de Saint Paul de Léon entrèrent armés de fusils en sa demeure, sise sous le district de Lesneven, & s'emparèrent de différents objets mobiliers valants deux cents soixante dix livres, dont il réclame la valeur. Mais, comme la matière est de la compétence du district de Lesneven, Guillaume Guéguen s'y présentera & y clarifiera sa déclaration ; & a ledit Guillaume Guéguen signé.

Signé : Gueguen

Du dit jour

Le procureur de la commune a dit qu'à sa réquisition, il a provoqué la nomination de commissaires pour visiter les poids & balances, les mesures du liquide au détail, de commissaires pour vérifier si, suivant la loi, on fournit aux prisonniers ce que leur situation exige, & enfin de commissaires pour savoir si, en l'hôpital de cette ville, on fournit aux malades, soit militaires, soit bourgeois, le contingent de nourritures et pansemens qui leur est dû. Requiers que les commissaires, respectivement à l'une comme à l'autre commission, fassent leur rapport affirmatif ou négatif de leurs visites & qu'ils constent[7] de leurs visites par un rapport journalier de leurs opérations, pour me mettre à même de sévir contre les contrevenants.

En second lieu, requiers que, conformément à la loi, ou, pour mieux dire, pour se conformer à la loi du 26 février dernier, il soit procédé à une bannie à son de tambour & que des commissaires soyent nommés pour aller chez tout propriétaire, locataire, sous-locataire, pour vérifier les pernoctations[8] ou résidences habituelles, dresser procès verbal contre

[6] Il faut sans doute comprendre « fourche ».

[7] Sans doute faut-il lire « constatent ».

[8] « Pernocter » signifie « passer la nuit » en vieux français (voir F. Godefroy, *op. cit.*).

Livre 1.indb 308 11/02/2015 13:53:53

les contrevenants, de déposer les procès verbaux en bonne et due forme contre les coupables.

Je requiers encore que justice soit rendue aux canonniers volontaires de cette ville, qui ont fait preuve de leur zèle au service de la République & de leurs études. En conséquence, je crois & je requiers même que le produit de la quête faite en leur nom soit rendu à la disposition du capitaine pour par lui être distribuée à ses subordonnés, ainsi qu'il verra devoir le faire de droit.

St Pol de Léon, les jour et an que devant.

Signé : Deniel pr de la commune

Du 14 mai 1793

Sur ce que les citoiens Jean-Gaspard Kesler, brigadier, & Pierrequin & Herpé, gendarmes en cette ville, le premier brigadier, représentent en la maison commune le nommé François Bourhis, je requiers les citoiens brigadier & gendarmes de conduire sur le champ ledit Bourhis en la maison d'arrêt de cette ville. Requiers que copie de ma réquisition me soit dellivrée pour agir ensuite ainsi que mon devoir exigera ma conduite civique ; & ont signés ; « civique » en interligne.

Signé : Kessler brigadier, Herbé, Pierquin, Deniel p[r] de la commune

Du 15 mai 1793

Annoncer l'arrivée du courrier par son de cloche, c'est très bien faire. Mais faire sonner la cloche comme elle faisait autrefois, c'est annoncer un sermon. Les paysans habitués à ce son de cloche là, se persuadent qu'ils vont voir l'entrée triomphante de leur évêque ou soit disant tel, & qu'un saint théologal va annoncer ce que sa témérité annoncera. En conséquence, je requiers formellement que le mode de sonner la cloche soit entièrement changé. Requiers que ma présente remontrance soit administrée au conseil général.

Signé : Deniel p[r] de la commune

Du 16 mai 1793

Les citoyens Kessler et Herbé, gendarmes, déclarent au citoyen procureur de la commune qu'ils viennent de constituer en qualité de vagabond en la maison d'arrêt de cette ville le nommé Jean François le Tourneur, natif de Monsurvant, département de la Manche, âgé de vingt un ans, fils de Louis le Tourneur ; et ont signés.

Signé : Kessler brigadier, Herbé

Je requiers sur le champ copie de la déclaration cy dessus pour être par moi déposée au greffe de la justice de paix.

Signé : Deniel p[r] de la commune

Du 21 mai 1793

Vincent Cloarec, cultivateur, demeurant au lieu de Kerfiat en la paroisse de Cléder, déclare qu'en la chapelle de Ponchrist situé en Plounévez, il se tient annuellement, le dimanche & le lundi de la Pentecôte, une assemblée, autrement dite pardon ; que, dimanche, la fille de lui, Vincent Cloarec, & le lundi Jeanne, aussi sa fille, furent successivement au dit pardon, que l'une & l'autre de ces femelles entendirent pendant leur marché, soit en allant, soit en retournant, plusieurs paysans & paysannes de la paroisse de Plouescat dire : « Mille malédictions aux habitants de Cléder, qui ont été cause de l'insurrection », que ces différentes personnes de l'un & de l'autre sexe ajoutaient que ceux qui avaient payé leur contribution relative à l'attaque de Saint Paul de Léon étaient les plus sots, & qu'au contraire ceux qui n'avaient pas payé étaient les plus sages. Ajoute que ses filles auraient clarifié sa déclaration.

Déclare qu'il a été informé que, dans les paroisses de Cléder, Sibiril, Plouescat, Guinévez, Tref-laouénan, il se fait des achats de bled, sous prétexte d'approvisionner la ville de Brest. Ajoute que les acheteurs de ces bleds sont, du côté de St Paul, François Mesmeur, ménager, du côté de Plounevez, le nommé Vincent Tanguy, aussi ménager, demeurant aux approches de Maillé, y venu s'établir de la paroisse de Sibirill, lesquels (François Mesmeur

Livre 1.indb 309 11/02/2015 13:53:53

& Vincent Tanguy) parcourent les paroisses pour acheter du froment, sur le pied de soixante quinze & dix huit livres la garcée de la meilleure qualité de grain ; & a signé.

Je requiers copie de la déclaration cy dessus quoique carente de signature.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du dit jour

Le citoyen Louis Bolloré, membre du Conseil Général, marchand de vin en gros & en détail, déclare qu'il ne loge chez lui, ni en aucune maison à lui appartenante, aucun individu étranger ; & a signé.

Signé : Louis Bolloré

Du 22 mai 1793

La citoyenne Anne Cloarec, femme de Jean Berder, aubergiste, déclare, en présence du procureur de la commune, son propriétaire, qu'elle ne loge jamais personne à défaut de lit ; & ne sait signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Je requiers que, sur le champ, un ou deux commissaires se transportent en la maison d'arrêt de cette ville, & chez Dandrieux, dit La Line, pour faire à l'un & à l'autre subir des interrogatoires qui me seront communiqués, pour sur eux conclure ainsi que je le verrai. Néanmoins, comme la municipalité est embarassée par un délogement, (si des commissaires de la municipalité ne peuvent remplir mes voeux) j'invite le juge de paix, officier de la police correctionelle, de procéder aux susdits interrogatoires. Sous toutes réservations, je signe.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 24 mai 1793

Le citoyen Gaspard Kessler, brigadier de la gendarmerie de cette ville, déclare qu'il vient de constituer en la maison d'arrêt de cette ville un homme inconnu qu'il a écroué. Ayant fouillé le dit individu, il a trouvé en la possession de ce dernier les effets cy après, savoir trois clefs de fer, dont une percée, un assignat de dix sols, un autre de la même valeur, un billet de confiance de deux sols de Morlaix, un autre de la même valeur de la commune de St Pol, deux de trois sols de la commune de Morlaix, deux écus de trois livres, dans un pochon de vieille toile la somme de six livres en liards, en un morceau de papier une bâle de plomb, trois boutons de corne, deux de cuivre, un moulle de boutons dos, en un morceau de vieille toile la somme de trente quatre sols neuf deniers en pièces d'un sol, de deux sols, & en liards, une cuilliere de bois, dans un autre morceau de toile vingt sols en liards, dans un autre morceau de toile quarante sols trois deniers en liards, un grand vieux sac de toile dans lequel se trouve encore dans un petit morceau d'étoffe quarante sols six deniers en une pièce de douze sols, & le reste en pièces de six liards. Ont été tous les dits effets renfermés dans le dit grand sac, sur lequel a été mis une étiquette en ces termes : « Sac déposé par le citoyen Kessler, brigadier de la gendarmerie de cette ville ». Ce jour 24 mai 1793, 2ème de la république française, & a ledit Kessler signé.

Je requiers que, de moment à autre, & avant une heure de l'après midi de ce jour, il soit, à deffaut de police municipale en activité, procédé par les membres du bureau à l'interrogatoire de l'individu sus refféré, que tous les objets sus déposés par le citoien Kesler soient représentés à l'interrogé, avec sommation de déclarer s'il reconait qu'ils lui appartienent & qu'il les avait en sa possession lorsqu'il a été arretté, que les interrogatoires dudit individu me soient communiqués pour, d'après que je les aurai vu, conclure ainsi que verrai le devoir faire. Fait à mon bureau lesdits jour & an que devant.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 28 mai 1793, l'an 2^d^ de la république française

Je requiers que les citoiens secrétaire greffier & commis principal tiennent toujours les registres en ordre, affin que je puisse, suivant le mérite de la

Livre 1.indb 310 11/02/2015 13:53:53

matière, insérer des réquisitions en l'endroit convenable.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

P.S. Je crois que la vigilence du bureau se prêtera à mes vœux. Soit communiqué au bureau municipal. Lesdits jour & an.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Le conseil général, à sa dernière assemblée, fit au nommé François Derrien, dit Kerméngui, & dans le passé se glorifiant du faux titre du Roslan, le trop grand honneur de le nommer commissaire surveillant aux casernes. Ce grand homme a refusé cet emploi par humilité, parce que, dans l'ancien régime, & sous la protection de[9]... on lui accordait, à forces de suppliques, le suprême honneur d'être l'inspecteur du saut de l'étalon sur une cavale. Quant à moi, je soutiens que le sujet dont est cas, a, par mépris formel, refusé le droit d'inspecter désormais des républicains. Je crois qu'il doit être un des premiers qui doit à tout le moins être destiné pour l'habitation de la Retraite & au château du Torreau, en espérant la perfection du mur destiné pour reclure les bons amis de la république. Je le dénonce au bureau municipal, que je charge de faire, au plus tôt, partir copie de mon présent réquisitoire au district & au département.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Je dénonce encore au bureau municipal, avec prière d'agir, une femme du Latz, cy devant soi prétendante comtesse. Je la dénonce parce que, tandis que l'on vend les biens de son mari émigré, elle ne cesse de crier qu'elle ne connaît ni la nation, ni la république française. Je crois qu'elle mérite la distinction d'accompagner Monsieur le Chevalier, son parent.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 31 mai 1793

Je requiers qu'en toute journée & surtout aux jours de marché ou de foire, tout étranger soit tenu de faire renfermer sa bête de somme ou de selle dans l'intérieur d'une écurie ou d'une cour, afin d'éviter les calcitrades[10] des dits animaux. J'offre à approuver que Pierre le Crous, notre animalier, a, par l'effet d'une ruade, été blessé à une main, & qu'il a coûté six mois de souffrance à cet homme.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du dit jour

Je remarque, dans la ferade de notre local, particulièrement dans l'escalier, des objets qui blessent ma vue ; les uns consistent en fleurs de lys, armories du cy devant Roi, les autres sont des fusées ou bourdons, armories de feu la Bourdonnaye, évêque de Léon. Je requiers que ces objets scandaleux soient dès ce moment proscrits, & au plustôt enlevés de place que l'humilité sacerdotale ne devait pas leur destiner.

Je pense que notre armurier fera l'opération, pourvu qu'on lui laisse pour salaire la propriété de l'indigne matière extraite.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du dit jour

Notre déplacement d'une maison sise au bas de la place du Porsmeur & notre résidence actuelle dans un palais profané par un émigré, doivent être constatés par un écritau patefiché à la porte cochère. Nous en avons un (écriteau) qui, en lettres d'or, annonce ces mots : « Maison commune de Saint Paul de Léon ». Je requiers que cet écriteau soit colloqué dans le lieu que j'indique, & que les fleurs de lys soient remplacées par une peinture de l'arbre de la Liberté, ce qui remplira le vuide de l'escu armorial.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

[9] Le nom est laissé en blanc.

[10] « Calcitrer » signifie « regimber » en vieux français (voir F. Godefroy, *op. cit.*, t. VIII, Compléments, 1895, p. 410).

Livre 1.indb 311 11/02/2015 13:53:53

Dudit jour

Ledit p^r^ de la commune a dit... Le conseil général est en permanence ; par conséquent, les notables y doivent remplir une tâche. J'invite le bureau municipal à demander aux chefs de la garde nationale non soldée de cette commune exemption de tous services militaires en faveur des notables pendant la durée de la permanence.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour 31 mai 1793, 2ème année de la rép^e^ française

Le procureur de la commune a dit... Journellement, il nous arrive des hommes qui exigent une nourriture. Il faut donc songer au bled. Le paisan doit transporter à nos marchés le grain qui lui reste après la consommation de sa résidence. On m'a dit qu'en l'ex-manoir de Kerangouez en cette commune, il y a en réserve pour le contre citoien Du Dresnay du grain depuis la récolte 1790. Je requiers que des commissaires descendent avec moi, non seulement à Kerangouez, mais même dans toute maison champêtre de notre commune, pour voir & constater la quantité de grain commestible par l'homme ; et pour passé de ce, être, soit par le conseil municipal, soit par le conseil général, avisé ce qui sera vu bon être.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Le procureur de la commune a dit. Les cloches doivent être placées uniquement dans le clocher d'un temple, & pour annoncer aux fidèles chrestiens que le service divin vat commencer, qu'il convient d'entrer en la maison de l'être suprême pour le remercier de ses bontés, & le supplier de voulloir bien accorder au pécheur miséricorde. A neuf heures avant midi, à deux heures du soir, une cloche verte est mise en branle journellement. Est-ce pour annoncer au peuple cecy : « Remplaçant le citoien chantre, ma cloche annonce que je célèbre deux offices par jour ; du matin, c'est la grand messe ; dans l'après diné, viennent vêpres » ? Je requiers que cette cloche drepique soit extraite de sa place. Le son de notre cloche « Le Jacques » annonce l'heure à tout le public, & par conséquent aux élèves de Dreppe[11]. J'invite le bureau municipal à prendre en considération ce que je viens d'exposer.

Signé Deniel p^r^ de la commune

Du 10 juin 1793

Devant nous officier municipal soussigné, ce jour dix juin mil sept cent quatre vingt treize, se sont présentés Joseph Fringui, sergent major du 77ème Régiment Infanterie de Nivre, département du Haut-Rhin, et Antoinette Louise Gatin son épouse, lesquels nous ont déclaré vouloir faire divorce aux termes de la loi du 20 7bre 1792, et a ledit Finki présenté comme témoins et amis les citoyens Crier, Chlafler, Simon, Rockout, ladite Antoinette Louise Gatin, Majomond, Haffle, Mainer, lesquels, après avoir fait d'inutiles efforts pour les concilier, ont signé avec nous et les époux demandant divorce. St Pol de Léon, lesdits jour et an. Ladite Antoinette Louise Gatin a déclaré ne savoir signer.

Signé : J.M.Perrin off^r^ mp^l^, Frinki serg^t^ major, Mohimont adjudant, Simon Megly sergt major, Chlafler, Krieger sergt, Labbé sec^re^ greffier

Du mardi 18 juin 1793, l'an 2^d^ de la République française

Ont comparu les citoyens Jean Julien le Roux, officier municipal, & Jean Morel, commissaires nommés pour constater le prix courant de la garcée de froment, lesquels ont déclaré, en présence des membres du bureau municipal soussignés, que la garcée de froment s'est vendue communément aujourd'huy au marché de cette ville la somme de quatre vingt quatre livres.

Fait à St Paul, le 18 juin 1793, l'an 2^d^ de la République française.

Signé : Le Roux, Morel, J.M.Perrin off. mun., Labbé sec^re^ greffier

[11] Professeur d'hydrographie à Saint-Pol-de-Léon.

Livre 1.indb 312 11/02/2015 13:53:53

Du 16 juillet 1793, l'an 2ème de la République

Séance du conseil municipal, présidée par le citoyen Goëz, faisant fonction de maire, assisté des membres sousignés.

D'après la défence faite, publiée & répétée dans le marché de cette commune, au son de la caisse & au nom du tribunal de police, à tout revendeur d'acheter du beure & autres denrées avant onze heures du matin, le citoyen François le Bras, de Landivisiau, convaincu d'avoir, en contradiction de cette ordonance de police, acheté dans le marché la quantité de soixante douze livres de beure.

Le tribunal de police, modifiant la rigueur de son arrêté en raison de la quantité saisie & des facultés du contraventionaire, se borne à en confisquer le tiers au profit de l'hôpital, se réservant d'agir ultérieurement avec plus de rigueur envers le dit François le Bras ou tout autre, en cas de récidive.

Fait & arrêté lesdits jour & an que devant.

Signé : Trobert ofer mpal, Le Bourguays ofer mpal

Du 27 août 1793, l'an 2 de la République

Séance du bureau municipal, tenue par le citoyen Trobert, faisant fonction de maire, assisté des officiers municipaux soussignés.

S'est présenté le citoyen Dominique Herbé, gendarme national de la brigade de cette ville, qui a conduit devant nous une femme tenant un pannier avec du beurre qu'elle a déclaré avoir acheté au marché de cette ville, & comme il n'est que neuf heures trois quarts, le citoyen maire ayant interrogé la dite femme sur son nom, sa profession et son domicile, elle a répondu se nommer Jeanne Ropars, épouse de Jean-Marie Jézéquel, capitaine de barque, et être domiciliée de Roscoff. Interrogée si elle était revendeuse, a répondu qu'oui, mais qu'elle n'a pas encore acheté assez de beurre pour son propre usage.

Le bureau délibérant a représenté à ladite Jeanne Ropars qu'elle était en contravention de l'ordonnance de police publiée & répétée dans le marché de cette commune à son de caisse ; mais, modifiant la rigueur de son arrêté, se borne à confisquer au profit de l'hôpital de cette ville le tiers du beurre acheté, lequel tiers est de six livres moins un quart ; se réservant de confisquer le tout en cas de récidive.

Fait & arrêté lesdits jour & an que devant ; un mot en interligne approuvé.

Signé : Le Bourguays ofer mpal, Trobert maire provre, Peychaud ofer m., Labbé secre greffier

Du dit jour 27 août 1793, l'an 2d de la République française

S'est présenté le citoyen Pre-Antoine le Moy, gendarme de la brigade de cette ville, qui a conduit devant nous une femme tenant un pannier avec du beurre qu'elle a déclaré avoir acheté au marché de cette ville, & comme il n'est que dix heures & demie, le citoyen maire ayant interrogé la dite femme sur son nom, sa profession & son domicile, elle a répondu se nommer Guillemette Buzaré, femme d'Yves Peverch, voiturier de Brest, et être domiciliée de cette ville. Interrogée si elle avait achetée ce beurre pour son usage, a répondu qu'elle a achetée deux écuellées pour elle & deux autres pour des habitants de la ville de Brest.

Le bureau délibérant a représenté à la dite Guillemette Buzaré qu'elle était en contravention de l'ordonnance de police ; modifiant son arrêté, se borne à confisquer au profit de l'hôpital de cette ville le tiers du beurre acheté, lequel tiers est de cinq livres un quart, se réservant de confisquer le tout en cas de récidive.

Fait & arrêté les jour mois & an que devant.

Villeneufve ofer mpal, Peychaud ofer m., Trobert maire provre, Labbé secre greffier

Du dit jour 27 août 1793, l'an 2d de la République française

Deux femmes, nommées Marguerite Cardinal & Jeanne le Lay, conduites par les gendarmes, ont déposé deux panniers dans l'un desquels il y a du beurre & dans l'autre des oeufs. Interpellées de déclarer si ces denrées leur appartenaient, ont répondu qu'elles appartenaient à la citoyenne Belloir,

Livre 1.indb 313 11/02/2015 13:53:53

marchande de Roscoff. Interrogées si la dite Belloir revend du beurre, elles ont répondu qu'oui. Nous les avons sommées d'avertir la dite citoyenne Belloir qu'elle se touvait dans la contravention et leur avons déclaré que nous retenons provisoirement le beurre & les oeufs déposés jusqu'à ce que la dite Belloir ait été entendue.

Fait & arrêté en audience de police les jour, mois & an que devant, environ les dix heures trois quarts du matin.

Signé : Trobert maire prov^re^, Le Bourguays of^er^ mpal, Le Roux off. mpal

Du dit jour

S'est présentée la citoyenne femme Belloir, environ les six heures du soir, qui, ayant demandé pourquoi on lui avait retenu son beurre, les citoyens composant le tribunal lui ont répondu qu'il ne l'était que jusqu'à ce qu'elle eût fourni ses défenses. Interrogée si elle avait acheté le beurre et les oeufs déposés, a répondu qu'elle les a achetés pour son usage. Interrogée si elle revend du beurre, a déclaré qu'elle en tient sur boutique, mais qu'elle n'en revendrait même pas une once désormais, le beurre et les oeufs déposés n'ayant été achetés que pour la propre consommation de sa maison, qui est composée de dix personnes. Les membres du conseil délibérant ont déclaré à la dite femme Belloir que, se trouvant dans le même cas que d'autres individus condamnés à perdre une partie des denrées qu'ils ont achetés avant l'heure déterminée pour les étrangers et les revendeurs, qui est de onze heures, elle est condamnée à perdre le tiers des dits denrées, qui est déclaré confisqué au profit de l'hôpital de cette ville. Fait et arrêté à la maison commune de Saint Pol les jour, mois et an que devant.

Signé : Trobert maire prov^re^, Le Roux off^er^ mpal, Le Bourguays of^er^ mpal, Labbé sec^re^ greffier

Du 28 août 1793, l'an 2ème de la République française

S'est présenté au bureau municipal le citoyen Tuffaut, sergent au 106ème régiment, lequel a déclaré que, dans l'après midi de ce jour, allant à l'exercice après le bataillon, a trouvé à la porte de sa maison la femme Castel, à qui il a demandé une demie chupine de vin. Entré dans la maison, après avoir conversé quelque temps avec la ditte femme Castel, celle-ci lui a dit que les paysants connaissent la force du 106ème régiment, que les dits paysans savaient qu'il n'était pas armé, qu'il n'avait point de canons, qu'un paysant buvant chez elle dit que, d'un coup de bâton, il renverserait quinze morveux comme les recrues, que les paroisses voisines dépendantes des environs de Saint Paul devaient tomber sur cette ville et attaquer en même tems Lesneven pendant la nuit, aussitôt la récolte finie ; que, pour sonder plus parfaitement ses intentions, je lui avais dit que je désirais comme elle que la guerre fût bientôt finie pour retourner chez moi. Elle m'a répondu par demander la datte du mois, qu'en peu cela serait fini, qu'elle appréhendait pour son mari qui se trouverait obligé de prendre les armes avec les soldats de la République. Déclare encore qu'elle lui a donné le nom des paroisses dont il a oublié le nom ; et a signé avec les officiers du bureau municipal, les dits jour et an que dessus ; ainsi signé Tussaut, sergent, le Bourguays, officier municipal.

Le même jour, 28 août 1793, se sont présentés les citoyens ci-dénommés qui ont déclaré avoir entendu répéter la déclaration de l'autre part par la même femme Castel, et ont signés ; ainsi signé Marmajou sergent major, Monnejo adjudant s. off., Soinrguet sergent major, Juchard. Le même citoyen Tuffaut a dit que cette même femme Castel lui avait dit de plus qu'il fallait que le régiment ou bataillon en garnison en cette ville payât le dégât du Calvados, ce que des paysans lui ont dit ; et a signé Tuffaut, sergent.

D'après la déclaration ci-dessus du citoyen Tuffaut, sergent du 106ème régiment, s'est présentée au bureau municipal la nommée Jeanne Nédélec, femme de Guillaume Castel.

Interrogée si elle sait que les paysants des environs doivent encore se révolter. A répondu qu'elle

Livre 1.indb 314 11/02/2015 13:53:53

avait ouï dire à plusieurs personnes de la campagne qu'après la moisson, on tomberait de nouveau sur la ville.

Interrogée si elle a tenu ce propos à un sergent du 106ème qui a bu chez elle aujourd'huy. A répondu qu'oui.

Interrogée si elle connaît les personnes de la campagne qui ont fait ces menaces. A répondu qu'elle les connaissait pour les voir, mais qu'elle ne savait pas leurs noms.

Interrogée de combien de personnes elle a entendu ces propos. A répondu l'avoir entendu de cent personnes au moins.

Interrogée si elle peut en nommer quelques uns.. A répondu que non.

Interrogée si ces propos lui ont été tenus à voix haute ou en particulier, et devant qui. A répondu que ces hommes parlaient entre eux et qu'on ne lui adraissait point précisément la parole.

Interrogée si quelqu'un de sa connaissance les a entendu comme elle. A répondu que non, pas même son mari.

Interrogée si elle n'a pas demandé au sergent dont est cas le jour du mois. A répondu qu'oui.

Interrogée dans quelle intention. A répondu n'en avoir d'autre que celle de connaître l'âge de son dernier enfant.

Interrogée si elle n'avait point entendu des mêmes personnes qu'on devait attaquer Lesneven et Saint Paul en même tems. A répondu qu'oui.

Interrogée si elle avait entendu parler de l'époque où cela devait se faire. A répondu que c'eût été aussitôt la récolte finie.

Interrogée si elle n'a pas dit elle-même que cela finirait bientôt. A répondu qu'oui.

Interrogée si elle n'a pas dit que les paysants connaissaient la force du 106ème Régiment et savaient que les soldats qui le composent ne sont pas tous armés, et qu'il n'y a point de canons à St Paul. A répondu qu'elle l'avait dit parce qu'elle a entendu les paysants dire qu'ils n'avaient pas peur des soldats qui sont à Saint Paul, parce qu'ils savaient qu'ils ne sont pas tous armés.

Interrogée si elle n'a pas ajouté qu'elle avait peur pour son mari qui se trouverait exposé. A répondu qu'oui.

Interrogée si elle n'avait pas dénommé au sergent les paroisses qui devaient se révolter. A répondu que non, mais qu'elle avait dit que les paroisses de Cléder, Plougoulm, etc., avaient déjà attaqué la ville.

Interrogée si elle n'a pas raconté que les paysans avaient dit que le bataillon du Calvados avait fait des dégâts et que la garnison de Saint Paul les eût payé. A répondu qu'elle a dit que le bataillon du Calvados avait fait bien du mal, sans rien ajouter.

Fait & arrêté les dits jour et an que devant.

Signé : Le Bourguays ofer mpal, Peychaud offer m.

Je requiers le renvoy de Pierre Henry à la police correctionnelle, & qu'en ce tribunal soit déposée dans le jour expédition de l'interrogatoire cy dessus. Fait en notre parquet lesdits jour & an que devant.

Signé : Deniel pr de la commune

Rapport du 3 au 4 7bre 1793, 2d de la République

Entre 9 et 10 heures, le sergent de garde du quartier du séminaire, se promenant devant son poste, vit sortir de la rue qui vat à la fontaine deux hommes et une femme qui se disputaient. S'étant approché pour les reconnaître, il en entendit un crier « Vive le roi ! ». Il le saisit au collet, appella la garde et le fit conduire au poste de la place. L'autre particulier se retira de suite, ainsi que la femme. Signé Renard, ajudant major.

Nous, officiers municipaux de la commune de Saint Paul de Léon, d'après le susdit rapport, nous étant informés si l'homme dont est cas était au corps de garde, nous avons découvert qu'il avait été mis en prison par ordre de l'adjudant major, qui n'en a pas prévenu le conseil permanent, composé

Livre 1.indb 315 11/02/2015 13:53:53

hier de Ménez, officier municipal, et Guivarch, officier de la garde nationale.

Nous avons sur le champ enjoint au hérault d'amener devant nous le détenu.

Interrogé s'il avait été hier mis en prison, à quelle heure & par qui, a répondu qu'il avait été conduit en prison par des soldats, entre neuf et dix heures du soir.

Interrogé comment il s'appelle, a répondu se nommer Pierre Henry, cultivateur.

Interrogé si hier soir il a crié : « Vive le roi ! », a répondu qu'étant saoul hier soir, il ne se souvenait point de ce qu'il avait dit.

Fait et arrêté ce jour 4 7bre 1793, l'an 2d de la rép. française.

Signé : Le Bourguays ofer mpal

Je requiers le renvoy de Pierre Henry à la police correctionnelle, et qu'en ce tribunal soit déposé dans le jour expédition de l'interrogatoire cy-dessus fait en notre parquet lesdits jour et an que devant.

Du 10 7bre 1793, l'an 2ème de la République une et indivisible

Le procureur de la commune a dit ce qui suit.

Il est honteux qu'on n'ait pas encore expulsé de l'hôpital celles qui s'en prétendaient les reines. Je dis « honteux » : c'est par oubli, parce que nos conseils généraux sont occupés de beaucoup d'affaires, ce qui a été cause qu'on n'a pas pensé à l'expulsion. Je veux vivre avec l'amitié de mes confrères ; je leur observe que l'on doit dès ce jour même chasser de l'hôpital de cette ville des filles de St Thomas qui osent s'appeller Dames, des filles qui font très bonne chaire, mais qu'elles ne partagent pas avec les pauvres, des filles qui donnent une mauvaise éducation aux petits enfants, qui devraient henter l'église paroissiale. En conséquence, je requiers que les dites filles de Saint Thomas soient expulsées dès ce jour. J'indique pour les remplacer les citoyennes veuves Martin, dont les enfants sont aux frontières, la veuve Jac et sa fille aînée, sauf aux dites citoyennes d'agréer des subalternes.

A St Paul de Léon, en la maison commune, les dits jour et an que devant.

Signé : Deniel pr de la commune

Du 17 7bre 1793, 2ème année de la République française une & indivisible

Le procureur de la commune a dit... On a enfin expulsé de notre hôpital les filles qui en étaient les souveraines quant au temporel, & les ministres quant au spirituel ; avoir expulsé ces chienes de la république, ça été bien faire. Ces serpents se sont glissés dans différents repaires de contrevolutionaires. Sans doute avant leurs sorties, ces fines et astueuses[12] tirantes de l'hôpital se sont prémunies soit de meubles, soit de papiers, pour assouvir leur cupidité.

En conséquence, je requiers que des commissaires descendent dans le jour dans les refuges de ces filles expulsées de l'hôpital de notre cité, pour vérifier les effects & papiers que les expulsées peuvent avoir en leur possession, & sceller les papiers suspects qu'elles ont en leur possession.

Signé : Deniel pr de la commune

Du 2ème 8bre 1793, 2ème année de la République française une & indivisible

Le procureur de la commune a dit... Je crois Laot, huissier public, homme véridique. Il avouera avec moi que hyer, entre midi & une heure, en cette ville, un païsant parlant langue française dit : « Je vous donne mon nom sous secret. Je vous avertis que, dans les deux derniers jours de la semaine, votre ville de St Paul sera attaquée par les paysants de Plouénan, Plougoulm, Mespaul, Plouvorn, Cléder. Recommandez à vos sentinelles de se tenir sur leur garde. J'ai parcouru les campagnes dont il s'agit, où on est en grande fermentation parce que l'on enlève les jeunes gens ». A ledit procureur de

[12] Sans doute faut-il lire « astucieuses ».

Livre 1.indb 316 11/02/2015 13:53:54

la commune signé, interpellant Laot de venir aussi signer.

Signé : Deniel p^r^ de la commune Laot

Je certifie que le nomé Hervé Garne m'as déclaré que dans huit jours, il y ait en vue insurection à St Paul par le paisant. A St Paul, le 2^d^ 8bre 1793, l'an 2^d^ de la R^que^ une et indivisible.

Signé : Le Bihan Cmre adjoint

Du 16ème 8bre 1793, 2ème année de la République française une & indivisible

Le procureur de la commune a dit... Les circonstances actuelles exigent, pour le salut de la patrie, la surveillance la plus scrupuleuse sur les individus suspects, je veux dire, sur ces êtres de l'un & de l'autre sexe ennemis de la Révolution, soit qu'ils manifestent ouvertement leurs opinions liberticides, soit qu'ils soient présumés agir à la sourdine.

Je requiers que, par les citoiens municipaux, il soit de momment à autre arretté que des commissaires procédent à une liste des persones suspectes & que les persones notées soient mises en état d'arrestation en la maison cydevant dite de la Retraite. J'interpelle le secrétaire greffier de soumettre mon présent réquisitoire au premier conseil municipal & de le communiquer aux citoiens Le Hir, Miorcec, & autres surveillants.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Aujourd'huy vingt deux octobre 1793, l'an 2d de la République française une et indivisible

Moi, Jean Baptiste le Bourguays, officier municipal, rentrant chez moi environ une heure et demie, j'ai été arrêté par une citoyenne nommée Renée Lagaigneur, de Plougoulm, qui m'a déclaré qu'elle sortait de chez le citoyen Menez, boucher de cette ville, chez lequel elle venait d'acheter une livre de chandelle moullée à raison de vingt cinq sols, ce qui est une contravention à la loi qui la taxe à dix huit sols. M'étant transporté avec ladite femme chez le citoyen cy dessus dénommé, m'a déclaré et avoué avoir en effet vendu à la dite femme sus mentionnée une livre de chandelle pour vingt cinq sols. En ma qualité d'officier municipal, je lui ai déclaré qu'il avait eu tort et qu'il se trouvait sous le coup de la loi. Il m'a répondu impertinemment qu'il n'entendait pas suivre la taxe publiée le matin, et a arraché aussitôt la livre de chandelle à la dite Renée Lagaigneur, en me déclarant qu'il ne voulait plus vendre de chandelle et qu'il la garderait. Ladite déclaration a été faite en présence de la femme, de Jean Prigent, Henry Belinne dit Ladouceur, et de plusieurs autres personnes dont j'ignore les noms, mais que je connais de vue.

Je requiers, en conséquence de ma dénonciation, que la municipalité applique l'article de la loi pour ceux qui sont pris en contravention. Au bureau municipal, lesdits jour & an que dessus.

Signé : Le Bourguays

Vu la dénonciation cydessus & de l'autre part, je requiers qu'elle soit présentée par le secrétaire greffier à la première séance du conseil municipal, & que lors, le citoien Ménes & les témoins indiqués soient entendus, pour ensuite être statué ainsi qu'il appartiendra. Fait en mon bureau lesdits jour & an.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 9ème 9bre, nonidi frimaire, seconde année de la république française, une & indivisible

Le procureur de la commune a dit.

Nous avons un tarif des denrées de première nécessité. Deux espèces de marchands l'éludent. Les réfractaires sont :

1^mt^ des cabaretiers qui falsifient les boissons, en diminuent la mesure due, & outrepassent la taxe,

2^mt^ des boulangers qui n'augmentent pas leurs pains ; je veux dire, qui outrepassent aussi la taxe légale.

Je requiers que le conseil municipal nomme des commissaires pour vérifier les contraventions, & verbaliser contre les coupables ; que le secrétaire

Livre 1.indb 317 11/02/2015 13:53:54

greffier présente mon présent réquisitoire à la première assemblée du conseil municipal.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du surlendemain

Le procureur de la commune a dit.

Je requiers que tout individu suspect, tant de l'un que de l'autre sexe, soit, dans la journée, ou au plus tard dans vingt quattre heures, obligé de rendre leurs armes à feu & blanches au bureau municipal, qui avisera à la disponibilité de ces effects nécessaires aux vrais citoiens de la république. Requiers que le secrétaire-greffier soumette mon présent réquisitoire au prochain conseil municipal.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Le procureur de la commune a dit.

On m'a rapporté qu'en cette ville, il s'élève journellement des difficultés au sujet des matières combustibles. Le bois-fagot est taxé, mais le bois-gened ne l'est pas (prétend le vendeur). Quant à moy, j'incline à croire que le bois-gened est dans l'occurrence de la taxe, que même le bois-lande est même sous le coup de la loy, parce que ces trois espèces de combustibles forment les matières de chauffage dans notre ville & dans notre district, bien plus dans les cantons ruraux qui rellevent de Lesneven & nous avoisinent.

Je requiers que le conseil municipal décide par lui même la question, ou la fasse décider par les authorités supérieures. Je stimule le secrétaire greffier de soumettre ma présente observation au conseil municipal. En rature le mot « parce que ».

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Le procureur de la commune a dit.

Le conseil général avait arretté de solliciter au district de Morlaix la concession de sept dragons pour cette ville, soldés par la nation. Je requiers qu'à cet égard, l'on frappe encore à la porte des cours de l'administration susrefferée.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Le procureur de la commune a dit.

Je requiers que, dès demain prochain, il soit publié en cette ville, à son de tambour, qu'il est, sous peine d'amende arbitrée par le conseil municipal, qu'il est deffendu à tous individus de laisser sur les rues, sur les places, ou dans les carrefours, à l'attache, des bêtes à somme ou à cornes, qui peuvent mal faire à un passant. Stimule le secrétaire-greffier de présenter mon présent réquisitoire à la première assemblée du conseil municipal.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Dudit jour

Le même procureur de la commune a dit.

La rareté du beure occasione à nos citadins une disette & des abus auxquels il faut remédier.

Je requiers qu'à commencer de demain prochain & à chaque jour de marché, un membre du conseil général, escorté de quattre fusiliers de notre garde nationale, depuis huit heures du matin jusqu'à onze, parcourre les chemins qui conduisent à notre cité, que ce commissaire empêche toutes persones d'acheter ou de vendre du beure, & même toute autre sorte de denrées sur l'endroit forain, & qu'il fasse venir les porteurs de denrées de toutes espèces à les exposer aux places de marché suivant leurs qualités, qu'il fasse amener les contrevenants au bureau municipal.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 6^tidi^ de la 2ème décade de frimaire, 2ème année de la république française une & indivisible [6 décembre 1793]

Le procureur de la commune a dit.

1 La route de cette ville à celle de Roscoff est dans l'état de plaie détestable au piéton, au cavalier, à la bête de somme & à la voiture, & généralement au public.

Livre 1.indb 318 11/02/2015 13:53:54

Je requiers que notre municipalité concerte avec celle de Roscoff pour aviser aux moiens de remédier à cette disgrâce, & ce, le plus promptement possible. Six mots en interligne approuvés.

2 Presque journellement, après la retraite battue & souvent jusques à minuit, j'entends de ma chambre en la rue Corre des persones qui affectent d'être pris, ou le sont réellement, crier & remonter vers la maison Penanru.

Je requiers que le conseil municipal prêne en considération ma remontrance, non seulement quant à la rue Corre ou Horre, mais même respectivement à d'autres où les mêmes dérèglements ont peut-être lieu. En rature, sept mots réprouvés.

3 Une fois pour tout, je stimule le secrétaire-greffier, & en son absence son suppléant, de présenter mes réquisitoires aux premiers conseils municipaux qui les suivront.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du lendemain

Le procureur de la commune a dit.

A des gens qui remplissent les fonctions militaires, il faut un vêtement uniforme, sinon complet, du moins superficiel. Car l'uniformité sous les armes opère grande sensation sur l'esprit du spectateur qui, par ses rapports, peut parsemer dans les campagnes des idées à l'avantage de nos frères d'armes. Ainsi, il conviendrait que notre garde nationale soldée, ceux de la garde nationale non soldée & concourrant aux montes de gardes, fussent, par dessus de leurs habillements privatifs, à défaut de draps de laine, couverts d'une capote de toile blanche garnie de colet bleu, parement & passepoil rouge. Je pense que les soldés doivent être ainsi équipés aux frais du bureau de la guerre, que c'est à la commune à pourvoir quant aux non soldés. Peut-être et même probablement, on ne trouvera point chez les marchands & les tisserants de cette ville assez de toile pour remplir mon voeu. Mais il se présente un moien supplétif très naturel : c'est cellui de laisser à ces suspects en arrestation, à ces femmes & filles riches peu réputées citoienes, quattre draps par chaque lit, quattre nappes pour une seule table, & ensuite de leur prendre le surplus de ces sortes de linges, à un prix raisonable. S'il y a trop, le district jugera de l'emploi qu'il en faudra faire, soit pour les célibataires en requ^ion^, soit autrement. Je requiers acte de ma présente remontrance ; qu'elle soit prise en considération, & qu'elle soit communiquée au district de Morlaix.

Signé : Deniel pr de la commune

Du 28 brumaire susdite année [18 novembre 1793]

Le procureur de la commune a dit.

Il existe, en cette commune :

1 un calice & sa patène d'argent,

2 des ornements d'autel & des habits sacerdotaux.

Le tout dépendait de la chapelle dite de Saint Roch. Cet oratoire & son cimetière forment le seul objet de propriété immobiliaire contingent à notre commune.

Je requiers :

1 que le calice & la patène susrefferés soient au plus tôt transmis au directoire du district à Morlaix, pour être passés à la monoye,

2 que les ornements & habits sacerdotaux soient, d'après une banie à son de tambour, vendus publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur, & que le prix ou le montant de la vente soit appliqué au soulagement des pauvres & grabataires malades de cette commune, en tout cas ainsi qu'il pourrait être mieux vu par le conseil municipal, en tout cas par cellui général.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du nonidi 3ème décade de frimaire [19 décembre 1793]

Le procureur de la commune a dit.

Des cultivateurs de notre commune n'avaient pas rendu à Landerneau le juste contingent de bled

Livre 1.indb 319 11/02/2015 13:53:54

qu'ils y devaient fournir. Réparant leurs défectuosités, ils nous ont livrés les suppléments. L'ensemble de ces grains fournit un total de[13]...

Je requiers que le district de Landerneau, ou autre authorité constituée & compétente, soit invitée de laisser en cette commune, forte en population, faible en réserve de vivres, le susdit supplément de grain que la commune paira par billets de confiance.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 6ème frimaire [26 novembre 1793]

Le citoien Pierre Vigier, caporal de la troisième compagnie de la garde nationalle de cette ville, déclare qu'étant dans la nuict du trois de ce mois de garde à l'hôpital, à la tête de six fusilliers, environ huit heures et demie du soir, des individus de campagne, dont un était à cheval & les deux autres à pied, venant de la ville, s'approchèrent dudit poste. Sur quoi Claude Créach, sentinelle, leur cria : « Qui vive ? » Ces paisants répondirent : « Citoiens ». En conséquence, ils passèrent &, étant aux environs de cent vingt pas du factionnaire, ils se mirent à tenir conseil entre eux. Ledit caporal qui, pour besoin, était à cinquante pas de la sentinelle, entendit ces trois inconnus dire que « la nation commandait, mais que bientôt nous mettrons le feu en ville ». Le caporal, entendant ces propos, s'approcha de la sentinelle, lui prit son fusil & cria « A la garde ! », & tout de suite il courrut sur ces paisants en criant : « Arrette, arrette, ou je vous tire ». Ces paisants n'arrettant pas, le caporal leur tira un coup de fusil qui probablement ne fit mal à aucun. Ensuite, il courrut à la distance de cinq cents pas vers les paisants, leur criant : « Arrette, arrette ! », mais persone ne s'arretta. Le caporal trouva le susdit cheval couvert d'un bât nud avec une bride à corde, de couleur gris blanc. Il se saisit du cheval qu'il emmena en ville à l'officier de garde. Cet officier dressa son procès-verbal & en dona connaissance au commandant du 77ème régiment. Le Déroff, sergent de garde à la place, se chargea du cheval, le conduisit chez lui en cette ville. Sur quoi ledit caporal se retira à son poste ; & a signé.

Signé : Pierre Vigier Labbé s^re^ greffier

Je requiers que la déclaration cydessus soit de momment à autre communiquée, par copie, au citoien juge de paix de cette ville, à telles fins que de droit. Lesdits jour et an.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 13ème frimaire, susdite année [3 décembre 1793]

Le procureur de la commune a dit.

Je dénonce le nommé Déroff, dit La Touppe, parce que, de son chef, il s'est immiscé d'élargir de la maison d'arrêt de cette ville, de laquelle il est geôlier, un individu incarcéré par ordre du républicain de Crouvrant, lieutenant des gardes nationales de Morlaix. Au soutien de ma dénonciation, je dépose un billet dudit républicain Découvrant, daté de ce jour, chiffré de moy & du républicain L'abbé, secrétaire greffier, qui souscrit avec moi pour servir d'acte de ma dénonciation & de mon dépôt.

Signé : Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Je dénonce le golie de cest ville pour avoir mis de son chef un homme dehors de la prison sans permission de l'oficier qui l'avet mis dedant. A St Pol, le 13 frimaire, l'an 2ème de la république.

Signé : Pierre Découvrant lieutenant

Pour chiffrature. Deniel p^r^ de la commune, Labbé sec^re^ greffier

Dudit jour

Le procureur de la commune a dit.

Je requiers que l'on fasse transporter de l'ancienne maison commune la barre qui y était, pour distinguer les membres des conseils municipal & général des individus aiants le seul droit d'assistance, & qu'à ceux-cy toute demande de parole soit

[13] La somme est laissée en blanc.

Livre 1.indb 320 11/02/2015 13:53:54

reffusée, sauf à eux à parler seullement par pétition déposée sur le bureau.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 14 Xbre 1793, vieux stile, ou du quattre de la seconde décade de nivos susdite année [3 janvier 1794]

Le procureur de la commune a dit.

Le 28 frimaire, j'exposais qu'en notre maison commune, il existait un calice accompagné de sa patène. Je me suis trompé : car je devais dire deux calices & deux patènes. J'en requiers la livraison de momment à autre au district de Morlaix ; & au parsur[14] je persiste dans les fins de mon réquisitoire.

Signé : Deniel p^r^ de la commune

Du 29 frimaire, l'an 2^d^ de la République française une et indivisible [19 décembre 1793]

Le procureur de la commune a dit.

Citoyens, des affaires personnelles m'appellant au département, et ne pouvant substituer un autre à ma place pour terminer mes dites affaires, je prie le conseil général d'accepter le citoyen Menez, officier municipal, pour gérer les fonctions de procureur de la commune pendant trois ou quatre jours en mon lieu et place. A la maison commune, lesdits jour, mois et an que dessus.

Signé : Le Bourguays p^r^ de la commune

Au jour 2^d^ pluvios [21 janvier 1794], s'est présenté au bureau municipal de cette commune la citoyenne Marie Gouenou, habitante de l'Isle de Bas, qui a déposé un morceau de savon qu'elle dit venir d'acheter en cette commune chez le citoyen Jean Morel, marchand rue Ponneur, lequel morceau de savon, pesant une demie livre juste, lui a coûté trois livres deux sols et demi. Interpellée par le citoyen agent national, en présence de deux officiers municipaux et de plusieurs autres personnes, de déclarer si elle avait des témoins pour constater la véracité du fait, a répondu qu'elle avait un témoin en présence duquel elle avait payé trois livres deux sols et demi pour le dit morceau de savon. L'agent national ayant requis ladite Marie Gouenou, de l'Isle de Bas, de faire paraître son témoin, a sorti à l'instant pour chercher la personne présente lors du payement du dit morceau de savon, et, un moment après, ladite Marie Gouenou a rentré au bureau municipal, accompagnée de la citoyenne Perine Quemener, habitante de l'Isle de Bas et voisine de la dite Marie Gouenou, laquelle nous l'a présentée pour témoin et, l'ayant aussi interpellée de nous déclarer si elle avait été témoin de l'achat d'un morceau de savon chez le citoyen Jean Morel, pesant une demie livre juste, vendu et payé trois livres deux sols six deniers, nous a répondu affirmativement que c'était la pure vérité. Les ayant aussi interpellé de nous déclarer si elles sçavaient signer, nous ont répondu ne sçavoir le faire, et ont signés pour elles les citoyens L'abbé et Cité.

Signé : Cité, Labbé

A l'endroit, a comparu la citoyenne Marie Jeanne Pitorel, femme du dit Jean Morel, laquelle déclare protester de toute nullité tout ce qu'on peut protester contre la dénonciation ci dessus et des autres part, ajoutant qu'elle n'a vendu, ni à la dite dénonciatrice, ni à autre, un savon depuis plus de quinze jours, et que le témoin amené par la dite Gouenou est sa voisine, et peut-être sa parente, ce qui se voit ordinairement à Lisle de Bas. Requiers en conséquence une preuve complette et non illusoire, et son renvoit hors de la dite dénonciation, avec en sus une pareille peine qu'aurait dû supporter le dit Morel son mari si la dénonciation serait véridique, par le mari de ladite dénonciatrice, l'un des canonniers de l'Isle de Bas. Et a signé, sous la réservation et la protestation de fait et de droit.

Signé : Marie Jeanne Pitorel

[14] « Au parsur » signifie « en outre » (F. Godefroy, *op. cit.*, t. VI, p. 2).

Livre 1.indb 321 11/02/2015 13:53:54

Du 4 germinal, l'an 2 [24 mars 1794]

Se sont présentés les citoyens Jean Nicolas le Sueur, préposé aux douanes au poste de St Yves en cette commune, et Jean le Roux, matelot attaché au dit poste, lesquels ont déclaré avoir ce jour, environ les dix heures du matin, arrêté un homme habillé en matelot et qui ne leur a représenté d'autres papiers qu'un billet de sortie de l'hôpital de Brest. Ont représenté devant nous l'homme dont est cas, qui s'est dit se nommer Vincent Jacques le Thier.

Signé : Le Sueur, Roux

Du 6 germinal, l'an 2 de la République française, une et indivisible [26 mars 1794]

Les citoyens Louis Bolloré, notable, et Poulpiquet, commissaires nommés par la délibération du conseil général de ce jour, à l'effet de se transporter chez le citoyen Le Pen pour y faire délivrer le vin d'étape à une compagnie du 3ème Bon des canoniers de la Nièvre, ont déclaré que, rendus chez le citoyen Le Pen à cet effet, ils y ont été plaisantés d'une manière grave & injurieuse par deux militaires du 2ème Bataillon de la Seine Inférieure en garnison en cette commune, l'un appellé Grandin & l'autre Cafftry ; que le nommé Grandin a traité le nommé Bolloré de borgne à différentes reprises & ce d'une manière ironique injurieuse ; que Cafftry, ayant ouvert une porte de cabinet, aurait fait voir au dit citoyen Poulpiquet, commissaire, plusieurs bouteilles de vin, en lui disant d'un ton ironique : « Voilà du vin, mais on ne l'aura pas ». Et ont signés.

Signé : Poulpiquet, Louis Bolloré

Le conseil a arrêté de faire prier le citoyen commandant du 2ème Bon de la Seine Inférieure de se rendre à l'assemblée, pour être présent à l'interrogatoire des nommés Grandin et Cafftry, volontaires dudit bataillon, lesquels seront mandés de s'y rendre sur le champ, & iceux rendus, on leur a fait donner lecture par le secrétaire greffier, en présence du citoyen commandant, de la déclaration des commissaires.

Le citoyen Cafftry, entendu, a dit que, sur l'interpellation du citoyen Le Pen de contribuer à fournir le vin d'étape, il a, en présence de quantité de ses camarades, en s'adressant au citoyen Le Pen et ouvrant une porte d'un petit alcôve, dit : « En voilà du vin, mais ils n'en auront pas », en voulant parler des canoniers qui étaient là à attendre. En conséquence, il n'a pu adresser ces paroles, ni à la municipalité, ni à ses commissaires, que d'ailleurs il ne connaissait, étant confondu dans la foule. Il interpelle de plus le Cre Poulpiquet de dire s'il s'est directement adressé à lui ou s'il a prononcé les mots de la municipalité en ouvrant cette porte ; & a signé.

Signé : Cafftrie

Le citoyen Grandin déclare qu'il n'a point dit le mot de borgne pour injurier le citoyen Bolloré, en lui disant : « Citoyen, dites moi votre nom & je vous appellerai par votre nom » ; & a signé.

Signé : Grandin

Le citoyen Poulpiquet, interpellé, a déclaré persister dans sa première déclaration & n'avoir rien à y changer ; & a signé.

Signé : Poulpiquet

L'agent national, ouï la déposition des citoyens commissaires nommés par le conseil général de cette commune contre les citoyens militaires susmentionnés du 2ème Bon de la Seine Inférieure, pour avoir été ironiquement badinés dans leurs fonctions, requiert que le citoyen commandant dudit bataillon soit invité à appliquer aux citoyens Grandin & Caphtrie vingt quatre heures de prison, pour les rappeller une autre fois au respect dû aux autorités constituées. Sur la proposition d'un membre que le citoyen commandant du 2d Bon de la Seine Inférieure soit requis de certifier à la municipalité l'exécution de la peine prononcée, le conseil arrette d'adopter & adopte tant les conclusions du citoyen agent national que l'amendement cy-dessus, qu'extrait sera envoyé du présent arrêté par le citoyen secrétaire

Livre 1.indb 322 11/02/2015 13:53:54

greffier, qui en prendra un sien, au citoyen Lucas, commandant.

Fait et arrêté en conseil municipal les jour, mois & an que devant.

Signé : Le Hir, Trobert maire prov^re^, Ménéz off. Mpal, Le Bourguays agent national, Le Bihan c^re^ adjoint, Le Roux off. Mpal, Labbé sec^re^ greffier

Du 27 germinal, l'an 2 de la Rép. f^se^ une et indivisible [16 avril 1794]

S'est présenté le citoyen Jacques Ménez, boucher de cette commune, chargé de l'approvisionnement des viandes pour la troupe, lequel déclare que ce jour, environ les neuf heures, une fille est venue en courant l'avertir de venir sur le champ à la rue Cadiou pour aider le conducteur d'une vache qu'on lui amenait, mais que les volontaires de la caserne du séminaire avaient effarouchée en criant et courant après elle, depuis leur quartier jusqu'à la venelle où demeure François Caroff ; que, s'étant de suite transporté près la maison du dit François Caroff avec son frère, conduisant une autre vache pour pouvoir calmer la bête épouvantée, il a rencontré dans la rue Cadiou et dans la venelle susdite beaucoup de militaires qui obstruaient ce dernier endroit ; qu'il a eu peine à se faire un passage en avertissant les volontaires, qui continuaient de crier, de se retirer et de cesser leurs cris pour qu'il pût approcher sa vache ; qu'il a trouvé la vache à la porte du dit Carof, le nommé Guillaume Foll fesant de l'intérieur ses efforts pour la retenir par la corde, qui n'était pas encore rompue ; qu'ayant abordé la bête avec plusieurs autres hommes, les volontaires n'ayant cessé de crier, l'animal a rompu la corde, et Ménez, qui le tenait par les narines, et les autres hommes, qui le tenaient par les cornes, n'ont pu résister aux efforts qu'il a fait pour s'échapper. Ce Ménez a été heurté violemment et renversé par cette vache affolée qui s'est échappée par les rues et places de St Pol. Ce Ménez déclare que la dite vache est de Plouescat, et réclame que les militaires payent les frais de la recherche de la bête en cas qu'elle soit retrouvée en bon état, et, dans le cas contraire, qu'ils en payent la valeur, outre les frais de recherche ; & a signé.

Signé : J Menes

Nous, officiers municipaux, avant autrement faire droit, ouï le citoyen Claude Ménez, officier municipal, en l'absence du citoyen Bourguays, agent national, avons ordonné au citoyen Jacques Ménez de prouver par témoins, sommairement, le fait ci-dessus dénoncé, pour être ensuite prononcé ainsi que de raison. Fait et arrêté au conseil municipal le vingt-sept germinal, l'an second de la République française une et indivisible.

Signé : Trobert maire prov^re^, Couverin off^er^ m^al^, Ménéz off. Mpal, Le Bihan off^er^ mpal, Peron of. m.

Du 30 germinal, l'an 2 deux de la République française une et indivisible, huit heures du matin [19 avril 1794]

S'est présenté Jean Loussaut, secrétaire du comité de surveillance de cette commune, lequel a déposé céant un exemplaire du décret de la Convention Nationale, numéroté 2238, du 23ème jour de ventose dernier, contenant des mesures répressives des conjurations contre le peuple français et sa liberté, portant que l'insertion au bulletin tiendra lieu de promulgation ; requérant qu'il soit mis à exécution ; & a signé.

Signé : Loussaut

Du 28 prairial, l'an 2 de la Rép. fr. une et indivisible [16 juin 1794]

Se sont présentés deux citoyens habillés d'une culotte longue, veste et habit bleu, qui ont déclaré se nommer, le premier Pierre Mourant, natif de Jersey, âgé de 24 ans, pris il y a environ sept semaines à bord de l'Elisabeth Marie, capitaine Georges le Croguen, par la frégate la Tamise, conduit à Brest ; et a le dit Pierre Mourant déclaré s'être échappé de la maison Pontanézen décadi dernier, et venir volontairement se remettre entre les mains de la municipalité de cette commune, réclamant l'indulgence de la nation. Le second, Jean Nicole, natif du dit Jersey, âgé de

Livre 1.indb 323 11/02/2015 13:53:54

24 ans, pris à bord de l'Elisabeth, capitaine Georgeley, par la corvette le Furet, il y a six semaines, et conduit à Brest, déclare s'être échappé de Pontanézen le même jour que le dit Mourant, se remettant volontairement entre les mains de la municipalité de cette commune, et réclamant l'indulgence de la nation ; et ont signé.

Signé : Pierre Mourant, Jean Nicolle

Nous, membres du bureau municipal présents, avons fait mander le citoyen Kepler qui, s'étant rendu sur le champ, a reçu l'ordre de consigner les dits Mourant et Nicolle à la maison de geolle de cette commune pour être sans délai conduits à Brest.

Fait à la maison commune de Pol de Léon, le 28 prairial, l'an 2ème de l'ère républicaine.

Signé : Trobert maire provre, Kefsler brigadier, Peychaud offer m., Ménez off. Mpal, Labbé secre greffier

Du 8 messidor, deuxième année républicaine [26 juin 1794]

Sur le rapport du citoyen Trobert, maire provisoire, qui a déclaré avoir donné verbalement l'ordre de se rendre en prison au citoyen Lemoy, gendarme, pour avoir hyer voulu refuser le service lui commandé par son brigadier sous de vains prétextes, avoir exigé, vu qu'il prétendait sa monture hors d'état de voyager, que le maire commandât le cheval du brigadier exclusivement à tout autre, parce que, disait-il, il le voulait, & avoir proféré & répété en présence de plusieurs personnes que, si on lui fournissait un autre cheval, il le crèverait. Le bureau délibérant approuve l'ordre donné par le citoyen maire audit Le Moy de se rendre en prison, & arrête que le dit Le Moy demeurera en prison pendant trois fois vingt quatre heures à compter du jour d'hier neuf heures du soir, & que connaissance sera donnée tant au brigadier de la gendarmerie qu'au concierge de la maison de geolle de cette commune. Fait et arrêté les jour, mois et an que devant.

Signé : Ménez off. Mpal, Peychaud offer m., Le Roux offer mpl, Trobert maire provre, Labbé secre greffier

Du 21 messidor, l'an 2ème de l'ère républicaine [9 juillet 1794]

S'est présenté au bureau municipal le citoyen Jean Cité, sous-lieutenant des douanes nationales au poste de Saint Yves en cette commune, lequel a déclaré qu'étant sur la porte de sa demeure, le octodi dix huit messidor courant, environ huit heures et demie du matin, pour voir passer le détachement de la garde nationale de Pol de Léon qui se rendait au fort du Taureau, un soldat du dit détachement, après avoir passé le passage de la Corde, tira un coup de fusil qu'il dirigea vers le déclarant et dont la balle porta au dessus de sa tête, environ six pouces, dans la couverture en gled de sa maison. Le citoyen Jn le Roux, matelot audit poste, qui était près du déclarant, se jetta ventre à terre au moment de l'explosion, pour éviter le coup. Tout ce que dessus, le déclarant avoue sincère et véritable, et a signé.

Signé : Cité

Nous, membres du bureau municipal, vu la déclaration ci dessus, considérant que le fait mentionné est de nature à être vérifié, et qu'il est de l'intérêt public de réprimer un pareil abus et d'en reconnaître l'auteur, arrêtons de faire passer copie de la présente déclaration au citoyen commandant de la garde nationale de cette commune, qui fera les suites nécessaires pour la vérification dont est cas, et pour être statué ce qu'il appartiendra.

Signé : Ménez off. Mpal, Villeneufve of. Mpl, Le Bourguays agent national, Peychaud offer m., Labbé secre greffier

Du 17 thermidor, l'an 2ème de la Répqe une & indivisible [4 août 1794]

Séance du tribunal de police, tenue à la manière accoutumée, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assisté des officiers municipaux soussignés. Présent le citoyen Ménez, agent national.

Livre 1.indb 324 11/02/2015 13:53:54

Sur le rapport fait par les citoyens Yves Guillerm et René Caroff, commis pour l'exécution des règlements de police, que, hier matin, ils avaient arrêté, vaguant dans les rues et carrefours, trois cochons appartenant à la citoyenne Margueritte Creignou, qu'ils auraient déposé les dits animaux dans l'écurie du ci-devant évêché jusqu'à nouvel ordre, qu'ils ont vu avec la plus grande surprise qu'on avait fait sortir furtivement les dits animaux saisis de la dite écurie, et qu'il était parvenu à notre connaissance qu'on les avait envoyés chez la dite Creignou ; sur quoi, le tribunal délibérant, ouï l'agent national, considérant que l'amende est acquise puisque la contravention a eu lieu, arrête de condamner et condamne la dite Margueritte Creignou à l'amende de dix livres, dont la moitié applicable aux besoins de l'hôpital de cette commune, et l'autre moitié aux citoyens qui en auraient fait la capture. Le présent jugement a été porté en présence de la dite citoyenne Creignou, qui a convenu elle-même de la dite contravention.

Fait et arrêté les dits jour et an que devant.

Signé : Conversy off^er^ ml, Miorcec maire, Villeneufve of^er^ mpl, Le Bihan off^er^ mpal, Le Roux off^r^ mpl, Ménez agent na^l^, Labbé sec^re^ greffier

Du dit jour 17 thermidor, 2ème année républicaine [4 août 1794]

Séance du tribunal de police, tenue à la manière accoutumée, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assisté des officiers municipaux soussignés. Présent le citoyen Ménez, agent national.

Sur le rapport qui a été fait par les citoyens Yves Guillerm & René Caroff, concierges de notre maison commune, qu'ils avaient conduit à l'hôpital quatre cochons vaguant dans les rues & carrefours, & appartenant au citoyen Vincent le Baron de la Chaise, le tribunal délibérant, ouï l'agent national, & d'après l'aveu du dit Vincent le Baron de reconnaître les dits cochons pour être les siens, arrête de le condamner & le condamne à l'amende de dix livres, dont la moitié applicable aux besoins de l'hôpital de cette commune, & l'autre moitié aux citoyens qui ont fait la capture. Fait & arrêté les dits jour et an que devant.

Signé : Peron of. m., Michel off^r^ m.

Du 26 thermidor, 2ème année républicaine [13 août 1794]

Séance du tribunal de police tenue à la manière accoutumée, présidée par le citoyen Villeneufve, assisté des citoyens le Bihan et Peron. Présent le citoyen Menez, agent national.

Sur le rapport qui a été fait par les citoyens Yves Guillerm et René Caroff, concierges de notre maison commune, qu'ils avaient conduit à l'hôpital trois cochons vaguant dans les rues et carrefours, et appartenant à Jacques Cueff de la rue Corre.

Le tribunal délibérant, ouï l'agent national, et d'après l'aveu dudit Jacques Cuef de reconnaître les dits cochons pour être les siens, arrête de le condamner et le condamne à l'amande de dix livres, dont la moitié applicable aux besoins de l'hôpital de cette commune, & l'autre moitié aux citoyens qui ont fait la capture. Fait et arrêté les dits jour, mois et an que devant.

Signé : Ménez agent nal, Peron of. m., Villeneufve ofr mpl

Du 14 fructidor, 2ème année républicaine [31 août 1794]

Séance du tribunal de police tenue à la manière accoutumée par les citoyens maire, Peron, Villeneufve et le Bihan, officiers municipaux. Présent l'agent national.

Sur le rapport qui a été fait par les citoyens Nicolas Sueur et Yves Kerbiriou, commis des douanes et matelot, qu'ils avaient arrettés dans cette commune une fille nommée Barbe Lea, domiciliée de la commune de l'Isle de Baz, portant avec elle 29 livres de beure qu'elle a déclaré avoir échangé avec des pommes de terre à Henvic, le tribunal, voulant faire exécuter l'arretté du comité de salut public relatif à faire renaître l'abondance dans l'étendue de la république, et faire approvisionner les marchés

Livre 1.indb 325 11/02/2015 13:53:54

en quantité suffisante de toute espèce de denrées, considérant que, depuis la publication de la loi concernant le maximum, les marchés de cette commune se trouvent totalement dépourvus de denrées de première nécessité et surtout de beure, considérant encore qu'aucun individu ne doit, conformément au dit arretté, s'approvisionner ailleurs que dans les marchés, considérant enfin que des achats clandestins sont les seuls causes de la pénurie qui reignent dans les marchés, le tribunal, ouï l'agent national, déclare confisquer les vingt neuf livres de beure au profit de l'hôpital de cette commune, et condamne Barbe Lea à payer une somme de dix livres en forme d'amende au profit des dits Sueur et Kerbiriou qui ont fait la capture. Fait et arretté les dits jour et an.

Signé : Ménez agent nal, Villeneufve of^cer mpl, Le Bihan off. mpal, Peron of. m., Miorcec maire

Du dit jour

Séance du tribunal de police, tenue à la manière accoutumée par les citoyens maire, Villeneufve. Présent l'agent national.

Les citoyens Jean le Roux, pilote, et Pierre le Brun, canotier du poste St Yves, ont conduit Claudine le Creach, épouse de Goulven Nedellec, et Jeanne Louec, domestique à Kerfisiec, qu'ils ont arrettés sur cette commune, portant avec elles vingt quatre livres de beure qu'elles ont achettés chez Jérôme Castel de Carantec, d'après leur aveu, sans s'en rappeller du prix quelles l'ont payés.

Le tribunal, ouï l'agent national, déclare confisquer le dit beure pour les causes référées au précédent jugement de ce jour, et condamne les dites le Creach et Nedellec à payer une somme de dix livres, en forme d'amende au profit des dits le Roux et le Brun, faisant au surplus injonction à ladite Nedellec de donner avis à Julienne Tanguiou et Jean Mear ses maîtres, leur deffendant d'employer ladite Nedellec à de pareille commission, contraire à l'arretté du comité de salut public, sous plus grande peine en cas de récidive. Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Menez agent nal, Miorcec maire, Villeneufve of. Mpl, Le Bihan off^r mpal

Du 21 fructidor 2ème année républicaine [7 septembre 1794]

Séance du tribunal de police tenue à la manière accoutumée par le citoyen maire assisté des citoyens Peron et le Bihan, officiers municipaux.

Le citoyen Maudez Sevillon, sergent des canonniers de la baterie dite Ste Anne, assisté des citoyens Pierre Jezequel, caporal du poste, dite Ste Anne, Hervé Jointrer, René Creignou, François Mevel et Charles Herry, ont déposés ceant deux pièces de beure pesant 5 L# qu'ils ont déclarés avoir arretté dans le canot du passage de Callot à Painpoul, et, après avoir interrogé les matelots du dit canot pour savoir de qui était ce beure et à qui il était adressé, ont répondus que ce vieu beure était pour l'usage du citoyen Letourneur, officier canonnier à Roscoff ; que le dit Sevillon ayant écrit audit Letourneur pour s'en informer, ce dernier lui a répondu qu'il n'avait arretté ce beure de personne, n'ayant fait aucune demande ce touchant ; et a signé.

Signé : Sévillon

Au dessus de laquelle déclaration, le tribunal déclare confisquer le dit beure, savoir un tiers aux capteurs, et les deux tiers au profit de la maison d'hospice de cette commune, et ce pour se conformer à l'arretté du comité de salut public relatif à faire renaître l'abondance dans les marchés de la république en quantité suffisante de toutes espèces de denrées. Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Peron of. m., Miorcec maire, Le Bihan

Du 21 fructidor 2ème année républicaine [7 septembre 1794]

Séance du tribunal de police présidée par le citoyen maire assisté des citoyens Peron et le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez agent national.

Livre 1.indb 326 11/02/2015 13:53:55

S'est présenté le citoyen Dreppe, professeur d'hidrographie en cette commune, lequel a dénoncé les citoyens Bourgonniere, Cabon Kerautraou, la Boixiere et l'Etang l'aîné, élèves de l'école d'hidographie, pour avoir lapidé le citoyen le Coat Kerveguen, aussi élève de ladite école, en sortant de la maison dudit citoyen Dreppe. Les témoins entendus et le fait prouvé et avéré, le tribunal, ouï l'agent national, arrette que les dits Bourgonniere, Cabon Kerautraou, la Boixiere et l'Etang l'aîné seront punis de vingt quatre heures de prison seulement, attendu leur bas âge, et les condamne en outre à payer les pansements dudit le Coat Kerveguen. Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Le Bihan off^er^ mpal, Miorcec maire, Peron of. m., Ménez agent nal

Du 22 fructidor 2ème année républicaine [8 septembre 1794]

Séance du tribunal de police présidée par le citoyen maire, assisté des citoyens Peron et le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

S'est présenté le citoyen Jean Julien le Roux, officier municipal et officier public de cette commune, lequel a dénoncé ceant la citoyenne Jeanne le Bars, épouse du citoyen Louis Masson, pour avoir dit, en présence des citoyens Vincent Berdelo, Jacques Ordassiere et Philippe Moal, de cette commune, que le dit citoyen le Roux avait achetté et payé du bled au dessus du maximum ; et a signé.

Signé : Le Roux

Ladite Jeanne le Bars, mandée, a avoué avoir dit, en présence des dits Berdelo, Ordassiere et Moal que le dit citoyen le Roux avait achetté du bled au dessus du maximum, parce qu'elle l'avait entendu dire à Catherine Caroff, femme d'Elie Creach, du lieu de Kerhoant en cette commune. Cette dernière, aussi mandée, a nié le fait, d'après avoir ouï lecture de tout ce que dessus.

Les dits Jacques Ordassiere et Philippe Moal, entrés, ont déclarés d'après la lecture leurs faite de ce que dessus, avoir entendu la dite Jeanne le Bars dire que le citoyen Jean Julien le Roux avait achetté du bled au dessus du maximum ; et a le dit Ordassiere signé, le dit Moal ayant déclaré ne le savoir faire, de ce interpellé.

Signé : J. Y : Ordassiere

Le citoyen Vincent Berdelo, mendé et entré dans le lieu de nos séances, après avoir entendu lecture de la dénonciation faite par ledit citoyen le Roux contre ladite Jeanne le Bars, a déclaré avoir entendu ladite Jeanne le Bars dire que le dit citoyen Jean Julien le Roux avait achetté du bled audessus du prix du maximum ; et a signé.

Signé : Vincent Berdelo

Le tribunal, d'après la déposition des témoins cy dessus, l'aveu formel de ladite Jeanne le Bars et la dénégation de ladite Catherine Caroff, femme d'Elie Creach, ouï l'agent national, arrette de renvoyer et renvoie la connaissance de cette affaire au tribunal de la police correctionnelle de cette cité, conformément à l'art. 18 du titre 2 de la loi du 22 juillet 1791 (vieux stile), pour y être statué ce qu'il appartiendra. Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Miorcec maire, Ménez agent nal, Le Bihan off^er^ mpal, Peron of. m.

Séance du tribunal de police municipale tenue à la manière accoutumée par les citoyens Miorcec, maire, Villeneufve et Péron, officiers municipaux. Présent Ménes agent national.

Sur le rapport nous fait que, contre les ordonnances de police qui déffendent de laisser vaguer des cochons, on en avait ramassé trois vaguants dans les rue, qu'on nous a dit appartenir à la citoyenne Creignou, le tribunal, ouï et du consentement de l'agent national, arrette de condamner et condamne, en conformité de l'article quinze du titre premier de la loi du vingt deux juillet quatre vingt onze, à une amende de dix livres, dont la moitié applicable à l'hospice de cette commune, l'autre moitié aux gardiens de la municipalité de cette com-

Livre 1.indb 327 11/02/2015 13:53:55

mune, arrêtants en outre que la peinne serait double en cas de récidive ; que, néanmoins, les dits cochons seraient rendus à la dite Creignou avec déffense de les laisser vaguer dorénavant, si ce n'est dans les campagnes, toutefois accompagnés d'un porcher. Fait et arrêté et proncé[15] les dits jour, mois et an que devant, pour avoir son ample exécution, d'après néanmoins l'aveu et la reconnaissance de la dite Jeanne Margueritte Creignou que les dits cochons lui appartiennent. Deux mots rayés nuls.

Signé : Miorcec maire, Villeneufve of. Mpl, Peron of. m., Ménez agent nal

Du 25 fructidor, 2ème année républicaine [11 septembre 1794]

Séance du tribunal de police municipale de la commune de Pol-Leon, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens Peron, le Bihan et Villeneufve, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

Les citoyens François Morgant et Maurice le Traon, employés des douanes nationales au poste de Santec, commune de Pol-Leon et de Roscoff, ont conduit ceant deux filles qui leurs ont été recommendées par le citoyen Pierre Rolland, chef de brigade des douanes nationales au poste de Santec, pour les conduire en cette maison commune, comme ayant été prises par le dit Rolland portant du beure frais ; icelles, interrogées de leurs prénoms, surnoms, demeures et professions, ont répondus se nommer l'une Marie Jeanne le Ber, domestique chez le citoyen Aubert, commissaire civil des classes à Roscoff, et l'autre, Marie Anne le Roy, demeurant audit Roscoff.

Interrogées chez quel particulier elles avaient achetté le beure déposé ceant par les dits Morgant et le Traon,

Marie Jeanne le Ber a dit avoir été envoyée par la citoyenne femme Aubert dans les campagnes, pour se procurer quelques livres de beure, n'ayant pu s'en procurer depuis quinze jours, et avoir achetté les quatre livres neuf onces déposés ceant la somme de cinq livres, chez deux particuliers, dont elle ignore le lieu de leurs demeures et leurs noms, et a de plus déclaré que ladite Marie Anne le Roy ne l'accompagnait que pour lui servir de compagne, ajoutant de plus, ladite Marie Jeanne le Ber, qu'elle avait observé à la citoyenne Aubert que c'était contrevenir à la loi que d'achetter du beure ailleurs qu'au marché. Le tribunal, ouï l'agent national, après avoir pris lecture de l'arretté du comité de salut public du 13 thermidor dernier, dont le but est d'approvisionner les marchés de toutes espèces de denrée,

considérant que tolérer des achats de denrées de première nécessité ailleurs qu'aux marchés serait contrevenir audit arretté, et faire continuer la pénurie et la disette aux uns, tandis que les autres seraient abondamment garnis et approvisionné, prononce la confiscation dudit beure au profit des saisissant, attendu sa modicité, faisant expresse deffence à ladite Marie Jeanne le Ber de tomber en pareil faute sous plus grande peine, lui enjoignant de donner avis de tout ce que dessus à la dite citoyene Aubert. Fait et arretté les dits jour et an que devant. Sous rature, six lignes et demie nuls ; en interligne « avait observé à la citoyenne Aubert que » approuvés.

Signé : Le Bihan offer mpal, Miorcec maire, Peron of. m., Villeneufve ofer mpl, Ménez agent nal

Du 26 fructidor, 2ème année républicaine [12 septembre 1794]

Séance du tribunal de police municipale de la commune de Pol Leon, présidé par le citoyen maire, assisté des citoyens Peron, le Bihan. Présent le citoyen Menez, agent national.

Se sont présentés les citoyens Cité, lieutenant des douanes nationales, et Kerbiriou, préposé, résidants au poste de Saint Yves, lesquels ont déclarés ceant avoir arrettés Jean Prigent, caporal des canonniers, et Yves Laminot, aussi canonnier au poste de l'Isle de Siec, portant avec eux deux pain d'Ain du

[15] Il faut sans doute lire « prononcé ».

Livre 1.indb 328 11/02/2015 13:53:55

poid de vingt neuf livres, de l'aveu de ces derniers, qu'ils ont déclarés avoir achetté au bourg d'Henvic sur le pied de vingt deux sous la livre, et ce pour leur ordinaire au poste de l'isle de Siec.

Le tribunal, ouï l'agent national, arrette de confisquer et confisque les dits deux pains d'Ain, conformément à l'arretté du comité de salut public du treize thermidor dernier, article 1er ; arrette de plus que les dits deux pains d'Ain seront vendus au prochain marché, pour du produit être payé aux dits Cité et Kerbiriou un tiers, et les deux tiers au profit de la maison d'hospice de cette commune.

Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Ménez agent nal, Miorcec maire, Peron of. m., Le Bihan offr mpal

Du 9 vendémiaire l'an 3 de la république une et indivisible [30 septembre 1794]

Séance du tribunal de police municipale de cette commune tenue par le citoyen Miorcec maire, assisté des citoyens Peron, Villeneuve et le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

Sur le rapport nous fait par les citoyens le Roux et le Bihan, commissaires pour la distribution des denrées aux marchés de cette cité, que le citoyen Yves Hamon, du bourg de Pontheou, commune de Plouénan, avait exposé en vente au marché de ce jour un quintal de froment qu'ils ont jugé n'être pas loyal et marchand, attendu qu'il était mellé d'ivrais et poussière, vérification faite d'icelui par gens connaisseurs à cet effet appellés.

Le tribunal, ouï l'agent national, arrette que le bled susmentionné sera netoyé aux frais du vendeur, qui en recevra la valleur d'après le netoyement, faisant expresse deffense au dit Yves Hamon de récidiver sous plus grandes peines. Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Menez agent nal, Villeneufve ofer mpl, Le Bihan offer mpal, Miorcec maire, Peron of. m.

Du 14 vendémiaire, l'an 3 de la république une et indivisible [5 octobre 1794]

Séance du tribunal de police municipale tenue par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens le Bihan et Peron, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

Le citoyen Jean le Roux, pilote des douanes nationales au poste de Saint Yves, a dit avoir rencontré, près La Madelaine de cette commune, un homme portant trois petites mottes de beure dans un pannier à ance, et, l'ayant arretté, il lui a demandé où il portait ce beure ; l'inconnu lui a répondu qu'il le portait à La Madelaine à un nommé le Roux pour les lui vendre. Le dit le Roux, connaissant un accaparement dans cet envoi de beure, s'est présenté en ce tribunal avec l'inconnu, et a déposé ceant les trois morceaux de beure.

L'inconnu, interrogé, a dit se nommer Thomas Bohic, demeurant à Mes ar Vern, en la commune de Plouénan, a déclaré n'avoir pu venir mardy dernier au marché avec son beure, attendu qu'il était occupé à battre son sarasin, et être venu porter ce beure à la femme du nommé le Roux, de La Madelaine, qui l'avait invité de le lui porter.

Marie Guivarch, épouse de Guillaume le Roux, demeurant à La Madelaine, mandée et interrogée, a répondu négativement.

Le tribunal, ouï l'agent national, a prononcé la confiscation du dit beure, savoir un tiers au profit du dit Jean le Roux, capteur, et les deux tiers au profit de la maison d'hospice de cette commune, avec deffence audit Bohic de récidiver, sous peine plus grande.

Fait et arretté les dits jour et an. Deux mots rayés nuls.

Signé : Ménez agent nal, Péron of. m., Le Bihan offer mpal, Miorcec maire

Du 18 vendémiaire, l'an 3 de la république une et indivisible [9 octobre 1794]

Séance du tribunal de police municipale tenue par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens

Livre 1.indb 329 11/02/2015 13:53:55

Peron et Villeneufve, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national. Se sont présentés les citoyens Jean le Roux et Yves Mevel, canottiers au poste de St Yves, employés au service de la brigade des douanes nationales, lesquels ont déclaré avoir arrettés la nommée Marie Pouliquin, demeurant sur cette commune, portant avec elle la quantité de cinq livres et demie d'oings, qu'elle a déclarée avoir acheptée d'une personne à elle inconnue, à raison de quatorze sols la livre, faisant trois livres dix sept sols, à St Martin des Champs, comune de Morlaix.

Le tribunal, ouï l'agent national, a prononcé la confiscation de l'oing dont est cas, savoir moitié au proffit des capteurs, et l'autre moitié au proffit de la maison d'hospice de cette commune, lui enjoignant de ne récidiver sous plus grande peine. Fait et arretté lesdits jour et an que devant.

Signé : Ménez agent nal, Miorcec maire, Villeneufve of^er^ mpl, Peron of. m.

Du 21 vendémiaire, l'an 3 de la république une et indivisible [12 octobre 1794]

Séance tenue par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens le Bihan et Villeneufve, officiers municipaux. Présent le citoyen Ménez, agent national.

Jacques Renard, caporal, Jean Canu, François Querquier, Ollivier Bonnin et Pierre Jourdain, fusilliers de l'onzième bataillon de la Manche, nous ont déclarés avoir arrettés cinq cochons qu'ils ont trouvés vaguer dans la cour de la maison commune, dont deux appartiennent à Claudine Philippe et Joseph le Guen son mary, suivant l'aveu de la dite Philippe, et les trois autres à Yves le Godic et Jeanne Simon, de cette commune, suivant leurs aveux.

Le tribunal, ouï l'agent national, arrette de condemner et condemne les susdénommés à l'amende de trente livres, dont la moitié applicable aux besoins de la maison d'hospice de cette commune, et l'autre moitié aux citoyens qui ont fait la capture.

Fait et arretté les dits jour et an que devant.

Signé : Villeneufve of^er^ mpl, Le Bihan off^er^ mpal, Miorcec maire, Ménez agent nal, Péron of. m.

Du 21 vendémiaire, l'an 3 de la république une et indivisible [12 octobre 1794]

Séance tenue par le citoyen maire, assisté des citoyens Villeneufve et le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Ménez, agent national.

S'est présenté le citoyen François Saillour, caporal de garde au poste de la place, lequel a déclaré avoir arrêté sur la place le nommé Jean le Ny, canonier au fort Aune, portant une manche de beurre pesant deux livres onze onces, qu'il a dit avoir acheté à la campagne.

Le tribunal, ouï l'agent national, a prononcé la confiscation du dit beurre, savoir moitié au profit du capteur, l'autre moitié au profit de l'hospice de cette commune ; condamne en outre le dit Jean le Ny à vingt-quatre heures de détention pour les propos indécents qu'il a tenus au tribunal, qui lui a fait défenses de récidiver sous plus grande peine. Fait et arrêté les dits jour, mois & an que devant.

Signé : Ménez agent nal, Villeneufve ofer mpl, Miorcec maire, Le Bihan off^er^ mpal

Du 28 vendémiaire, 3ème année républicaine [19 octobre 1794]

Séance tenue par le citoyen Conversy, faisant fonction de maire, assisté des citoyens Villeneufve & le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

Se sont présentés les citoyens Pierre le Brun, canotier des douanes au poste de St Yves, et Jacques le Roux, lesquels ont rapportés qu'ils avaient saisis, sous le ressort de cette commune, le citoyen Jacques Bonderf, cultivateur demeurant au Penquer en Trégondern, conduisant un cheval chargé de lin, que le dit citoyen présent a dit avoir acheté du citoyen François Bonderf du Pont Glas deux douzaines de lin, à raison de cinquante une livres la douzaine.

Livre 1.indb 330 11/02/2015 13:53:55

Le citoyen François Bonderf, étant mandé, a dit qu'il avait délivré du lin le matin de ce jour à son cousin germain cydessus nommé, sans avoir convenu d'aucun prix.

Sur quoi, le conseil délibérant, ouï l'agent national, considérant qu'il n'y a pas eu de dénonciation formelle contre le citoyen F^s^ Bonderf d'avoir vendu au-delà de la taxe, considérant de plus que la déclaration faite par le citoyen Jacques Bonderf est dénué de preuve, et absolument dénié par l'autre partie, considérant cependant que l'une et l'autre des dites parties est en contradiction d'avoir vendu et acheté hors du marché, arrête de prononcer et prononce, par la voie de confiscation, l'adjudication des deux douzaines de lin dont est cas, savoir les deux tiers au profit de l'hospice de cette commune, et l'autre tiers au profit du capteur, la dite confiscation supportable par les dits Bonderf de moitié, attendu la contravention respective.

Fait et prononcé en présence des parties, les dits jour, mois et an que devant.

Signé : Conversy off^er^ ml, Villeneufve of^er^ mpal, Ménez agent nal, Peron of. m.

Du 15 brumaire, l'an 3 de la République française une & indivisible [5 novembre 1794]

Séance du tribunal de la police municipale de Pol-Léon, tenue par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens Villeneufve, Peron & le Bihan, officiers municipaux. Présent le citoyen Ménez, agent national.

S'est présenté le citoyen Louis Corre, cultivateur âgé d'environ vingt neuf ans, demeurant en cette commune, lequel a déclaré que, se trouvant hier au soir environ six heures et demie près la maison du citoyen Sabatier, causant avec différents particuliers, le citoyen Herbé, gendarme national en cette commune, prit le déposant au collet en lui demandant ce qu'il faisait là ; à quoi ce dernier répondit qu'il s'en allait à la maison. Sur quoi, le dit citoyen Herbé l'invita à lui payer un coup d'eau de vie, offrant dans le cas contraire à lui en payer ; que le dit Corre se retira sans rien accepter ; qu'étant rendu près la maison de la cydevant Charité, il rencontra une seconde fois le dit Herbé, qui le prit encore au collet en présence de Noël Quinquis qu'il colleta aussi, en proférant quelques paroles en français que le déposant n'entendait pas ; que, sur ces entrefaites, la citoyenne Marie le Saint, épouse du dit Corre, se retira pour devoir chercher la garde. Ce que voyant le citoyen Herbé, ce dernier prit la fuite ; et a le dit Louis Corre signé.

Signé : Louis Corre

S'est présenté le citoyen Charles Marie Laot, huissier âgé de trente cinq ans, domicilié en cette commune, lequel a déclaré avoir rencontré le citoyen Herbé, environ les six heures et demi du soir, près la maison du citoyen Pierre Hamelin, en criant : « Force à la loi ! », et courant pour atteindre les dits Corre et Quinquis ; les ayant joints, il les colleta ; qu'au même instant, il courut dans la venelle dite Coatudavel, et ne sait autre chose ; et a signé.

Signé : Laot

S'est présenté le citoyen Prigent le Ber, maréchal ferrand aussi domicilié de cette commune, âgé d'environ vingt neuf ans, lequel a déclaré que, se trouvant chez Pierre Hervéou hier soir environ sept heures, la femme de ce dernier ayant sortie de sa demeure, qui se trouve près la maison du dit Herveou, pour appeller le dit le Ber son mari, le même Herbé lui cria : « Halte, au nom de la loi ! » ; que lors, l'épouse du déposant nommée Jacquette Queré se réfugia dans la maison du dit Herveou, où le dit Herbé la suivit, prétextant que cette dernière portait du beurre sur elle. Après quoi, le dit Herbé sortit de la dite maison ; et ne sait autre chose, et a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé. Ajoutant que le dit Herbé, en sortant de la dite maison, fut frapper aux portes des particuliers de la dite rue, en criant de lui ouvrir au nom de la loi, qu'ensuite, il entra dans la maison du citoyen Guillaume le Berre, frère du déposant, aussi maréchal et taillandier, d'où il sortit pour chercher le citoyen François Saillour, auquel

Livre 1.indb 331 11/02/2015 13:53:55

il dit, quand il fut rendu dans la dite maison, qu'il l'établissait gardien jusqu'à nouvel ordre. A quoi, le dit citoyen Saillour, croyant ne devoir déférer, se retira, ainsi que le dit Herbé. Et a encore derechef déclaré ne savoir signer.

S'est présentée la citoyenne Louise Poher, âgée d'environ trente six ans, domiciliée en cette commune, laquelle a déclarée que, retournant environ six heures et demi du soir de chez Louise Coz, boulangère, où elle avait été acheter un pain de trente sous, elle rencontra près la demeure du citoyen Paul Roignant le dit citoyen Herbé ; la prit au mouchoir du cou, lui demandant si c'était du beurre qu'elle apportait. Sur quoi, elle se retira chez elle à la hâte, et a déclaré ne savoir autre chose et ne savoir signer.

S'est présenté le citoyen Pierre Herveou, facteur de tamis, âgé d'environ cinquante deux ans, aussi domicilié en cette commune, lequel a déclaré que le dit citoyen Herbé entra chez lui hier, environ sept heures et demi du soir, demandant de la chandelle pour l'éclairer. Sur quoi, le nommé Yves Herveou, fils du déposant âgé de 15 ans, étant venu éclairer le citoyen Herbé d'une chandelle de raisine, ce dernier donna deux soufflets et un coup de pied à l'enfant, de ce qu'il ne pouvait fermer la porte assez vite. Ce que voyant le dit Pierre Hervéou, il pria le dit Herbé de se retirer, mais ce dernier ne fit pas attention à cette prière, se mit à heurter la porte d'entrée donnant sur la rue, qu'il abbatit. A déclaré de plus que plusieurs particuliers, se trouvant lors chez lui, sont dans le cas d'attester ce que dessus, s'il est jugé nécessaire ; affirmant ne savoir signer ; et qu'à cet instant, la garde arriva, qui se saisit du dit Herbé.

Le tribunal, ouï l'agent national, considérant que l'affaire dont est cas est de la compétence de la police correctionnelle, charge ce dernier de déposer copie de tout ce que dessus au greffe de la police correctionnelle de cette commune, en conformité des articles 13 et 14 du titre deux de la loi du 19 juillet 1791, qui charge la police correctionnelle de la connaissance des délits de la nature de ce dont est cas. Le citoyen Herbé, interrogé, a nié tous les faits portés dans les dépositions cy dessus, et déclaré qu'il était yvre.

Fait et arrêté les dits jour, mois et an que devant sous nos seings, et en présence du dit citoyen Herbé.

Signé : Villeneufve of. Mpl, Miorcec maire, Ménez agent nal, Le Bihan off^er^ mpal, Peron of. m.

Du 21 frimaire, 3ème année républicaine [11 décembre 1794]

Séance du tribunal de police municipale, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens le Bihan et Villeneufve, officiers municipaux. Présent le citoyen Ménez, agent national.

Environ sept heures & demie du soir de ce jour, un détachement de cinq militaires du poste de Kerlaudy, commune de Plouénan, a conduit deux hommes, qui ont dit se nommer Yves le Rolland et Jean Henry, du village de Kergalaon, commune de Plougonver, district de Guingamp, département des Côtes du Nord, lesquels, interrogés où ils avaient acheté le lin qui était dans un sac, et la quantité et le prix qu'ils l'ont payé, ont répondu que les trois douzaines et quart qui se trouvent dans le dit sac ont été achetées chez des particuliers à eux inconnus, en la commune de Plouénan, à raison de trente six livres la douzaine.

Du 3 nivose, 3ème année républicaine [23 décembre 1794]

Audience du tribunal de police municipale de cette commune, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assisté des citoyens le Bihan et Villeneufve, officiers municipaux. Présent le citoyen Menez, agent national.

Le citoyen Michel, officier municipal et commissaire de police pour le marché, a exposé qu'il a fait arretter, par les citoyens gendarmes de cette même commune, Yves le Brun, regratier, chargé de gibier qu'il a achetté au marché de ce jour environ dix heures du matin de ce jour.

Livre 1.indb 332 11/02/2015 13:53:55

Le tribunal, considérant la grande pénurie, qui se fait sentir depuis quelque tems dans cette commune, de gibier, viande de boucherie et autres denrées de première nécessité, pénurie occasionnée par les différens enlèvemens que font les étrangers aux marchés de cette commune des denrées dont est cas ;

considérant en outre que le dit Yves le Brun a contrevenu aux ordonnances de police de cette municipalité, qui ont été publiées à différentes reprises, par lesquelles il est deffendu à aucun particulier d'achetter les denrées en question avant onze heures du matin, et ce afin que les dits marchés se trouvent suffisament approvisionnés ;

arrette que les dits gibiers seront confisqués au profit de la maison de l'hospice civil de cette commune, faisant très expresse deffense audit le Brun de récidive sous plus grande peine.

Fait et arretté les dits jour et an que devant. Trois mots rayés nuls.

Signé : Miorcec maire, Villeneufve of. Mpl, Ménez ag^t nal, Le Bihan off^er mpl

Du 16 floréal, troisième année républicaine [5 mai 1795]

Audience du tribunal de police municipale de la commune de Pol Leon, présidée par le citoyen Miorcec, maire, assité des citoyens le Bihan.

Le citoyen Mezangeau, commissaire de police pour les marchés de cette commune, a exposé qu'il a fait arretter par le citoyen Queré, gendarme, le nommé François Roignant, demeurant sur la commune de Plougourvest, au lieu de Kerscao, chargé d'une grande quantité d'oeufs, lièvres et volailles, que ce dernier a achetté au marché de ce jour avant dix heures et demi du matin de ce jour ; et a signé.

Signé : Mezangeau commiss^re

Le tribunal, considérant la grande pénurie qui se fait sentir depuis très long tems de viande de boucherie et autres denrées de première nécessité, pénurie occasionnée par les enlèvemens que font les étrangers aux marchés de cette commune des denrées dont est cas ;

considérant en outre que ledit François Roignant a contrevenu aux ordonnances de police de cette municipalité, qui ont été publiées à différentes reprises, par lesquelles il est deffendu à aucun particulier d'achetter les denrées en question avant onze heures du matin, et ce afin que les marchés se trouvent suffisament approvisionnés ;

arrette, ouï l'agent national, de condemner et condemne le dit François Roignant à une amende de vingt livres pour avoir contrevenu aux ordonnances de police cy dessus mentionnés, lui faisant deffense de récidiver sous plus grande peine, ladite amende aplicable au profit des indigens de cette commune.

Fait et prononcé les dits jour et an que dessus. En interligne, « d'une grande quantité », approuvés.

Signé : Le Bihan off^er mpl, Miorcec maire, Ménez ag^t nal, Le Roux off^er mpl

Commentaires

L'insurrection de mars 1793 et ses conséquences

Beaucoup de ces documents sont relatifs aux émeutes de mars 1793 dans le Léon.

Ainsi, le 16 mars 1793, un aubergiste de Morlaix déclare avoir « vu un attroupement considérable de cultivateurs sur le grand chemin de Morlaix, près La Magdeleine ». La Madeleine est un quartier de Saint-Pol proche de Villeneuve (ou Kernévez), où un procès-verbal des officiers municipaux de Saint-Pol signalait déjà un attroupement le 14 mars : « Sur l'avis qu'un grand nombre de cultivateurs étaient rassemblés devant la barrière de la Villeneuve, près

Livre 1.indb 333 11/02/2015 13:53:55

cette ville, nous avons chargé quelques-uns d'entre eux d'aller les engager de se réunir aux Minimes[16]. »

Le 20 mars, le procureur Deniel requiert l'arrestation du maire de Plougoulm, René Olivier. Pourtant, ce maire était venu à Saint-Pol dans des intentions plutôt pacifiques : « Le maire, le procureur et deux officiers municipaux de Plougoulm viennent nous annoncer qu'ils ont levé leur contingent et nous en remettent le procès-verbal[17]. »

Le 21 mars, le procureur Deniel demande l'audition du juge de paix Yves Mesguen. Ce juge de paix jouera un rôle important dans l'insurrection du Léon, comme en témoigne son interrogatoire du 22 avril 1793 où il reconnaît avoir signé un billet compromettant[18].

Le même 21 mars, une déclaration du soldat Guillaume Levée nous apprend que la garde nationale de Morlaix « est venue au secours de Saint Paul ».

Le 26 mars, soit deux jours après la bataille de Kerguidu, le procureur Deniel envisage les conditions d'une conciliation :

– arrestation des coupables,

– dépôt des armes,

– paiement des frais relatifs à l'insurrection,

– livraisons de grains par les paroisses coupables,

– désignation d'otages dans l'attente d'une déclaration de paix générale.

Le 27 mars, le procureur Deniel requiert qu'un canon de fer rouillé soit installé devant la maison commune pour « servir ad terrorem, je veux dire, servir à en imposer aux malveillants de notre cité ».

Le 2 avril, Deniel requiert « une copie du traité ou des traités passés avec les représentants des paroisses voisines & insurgentes ».

La désignation d'otages proposée le 26 mars fut acceptée, puisque, à partir du 4 avril, le procureur Deniel fait l'appel « des otages des paroisses de Plougoulm, Cléder, Plouvorn, Tréflaouénan, Sibiril & Plouzévédé ».

Le 6 avril, des renseignements sont donnés concernant l'insurrection du 19 mars à Saint-Pol :

– « deux individus » de Cléder, Goasdoüe et Alain Le Vourn, ont ordonné « d'aller attaquer & piller la ville de Saint Pol de Léon » ;

– Kerbalanec fils et un valet du manoir de Tronjoly, de Cléder, « étaient de la bande des aggresseurs de la ville de Saint Paul de Léon ». Effectivement, le mardi 19 mars 1793, jour du marché, les Kerbalanec s'étaient signalés à Saint-Pol : « Les deux Botloré de Kerbalanec, père et fils, venus de Cléder, et un valet de pied du manoir de Tronjoly, tiraient avec succès, des paysans rechargeant leurs armes derrière eux. M. de Kerbalanec affirma ensuite que c'était lui qui avait abattu le chef des volontaires du Calvados[19]. »

Une enquête fut faite pour établir la participation de Cléder à l'insurrection du 19 mars :

– le 9 avril, « le citoien Anthoine Prigent, juge de paix du canton de Cléder, proteste qu'il n'a jamais eu aucune connaissance des attroupements faits en sa paroisse ou dans les paroisses voisines, qu'il n'a jamais donné à qui que ce soit ordre d'aller attaquer & piller la ville de St Pol de Léon » ;

– le 10 avril, « Yves Guillou, de Kersulien en Cléder, [...] déclare que véritablement il se trouva en cette ville [St Pol] le mardi 19 du mois dernier, mais qu'il n'y veint que par force & sans armes. »

– le 12 avril, les otages détenus à Saint-Pol promettent « de reconnaître la république française,

[16] Abbé P. Peyron, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, Vannes, 1903, p. 5.

[17] Id., *ibid.*, p. 53.

[18] J.-L. Autret, « Nouveaux documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. CXL, 2012, p. 415-416.

[19] R. Cardaliaguet, *Cléder. Prêtres et paysans sous la Révolution*, Brest, Éditions du Courrier, 1939, p. 28.

Livre 1.indb 334 11/02/2015 13:53:55

d'en suivre les lois, de recommander en leurs paroisses la paix & la tranquillité ».

– le 19 avril, le procureur Deniel s'oppose à la venue à Saint-Pol des « soupçonnés d'incivisme détenus à Morlaix » : « le procureur de la commune s'oppose formellement, avec respect, à la réception en cette ville de ces brebis galeuses ».

– le 24 avril, Dominique Herbé, gendarme à Saint-Pol, déclare que, le 24 mars, près de Kerguidu, « il fut arrêté par un groupe de paysans, dont la multitude lui paraissait composée de huit à neuf cents hommes, que le groupe qui l'arrêta le dépouilla de ses armes ».

– le 21 mai, Vincent Cloarec, de Cléder, dénonce des habitants de Plouescat qui ont déclaré « que ceux qui avaient payé leur contribution relative à l'attaque de Saint Paul de Léon étaient les plus sots, & qu'au contraire ceux qui n'avaient pas payé étaient les plus sages ».

Il ne semble pas que la bataille de Kerguidu ait définitivement découragé les insurgés. En effet, le 28 août, « Jeanne Nédélec, femme de Guillaume Castel », déclare avoir « ouï dire à plusieurs personnes de la campagne qu'après la moisson, on tomberait de nouveau sur la ville [Saint-Pol] » ; elle ajoute « qu'elle les connaissait pour les voir, mais qu'elle ne savait pas leurs noms ».

– Le 4 septembre, Pierre Henry, cultivateur, « interrogé si hier soir il a crié : « Vive le roi ! », a répondu qu'étant saoul hier soir, il ne se souvenait point de ce qu'il avait dit. »

– le 2 octobre, Laot, huissier public, reçoit les menaces d'un paysan : « Je vous avertis que, dans les deux derniers jours de la semaine, votre ville de St Paul sera attaquée par les paysants de Plouénan, Plougoulm, Mespaul, Plouvorn, Cléder. »

Ces menaces sont prises au sérieux par le procureur Deniel qui, le 16 octobre, demande « que des commissaires procédent à une liste des persones suspectes & que les persones notées soient mises en état d'arrestation en la maison cydevant dite de la Retraite ».

– le 26 novembre, le caporal Pierre Vigier signale avoir entendu trois « individus de campagne » dire « que bientôt nous mettrons le feu en ville ».

Après le 26 novembre 1793, il n'est plus question de menaces des paysans dans le registre du tribunal de police municipale de Saint-Pol.

Vols commis par des soldats

De nombreuses plaintes concernent des vols commis par des soldats :

– Marie Prigent, du village de Kervent en Saint-Pol, déclare que des soldats du bataillon de Calvados lui ont volé le 20 mars « environ vingt sous de pain, une douzaine & demi d'œufs & un mauvais fusil » ainsi que son portefeuille.

– Anne Lavel, de Penarvali Kervent en Saint-Pol, déclare que, le 20 mars, deux volontaires du même bataillon lui ont volé « un assignat de cent sous, un roulleau de vingt sous en billet, & un billet de quinze sous ».

– K. le Borgne, de Kervent Bian en Saint-Pol, déclare que, le même jour, des volontaires du même bataillon lui ont volé « dix andouilles du prix de dix sous chacune, une douzaine d'œufs ».

– Guillemete Le Rest, de Lambervez en Saint-Pol, déclare que, le même jour, des volontaires du même bataillon lui ont volé « treize andouilles du prix de dix sous chaque ».

– Marie Roux, de Créach-ar-Leon en Saint-Pol, déclare que, le même jour, des volontaires du même bataillon lui ont volé « douze cents livres » et « neuf andouilles ».

– Olivier Le Déroff, de Lantrenou en Saint-Pol, déclare que, le même jour, des volontaires du même bataillon lui ont volé « dix-neuf sous, qui étaient les seuls deniers qui étaient en sa possession ».

– Anne le San, de la Villeneuve en Saint-Pol, déclare que, le même jour, des volontaires du même batail-

Livre 1.indb 335 11/02/2015 13:53:55



Fig. 2. – « À Saint-Pol-de-Léon ».
Lithographie d'Eugène Ciceri, dans J. Taylor, Ch. Nodier, A. de Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, t. II, 1846, planche non numérotée.

lon ont volé « vingt cinq sous en papier » à son mari et, le mardi suivant, « un cocq valant quinze sous, une escuelle de beure de la même valeur, quinze œufs valant douze sous ».

– Thomas Calvez, de Lesvestric en Saint-Pol, déclare que, le 24 mars, des volontaires du même bataillon, retournant de Kerguidu, lui ont volé « une tourte de pain entamée valant le restant trois livres, une escuelle de beure valant trente sous, un portefeuil où il y avait trois livres dix sous en papier, un chapeau valant trente sous ».

– Joseph Kerleguen, de Kervent, Charles Nédellec, de Kerluec, Yves Quéré, du Prédic, Louis Le Borgne, de Kerveur, Anne Moal, de Kerbescat, Jacques Carof, de Lambervéic, Marie Nénez, de Trégondern, Nicolas Guéguen, aubergiste, Anne Carof, de Kersaudi, Anne Olivier, veuve Lucas aubergiste, Laurent Prigent, de St Vennal, François Calvez, du moulin de Kerbalanec en la paroisse de Plouénan, Pierre Le Hir, de Kervent, Anne Cousquer, de Keranveyer, François Ledéro, marchand de vin, Marie Le Lez, de Lanrivinec en Plougoulm, Olivier Le Lez, de Kerguidu en Plougoulm, François Mazéas, gardien à la cydevant maison de retraite, Paul Riou, aubergiste du Pont Glas, Pierre Blandin, lieutenant des douanes nationales, se plaignent également de vols commis par le bataillon du Calvados.

– « Guillaume Guéguen, de Leslouch en la trève de Trésélidé, paroisse de Tréflaouénan », déclare que, le 24 mars, des soldats de Canclaux lui ont volé « dif-

Livre 1.indb 336 11/02/2015 13:53:57

férents objets mobiliers valants deux cents soixante dix livres ».

Nul doute que tous ces vols ont accentué le sentiment de colère des insurgés contre les soldats de la République.

Préoccupations économiques

À partir de la mi-avril, les problèmes économiques prennent de plus en plus d'importance pour le procureur Deniel. Le 19 avril, il demande de nommer « des commissaires pour descendre chez tous les marchands détaillants, vérifier & jauger toutes balances & vases servant au détail, dresser procès verbaux contre les contrevenants ». Le 9 novembre, il se plaint encore « des cabaretiers qui falsifient les boissons, en diminuent la mesure due ».

Les ventes de blé sont particulièrement surveillées. Ainsi, le 21 mai, le procureur déclare qu'il a été informé que, « dans les paroisses de Cléder, Sibiril, Plouescat, Guinévez, Tref-laouénan, il se fait des achats de bled, sous prétexte d'approvisionner la ville de Brest ». Le 31 mai, il rappelle que « le paisan doit transporter à nos marchés le grain qui lui reste après la consommation de sa résidence » (fig. 2). Le 19 décembre, il requiert « que le district de Landerneau, ou autre authorité constituée & compétente, soit invitée de laisser en cette commune [St-Pol], forte en population, faible en réserve de vivres, le susdit supplément de grain que la commune paira par billets de confiance ».

Les achats de beurre sont réglementés. Le 16 juillet, le conseil municipal rappelle qu'il est défendu « à tout revendeur d'acheter du beure & autres denrées avant onze heures du matin » ; en vertu de cette ordonnance de police, le citoyen François Le Bras, de Landivisiau, se voit confisquer le tiers du beurre qu'il avait acheté. Le 27 août, Jeanne Ropars, de Roscoff, « la citoyenne femme Belloir », de Roscoff, et Guillemette Buzaré, de Brest, subissent la même condamnation.

L'interdiction d'achat avant onze heures du matin concerne également la viande. Le 23 décembre 1794, le « commissaire de police pour le marché » arrête « Yves Le Brun, regratier, chargé de gibier qu'il a achetté au marché de ce jour environ dix heures du matin de ce jour » ; « les dits gibiers seront confisqués au profit de la maison de l'hospice civil de cette commune [Saint-Pol] ». Le 5 mai 1795, « le citoyen Queré, gendarme » arrête « le nommé François Roignant, demeurant sur la commune de Plougourvest, au lieu de Kerscao, chargé d'une grande quantité d'œufs, lièvres et volailles, que ce dernier a achetté au marché de ce jour avant dix heures et demi du matin de ce jour » ; le tribunal « condemne le dit François Roignant à une amende de vingt livres ».

Il est également interdit d'acheter du beurre en-dehors du marché. Le 31 août 1794, Barbe Lea, de l'île de Batz, se voit confisquer ses 29 livres de beurre, « considérant que, depuis la publication de la loi concernant le maximum, les marchés de cette commune se trouvent totalement dépourvus de denrées de première nécessité et surtout de beure, considérant encore qu'aucun individu ne doit, conformément au dit arretté, s'approvisionner ailleurs que dans les marchés ». Le même jour, Claudine Le Creach et Jeanne Louec sont condamnées pour les mêmes raisons. Le 7 septembre, deux pièces de beurre trouvées « dans le canot du passage de Callot à Painpoul » sont confisquées. Le 11 septembre, Marie Jeanne Le Ber, de Roscoff, se voit confisquer « quatre livres neuf onces » de beurre parce que « c'était contrevenir à la loi que d'achetter du beure ailleurs qu'au marché ». Le 12 octobre, Jean Le Ny se voit confisquer du beurre « qu'il a dit avoir acheté à la campagne ».

Le lin doit également être vendu dans le cadre du marché. Le 19 octobre 1794, les cousins Bonderf sont accusés d'avoir vendu et acheté « deux douzaines de lin... hors du marché ». De même, le 11 décembre 1794, deux hommes du district de Guingamp sont accusés d'avoir acheté du lin « chez

Livre 1.indb 337 11/02/2015 13:53:57

des particuliers à eux inconnus, en la commune de Plouénan ».

Les délits de vente à un prix excessif sont réprimés. Le 22 octobre 1793, Menez, boucher de Saint-Pol, est accusé d'avoir vendu « une livre de chandelle moullée à raison de vingt cinq sols, ce qui est une contravention à la loi qui la taxe à dix huit sols ». Le 21 janvier 1794, Jean Morel, marchand de Saint-Pol, est accusé d'avoir vendu un « morceau de savon, pesant une demie livre juste, ... trois livres deux sols et demi ».

La taxation des matières combustibles donne lieu à diverses interprétations. Le 9 novembre 1794, le procureur Deniel donne son point de vue : « Le bois-fagot est taxé, mais le bois-gened ne l'est pas (prétend le vendeur). Quant à moy, j'incline à croire que le bois-gened est dans l'occurrence de la taxe, que même le bois-lande est même sous le coup de la loy ».

La qualité des produits vendus est vérifiée. Le 30 septembre 1794, le citoyen Yves Hamon, du bourg de Pontheou, commune de Plouénan, est accusé d'avoir « exposé en vente au marché de ce jour un quintal de froment [...] jugé n'être pas loyal et marchand, attendu qu'il était mellé d'ivrais et poussière, vérification faite d'icelui par gens connaisseurs à cet effet appellés » ; il est décidé « que le bled susmentionné sera netoyé aux frais du vendeur ».

La loi sur le maximum

Dans ces documents, il est question à plusieurs reprises de la loi sur le maximum, établissant un prix maximum des grains, votée le 4 mai 1793 :

– le 31 août 1794, il est dit que « depuis la publication de la loi concernant le maximum, les marchés de cette commune se trouvent totalement dépourvus de denrées de première nécessité et surtout de beure » ;

– le 8 septembre 1794, Jeanne Le Bars avoue avoir dit « que le dit citoyen Le Roux avait achetté et payé du bled au dessus du maximum ».

La loi établissant un prix maximum des grains fut votée le 4 mai 1793.

En outre, « le 26 juillet [1793], la Convention vota sur le rapport de Collot d'Herbois, une loi réprimant l'accaparement[20] ». Le 5 octobre 1794, Thomas Bohic est soupçonné d'accaparement de trois mottes de beurre : « Le dit Le Roux, connaissant un accaparement dans cet envoi de beure, s'est présenté en ce tribunal avec l'inconnu, et a déposé ceant les trois morceaux de beure. » La loi du 26 juillet prévoyait que les dénonciateurs recevraient le tiers des produits confisqués. Cette loi fut appliquée à Saint-Pol : « Le tribunal, ouï l'agent national, a prononcé la confiscation du dit beure, savoir un tiers au profit du dit Jean Le Roux, capteur, et les deux tiers au profit de la maison d'hospice de cette commune, avec deffence audit Bohic de récidiver, sous peine plus grande. »

La loi du 4 mai, qui ne concernait que les grains, fut jugée insuffisante, et la Convention vota, le 29 septembre 1793, la loi sur le maximum général qui touchait d'autres denrées comme le beurre.

Après la chute de Robespierre, « le maximum et toute la réglementation économique furent supprimés le 4 nivôse an III (24 décembre 1794) [21]. » Effectivement, après cette date, on ne retrouve plus de référence à la loi sur le maximum dans le registre de Saint-Pol.

Politique antireligieuse

Le procureur Deniel a des propos violents contre la religion. Ainsi, le 17 avril 1793, à propos de la supérieure et de la procureuse des Ursulines de Saint-Pol, il déclare : « Qu'elles sortent d'une cité où elles ne pourraient que perpétuer la semence de leur pernicieuse doctrine. » Il récidive le lendemain :

[20] J. Godechot, *Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 412.
[21] Id, *ibid.*, p. 418.

Livre 1.indb 338 11/02/2015 13:53:58

« Je requiers que ces impératrices illégales & dangereuses soient au plus tôt expulsées de cette ville. »

Le 15 mai, il s'intéresse au son des cloches : « Je requiers formellement que le mode de sonner la cloche soit entièrement changé. »

Le 31 mai, il demande d'enlever les armoiries de « feu La Bourdonnaye, évêque de Léon » : « Je requiers que ces objets scandaleux soient dès ce moment proscrits, & au plustôt enlevés de place que l'humilité sacerdotale ne devait pas leur destiner. »

Le 10 septembre, il s'en prend aux religieuses de Saint-Thomas : « L'on doit dès ce jour même chasser de l'hôpital de cette ville des filles de St Thomas qui osent s'appeller Dames, des filles qui font très bonne chaire, mais qu'elles ne partagent pas avec les pauvres. »

Le 17 septembre, il crie victoire : « On a enfin expulsé de notre hôpital les filles qui en étaient les souveraines quant au temporel, & les ministres quant au spirituel ; avoir expulsé ces chienes de la république, ça été bien faire. Ces serpents se sont glissés dans différents repaires de contrevolutionaires. »

Le 18 novembre, il s'intéresse aux objets liturgiques de la chapelle Saint-Roch. Il requiert « que le calice & la patène ... soient au plus tôt transmis au directoire du district à Morlaix, pour être passés à la monoye » et que « les ornements & habits sacerdotaux soient, d'après une banie à son de tambour, vendus publiquement au plus offrant & dernier enchérisseur ».

Attitude envers les nobles et les symboles de la royauté

Le 28 mai 1793, le procureur Deniel dénonce le « nommé François Derrien, dit Kermengui, & dans le passé se glorifiant du faux titre du Roslan » qui a refusé le titre de « commissaire surveillant aux casernes » : « Je crois qu'il doit être un des premiers qui doit à tout le moins être destiné pour l'habitation de la Retraite & au château du Torreau. »

Le même jour, il dénonce une « cy devant soi prétendante comtesse » qui « ne cesse de crier qu'elle ne connaît ni la nation, ni la république française ».

Le 31 mai, il demande qu'on enlève de son local des « fleurs de lys, armories du cy devant Roi » qui lui blessent la vue.

Utilisation du calendrier révolutionnaire

À partir de novembre 1793, le calendrier révolutionnaire apparaît pour la première fois dans ces documents sous la forme suivante : « Du 9ème 9bre, nonidi frimaire, seconde année de la république française ». Ce passage au nouveau calendrier ne s'est pas fait sans difficulté, car le 9 novembre 1793 ne correspond pas à « nonidi frimaire » mais au 19 brumaire de l'an II.

D'autre part, après un document « du 6tidi de la 2ème décade de frimaire », on trouve un document « du 28 brumaire », alors que brumaire précède frimaire dans le calendrier révolutionnaire.

Enfin, un document « du 14 Xbre 1793, vieux stile, ou du quattre de la seconde décade de nivos susdite année » est mal daté, car le 14 nivôse de l'an II correspond au 3 janvier 1794 et non au 14 décembre 1793. D'ailleurs, le document suivant est daté de frimaire, alors que frimaire précède nivôse dans le calendrier révolutionnaire.

Surveillance des animaux

Saint-Pol étant le théâtre de foires et de marchés, le procureur Deniel prend des dispositions concernant les animaux. Ainsi, le 31 mai 1793, il requiert « qu'en toute journée & surtout aux jours de marché ou de foire, tout étranger soit tenu de faire renfermer sa bête de somme ou de selle dans l'intérieur d'une écurie ou d'une cour » ; il le justifie en déclarant qu'un animalier a subi « six mois de souffrance » à la suite d'une ruade.

Le 11 novembre, il déclare « qu'il est deffendu à tous individus de laisser sur les rues, sur les places, ou dans les carrefours, à l'attache, des bêtes

Livre 1.indb 339 11/02/2015 13:53:58

à somme ou à cornes, qui peuvent mal faire à un passant ».

À partir d'avril 1794, la divagation d'animaux devient un souci récurrent :

– le 16 avril, Jacques Menez, boucher de Saint-Pol, se plaint de militaires qui ont effarouché une vache « qui s'est échappée par les rues et places de St Pol » ; il « réclame que les militaires payent les frais de la recherche de la bête en cas qu'elle soit retrouvée en bon état, et, dans le cas contraire, qu'ils en payent la valeur, outre les frais de recherche » ;

– le 4 août, on arrête, « vaguant dans les rues et carrefours, trois cochons appartenant à la citoyenne Margueritte Creignou » ; le tribunal « condamne la dite Margueritte Creignou à l'amende de dix livres » ;

– à nouveau, le 13 août, on arrête « trois cochons vaguant dans les rues et carrefours, et appartenant à Jacques Cueff de la rue Corre » ; Jacques Cueff est condamné à l'amende de 10 livres ;

– le 8 septembre, on ramasse encore trois cochons « vaguants dans les rues, qu'on nous a dit appartenir à la citoyenne Creignou » ; la citoyenne Creignou, récidiviste, est encore condamnée à une amende de 10 livres, mais le tribunal, dans sa clémence, décide « que, néanmoins, les dits cochons seraient rendus à la dite Creignou avec déffense de les laisser vaguer dorénavant, si ce n'est dans les campagnes, toutefois accompagnés d'un porcher » ;

– le 12 octobre, des militaires déclarent « avoir arrettés cinq cochons qu'ils ont trouvés vaguer dans la cour de la maison commune » ; cette fois, les coupables sont condamnés à l'amende de 30 livres.

Destitution du maire de Saint-Pol

La signature du maire de Saint-Pol, Prud'homme Keraugon, n'apparaît qu'une fois dans ce registre, le 9 mars 1793, à l'occasion de la création du registre. Le 6 avril, l'officier municipal Goëz est présenté comme « faisant fonction de maire ». L'abbé Tanguy nous en donne la raison : « Le citoyen Prud'homme de Keraugon, maire de Saint-Pol, avait été, à la suite de la journée du 19 mars 1793, suspendu de ses fonctions par le conventionnel Prieur (de la Marne)... Prud'homme finit par être décrété d'arrestation en juillet 1794. On l'attacha sur un canon pour le conduire au tribunal révolutionnaire de Brest, mais il fut croisé par un courrier apportant la nouvelle de l'exécution de Robespierre, ce qui lui sauva la vie, à lui et à bien d'autres[22]. »

Destitution du procureur Deniel

Jusqu'au 14 décembre 1793, le procureur Deniel signe les procès-verbaux du tribunal. Après cette date, Deniel disparaît complètement du registre. Le 19 décembre, c'est le Bourguays qui signe en tant que procureur de la commune. En fait, une décision, datée du 9 décembre 1793, de la commission de recherche et de salut public, destitue Deniel : « Considérant que l'intérêt général ne peut être bien placé entre les mains d'un homme qui tous les jours par son yvresse porte le trouble dans les fonctions les plus importantes, la Commission arrête que le citoyen Deniel, procureur de la commune de Saint-Pol, est, et demeure destitué de ses fonctions... Le lendemain, 10 décembre, le citoyen Bourguays était élu procureur de la Commune[23]. »

Considérations sur l'état des routes

Le procureur Deniel ne se prive pas de donner son point de vue sur l'état des routes. Le 6 décembre 1793, il déclare : « La route de cette ville à celle de Roscoff est dans l'état de plaie détestable au piéton, au cavalier, à la bête de somme & à la voiture, & généralement au public. Je requiers que notre municipalité concerte avec celle de Roscoff pour aviser aux moiens de remédier à cette disgrâce, & ce, le plus promptement possible. »

---

22 J. Tanguy, *Une Ville bretonne sous la Révolution, Saint-Pol-de-Léon*, Brest, Presse libérale du Finistère, 1903, p. 270.

23 Id., *ibid.*, p. 215-216.

Livre 1.indb 340 11/02/2015 13:53:58

Tapage nocturne

Le même jour, le procureur Deniel se plaint de tapage nocturne : « Presque journellement, après la retraite battue & souvent jusques à minuit, j'entends de ma chambre en la rue Corre des persones qui affectent d'être pris, ou le sont réellement, crier & remonter vers la maison Penanru. Je requiers que le conseil municipal prêne en considération ma remontrance, non seulement quant à la rue Corre ou Horre, mais même respectivement à d'autres où les mêmes dérèglements ont peut-être lieu. »

L'uniforme militaire

Le 7 décembre 1793, le procureur Deniel s'intéresse à l'uniforme militaire « car l'uniformité sous les armes opère grande sensation sur l'esprit du spectateur ». Il souhaite que les soldats de la garde nationale soient « couverts d'une capote de toile blanche garnie de colet bleu, parement & passepoil rouge ». Il ajoute qu'on peut prendre de la toile « à ces suspects en arrestation, à ces femmes & filles riches peu réputées citoienes ».

Insultes aux autorités constituées

Le 26 mars 1794, « les citoyens Louis Bolloré, notable, et Poulpiquet, commissaires nommés par la délibération du conseil général de ce jour » se plaignent d'avoir été « plaisantés d'une manière grave & injurieuse par deux militaires du 2ème Bataillon de la Seine Inférieure en garnison en cette commune » ; en particulier, « le nommé Grandin a traité le nommé Bolloré de borgne à différentes reprises ». L'agent national Le Bourguays requiert que ces deux militaires soient punis de « vingt quatre heures de prison, pour les rappeller une autre fois au respect dû aux autorités constituées ».

Arrestation de deux marins de Jersey

Le 16 juin 1794, deux marins natifs de Jersey, qui se sont échappés de Pontanézen à Brest, réclament « l'indulgence de la nation ». Les deux marins sont consignés « à la maison de geolle de cette commune [Saint-Pol] pour être sans délai conduits à Brest. »

Saint-Pol-de-Léon change de nom

Le 16 juin 1794, Saint-Pol change de nom dans le registre : « Fait à la maison commune de Pol de Léon, le 28 prairial, l'an 2ème de l'ère républicaine ».

Le 11 septembre 1794, on trouve une nouvelle appellation : « Séance du tribunal de police municipale de la commune de Pol-Leon ». On trouve encore ce nom le 5 mai 1795 :

« Audience du tribunal de police municipale de la commune de Pol Leon. »

Le 4 janvier 1794, un autre nom avait été proposé pour Saint-Pol : « Le conseil [général], faisant droit aux conclusions du citoyen Bourguays, arrêta que le nom de « Léon-sur-Mer » remplacerait celui de Saint-Pol. Quelques jours après, à Léon-sur-Mer était substitué « Mont-sur-Mer », sans doute pour honorer la Montagne de la Convention[24]. »

Comportement agressif d'un gendarme

Le 5 novembre 1794, plusieurs personnes se plaignent du « citoyen Herbé, gendarme national en cette commune [St Pol] » : Louis Corre se plaint d'avoir été pris « au collet » par Herbé ; « le citoyen Charles Marie Laot, huissier », confirme cette déclaration ; Louise Poher se plaint d'avoir été acusée à tort d'avoir acheté du beurre ; Pierre Herveou se plaint du gendarme qui a donné « deux soufflets et un coup de pied » à son fils. Mais « le citoyen Herbé, interrogé, a nié tous les faits portés dans les dépositions cy dessus, et déclaré qu'il était yvre. »

[24] Id., *ibid.*, p. 220.

Livre 1.indb 341 11/02/2015 13:53:58

Conclusion

Ce registre du tribunal de la police municipale de Saint-Pol-de-Léon est très précieux pour retrouver les préoccupations des autorités de la commune entre 1793 et 1795. Bien sûr, les préoccupations militaires sont primordiales en mars et avril 1793, c'est-à-dire avant et après la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793. Mais, peu à peu, les soucis économiques prennent de plus en plus d'importance, en particulier la surveillance des achats de blé, de beurre et d'autres denrées. De nombreuses plaintes concernent des vols commis par des soldats du bataillon du Calvados. Enfin, le tribunal s'occupe de problèmes moins essentiels comme le tapage nocturne et la divagation d'animaux. Les audiences du tribunal deviennent de moins en moins nombreuses en 1794 et 1795, ce qui montre que la crise de mars 1793 est bien terminée.

Résumé

Le registre contenant les jugements du tribunal de la police municipale de Saint-Pol-de-Léon du 16 mars 1793 au 5 mai 1795 permet d'avoir un bon aperçu des préoccupations des autorités de l'époque. Les préoccupations militaires sont primordiales en mars et avril 1793, c'est-à-dire avant et après la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793. Mais, peu à peu, les soucis économiques prennent de plus en plus d'importance, en particulier la surveillance des achats de blé, de beurre et d'autres denrées. De nombreuses plaintes concernent des vols commis par des soldats du bataillon du Calvados. Enfin, le tribunal s'occupe de problèmes moins essentiels comme le tapage nocturne et la divagation d'animaux.

Abstract

The ledger containing the decisions of the local police court of Saint-Pol-de-Léon, from March 16th 1793 to May 5th 1795 gives a fair idea of what preoccupied the town authorities. Military concerns were at the forefront in March and April 1793, i. e. before and after the battle of Kerguidu (March 24th 1793). But economic problems gradually took more and more importance, in particular the control of purchases of corn, butter and other necessities. Numerous complaints relate to thefts committed by soldiers of the Calvados battalion. The police court also dealt with less prominent problems, such as noisy disturbances and the divagation of cattle and pigs.

Diverradur

Gant ar marilh ma kaver barnadennoù lez-varn poliskêr Gastell-Paol adalek ar 16 a viz Meurzh 1793 betek ar 5 a viz Mae 1795 e c'haller kaout un tañva eus prederioù ar pennadurezhioù er mare-se. Gant an arme e oant prederiet dreist-holl e miz Meurzh hag e miz Ebrel 1793, da lavaret eo a-raok ha goude an emgann a voe e Kergidu d'ar 24 a viz Meurzh 1793. Hogen, tamm-ha-tamm, e voe nec'het an dud, muioc'h-mui, gantan armerzh, dreist-holl gant an eveshaat ouzh ar prenadennoù ed, amann ha bouedoù all. Klemmoù a-leizh a oadiwar-benn al laeradennoù graet gant soudarded eus batailhon ar C'halvados. Plediñ a rae al lez-varn, erfin, gant kudennoù ha ne oant ket ken pouezus evel an trouz da noz hag al loened o kantren.

Livre 1.indb 342 11/02/2015 13:53:58

La presse du Finistère devant l'Italie en guerre (1914-1918). Contribution à l'étude de l'opinion bretonne

par Pierre-Louis Buzzi

Membre depuis 1882 de la Triple-Alliance, ou Triplice[1], l'Italie décide, à l'aube de la Grande Guerre (1914-1918), de rester neutre. Dès lors, dès le premier mois de la guerre, la France tente de s'allier avec l'Italie, mais la tournure que prennent les événements en faveur de l'Allemagne met une pause aux négociations diplomatiques entre les deux pays latins. Les Empires centraux tentent alors, eux aussi, de s'allier à l'Italie, ou, du moins, de maintenir sa neutralité. Mais après bien des propositions, l'Italie vend sa participation à l'Entente[2]. Le 26 avril 1915, dans le plus grand secret, le traité d'alliance est signé à Londres. L'Italie s'engage à entrer en guerre dans le mois qui suit, en échange de la reconnaissance de ses droits sur le Trentin et Trieste, l'Istrie, une partie de la côte dalmate, ainsi que des possessions outre-mer[3]. Le 22 mai, la mobilisation est décrétée en Italie. Le 23, la guerre est déclarée ; elle prend effet le lendemain. Comment un département breton, ici le Finistère, perçoit-il la Grande Guerre des Italiens ? La Grande Guerre de l'Italie a-t-elle un impact sur le moral des Finistériens ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il s'agit de présenter la méthode utilisée pour écrire cet article, ainsi que les enjeux d'une lecture croisée des titres finistériens pendant la guerre de 1914-1918. Une seconde partie portera alors sur le regard que porte la presse finistérienne sur l'Italie à la veille de son intervention (août 1914-mai 1915), tandis qu'une troisième et dernière partie s'attardera sur les différentes aspects de la Grande Guerra mis en avant par la presse finistérienne : son entrée dans la guerre, les victoires et les défaites de l'armée italienne, en particulier celle de Caporetto en 1917, la place du Saint-Siège.

Aspects méthodologiques de la recherche

Cette étude se base sur le dépouillement de plusieurs journaux du Finistère, dans leur diversité[4] : *Le Cri du Peuple* (socialiste) ; *Le Progrès du*

[1] L'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie, renouvelée en 1912.

[2] L'alliance entre la France, le Royaume-Uni et la Russie.

[3] S. Berstein, P. Milza, *L'Italie contemporaine, du Risorgimento à la chute du fascisme*, Paris, 1995, p. 213.

[4] Ce travail ne vise pas à l'exhaustivité, mais est fondé sur le choix de publications nous paraissant représentatives des courants d'opinion du temps.

Livre 1.indb 343 11/02/2015 13:53:58

Finistère, hebdomadaire pour lequel Gambetta était un « ardent patriote[5] » ; l'hebdomadaire républicain *Le Citoyen* qui, au contraire, le considérait comme un « patriote renégat » ; *Le Finistère* et *L'Echo de Bretagne*, autres hebdomadaires (républicains) ; *Brest-Télégramme*, quotidien vendu comme les autres à cinq centimes ; *Le Courrier du Finistère* « journal français-breton » ; *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* ainsi que *L'Union agricole et maritime*, « organe républicain démocratique et régionaliste de l'Ouest », bihebdomadaire. Notre étude porte donc sur un échantillon assez représentatif de l'éventail des opinions finistériennes de l'époque.

S'intéresser à la presse, c'est s'intéresser à l'opinion, car pour reprendre les termes d'Emil Dovifat : « La presse crée, façonne, reflète et dirige l'opinion publique[6] ». Étudier la presse régionale, c'est aussi avoir à l'idée qu'il n'y a pas « une » manière de penser mais bien « des » opinions. Cependant, la lecture de la presse de l'époque ne peut suffire, à elle seule, pour que l'on puisse peindre un tableau de l'opinion publique entre 1914 et 1918. Pierre Laborie évoque ainsi l'opinion publique comme un « objet incertain » qui conduit à une « analyse incertaine[7] ». La presse n'est qu'une partie visible de l'opinion, et encore faut-il éviter la confusion « entre opinion et expression apparente de cette même opinion[8] ».

La présence italienne étant marginale dans le Finistère, elle l'est également dans les colonnes des journaux. Pourtant, l'entrée en guerre de l'Italie et sa participation au premier conflit mondial sont particulièrement suivies dans la presse bretonne. La déclaration de guerre, le 3 août 1914, a des conséquences immédiates sur le paysage de la presse en France. Outre la mobilisation de nombreux journalistes ou membres du personnel d'impression, la censure, instaurée le 5 août, affecte profondément les journaux bretons. La loi du 5 août 1914 est « destinée à réprimer les indiscrétions de la presse en temps de guerre », s'appuyant pour cela sur la loi militaire du 9 août 1849 qui permet à l'autorité militaire d'interdire les journaux jugés dangereux pour le pouvoir[9]. La presse est alors appelée à participer pleinement à l'effort de guerre, en étant non seulement le relais de l'information officielle, mais aussi en devenant un instrument de propagande, une propagande qui prend de multiples formes, et qui doit, selon Lord Ponsonby[10], faire croire :

1. que notre camp ne veut pas la guerre ;

2. que l'ennemi en est responsable ;

3. que celui-ci est moralement condamnable ;

4. que la guerre a de nobles buts ;

5. que l'ennemi commet des atrocités délibérées, pas nous ;

6. qu'il subit bien plus de pertes que nous ;

7. que Dieu est avec nous ;

8. que le monde de l'art et de la culture approuve notre combat ;

9. que l'ennemi utilise des armes illicites, pas nous ;

10. que ceux qui doutent des neuf premiers points sont soit des traîtres, soit des victimes des

[5] Voir notamment *Le Citoyen*, n° 18, vendredi 7 mai 1915, « La mémoire de Gambetta deux fois insultée par *Le Progrès du Finistère* », p. 1.

[6] E. Dovifat, *Zeitungslehre*, Berlin, 1976, p. 147, cité par S. Dablin, *Visions croisées franco-allemandes dans le contexte de la Grande Guerre. Étude de deux quotidiens : La* Metze Zeitung *et* L'Est républicain, thèse de doctorat sous la direction de Michel Grunewald, Université de Metz, 2004, t. I, 264 p. (p. 64).

[7] P. Laborie, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1988, n° 18, p. 101-117 (p. 101).

[8] Id., *ibid.*, p. 104.

[9] M. Rajsfus, *La Censure militaire et policière 1914-1918*, Paris, 1999, 259 p. (p. 31). Sur la question de la presse pendant la guerre, voir en particulier le premier chapitre de cet ouvrage : « La presse sous tutelle », p. 29-50.

[10] Lord Arthur Ponsonby (1871-1946), travailliste anglais, hostile à la guerre, auteur de *Falsehood in War-Time. Propaganda Lies of the First World War*, Londres, 1928.

Livre 1.indb 344 11/02/2015 13:53:58

mensonges de l'ennemi, car celui-ci, contrairement à nous qui informons, fait de la propagande[11].

Enfin, soulignons que cette étude a été permise par la numérisation des journaux finistériens de l'époque. Une numérisation qui ouvre de larges perspectives de recherches.

L'Italie à la veille de son intervention

L'accueil de la neutralité italienne

Comme dans l'ensemble des départements français, la neutralité de l'Italie est accueillie avec enthousiasme. Et si les journaux, hebdomadaires pour la plupart, ne peuvent en parler que le 6[12] ou le 8 août[13], très vite cette neutralité donne naissance à de nombreuses possibilités sur lesquelles la presse finistérienne spécule. Seul *Le Progrès du Finistère* ne parle pas de la situation de l'Italie et de sa neutralité. *L'Union agricole et maritime* espère ainsi que la France et l'Angleterre vont mener une offensive sur les terres irrédentes par la mer et attaquer ainsi l'Autriche : « L'Italie a donné à la France et à l'Angleterre la liberté d'action dans l'Adriatique. On s'attend par conséquent à des événements décisifs dans cette mer[14]. »

Néanmoins, malgré la neutralité italienne, les suspicions pèsent toujours sur les Italiens du département. Comme l'écrit Ralph Schor, « le gouvernement de Rome s'était certes désolidarisé de ses alliés de la Triplice et avait proclamé sa neutralité, mais ce revirement apparaissait trop récent pour désarmer le réflexe nationaliste[15] ». À Brest, l'Italien Ciarlo est anonymement dénoncé comme suspect d'espionnage. Le 3 août, une enquête est réalisée pour recueillir des informations sur l'Italien en question, avant que son domicile ne soit perquisitionné le lendemain. Rien n'est trouvé contre lui, et le commissaire spécial de Brest déplore cette dénonciation à tort[16]. Cette neutralité, dont on se veut certain (le même journal ne rappelle-t-il pas, une quinzaine de jours plus tard, que « l'Italie est absolument décidée à garder la neutralité[17] » ?), offre également la possibilité aux Italiens, et en particulier aux immigrés installés en France, de se mettre au service de celle-ci. La presse finistérienne ne se fait ici que le miroir de la presse nationale en donnant un écho sensible aux diverses manifestations francophiles et volontés d'engagements de la part des Italiens. *Le Finistère* évoque ainsi les manifestations des Italiens de Montréal : « Les Italiens de Montréal ont fait une imposante démonstration, et un ordre du jour, demandant au gouvernement de Rome de prendre les armes aux côtés de l'Angleterre et de la France, a été voté à l'unanimité[18]. » Le même journal avait déjà présenté à ses lecteurs les marques de sympathie des Italiens envers la France en écrivant, dès le 8 août : « De nombreux étrangers demandent à servir comme volontaires. De nombreuses marques de sympathies sont données à la France par les étrangers. Plusieurs préfets font connaître que des Suisses, des Russes et des Italiens demandent à constituer un corps franc et à se mettre à la disposition des autorités […]. Un très grand nombre d'Italiens résidant en France demandent à contracter un engagement

---

[11] Cité par Ph. Alexandre, « La Grande Guerre et la presse vosgienne », dans I. Chave et *al.* (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et états des lieux*, *Actes du colloque tenu à Épinal du 4 au 6 septembre 2008*, Épinal, 2009, p. 27-39 (p. 33).

[12] *L'Union agricole et maritime*, n° 62, jeudi 6 août, p. 1.

[13] *Le Finistère*, n° 316, samedi 8 août 1914, « Communiqués officiels », p. 2, et *Le Citoyen*, n° 35, samedi 8 août 1914, « La neutralité de l'Italie », p. 1.

[14] *L'Union agricole et maritime*, n° 67, dimanche 23 août 1914, p. 2.

[15] R. Schor, *Histoire de l'immigration en France*, Paris, 1996, p. 31.

[16] Arch. nat., F/7/12936, rapport du commissaire spécial de Brest au directeur de la Sûreté générale, 15 août 1914.

[17] *L'Union agricole et maritime*, n° 65, dimanche 16 août 1914, p. 2.

[18] *Le Finistère*, n° 318, samedi 22 août 1914, « Nouvelles brèves », p. 2.

Livre 1.indb 345 11/02/2015 13:53:58

dans l'armée française pendant la durée de la guerre. Leur enthousiasme est très grand, notamment en Savoie. Ils acclament au départ nos réservistes et nos territoriaux[19]. »

Or, « parmi les dispositions à prendre à l'égard des résidents étrangers », il y en avait une à laquelle on n'avait pas songé : que devait-on faire si, en cas de mobilisation, un certain nombre d'entre eux souhaitaient partager le sort de leurs camarades français, faire la guerre pour la France, en d'autres termes être volontaires ? Ce fut une des grandes surprises de ce début de la guerre que, par milliers, des étrangers souhaitèrent la faire, assiégeant les bureaux de recrutement, où rien n'avait été prévu pour eux[20] ». Ce n'est en effet qu'à compter du vingtième jour de la mobilisation, soit le 21 août, que le gouvenement décide d'accepter ces engagements[21] ; la presse finistérienne relaie alors l'information : « Les étrangers qui désirent contacter un engagement en France pour la durée de la guerre se présenteront au bureau de recrutement le plus proche de leur domicile à partir du 21 août. Ils seront admis au titre de Légion étrangère et dirigés provisoirement sur l'un des dépôts suivants : Rouen, Blois, Orléans, Lyon, Avignon[22]. » *Le Citoyen* affirme même que Ricciotti Garibaldi est prêt à mettre à la disposition de la France, entre « 20 000 et 40 000 hommes » et que cela « pourrait être utile[23] ».

Les volontaires garibaldiens dans la presse finistérienne

Ces manifestations de sentiments francophiles ne tardent pas à se concrétiser. « Les Italiens n'ont pas attendu le feu vert des autorités françaises pour manifester leur désir de renouer concrètement avec la tradition inaugurée quarante ans plus tôt par Garibaldi[24]. » Alors que l'Italie est encore neutre, de nombreux immigrés italiens font connaître leur désir de s'engager dans l'armée française au sein de la Légion étrangère. Une partie de ces volontaires italiens constituera, en novembre 1914, la « Légion garibaldienne », dans laquelle se trouvent des petits-fils du « héros des deux mondes », Giuseppe Garibaldi[25]. Cette Légion garibaldienne, qui correspond, en réalité, au 4e régiment de marche du 1er étranger, combat en France dans l'Argonne, au cours de trois violentes offensives en décembre 1914 et janvier 1915. Elle y perd le tiers de ses hommes, les cadres sont décimés, les hommes sont exténués, « la capacité opérationnelle de la légion n'existait pratiquement plus[26] (fig. 1). »

De ces combats, la presse finistérienne donne une vision tronquée. Il faut attendre le début du mois de janvier pour que ces événements soient connus, souvent par des communiqués officiels recopiés tels quels dans la plupart des journaux, avec quelques modifications de style. *Le Courrier du Finistère* du 9 janvier 1915 évoque ainsi le combat des volontaires italiens : « [Le régiment] commandé

---

19 *Le Finistère*, n° 316, samedi 8 août 1914, « Nouvelles diverses », p. 3, et *L'Union agricole et maritime*, n° 63, dimanche 9 août 1914, p. 1.

20 J.-J. Becker, « Les volontaires étrangers de l'armée française au début de la guerre de 1914 », dans H. Heyreis, J.-F. Muracciole (dir.), *Le Soldat volontaire en Europe au XXe siècle. De l'engagement politique à l'engagement professionnel. Actes du Colloque international de Montpellier du 3 au 5 avril 2003*, Montpellier, 2007, p. 88.

21 Serv. hist. Défense, 7 N 144, circulaire ministérielle, 6 août 1914.

22 *L'Union agricole et maritime*, n° 63, dimanche 9 août 1914, p. 1, et *Le Citoyen*, n° 36, jeudi 13 août 1914, « Les engagements d'étrangers », p. 2.

23 *Le Citoyen*, n° 37, vendredi 21 août 1914, « M. Garibaldi offre ses services à la France », p. 2.

24 P. Milza, *Voyage en Ritalie*, Paris, 1995, p. 277.

25 Hubert Heyriès dénombre deux mille trois cent cinquante-quatre garibaldiens. H. Heyries, *Les Garibaldiens de 14. Splendeurs et misères des Chemises Rouges en France de la Grande Guerre à la Seconde Guerre mondiale*, Nice, 2005, 672 p. (p. 150).

26 Id., *ibid.*, p. 185.

Livre 1.indb 346 11/02/2015 13:53:58

	Bois de Bolante 28 décembre 1914	Courte-Chaussée et Four 5 janvier 1915	Ravins-des-Meurissons et Fille-Morte 8 et 9 janvier 1915	
Tués	30	49	15	94
Disparus	18	77	41	136
Blessés	111	189	55	355
Total	159	315	111	585

Fig. 1. – État des pertes de la Légion garibaldienne en 1914-1915.

par le lieutenant-colonel Garibaldi attaque vigoureusement dans la brèche par des explosions. Il fait cent vingt prisonniers, prend une mitrailleuse et un caisson. L'adjudant Constantin Garibaldi, frère du lieutenant-colonel, est tué au cours de l'attaque. Un de ses frères eut le même sort il y a quelques jours. »

Mais ce passage d'un long article est placé… entre parenthèses[27]. Le même texte est publié dans *Le Citoyen*[28]. *Le Progrès* n'en parle pas et *Le Finistère* attend la fin du mois pour écrire, sur ces volontaires italiens, un article certes un peu plus long que ceux alors déjà publiés, mais relégué en dernière page…[29] De tous les journaux, c'est évidemment la publication socialiste *Le Cri du Peuple* qui consacre le plus de place aux Garibaldiens : deux colonnes entières en première page. Garibaldi, illustre personnage dont les socialistes de France ont fait un héros, est ici célébré à travers le combat de ses petits-fils. L'article présente alors à la fois la fraternité qui unit ou doit unir les deux peuples français et italiens, et inscrit également la guerre dans un champ plus large, reprenant un slogan de pacifistes résolus ou résignés à faire la guerre, car « cette guerre sera la dernière des guerres ». L'article rappelle que les Français, comme les volontaires italiens, n'ont pas voulu la guerre, qu'ils sont profondément pacifistes, mais qu'il a fallu se lever face « aux hommes assoiffés de sang ». Le journal présente alors Garibaldi comme le « défenseur des opprimés et de toutes les causes justes », et « c'est parce qu'il versa son sang pour l'émancipation des peuples que lui [Peppino Garibaldi], digne fils de la glorieuse Italie, s'est jeté dans l'arène ». Bien qu'écrivant le nom du descendant de Garibaldi « Beppino » au lieu de Peppino, Jean Le Treïs, l'auteur de l'article, défend son combat, présentant les Italiens et les Français comme des Latins, « enfants de la Lumière ». Il s'agit donc de combattre pour « la Liberté », pour la libération des peuples, pour la paix, pour « la Fraternité, symbole de la République sociale[30] ». Les motivations pour

[27] *Le Courrier du Finistère*, n° 1825, samedi 9 janvier 1915, « La Guerre », p. 1.

[28] *Le Citoyen*, n° 2, vendredi 8 janvier 1915, « La Guerre », p. 2.

[29] *Le Finistère*, n° 340, samedi 23 janvier 1915, « Principaux faits de guerre », p. 4.

[30] *Le Cri du Peuple*, n° 352, samedi 16 janvier 1915, « Fraternité ! », p. 1.

Livre 1.indb 347 11/02/2015 13:53:59

combattre sont donc ainsi inscrites dans une dimension de lutte sociale.

L'écho des négociations en Italie

En mars 1915, la légion garibaldienne est dissoute. Il s'agit de gagner un nouvel allié, l'Italie, allié avec lequel les négociations sont longues et délicates, puisque l'Allemagne aussi cherche à gagner la participation italienne, ou du moins à la maintenir dans une neutralité rassurante. *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon* s'inquiète de l'absence de représentants du gouvernement français au Vatican, laissant le champ libre aux Allemands. Le journal évoque en effet « [les] efforts persévérants déployés par les représentants des États groupés autour de Guillaume II pour exploiter, tant au Vatican que dans l'opinion italienne, l'attitude antireligieuse des divers gouvernements français depuis de nombreuses années. Ces efforts, il a dû le constater [M. Bazin, académicien alors en voyage à Rome], ont été singulièrement favorisés par l'absence de toute représentation officielle française au Vatican […)]. Il y a là d'utiles et malheureusement tristes vérités que nos gouvernants devraient méditer[31]. »

Le 8 mai 1915, *Brest-Télégramme* titre : « La déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche est attendue d'un moment à l'autre[32] ». Le lendemain, le même journal évoque « la nervosité de la population » en Italie, avec la multiplication des bruits : Giolitti[33] aurait été voir le roi pour que l'Italie reste neutre, occasionnant une violente manifestation d'étudiants contre lui à Rome ; un autre bruit affirmait que des bénédictins avaient caché, dans le Collège international, des bombes qui devaient éclater au commencement des hostilités, mais rien n'y est finalement trouvé[34]. Mais l'opinion bretonne est impatiente de l'entrée en guerre de l'Italie. *Le Courrier du Finistère* en est l'illustration à de multiples reprises : « En attendant, l'Italie, dont l'entrée en jeu est annoncée depuis deux mois et plus, ne bouge toujours pas[35] ». Le journal poursuit et écrit : « La Roumanie mobilise. La Grèce rappelle ses réserves. La Bulgarie est prête. L'Italie va intervenir dans quelques jours. Voilà quatre phrases que, depuis plusieurs mois, nous sommes habitués à lire dans tous les journaux. Et évidemment nous commençons à être un peu blasés […]. Un journal satirique italien – le Pasquino de Turin, sauf erreur – représentait l'autre jour un petit soldat italien effeuillant une marguerite. Et il disait en enlevant les pétales un à un : « Partira… partira pas, partira… partira pas… ». C'est bien cela. Et cette caricature donnait tout à fait l'impression que chacun de nous ressent à la lecture des journaux[36] ».

Quelques jours plus tard, le journal récidive, avec cependant un brin d'optimisme : « L'Italie ne bouge toujours pas mais il est impossible que son hésitation dure encore longtemps : cette fois son heure semble réellement proche[37] ». Article complété par un autre, relativement long, sur la « crise italienne ». Par ailleurs, la situation reste parfois quelque peu incompréhensible. Le journal *Brest-Télégramme* informe par exemple ses lecteurs que l'Italie va déclarer la guerre à l'Autriche mais pas à l'Allemagne, alors que l'Allemagne et la Turquie vont la déclarer à la Péninsule[38].

---

31 *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, n° 15, vendredi 9 avril 1915, « Le voyage de M. Bazin à Rome », p. 255.

32 *Brest-Télégramme*, n° 272, samedi 8 mai 1915, « La déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche est attendue d'un moment à l'autre », p. 1.

33 Giovanni Giolitti (1842-1928), homme politique italien, président du Conseil à cinq reprises entre 1892 et 1921, et notamment d'avril 1911 à mars 1914.

34 *Ibid.*, n° 273, dimanche 9 mai 1915, « La situation en Italie », p. 1.

35 *Le Courrier du Finistère*, n° 1840, samedi 1er mai 1915, « La Guerre », p. 1.

36 *Ibid.*, « La situation diplomatique – L'intervention de l'Italie », p. 1.

37 *Ibid.*, n° 1843, samedi 22 mai 1915, « La Guerre », p. 1.

38 *Brest-Télégramme*, n° 285, vendredi 21 mai 1915, « L'Union

Livre 1.indb 348 11/02/2015 13:53:59

Néanmoins, un des aspects les plus présents, peut-être parce que rassurant pour celui qui attend l'entrée en guerre de la « sœur latine », est celui des manifestions interventionnistes qui font pression sur le gouvernement italien pour qu'il entre dans le conflit aux côtés de la France et de l'Entente. *Brest-Télégramme* les évoque plusieurs fois dans la même semaine et de plus en plus régulièrement. Le jeudi 13 mai 1915, le journal évoque une manifestation interventionniste à Turin et affirme que « l'excitation a beaucoup augmenté à Gênes et à Milan depuis la fête de Quarto[39], et le mouvement militaire dans les gares est considérable[40] ». Le lendemain, il titre « L'opinion publique italienne se montre de plus en plus favorable à l'intervention » et retrace également une journée de manifestations[41]. Le surlendemain, samedi 15 mai, il présente une Italie littéralement submergée par les manifestations : « Dans toutes les villes d'Italie ont eu lieu, hier, des manifestations en faveur de la guerre », et poursuit par une énumération de plusieurs villes : Gênes devant le monument de Garibaldi, Florence, Bologne, Venise, Turin, Padoue, Bari, Pise, Udine, etc. L'enthousiasme se poursuit le 17, puis le 18 l'atmosphère décrite par le journal fait étrangement penser au mois d'août 1914 à Paris, avec ses manifestations, ses engagements d'étudiants, ses départs d'étrangers, etc.[42]. La situation italienne est d'autant plus rapprochée de celle de la France dix mois plus tôt que des incidents de frontière ont également lieu sur la frontière italo-autrichienne. Le *Brest-Télégramme* du 17 mai rapporte ainsi qu'« une compagnie de chasseurs autrichiens a franchi la frontière alpine. Les Italiens accoururent aussitôt. Une fusillade s'engagea suivi d'une charge à la baïonnette qui refoula les Autrichiens au-delà de la frontière. Un Autrichien fait prisonnier fut conduit à la prison d'Udine[43]. ». Dans le même temps, les échanges entre l'Italie et l'Allemagne s'amenuisent. L'entrée en guerre de l'Italie est proche. Le vendredi 21 mai 1915, le journal en vient même à parler de l' « union sacrée en Italie[44] », puis d'espions allemands qui, comme en France, pense-t-on, « pullulent » à Rome, où ils sont « sont journellement arrêtés dans le voisinage des gares, où ils interrogent les soldats[45]. »

Les négociations en Italie sont donc rapportées de manière très inégale par la presse locale. Alors que, dans *Brest-Télégramme*, l'Italie occupe une place croissante à partir d'avril 1915, occupant même plus de la moitié, sinon les deux tiers de la couverture du 13 mai au 27 mai, elle est pratiquement absente du *Cri du Peuple* ou du *Citoyen*. Ce dernier journal n'en parle absolument pas en avril, et ne l'évoque qu'à deux reprises en mai : dans son numéro du 21, à propos des rescapés du *Léon-Gambetta* secourus par des Italiens, et celui du 28, à propos de l'entrée en guerre de l'Italie. Le journal reprend alors, comme de nombreux journaux, un texte élogieux sur Garibaldi écrit par Victor Hugo, parle du peuple italien, et consacre un article aux forces italiennes, dans lequel il s'attarde à montrer la supériorité des Italiens sur les Autrichiens dans la marine[46].

sacrée en Italie », p. 1.

39 C'est de ce lieu que partit, en mai 1860, l'expédition des Mille dirigée par Giuseppe Garibaldi pour débarquer en Sicile et conquérir le royaume des Deux-Siciles, gouverné par les Bourbons. C'est un épisode important dans l'histoire de l'unification italienne. Un monument en l'honneur de cette expédition fut inauguré en mai 1915.

40 *Ibid.*, n° 277, jeudi 13 mai 1915, p. « La situation en Italie », p. 1

41 *Ibid.*, n° 278, vendredi 14 mai 1915, « La situation en Italie », p. 1.

42 *Ibid.*, *n°* 282, mardi 18 mai 1915, « Le mouvement d'enthousiasme en Italie », p. 1.

43 *Ibid.*, n° 281, lundi 17 mai 1915, « Les derniers préparatifs de l'Italie », p. 1.

44 *Ibid.*, n° 285, vendredi 21 mai 1915, « L'Union sacrée en Italie », p. 1.

45 *Ibid.*, n° 286, samedi 22 mai 1915, « L'Italie aux côtés des Alliés », p. 1.

46 *Le Citoyen*, n° 22, vendredi 28 mai 1915, « L'Italie en marche », p. 1.

Livre 1.indb 349 11/02/2015 13:53:59

Département du littoral, d'où sont issus de nombreux marins, le Finistère ne peut que s'émouvoir devant le naufrage d'un navire français en Méditerranée. Dans la nuit du 26 au 27 avril, le croiseur-cuirassé *Léon-Gambetta* est torpillé et coule en l'espace d'une dizaine de minutes. Il revenait d'une croisière dans le canal d'Otrante et se dirigeait sur Malte, lorsqu'il fut frappé par deux torpilles lancées par un sous-marin autrichien. Une grande partie de l'équipage périt, mais une autre fut recueillie et sauvée par des navires italiens. La presse finistérienne est la première à célébrer le peuple italien pour ce sauvetage de ces marins, une partie de l'équipage du navire français étant originaire de Bretagne et du Finistère. *Le Citoyen* rapporte ainsi les propos d'un rescapé breton : « N'oublions pas que c'est grâce à la vigilance et à l'empressement du peuple italien que de nombreuses familles, ici présentes, doivent le bonheur de voir leurs enfants sauvés, dans cette terrible catastrophe. La Bretagne ne pouvait pas être moins hospitalière à ce héros que ne l'a été l'Italie à nos chers marins […] les Italiens ont tout fait pour nous ; ils ne pouvaient pas mieux nous recevoir et je te jure que je leur en garderai une très grande amitié[47]. »

L'Italie dans la Grande Guerre

L'entrée en scène de la sœur latine

Le 22 mai 1915, *Brest-Télégramme* évoque une « manifestation monstre à Rome[48] ». Le 23, l'Italie entre (enfin et officiellement) en guerre contre l'Autriche-Hongrie. Le *Brest-Télégramme* continue de consacrer une grande partie de sa couverture à l'Italie, brassant de très nombreux sujets : les manifestations interventionnistes, les Italiens retenus en Allemagne, les Italiens molestés en Autriche, l'amitié franco-italienne, et informe que désormais le drapeau italien flotte au Havre (il a été arboré à côté du drapeau belge au sommet des résidences des ministères belges à Saint-Adresse[49]), mais ce n'est que le 24[50] et le 25 mai[51], que le journal laisse exploser sa joie, donnant à l'Italie une place considérable dans ses colonnes, au contraire du *Citoyen*. Dans les rues de Quimper, comme partout en province, de nombreux bâtiments sont pavoisés aux couleurs de l'Italie, comme la mairie, le musée, l'ancien évêché, ou la caserne[52].

Néanmoins, il faut attendre le 27 mai pour que la presse bretonne s'intéresse aux conséquences de cette mobilisation sur les quelques Italiens de la région. L'agence consulaire de Brest diffuse ce jour dans la presse un communiqué pour « les Italiens habitant dans la juridiction de l'agence consulaire de Brest, départements du Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan, et qui sont soumis à l'obligation militaire dans l'armée royale ». Ces derniers doivent se manifester à l'agence, rue de l'Élorn à Brest ; il leur sera donné un billet de voyage gratuit pour se rendre jusqu'à la frontière, ainsi qu'un peu d'argent pour les frais de nourriture. Les classes rappelées sous les armes en Italie sont alors : les carabiniers de 1875 à 1895 ; l'infanterie de 1877 à 1881 et de 1888 à 1895 ; les grenadiers de 1877 à 1888 et de 1889 à 1895 ; les bersagliers de 1877 à 1881 et de 1886 à 1895 ; les alpins de 1878 à 1883 et de 1888 à 1895 ; la cavalerie de 1876 à 1888 et de 1892 à 1894 ; l'artillerie de campagne de 1885 à 1895 ; l'artillerie à cheval de 1889 à 1895 ; l'artillerie de côte et de forteresse de

[47] *Le Citoyen*, n° 21, vendredi 21 mai 1915, « Un rescapé du *Léon-Gambetta* raconte », p. 1.

[48] *Brest-Télégramme*, n° 286, samedi 22 mai 1915, « L'Italie aux côtés des Alliés », p. 1.

[49] *Ibid.*, n° 287, dimanche 23 mai 1915, « L'Italie en armes », p. 1.

[50] *Ibid.*, n° 288, lundi 24 mai 1915, « Les hostilités austro-italiennes », p. 1.

[51] *Ibid.*, n° 289, mardi 25 mai 1915, « À la frontière austro-italienne », p. 1.

[52] *Le Progrès du Finistère*, n° 433, samedi 29 mai 1915, « La situation à Quimper », p. 2.

Livre 1.indb 350 11/02/2015 13:53:59

1878 à 1881 et de 1887 à 1895 ; le génie de 1876 à 1881 et de 1886 à 1895 ; les spécialistes de 1890 à 1895 ; et tous les officiers et sous-officiers des classes de 1888 à 1895[53]. Le 30 mai, *L'Union agricole et maritime* diffuse également un « Avis aux Italiens » et un article en breton sur l'entrée en guerre de l'Italie[54].

La presse du Finistère se distingue par quelques particularités. Un des aspects les plus valorisés par la presse finistérienne, aussi étonnant que cela puisse paraître, est l'universalité de la mobilisation italienne. *Brest-Télégramme* ne cesse en effet de rapporter comment les Italiens des quatre coins du monde réagissent face à la guerre puis face à la mobilisation italienne. Le *Brest-Télégramme* du 22 mai écrit sur le départ en masse des sujets italiens des États-Unis ; cent mille Italiens seraient déjà partis depuis le commencement de la guerre[55]. Le numéro du 24 mai rapporte aussi qu'une centaine de mobilisés italiens de Grèce rentrent en Italie[56] ; celui du 25 évoque aussi bien les manifestations qu'occasionne l'entrée en guerre de l'Italie à Tanger par exemple, où cinq cents Italiens défilent en chantant des hymnes patriotiques et en arborant les drapeaux de l'Italie ou des Alliés[57], que le départ d'immigrés italiens de Marseille pour la Péninsule sous les cris de « Vive la France ! Vive l'Italie ![58] ». Quant au numéro du 28 mai, il évoque le départ de cinq mille Italiens du Tessin[59]. Parmi l'une des colonies les plus souvent mentionnées par la presse bretonne, celle de Montréal figure au premier rang, et elle précède même les Italiens de France, les grands absents de la presse finistérienne. Le 30 mai, le *Brest-Télégramme* rapporte que trois mille Italiens ont envahi la veille les bureaux du journal *Le Devoir* à Montréal, qui avait affirmé que l'entrée en guerre de l'Italie n'était due qu'à des raisons égoïstes[60].

Tout comme la neutralité, l'intervention est interprétée comme une source de nombreuses autres bonnes nouvelles et de potentielles nouvelles entrées en guerre. *Le Courrier du Finistère* espère ainsi, par exemple, que l'entrée en guerre de l'Italie entraînera celle de la Roumanie[61]. De même pour *Le Finistère* qui, dans son numéro du 29 mai 1915, titre « Interventions prochaines » avec une illustration : « S. M. le Roi s'entretenant avec le chef d'état-major, le général Louis Cadorna ». Le journal s'interroge alors sur l'attitude de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Grèce, ou des États-Unis[62].

Les premières offensives italiennes, victorieuses grâce à l'effet de surprise, sont célébrées dans la presse du département. L'héroïsation du soldat italien est toujours à l'œuvre un an plus tard, lorsque les troupes italiennes sont victorieuses à Gorizia ; *Le Citoyen* s'exclame alors : « Après avoir brillamment conquis les monts Sabetino et San-Michele, pivots de la résistance ennemie sur l'Isonzo inférieure, les braves troupes italiennes se sont, par un élan irrésistible, emparées de Gorizia, en capturant douze mille

---

53 *Brest-Télégramme*, n° 291, jeudi 27 mai 1915, « Agence consulaire d'Italie – Rappel des classes italiennes sous les drapeaux », p. 2.

54 *L'Union agricole et maritime*, n° 22, 30 mai 1915, « Avis aux Italiens », p. 3, et « Italie alo bondganoot », p. 4 (l'*Union* publiait régulièrement une colonne d'informations en langue flamande).

55 *Brest-Télégramme*, n° 286, samedi 22 mai 1915, « L'Italie aux côtés des Alliés », p. 2.

56 *Ibid.*, n° 289, mardi 25 mai 19115, « Mobilisés italiens », p. 1.

57 *Ibid.*, n° 290, mercredi 26 mai 1915, « Manifestation italienne à Tanger », p. 1.

58 *Ibid.*, n° 290, mercredi 26 mai 1915, « Les mobilisés italiens quittent Marseille », p. 1.

59 *Ibid.*, n° 292, vendredi 28 mai 1915, « La mobilisation italienne s'effectue dans le plus grand calme », p. 2.

60 *Ibid.*, n° 294, dimanche 30 mai 1915, « La guerre austro-italienne », p. 1.

61 *Le Courrier du Finistère*, n° 1843, samedi 29 mai 1915, « La Guerre », p. 1.

62 *Le Finistère*, n° 358, samedi 29 mai 1915, « Interventions prochaines », p. 1.

Livre 1.indb 351 11/02/2015 13:53:59

soixante-douze prisonniers, dont deux cent cinquante-huit officiers, et un matériel considérable[63]. »

Et au *Courrier du Finistère* de poursuivre le lendemain sur cet élan : « Victoire italienne. – Depuis leur entrée en guerre, les Italiens luttent avec ardeur. mais les succès marquants qu'ils ont remportés sont assez peu nombreux, et on le conçoit, étant donné les difficultés de la lutte[64]. »

Le même journal continue de décrire les victoires italiennes dans son numéro du 19 août, cette fois en première page. Il évoque, en effet, l'avance des troupes italiennes sur la rive orientale de l'Isonzo, la course de la cavalerie italienne, lancée à la poursuite des Autrichiens, la prise et l'occupation du plateau de Doberdo, leurs succès jusqu'à Monfalcone, et les dix-huit mille prisonniers autrichiens qu'ils ont faits[65].

Le désastre de Caporetto en 1917

La situation est tout autre en octobre 1917 lorsque l'Italie subit une très lourde défaite à Caporetto. La censure empêche les Bretons de connaître ce désastre ; la percée allemande n'est en effet connue que le 3 novembre dans la presse finistérienne, et ce n'est encore que bien plus tard que le désastre apparaît dans toute son ampleur, avec la diffusion, à partir du 17 dans *Le Progrès du Finistère*, du nombre de prisonniers italiens et de canons pris par les troupes austro-allemandes : « Succès, non pas décisifs, certes, mais des plus remarquables, représentés par la capture de deux cent mille prisonniers, de deux mille cinq cents canons, avec d'énormes approvisionnements de munitions et de vivres, et par une rapide progression de cinquante kilomètres en quelques jours[66]. »

Le 3 novembre, *Le Progrès du Finistère* écrit : « Les Allemands nous font assister en ce moment, sur le front italien, à une de ces manœuvres qui leur sont coutumières et qu'ils affectionnent particulièrement : ruée subite et impétueuse, attaques en masses serrées et en colonnes épaisses où l'artillerie marche avec l'infanterie, en d'autres termes véritable invasion d'armées pourvues des plus puissants moyens de destruction, se jetant à l'improviste sur tels et tels points déterminés[67]. »

Le 9 novembre, *Le Finistère* écrit que les Italiens « ont perdu en trois semaines tout ce qu'ils avaient gagné en trois ans ». Comme dans l'ensemble de la presse en France, le désastre de Caporetto est présenté avec plusieurs « béquilles », censées amortir le choc de l'annonce, minimiser les pertes et l'ampleur de la percée.

La rapidité et la violence de l'attaque austro-allemande

D'une part, tous les journaux s'accordent sur la rapidité surprenante et fulgurante, ainsi que sur la « fureur » et la violence des attaques austro-allemandes, et ce encore en décembre 1917. Le 15 décembre 1917, *Le Progrès* parle d'« une violente offensive en masses serrées » qui a duré deux jours et qui doit se reproduire dans les jours qui suivent, à cause des « puissantes concentrations de troupes qui continuent à arriver du front russe[68] ». Une semaine plus tard, le 22 décembre 1917, le journal parle de « brigades entières [qui] se sont fait hacher[69] », puis évoque « un furieux bombardement par des pièces de tous les calibres » suivi d'une « attaque, par

[63] *Le Citoyen*, n° 32, vendredi 11 août 1916, « La victoire italienne », p. 1.

[64] *Le Courrier du Finistère*, n° 1907, samedi 12 août 1916, « Victoire italienne », p. 2.

[65] *Ibid.*, n° 1908, samedi 19 août 1916, « Les Italiens étendent leur victoire », p. 1.

[66] *Le Progrès du Finistère*, n° 562, samedi 17 novembre 1917, « Les opérations », p. 1.

[67] *Ibid.*, n° 560, samedi 3 novembre 1917, « Les opérations », p. 1.

[68] *Ibid.*, n° 566, samedi 15 décembre 1917, « Italie », p. 1

[69] *Ibid.*, n° 567, samedi 22 décembre 1917, « Italie », p. 1

Livre 1.indb 352 11/02/2015 13:53:59

vagues et par colonnes d'assaut contre les positions italiennes de première ligne, qui avaient été bouleversées par une avalanche d'obus[70] ».

Les répercussions de la révolution russe

D'autre part, cette percée et cette violence austro-allemande ne sont permises que par le renvoi, sur cette partie du front, de troupes autrichiennes autrefois occupées sur le front russe. La révolution russe est donc aussi présentée comme coupable dans cette succession d'événements. Tous les journaux y font allusion, même *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*, dans laquelle l'évêque de Quimper note que « la situation de la France et de ses Alliés [s'est] aggravée cette année, par suite de l'anarchie, qui, en faisant tomber les armes des mains des soldats russes, a permis aux Allemands de faire reculer les armées italiennes[71]. »

Le Finistère essaie de prendre la défense de l'allié russe, affirmant que c'est l'Allemagne qui y fomente grèves et manifestations[72], mais le journal doit aussi reconnaître qu'avec la révolution, « la tenaille n'a plus qu'une branche[73] ». « Sur le front italien les choses ne vont pas aussi bien qu'on le voudrait. Les Austro-Allemands, libres de leurs mouvements du côté de la Russie, qui n'est plus pour le moment puissance belligérante, portent leurs troupes et leur matériel sur le front occidental. On s'en aperçoit. Ils font un effort considérable contre l'Italie[74]. »

L'envoi de troupes françaises et anglaises

Ultime béquille pour supporter la nouvelle : c'est son caractère temporel, éphémère. « La subite et furieuse offensive des Austro-Allemands contre le front italien de l'Isonzo » ne peut pas durer. *Le Progrès* affirme même que « les Austro-Allemands n'en sont pas moins vaincus, leur chute finale est certaine, et ils s'en rendent compte […]. Pour attaquer l'Italie, ils ont prélevé tout ce qu'ils ont pu sur les fronts de Russie, Roumanie, des Balkans et même de France[75]. »

Le Finistère préfère évoquer des « incidents » qui ne doivent pas inquiéter ou tourmenter les Français : « Il n'y a pas lieu de s'affoler d'un de ces incidents inévitables à la guerre : recul aujourd'hui, avance demain : c'est l'essence même de ces batailles modernes qui durent des semaines, des mois, des années[76]. » De plus, les succès qu'enregistrent les troupes des Empires centraux ne vont pas durer, grâce à l'envoi en Italie de troupes françaises et anglaises. L'un des articles les plus lyriques de la période est écrit de la main de Jean Bertot, directeur du journal *Le Finistère*, qui, évoquant les grandes heures de l'Italie, en appelle au secours pour la puissance transalpine : « Tu es la terre féconde, le sol inépuisable dont sont sorties les civilisations latines, les vraies. Tu es celle à qui nous devons notre langue, notre génie, notre art. Tu es notre mère, ô Italie ! Tu es le patrimoine de l'humanité tout entière. Tu es sainte au croyant comme à l'artiste, au savant comme à l'enfant, et Rome resplendit d'une double auréole ! Et c'est pourquoi une telle angoisse nous a saisis lorsque la brute saxonne a posé le pied sur ton sol sacré […]. Et c'est pourquoi le monde entier a frémi d'horreur en voyant le pourceau fangeux se vautrer sur cette corbeille de fleurs. Et c'est pour-

---

[70] *Ibid.*, n° 568, samedi 29 décembre 1917, « Italie », p. 1

[71] *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, n° 52, vendredi 28 décembre 1917, « Lettre-circulaire de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon, conviant le clergé et les fidèles de son diocèse à des prières publiques pour la France », p. 642.

[72] *Le Finistère*, n° 486, vendredi 9 novembre 1917, « Hors de France », p. 1.

[73] *Ibid.*, n° 485, vendredi 2 novembre 1917, « Hors de France », p. 1-2.

[74] *Ibid.*

[75] *Le Progrès du Finistère*, n° 562, samedi 17 novembre 1917, « Les opérations », p. 1.

[76] *Le Finistère*, n° 485, vendredi 2 novembre 1917, « Hors de France », p. 1-2.

Livre 1.indb 353 11/02/2015 13:53:59

quoi le monde entier a crié : Sauvons l'Italie ! Car te sauver, Italie, c'est sauver la civilisation ![77] » L'auteur n'ose imaginer la présence austro-allemande, ceux qui vivent « seulement de choucroute et de bière », en Italie, et fait le rapprochement entre le touriste allemand et le soldat : « C'était déjà honteux de voir, avant la guerre, tes rues et les galeries ridiculisées par les grotesques familles des touristes allemands, savetiers qui avaient l'air de professeurs, professeurs qui avaient l'air de savetiers, par les hommes roux, barbus, épais, armés du Baedeker et chapeautés de vert, par leurs compagnes aux larges pieds. Maintenant les voilà, ils reviennennt avec des canons et des fourgons de déménagement ! Ah ! c'en est trop ! Nous t'aiderons à chasser ces intrus[78]. » Notons aussi que le thème de l'espion allemand en Italie est particulièrement présent dans la littérature de propagande, à l'image de la petite fiction d'A. Norec, *La Bataille dans les neiges*, publié dans la collection *Patrie* en 1917.

Comme l'écrit Paul Guichonnet à propos de la perception de la défaite de Caporetto dans la presse de Haute-Savoie : « Malgré la rigueur de la censure, on sent transparaître, au-delà de la conclusion optimiste qui, un peu comme une clause de style, termine chaque article, l'incertitude, la lassitude[79]. » Mais on veut encore y croire, en décembre 1917, alors que la violence fait encore rage ; la presse finistérienne célèbre la résistance des troupes alliées : « Les combats se poursuivent, continuels et acharnés […]. Les Italiens repoussent avec vigueur les assauts de l'ennemi, et contre-attaquent à leur tour avec succès. Une attaque générale, soutenue par un violent feu d'artillerie, est en ce moment menée par les Austro-Boches contre l'armée italienne sur le plateau d'Aslago. Les Italiens tiennent bon et, jusqu'ici, l'ennemi n'a obtenu aucun résultat sérieux[80]. » « Sept cent vingt mille Austro-Allemands marchent sur les Italiens […]. Malgré leurs violentes attaques, nos alliés, aidés de nos troupes, ont infligé des pertes grandes aux Allemands. C'est de bon augure[81]. »

Grâce à l'envoi de troupes françaises et anglaises, le front italien se stabilise. Mais quelques mois plus tard, au printemps 1918, c'est en France que la situation se fragilise dangereusement. Et cette fois, c'est l'Italie qui envoie des troupes en France, le 2e corps d'armée italien. La participation italienne au front français est aussi saluée par la presse du Finistère. *Le Citoyen* écrit par exemple : « De la Marne à Reims, les troupes franco-italiennes ont résisté vaillamment sur la ligne Châtillon-sur-Marne-Cuchery-Marfaux-Bouilly », puis évoque le front italien et la présence des troupes franco-italiennes en Albanie, qui font « de nouveaux et importants progrès[82] ». L'impression donnée par ces articles est d'une présence italienne sur tous les fronts. *Le Courrier du Finistère* évoque, le 20 juillet, « une brillante contre-attaque des troupes italiennes » dans la vallée de l'Arde, ainsi que la tenace résistance des troupes franco-italiennes[83]. C'est encore la collaboration de plusieurs armées alliées, françaises, anglaises et italiennes, qui est saluée une semaine plus tard par la presse. Des troupes qui « attaquent avec une énergie inlassable les forces importantes de l'ennemi[84] » sont décrites dans *Le Courrier du Finistère*, tandis que *Le Citoyen* se réjouit des gains territoriaux : « Entre

---

77 *Le Finistère*, n° 486, vendredi 9 novembre 1917, « Italie ! Italie ! », p. 1.

78 *Ibid.*

79 P. Guichonnet, « L'opinion haut-savoyarde devant l'Italie en guerre », dans P. Guilen (dir.), *La France et l'Italie pendant la Première Guerre mondiale. Actes du colloque tenu à l'université des sciences sociales de Grenoble les 28, 29, 30 septembre 1973*, Grenoble, 1976, p. 66-89 (p. 85).

80 *Le Progrès du Finistère*, n° 565, samedi 8 décembre 1917, « Italie », p. 1.

81 *Ibid.*, n° 566, samedi 15 décembre 1917, « Dernière heure – Italie », p. 1.

82 *Le Citoyen*, n° 29, vendredi 19 juillet 1918, « La Guerre », p. 1.

83 *Le Courrier du Finistère*, n° 2008, samedi 20 juillet 1918, « La Guerre », p. 2.

84 *Ibid.*, n° 2009, samedi 27 juillet 1918, « La Guerre », p. 2.

Livre 1.indb 354 11/02/2015 13:54:00

la Marne et Reims, nos forces, en collaboration avec les troupes anglo-italiennes, obtiennent également des succès importants. Saint-Euphraise et Bouilly tombent en leur possession. Des gains importants sont réalisés dans la vallée de l'Ardre dans les bois de Courton et du Roi[85]. » En revanche, *Le Finistère* n'évoque, dans aucun de ses numéros de juillet ou d'août 1918, la présence des Italiens en France.

La guerre en Italie et la papauté

L'histoire de la guerre en Italie, c'est aussi celle du combat que mène la papauté contre celle-ci. Les journaux finistériens consacrent de nombreux articles à la situation du Saint-Siège lors de la déclaration de neutralité de l'Italie, de l'élection du nouveau pape Benoît XV, et lors de l'entrée en guerre de l'Italie en mai 1915. Alors que *Le Cri du Peuple*, fidèle à sa ligne éditoriale d'avant-guerre, traite de tous les noms le Saint-Siège, le voyant même comme un acteur germanophile à part entière dans le conflit, les autres journaux, à l'image de *L'Union agricole et maritime* présentant une papauté plutôt proche des pays de l'Entente. *L'Union* informe ainsi ses lecteurs que le pape a autorisé les prêtres italiens à dire des prières publiques pour le triomphe de l'Italie[86]. Quant au *Progrès*, il soulignait déjà au début du mois le don qu'avait fait le pape au cardinal Amette, archevêque de Paris, pour le Comité de Secours national qui vient en aide aux régions envahies ; il écrivait alors : « Cette générosité constitue un précieux témoignage de la paternelle affection du pape pour la France[87]. » L'ensemble des titres diffuse par ailleurs les messages du pape pour la paix, ainsi *Le Courrier du Finistère* qui retranscrit la lettre que le Saint-Père avait écrite aux gouvernements européens le 1er août 1917, lettre dans laquelle il appelait à ce que s'arrête « le massacre inutile[88] ». Le journal prend alors la défense du pape, accusé par certains d'être, par ces propos, à l'origine de la retraite italienne. *Le Courrier* est même en pleine querelle avec *Le Cri du Peuple* pendant la guerre, comme en témoigne cet article virulent du *Cri* : « La papauté a provoqué bien des guerres. Peut-elle se vanter d'en avoir empêché une seule ? Que le *Courrier* réponde à cette question[89]. »

Sources religieuses souvent insoupçonnées, les *Semaines religieuses* apportent un éclairage particulier sur la Grande Guerre. Elles concentrent en effet leur attention sur les conséquences de la guerre en Italie pour le Vatican et les relations entre catholiques italiens et catholiques français. En 1918, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* informe ses lecteurs qu'à la suite de « la demande de plus de cent mille Françaises, veuves de la guerre, le Saint-Père a promis de célébrer la messe le 4 mai prochain, pour le repos de l'âme de leurs époux et le salut de leurs enfants. Plusieurs, désireuses d'assister à cette messe, ont sollicité des passeports pour l'Italie. Le ministère les a accordés[90]. »

Si les journaux de l'époque reprennent dans leurs colonnes des articles d'autres journaux, *La Semaine religieuse* diffuse, quant à elle, et à de nombreuses reprises, des lettres d'évêques ou du souverain pontife, à l'image de cette lettre de l'évêque de Quimper à l'occasion de l'élection, le 3 septembre 1914, du nouveau pape : « Benoît XV est italien. Le pape n'est pas nécessairement un Italien […] ; il reçoit, hélas ! le gouvernement de l'Église en pleine guerre[91] », mais le prélat s'inquiète aussi, puisque la

---

85 *Le Citoyen*, n° 30, vendredi 26 juillet 1918, « La Guerre », p. 1.

86 *L'Union agricole et maritime*, n° 23, dimanche 30 mai 1915, « Le pape et l'Italie », p. 2.

87 *Le Progrès du Finistère*, n° 430, samedi 8 mai 1915, « Don du pape Benoît XV aux départements envahis », p. 2.

88 *Le Courrier du Finistère*, n° 1976, samedi 8 décembre 1917, « Les Alliés et le pape », p. 2.

89 *Le Cri du Peuple*, n° 495, 3 novembre 1917, « Un peu de tout », p. 2.

90 *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, n° 13, vendredi 29 mars 1918, « Chronique du diocèse », p. 170.

91 *Ibid.*, n° 37, vendredi 11 septembre 1914, « Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon annonçant l'élection de Sa Sainteté Benoît XV », p. 599-600.

Livre 1.indb 355 11/02/2015 13:54:00

France n'a pas adressé de condoléances au Vatican à la mort du pape et se demande si elle fera « parvenir au nouveau pontife ses félicitations, conformément aux usages d'autrefois[92]. » Outre les lettres de hauts clercs, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon* diffuse également des lettres de prêtres soldats, évoquant ainsi la place de ces hommes d'Église au front. L'un d'entre eux, originaire de Belle-Île, écrit à propos de la Péninsule : « Depuis que l'Italie marche, les Boches sont déconcertés et doutent de la victoire. Toutefois les intellectuels, comme le médecin, le chirurgien et un professeur de philosophie, affectent de ne rien craindre des « petits joueurs de mandoline »[93]. » L'un d'entre eux est même mort en Italie et est recommandé aux prières des Finistériens : « Nous recommandons aux prières de nos lecteurs le P. Menu, des Pères du Saint-Esprit, qui vient de tomber au champ d'honneur dans la zone italienne. Le P. Menu était originaire de Plouézoc'h et avait fait une partie de ses études au grand séminaire de Quimper. Il fut pendant quelque temps auxiliaire à Rosporden, y faisant beaucoup de bien et y gagnant l'estime et l'affection de tous[94]. »

L'Italie, entrée dans le conflit, est aussi entrée dans les prières des fidèles bretons, et, plus largement, de tous les Français. Ainsi en 1917, *La Semaine religieuse* rappelle que le drapeau italien aura bientôt sa place dans la chapelle des manifestations du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial, aux côtés du drapeau français et d'autres drapeaux alliés bénis : « Le drapeau italien qui, de Milan, où il a été béni, sera apporté à Paray par Mgr Pini, aumônier de la Fédération des étudiants catholiques italiens auteurs de cette démarche. Ils entendent rendre ainsi hommage à Notre Seigneur Jésus-Christ comme au divin Fondateur de la civilisation qui est en jeu dans la guerre des nations[95]. »

L'entrée en guerre de l'Italie ravive les mythes de 1914 (la guerre sera courte, la victoire est proche), mais elle soulève également de nombreuses inquiétudes. La guerre dure, et elle embrase toute l'Europe. *La Semaine religieuse de Quimper et de Léon* retranscrit ainsi le message du pape Benoît XV lors de l'entrée en guerre de la puissance transalpine : « Comme si cela ne suffisait pas, le terrible incendie s'est étendu aussi à notre Italie bien-aimée, faisant malheureusement craindre aussi pour elle la série de larmes et de désastres qui accompagnent habituellement toute guerre[96]. »

Le lundi 4 novembre 1918 à 15 heures, l'Autriche se déclare vaincue. C'est la fin des hostilités. Mais cette victoire italienne est très peu « médiatisée » dans le Finistère. *Le Citoyen* ou *Le Progrès* en parlent dans de petits articles, dont les titres n'ont rien de bien original : « Front italien » pour l'un[97], « La Guerre » pour l'autre. Néanmoins, le second, bien que n'évoquant plus la question italienne au cours du mois de novembre 1918, conclut ainsi : « Tous leurs buts sont atteints[98]. »

Pour reprendre l'expression d'Olivier Compagnon, la Grande Guerre en Italie dans la presse finistérienne est à la fois « si loin [et] si proche[99] ».

---

92 *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, vendredi 11 septembre 1914, « Lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon annonçant l'élection de Sa Sainteté Benoît XV », p. 600.

93 *Ibid.*, n° 22, vendredi 4 juin 1915, « Nos prêtres soldats. Extraits de correspondance », p. 385.

94 *Ibid.*, n° 40, vendredi 5 octobre 1917, « Nécrologie », p. 499.

95 *Ibid.*, n° 11, vendredi 16 mars 1917, « Chronique générale », p. 160-161.

96 *Ibid.*, n° 24, vendredi 11 juin1915, « Chronique générale. Lettre du pape remplacant l'allocution consistoriale qui ne pourra être prononcée », p. 401.

97 *Le Citoyen*, n° 45, vendredi 8 novembre 1918, « Front italien », p. 1.

98 *Le Progrès du Finistère*, n° 613, samedi 9 novembre 1918, « La Guerre », p. 1.

99 O. Compagnon, « « Si loin, si proche… » La Première Guerre mondiale dans la presse argentine et brésilienne », dans M. Deleuze, J. Lamarre (dir.), *L'Envers de la médaille. Guerres, témoignages et représentations*, Québec, 2007, p. 77-91 (p. 77).

Livre 1.indb 356 11/02/2015 13:54:00

Lointaine tout d'abord du point de vue géographique, plus de 1 100 kilomètres séparant Brest de la frontière franco-italienne ; lointaine aussi parce que la présence italienne dans le Finistère à la veille de la guerre est particulièrement faible. Les liens familiaux ou économiques sont extrêmement marginaux. Cependant, la *Grande Guerra* est aussi proche par l'écho qu'elle a dans l'ensemble de la presse du département, du journal socialiste au journal conservateur. La diversité des journaux consultés pour cette étude doit enfin rappeler la diversité des opinions bretonnes à la veille de la Première Guerre mondiale et pendant celle-ci.

Bibliographie indicative

Sur l'immigration italienne

Milza (Pierre), *Histoire de l'Italie. Des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 2013, 1 098 p.

Milza (Pierre), *Voyage en Ritalie*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1995, 532 p.

Schor (Ralph), *Histoire de l'immigration en France*, Paris, Armand Colin, 1996, 347 p.

Sur la Grande Guerre en Italie

Gibelli (Antonio), *La Grande Guerra degli Italiani*, Milan, Sansoni, 1998, 399 p.

Vial (Éric), *Guerres, société et mentalités. L'Italie au premier XXe siècle*, Paris, Seli Arslan, 2003, 285 p.

Sur la presse et l'opinion

Alexandre (Philippe), « La Grande Guerre et la presse vosgienne », dans I. Chave et *al.* (dir.), *La Grande Guerre dans les Vosges : sources et états des lieux. Actes du colloque tenu à Épinal du 4 au 6 septembre 2008*, Épinal, Conseil général des Vosges, 2009, p. 27-39.

Compagnon (O.), « « Si loin, si proche… » La Première Guerre mondiale dans la presse argentine et brésilienne », dans M. Deleuze, J. Lamarre (dir.), *L'Envers de la médaille. Guerres, témoignages et représentations*, Québec, Presses Universitaires de Laval, 2007, p. 77-91 (p. 77).

Dablin (Stéphanie), *Visions croisées franco-allemandes dans le contexte de la Grande Guerre. Étude de deux quotidiens : La* Metze Zeitung *et* L'Est républicain, thèse de doctorat sous la direction de Michel Grunewald, Université de Metz, 2004, 2 vol., 474 p.

Guichonnet (Paul), « L'opinion haut-savoyarde devant l'Italie en guerre », dans P. Guilen (dir.), *La France et l'Italie pendant la Première Guerre mondiale. Actes du colloque tenu à l'université des sciences sociales de Grenoble les 28, 29, 30 septembre 1973*, Grenoble, 1976, p. 66-89.

Laborie (Pierre), « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, avril-juin 1988, n° 18, p. 101-117.

Rajsfus (Maurice), *La Censure militaire et policière, 1914-1918*, Paris, Le Cherche-Midi, 1999, 259 p.

Livre 1.indb 357 11/02/2015 13:54:00

Résumé

Août 1914, l'Europe s'embrase. Des grandes puissances européennes, l'Italie est la seule à ne pas s'être engagée dès le début de la guerre. Sa neutralité, bienvenue en France, devint rapidement l'objet de multiples négociations afin que l'Italie rejoigne sa « sœur latine », la France. C'est chose faite au printemps 1915. Si elle est désormais occultée des manuels scolaires, la Grande Guerre de l'Italie a été relatée avec précision par l'ensemble des titres finistériens, qui, avec leur diversité d'opinion, donnent une image assez complète de ce front de montagne.

Abstract

In August 1914 the whole of Europe was ablaze. Among the major European powers, Italy was the only nation which had not been involved in the conflict since the early days of the war. Its neutrality, welcome in France, soon became the object of multiple negociations, aimed at making Italy join France, its « Latin sister », which happened in the Spring of 1915. Though now wholly absent from school textbooks, Italy's Great War was precisely reported by all papers published in Finistère, which, from different points of view, offer a fairly comprehensive view of this mountain front.

Diverradur

Eost 1914, c'hwezet an tangwall e Europa. E-touez ar stadou braz european ne oa nemed an Itali a oa chomet a-gostez kerkent ha digoret ar brezel. Breutaet e oa bet meur a wech diwar-benn neptuegez ar vro-se, a oa gwelet mad e Bro-Frañs, evid ma yafe a-du gand he « c'hoar latin », ar Frañs. E nevez-amzer 1915 e oa greet an traou. Ma n'eus ket kaoz anezañ ken el leoriou en implij er skoliou, Brezel Braz an Itali zo bet dezrevellet resiz gand an oll gelaouennou euz Penn ar Bed, hag a ziskouez, gand o zoñjou liezdoare, eur skeudenn klok a-walh euz an talbenn-se er meneziou.

Livre 1.indb 358 11/02/2015 13:54:00

Le pacifisme ouvrier brestois à l'épreuve de la Première Guerre mondiale : Brest et son arsenal, 1911-1918

par Alain Le Moigne

Aplanies vis-à-vis de l'Angleterre à la suite de la signature de l'Entente cordiale en 1904, les tensions internationales n'en demeuraient pas moins vives avec l'Allemagne dans la première décennie du XXe siècle[1]. La guerre de 1870 avait profondément changé l'opinion des Français et notamment des sympathisants de gauche envers le voisin d'outre-Rhin. Dans une grande partie de la population, un esprit de revanche s'était développé et le spectre d'un nouveau conflit restait omniprésent.

Devant ce péril, quelques voix pacifistes s'élevèrent dès les années 1890. Des conférenciers comme Sébastien Faure[2] intervenaient régulièrement dans la cité du Ponant pour y consolider l'éducation des ouvriers en la matière. Dès le début du XXe siècle, une propagande constante en faveur de la paix fut menée par les dirigeants du syndicat « rouge » de l'arsenal[3]. Le pacifisme des anarcho-syndicalistes de la CGT prônait la grève générale, le sabotage et l'insurrection armée, notamment en cas de mobilisation. La confédération développait sans cesse son action en ce sens : « La propagande antimilitariste et antipatriotique doit devenir toujours plus intense et plus audacieuse[4]. »

Avec la création de la Bourse du travail, en mai 1904[5], cette propagande allait s'accroître de manière prodigieuse et se confondre au sein d'une activité

[1] Ces tensions furent réactivées en 1905, à la suite de la crise de Tanger qui opposa les puissances européennes – notamment la France et l'Allemagne – à propos de la colonisation du Maroc.

[2] Militant anarchiste, chantre du pacifisme, créateur en 1904 de l'école libertaire « La Ruche de Rambouillet ».

[3] « Syndicat des travailleurs réunis de l'arsenal de Brest et de la pyrotechnie de Saint-Nicolas ». Nom du premier syndicat de l'arsenal affilié à la CGT par l'intermédiaire de la Fédération des travailleurs de la Marine. On l'appela longtemps syndicat « rouge ». Plus tard, lors de la création d'autres organisations ouvrières, on le nomma « vieux syndicat », en référence à sa primauté dans l'établissement. Le 1er mai 1900 est généralement mentionné comme date de sa création, mais il semble qu'il s'agisse d'une volonté de certains responsables de faire coïncider la naissance de l'organisation avec la fête des travailleurs. La date officielle fut en réalité le 18 avril, jour de l'élection du bureau. Le 20, les statuts étaient déposés en préfecture et le siège établi au domicile de Jean-Claude Vibert, 64, rue de Paris, à Brest.

[4] Cité dans J.-J. Becker, « La gauche et l'idée de la guerre », dans J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*. Vol. I, *L'Héritage du XIXe siècle*, Paris, 2004, p. 529.

5 En France, la Ligue antimilitariste avait été créée en décembre 1902 par des syndicalistes révolutionnaires dans un local de la CGT, rue de la Grange-aux-Belles à Paris. Son secrétaire général était Georges Yvetot, devenu également secrétaire de la Fédération des bourses du travail à la mort de Fernand Pelloutier en 1901. Le circuit de propagation des idées pacifistes était donc tout trouvé jusqu'à la pointe du Finistère. Un mois plus tard, à Amsterdam, naissait l'Association internationale antimilitariste (AIA). Une section fut immédiatement organisée au syndicat de l'arsenal.

Livre 1.indb 359 11/02/2015 13:54:00

globalement qualifiée d'anarchiste par les autorités de l'époque. Le matériel – affiches, tracts, journaux et brochures en provenance directe de la Grange-aux-Belles – allait bientôt être mis à profit par des militants recrutés dans ce but et groupés au sein de la Jeunesse syndicaliste, mouvement créé par Jules Le Gall et Victor Pengam, ce dernier voyant dans l'antimilitarisme « la petite flamme révolutionnaire qui devait être au cœur de tout bon syndiqué[6] » et qui devait être ancrée dans les esprits dès le plus jeune âge : « Il faut pétrir le cerveau des enfants dès leur jeune âge, et leur faire prendre l'Armée en haine[7]. »

Il ne se déroulerait plus un meeting professionnel sans que les théories pacifistes et antimilitaristes ne surgissent au milieu des débats. Le Gall et Pengam s'improvisèrent conférenciers à l'occasion de causeries généralement dirigées vers leur cible privilégiée : les conscrits. Des festivités étaient organisés au moment du départ des classes et les deux leaders ouvriers de l'arsenal y entretenaient les assistants de sujets tels que « Crimes du militarisme envers les peuples » ; « Les saignées humaines » ; etc. « Nous avons profité de l'enrôlement du bétail qui donnera la main aux capitalistes pour nous écraser, pour faire distribuer des journaux antimilitaristes […] Ils [les conscrits] doivent savoir que l'armée n'a pas été faite seulement pour protéger les frontières dont nous n'avons cure, mais pour défendre les capitalistes[8]. »

Peut-être inspirés par le natif de Recouvrance qu'était Gustave Hervé[9], les syndicalistes brestois adoptèrent des positions de plus en plus radicales en la matière au fil des années[10]. Mais pour l'heure, ils n'avaient pas eu l'occasion de confronter la théorie à la réalité d'un conflit armé. Cette échéance allait arriver. La cause pacifiste aurait-elle encore un certain écho, notamment chez les travailleurs de l'arsenal, où elle tendait parfois à soulever des cas de conscience qui se dissipaient néanmoins devant les nécessités du quotidien, comme dans les paroles de la chanson de Gaston Couté[11] « Le fondeur de canons » :

Pour gagner mon pain
Je fonds des canons qui tueront demain
Si la guerre arrive
Que voulez-vous, faut ben qu'on vive !

1911-1914 : vers l'insurrection armée

Premières convulsions

Amplification de la propagande pacifiste à Brest

À partir du printemps 1911, la campagne de propagande contre une guerre de plus en plus inévitable prit des proportions de nature à inquiéter le gouvernement : « À diverses reprises et notamment par trois circulaires en date des 23 et 24 janvier 1911 et du 8 mai 1911, mon administration vous a signalé

[6] *Le Finistère syndicaliste,* octobre 1912. Cité dans G. BAAL, « Victor Pengam et l'évolution du syndicalisme révolutionnaire à Brest (1904-1914) », *Le Mouvement social*, n° 82, janvier-mars 1973, p. 57.

[7] Jules Amédée Lucas, membre du syndicat « rouge ». Propos recueillis dans *La Dépêche de Brest* du 20 mars 1905.

[8] Jules Le Gall, le 8 janvier 1905. *La Dépêche de Brest* du 26 janvier 1905.

[9] En 1907, G. Hervé présentait au congrès de l'Internationale, à Stuttgart, la motion pacifiste la plus violente, celle qu'il défendait dans son journal *La Guerre sociale*. Il évolua du pacifisme « intégral » au patriotisme exacerbé et au jusqu'auboutisme au cours de la Première Guerre mondiale. Dans l'entre-deux-guerres, il allait poursuivre une dérive fascisante vers l'extrême droite. On lira à ce propos : G. HEURÉ, *Gustave Hervé, itinéraire d'un provocateur*, Paris, 2012.

[10] À l'image d'Hervé également, ils prirent des résolutions parfois très avancées pour l'époque, notamment pour dénoncer la colonisation.

[11] G. Couté, chansonnier libertaire et pacifiste disparu en 1911. Citons quelques titres de ses chansons : « Cantique païen », « La paix », « Complainte des ramasseux d'morts », « Gueux », « Les conscrits ».

Livre 1.indb 360 11/02/2015 13:54:00

l'intérêt qui s'attachait à ce que la propagande antimilitariste sous toutes ses formes fût surveillée de très près […] un mouvement qui tend chaque jour à prendre de plus en plus d'extension et sur les dangers duquel je n'ai pas à insister[12]. »

À la suite du « coup d'Agadir », le 1er juillet[13], les tensions montèrent encore d'un cran entre la France et l'Allemagne. Le 18, à l'occasion d'un grand meeting qui réunit les principales personnalités de la gauche syndicale et politique, salle de Venise à Recouvrance, les débats se concentrèrent sur quatre questions principales :

- L'éducation de l'enfant, dirigée vers l'antimilitarisme ;

- Le refus d'obéir à l'ordre de mobilisation ;

- L'insurrection et la grève générale armée avec les armes qui seraient remises au moment de la mobilisation ;

- La protestation véhémente contre les pénitenciers militaires d'Algérie ou des colonies.

L'orientation qu'allait prendre le mouvement ouvrier brestois était dès lors limpide. Le syndicat de l'arsenal, pour sa part, multipliait les blâmes envers la fédération des travailleurs de la Marine, basée à Toulon, en raison de son inaction en faveur de la paix. V. Pengam demanda même, pour cette raison mais sans succès, le transfert de la fédération dans un autre port, Brest de préférence.

Les conférences contre la guerre se multiplièrent dans la cité du Ponant : Lanof, Lorulot, Valet, Aubin (dit « Marat », du groupe « Les rescapés de Biribi ») intervinrent devant des salles de plus en plus fournies. Girault effectua en 1911 une tournée dans le Finistère et y distribua sa brochure *La Crosse en l'air*. Émile Goude[14] et les responsables socialistes n'étaient pas en reste. Cette agitation brestoise, qui tendait à essaimer dans le département, inquiétait de plus en plus les autorités. Le préfet du Finistère Chaleil s'alarmait du climat ouvertement antimilitariste et pacifiste qui se propageait de jour en jour dans le port du Ponant : « Ils sont les maîtres de l'Arsenal. Je vous montrai récemment ce paradoxe d'un arsenal d'État, destiné à préparer l'instrument de la guerre et hébergeant une colonie nombreuse d'anarchistes antimilitaristes. Non pas des anarchistes « honteux », conspirant dans le silence. Des anarchistes revendiquant hautement cette qualification, professant publiquement leurs théories, inscrits comme dangereux pour la défense nationale au Carnet B[15] […] Ce sont ces hommes, ces anarchistes qui dirigent le syndicat des ouvriers de l'arsenal[16]. »

Mais les avertissements du préfet restèrent sans effet. Au contraire, la propagande ne fit que s'amplifier pour en arriver même à délaisser les discours et les tribunes et envisager de mettre en pratique un des moyens préconisés par les théories anarcho-syndicalistes de la CGT : le sabotage.

« L'affaire » Gourmelon

Classé anarchiste dangereux sur le carnet B du Finistère, Paul Gourmelon était écrivain adminis-

---

[12] Arch. dép. Finistère, 4 M 149, Note confidentielle du ministre de l'Intérieur, E. Monis, aux préfets, 31 mai 1911.

[13] Crise entre la France et l'Allemagne, due à l'envoi, par cette dernière, d'une canonnière dans la baie d'Agadir (Maroc).

[14] Ancien commis de la direction des Travaux à l'arsenal, conseiller municipal de la mairie Aubert en 1904, premier député socialiste breton élu en 1910.

[15] Le « carnet B » est un fichier national créé en 1886 par le général Boulanger (ministre de la Guerre du cabinet C. de Freycinet du 7 janvier au 3 décembre 1886) pour lutter contre les activités d'espionnage auxquelles pourraient s'adonner les ressortissants étrangers. Géré localement par les préfectures et centralisé par le ministère de l'Intérieur, il fut progressivement étendu à tous les individus considérés susceptibles de troubler l'ordre public ou de s'opposer à la mobilisation en cas de conflit, notamment les anarchistes et les antimilitaristes. Sur cette question, nous nous référons principalement à J.-J. Becker, *Le carnet B*, Paris, Klincksieck, 1973.

[16] Arch. dép. Finistère, 4 M 335, Courrier « très confidentiel » du 18 septembre 1911 au président du Conseil J. Caillaux.

Livre 1.indb 361 11/02/2015 13:54:00

tratif à l'arsenal, trésorier de la Bourse du travail, membre du syndicat « rouge » et du Comité de défense sociale de Brest[17]. Il fut arrêté en flagrant délit, le 20 septembre 1911, alors qu'il coupait deux fils télégraphiques sur la voie ferrée à Saint-Marc. Le 27 octobre, il fut condamné à deux années de prison par le conseil de guerre de Brest. Mis au secret à la maison d'arrêt du Bouguen puis incarcéré à la prison maritime de Pontaniou, il prit tout à sa charge, refusant de dénoncer ses complices. L'enquête ne permit pas de mettre en évidence un complot contre la sureté de la Nation mais confirma, si besoin était, l'implication de l'arsenal dans les menées extrémistes à Brest. En effet, Gourmelon, profitant de son poste à l'atelier de lithographie de l'établissement militaire, imprimait et détournait du papier pour les syndicats, la Bourse du travail et les autres associations anarchistes brestoises[18].

Si le délit de sabotage était tout à fait avéré et revendiqué par l'intéressé lui-même[19], il n'était cependant pas de nature à entraîner une peine aussi grave. Mais comme ce fut le cas à diverses occasions au cours de l'histoire sociale brestoise, les autorités, militaires notamment, tendaient à monter certains événements en épingle pour, d'une part, démontrer l'efficacité des forces de l'ordre en période de tension, et, d'autre part, affaiblir les organisations susceptibles de représenter un danger pour l'ordre établi. Après le « coup d'Agadir », il était nécessaire de faire un exemple. Pourtant, sous la pression du Comité de défense sociale de Brest, on envisagea une libération anticipée et même une réintégration de Gourmelon, mais dans un autre arsenal éloigné, comme Bizerte (Tunisie). Cette mesure, même si elle posait une nouvelle fois la question du maintien d'un agent condamné pour sabotage caractérisé dans un établissement militaire, aurait permis aux autorités locales de ne pas perdre la face devant l'incompréhension de la population. Plus simplement, peut-être le « crime » de Gourmelon n'était-il pas aussi grave pour la sécurité du pays que ce que ses accusateurs avaient bien voulu avancer au cours de son procès. D'ailleurs, à sa sortie de prison, il demanda sa réintégration. Il fut défendu dans cette entreprise devant la Chambre et auprès du ministère de la Marine par Émile Goude, qui n'était pourtant pas – ou n'était plus depuis longtemps – particulièrement connu pour ses sympathies extrémistes. En vain. En définitive, il fut congédié de l'arsenal et comme beaucoup d'anarchistes licenciés de l'établissement pour opinions « avancées », il trouva refuge et emploi chez les dockers du port de commerce.

Vers la guerre

Néanmoins, la campagne pacifiste brestoise ne s'interrompit pas avec la condamnation de Gourmelon, et ce malgré une intensification de la répression à l'encontre des militants ou des simples citoyens soupçonnés d'antinationalisme, d'antipatriotisme, de défaitisme, voire de germanophilie. Ainsi, le 10 février 1912, Henri Guilmot, ouvrier de l'arsenal inconnu jusqu'alors des services de police, fut appréhendé, incarcéré et interrogé par les autorités militaires pour avoir osé déclarer aux abords de la caserne d'Estrées, à la suite d'une revue des troupes du 2e RIC : « C'est tout de même malheureux d'éreinter les hommes comme çà ! ». Il n'en

[17] Comité réactivé au début de septembre 1911 « pour faire de l'agitation en faveur de Gustave Hervé et autres militants tombés dans les griffes de la justice bourgeoise ». G. Hervé venait d'être condamné le 10 septembre pour « défaitisme ».

[18] Constatation du commissaire spécial à la suite de la perquisition du bureau de Gourmelon à l'arsenal : « La preuve est donc faite maintenant que la plupart des convocations, appels, prospectus, etc. (tirés à un petit nombre d'exemplaires) dont les organisations syndicales, anarchistes, révolutionnaires ou antimilitaristes avaient besoin, étaient imprimés sur des machines et avec du papier de l'État ». Arch. dép. Finistère, 1 M 243.

[19] En prison, il continuait à distribuer des tracts antimilitaristes à ses codétenus. À sa sortie, il détailla dans la rubrique « Le Journal d'un bon bougre » du *Finistère syndicaliste*, la manière dont il s'y était pris pour commettre le sabotage.

Livre 1.indb 362 11/02/2015 13:54:00

fallait donc pas beaucoup, à ce moment, pour être suspecté et interpellé.

Consensus à gauche contre la guerre

À partir de novembre 1912, toutes les organisations de l'extrême gauche politique et syndicale brestoise se mobilisèrent contre la guerre : SFIO, syndicats CGT et Bourse du travail, Comité d'action sociale, Jeunesse socialiste, Jeunesse syndicaliste, groupe anarchiste des « Temps nouveaux », rassemblés au sein d'un « Comité d'entente des groupes d'avant-garde ». L'unité d'action était effective à Brest pour protester contre la menace de plus en plus pressante et qui se concrétisait depuis le mois précédent par le conflit des Balkans.

La confédération de la CGT décida, lors de son congrès extraordinaire de Paris[20], de « s'opposer par tous les moyens à une guerre éventuelle et répondre à l'ordre de mobilisation par la grève générale et l'insurrection[21] ». À gauche, la « guerre à la guerre » était déclarée et le mot d'ordre de cessation du travail fut lancé pour le 16 décembre 1912.

Au sein du Comité d'entente brestois, on comptait une écrasante majorité d'ouvriers de l'arsenal, représentés notamment par Pengam, Quénéa, Le Roux. Les meetings contre la guerre se succédèrent dans les derniers mois de l'année et rassemblèrent dès lors à Brest des auditoires de plusieurs milliers de personnes les 16 novembre, 7 décembre, 8 décembre et 15 décembre. Les tournées départementales de propagande connurent le même succès : le 23 novembre à Quimper ; les 23 et 24 à Bannalec, avec V. Pengam et F. Le Levé, de l'arsenal de Lorient ; le 25 à Pont-l'Abbé, à nouveau avec Pengam[22] ; le 15 décembre, encore à Pont-l'Abbé, mais cette fois avec Jules Le Gall, devant les ouvriers du bâtiment, puis Jean-Claude Vibert le 15 décembre à Quimper.

Face à ce déferlement de propagande pacifiste, de réunions au cours desquelles le public chantait *l'Internationale* ou *l'Hymne au 17e* et proférait des cris hostiles à l'armée et à la guerre, le préfet et le gouvernement jugèrent que la situation brestoise du moment devenait dangereuse pour la sécurité nationale. La grève générale, programmée pour le 16, laissait présager le pire. D'autant que le 8 décembre, à la salle de la Brestoise et devant mille huit cents spectateurs, le maire SFIO Hippolyte Masson en personne terminait son discours en déclarant : « En cas de déclaration de guerre ou de mobilisation, le parti ouvrier saura l'empêcher par tous les moyens […] Entendez-vous bien, par tous les moyens ».

Au cours de la journée du 16, si le mouvement fut parfois qualifié de semi-échec au niveau national, la CGT revendiquant « uniquement » six cent mille grévistes, dans la cité du Ponant rien de particulier ne fut à signaler. Les arrêts de travail furent pour ainsi dire inexistants dans l'ensemble des secteurs, et notamment dans les établissements de l'État. Pire encore, alors que la moyenne de l'absentéisme du lundi était d'environ deux cent cinquante à l'arsenal, ce jour-là, il ne fut que de cinquante sept, dont V. Pengam[23]. La masse des ouvriers ne suivait décidément pas les dirigeants, même pour une cause aussi louable que la défense de la paix. Cette déroute des syndicalistes pacifistes brestois entama incontes-

---

[20] 24 et 25 novembre 1912. Trois délégués brestois étaient présents, dont Dravalen pour l'arsenal.

[21] A. Kriegel, *Aux origines du communisme français, 1914-1920, contribution à l'histoire du mouvement ouvrier français*, t. I, Paris, 1964, p. 45 et suiv.

[22] À cette occasion, Pengam souleva une nouvelle fois l'indignation des autorités, et notamment celle du préfet Chaleil, qui dénonçait « ce scandale intolérable d'un ouvrier d'État chargé de préparer la défense nationale et préconisant la désertion devant l'ennemi ». Pengam aurait notamment déclaré : « Dès que nous verrons que la mobilisation est imminente, nous prendrons les devants, en arrêtant les galonnés qui nous servirons d'otages contre les arrestations de certains de nos militants ». Arch. dép. Finistère, 4 M 335, Courrier au ministre de l'Intérieur, 27 juillet 1912. Une instruction contre Pengam fut ouverte par le parquet de Quimper en vertu de la loi de 1894 sur les anarchistes.

[23] Arch. dép. Finistère, 1 M 252.

Livre 1.indb 363 11/02/2015 13:54:01

tablement leur résolution, et la propagande contre la guerre devint dès lors majoritairement le fait des militants politiques et notamment de la section socialiste de Brest.

Le maire continua de montrer l'exemple et son attitude antimilitariste se radicalisa. En mars 1913, il logea les réservistes dans les abattoirs municipaux désaffectés, à Saint-Marc, en lieu et place des hôpitaux, écoles, ou autres bâtiments qui étaient habituellement réquisitionnés. Le mois suivant, le 21 avril, alors que le ministre de la Marine, Pierre Baudin, venait à Brest présider au lancement du cuirassé *Bretagne*, il refusa de le rencontrer. Des clivages tendaient alors véritablement à s'établir au sein de la population, entre pacifistes, bellicistes, patriotes ou simples incrédules vis-à-vis d'une guerre qui paraissait pourtant de plus en plus imminente.

Du 21 au 23 mars 1913, Brest accueillait le dixième congrès national du Parti socialiste unifié (SFIO). Trois mille personnes assistèrent, le 21, salle de la Brestoise, à la conférence « antinationaliste » donnée par G. Hervé[24]. Le lendemain, mille huit cents auditeurs vinrent écouter Dubreuilh, secrétaire général du parti ; Marcel Cachin ; Lucien Rolland ; Maria Braun ; Meldkenburg, député allemand ; Grumbach, délégué alsacien-lorrain ; Vaillant et Compère-Morel, députés. Tous les débats gravitèrent autour de la défense de la paix. On y évoqua ainsi l'autonomie de l'Alsace-Lorraine comme solution pour désamorcer le conflit qui s'annonçait. On y parla surtout de ce qui allait devenir le grand thème pacifiste jusqu'à la mobilisation : la protestation contre la loi des « trois ans »[25] qui était de plus en plus évoquée au niveau gouvernemental.

Malgré ce consensus autour du thème de la paix, certaines tensions étaient palpables parmi les représentants socialistes présents au congrès. Déjà, sur quatre cents délégués espérés, seuls cent cinquante et un se déplacèrent à Brest[26] et les plus en vue s'étaient excusés : Jaurès, Sembat, Wilm, Guesde. Ensuite, alors que de nombreux congressistes, en raison de la gravité de la situation internationale, souhaitaient prolonger les travaux jusqu'au samedi 29, les députés, dont la présence à la Chambre était requise pour le mardi 25, s'y refusèrent. En conséquence, et contre l'avis de la fédération finistérienne, le congrès fut clôturé le lundi de Pâques. Aux dires des autorités[27], la cité du Ponant fit une très mauvaise impression à de nombreux délégués, dont le départ précipité laissa les socialistes brestois pour le moins perplexes.

La loi des « trois ans »

À compter de ce moment, ce fut la protestation contre la loi des « trois ans » qui cristallisa l'essentiel des menées pacifistes à Brest comme dans l'ensemble du pays. La municipalité et les élus socialistes luttèrent de concert avec la Bourse du travail « anarchiste » et le syndicat du port, maintenant dirigé par Jean-François Thoraval, classé « révolutionnaire antimilitariste » par les services du ministère de l'Intérieur. Malgré le peu d'entrain montré par la masse des ouvriers pour se rallier à un mouvement susceptible d'entraîner des sanctions, les organisations espéraient que cette mesure qui

[24] Sur ordre du maire Hippolyte Masson, et en accord avec le commissaire central, le service d'ordre était simplement composé de quatre agents triés sur le volet et socialistes convaincus.

[25] Projet élaboré par le gouvernement Barthou (22 mars-2 décembre 1913) et visant à ramener à trois années la durée du service militaire qui avait été réduite à deux par les radicaux en 1905.

[26] Dont dix-sept Brestois et le secrétaire de la section : Jean Le Treis. Commis des postes, secrétaire de la section de la SFIO brestoise, il devait devenir un des chefs de file du communisme finistérien à la suite du congrès de Tours. Sur l'attitude de la SFIO du Finistère face à la guerre et l'Union sacrée, voir P. Brigant, *La Fédération socialiste SFIO du Finistère (1908-1969),* thèse de doctorat sous la direction de Claude Geslin, Université de Rennes 2, 2002, p. 60-65.

[27] Arch. dép. Finistère, 1 M 218, Rapport du commissaire spécial de Brest, 25 mars 1913.

Livre 1.indb 364 11/02/2015 13:54:01

concernait directement une partie des personnels et leurs familles serait suffisamment mobilisatrice.

Les élus socialistes Goude et Masson entreprirent des tournées de propagande dans le département, allant même jusqu'à faire pression sur le conseil général du Finistère pour qu'il votât, dans sa séance du mercredi 6 avril 1913, un vœu favorable au retrait du projet des « trois ans » par le gouvernement.

Les organisations ouvrières, quant à elles, en firent de même, organisant des meetings, des affichages, imprimant tracts et pétitions, et furent en conséquence les premières victimes de la répression policière. Mi-juin, des perquisitions furent diligentées au journal *Le Cri du peuple*[28], à la librairie de Jules Le Gall[29], à la Bourse du travail, à l'Union régionale des syndicats, à la Jeunesse syndicaliste et aux domiciles de nombreux ouvriers : Pengam, Mérour, Gourmelon, Bidan, Coatmeur, Demeule, c'est-à-dire les travailleurs les plus en vue du mouvement libertaire et révolutionnaire de Brest et du syndicat du port. Ces investigations ne donnèrent lieu à aucune interpellation et la propagande n'en fut donc aucunement perturbée. Mais il apparaissait nécessaire au mouvement pacifiste brestois de disposer, même fugacement, d'une tribune plus officielle et moins confidentielle que ne l'étaient les salles de Venise ou de la Brestoise, pour exprimer au grand public son opposition à la guerre.

Chaque année, il était un événement particulièrement solennel à l'occasion duquel les forces considérées « hostiles » par le prolétariat – armée, bourgeoisie, clergé – présentaient l'avantage de se retrouver rassemblées. Il s'agissait des processions aux flambeaux qui se déroulaient, à partir du début de l'été, à Saint-Pierre et Lambézellec, généralement au son de la musique des équipages de la Flotte. Depuis des décennies, celles-ci procuraient au mouvement ouvrier brestois des exutoires pour crier son aversion envers certaines composantes de la société. L'année 1913 ne devait pas déroger à cette tradition.

Le 21 juin, les militants du syndicat de l'arsenal, de la Bourse du travail et de la section brestoise de la SFIO perturbèrent ainsi la manifestation dans le quartier Sanquer. Mais dans l'esprit des responsables, il ne s'agissait là que d'une répétition avant l'événement le plus important de l'été brestois : le défilé et la revue du 14 juillet. Le 4 juillet, le préfet Chaleil annonçait au ministre de l'Intérieur, Louis-Lucien Klotz, que, le 14 juillet, il assisterait à la revue des troupes à Brest – et non à Quimper – dans le but de parer à tout éventuel conflit inhérent au décret de 1907 sur les préséances. D'après ce décret, le député de la circonscription prenait rang avant le sous-préfet. La municipalité de Brest ayant décidé de se rendre officiellement à la revue, Émile Goude était susceptible de l'accompagner, et, de l'avis du préfet, c'eût été « vraiment chose paradoxale de voir le député socialiste unifié, dont le journal fait une campagne antimilitariste ardente, occuper la place d'honneur à la revue ».

Malgré les craintes engendrées par la situation, la commémoration ne fut troublée que par quelques huées et propos hostiles aux « trois ans ». Cette campagne nationale n'empêcha pas l'adoption de la loi quelques jours plus tard, le 19 juillet 1913. À travers ce vote, l'Assemblée nationale confirmait en quelque sorte l'inéluctabilité de la guerre.

1914 : de l'insurrection armée à l'Union sacrée

Un syndicat dans l'expectative

Les positions, jusqu'alors généralement bien tranchées au sein du syndicalisme brestois, évoluèrent au cours de l'année 1914.

[28] Dirigé par É. Goude.

[29] À la suite de son congédiement de l'arsenal en octobre 1907 pour « incitation de militaires à la désobéissance », Jules Le Gall ouvrit une « librairie anarchiste » rue Pasteur. Par la suite, il devint quincailler, rue de la Porte à Recouvrance.

Livre 1.indb 365 11/02/2015 13:54:01

À l'arsenal, la campagne pacifiste semblait s'effacer devant des revendications plus professionnelles que politiques. Dans les réunions, on ne parlait plus que de manière lapidaire du combat pour la paix et de la loi des « trois ans » comme si, en réalité, les plus farouches antimilitaristes eux-mêmes s'étaient résignés devant un péril que toutes leurs actions n'avaient réussi à détourner.

Au cours du premier semestre de 1914, contrairement à ce qu'entreprit un certain nombre de corporations finistériennes, aucune grève ne fut déclenchée dans l'établissement militaire. Pourtant, la fin de l'année 1913 avait mené à la direction du syndicat un bureau composé de membres des principaux foyers « subversifs » de l'établissement[30], tous classés antimilitaristes. On y notait la présence de plusieurs révolutionnaires « dangereux » – dont le secrétaire général J.-F. Thoraval – , répertoriés sur les « états des suspects » élaborés par la police en 1912 et dont il était prévu « l'arrestation immédiate en cas de tension ou de mobilisation ». Néanmoins, malgré les opinions pacifistes affichées par le syndicat, la revendication se cantonnait au domaine professionnel et, au cours du XVe congrès de la fédération des travailleurs réunis de la Marine et de l'État CGT qui se tint à Cherbourg le 29 juin 1914, il ne fut même pas fait officiellement allusion au combat pour la paix.

Du côté des élus et militants socialistes brestois, la situation semblait sensiblement différente. La mobilisation pour la paix restait d'actualité, même s'il était indéniable qu'elle avait perdu en intensité. Mais, comme il était de coutume, la section socialiste devait s'activer à la veille d'une échéance électorale, en l'occurrence celle des législatives des 26 avril et 10 mai 1914. Ce fut surtout dans ce cadre politique que les ouvriers exprimèrent leurs revendications en faveur de la paix. Pas moins de quatre travailleurs de l'arsenal se présentèrent pour la place de député occupée par Émile Goude dans la première circonscription. Face à l'ancien commis de la direction des Travaux, on retrouvait Jean-Baptiste Bannier, Marcel Salaün[31], Alexandre Meley et Joseph Kerdoncuff, c'est-à-dire un nombre particulièrement important de candidats d'extrême gauche dont l'objectif principal était de bénéficier de l'affichage gratuit afin de se livrer à une propagande antimilitariste et pacifiste à côté des « candidats bourgeois ». Goude fut aisément réélu[32] dès le premier tour. Ce succès, eu égard aux opinions revendiquées à ce moment par le député sortant, représentait également une victoire locale de l'idéologie pacifiste.

D'ailleurs, le 24 mai au matin, alors qu'un cortège de mille huit cents à deux mille personnes s'ébranlait dans les rues de Brest pour célébrer sa réélection sur des airs de fanfare qui mêlaient répertoire militaire avec *l'Internationale*, le passage devant la préfecture maritime fut salué par des cris « Hou ! Hou ! Les trois ans ».

Jusqu'aux derniers jours de juillet 1914, les attitudes syndicales et politiques demeurèrent à peu près identiques face à la montée d'une conscience nationaliste dans le pays : extrême prudence pour les premiers et défiance pour les seconds. Cependant, malgré quelques évolutions individuelles vers le patriotisme ou au moins les positions radicales-socialistes[33] au cours des premiers mois de l'année

[30] Sur les quinze membres du bureau Thoraval, neuf étaient issus des ateliers des Capucins et trois des Bâtiments en fer.

[31] Atelier des machines, libertaire antimilitariste et futur secrétaire général du syndicat en 1916-1917.

[32] É. Goude gagna avec 9 458 voix (soit 51 % des 18 509 suffrages exprimés) contre J. Fonlupt, républicain démocrate de tendance sillonniste (5 846 voix ; 31,6 %) et le radical-socialiste Alexandre Charpentier (2 976 voix ; 16,1 %). Ce fut l'élection la plus facile de Goude, qui resta député du Finistère jusqu'en 1936.

[33] Le Parti radical faisait « de la défense nationale un thème permanent de son action ». Le ralliement à l'Union sacrée ne posa généralement aucun cas de conscience aux adhérents de cette tendance, ce qui explique également la présence parfois massive

Livre 1.indb 366 11/02/2015 13:54:01

1914, le sentiment global de la gauche brestoise restait au pacifisme.

De l'insurrection armée à l'Union sacrée

C'est ainsi que le 28 juillet 1914, alors que la guerre venait d'être officiellement déclarée, V. Pengam, pour l'arsenal et l'Union des syndicats du Finistère, J. Le Gall, pour la Bourse du travail, J. Le Treis pour la section SFIO et H. Masson, maire de Brest et secrétaire de la fédération socialiste, se retrouvèrent devant cinq mille personnes autour d'un slogan : « À bas la guerre ».

Le lendemain, alors que la mobilisation était imminente, les membres du syndicat envisagèrent, devant le risque d'arrestation qui les menaçait, de prendre le maquis et d'entamer une action dans la clandestinité. Le Gall alla jusqu'à dire qu'il avait un pistolet automatique de vingt et une cartouches et des chargeurs de rechange, « ce qui lui permettrait d'avoir raison de ceux qui se présenteraient pour l'appréhender[34] ».

Mais à partir du 31 juillet, la situation se modifia du tout au tout. L'assassinat de Jean Jaurès, ce même jour, bouleversa profondément les opinions, jusqu'alors assez arrêtées, de la gauche française. Avec la mort brutale du leader socialiste, celle-ci prit réellement conscience du danger immédiat qui pesait sur le pays et se rangea du côté de la défense de la nation avant tout.

« Défense nationale d'abord. Ils ont assassiné Jaurès, nous n'assassinerons pas la France », titrait, dans son journal *La Guerre sociale,* un G. Hervé qui suivait l'évolution de l'opinion générale. La SFIO s'engagea le 1er août à soutenir politiquement le gouvernement. La CGT se rallia officiellement à l'Union nationale le 4, renonçant à déclencher la grève générale prévue de longue date en réaction à la mobilisation. Devant l'attitude favorable du monde ouvrier, Louis Malvy, ministre de l'Intérieur, renonça à utiliser les mesures répressives inhérentes à l'application du Carnet B[35]. Le bureau de l'arsenal et les meneurs de la Bourse du travail n'en furent donc pas réduits à gagner « le maquis ». Ils restèrent à leur poste jusqu'à la mobilisation de certains de leurs membres et tournèrent souvent le dos aux résolutions pacifistes qui leur avaient été chères jusqu'alors : « En cas d'aventure guerrière, le devoir de tout travailleur est de ne pas répondre à l'ordre d'appel et de rejoindre son organisation de classe pour y mener la lutte contre ses seuls adversaires : les capitalistes[36]. »

Les menaces intérieures étant écartées, le gouvernement pouvait désormais s'investir entièrement dans le conflit contre l'ennemi extérieur. En l'espace de quelques jours, le mot d'ordre « À bas la guerre » fut oublié. À l'exception de certains militants particulièrement convaincus et des premiers concernés par l'appel sous les drapeaux, la situation à l'arsenal demeura calme en matière de revendications pacifistes. On trouva bien entendu quelques voix pour manifester contre la mobilisation. Des échauffourées éclatèrent même sur la place du Champ-de-Bataille quand des passants ne se découvraient pas devant la musique des équipages de la Flotte. Mais globalement, le patriotisme triomphant semblait avoir pris le pas sur le pacifisme.

D'un point de vue politique, la situation était identique. Le 6 août, une semaine à peine après la manifestation monstre du 28 juillet pour la paix, le conseil municipal de Brest, à majorité socialiste, estima « qu'à un moment aussi grave pour la nation, les dissensions politiques et les querelles de partis

de ministres radicaux dans les gouvernements qui se succédèrent au cours de la guerre. Voir S. Berstein, *Histoire du Parti radical*, vol. 1, *La Recherche de l'âge d'or, 1919-1926,* Paris, 1980, p. 87-93.

[34] Arch. dép. Finistère, 1 M 235, Comité secret du syndicat du port, de la Bourse du travail et de la Jeunesse syndicaliste, 29 juillet 1914.

[35] C'est-à-dire l'arrestation immédiate des militants suspectés de menées pacifistes et antinationalistes.

[36] Extrait d'une motion votée lors du congrès CGT de 1912. Cité dans J. Defrasne, *Le Pacifisme,* Paris, 1983, p. 82.

Livre 1.indb 367 11/02/2015 13:54:01

[devaient] disparaître pour faire place à l'union de tous les Français », tout en formulant des vœux pour le succès des troupes « chargées de défendre l'intégrité du territoire » et en levant la séance au cri de « Vive la France ! Vive la République ![37] ».

Le revirement brutal qui devait mener la gauche brestoise et son syndicat le plus influent du pacifisme au patriotisme – pour le moins à la passivité ou à l'attentisme – résultait également du fait qu'en cette fin d'été 1914, la majorité de la population espérait une victoire rapide et, en conséquence, un conflit limité dans le temps. Toutes les forces de gauche suivaient alors le gouvernement dans ses incitations à la patience et à la modération à l'égard des travailleurs. D'autre part, les ouvriers de l'arsenal savaient que nombre d'entre eux, spécialistes indispensables au maintien de la production, seraient mobilisés sur place à Brest. Le syndicat « rouge » adoptait la ligne conciliante de la CGT.

Lors du conseil national confédéral (26 novembre-5 décembre 1914), seule une minorité des membres se prononça contre la guerre[38].

Les ouvriers de l'arsenal face à la réalité des faits

Les idéaux pacifistes à l'épreuve de la guerre

Pragmatisme à l'arsenal : le syndicat suit la CGT

Par suite de la mobilisation de Thoraval et d'autres membres du bureau des classes 1905-1910, Guyader fut nommé à la tête du syndicat en septembre 1914, assisté de Mérour. À l'exception de ce dernier, l'ensemble des élus était présenté par la police comme de tendance socialiste unifiée, ce qui allait dans le sens de la modération de la CGT. Le syndicat œuvra d'ailleurs généralement en direction d'un rapprochement avec la préfecture maritime.

À compter du début de l'année 1915, les effectifs syndicaux ne cessèrent de décroître, et la caisse de l'organisation se retrouva rapidement vide. De mille cinq cents adhérents en mai 1914, ce nombre était tombé à six cents en décembre, suite à la mobilisation, puis à peine à cinq cents (dont trois cents cotisants en moyenne) en juin-juillet 1915. Cependant, les départs pour le front ou dans les centres de mobilisation ne suffisaient pas à expliquer cette désaffection[39]. La répression des autorités militaires, qui maintenant avaient tout pouvoir à Brest[40], se faisait ressentir de manière plus pressante. Une circulaire du directeur des Constructions navales, de décembre 1915, prévoyait que toute infraction, même légère, à la discipline, serait punie de trois à trente jours de salle de police. La peine serait purgée à la prison de Pontaniou où l'ouvrier coupable se rendrait après son travail, sans quoi la punition serait transformée en prison. De quoi en décourager plus d'un et, pour nombre d'observateurs, il était à peu près clair que la crainte des sanctions était à l'origine de cette désertion du syndicat et notamment des postes de délégués d'ateliers[41].

Au début de décembre 1915, ce fut le bureau Marcel Salaün qui arriva aux commandes du syndicat « rouge ». Ses membres étaient issus de mouvances plus extrêmes que celles du précédent, selon les rapports de police de l'époque. Comme tous étaient

[37] Arch. dép. Finistère, 1 M 184, Surveillance de l'opinion, 1911-1917.

[38] Pierre Monatte, par exemple, fut un des rares à démissionner des instances confédérales (5 janvier 1915) en réaction au ralliement de la CGT à l'Union sacrée. Reprochant à Jouhaux et à la CGT d'avoir renié leurs principes, il publia et fit diffuser un texte intitulé *Pourquoi je démissionne du Comité confédéral.*

[39] Dans une réunion du 6 novembre 1915, le syndicat constatait que pour le mois précédent, seulement 40 francs de cotisations avaient été recueillis, ce qui correspondait à quatre-vingts cotisants.

[40] En vertu de l'état de siège.

[41] Cette fonction correspondait à une mise à l'index immédiate de la part des chefs ouvriers.

Livre 1.indb 368 11/02/2015 13:54:01

classés libertaires ou révolutionnaires et que tous étaient des antimilitaristes apparaissant sur les listes de suspects de la préfecture de 1912 et pour certains au Carnet B, il était légitime d'envisager dès lors une politisation accentuée de l'action syndicale à l'arsenal. Mais étrangement, la nouvelle équipe demeura fidèle à l'attitude adoptée par l'organisation depuis août 1914 et engagea même une campagne destinée à justifier l'attitude de la CGT depuis la mobilisation. En janvier 1916, le syndicat fit circuler un tract dans lequel il dénonçait les travailleurs allemands qui, les premiers, avaient trahi la cause du pacifisme, argument récurrent avancé par la CGT pour justifier de son ralliement à l'Union sacrée. Dans l'esprit des dirigeants, l'hémorragie d'adhérents accusée depuis le début du conflit provenait en grande partie de l'échec des campagnes pacifistes menées par la confédération pour s'opposer à la guerre.

Le mois suivant, les membres du bureau signalaient à la direction les ouvriers responsables de malfaçons dans la fabrication de canons. Venant d'antimilitaristes qui prônaient il y a peu le sabotage et la grève insurrectionnelle, cette attitude pouvait paraître singulière. Mais elle confirmait également le fait que les actes de malveillance contre l'outil de travail, surtout en temps de guerre, n'étaient pas à l'ordre du jour à l'arsenal de Brest, même chez les anarchistes et les révolutionnaires. Face à la réalité des faits, les théories les plus extrêmes n'avaient plus cours.

Bien évidemment, pas plus dans l'établissement militaire que dans l'ensemble de la population, l'opinion n'était monolithique, belliciste et patriote. Mais l'inquiétude face à la répression et la méfiance vis-à-vis de la délation[42] étaient omniprésentes et entravaient toute volonté de prise de position publique contre la guerre.

Certaines individualités commençaient cependant à mettre discrètement mais directement en cause le gouvernement en l'accusant de camoufler les échecs français. Sur le port, on parlait du remorqueur *Infatigable* et du croiseur *Jeanne d'Arc* dont le torpillage dans les Dardanelles aurait été passé sous silence. D'un point de vue collectif, dès 1915, le syndicat des travailleurs municipaux fut la première organisation brestoise à voter un blâme contre la CGT. D'autre part, la dizaine de membres que comptait encore la Jeunesse syndicaliste, d'inspiration anarchiste, s'était associée à l'œuvre de Sébastien Faure en diffusant à Brest son manifeste *Vers la paix*.

Mais les voix pacifistes étaient encore rares et le mot d'ordre général demeurait : union derrière le gouvernement et son armée. Le 30 mai 1915, la Bourse du travail en vint même à participer à la « Journée française », souscription publique à vocation patriotique. Il était clair que, dans de telles conditions, l'éventualité d'une campagne structurée contre la poursuite de la guerre était tout à fait exclue.

À l'arsenal également, la situation commençait à évoluer timidement. Individuellement, certains étaient demeurés sur leurs positions d'avant-guerre ou y étaient revenus. S'ils avaient cessé de crier haut et fort « Non à la guerre ! », ils n'en avaient pas pour autant appelé à la faire et, en aucun cas, n'avaient proféré des propos jusqu'au-boutistes. Sans aller jusqu'à la rébellion ouverte, à la manière des militants regroupés autour de *La Vie ouvrière,* leurs opinions et leur conception de la société avaient été mises en sommeil mais ne demandaient qu'à se réveiller.

[42] Par exemple, le 1er avril 1918, fut arrêté et remis à l'autorité militaire Eugène Athias, mécanicien mobilisé à l'arsenal pour « propos défaitistes et malveillants à l'égard de la France ». S'adressant à une femme qui commentait les bombardements de Paris, il aurait déclaré : « Vous trouvez drôle que les Allemands bombardent Paris ; mais c'est ici que je voudrais les voir, ce ne serait pas trop tôt que l'on bombarde ici toutes ces grosses… ». Arch. dép. Finistère, 1 M 268.

Livre 1.indb 369 11/02/2015 13:54:01

Un revirement déconcertant : Victor Pengam

Ces années de conflit furent capitales pour expliquer les mutations que connut l'anarcho-syndicalisme à Brest et en France. Plus globalement, ces quatre années marquèrent un tournant irréversible dans l'histoire de la pensée anarchiste et protestataire de la cité du Ponant. Mis à part le cas singulier – bien qu'il ne fût pas unique – de Gustave Hervé, certains des leaders charismatiques du mouvement pacifiste brestois furent confrontés à des épreuves qui les conduisirent à revenir sur leurs opinions qu'aucun événement n'avait, jusqu'alors, réussi à ébranler. Bien au contraire, en général, ils les avaient confortées. La réalité d'une guerre qui n'en finissait pas, les tueries et les mutineries du front, l'attitude générale du mouvement ouvrier européen face au fléau et, pour certains, des expériences personnelles particulièrement pénibles, vinrent à bout de ces certitudes[43].

La progression idéologique de Victor Pengam au cours du conflit fut, de ce point de vue, tout à fait symbolique. Chantre de l'antimilitarisme depuis plus d'une décennie à Brest, il fut mobilisé dans l'infanterie coloniale en 1914, sans avoir aucunement tenté de s'y soustraire. Au front, il fut blessé à deux reprises et contracta la tuberculose. Revenu à Brest, il s'éloigna parfois diamétralement des conceptions libertaires et révolutionnaires qui avaient été la source de son combat d'antan. Selon G. Baal[44], lors de son retour, Pengam se rendit au siège de la CGT, à Paris, où il fit part de ses impressions de combattant. On ne reconnut pas le militant qui, encore une année et demie auparavant, concluait le meeting du 28 juillet 1914 par ces mots : « À bas la guerre ! ». Racontant avec satisfaction la terreur semée dans les rangs allemands par les « troupes noires » originaires des colonies françaises, il ne dissimula en rien ses nouvelles positions jusqu'au-boutistes. À compter de son retour dans la cité du Ponant, le fossé ne cessa de se creuser entre lui et ses anciens compagnons qui étaient demeurés fidèles – ou qui étaient revenus – à leurs opinions pacifistes et internationalistes.

Le 24 novembre 1916, Pengam soutint l'attitude de la CGT dans son ralliement à l'Union sacrée, s'efforçant de démontrer que le rôle de la confédération, au cours de cette guerre, « était de contribuer à la défense nationale[45] ». Il défendit la thèse selon laquelle c'était l'Allemagne qui avait déclaré la guerre à la France et qu'en conséquence, tous les citoyens se devaient de défendre les frontières. Aux oubliettes, les grandes théories internationalistes ostensiblement proclamées encore trois années auparavant. Il y avait eu défection du Parti ouvrier allemand (SPD) qui avait fait passer la solidarité nationale avant la solidarité de classe[46]. Ce dernier devait maintenant assumer les conséquences de son attitude. D'ailleurs, Pengam s'éleva ouvertement contre les initiateurs de la conférence de Zimmerwald[47] et contre l'attitude de la minorité conduite par Lénine. Il déclara même ne pouvoir « admettre de telles relations avec les Austro-Allemands qui [avaient] berné la classe ouvrière française ». Cette intervention ne provoqua aucune réaction significative de la part des libertaires présents. Manque de préparation ? Effet de surprise face au nouvel état d'esprit de Pengam ? Quoi qu'il en fût, la réplique de

---

[43] G. Manfredonia, « L'anarchisme au XXe siècle : de la crise au renouveau », dans J.-J. Becker, G. Candar (dir.) *op. cit.,* vol. 2, p. 135-145.

[44] D'après une note de décembre 1915, Arch. nat., F^7 13602, citée dans G. Baal, *op. cit.,* p. 79.

[45] Arch. dép. Finistère, 1 M 218, Rapport du commissaire spécial, 25 novembre 1916.

[46] G. Manfredonia, art. cité, p. 136.

[47] Village de Suisse où se retrouvèrent, du 5 au 8 septembre 1915, les délégués socialistes fidèles à l'internationalisme de trente-huit pays européens. Une minorité, appelée « la gauche de Zimmerwald » et conduite par Lénine, préconisait une reprise des relations internationales entre les mouvements ouvriers des pays belligérants.

Livre 1.indb 370 11/02/2015 13:54:01

ceux qui pensaient encore qu'un « prolétaire n'avait pas de patrie[48] » ne se fit pas attendre longtemps.

Le 14 décembre suivant, alors que des voix libertaires – Alain Le Duff et René Guéna notamment – s'élevaient de plus en plus ouvertement contre la CGT et Léon Jouhaux « qui collaboraient à une œuvre de destruction », Pengam cautionna une nouvelle fois l'attitude de la direction confédérale, déclarant même qu'il serait heureux d'être sollicité par l'administration pour tout ce qui concernait l'amélioration de la condition de la classe ouvrière. La semaine suivante, le 22, les propos se firent plus acerbes. Guéna, René Martin, Le Duff, s'élevèrent contre l'attitude du secrétaire général de la CGT en allant jusqu'à déclarer : « Que la classe ouvrière serait plus heureuse sous la domination allemande ; que nos gouvernants mériteraient de voir la France attraper une bonne raclée ; qu'ils seraient contents si les flottes alliées étaient démolies, l'Allemagne aurait alors la liberté des mers ; qu'aucun argument ne les convaincra de la sincérité des politiciens, même des socialistes, qui n'ont d'autre souci que la défense de leurs sinécures et de leurs jouissances qu'ils accroîtraient plutôt s'ils ne craignaient la révolte du peuple[49]. »

Malgré plusieurs tentatives pour réfuter ces arguments, Pengam fut désavoué par l'assemblée. Une page de l'histoire du syndicalisme brestois se tournait ce jour du 22 décembre 1916[50].

Pengam, sans toutefois quitter définitivement le syndicalisme, allait dorénavant s'en remettre au développement d'œuvres sociales en faveur des ouvriers et de leur famille : restaurant coopératif de l'arsenal en avril 1917, sanatorium en septembre 1917, et au fonctionnement de sa création favorite : les pupilles de la Maison du peuple. On le vit revenir fugitivement au bureau du syndicat de l'arsenal à l'été 1918, mais ce ne fut que pour défendre des positions modérées de la CGT et de la fédération à l'encontre des idées bolcheviques qui tendaient à s'installer alors au sein du syndicat.

L'exemple de Pengam ne fut pas unique mais il fut certainement le plus représentatif d'un anarcho-syndicaliste brestois confronté à la réalité des événements, pris au centre d'une tourmente idéologique qui le confronta à ses contradictions. La trajectoire de Pengam, figure emblématique du Brest révolutionnaire d'avant-guerre, illustre également parfaitement l'itinéraire d'une CGT qui, collectivement et sous cette forme, ne devait pas se relever de son adhésion à l'Union sacrée, itinéraire qui allait déboucher sur une division syndicale profonde et durable.

Le difficile réveil des pacifistes brestois

L'ombre de Zimmerwald

Des dissensions apparaissaient donc parmi les ouvriers et l'unité derrière la CGT commençait à se fissurer. Cette fracture ne fit que s'amplifier plus le conflit s'enlisa.

Ainsi, à l'arsenal, on retrouvait des partisans de la reprise des négociations avec l'ennemi, comme J.-F. Thoraval, ancien secrétaire revenu du front. D'autres y étaient totalement hostiles. C'était notamment le cas du vieil anarchiste Jean Henri

---

[48] K. Marx, F. Engels, *Le Manifeste du Parti communiste*, Paris, 1980, p. 42.

[49] Arch. dép. Finistère, 1 M 218, Commissaire spécial, 15 décembre 1916.

[50] D'autant que parallèlement, le 18 décembre 1916, lors du congrès de la fédération socialiste du Finistère, ce fut la position minoritaire qui s'affirma. Favorable à la reprise des rapports internationaux et au droit pour l'Allemagne « de développer son génie propre », cette attitude départementale annonçait une farouche opposition aux majoritaires partisans de l'Union sacrée au cours du congrès national de Paris qui devait se tenir du 24 au 28 de ce même mois. D'ailleurs, lors du vote des motions, on y remarqua une vive progression des minoritaires (qui ne perdirent que de soixante-dix mandats : 1467 contre 1537 aux majoritaires. J. Defrasne, *op. cit.,* p. 85.), la fédération finistérienne étant classée dans cette minorité (C. Bougeard, *Les Forces politiques en Bretagne notables, élus et militants, 1914-1946,* Rennes, 2011, p. 91).

Livre 1.indb 371 11/02/2015 13:54:01

Demeule[51], qui adoptait, comme Pengam, une attitude aux antipodes des idées qu'il défendait encore au début de 1914 et à l'époque où il commémorait la Commune de Paris à la salle de Venise aux cris de « Vive la Sociale ! Vive la Commune ! Vive l'Internationale ! ». C'était le 17 mars 1889.

Mais en avril 1916, au cours d'une réunion syndicale, il déclarait de manière virulente : « Qu'il ne [croyait] pas possible d'entretenir des relations fraternelles avec les Allemands ; qu'il [approuvait] l'attitude qu'a observée jusqu'à présent la CGT ; qu'il [espérait] qu'elle ne s'en départira pas avant la fin des hostilités ; qu'il [serait] temps alors, après que nos soldats [auraient] chassé les Allemands de France et de Belgique, de discuter sur l'opportunité de renouer avec eux des relations syndicales[52] ».

Cette réunion fut tout à fait symptomatique de la division qui régnait parmi les travailleurs et les membres du syndicat à ce moment. La discussion avait commencé par le commentaire d'un vœu soutenu par Salaün et Le Duff, vœu qui tendait à ouvrir dans les milieux ouvriers une campagne pour la reprise des relations internationales ouvrières. Dès cette annonce, la moitié de l'assistance au moins quitta les lieux aux cris de « Sus aux Allemands ! ». Le vœu fut toutefois soumis au vote et adopté sans grand enthousiasme : dix-huit voix pour, six contre, trente abstentions, alors que la plupart des opposants avaient quitté la salle avant le scrutin. Ce qui n'empêcha pas, en mai, Alain Le Duff et Marcel Salaün, « de rappeler la fédération de la Marine CGT à ses devoirs », car à leur sens « elle emboîtait le pas à Gustave Hervé[53] ». Le printemps 1916 marqua donc une évolution sensible des positions du syndicat de l'arsenal.

Mais cette progression vers le pacifisme n'était pas uniquement le résultat d'une prise de conscience spontanée. Il y avait eu un élément déclencheur et il semble avéré que ce déclic fut la visite d'Inessa Armand[54] dans la cité du Ponant à ce même moment[55]. Celle-ci vint à Brest juste avant la conférence de Kienthal[56] pour entretenir les responsables syndicaux brestois des projets du Comité pour la reprise des relations internationales (CRRI)[57]. Suite à cette/ces réunion(s), un groupe d'une quinzaine de personnes s'était formé[58] pour propager les idées pacifistes de la « gauche de Zimmerwald ». Dans ce groupe, on retrouvait Alain Le Duff, secrétaire adjoint du syndicat de l'arsenal et René Guéna[59], ce dernier entretenant une correspondance directe avec Inessa Armand. Dans un courrier adressé à Charles Benoît[60], ce même Guéna reconnaissait explicitement l'existence d'un groupe du CRRI à Brest et l'implication directe de l'amie de Lénine dans sa création[61].

Les effets de cette rencontre se firent aussitôt ressentir, et, à compter de décembre 1916, comme

---

[51] Tonnelier à l'arsenal, déjà présent sur les listes de suspects de 1894 en tant que « propagandiste libertaire antimilitariste », il avait en outre fait l'objet, en 1906, d'une instruction judiciaire pour « excitation de militaires à la désobéissance ». Lors de la révision du carnet B de 1912, les autorités prévoyaient de l'arrêter en cas de tension, le considérant comme « dangereux et susceptible de faire du sabotage en cas de mobilisation ». Arch. dép. Finistère, 1 M 255, Notice individuelle, 18 février 1909.

[52] *Ibid.*, 1 M 243, Syndicat rouge du port de Brest.

[53] *Ibid.*, 1 M 243, Syndicat rouge du port de Brest.

[54] Inessa Armand ou Inès Armand, née Élisabeth Pécheux d'Herbenville, amie personnelle de Lénine.

[55] En mars ou/et avril 1916 : A. Kriegel, « Sur les rapports de Lénine avec le mouvement zimmerwaldien français », *Cahiers du monde russe et soviétique*, vol. 3, n° 2, p. 299-306.

[56] Village de Suisse. Conférence internationaliste qui faisait suite à celle de Zimmerwald.

[57] Groupe créé par la « gauche de Zimmerwald ».

[58] F. Ferrette, *Ainsi naquit le Parti Communiste Français*, référence électronique. http://www.le-militant .org.

[59] Secrétaire adjoint du syndicat du port en 1918.

[60] Militant socialiste révolutionnaire puis anarchiste, pacifiste, collaborateur à la revue *Les Temps nouveaux*. Il publia *La Paix par les peuples* au cours du conflit.

[61] Courrier du 9 juin 1916. A. Kriegel, « Sur les rapports de Lénine… », art. cité, p. 304.

Livre 1.indb 372 11/02/2015 13:54:02

nous l'avons évoqué, la contestation pacifiste se fit ouvertement dans les réunions syndicales, profitant également d'un contexte d'enlisement du conflit et d'une véritable lassitude de la population vis-à-vis des opérations militaires sanglantes, des pénuries et de l'augmentation permanente du prix des denrées.

D'un point de vue idéologique, le syndicat se fissurait maintenant ouvertement et des voix de plus en plus nombreuses s'élevaient contre Jouhaux, la fédération et la CGT. Alain Le Duff, qui entretenait également une correspondance suivie avec certaines figures du pacifisme français, comme Charles Benoît[62] ou Alphonse Merrheim[63], se retrouva à la tête de cette contestation. À ce dernier, par exemple, il demandait, dans un courrier du 3 février 1918, les raisons qui le poussaient à agir contre la majorité confédérale sans envisager la scission que lui-même, Le Duff, considérait comme souhaitable, sinon inévitable.

Les prises de position qualifiées de défaitistes ou d'antinationales apparaissaient maintenant au grand jour, notamment de la part des plus jeunes, sans doute plus dynamiques mais également plus exposés à l'appel sous les drapeaux. Toutefois, le syndicat de l'arsenal décidait de rester fidèle à la CGT en refusant d'adhérer au Comité de défense syndicaliste de Raymond Péricat (CDS), composé de quelques groupements dissidents de la CGT, favorables à une reprise des relations internationales[64]. Une progression vers des positions plus extrêmes aurait nui aux revendications professionnelles dans l'établissement militaire.

Le mouvement se structure

Un mouvement de plus grande ampleur était néanmoins amorcé à l'arsenal. Progressivement, les considérations politiques se mêlèrent aux revendications salariales et professionnelles. Les difficultés de la vie quotidienne s'aggravèrent une nouvelle fois en 1917. L'exaspération ne cessait de s'amplifier face à un pouvoir d'achat qui déclinait continuellement et des salaires qui demeuraient désespérément bas, face aux départs incessants de nouvelles troupes vers le front, face aux massacres qui s'y déroulaient pour ne gagner que quelques mètres, perdus dès le lendemain, face, en définitive, à un conflit qui n'en finissait pas et qui était à l'origine de tous les maux. « Une grande pacifiste, la misère, va nous prêter main forte » déclarait l'instituteur Mayoux[65], conscient que la situation matérielle des Français représenterait un poids bien plus important qu'un simple appel à leur sentiment pacifiste. Cette misère allait ouvrir la porte à une revendication plus ostensible en faveur de la fin des hostilités. Les craintes d'être condamné pour défaitisme, antinationalisme ou germanophilie, allaient s'estomper derrière la lassitude générale chez les ouvriers et la volonté réelle d'un retour à la paix.

Les décisions gouvernementales en matière de mobilisation n'arrangeaient pas les choses à l'arsenal. Ce que le ministère de la Marine donnait d'un côté, il le reprenait de l'autre, avec souvent une part non négligeable d'intérêt. Ainsi, une circulaire de novembre 1916 faisait connaître que les hommes mobilisables de l'établissement appartenant aux

---

[62] Arch. dép. Finistère, 4 M 199, Lettre d'Alain Le Duff à Charles Benoît, le 1er février 1918 : « Partout on bouge, en Autriche, en Allemagne, en Espagne, demain en Angleterre, en Italie ce serait déjà fait si les soldats de la République française ne leur avait pas tiré dans le dos […] Chez nous on dort, Jouhaux continue à sommeiller, malgré son ordre du jour de Clermont, Renaudel continue ses équilibres, etc. Les républicains-socialistes, socialistes, anarchistes sont traqués, coffrés à tour de rôle….Pensez vous toujours la paix proche ? [...] La relève des classes dans les usines ne dénote pas une fin très proche […] Les Alliés comptent encore sur les Américains pour leur donner un coup de main sans quoi la paix n'aurait pas été loin d'être conclue sans ces imbéciles, c'était fini à l'heure actuelle ».

[63] *Ibid.*, 4 M 199, Courrier d'Alain Le Duff à Alphonse Merrheim, 3 février 1918 : « Je pense que Jouhaux doit s'en aller à moins que les partisans de la paix ne fondent à côté de la CGT une CGT révolutionnaire ».

[64] A. Kriegel, *Aux origines …, op. cit.,* p. 285-289.

[65] Cité dans J. Defrasne, *op.cit.*, p. 87.

Livre 1.indb 373 11/02/2015 13:54:02

classes 1911, 1912 et 1913 étaient nommés ouvriers de 4e classe à quatre francs par jour[66]. Cependant, par la même circulaire, le gouvernement annonçait le départ des classes 1916 et 1917 pour leurs dépôts respectifs.

L'état d'esprit syndicaliste à Brest, début 1917, était qualifié d'« exécrable » par le préfet, principalement en raison de la propagande pacifiste qui y était menée à partir de l'arsenal. L'action d'Inessa Armand était incontestablement parvenue à mobiliser un groupe d'ouvriers, relativement limité en nombre, mais organisé et actif. De manière récurrente, des interventions « antifrançaises » ou « germanophiles » se produisaient maintenant au cours de réunions, autorisées à la condition formelle que les orateurs s'en tinssent à des considérations strictement professionnelles. Parmi les plus virulents, il était habituel d'y retrouver les ouvriers mobilisés, pourtant les plus susceptibles de rejoindre le front en cas de manifestation hostile au gouvernement et à l'armée.

Les tracts, brochures[67], conférences[68], affiches ou inscriptions sur les murs de Brest proliféraient. L'idée pacifiste se diffusait, surtout dans les milieux de gauche, mais également au sein de certains mouvements d'inspiration sillonniste. Par l'intermédiaire de Le Duff, les documents arrivaient à Brest. Il les distribuait lui-même, jusqu'à l'intérieur de l'arsenal. En conséquence, la répression fut à la mesure du péril représenté : les brochures et les tracts furent saisis, certaines réunions publiques interdites, les affiches lacérées. Au printemps, à la suite de l'hécatombe du Chemin des Dames, les arrestations de déserteurs se multiplièrent à Brest. Chaque semaine, plusieurs soldats étaient ainsi remis aux autorités maritimes. Originaires du Finistère et tentant de se cacher dans la plus grande agglomération du département tout en revenant près de chez eux, ils étaient de plus en plus fréquemment rejoints par des individus issus des régions de combats, en fuite ou/et tentant de s'embarquer. La médiatisation de ces arrestations, destinée à contrer la propagande pacifiste, n'eut pas toujours l'effet escompté. À plusieurs reprises, les ouvriers brestois firent preuve de solidarité envers ces déserteurs. Par contre, à la différence d'autres établissements industriels de l'État, l'arsenal ne lança pas de mouvement de grève générale pour protester contre les désastres du front. Dans la cité du Ponant, il n'était pas encore question que les mutineries de l'arrière fissent écho à celles des tranchées.

D'autre part, les trains de permissionnaires qui arrivaient à Brest en compagnie des ouvriers de l'arsenal résidant à Morlaix, Lesneven ou Landerneau, portaient de plus en plus fréquemment des inscriptions du type : « À notre naissance, notre mère nous a donné un berceau. À vingt ans, la France nous donne un tombeau », ou encore « Vive les poilus ! Vive la paix ! À mort Poincaré ! », « Pas de canons, du charbon ! ». Plus la guerre s'enlisait, plus ces graffiti étaient accompagnés de propos défaitistes et « antinationaux », gravés dans le bois des compartiments ou écrits à la craie sur les montant des vitres : « Vive la fuite ! Vive la révolution ! », « À bas la République et les radicaux ! », « Vive la France ! Vive les boches ! À bas les vaches qui nous conduisent ! À bas les ânes ! », « À bas la guerre ! Mort aux vaches ! Vive l'anarchie ! ». Et à partir de la fin 1917, ces slogans étaient naturellement rejoints par : « Vive la révolution russe ! », « À bas la guerre ! Vive Lénine ! Vive Trotski ! Vive la Russie ! ». Le départ des classes était également l'occasion d'entendre quelques cris sur les quais brestois : « Vive la paix ! », « À bas la

---

66 Salaire dérisoire au regard de l'augmentation du coût de la vie depuis 1914. Neuf cent quatorze ouvriers (huit cent soixante-dix immatriculés et quarante-quatre auxiliaires) étaient à la solde de 3,50 francs par jour. La situation n'avait pas évolué pour cette catégorie depuis juin 1910.

67 Notamment éditées par l'Avenir social d'Épône : *L'École laïque menacée*, de M. Vernet ; *Déclaration au Conseil de Guerre*, d'H. Brion ; *Notre affaire*, de M. et F. Mayeux ; *Les Femmes dans la mêlée*, de L. Colliard.

68 Alphonse Merrheim, Ludovic Frossard, Lucien Rolland, délégué permanent du Parti socialiste.

Livre 1.indb 374 11/02/2015 13:54:02

guerre ! ». Ces slogans se firent de moins en moins isolés au cours de l'année 1917.

Du pacifisme à l'insurrection

Un vent d'est souffle jusqu'à Brest

Malgré cette effervescence, le 17 juillet 1917, le préfet annonçait au ministre de l'Intérieur qu'il n'existait aucun projet concerté de grève générale en vue de faire pression sur le gouvernement pour une cessation des combats. De surcroît, É. Goude, socialiste maintenant minoritaire[69] et favorable à la reprise des relations internationales, s'abstenait singulièrement de toute ingérence – et de toute incitation à une quelconque ingérence ouvrière – dans les questions relatives à la conduite de la guerre ou de la politique internationale. D'ailleurs, les autorités civiles estimaient que le climat était à l'embellie au cours de l'été 1917 : « Aujourd'hui, une détente très appréciable s'est produite dans l'état des esprits, tant parmi les populations que parmi les permissionnaires. Les départs des trains réservés à ces derniers se font avec beaucoup plus d'ordre et l'on n'entend plus les cris de « Vive la paix ! », « Vive la révolution ! »[70] »

Mais cet optimisme dissimulait difficilement la réalité. La pensée pacifiste, si elle s'était apaisée dans son action face à la répression, ne s'était pas pour autant éteinte au cours de l'été. En septembre, lors du congrès fédéral de la SFIO à Brest, les militants présents se déclarèrent « partisans du Socialisme international, de la conférence de Stockholm, de la non-participation des socialistes au gouvernement et du refus au gouvernement des crédits de guerre (sauf dans certains cas déterminés)[71]. » En décembre, le syndicat de l'arsenal, par la voix de Salaün, vota un nouveau blâme à la fédération pour son apathie dans le combat à mener pour la reprise des relations avec les travailleurs des autres pays. Dans le milieu des arsenaux, Brest semblait maintenant être à la pointe du combat pacifiste et la fédération faisait figure de pâle épigone de la confédération de Jouhaux.

Les événements qui se déroulèrent à la fin de 1917 dans l'est de l'Europe allaient apporter un élan décisif au mouvement pacifiste en France et à Brest en particulier. Pourtant, le préfet Second, en novembre, semblait manquer de sagacité quand il annonçait à son ministre de tutelle : « La situation en Italie et en Russie ne paraît pas avoir suscité de grave émotion, et, au contraire, l'arrivée à Brest des troupes américaines y a produit une impression des plus favorables[72] ».

Pourtant, le 2 décembre, au cours du congrès de l'Union des syndicats ouvriers du Finistère, Alain Le Duff proposa de faire voter une résolution ainsi conçue : « Le congrès adresse aux révolutionnaires russes (maximalistes) son salut fraternel et son appui moral. » Il essuya un refus, le bureau considérant que cette proposition dépassait les attributions purement professionnelles de l'assemblée. Mais il s'agissait toutefois d'un signe fort qui laissait présager la tournure qu'allait prendre l'action du syndicat de l'arsenal en 1918.

---

[69] Le courant minoritaire de la SFIO, favorable à la reprise des relations internationales et, *in fine*, à la paix, ne fit que se renforcer au cours des années de la guerre pour devenir majoritaire au congrès national des 28 et 29 juillet 1918 (victoire de la motion Longuet sur la motion Renaudel). Voir J.-J. Becker, « La gauche et la Grande Guerre », dans J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches…, op. cit.,* p. 324. À cette même époque, à la CGT, les pacifistes étaient encore loin de représenter la majorité des militants. Cette physionomie de la représentation politique et syndicale ouvrière au sortir de la Grande Guerre allait expliquer, pour une grande part, les différences d'attitude lors des congrès de scission de Tours en décembre 1920 pour la SFIO et de Lille en juillet de l'année suivante pour la CGT.

[70] Arch. dép. Finistère, 1 M 133, Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 27 août 1917.

[71] La position minoritaire, déjà victorieuse au congrès de 1916, s'affirmait au sein de la fédération finistérienne. P. Brigant, *op. cit.,* p. 66-75.

[72] Arch. dép. Finistère, 1 M 133, Rapport du préfet au ministre de l'Intérieur, 17 novembre 1917.

Livre 1.indb 375 11/02/2015 13:54:02

La modération excessive de l'équipe Marcel Salaün, malgré une hostilité de plus en plus manifeste à l'égard des positions de la fédération au cours des derniers mois de son mandat, entraîna un changement de direction en décembre 1917. Les adhérents portèrent aux commandes du syndicat un bureau aux idées largement plus avancées, avec à sa tête Léon Capitaine.

La caisse de l'organisation affichait, au 1er décembre 1917, un avoir de mille six cents francs, ce qui n'était pas arrivé depuis bien longtemps. Cette situation était la conséquence des adhésions enregistrées à la suite des quelques mouvements de grogne professionnels qui s'étaient soldés par des succès au cours de l'année écoulée et, il ne faut pas le négliger, de celles recueillies en raison d'un contexte belliciste auquel personne ne voyait aucune issue, tout au moins positive[73]. Le renchérissement des denrées avait poussé de nombreuses catégories, notamment des femmes – les « munitionnettes » – à adhérer[74], si bien que le bureau, à compter du début de 1918, n'eut même plus à recourir à des arguments idéologiques pour recruter. Il lui suffisait de rassembler les ouvriers autour des difficultés du quotidien.

Vers la grève générale

Délaissant provisoirement la propagande pacifiste[75], Léon Capitaine et ses camarades parvinrent à mobiliser, suscitant des premiers mouvements strictement professionnels pour une augmentation des soldes des buandières en janvier ou encore pour l'obtention de la « Thune »[76] pour les basses catégories en février.

Mais derrière ces mouvements catégoriels et sous le couvert d'une demande de relèvement général des salaires, le bureau du syndicat allait tenter d'entraîner l'ensemble des personnels vers une action de plus grande ampleur. Un ultimatum de grève générale fut déposé pour le 28 février si les revendications n'étaient pas acceptées. Incontestablement, les esprits n'étaient plus à la conciliation. La fédération CGT de la Marine ne cessait de rappeler Brest au calme et des élus comme Goude ou Hervagault[77] furent même dans l'obligation d'intervenir pour apaiser les esprits[78].

Mais rien n'y fit et le syndicat maintenait la menace d'une grève. Les finances de l'organisation pouvaient maintenant lui permettre de soutenir un mouvement important et d'une durée significative. Le rapport de force avec l'autorité maritime n'était plus le même que quelques mois auparavant et un véritable danger pesait dorénavant, en plein conflit, sur l'organisation de la Défense nationale. La menace était telle que dès le 7 février le ministre de la Marine, Georges Leygues, ratifia les augmen-

---

[73] À la fin de 1917, le nombre d'adhérents était remonté à deux mille cinq cents après avoir atteint un pic à trois mille en juillet. Cependant, sur un effectif total de dix mille deux cent vingt et un salariés, cela ne représentait qu'à peine 25 % de syndiqués.

[74] Dans la première semaine de juin 1917, le syndicat comptait une centaine d'adhésions nouvelles quotidiennement.

[75] Le bureau participa néanmoins à quelques actions symboliques. En janvier, ses membres distribuèrent des tracts pour la libération d'Hélène Brion, syndicaliste pacifiste, secrétaire de l'orphelinat ouvrier « L'Avenir social » d'Epône, en instance du conseil de guerre pour défaitisme. Le 23 février, ils se joignirent aux instituteurs, lors d'une protestation contre le gouvernement « jusqu'au-boutiste » de Clemenceau qui leur enjoignait de dispenser des cours patriotiques à l'école. Enfin, en mars, ils refusèrent de participer aux travaux des commissions de la loi Mourier qui devaient parcourir les arsenaux afin de former des contingents d'ouvriers aptes à partir au front pour être remplacés par des « coloniaux ».

[76] La « thune » : la pièce de cinq francs. Montant horaire minimum réclamé par le syndicat rouge depuis 1910 pour les manœuvres de l'arsenal.

[77] Maire intérimaire de Brest pendant la mobilisation d'Hippolyte Masson.

[78] Le préfet maritime estimait « opportun qu'un orateur du parti socialiste vînt haranguer les syndiqués en faisant appel à leur patriotisme et à leur raison, étant donné que ses exhortations personnelles ne pouvaient s'adresser qu'aux membres du bureau du syndicat, beaucoup moins accessibles aux considérations d'ordre patriotique que la masse des ouvriers ». Arch. dép. Finistère, 1 M 243.

Livre 1.indb 376 11/02/2015 13:54:02

tations salariales pour l'arsenal de Brest. Quand la situation nationale l'exigeait réellement, le ministère des Finances n'était pas une étape insurmontable en matière d'amélioration du sort des ouvriers. Il n'existait donc plus de motif de grève. L'apaisement revint, au grand dam des leaders syndicaux qui étaient déjà gagnés par les idées bolcheviques. Car, pour beaucoup d'observateurs de l'époque, cette démarche en faveur d'une augmentation des salaires dissimulait en réalité l'objectif non avoué d'organiser un mouvement susceptible de dégénérer en un soulèvement révolutionnaire et défaitiste.

Cependant, le bureau Capitaine ne voulut pas rester sur cet « échec » et les signes annonciateurs d'un durcissement de l'attitude du syndicat apparurent de plus en plus ouvertement. Malgré les mises en garde des autorités, les réunions à caractère professionnel débordaient de plus en plus fréquemment vers des manifestations politiques et notamment pacifistes. On y parlait de paix, de Russie, de révolution, de Lénine, de Trotski et on y chantait *l'Internationale* comme aux plus forts moments du syndicat « rouge », dans les années 1900. À l'origine de toute propagande pacifiste à Brest, on retrouvait un ouvrier de l'arsenal. C'est ainsi, par exemple, qu'il fut établi que, le 10 janvier, un groupe de perturbateurs, venu troubler une conférence patriotique tenue par l'instituteur Le Bras au Relecq-Kerhuon, était mené par Capitaine en personne. Les autorités soupçonnaient également fortement, mais sans preuve, les membres du syndicat du port d'être à l'origine de l'apposition d'affiches « Debout les morts ! » dans les rues de Brest dans la nuit du 16 au 17 janvier, comme d'avoir incité un jeune ouvrier du Moulin-Blanc, un nommé Pouliquen, à inscrire dans les toilettes de la poudrerie des propos antinationaux[79].

Le syndicat de l'arsenal entretenait incontestablement un climat insurrectionnel dans l'ensemble du monde ouvrier brestois. En outre, les avantages matériels qui venaient d'être accordés aux travailleurs de l'établissement militaire ouvraient l'appétit des autres corporations : dockers, cheminots, employés des tramways électriques, etc. Pour les travailleurs de la ville, toute amélioration du sort des ouvriers du port encourageait leurs propres démarches pour parvenir à un résultat comparable.

La grève du 29 avril 1918

Quand approcha le 1er mai, les incitations à la grève générale se multiplièrent, malgré l'hostilité de Jouhaux qui lança un mot d'ordre en ce sens. Au demeurant, la masse des ouvriers ne semblait pas disposée à suivre car la méfiance vis-à-vis des idées de plus en plus révolutionnaires exprimées par le bureau Capitaine ne cessait de s'amplifier.

Ce fut à ce moment que le gouvernement prit une mesure qui allait être lourde de conséquences. Il décida de diminuer de soixante centimes par jour le taux de l'indemnité de cherté de vie[80] perçue par les personnels civils de l'arsenal à compter du 29 avril 1918, sous prétexte qu'une prime dite « de base américaine » leur était déjà attribuée[81].

L'effervescence gagna l'ensemble des ouvriers dès lors que l'on parla de toucher « au porte-monnaie ». Un mot d'ordre de grève générale fut lancé pour le 29 avril si le gouvernement ne revenait pas sur sa décision. Le syndicat envoya en outre au préfet maritime une protestation contre cette mesure :

---

[79] « Joffre le tueur d'hommes violeur des droits humains. Que demande le Peuple ? La paix à tout prix et il s'en fout des traîtres. Joffre le traître. ». Arch. nat., F 7 13 359, Rapport du 17 février 1918, cité dans M. Gallo, « Quelques aspects de la mentalité et du comportement ouvriers dans les usines de guerre, 1914-1918 », *Le Mouvement social*, n° 56, juillet-septembre 1966, p. 16.

[80] Disposition adoptée par le ministère en accord avec la Fédération CGT de la Marine en janvier précédent pour lutter contre le renchérissement général et continu du prix des denrées. Le montant de l'indemnité était de 360 francs par mois.

[81] L'ensemble des agents de l'État percevait une indemnité de deux francs par jour pour faire face à l'augmentation des prix qui avait suivi l'établissement des camps de « Sammies » à Brest, au cours de l'hiver 1917.

Livre 1.indb 377 11/02/2015 13:54:02

« Nous sommes la force, nous agirons ». Il est vrai qu'à ce moment, Capitaine et consorts pouvaient s'appuyer sur un contingent d'environ deux mille cinq cents adhérents.

Devant la fin de non-recevoir du ministère, la grève fut effective dès le 29 avril à l'ouverture des grilles de l'arsenal[82]. Le nombre de manquants fut évalué à trois mille deux cent soixante et onze sur l'ensemble de l'établissement (soit à peu près 32 % de l'effectif). Le 30, il était de cinq mille trois cent quatre vingt-sept (53 %) et le 1er mai, il ne s'éleva guère que de quelques unités pour atteindre cinq mille cinq cent cinquante-sept (54 %), malgré de nombreuses tentatives de débauchage. À la suite de la réception d'un télégramme annonçant l'échec des négociations parisiennes[83], la reprise du travail fut décidée pour le lendemain matin. Dans la nuit du 1er au 2 mai, des affiches furent apposées en ville : « Aux camarades grévistes. Votre bureau réuni hier au soir, a décidé la reprise du travail, ce n'est pas une capitulation. Nous reprenons le travail parce que nous estimons qu'un mouvement plus prolongé pourrait amener, vu les circonstances actuelles, des effusions de sang que nous voulons à tout prix éviter. Les pourparlers continuent. Rentrons donc la tête haute, notre mouvement a été splendide, conservons notre force pour une nouvelle occasion ».

Le 2, le travail recommença sans que les grévistes aient obtenu satisfaction. Certains subirent des sanctions disciplinaires[84], ce qui eut pour effet de détourner du syndicat un grand nombre de ses récents adhérents. L'effectif chuta dès lors pour n'atteindre que péniblement huit cents individus en décembre 1918, dont à peine cinq cents cotisants. L'organisation, qui se bolchevisait peu à peu, était revenue à son niveau de fin 1914/début 1915, comme si les élans de syndicalisation remarqués au cours des quatre années de guerre n'avaient été que des vicissitudes liées à ce contexte particulier. Cette constatation est confirmée si l'on observe l'influence du syndicat « rouge » par rapport au nombre des ouvriers employés dans l'établissement. Représentant uniquement 8,7 % des travailleurs occupés en janvier 1915, la proportion des syndiqués était exactement la même en décembre 1918, après avoir atteint 24,4 % au plus fort de l'embauche à l'arsenal, au tournant des années 1917 et 1918.

Mais le bureau ne s'était jamais véritablement illusionné sur les motivations des deux mille cinq cents à trois mille adhérents de l'année 1917, parlant même de syndicalisme « intéressé » de la part d'individus « qui n'étaient là que pour obtenir satisfaction. Maintenant que c'est chose faite, il ne faudrait pas trouver drôle de voir ce chiffre diminuer en flèche[85]. »

La grève du 1er mai 1918 à l'arsenal de Brest fut, en définitive, un semi-échec du point de vue du nombre de participants. Quant aux autres corporations brestoises, seuls cent vingt employés municipaux avaient marché. Du côté des travailleurs du secteur privé, personne n'avait suivi, hormis quelques dockers, toujours prompts à arborer leur drapeau noir. Il est vrai que la population, et notamment les ouvriers de la ville, ne soutenait pas le mouvement, voire le désapprouvait, ne comprenant pas la raison pour laquelle elle devait descendre dans

---

[82] En raison du contexte de guerre, les dirigeants risquaient d'être arrêtés en cas de grève. Ils le savaient et avaient pris leurs précautions en élisant un nouveau bureau composé de Dravalen, Dubois, Le Pape, Pochard, Allain, Ballan.

[83] Capitaine était parti le 30 avril à Paris avec Goude pour tenter de négocier avec le ministre. Mille cinq cents grévistes les avaient accompagnés au train de 17 h 30.

[84] René Guéna, René Martin, Dravalen (secrétaire de l'UD), François Craouyeur et quelques militants furent congédiés de l'arsenal à la suite de cette grève et pris en charge par le Comité de défense sociale de Jules Le Gall avant d'être mobilisés. Étrangement, Capitaine ne fut pas inquiété.

[85] Arch. dép. Finistère, 1 M 243, Syndicat rouge du port de Brest, 1907-1921.

Livre 1.indb 378 11/02/2015 13:54:02

la rue pour défendre des avantages auxquels elle-même ne pouvait prétendre.

Cet appel à la grève aggrava un peu plus les tensions existant entre le syndicat de l'arsenal et la fédération des travailleurs de l'État, cette dernière accusant Brest d'avoir répondu à l'appel des minoritaires du Comité de défense syndicaliste de R. Péricat. Et il est incontestable qu'à ce moment le bureau abondait de plus en plus ouvertement vers les théories pacifistes défendues par les minoritaires cégétistes, proches à la fois de l'ultragauche marxiste et de l'anarchisme. Le groupe du CRRI formé à l'initiative d'Inessa Armand, au printemps 1916, avait, semble-t-il, assez bien réussi son travail de noyautage dans les milieux ouvriers, car ces premiers adhérents brestois à la cause zimmerwaldienne se trouvaient maintenant aux commandes du syndicat de l'arsenal. D'ailleurs, René Guéna reconnut ultérieurement que la grève du 29 avril 1918 avait été lancée sous le couvert de la question des « 60 centimes », mais que son but réel était d'organiser un mouvement de propagande destiné à faire pression sur le gouvernement. Pensant être appuyés dans cette entreprise par les élus brestois, tout au moins É. Goude, les leaders du syndicat furent déçus par le peu de soutien reçu des hommes politiques. René Martin, dans une lettre à Charles Benoît[86], réagissait à cette attitude socialiste, et, si Goude n'y était pas explicitement cité, son nom apparaissait cependant clairement entre les lignes : « La grève n'a duré que trois jours, car nous sommes tombés dans un piège des politiciens de chez nous. On se croit averti contre la cuisine politique, des militants confiants et sincères peuvent être victimes d'un politicien formé à toutes les ruses et plaçant ses intérêts personnels avant les intérêts des ouvriers ».

Malgré une nouvelle hémorragie d'adhérents, le syndicat de désarma pas pour autant. Pour preuve, au premier congrès minoritaire CGT (la fraction pacifiste de la confédération) qui se déroula à Saint-Étienne les 19 et 20 mai 1918, il envoya un représentant, l'ouvrier militaire Émile Babouot qui vota les résolutions finales, résolument pacifistes et probolcheviques, se référant explicitement aux conclusions de la conférence de Zimmerwald.

Plus révélateur encore, en juillet, au congrès confédéral de Versailles, le syndicat de l'arsenal, représenté par Capitaine et Le Gars, réclama le renversement de Jouhaux et du groupe majoritaire (favorable à l'Union sacrée), de même qu'une campagne contre la guerre et pour une paix immédiate.

Néanmoins, l'échec de la grève générale du 29 avril avait eu pour conséquence une mise en sommeil du combat pour la paix au sein du mouvement ouvrier brestois. L'Armistice allait naturellement confirmer la tendance à l'accalmie dans ce domaine, même si la lutte devait reprendre dès le printemps 1919 contre la nouvelle guerre que l'armée française menait en compagnie de Koltchak et Denikine sur d'autres fronts contre les alliés d'hier, les vainqueurs de la révolution d'octobre[87].

Mais la mer Noire était loin de Brest et du point de vue syndical, la victoire devait porter un coup sérieux aux théories libertaires antimilitaristes prônées haut et fort par la CGT d'avant-guerre. Le prestige des anarcho-syndicalistes serait sans doute sorti moins écorné du conflit si le sort des armes avait été différent. À l'extrême gauche, c'est le bolchevisme qui sortait grandi de la guerre à la suite de la révolution soviétique. Et le syndicat du port, qui avait déjà pris le train en marche depuis l'arrivée aux commandes de Léon Capitaine, allait persévérer dans ce sens pour se diluer finalement, à la charnière des années 1918 et 1919, dans une supposée tentative de soulèvement révolutionnaire avortée à

[86] *Ibid*., 4 M 199, Grèves locales, 1904-1939. Lettre de René Martin à Charles Benoît, 5 mai 1918.

[87] Lutte pacifiste menée en faveur de la libération des mutins de la mer Noire, notamment à la suite de l'incarcération de Charles Tillon à la prison de Pontaniou, à l'été 1919.

Livre 1.indb 379 11/02/2015 13:54:02

Brest. C'était l'affaire des « Amis de la Vague »[88], sans doute également amplifiée par les autorités, car jamais l'intégrité des installations militaires n'eut à souffrir d'une quelconque exaction des travailleurs qui en avaient le plus aisément accès.

Les mots d'ordre des années 1900-1914 : insurrection, sabotage, action directe, restèrent donc lettre morte et ce type d'action – à l'exception de l'acte de Gourmelon en 1911 et de la grève générale – n'eut jamais cours dans le mouvement ouvrier brestois, *a fortiori* à l'arsenal[89].

[88] Épisode de l'histoire brestoise qui est détaillé par C. Geslin dans « Un soviet en Bretagne en 1918-1919 ? Ou les répercussions à Brest de la révolution bolchevique » dans B. Bruneteau, D. Cleach, A. Roudaut, *Histoire et politique : Mélanges offerts à Edmond Monange*, Brest, 1994, p. 39-50.

[89] À l'exception, également, de l'époque où la ville et l'arsenal étaient sous contrôle allemand, entre 1940 et 1944.

Résumé

Comme dans l'ensemble du pays, la CGT et la SFIO brestoises se déclaraient ouvertement pacifistes à la veille de la Première Guerre mondiale. Le syndicat, encore imprégné des idéaux anarcho-syndicalistes prônés au tournant des années 1900 par Fernand Pelloutier ou Georges Yvetot, engagea des campagnes clairement défaitistes, préconisant la grève générale et l'insurrection armée en cas de mobilisation.

Cependant, l'assassinat de Jean Jaurès le 31 juillet 1914 vint bousculer les opinions généralement bien déterminées des plus farouches partisans d'une paix à tout prix. Cet événement eut les mêmes conséquences à Brest que dans le reste de l'hexagone pour les forces de la gauche syndicale et politique qui se rallièrent à l'Union sacrée de Poincaré, tournant le dos à leurs idéaux internationalistes.

L'attitude générale du monde ouvrier brestois fut l'attentisme et le pragmatisme face aux difficultés du quotidien qui ne cessèrent de s'aggraver au cours de la guerre.

Néanmoins, il fut possible de constater des revirements inattendus parmi les plus farouches pacifistes d'avant-guerre qui, sans emboîter tout à fait le pas au natif de Recouvrance qu'était Gustave Hervé dans sa dérive jusqu'auboutiste, renièrent les idéaux qu'ils avaient clamés bien fort pendant des années. Ce fut notamment le cas du plus célèbre des travailleurs brestois des années 1900-1914 : Victor Pengam.

Cependant, à mesure que le conflit s'enlisait dans les tranchées du Nord et de l'Est, à mesure que les mutineries de l'arrière faisaient écho à celles du front, à mesure que les nouvelles des échecs français passaient au travers de la censure, à mesure que les prix augmentaient et que le ravitaillement devenait difficile, un sentiment pacifiste de plus en plus palpable refit son apparition à la pointe du Finistère. Orchestrée par un groupuscule de travailleurs de l'arsenal convaincu par les idées de Lénine et de la « gauche de Zimmerwald », une campagne pacifiste devait se développer à Brest. Initialement discrète car répréhensible et passible de conseil de guerre, celle-ci allait de plus en plus s'exprimer au grand jour, réactivée au cours de l'année 1917 par le désastre du Chemin des Dames et la révolution bolchevique.

Abstract

Like in most of France, the Brest branches of the CGT and the SFIO overtly proclaimed their pacifism on the eve of the First World War. The union, still imbued with the anarcho-syndicalist ideals defended

Livre 1.indb 380 11/02/2015 13:54:02

in the early 1900s by Fernand Pelloutier and Georges Yvetot, launched clearly defeatist campaigns, advocating a general strike and armed insurrection in the event of a general mobilization.

However, the murder of Jean Jaurès, on the 31st of July 1914, upset the generally firmly established opinions of the partisans of peace at any price. The event had the same consequences in Brest as in the rest of France for the forces of the syndicalist and political left, who rallied to Poincaré's Union sacrée, turning their backs on their internationalist ideals. The Brest working class generally opted for a wait-and-see policy and for a pragmatic attitude towards the difficulties of daily life, which constantly worsened as the war went on.

Unexpected reversals took place among the fiercest of pre-war pacifists, who, though they didn't follow suit with the Recouvrance-born Gustave Hervé and his hard-line drift, reneged on the ideals they had so strongly defended for years. This was notably the case of Victor Pengam, the most famous member of the local working class in the years 1900-1914.

However, as the war got bogged down in the trenches of Northern and Eastern France, as the mutinies of the home front echoed those of the war front, as news of French defeats or failures overcame state censorship, as prices rose and food supplies became sparse, a more and more palpable pacifist feeling reappeared in western Finistère. Organized by a small group of workers belonging to the naval shipyard and convinced by the ideas of Lenin and of the « Zimmerwald left », a pacifist campaign developed in Brest. It was at first discrete, since the ideas it expressed were reprehensible and punishable by court-martial, but rapidly grew in the open, as, in 1917, it was reactivated by the disaster of the Chemin des Dames and the Bolshevik revolution.

Diverradur

Pa oa ar Henta Brezel Bed war-nes tarza, ar CGT hag an SFIO a embanne beza peohgarourien, e Brest kement hag e Bro-Hall a-bez. Lañsa a reas ar sindikad kabalerez fallgalonet a-grenn, oh alia d'an diskroglabour ha d'an emzavadeg armet ma vefe bet mobilizet ar zoudarded. Padal, gand drouglaz Jean Jaurès d'an 31 a viz gouere 1914 oa bet daoubennet mennoziou taer difennerien ar peoh kousto pe gousto, o trei kein d'o uhelvennadou etrebroadelour, beteg mond a-du gand « Unvaniez sakr » Poincaré.

Dirag diêsteriou ar vuhez pemdezieg o kreski dibaouez, emzalh bed ar vicherourien e Brest a oa, dre vraz, gortoz da zibab petra d'ober hervez red an darvoudou. Darn euz ar peohgarourien fero a nahas an uhelvennadou bet embannet ganto a-vouez uhel. E-giz-se e-noa graet, da skwer, Victor Pengam, an hini brudeta euz micherourien Vrest er bloaveziou 1900-1914.

Koulskoude, dre ma chome skoillet ar brezel, eh adsavas e Penn-ar-Bed eur zantimant a-du gand ar peoh. Kaset en-dro gand eur strolladig labourerien euz an arsanaill, gounezet da vennoziou Lenine ha da re « tu-kleiz Zimmerwald », e kreskas e Brest eur hampagn evid ar peoh. Didrouz er penn kenta, ar habalerez ez eas war gresk a-hed ar bloavez 1917, adlañset gand taol-freuz ar « Chemin des Dames » ha gand an dispah bolchevik.

Livre 1.indb 381 11/02/2015 13:54:03

Livre 1.indb 382 11/02/2015 13:54:03

DOCUMENTATION

Livre 1.indb 383 11/02/2015 13:54:03

Livre 1.indb 384 11/02/2015 13:54:03

Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2013)

par Yann Celton (coord.)*

BREST

Archives municipales et communautaires

Pour cette année, il faut retenir parmi les versements :

- Le premier versement de la médecine du sport (essentiellement des dossiers de consultation). Ce fonds permet le suivi des Brestois ayant exercé une activité sportive dans la ville, un panorama atypique et riche de Brest.

- Un beau versement de photographies des années 1990 par l'ADEUPa (Agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest) sur ses aménagements.

Parmi les achats effectués par les Archives : un petit ensemble de photographies sur le remorqueur *Iroise*. Celui-ci complète un autre achat, celui de photographies de Trauner pour repérages du film *Remorques* de Jean Grémillon en 1939. Du navire qui inspira le roman de Vercel aux repérages du film, une belle page de la ville est ici retrouvée (fig. 1).

Parmi les dons : la collecte des archives privées de la Grande Guerre, après un début un peu lent, s'est accélérée. En don ou en prêt pour numérisation on peut mettre en exergue :

- La correspondance de Constant Briand, poilu originaire d'Ille-et-Vilaine, formé à Brest au printemps 1918. De nombreux détails sur la ville, le ravitaillement, les exercices émaillent ses lettres à ses parents. Il sera tué au front en septembre 1918.

- Un très beau journal (1914-1917) d'une infirmière brestoise à l'hôpital temporaire installé dans l'école Guérin, illustré de photographies.

- La correspondance de l'infirmier puis médecin auxiliaire entre Louis Le Borgne et sa femme, de 1914 à 1919. Elle comporte les missives des deux époux ainsi que deux touchantes lettres de leur fille à son père. Quelques photos accompagnent le fonds, dont une de la librairie ouverte dans l'entre-deux-guerres rue Émile-Zola, tout contre la buvette du théâtre (fig. 2).

Hugues Courant

BREST

Bibliothèque d'étude

Politique d'acquisition

Les acquisitions patrimoniales de la bibliothèque municipale de Brest viennent compléter les

* Conservateur de la bibliothèque diocésaine de Quimper et Léon

Livre 1.indb 385 11/02/2015 13:54:03



Fig. 1. – Tonneaux de vin en attente de chargement sur le cargo *Madali*, repérages pour le film *Remorques*, 1939.
Arch. mun. Brest, 2 Fi 13528, photographie Trauner.

fonds existants relatifs à la mer et la Bretagne, avec une attention particulière pour :

- l'histoire locale et l'histoire maritime ;

- la littérature maritime, bretonne et les personnalités littéraires liées à Brest et au Nord-Finistère ;

- les livres d'artistes dont les auteurs, illustrateurs ou thématiques ont un lien avec le Finistère ou la mer.

L'année 2013 a été marquée par l'acquisition d'un remarquable manuscrit décrivant le bagne de Brest et par l'enrichissement du fonds Saint Pol Roux.

Histoire locale et maritime

- Description du bagne, bâti dans l'arsenal de marine à Brest ; Notice sur le service des chiourmes ; Renseignements relatifs à la solde, habillement, armement et nourriture de la compagnie des gardes chiourmes au port de Brest, par Antoine Choquet de Lindu, ingénieur de la marine, Brest, 1750.

On doit ce manuscrit de trente-six pages à Antoine Choquet de Lindu, ingénieur brestois qui travailla quarante ans dans l'arsenal. Entré comme commis au port de Brest, il fut nommé sous-ingénieur en 1741, ingénieur deux ans plus tard et ingénieur en chef en 1746. On lui doit toutes sortes de constructions : des forges, des ateliers, des magasins, des casernes, le théâtre, l'hôpital… Ses réalisations les plus fameuses restent la chapelle du séminaire des jésuites, dite chapelle de la Marine, les formes de Pontaniou et, bien sûr, le bagne. Il écrivit l'article « Bagne » pour l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert et publia deux ouvrages : *Description des*

Livre 1.indb 386 11/02/2015 13:54:03

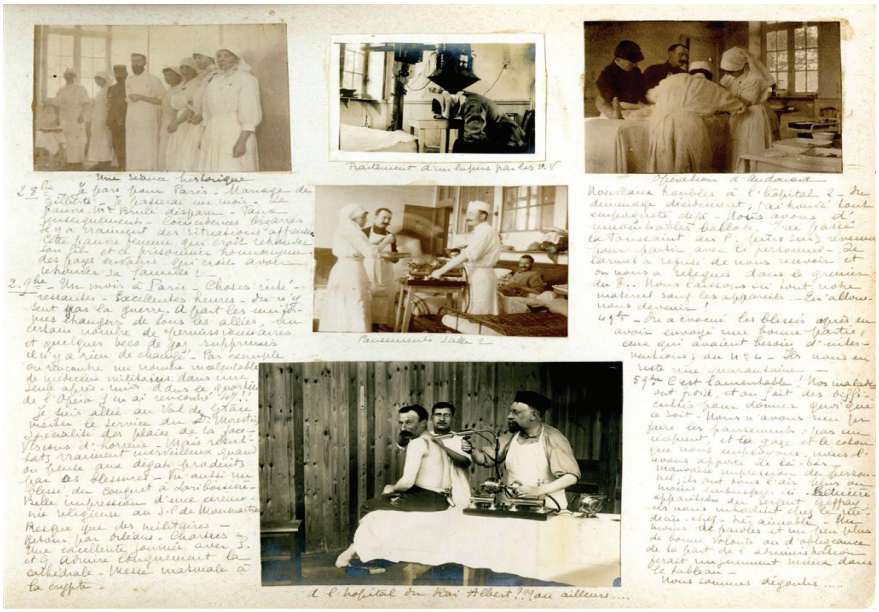

Fig. 2. – Traitement expérimental des plaies à l'air chaud à l'hôpital temporaire de l'école Guérin, journal de Marie Noël, 1916.
Arch. mun. Brest, 1 num 1759.

trois formes du port de Brest (1757) et *Description du bagne de l'arsenal de Brest* (1759).

Littératures

• Fonds Saint Pol Roux

La bibliothèque municipale de Brest conserve et enrichit régulièrement un fonds littéraire composé de manuscrits originaux (poèmes, textes en prose, brouillons), de correspondances et d'ouvrages du poète installé à Camaret et décédé à Brest en 1940 dans des conditions tragiques. Ce fonds a bénéficié de nombreuses acquisitions en 2013 :

- Cinq poèmes manuscrits issus du recueil *Août* (deux poèmes signés et trois brouillons autographes) : « Souvenirs d'enfance » (1892), « Malgré le code et puis la mode et puis le mode », « Dame de verre », « Le Cercle » et « Miroir ». La bibliothèque municipale de Brest possède également l'édition originale de ce recueil publié en 1958 et illustré par Georges Braque (RES FB B289).

- Manuscrit autographe du poème « Le calvaire immémorial », 1889, avec cachet du *Mercure de France* et indications de typographe. Ce poème a d'abord paru dans le *Mercure de France* (n° 21, septembre 1891) avant d'être repris dans *Les Reposoirs de la Procession* (t. I, Mercure de France, 1893) puis dans *La Rose et les épines du chemin* (Mercure de France, 1901).

- Manuscrit autographe du poème « Salutation », prononcé à l'occasion des grandes fêtes de Cornouaille de 1937. Ce texte a été publié dans *La Dépêche de Brest* du 19 juillet 1937 puis repris dans la revue *Bretagne* (n° 151, septembre 1937).

Livre 1.indb 387 11/02/2015 13:54:03

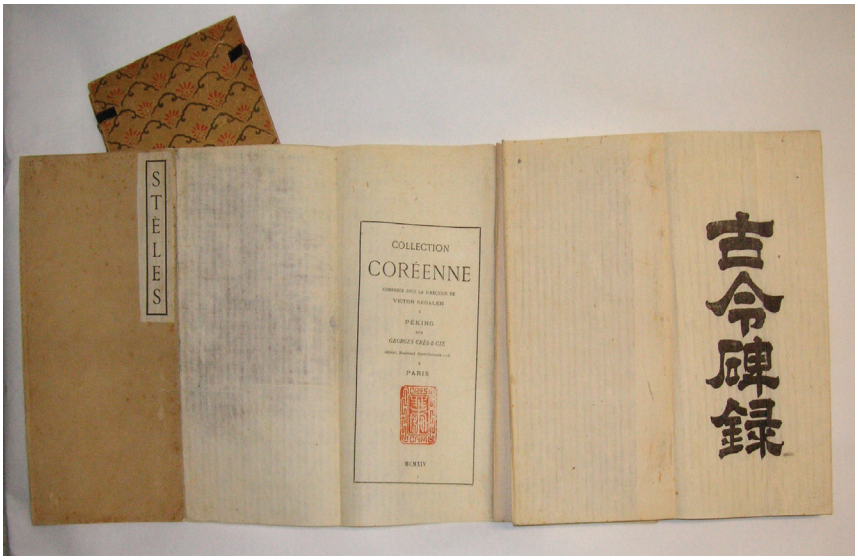

Fig. 3. – *Stèles*, poèmes en prose de Victor Segalen, édition de Pékin, 1912.
Bibl. mun. Brest.

- Manuscrit autographe du poème « Syracuse. Épitaphe sur un flot de lave », 28 août 1938. Ce poème a paru dans le n° 25 de *La Phalange* (16 décembre 1937), revue mensuelle symboliste dont le rédacteur en chef était Jean Royère, dont la bibliothèque municipale conserve une importante correspondance avec Saint-Pol Roux.

- Carte pneumatique autographe adressée à Alfred Vallette, 4 février 1903 : le poète annonce son mariage avec Amélie Bélorgey.

- Carte pneumatique adressée à Pierre Decourcelle, 1903 : le poète y évoque également son mariage.

- Manuscrit autographe du poème « Le génie », sonnet daté du 17 août 1936.

- Lettre autographe à Émile Boissier, 1903 : cette lettre « éminemment confidentielle » dénonce le plagiat de *La Dame à la faulx*, tragédie maintes fois remaniée par son auteur et rejetée, successivement, par la Comédie-Française et le théâtre de l'Odéon.

• Jean Genet, *Querelle de Brest*, 1947

La bibliothèque a pu faire l'acquisition en 2013 de l'un des cinq cent vingt-cinq exemplaires de l'édition originale et clandestine de cet ouvrage, publié sans date et sans nom d'éditeur en novembre 1947 par Paul Morihien et illustré par vingt-neuf dessins de Jean Cocteau. Ce document vient ainsi compléter une collection consacrée aux œuvres de fiction, romans, nouvelles, théâtre, bandes dessinées, films, etc., qui ont pour cadre la ville de Brest ou qui mettent en scène des Brestois.

Dans ce roman, Jean Genet (1910-1986) prend pour décor le port de la cité du Ponant, où le matelot Georges Querelle fait escale avec son aviso le *Vengeur*. Il livre une vision rude et violente des bas-fonds du port de Brest, qu'il a fréquentés dans les années trente, au cours d'une période de vagabondage qui l'a conduit dans toute l'Europe et au cours de laquelle il a effectué de fréquents séjours en prison. Les vingt-neuf dessins de Cocteau, exaltant un idéal masculin, ont contribué à l'ouverture d'un procès contre Genet en juillet 1954, pour attentat aux mœurs et pornographie.

Livre 1.indb 388 11/02/2015 13:54:05

• Victor Segalen, *Stèles*, Pékin, 1914

La bibliothèque de la ville natale de Victor Segalen conserve un manuscrit littéraire, quelques correspondances et de multiples éditions de ses ouvrages. Il manquait parmi elles cette édition, la deuxième, du recueil de poèmes en prose *Stèles*, publié pour la première fois en 1912 aux Presses du Pei-T'ang, à Pékin. Écrit lors du premier séjour en Chine de Segalen (1909-1914), cet ouvrage comporte seize poèmes de plus que la première édition (fig. 3).

Livres d'artistes

• Fonds Yves Picquet

Né en 1942 à Coutances, Yves Picquet vit et travaille en Bretagne depuis 1968. Parallèlement à son activité de peintre et de sérigraphe, il réalise depuis 1984 des livres d'artistes, essentiellement publiés aux éditions Double Cloche, qu'il fonde en 1986. Il a fait don à la ville de Brest en 2009 de nombreux livres, mais aussi d'estampes et de documentation diverse, qui éclairent son travail et ses relations avec les écrivains et les artistes. Ce fonds continue à se développer, grâce aux dons de l'artiste, qui ont été complétés cette année par trois acquisitions :

- Eustache Deschamps, *Sur prodiges et corps monstrueux*, Plouédern, éditions Double Cloche, 2012. Quatre enluminures d'Yves Picquet revisitant une ballade d'Eustache Deschamps.

- Laurine Rousselet, *Vacarmes*, Plouédern, éditions Double Cloche, 2012. Photographies et collages par Yves Picquet.

- Jacques Roman, *De la contemplation de la page blanche loin de la page blanche ou dix-sept méditations à l'usage du graphomane*, Plounéour-Ménez, Isabelle Sauvage, 2012. Dessins à l'encre par Yves Picquet.

• Fonds André Jolivet

André Jolivet, né en 1964, vit et travaille à Plougonven, près de Morlaix. Peintre et éditeur de livres d'artistes, il a réalisé à ce jour une centaine d'ouvrages. Il a exposé ces dernières années dans plusieurs galeries, à Paris et Marseille, en Bretagne, ainsi qu'au musée des Beaux-Arts de Kiev. Souhaitant assurer la conservation et la diffusion de son travail, André Jolivet a généreusement enrichi les collections de la bibliothèque municipale de Brest par le don d'un ensemble de livres d'artistes, témoignant des différentes étapes de son parcours artistique. La bibliothèque enrichit donc ce fonds par des acquisitions complémentaires. Deux nouveaux ouvrages ont rejoint le fonds en 2013 :

- Bruno Geneste, *Hauts lieux de pierre*, Plougonven, Voltije éditions, 2012, avec onze peintures à l'acrylique, encres de Chine & brou de noix d'André Jolivet.

- Maria et Nikos Vlantis, *Incertains lieux : Athènes – Ouessant*, Plougonven, Voltije éditions, 2012, onze peintures à l'acrylique, encres de Chine d'André Jolivet, sur dix feuillets à pagination double.

• Saint-Pol Roux, *La Volière*, Saint-Clément-de-Rivière, Fata Morgana, 2008. Dépliant de quatorze pages sous emboîtage en bois peint. Édition originale limitée à dix-huit exemplaires peints par Anne Walker.

Anne Walker est une artiste peintre née en 1933 à Boston, dans le Massachusetts (États-Unis). En 1956, elle s'est définitivement installée à Paris. En 1986, elle commence à travailler sur des œuvres à la gouache et au pastel, technique qu'elle privilégie depuis. Parallèlement, elle fait des livres peints, à exemplaire unique ou à série très limitée, pour accompagner des textes poétiques qu'elle apprécie.

• Isabelle Autisser, *L'Ouest céleste*, Paris, R. et L. Dutrou, 2006. Texte d'Isabelle Autissier illustré de cinq gravures originales de Richard Texier, tirés sur fac-similés lithographiés de cartes marines. Tirage à cinquante-cinq exemplaires sur vélin de Rives.

Au texte écrit par la célèbre navigatrice répond le travail plastique de celui que Philippe Le Guillou considère comme « l'homme des atlas, des globes, des sphères armillaires, des grimoires célestes, le

Livre 1.indb 389 11/02/2015 13:54:05

continuateur des rêveurs fous des cabinets de cosmographie, des scrutateurs du ciel, des rêveurs de galaxies toujours en quête de territoires nouveaux, d'hybridations et de métamorphoses, de limites infinies ». Un remarquable ouvrage que l'on doit à deux passionnés de la mer.

Conservation des fonds patrimoniaux

Deux relieurs du réseau des bibliothèques réalisent depuis septembre 2010 des réparations d'ouvrages patrimoniaux, selon un protocole conforme aux usages de la Bibliothèque nationale de France. Dix-sept documents ont été traités en 2013.

Mise en valeur des collections patrimoniales

Sept visites des réserves ou présentations de documents patrimoniaux ont été organisées en 2013, pour un nombre total de quatre-vingt-trois visiteurs.

Plusieurs expositions ont également été présentées à la bibliothèque d'étude en 2013 :

- « De Jonas à Moby Dick : variations autour d'un cachalot » (du 19 janvier au 2 mars) ;
- « L'art brut à l'Ouest » (du 6 avril au 18 mai) ;
- « Patrimoines en (re)construction », à l'occasion des Journées européennes du patrimoine (du 14 au 28 septembre) ;
- « Escale à Recouvrance : hommage à Pierre Mac Orlan » (du 27 septembre au 13 novembre) ;
- « Louis Hémon, écrivain » (du 12 octobre 2013 au 1er février 2014).

La revue *Patrimoines brestois*, publiée conjointement par la Bibliothèque municipale, les Archives municipales et communautaires, et le musée des Beaux-Arts a fait l'objet en 2013 de trois livraisons :

- « Brest, culture botanique », n° 17, janvier 2013 ;
- « Bellevue fête ses cinquante ans, 1963-2013 », n° 18, mai 2013 ;
- « Ode à la pluie », n° 19, juillet 2013.

Bénédicte Jarry

BREST

Centre de recherche bretonne et celtique. Bibliothèque Yves-Le-Gallo

Labellisé par le CNRS depuis le 1er janvier 2012, le centre documentaire du CRBC est désormais une unité mixte de service (UMS 3554). Autour d'une équipe de chercheurs qualifiés, le Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) dispose d'une documentation exceptionnelle accessible à toutes et à tous. Une priorité est donnée au domaine breton et celtique. À la fin de l'année 2013, la bibliothèque du CRBC possède plus de cinquante-huit mille ouvrages et deux mille cent collections de revues (http://portailcrbc.univ-brest.fr). Durant cette dernière année, deux mille sept cents documents ont été insérés dans le fonds documentaire et trois cent quatre-vingts abonnements de périodiques ont été reconduits. Dans les collections d'ouvrages inventoriés, on compte mille achats et huit cent quatre-vingts documents arrivés en donation au CRBC. En plus des ouvrages neufs acquis en librairie ou auprès des petits éditeurs, des livres anciens ont été achetés en salles des ventes ou en librairie d'occasion.

Enrichissement du fonds documentaire

Donations de l'année 2013

En janvier 2013, par suite de l'arrêt de ses activités, l'association Les Cartophiles du Finistère a cédé au CRBC une partie de sa bibliothèque : revues et ouvrages de cartophilie ou d'histoire régionale. Puis, à la suite de la fermeture de la bibliothèque du Patronage laïque du Relecq-Kerhuon en mai 2013, le centre documentaire a bénéficié d'un don de livres de littérature bretonne ainsi que de quelques périodiques (revue d'histoire populaire, *Le Peuple français*). Enfin, les collections de la bibliothèque Yves-Le-Gallo se sont enrichies de plusieurs donations particulières.

Livre 1.indb 390 11/02/2015 13:54:05

• Fonds Jacques Rouault

Durant l'été 2013, Jacques Deric Rouault, chercheur du CNRS à Paris, a fait don au CRBC de documents ayant appartenu à sa famille. On signalera en particulier *Chronique bretonne*, bulletin mensuel des Bretons de la banlieue ouest, revue dirigée par son grand-père André Rouault (1900-1988), publiée entre novembre 1932 et mai 1933 – ainsi que quelques papiers familiaux et des dessins à la plume réalisés par Yves Levoyer pour illustrer ce périodique. *Chronique bretonne*, constituée de cinq numéros en français avec quelques textes en breton, diffusait les informations des associations culturelles des Bretons de La Garenne, Courbevoie, Colombes, Asnières ou Neuilly. Parmi les contributeurs à cette revue, on peut citer : Guy d'Armor, Gaston Duveau, Yann Kouchouron, José Leconte, H. Lemaitre, Jean-Daniel Maublanc, François Menez, G. Milin, Marguerite Milon, André Rouault ou Maurice Tuloup. Les illustrations ont été réalisées par L. Blanchard, Louis Le Guennec ou Yves Le Voyer.

• Fonds Loeiz Herrieu

En 1991, la famille de Loeiz Herrieu (1879-1953), écrivain et collecteur vannetais, avait consenti au dépôt au manoir de Kernault d'un volumineux fonds d'archives familiales comprenant aussi une importante bibliothèque (ouvrages et périodiques en langue bretonne, documents religieux). En 2013, à la suite de la signature d'une convention entre le CRBC et la famille Herrieu, les documents sont transférés de Mellac à Brest, officialisant la donation au Centre.

• Fonds Jean Guéguéniat

En 2013, les archives du militant Jean Guéguéniat (1941-2004) ont été déposées au CRBC par sa veuve Danièle Guéguéniat. Enseignant de physique-chimie à Brest, J. Guéguéniat fut membre fondateur de l'Union démocratique bretonne (UDB) en 1964. Il a collaboré au *Peuple breton*, journal de l'UDB qu'il a ensuite dirigé. À la suite du congrès UDB de Lorient (1984), il quitta l'UDB avec l'ensemble de la fédération de Brest et du Léon pour créer Frankiz Breizh, organisation autonomiste bretonne dont il est resté un des principaux animateurs jusqu'à sa mort. J. Guéguéniat a été adjoint au maire de Brest et vice-président à la Communauté urbaine de Brest jusqu'en 2004.

Ce fonds d'archives contient vingt boîtes comprenant la comptabilité de Frankiz Breizh (FB), des documents relatifs aux différentes élections, aux différentes assemblées générales de FB, au journal des élus du pays de Brest (*Les Bonnets rouges*), des rapports politiques des différents congrès de l'UDB, des dossiers concernant la Fédération Régions et peuples solidaires et les relations entre FB et l'UDB, des coupures de presse, de la correspondance et des textes des interventions de J. Guéguéniat au conseil municipal ou au conseil communautaire de Brest.

Acquisitions de l'année 2013

• Fonds Jean-Christophe Cassard

À la suite du décès brutal du médiéviste Jean-Christophe Cassard (1951-2013), professeur à l'université de Bretagne occidentale et membre du CRBC, la bibliothèque de l'historien a été mise en vente par sa famille. À l'occasion de cette vente, à Locquirec, en juillet 2013, le CRBC a fait l'acquisition d'une partie de sa bibliothèque personnelle (deux cents ouvrages universitaires ou thèses concernant la période médiévale).

• Fonds Roger Gargadennec

Depuis plusieurs années, le Centre était sollicité par le musée de Pont-Croix au sujet de la bibliothèque de Roger Gargadennec (1924-2005), historien et écrivain spécialiste de l'histoire du Cap-Sizun et de Pont-Croix. Fin 2013, le centre documentaire a fait l'acquisition d'une partie de cette bibliothèque – ensemble de périodiques en breton, ouvrages en anglais sur les pays celtiques, documents sur les Bretons de Paris et sur l'histoire du Sud-Finistère.

Livre 1.indb 391 11/02/2015 13:54:05



Fig. 4. – *Old well, Locronan*, aquarelle de Gaston Fanty-Lescure, 1911.
Extrait de : F. M. Gostling, *The Bretons at home*. Brest, CRBC, C 24364.

Le reste de sa bibliothèque va demeurer au musée du Marquisat de Pont-Croix.

• Autres acquisitions de l'année 2013

À l'occasion de ventes aux enchères, le CRBC a acquis plusieurs ouvrages anciens. Y figurent des travaux du Dr Alfred Fouquet (1806-1875) sur l'histoire du Morbihan édités au XIXe siècle ainsi que quelques documents remarquables. On y trouve, par exemple, un ensemble intitulé Brittany contenant des récits de voyageurs datant du début du XXe siècle :

- *The Bretons at home*, de Frances M. Gostling (London, Methuen, 1911). L'ouvrage, comportant une introduction d'Anatole Le Braz (1859-1926), est illustré de douze aquarelles réalisées par Gaston Fanty-Lescure (peintre né à Paris et mort dans cette même ville en 1914). Cette deuxième édition de *The Bretons at home* contient trente-deux photographies, en particulier un portrait d'Anatole Le Braz, accompagné d'une informatrice, intitulé « At Port-Blanc (Anatole Le Braz collecting folk lore) ». Le Centre possédait déjà l'édition de 1909 ainsi que l'album-photo réalisé par F. M. Gostling pour A. Le Braz (fig. 4).



Fig. 5. – *The quays and sardine boats, Audierne*, dessin de Peter F. Anson, 1931.
Extrait de : P. F. Anson, *Mariners of Brittany*. Brest, CRBC, C 24334.

- *Mariners of Brittany*, de Peter F. Anson (1889-1975), illustré par l'auteur (London-Toronto, J. M. Dent and sons ; New York, E.P. Dutton, 1931.) Soixante-trois croquis de bateaux et de ports de pêche du Finistère (principalement) complètent le

Livre 1.indb 392 11/02/2015 13:54:06



Fig. 6. – *Sardine and tunny fishers on Concarneau quay*, photographie Charles, Concarneau.
Extrait de : L. Richardson, *Motor cruising in France from Brittany to the Riviera*. Brest, CRBC, C 24335.

texte de P. Anson ainsi que des statistiques des ports de pêche de Cancale à Nantes (fig. 5).

- *Motor cruising in France from Brittany to the Riviera*, de Leslie Richardson (London, Geoffrey Bles, 1925), ouvrage illustré de photographies. L. Richardson (1885-1934) y relate son voyage en France et s'intéresse particulièrement aux ports de pêche de Concarneau et Belle-Ile-en-Mer (fig. 6).

En plus d'un ouvrage de Paul-Yves Sébillot (1885-1971), *La Bretagne pittoresque et légendaire* (Paris, Les Gémeaux, 1919), la bibliothèque Yves-Le-Gallo a aussi pu acquérir quelques livres pour enfants :

- *Kiriki le korrigan*, de Jonquille Népomucène (s.l., Les éditions du Moustié, 1946). Ce recueil rassemble des chansons écrites par Pierre Bourguignon (1904-1957), auteur au savoureux pseudonyme de Népomucène Jonquille. Les illustrations, réalisées par Espérance, mettent en scène des animaux et des korrigans.

- *La Légende de l'île maudite*, de Guy Sabran (Paris, éditions GP, 1946). Cet album pour la jeunesse



Fig. 7. – *Locnoer, la ville engloutie*, dessin de Guy Sabran, 1946.
Extrait de : G. Sabran, *La Légende de l'île maudite*. Brest, CRBC, M 11758.

écrit et illustré par Guy Sabran relate la légende de la ville d'Ys. Guy Marie Louis Sabran, né le 26 juillet 1902, est un auteur et illustrateur réputé pour ses livres pour enfants (fig. 7).

- *Les dernières places de Marie aux sabots de bois*, de Jordic (Paris, Garnier, s.d.). Peintre, illustrateur et sculpteur, Georges Louis Pignon (1876-1915) a utilisé le pseudonyme de « Jordic » en tant qu'auteur et illustrateur de livres pour la jeunesse. Ce livret relate

Livre 1.indb 393 11/02/2015 13:54:09

les mésaventures d'une jeune employée de maison, d'origine bretonne.

Travaux d'inventaire

D'importants travaux de catalogage de livres ou de cartes géographiques ont été réalisés durant l'année 2013 : catalogage des cartes géographiques (total de deux mille cartes) et de la bibliothèque du druide Gwenc'hlan Le Scouëzec (1929-2008) [deux mille cinq cents ouvrages]. Le personnel a effectué d'autres opérations d'inventaire sur les fonds d'archives de l'écrivain breton Jakez Riou (1889-1937) [une boîte], du médecin, président-fondateur de la FALSAB, Charles Cotonnec (1876-1935) [une boîte] et de René Couffon (1889-1973) [travail en cours] ainsi que l'établissement du catalogue provisoire de la bibliothèque de Loeiz Herrieu. Des vacataires ont établi des listes des archives de L. Herrieu (cinq mille pièces d'archives inventoriées, trente-quatre boîtes), Jean Guéguéniat (1941-2004) [vingt boîtes], Armand Keravel (1910-1999) [quatorze boîtes inventoriées en 2013, travail à poursuivre] et Raymond Delaporte (1878-1945) [inventaire établi par une étudiante de master]. Tous ces inventaires sont publiés sur le site du CRBC.

Opérations de valorisation

Le fonds documentaire est largement exploité avec plus de dix mille communications par an et une ouverture au public de quarante heures par semaine. Des chercheurs étrangers (américains, japonais, russes ou britanniques) sont venus sur place consulter la documentation. Quelques opérations de communication ont été menées avec l'organisation des « Portes ouvertes » et l'accueil de groupes de visiteurs (auditeurs libres, généalogistes, musiciens ou lycéens).

La poursuite de la numérisation des carnets de collectes d'Anatole Le Braz a été rendue possible grâce à l'obtention de crédits CNRS (Huma-Num) dans le cadre du Consortium « Archives des ethnologues » (trente-huit carnets numérisés en 2013).

L'exposition sur le chant de tradition orale de Bretagne *Chantons toujours ! Kanomp bepred !* au manoir de Kernault organisée dans le cadre de l'EPCC (Établissement public de coopération culturelle) « Chemins du patrimoine en Finistère » a permis d'exposer des objets rares et précieux du CRBC (carnets de collectage d'Anatole Le Braz, magnétophones).

Les Journées du patrimoine ont été l'occasion pour le CRBC de collaborer avec la bibliothèque d'étude de Brest, organisatrice de l'exposition brestoise « 1913-2013, cent ans de protection ». Étaient également associés à l'opération les Archives municipales de Brest, le Service historique de la Défense et le Centre François Viète (équipe de recherche appartenant à l'université de Bretagne occidentale).

Marie-Rose Prigent

QUIMPER

Archives municipales et communautaires

Lieu de conservation de la mémoire de la ville et de ses habitants, le service des archives municipales et communautaires de Quimper conserve, collecte, classe, effectue les éliminations réglementaires et communique les archives publiques produites et reçues par les services municipaux de la ville et de l'agglomération. Les fonds représentent aujourd'hui environ 3 100 mètres linéaires de documents dont le plus ancien remonte au XIVe siècle. Le service gère également les archives produites par les services communs de Quimper Communauté ainsi que celles provenant des syndicats intercommunaux.

Public et communications

273 lecteurs en 2013 (302 en 2012) ont consulté l'année passée 7 175 documents (contre 9 518 documents en 2012). Le nombre total des lecteurs est en baisse. Cette baisse s'explique par l'ouverture depuis 2012 de notre portail Internet dédié aux archives où sont désormais accessibles la plupart des fonds d'archives consultés par les généalogistes

Livre 1.indb 394 11/02/2015 13:54:09

(état civil, listes électorales, recensements, fonds iconographiques…). La recherche scientifique universitaire se maintient après le difficile passage lié à la réforme des masters. 49 lecteurs dits « scientifiques » (enseignants chercheurs, étudiants en licence, en master, en thèse) ont travaillé en salle de lecture aux Archives municipales en 2013 (contre 51 en 2012). Deux mémoires et thèses ont été reçus en 2013, ce qui porte à 193 le nombre des travaux universitaires concernant Quimper collectés par le service des archives.

Par ailleurs, à la demande du centre de loisirs de la ville et d'enseignants de collège quelques groupes ont été reçus aux Archives pour une présentation des fonds d'archives et une initiation à la recherche.

Conservation préventive et restauration

La campagne de conditionnement général des séries modernes (1790-1959) a été poursuivie en fin d'année après la livraison d'un nouvel ensemble de neuf cents boîtes de conservation.

La restauration d'un certain nombre de documents d'archives a été poursuivie. Un parchemin du XIVe siècle, pièce la plus ancienne pièce de nos collections, a été restaurée ainsi qu'une table décennale de la commune de Kerfeunteun, deux affiches anciennes, douze ouvrages rares de la bibliothèque historique des Archives ont ainsi été restaurés et/ou reliés en 2013. Cette campagne de restauration et de reliure sera poursuivie en 2014.

Numérisation de fonds d'archives

Dans le cadre de la préservation des fonds d'archives, nous avons numérisé en 2014 un certain nombre de fonds et de documents d'archives. À savoir :

- Un ensemble de registres de l'état civil versés aux archives provenant de Quimper mais aussi d'Ergué-Armel, Kerfeunteun, et Penhars ;

- Une collection de 419 lettres d'anciens élèves de Kerbernez mobilisés durant la Grande Guerre ;

- Les registres d'engagés volontaires de Quimper pendant la Première Guerre mondiale ;

- Une collection de vingt-cinq registres des comptes des miseurs de la ville de 1478 à 1784 ;

- La collection des listes électorales de la ville de Quimper de 1831 à 1897.

Enrichissement des fonds par achats et versements

Achats et dons

Pendant l'année 2013, dix gravures et dessins anciens, et dix-neuf cartes postales et photographies anciennes, treize documents imprimés d'archives, trente-sept ouvrages anciens ont été acquis auprès de différents libraires et marchands ou à la suite de dons de particuliers.

L'ensemble des collections iconographiques nouvellement acquises a été numérisé.

Le service a également numérisé en interne les collections photographiques des Sœurs de la Providence (247 clichés) qui dirigèrent l'orphelinat situé dans ce quartier de Quimper ainsi que deux collections privées de plaques de verre consacrée à la Grande Guerre (190 clichés numérisés) [fig. 8].

La bibliothèque historique du service a été enrichie de cent cinq ouvrages neufs par achats et par dons.

Versements

Le service des archives a reçu en 2013, quarante et un versements d'archives représentant un volume de 156,2 m.l. (contre 153 m.l. en 2012) issus de l'ensemble des directions de la ville et de Quimper Communauté.

Huit mètres linéaires d'archives privées ont également été collectés et inventoriés :

- Fonds 40 J de Kerbernez : L'école pratique d'agriculture de Kerbernez en Plomelin, fondée par le philanthrope quimpérois Alexandre Massé,

Livre 1.indb 395 11/02/2015 13:54:09



Fig. 8. – Photographie d'un groupe d'orphelines de la Providence de Quimper en 1897.
Arch. mun. Quimper, 9 fi 4.



Fig. 9. – Les orphelins de Kerbernez en 1914.
Arch. mun. Quimper, 40 J 38.

instruit des orphelins aux métiers de l'agriculture. Elle accueille ses premiers élèves en 1901 et devient fondation reconnue d'utilité publique en 1906. En décembre 2013, la fondation Massé-Trevidy a fait don aux Archives municipales et communautaires de Quimper d'un ensemble d'archives historiques permettant de retracer l'histoire de l'établissement ; parmi ces documents figurent plus de quatre cents lettres de guerre restées inédites. Vingt-sept anciens élèves de l'établissement ont entretenu de 1914 à 1918 une correspondance régulière avec M. Jacques, le directeur de leur école, qui les informait en retour du destin de leurs anciens camarades partis au front. Une exposition a été réalisée à partir d'extraits des lettres échangées. Ces courriers redonnent la parole aux soldats de la Grande Guerre et permettent de

Livre 1.indb 396 11/02/2015 13:54:13

mieux comprendre la vie quotidienne, l'état d'esprit et le patriotisme de ces jeunes hommes, orphelins bretons, pauvres devenus soldats et confrontés aux horreurs de la Première Guerre mondiale (fig. 9).

- Fonds 41 J Joseph Halléguen : remis par la famille du maire de Quimper Joseph Halléguen, ce petit fonds comporte plusieurs documents importants sur le parcours politique de cet élu quimpérois, député-maire, gaulliste et ancien membre des FFL, qui fut aussi l'un des initiateurs du renouveau des Fêtes de Cornouaille.

Site Internet et mise en valeur des fonds d'archives

Les pages Internet du site de la ville de Quimper « Grenier de la mémoire », soit quelque trois cents pages, réalisées par les Archives[1], demeurent régulièrement consultées par le public. 26 418 visiteurs ont ainsi consulté 37 718 pages des « Greniers de la mémoire » en 2013.

La consultation des archives en ligne accessibles depuis le portail Mnesys des Archives connaît en parallèle une hausse de la fréquentation tout à fait remarquable. 34 029 visiteurs ont ainsi consulté 2 303 302 pages sur le portail des Archives en 2013. Soit plus que les 1 588 936 pages vues sur l'ensemble du site de la ville de Quimper. Ce succès silencieux témoigne du basculement rapide des salles de lecture des services d'archives dans le numérique, des évolutions des attentes du public et de ses habitudes de travail qui nous imposent, parallèlement à nos missions traditionnelles, de développer nos salles de lecture virtuelles.

[1] Notre portail Internet : http://mnesys-archives.quimper.fr/



Fig. 10. – Documents ayant appartenu au couple Berthomé.
Quimper, Médiathèque des Ursulines, 2013.

Expositions et publications

- À l'occasion des cent cinquante ans de l'arrivée du train, les Archives ont conçu la partie historique d'une exposition présentée à la gare.

- Les Archives rédigent chaque mois depuis plusieurs années la page consacrée à un aspect de l'histoire quimpéroise ou communautaire dans le journal municipal de Quimper *Le Mag*.

Bruno Le Gall

QUIMPER

Médiathèque des Ursulines

Odyssée des mots : le fonds Berthomé

Depuis 2002, la bibliothèque de Quimper abrite un exceptionnel ensemble de documents sur les droits de l'homme, le fonds Berthomé.

La quatrième édition de l'Odyssée des mots, événement littéraire qui s'est tenu cette année sur le thème de « Ceux qui ont dit non », a été l'occasion de faire connaître cette collection au public quimpérois en organisant une exposition, « La bibliothèque

Livre 1.indb 397 11/02/2015 13:54:14



Fig. 11. – Page de titre du Catholicon de Jehan Lagadeuc, imprimé à Tréguier par Jehan Calvez, 1499.

d'Éliane et Henri Berthomé », mise en scène telle une bibliothèque familiale contemporaine, dans laquelle les fauteuils invitaient à s'installer et à consulter les ouvrages exposés. Ce dispositif était accompagné de vitrines contenant des documents d'archives ayant appartenu au couple Berthomé prêtés par la famille, comme par exemple des lettres ou pneumatiques expédiés depuis la prison de Rennes ou du camp de Ravensbrück (fig. 10).

Cette exposition, qui s'est tenue à la Bibliothèque de Cornouaille du 2 au 24 février 2013, a été éclairée d'une conférence d'Erwan Le Bris du Rest, historien, qui, l'espace d'une parenthèse, a fait revivre ce couple de Quimpérois hors du commun, résistants, déportés, syndicalistes et militants des droits de l'homme.

Le préalable à l'organisation de l'événement a été, dans les mois qui l'ont précédé, le nécessaire traitement de ce fonds, dont les sept cents documents ont été informatisés, et dont la partie traitant des droits de l'homme a fait l'objet d'une bibliographie sélective ainsi que d'une présentation sur le portail des médiathèques [adresse en note], encore visible aujourd'hui.

Journées du patrimoine

Du 12 septembre au 27 octobre 2013, une exposition conçue et réalisée à partir des collections anciennes de la médiathèque a investi la galerie Max-Jacob, sous le titre « Penser et classer le monde : cinq siècles de dictionnaires ». Cette exposition se proposait de raconter l'histoire de la pensée à travers l'aventure éditoriale des dictionnaires et encyclopédies français, mais aussi bretons. Elle était accompagnée d'un second volet, sur les dictionnaires techniques, exposé dans les « fenêtres du patrimoine ».

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, un « week-end curieux » a été organisé, permettant à tout un chacun, sous la houlette des bibliothécaires du patrimoine, de manipuler les dictionnaires anciens afin d'en découvrir le fonctionnement et les particularités. Si, pour l'occasion, le rarissime *Catholicon* de Jehan Lagadeuc, dictionnaire trilingue breton- français-latin, imprimé à Tréguier en 1499, a été exposé, mais aussi numérisé et mis en ligne sur le portail des médiathèques[2], clin d'œil de l'histoire, Martial Ménard, auteur d'un imposant

[2] mediatheques.quimper-communaute.fr

Livre 1.indb 398 11/02/2015 13:54:15

Dictionnaire français-breton paru en 2012 aux éditions Palantines, est venu parler traduction et lexicographie bretonne lors d'un « goûter breton » organisé au cœur de l'exposition… (fig. 11)

Enfin, durant toute la durée de l'exposition, quelques classes des collèges et lycées de la région ont été accueillies afin de visiter l'exposition et découvrir l'aventure des dictionnaires et des encyclopédies du Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui.

L'ouverture en septembre 2013 du portail des médiathèques de Quimper Communauté ouvre de nouvelles perspectives de valorisation à plus long terme des collections patrimoine. En effet, on y trouve dès à présent à la fois des ouvrages numérisés, tel le *Catholicon* de Jehan Lagadeuc, déjà cité, mais aussi la mémoire d'expositions passées, l'exposition « Penser et classer le monde » pouvant être virtuellement parcourue ; le catalogue, épuisé en version papier, peut être aisément consulté au format PDF de même que de nombreuses autres bibliographies, etc.

Sandrine Koullen

QUIMPER

Archives et bibliothèque de l'évêché

L'année 2013 a été marquée par l'emménagement des Archives diocésaines dans ses nouveaux locaux, après deux ans de travaux et de déménagement. Le service dispose désormais d'un magasin d'archives climatisé d'une capacité de 1 700 ml ; d'une salle pour les archives intermédiaires, d'une salle de tri et d'une nouvelle salle de lecture. Cette dernière est désormais dissociée de la salle de lecture de la Bibliothèque diocésaine pour être plus proche du nouveau magasin.



Fig. 12. – Les Gras, 1922.
Arch. Évêché de Quimper, 4 Y 802, album Émile Bosson.

Livre 1.indb 399 11/02/2015 13:54:15

Parmi les nouveaux fonds entrés en 2013, peuvent être cité celui de la paroisse de Locronan. Outre les documents classiques d'un fonds paroissial (rapports des visites pastorales, cahiers de prônes, suivi des travaux sur l'église et les chapelles), ce dépôt rassemble les archives paroissiales concernant l'organisation des troménies au XXe siècle. On peut également citer un dossier historique intéressant sur les anciennes orgues. Il complète un fonds documentaire déjà entré aux Archives rassemblant des albums de photos, des coupures de presse et un important travail de documentation historique réalisé sur cette paroisse par l'abbé Roger Garrec, archiviste diocésain de 1995 à 2003 et auteur de l'ouvrage *Locronan. Histoire et tradition* (2012).

Le MCR (Mouvement chrétien des retraités) du Finistère sud a déposé des archives concernant son activité dans les années 1990 et 2000, récollections, pardons, illustrés de nombreuses photographies. On peut citer également au titre de l'année 2013 le premier dépôt d'archives de l'aumônerie des étudiants ainsi que l'entrée d'archives de la FCPMH (Fraternité chrétienne pour les personnes malades et handicapées) pour la période des années 1960 aux années 1980.

Est déposé également un intéressant album de photos de l'abbé Émile Bosson (1893-1974), professeur d'anglais au petit séminaire de Pont-Croix. Outre les habituelles photographies de groupes scolaires, l'album illustre les divers aspects de la vie au petit séminaire, en particulier les temps forts des fêtes, du sport, des excursions et des pardons (fig. 12).

Douze livres de littérature religieuse ayant appartenu à l'écrivain Auguste Dupouy ont été remis à la bibliothèque par son petit-fils, comme *Rome chrétienne* de Georges Goyau (1939) ou *La Poésie biblique* d'Édouard Dhorme (1931).

En fin d'année fut publié *Quimper. La Grâce d'une cathédrale*, aux éditions de la Nuée bleue. Cet ouvrage repose pour beaucoup sur les archives ou l'iconographie diocésaines. Ces recherches nous ont incité à reprendre l'organisation du fonds iconographique durant l'année, suivant un plan de classement géographique ou thématique.

Le catalogage de la bibliothèque se poursuit, pour de nouveaux fonds entrants. La bibliothèque d'Ancien Régime est cataloguée pour plus de trois mille volumes ; elle devrait compter plus de cinq mille références au final. Près de trois cents disques sont désormais catalogués, vinyles des années cinquante à soixante-dix, autant témoins du *revival* breton que de la musique au temps du Concile Vatican II. D'autre part, la numérisation de documents se poursuit également, ils devraient prendre place dans une future bibliothèque numérique.

Yann Celton, Kristell Loussouarn

Livre 1.indb 400 11/02/2015 13:54:15

Comptes rendus bibliographiques

Marie-Yvane Daire, Gwenaëlle Hamon (dir.), *L'Île aux Moutons (Fouesnant, Finistère). Un établissement gaulois dans son contexte atlantique. Étude pluridisciplinaire*, Saint-Malo, Centre régional archéologique d'Alet, 2013, 234 p., ill. Préface de Louis Brigand.

Sans être totalement nouvelle – Paul du Chatellier explora et publia, à la fin du XIXe siècle et au début du siècle suivant, les monuments mégalithiques de l'archipel de Molène – l'archéologie des îles finistériennes a connu, depuis une trentaine d'années, de remarquables développements. Jean-Paul Le Bihan à Ouessant, Yvan Pailler à Béniguet, Marie-Yvane Daire à l'île d'Iock en Landunvez ont ainsi, par leurs fouilles et leurs prospections, apporté de remarquables renseignements sur ces îles et îlots que l'on a trop longtemps cru, en raison de leur isolement, largement négligés par l'homme pré- et protohistorique.

Les îles du sud du département avaient, en revanche, échappé à ces recherches novatrices, bien que la présence de monuments mégalithiques, la découverte de haches de l'âge du bronze, de monnaies gauloises et d'amphores italiques, ainsi que de quelques mobiliers d'époque romaine y atteste une occupation prolongée. L'ouvrage dirigé par Marie-Yvane Daire et Gwenaëlle Hamon, présentant les recherches de terrain menées sur l'île aux Moutons de 2002 à 2006, vient heureusement commencer à combler ce vide.

L'île aux Moutons, d'une superficie globale de 5 hectares et située à environ 7 kilomètres de la côte – elle ne fait pas partie, à strictement parler, de l'archipel des Glénan –, avait, en 1927, fait l'objet d'une première exploration par Marthe et Saint-Just Péquart, exploration dont les résultats, restés inédits, nous sont ici dévoilés. Ils révèlent l'existence, en de nombreux points de l'île, de niveaux de la fin de l'âge du fer, caractérisés par la présence de nombreux fragments de poteries caractéristiques, de tessons d'amphores vinaires italiques, d'éléments de bracelets en « lignite » et d'un fragment de bracelet en verre bleu-vert. Ce furent cette abondance de vestiges bien conservés en place et les menaces que faisaient peser sur leur conservation l'érosion naturelle et anthropique qui incitèrent les deux auteurs à engager des prospections systématiques sur l'île et à y ouvrir une dizaine de sondages dans les zones les plus favorables. Le but de cette opération était de reconnaître l'ensemble des vestiges, préhistoriques (Mésolithique, Néolithique) et protohistoriques (âge du fer, surtout), présents sur l'île, seuls ceux de la seconde phase étant toutefois pris en compte par le présent ouvrage. Les sondages ouverts dans la partie orientale (n° 2 et 3 surtout), mettant au jour des éléments de bâtiments de pierres sèches (muret, angle de murs), montrent clairement que l'île connut un habitat, sinon permanent du moins d'assez longue durée, à la fin de l'âge du fer. À l'inverse, de telles structures bâties n'apparaissent pas dans les sondages implantés dans le secteur nord-ouest, où se voient, au contraire, des accumulations de pierres, de forme circulaire ou ovale, correspondant à des calages de poteaux, sans doute de forte épaisseur,

Livre 1.indb 403 11/02/2015 13:54:15

ainsi que des empierrements apparemment plus erratiques. Dans cette zone, une série de structures paraît dessiner un hémicycle d'un peu plus de 10 mètres de diamètre (p. 67). Pour les auteurs, qui se basent sur les observations de fouille et sur l'étude sédimentologique, ces deux ensembles seraient chronologiquement distincts – bien qu'appartenant tous les deux à La Tène finale –, le groupe oriental étant le plus ancien, et de nature différente.

Ces diverses structures ont livré, en nombre relativement élevé, des mobiliers de la fin de l'âge du fer. Les poteries « locales », dont la typologie est étudiée par Marie-Yvane Daire et Laurent Quesnel, les pâtes par Benjamin Gehres et Guirec Querré, l'utilisation enfin par Charlotte Choisy-Guillou, apportent de précieux renseignements sur la nature des structures qui leur sont associées – le secteur nord-ouest a livré des vases complets, ou souvent peu fragmentés, appartenant à des dépôts peu perturbés après leur mise en place, tandis que la fragmentation des poteries du secteur oriental correspond à ce qui se rencontre d'ordinaire sur les sites d'habitat –, sur l'origine des récipients, probablement « achetés » sur le continent ou apportés par un groupe humain installé sur l'île avec ses céramiques d'usage, vases à cuire et vaisselle de « table ». Les fragments d'amphores exhumés, provenant d'au moins deux récipients, viennent compléter les trouvailles des Péquart, qui notaient que « l'amphore nous poursuit partout », ces découvertes, sur lesquelles on reviendra, n'étant d'ailleurs pas rares dans les îles sud-finistériennes, l'île Saint-Nicolas et l'île Drennec, dans les Glénan, ainsi que l'île de Sein en ayant également livré. Très corrodés par l'atmosphère chargée en sel, les rares objets métalliques, exclusivement en fer, comprennent des clous, des fragments de plaques et de tiges, un soc d'araire (?) et deux petits hameçons, ainsi qu'une douzaine de scories (sondage 2). À cet ensemble s'ajoutent quelques éléments de parure, bracelet en verre jaune, bracelet en « roche noire » qui pourrait être du *Kimmeridge shale* du Dorset (Grande-Bretagne).

Comme l'atteste l'examen détaillé des restes de faune exhumés par ces sondages, les habitants de l'île à l'âge du fer se nourrissaient de coquillages (ormeaux, bigorneaux, patelles, moules, palourdes, etc.), de poissons (vieille, pageot commun surtout), espèces qu'il était aisé de ramasser sur l'estran ou de pêcher à la côte. S'y ajoutent des animaux terrestres (bœuf, ovidés, porc, cheval), les ovidés, mieux adaptés à ce milieu, étant majoritaires. Ainsi que le montre l'utile inventaire des vestiges protohistoriques de l'archipel des Glénan (chap. VII), ces îles furent assez densément occupées, au Néolithique et surtout à La Tène finale (120-50 av. J.-C.), sans qu'il soit toujours possible d'expliquer la réoccupation de ces espaces après un aussi long hiatus. Sur la côte orientale de l'île aux Moutons, la présence humaine est liée à des activités agricoles, mais aussi artisanales (travail du fer, exploitation de pourpres et de murex pour la production de teintures), sa partie nord-ouest étant vraisemblablement consacrée à des activités « religieuses », se déroulant dans l'hémicycle décrit dans ce qui précède – il présente d'ailleurs deux phases de construction – et comprenant le dépôt de céramiques complètes ou semi-complètes. Si l'occupation de l'île aux Moutons par une communauté humaine, vraisemblablement venue du continent à la fin de la période gauloise, est ainsi bien attestée, on ne peut toutefois que s'interroger sur les raisons ayant motivé ce mouvement et sur la présence, dans le mobilier mis au jour anciennement ou dans les fouilles récentes, d'éléments « importés » (amphores vinaires italiques, céramiques diverses, bracelets de verre et de « roche noire »). Certains de ces objets (éléments de parure, céramiques) ont certes pu être apportés par les nouveaux venus lors de leur installation sur l'île, mais la présence d'amphores, ici comme dans les Glénan proches, renvoie très probablement au passage de navires longeant les côtes méridionales de la péninsule armoricaine et faisant relâche dans ces îles, soit pour s'y abriter du mauvais temps, soit pour y charger, en échange de vin italien, des denrées diverses (sel ? colorants ?). Il est enfin surprenant que l'île ait

Livre 1.indb 404 11/02/2015 13:54:15

été abandonnée à la fin de l'Indépendance, l'époque romaine n'étant représentée que par un seul tesson de sigillée.

Les structures et les mobiliers mis au jour lors de ces sondages sont sans aucun doute modestes, mais, en leur consacrant l'étude détaillée et très riche qu'elles nous proposent, Marie-Yvane Daire et Gwenaëlle Hamon ouvrent des perspectives nouvelles à la recherche sur les milieux insulaires d'hier et d'aujourd'hui. On ne peut donc que souhaiter qu'elles puissent, dans l'avenir, poursuivre leur tâche sur l'île aux Moutons elle-même ou sur d'autres îles proches des côtes méridionales de notre département.

Patrick Galliou

François de Beaulieu, *Restaurer un manoir breton en éco-construction,* Morlaix, Skol Vreizh, 2013, 84 p., ill. (*La Collection bleue*, n° 67).

François de Beaulieu est bien connu. Administrateur de Bretagne Vivante, société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages sur le patrimoine naturel et culturel, traitant des enjeux écologiques et de la défense de l'environnement. Tout en gardant ces objectifs, il aborde le patrimoine bâti en publiant chez l'éditeur morlaisien Skol Vreizh, un ouvrage intitulé *Restaurer un manoir breton en éco-construction*. C'est surtout ce dernier terme qui retient l'attention.

La première partie de l'ouvrage correspond aux figures imposées par une telle étude. En acquérant le manoir de Coatserho situé à Morlaix, l'auteur hérite l'histoire de cette demeure. Il va donc s'atteler dans un premier temps à en cerner le cadre historique. Il replace le manoir dans son contexte géographique, au milieu de nombreuses maisons nobles des anciennes paroisses de Morlaix, Ploujean et Saint-Martin-des-Champs. Puis, à travers l'étude architecturale, il mentionne les différents chantiers et les traces de destruction qui sont encore visibles dans l'édifice actuel. L'identification des pierres du manoir est dressée par l'incontournable Louis Chauris. Ce sont les matériaux couramment utilisés dans les bâtiments morlaisiens depuis le Moyen Âge : schistes, granite albitique de Ploujean, granites de l'île Callot et de l'Île-Grande. La cour est pavée de galets en provenance du littoral de Plougasnou.

François de Beaulieu poursuit sa quête historique, à la recherche de ses prédécesseurs, propriétaires de Coatserho ou Coatserhou, le bois des amoureux selon Bernard Tanguy. Vers 1600, Jean du Plessix est le maître d'ouvrage du bâtiment principal actuel. Jacques de Tromelin fait construire vers 1740, à côté du vieux manoir, un petit château qui est agrandi en 1840 par le général Boudin de Tromelin. Durant le XXe siècle, d'autres propriétaires, Emmanuel Corre, industriel en retraite, et Jean-Pierre Prigent, gendarme, entreprennent d'importants travaux dans le vieux manoir avant son acquisition en 2005 par Marie-Rose et François de Beaulieu.

La seconde partie de l'ouvrage fait place aux figures libres ou plutôt innovantes. Restaurer un bâtiment implique le choix préalable d'un ancien état des lieux afin de donner une direction cohérente aux travaux entrepris. François de Beaulieu ne se situe pas dans cette perspective. Il se considère comme le dernier maillon d'une longue chaîne de propriétaires habitant le manoir ; chacun y a apporté un mode de vie qui s'est matérialisé dans la pierre et le bois selon les techniques de l'époque. Le manoir de Coatserho est une demeure et non pas un musée. C'est pourquoi, tout en préservant l'esprit du lieu, François de Beaulieu a choisi d'adapter les bâtiments à la vie moderne. Dans ce cadre, les principales fonctions à respecter, en dehors de la création de salles d'eau, sont les isolations thermique et phonique (effet de résonance). Pour diminuer les ponts thermiques, les murs extérieurs ont été jointoyés à la chaux, et l'intérieur a fait amplement appel au mortier et béton de chanvre, matériaux sains, innovants, qui ont l'avantage de permettre à la fois l'isolation et la respiration du bâtiment (perspirance). Leur porosité

Livre 1.indb 405 11/02/2015 13:54:15

laisse passer la vapeur d'eau mais l'ensemble reste étanche à l'air.

François de Beaulieu a fait appel à Rémy Le Gall, architecte de Lesneven, et à Ronan Hascoët (Baud), spécialiste de la rénovation écologique, et tout spécialement de l'utilisation du chanvre. Ce matériau produit et transformé en Bretagne a été fourni par la société Terrachanvre de Trémargat, dans les Côtes d'Armor. Le mortier de chanvre a été projeté, en enduit, sur les murs du premier étage, et le béton de chanvre a servi pour les cloisons en pan de bois, les dalles du rez-de-chaussée, les dalles sur plancher du premier étage et l'isolation des toitures.

La partie économique est légèrement évoquée. Pour faire une comparaison objective avec d'autres chantiers, le bilan financier doit s'étaler sur plusieurs années, en confrontant le coût d'investissement initial aux économies procurées par la forte baisse des factures de chauffage. On aurait aimé peut-être en savoir plus, non pas sur les coûts de la main-d'œuvre mais au moins sur les coûts de la matière et plus particulièrement ceux des mortier et béton de chanvre. Une autre démarche écologique du chantier est à signaler ; c'est d'avoir favorisé les circuits courts et les artisans locaux.

L'ensemble de l'ouvrage, comme très souvent dans la Collection bleue de Skol Vreizh, est agréable à lire puis à consulter. De nombreuses photos, cartes, dessins illustrent fort à propos le texte. Des encarts sur fond de couleur donnent des précisions supplémentaires. Le plan de l'architecte Eugène Guiomar (1884) et le dessin géométral de Jean-Pierre Le Roux (2010), sont des pièces indispensables à la compréhension du manoir et de ses métairies.

Un petit regret. Le titre choisi ne reflète pas exactement la richesse interne du livre. Le terme restaurer qui signifie rétablir dans son état ancien ou en sa forme première, ne correspond pas vraiment à la démarche de François de Beaulieu et éco-construction est bien petit par rapport au reste du texte.

Pour terminer signalons dans ce manoir la disposition originale d'un pigeonnier en torchis sur lattes de châtaignier sous la toiture des deux tours. Cette disposition de « tour-fuie », devait être assez fréquente dans les manoirs de petite et moyenne importance ; il en existe encore un au Quinquis en Sainte-Sève, par exemple, situé sous la charpente dans les dernières assises de la tour. Cependant, celui de Coatserho semble unique par la disposition des boulins édifiés dans la charpente même du toit en poivrière.

Restaurer un manoir breton en éco-construction est, nous semble-t-il, un ouvrage indispensable pour toute personne se lançant dans l'aventure de la réhabilitation d'une demeure ancienne.

Christian Millet

Christian Millet et Daniel Sannier. *Le paysan breton en sa demeure, Trégor finistérien,* Morlaix, éditions Skol Vreizh, 2013, 159 p., ill.

Voici un ouvrage qui vient à point pour sensibiliser le public au sujet du patrimoine rural, qui a tendance à être délaissé au profit de patrimoines plus prestigieux (manoirs, églises, maisons urbaines…). L'enquête réunit les compétences d'un architecte et d'un homme du pays. Architecte, Christian Millet, Parisien établi à Plougasnou, est intéressé par les maîtres d'œuvre et les chantiers de construction de la région de Morlaix. Daniel Sannier, ancien directeur d'école à Plouigneau, est un fin connaisseur du milieu rural du Trégor finistérien. Ils sont tous deux membres de la section Patrimoine de L'ULAMIR-CPIE Pays de Morlaix.

Les auteurs ont visité quatre cents lieux-dits parcourant les dix-huit communes du Trégor finistérien. Ils ont recueilli le témoignage d'agriculteurs et d'artisans, heureux d'évoquer les travaux pratiqués dans la première moitié du XXe siècle, avant la mécanisation. Leur mémoire fidèle a ainsi été sollici-

Livre 1.indb 406 11/02/2015 13:54:15

tée pour évoquer les anciens assolements, la culture du lin, les différents types de battage, la fabrication des charrettes, l'arrivée des pesticides. Tout cela émaillé d'informations détaillées et parfois inédites.

Ils commencent par la présentation de documents et de sources d'un itinéraire passionnant : cadastres, actes notariés :aveu et déclaration, bail à ferme, fermage et maison noble, renable et mesurage, prisage, inventaire, ventes… Vieux papiers passionnants qui dorment encore dans les armoires des fermes. Des encarts nous guident, entre autres, dans la définition du domaine congéable, du convenant, de la quévaise, de la prise de possession. S'y joint le cahier d'Alexis Morin, de Plouigneau, véritable lexique français-breton des plantes de basse Bretagne.

Dès le début, une importante section traite de l'évolution chronologique de la demeure paysanne. Sans reprendre, avouent modestement nos auteurs, la finesse d'approche des études de Jean-François Simon sur le Léon et la Cornouaille, ils tentent à travers quelques exemples de dégager les éléments qui caractérisent dans le temps la demeure paysanne du Trégor finistérien. Ainsi sont abordés, depuis le XVe siècle, l'organisation spatiale de la demeure et l'architecture des bâtiments (métairies, convenants, moulins…). Les profils et gabarits de chaque période permettent de donner quelques éléments de datation après avoir souligné, au préalable, la prépondérance, dans les constructions, des pierres de remploi. De même évoquent-ils la répartition de l'espace, la partition entre les humains et les bêtes, les *ty coz* survivants d'organisations anciennes, l'apparition, comme élément de confort, des *kuzh-tôl* ou *apotheiz*, la normalisation de la taille des pierres faite dans les carrières elles-mêmes, vers les années 1850, l'importance des écuries et les prémices de l'agriculture moderne matérialisée par des fermes modèles construites par la noblesse vers la fin du XIXe siècle (Roz-ar-Menez à Ploujean, Le Mur à Plouigneau, Kerolzic à Plourin…).

Du bâti, on passe aux sols et aux terroirs. Importance des courtils (*liorzou*), petites pièces de terre autour du convenant aux multiples fonctions, la principale étant la nourrice servant à la reproduction des plants. Des tableaux décrivent la répartition des terres (terre chaude, terre froide, garenne, pré, taillis…), l'importance de la surface occupée par les talus dans ce pays de bocage, les différentes cultures avant l'arrivée de la pomme de terre, etc., les problèmes soulevés par le manque de fumure et d'amendement.

L'accent se porte aussi sur la vie paysanne elle-même au début du XXe siècle, à partir de témoignages directs. Dans une grande masse d'informations, les auteurs ont choisi le moment particulier à la fois pénible et festif du battage, apogée d'une longue série de travaux préparatoires. La culture du lin, disparue après la Première Guerre mondiale, qui pourrait reparaître sur des terrains qui lui étaient si favorables, est mise en lumière. Les différentes étapes de la confection d'une toile de lin avant 1850 : rouissage, teillage, peignage, filage, blanchiment, préparation de la chaîne. Le *kandi* a bien sûr sa place.

Cette partie se termine par l'exploitation des bois et le témoignage de Jean Prigent, charron à Plouégat-Moysan, un homme qui, ne s'étant jamais résolu à la disparition de son métier, le perpétue à travers les maquettes des créations qu'il s'en allait jadis vendre sur les marchés… Il y a aussi la tourbe et l'ajonc…

Et l'on voit dans l'ouvrage combien sont précieux les inventaires après décès, ces objets qui sont classés par rapport à leur fonction. Ainsi défilent, page après page, les rubriques : cuisiner, manger et éclairer, dormir et ranger, se vêtir, cultiver les terres, travailler le lin et le chanvre, conserver les récoltes et stocker le bois, élever les animaux, transporter. Les moulins ne sont pas oubliés. La carte et la liste qui leur sont dédiées est significative.

Livre 1.indb 407 11/02/2015 13:54:15

L'annexe des noms de lieux et le lexique qui closent l'ouvrage combleront de joie les Trégorrois qui s'aventureront à fouiller les archives encore conservées dans leurs greniers.

Voilà donc une belle étude. Si, comme le reconnaissent Christian Millet et Daniel Sannier, « elle n'est pas exhaustive », elle demeure une invitation à éveiller un « bon sens respectueux d'un milieu naturel qui a permis l'épanouissement d'une civilisation paysanne multiséculaire… »

Yves-Pascal Castel

Roger Collins, *Louis Le Breton*, Spézet, Coop Breizh, 2013, 85 p. (ouvrage coédité par la ville de Saint-Brieuc, avec des préfaces de Bruno Joncour, maire de Saint-Brieuc, et de Philippe Paul, maire de Douarnenez).

Roger Collins, qui a fait des études en France dans les années 1960, a été professeur aux *French and Art History departments* de l'université d'Otago à Dunedin (Nouvelle-Zélande). Son intérêt pour les relations franco-néo-zélandaises a fait l'objet de nombreux articles et livres, ainsi que de l'exposition *New Zealand seen by the French* (« La Nouvelle-Zélande vue par les Français ») en 1991 à Wellington.

Cet ouvrage – comme cela est précisé en page 2 – a été publié à l'occasion de l'exposition « Sur les traces de Louis Le Breton à la découverte du Pacifique et de l'Antarctique », présentée du 7 avril au 27 novembre 2012 au port-musée de Douarnenez et du 19 janvier au 28 avril 2013 au musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc. Ce texte est la version enrichie et remaniée d'un article de R. Collins : « Louis Le Breton et l'Océanie » publié en 1983 dans le *Journal de la Société des Océanistes*[1].

Louis Le Breton n'est pas totalement un inconnu des plus anciens membres de la Société archéologique du Finistère. Yves Tanneau lui avait consacré en 1969 un article dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*[2]. Louis Raymond Marie Le Breton est né à Douarnenez le 15 janvier 1818. Il est l'enfant unique de Pierre-Marie Le Breton et de Marie-Jacquette Fouilloy. Après une formation à l'École de médecine navale à Brest, il embarque, en juillet 1837, comme chirurgien de 3e classe, à bord de la corvette l'*Astrolabe* commandée par Jules Dumont d'Urville. Il n'a qu'un peu plus de 19 ans. Au retour, Dumont d'Urville obtient pour le jeune chirurgien et artiste, en 1841, une place au bureau des plans et des cartes des Archives de la marine. Ce poste lui laissait le temps de peindre :

1841 : première exposition au Salon et premières collaborations dans la presse illustrée.

1843 : seconde exposition.

1844 : il embarque comme second chirurgien sur la corvette le *Berceau* de la station navale de Bourbon (Réunion) et de Madagascar. En réalité – R. Collins nous l'apprend dans son livre – sa fonction de chirurgien est remplie par M. Colson, officier de santé et du même grade que lui, ce qui lui a permis à de se consacrer à ses dessins. Il est débarqué à la fin de 1845 pour raison de santé.

1848 : il est nommé au Dépôt des cartes et plans de la marine.

1849 : troisième exposition au Salon, premières lithographies.

31 janvier 1855 : il épouse à Quimper Louise Auguste Amélie Canivet.

1865 : il est attaché au Service hydrographique.

30 août 1866 : décès de Louis Le Breton à Paris, des suites d'une maladie (le choléra ?)[3].

[1] N° 76, t. 39, 1983, p. 93-101.

[2] Y. Tanneau, « Louis Le Breton dessinateur (1818-1866) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVI, 1969, p. 85-89.

[3] Ces renseignements biographiques sont extraits de l'ouvrage de R. Collins.

Livre 1.indb 408 11/02/2015 13:54:15

La publication récente, par Coop Breizh, de l'ouvrage de R. Collins consacré aux dessins exécutés par Louis Le Breton, nous fournit l'occasion de souligner l'importance des travaux de recherche effectués par des historiens néo-zélandais et australiens sur la présence, au cours des siècles passés, des navigateurs français dans l'hémisphère austral et plus particulièrement vers l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les arrière-pensées politiques n'étant pas absentes de certains de ces voyages. Outre notre ami R. Collins, citons Ian Church, John Dunmore, Edward Duyker, Leslie Marchant, Rhys Richards, etc. L'Australien E. Duyker est l'auteur de la seule biographie du navigateur malouin trop méconnu, Marc Joseph Marion Dufresne (1724-1772)[4]. Leur travaux, dont peu ont été traduits en français, sont souvent ignorés en France métropolitaine et, hélas, en Bretagne.

Après la très intéressante biographie de Louis Le Breton, écrite directement en français par R. Collins, l'ouvrage est illustré par toute une série de dessins, croquis, lithographies, portraits (en tout soixante-douze) réalisés au cours de ses campagnes et en particulier celle de l'*Astrolabe* et la *Zélée*, commandée par J. Dumont d'Urville, qui a conduit à la découverte et la prise de possession par la France de la Terre Adélie en Antarctique. Au cours de cette expédition, la dysenterie se répand sur les deux navires. Ernest Goupil, peintre officiel du bord et maître de Louis Le Breton, décède à Hobart le 4 janvier 1840. Dumont d'Urville, qui apprécie les talents de dessinateur du chirurgien, le charge de prendre la succession de son défunt maître comme dessinateur officiel de l'expédition. Comme l'a fait remarquer R. Collins, Louis Le Breton avait probablement conscience que ses dessins, exécutés en Antarctique dans des régions quasi inexplorées, resteraient des témoignages de première main sur ces découvertes historiques. En un mot, Louis Le Breton était devenu un « reporter » avant la lettre.

R. Collins a le mérite aussi de nous mettre en garde à propos d'une relation du voyage de Dumont d'Urville truffée d'erreurs, écrite par Aloysia Soudry du Kerven[5], qui se prétendait proche de Louis Le Breton.

Deux aquarelles et crayon de Louis Le Breton, inconnus en France, sont conservés à l'université d'Otago à Dunedin en Nouvelle-Zélande (Hocken Collections, Uare Taoka O Hakena). La première : *Baie de Diego Suarez,* Madagascar, 1841, n'a jamais été reproduite (contrairement à ce qui est écrit dans le livre). La seconde est *Port Otago,* 1840. L'huile sur toile *L'Astrolabe et la Zélée dans les glaces* (vers 1840-1841) est au château-musée de Dieppe (dépôt du musée des Beaux-Arts de Quimper).

J'ai toujours rencontré R. Collins avec plaisir au cours de mes passages à Dunedin, au sud de la Nouvelle-Zélande, où il est maintenant professeur émérite à l'université d'Otago. Il est l'auteur d'une biographie magistrale de Charles Meryon ou Méryon (Paris, 1821-Charenton [Val-de-Marne], 1868), lui aussi ancien officier de marine, dessinateur, graveur et artiste peintre qui a navigué dans les parages de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à bord du *Rhin* (1842-1846) et qui a fini dans la misère à Paris. Charles Meryon était un ami de Victor Hugo et de Charles Baudelaire[6].

Louis Le Breton n'est peut-être pas un aussi grand artiste que certains de ses contemporains du XIXe siècle ; cependant, ses dessins et lithographies

[4] C'est d'ailleurs grâce à un de nos amis communs néo-zélandais (né en France), John Dunmore, spécialiste de La Pérouse et de Dumont d'Urville, que j'ai eu connaissance de cet ouvrage, publié en anglais à Melbourne en 1994. Une traduction française a été publiée en 2010, *Marc-Joseph Marion Dufresne, un marin malouin à la découverte des mers australes*, traduction française de Maryse Duyker (avec l'assistance de Maurice Recq et de l'auteur), Rennes, Les Portes du Large, 2010, 352 p.

[5] A. Soudry du Kerven, *Dumont d'Urville, pages intimes*, Paris, 1868.

[6] R. Collins, *Charles Meryon. A Life*, Devizes, Garton & Co, 1999, 299 p.

Livre 1.indb 409 11/02/2015 13:54:15

sont une mine de renseignements sur les grands voyages de découverte de l'époque. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine, il était à la fois chirurgien et « amateur » de dessins. Si, selon R. Collins, il n'était pas à l'aise dans le dessin de visages des personnes rencontrées dans ses voyages, ses portraits sont pourtant d'une grande expression.

Outre la très grande qualité des reproductions des dessins de Louis Le Breton, le grand mérite de R. Collins, avec cette publication, est d'avoir contribué à sortir de l'oubli ce grand artiste natif de Douarnenez[7].

Maurice Recq

Pierrick Chuto, *Les Exposés de Créac'h-Euzen. Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19e siècle*, Plomelin, Association de Saint-Alouarn, 2013, 250 p., ill. Préfaces d'Annick Le Douget et de Christian Bolzer.

Abandonnant – pour un temps ? – le tissage de sa saga familiale, c'est vers une autre facette, bien moins riante, de la civilisation rurale bretonne que Pierrick Chuto se tourne ici, en étudiant, avec le talent narratif qu'on lui connaît, le destin des enfants « exposés » (c'est-à-dire abandonnés par leur mère) et recueillis à l'hospice de Quimper au cours du XIXe siècle. Une brève introduction retrace les grandes étapes des interventions, sous l'Ancien Régime, des autorités religieuses, puis laïques, en ce domaine, avant que soit traitée (chapitre 1) l'histoire de l'hospice civil de Créac'h-Euzen, à Quimper, ouvert en 1801, et de son « tour », sorte de boîte pivotante dans – ou à côté de – laquelle la mère, désirant abandonner son nouveau-né, ou parfois son jeune enfant – jusqu'à huit ans ! –, déposait celui-ci avant d'actionner une cloche avertissant le personnel – les sœurs hospitalières de Sainte-Catherine, jusqu'en 1831, puis des membres de la communauté des Filles du Saint-Esprit – d'une nouvelle arrivée. Pierrick Chuto nous donne une image terrible de l'installation et de l'existence de ces enfants à l'intérieur de cet hospice aux bâtiments délabrés – l'auteur nous raconte comment la supérieure des Filles du Saint-Esprit chuta du grenier au second étage en traversant un plancher pourri… –, d'où était absente toute hygiène et qui hébergeait indigents, malades et fous de toutes sortes et de tous âges. Pour des raisons bien compréhensibles, les petits abandonnés non encore sevrés, vêtus de neuf par les soins des sœurs et pourvus d'un nom et d'un prénom témoignant souvent de l'intérêt malvenu de celles-ci pour l'histoire ancienne et la mythologie grecque – Jean-Apollinaire Augias, Louis-René Léonidas, etc. – étaient *illico* placés en nourrice à la campagne, où ils demeuraient jusqu'à l'accomplissement de leur douze ans. Leur nourrice étant rétribuée pour ses services, ce qui assurait à des familles souvent misérables une rentrée régulière d'argent, on se disputait de telles emplois (p. 56) ; la santé des enfants ainsi placés n'en était pas pour autant garantie, certaines des femmes ainsi appointées conservant pour elles et leurs enfants biologiques l'argent de la pension et laissant les petits qu'on leur avait confiés courir les chemins en haillons, vivant de la charité publique (p. 41, 90). Leurs douze ans révolus, ceux qui avaient survécu étaient laissés chez leurs parents nourriciers, devenant valets ou ouvriers agricoles, ou revenaient à l'hospice, où on les chargeait de tâches diverses. C'est aux péripéties de ce combat permanent des âmes charitables contre l'indifférence du monde environnant et aux difficultés financières et administratives qu'elles rencontraient en chemin que l'auteur consacre les cinq chapitres suivants, où sont mises en exergue les activités de divers notables, comme Armand-René Duchâtellier, Jean-Charles Voisin, sœur Marie-Xavier, supérieure de la congrégation du Saint-Esprit, Pierre-Marie Palud et Prosper Even, qui gérèrent l'hospice ou se chargèrent, du mieux qu'ils purent, du placement de ces enfants « trouvés ». En illus-

[7] Une photographie de L. Le Breton dans les années 1860 figure à la page 9 du livre.

Livre 1.indb 410 11/02/2015 13:54:16

trant son propos de nombreux exemples puisés aux documents d'archives qu'il a dépouillés avec beaucoup de soin, Pierrick Chuto nous fait découvrir, au fil des quelque soixante-dix années que couvre son étude (la loi Théodore Roussel, votée en décembre 1874, vint strictement réglementer ces pratiques), une société brutale et égoïste, où l'on se souciait peu du sort de ces innocents, marqués à la naissance du sceau d'une faute originelle qui n'était pourtant nullement la leur, ni d'ailleurs celle de leur mère, plus souvent victime d'un géniteur brutal ou inconséquent et plus encore d'un environnement économique dégradé et d'une réprobation imméritée que d'un véritable choix personnel. Ce triste univers qu'il nous donne à voir, dont l'attitude envers les plus faibles s'explique sans doute en partie par des crises frumentaires répétées et une misère généralisée, est bien plus proche de celui que décrit Jean-Marie Déguignet que de l'irénisme romantique à la Souvestre et, correspond, par certains traits, à ce que dépeignent Philippe Ariès (*L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, 1960) et Élizabeth Badinter (*L'Amour en plus : histoire de l'amour maternel*, 1980). Les « Quatre parcours d'enfants trouvés » qui ferment l'ouvrage, sont autant d'illustrations d'un monde où l'enfant était encore variable d'ajustement et non le personnage omniprésent – et parfois omnipotent ! – qu'a façonné notre société.

Malgré quelques défauts de construction – ou aurait apprécié une rédaction plus rigoureuse, évitant les effets de collage –, l'ouvrage de Pierrick Chuto, s'appuyant sur un dépouillement très sérieux des sources écrites – une liste, donnée en annexe, recense les trois mille huit cent seize enfants trouvés, exposés à l'hospice de Quimper entre 1803 et 1840 –, est incontestablement un travail de valeur, contribuant de belle façon à une meilleure connaissance de l'histoire sociale de notre département au XIXe siècle.

Patrick Galliou

Sharif GEMIE, *La Nation invisible. Bretagne 1750-1950*, Spézet, Coop Breizh, 2013, 324 p. (Traduction de l'anglais par Patrick Galliou).

S'il est des livres qui ne laissent pas indifférent, incontestablement celui-là en est un. Son auteur, Sharif Gemie, est professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université du sud du pays de Galles. Il consacre sa recherche aux peuples marginalisés ou minoritaires de l'Europe moderne. Il est en outre l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment sur la Galice ou l'Islam en France et étudie actuellement les voyages des hippies vers l'Afghanistan, l'Inde, le Népal et autres pays d'Extrême-Orient. La Bretagne est devenue pour lui un sujet d'étonnement – et d'étude – le jour où, en vacances au Croisic dans les années 1990, il a été intrigué par le nombre de voitures immatriculées en Loire-Atlantique et qui « portaient, à côté du numéro minéralogique, un autocollant figurant, en noir et blanc, le drapeau breton » (p. 7), signe, en conclut Sharif Gemie, de l'existence d'un nationalisme « informel » ou « invisible », étranger à un État ou à un parti.

Le but de l'auteur est donc de rechercher les origines, les racines et l'évolution de ce sentiment d'identité sur une période de deux siècles, du milieu du XVIIIe siècle au milieu du XXe. Il en résulte une analyse originale de l'histoire bretonne des temps modernes et contemporains, traitée à vrai dire de façon quelque peu profuse, mais qui a l'avantage de porter le regard parfois audacieux et novateur d'un auteur étranger à la Bretagne sur les problèmes bretons, et de s'appuyer sur des recherches d'archives et une bibliographie où apparaissent de nombreux ouvrages anglo-saxons auxquels on a peu l'habitude de faire référence de ce côté-ci de la Manche.

La matière est répartie en huit chapitres précédés d'une introduction dont le titre est pour le moins surprenant (« Les roches de Bretagne ») eu égard à son contenu : on y trouve des développements sur les « nombreux gisements de granite », sur l'intégration de la Bretagne à la France, sur le

Livre 1.indb 411 11/02/2015 13:54:16

déclin de la langue bretonne, sur la musique populaire et les grands festivals, sur l'économie bretonne, sur le portrait de la Bretagne à travers l'historiographie, le tout se terminant par un survol de l'histoire de la Bretagne depuis les temps gaulois jusqu'à l'époque moderne. Au lecteur de ne pas perdre le fil conducteur…

Après s'être posé la question de la nature de l'identité nationale française, en rappelant comment, au XVIIIe et surtout au XIXe siècle, se sont entremêlées les querelles sur les origines latines ou celtiques, païennes ou chrétiennes, l'auteur entame l'historique des rapports entre Bretagne et France à l'époque de la Révolution française et de l'influence de la Révolution sur l'identité bretonne, soulignant que, s'« il est possible d'affirmer que, si la Révolution française débuta en Bretagne, c'est aussi dans la même région que se mit en route la Contre-Révolution » (p. 88). Ce sont là des faits qui sont bien connus.

Tout à coup, surprise, on passe à un chapitre intitulé « La Bretagne, terre d'Orient ». Il s'agit, selon l'auteur, de « débattre du rôle joué par des disciplines comme le celtisme et l'orientalisme dans la définition de l'identité bretonne » (p. 109). Après quoi, on en revient à un déroulement chronologique de la question : l'auteur en termine avec la Révolution vue cette fois sous son aspect religieux (« Foi et politique : chouannerie, religion et l'élaboration d'un pays blanc »), en examinant « les formes non modernistes de la culture politique bretonne, basée sur les anciennes valeurs de la foi plutôt que sur les nouveaux concepts rationalistes » (p. 133), puis analyse les rapports entre l'État et les Bretons de 1830 à 1950, concluant que les régimes politiques successifs, « à partir de 1830, n'imposèrent que des variantes différentes d'un même type d'administration « bleue », représentant divers aspects du legs révolutionnaire et contestant la domination, en apparence « naturelle », de la région par les aristocrates et les prêtres. [Quant aux celtistes], on peut remarquer, une fois encore, qu'ils furent presque totalement absents de ces dispositifs. » (p. 225).

Dans ces conditions, il faut rechercher ailleurs l'affirmation d'une identité bretonne : Sharif Gemie consacre ses deux derniers chapitres au développement multiforme du régionalisme et du nationalisme en Bretagne au XIXe et au XXe siècle, depuis l'Association bretonne (fondée en 1843) jusqu'à Breiz Atao (créé en 1918-1919), constituant des groupes qui, « en dépit de leur rhétorique, ne purent jamais prétendre représenter la majorité de la population bretonne » (p. 227). Un chapitre particulier (le dernier) est consacré au nationalisme breton pendant la Seconde Guerre mondiale, situant ses diverses tendances depuis l'acceptation du régime de Vichy jusqu'à la collaboration la plus franche avec les occupants. Il aurait sans doute été intéressant de prolonger l'étude du nationalisme breton au-delà de la date de 1950 : on reste sur sa faim quand on connaît l'activisme du FLB et de l'ARB à partir des années 1960 jusqu'à la fin du siècle.

Les Bretons d'aujourd'hui, selon Sharif Gemie, ont rejeté une idéologie coupée des racines populaires, mais il reste « en grande abondance des symboles de la bretonnitude, images qui se sont imposées à tous les esprits […] : les femmes en coiffe blanche, les hommes en gilet de velours noir, les binious, les foules réunies aux pardons, […] les raies bleues et blanches alternées des tricots rayés bretons, les références fortuites à l'esprit celtique ». Ainsi, dit-il, les Bretons « habitent une nation invisible » (p. 292).

Tanguy Daniel

Christophe CARICHON, *Jean Deuve. Le seigneur de l'ombre*, Perpignan, Artège, 2012, 295 p.

Jean Deuve n'est mort qu'en 2008, à quatre-vingt-dix ans, et pourtant l'obscur du temps se refermerait déjà sur sa mémoire, sans la biographie que lui a consacrée Christophe Carichon : sanction

Livre 1.indb 412 11/02/2015 13:54:16

logique peut-être, d'une existence vouée au secret ? Car ce Normand, fils d'officier de marine, né à Granville en 1918 et lui-même officier de l'armée de terre, aura trouvé sa vraie vocation dans le renseignement, après avoir été, dans sa jeunesse, très profondément marqué par le scoutisme catholique – il fut, dans les années 1930, chef de patrouille à la Première de Brest. Il y avait contracté le goût de la nature, et préparait en conséquence, en 1939, le concours des Eaux et Forêt ; mais la mobilisation l'oriente vers la carrière des armes. A la tête de troupes coloniales, il termine, à 22 ans, la campagne de France avec une citation à l'ordre de l'armée. Du coup il se retrouve, quelques mois plus tard, au Niger, où, tout en donnant libre cours à son goût pour les langues exotiques, l'étude des serpents et la topographie, il met en place son premier réseau de contre-espionnage, pour surveiller les activités africaines des agents de l'Axe. Après Torch, il passe au service du GPRF, qui décide d'employer ses talents en Indochine, qu'il s'agissait de disputer aux Japonais qui l'occupaient. Après une formation spéciale dans l'Inde anglaise, Jean Deuve est donc parachuté au Laos en janvier 1945, et c'est à partir de là qu'il va nouer avec ce pays une relation toute spéciale, au point d'épouser une jeune Laotienne en 1952.

Il mène d'abord des tâches de renseignement et de résistance contre les Japonais, puis, après la mise hors jeu de ceux-ci en septembre 1945, tout à la fois contre les communistes viet-namiens, les Chinois, les Américains, les Siamois, qui, tous, entendent faire tomber le Laos, avec l'ensemble de l'Indochine, dans leur zone d'influence, en commençant par en exclure les Français. Jean Deuve devient alors chef du service de renseignement laotien, puis chef de la police du royaume, tout en relevant de l'autorité du SDECE ; il trouve encore le temps de fonder le scoutisme laotien. Après les accords de Genève, il devient conseiller politique du premier ministre, le prince Souvannaphouma, poste auquel il se maintient dix ans. Mais les tensions auxquelles la guerre du Viet-Nam soumet l'unité du Laos sont plus fortes que toutes les compétences coloniales, et elles mènent à son arrestation en 1964, suivie de son expulsion vers la France.

De 1965 à 1968, il est en poste pour le SDECE à l'ambassade de France à Tokyo, puis retrouve Paris comme chef du contre-espionnage pour le bloc de l'Est, l'Asie et l'Océanie : fonctions qui lui permettront de venir en aide aux maquis anticommunistes du Laos jusqu'après 1975. Il termine sa carrière en 1978, chef du service Renseignement, avec autorité sur la totalité des structures du Service à l'étranger : il est alors l'un des principaux collaborateurs d'Alexandre de Marenches.

On pourra regretter que Christophe Carichon n'ait pas exploré davantage les options politiques qui firent qu'en 1940, Jean Deuve décida de rester au service de Vichy, alors qu'en 1942-1943, il résolut de rallier l'autorité du gouvernement provisoire fondé par le général de Gaulle : peut-être aurait-on eu là un beau cas de transition giraudiste, comme on en connaît un bon nombre par ailleurs. Mais il reste que, grâce à ce livre, on dispose désormais du portrait stimulant d'un des membres les plus représentatifs de ce personnel militaire et colonial qui, au XXe siècle, a voulu contre vents et marées maintenir la grandeur de la France.

Fabrice Bouthillon.

Livre 1.indb 413 11/02/2015 13:54:16

Livre 1.indb 414 11/02/2015 13:54:16

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Livre 1.indb 413 11/02/2015 13:54:16

Livre 1.indb 414 11/02/2015 13:54:16

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2012)[1]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 28 JANVIER 2012

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

I. Assemblée générale

Rapport moral de l'année 2011. – Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 331 personnes physiques et 123 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations…), soit un total de 1 256 membres. Il a été enregistré 39 adhésions de personnes physiques. 65 membres ont été retirés du fichier, à la suite de décès (8), de démissions (23), de non-paiements de cotisation depuis trois ans (34).

Ont été signalés à la Société, les décès de M. Gérard Cayla, de Paris ; M. Jean Chaillot, de Vincennes ; M. Auguste Dizerbo, de Crozon ; Mme Emmanuelle Le Seac'h, de Cléguer ; M. l'abbé Claude Le Prat, de Brest ; M. Maurice Relutat, de Douarnenez ; M. Maurice Thomas, d'Audierne ; Mme Marie-Pierre Urien, de Saint-Thégonnec.

Sept séances d'étude se sont tenues à Brest (2), Pont-Croix (1), Quimper (3), Roscoff (1). Les communications ont traité de sujets variés : La noblesse cornouaillaise au XVe siècle (Hervé Torchet) ; Scouts et guides dans le Finistère pendant la Seconde Guerre mondiale (Christophe Carichon) ; Saint-Corentin (André-Yves Bourgès) ; Landerneau et son commerce maritime au milieu du XVIIIe siècle (Jean-Pierre Thomin) ; La société littorale en pays bigouden (1860-1960) (Frédéric Bargain) ; Henri Queffélec et les îles du Finistère (Éric Auphan) ; La Révolution à Pont-Croix (Bruno Le Gall).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres de la Société et du conseil d'administration : en mai, autour de La Roche-Maurice et de Landerneau (Jean Kerhervé et Patrick Kernévez) ;

[1] Nous publions ici les procès-verbaux des séances et des excursions de l'année 2012, qui auraient dû figurer dans le précédent Bulletin (tome CXLI, 2013), mais qui ne nous étaient pas parvenus à temps avant l'impression.

Livre 1.indb 415 11/02/2015 13:54:16

en juin, autour de Plouigneau-Plouégat-Guerrand (Patrick Galliou et Christian Millet) ; en août, sur la frange côtière du pays bigouden (Serge Duigou et Josick Peuziat) ; et en septembre, autour de Plomodiern et de Cast (Guy Leclerc et Josick Peuziat).

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à Châteaulin, les 9 avril et 19 novembre.

Le site Internet de la Société a été, comme chaque année, enrichi et actualisé.

Le congrès des sociétés historiques de Bretagne a été organisé à Brest en septembre 2011 sous l'égide de la Société archéologique du Finistère ; il a réuni près de deux cents personnes.

Le rapport moral est lu et adopté à l'unanimité.

Rapport financier de l'année 2011. – Il est présenté par Philippe de Kermadec et Christian Millet, trésorier et trésorier adjoint. Le bilan global fait apparaître un total de recettes de 65 929 euros, et de dépenses de 74 829 euros. Le solde négatif s'élève à 8 900 euros mais en réalité le déficit réel n'est que de 2 002 euros car il faut en déduire le coût du bulletin de 2010. La comparaison des quatres derniers exercices comptables prouve que les dépenses ont été bien contrôlées en 2011, et ce notamment grâce au travail bénévole de mise en pages du bulletin par Dany Guillou-Beuzit, qui en est remerciée. Il faut noter une baisse notable des gains des excursions, deux d'entre elles ayant été déficitaires.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Augmentation des cotisations. – Depuis 2004, leur montant était resté inchangé, de 36 euros pour la cotisation individuelle et de 38 euros pour un couple. Il est proposé à l'assemblée générale de voter son augmentation et de la faire passser à 38 euros pour la cotisation individuelle et à 40 euros pour un couple. Cette proposition est adoptée à l'unanimité mois trois abstentions. Elle prendra effet dès 2012.

Le président remercie le conseil d'administration et le secrétariat pour le travail accompli en 2011.

II. Séance ordinaire

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Andrée Chapalain, professeur d'arts plastiques, d'Esquibien, présentée par Mme Hélène Fatou et M. Patrick Galliou ;

– M. Florent Guirriec, ingénieur, de Paris, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Jean-Louis Michelet, retraité, de Villejuif, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. Daniel Sannier, professeur des écoles (ER), de Plouigneau, présenté par MM. Jean-François Joly et Christian Millet.

Bibliographie. – Le président présente les ouvrages reçus récemment par la Société : *La Passion et la Résurrection bretonnes de 1530*, textes établis, traduits et présentés par Yves Le Berre, d'après l'édition d'Eozen Quillivéré, Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, Brest, 2011 ; *Montre générale de 1481. Cornouaille,* texte établi par Hervé Torchet, aux éditions de la Pérenne, 2011 ; *Un ingénieur de la marine au temps des lumières. Les carnets de Pierre Toufaire (1777-1794),* de Jacques Charpy, aux Presses universitaires de Rennes, 2011.

Modification de la prochaine séance. – Le président fait connaître la modification du thème de la séance programmée à Landerneau le 25 février prochain ; la communication, présentée par M. Pierre Labat, portera sur « les cadrans solaires de Bretagne ».

Patrick Galliou, président, poursuit la séance par une communication.

Sépulture romaine de Pont-de-Buis. – Mise au jour en 1911 à proximité de Pont-de-Buis, la tombe à inhumation de Goas-an-Eyec a livré un mobilier (coupe de verre et plaque-boucle en bronze assez remarquable). Longtemps daté de la fin du IVe siècle, il appartient en fait au siècle suivant, le décor de la plaque-boucle relevant du *Quoit brooch style* propre

Livre 1.indb 416 11/02/2015 13:54:16

au sud-est de l'Angleterre dans les premières décennies du Ve siècle. La découverte ou la redécouverte de pièces du même style dans le sud de la Bretagne pose la question de l'existence d'ateliers continentaux produisant des objets du même type, et plus encore de la place de communautés utilisant de tels mobiliers tardo-romains dans une péninsule en voie de bretonnisation. (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2012

Landerneau

Présidence de M. Philippe de Kermadec, trésorier

Adhésions. – Onze nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Jacques Alexandre Breton, professeur des universités, de Landévennec, présenté par MM. Patrick Galliou et Philippe de Kermadec ;

– M. et Mme Bernard et Marie-Louise Bruillot, retraité de la Marine nationale et comptable, présentés par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Jean-Yves Cordier, de Brest, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. Gérard Hirgorom, de Maisons-Laffitte, présenté par M. Patrick Galliou et Mme Anne-Marie Pezennec-Hirgorom ;

– M. et Mme Alain et Michelle Jacob, retraités, de Combrit, présentés par MM. Patrick Galliou et Michel Mazéas ;

– Mme Monique Le Floch, puéricultrice (ER), de Quimper, présentée par M. Yves-Pascal Castel et Mme Françoise Prime ;

– M. Marc Le Pape, fonctionnaire (ER), de Penmarc'h, présenté par MM. Patrick Galliou et Chistian Millet ;

– M. et Mme Michel et Josyane Philippe, médecin (ER) et professeur (ER), de Poullan-sur-Mer, présentés par MM. Jean-Michel Bideau et Josick Peuziat.

Les cadrans solaires en Bretagne. – M. Pierre Labat fait une communication sur les cadrans solaires en Bretagne. M. Labat rappelle que le plus ancien cadran solaire connu est celui du pharaon Thoutmôsis III († 1450 av. J.-C.) : c'était un cadran de hauteur. Au Moyen Âge, dans les établissements monastiques, le style perpendiculaire à la table indiquait les heures des offices religieux : prime, tierce, sexte, nones, vêpres, laudes, complies, matines. Le cadran solaire a beaucoup évolué au cours des siècles, mais le fait le plus important s'est produit lorsque le style a été installé parallèlement à l'axe du monde : c'est le cadran polaire tel que nous l'observons toujours, créé au XVe-XVIe siècle, qui indique des heures égales.

En Bretagne, on trouve des cadrans sur les églises, les châteaux, les manoirs, les fermes à la campagne, réglant les offices religieux, la vie quotidienne de la ville ou de la vie des campagnes pour les travaux autour du bétail. L'iconographie, qu'elle soit religieuse ou profane, est très riche en décors : chacun fait tracer ses souhaits, ses plaisirs, son blason ou un thème religieux, le plus souvent centré sur la Passion du Christ, en particulier dans le Finistère. La table porte une devise, philosophique, épicurienne ou religieuse. On y voit l'homme face à la mort, au temps qui fuit, à la dernière heure.

De nos jours, la création de cadrans solaires reste importante, utilisant d'autres matériaux que le schiste ou le granit : acier, béton, lave émaillée, aluminium, plastiques, alliages de cuivre… Si le cadran a perdu son utilité d'origine, il est créé pour le plaisir, pour le partage, pour la réflexion. Les

Livre 1.indb 417 11/02/2015 13:54:16

devises évoluent, et chaque commanditaire crée son propre texte qui est plus optimiste, plein d'humour, un jeu de lettres ou de mots. Les langues d'écriture étaient le latin et le français avant 1945 ; aujourd'hui le breton est très présent.

Les ouvrages dédiés aux cadrans solaires restent rares. Aujourd'hui, leur étude suscite de nombreuses et passionnantes questions concernant l'astronomie, la géométrie, l'architecture ou bien encore l'histoire. Les éditions Skol Breizh ont publié en 2010 un ouvrage consacré aux *Cadrans solaires de Bretagne*, joliment mis en page par Olwem Manac'h, et dont les auteurs sont Pierre Labat-Segalen et Jean-Paul Cornec. (Pierre Labat).

SÉANCE DU 24 MARS 2012

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Jean et Christiane Boussard, agriculteur et retraitée, de Plogonnec, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. et Mme Christian et Sylvie Dutot, chefs d'entreprise, présentés par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Pascal Jeannin, retraité, de Douarnenez, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et Mme Henri et Anne-Marie Le Mer, retraités, de Primelin, présentés par MM. Tanguy Daniel et Patrick Galliou ;

– M. Pierre-Nicolas Terver, professeur d'histoire-géographie, de Paris, présenté par MM. Claude Caill et Louis Élégoët.

Bibliographie. – Le président présente l'ouvrage de Bernard Merdrignac, *D'une Bretagne à l'autre. Les migrations bretonnes entre l'histoire et légendes,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 292 p.

Le président donne ensuite la parole à Mme Isabelle Guégan, doctorante en histoire moderne au Centre de recherche bretonne et celtique de l'université de Bretagne occidentale. Sa communication reprend une partie de son mémoire de master 2 d'histoire obtenu en 2010, intitulé *Un drame né de la mer. Une épidémie de typhus à Brest et en Bretagne : 1757-1758*, mémoire pour lequel elle a obtenu le prix de la Société archéologique du Finistère en mars 2011.

Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758. – Décrite comme un fait majeur de l'histoire de Brest au XVIIIe siècle, l'épidémie rapportée en novembre 1757 par l'escadre de Du Bois de la Motte, de retour de Nouvelle-France, est réputée avoir causé pas moins de dix mille morts pour la seule ville de Brest.

Cette histoire méritait un sérieux dépoussiérage car trop souvent basée sur les écrits postérieurs à l'épidémie du médecin de marine Antoine Poissonnier-Desperrières et sur la seule étude de la correspondance échangée entre les autorités brestoises et l'intendant de Bretagne alors que d'autres sources étaient disponibles : journaux de bord de l'escadre de Louisbourg, bulletins de mortalité, trop rares courriers échangés avec le secrétaire d'État à la Marine, registres de sépulture des paroisses Saint-Louis et Saint-Sauveur. Aussi notre propos sera de revisiter cette histoire tragique. Plusieurs points seront mis en évidence depuis l'apparition de la maladie au sein des équipages de l'escadre, en passant par les actions entreprises par les autorités pour lutter contre le fléau qui touche la ville de Brest,

Livre 1.indb 418 11/02/2015 13:54:16

pour terminer par un essai de bilan de morbidité et mortalité.

Composée au départ de trois escadres parties de Brest et Toulon et d'une division de Rochefort, l'épidémie touche en réalité les équipages dès le printemps 1757 avant de se diffuser à la majeure partie des matelots de l'escadre dans le courant de l'été alors que les navires sont rassemblés dans la rade de Louisbourg afin d'éviter une descente anglaise. L'escadre quitte la Nouvelle-France en octobre pour rejoindre Brest fin novembre 1757 où elle débarque quatre mille malades qu'il faut diriger vers des hôpitaux improvisés. La gestion de cette épidémie par les autorités brestoises sera au cœur de notre propos et on verra que celle-ci a été compliquée. Face à des infrastructures sanitaires insuffisantes, les autorités sont contraintes de réquisitionner des casernes, des couvents pour en faire des hôpitaux de fortune.

Médecins et chirurgiens ne sont pas assez nombreux et obligent l'intendant de Bretagne à faire appel à du personnel médical de toute la province pour le diriger vers Brest, à recourir à la main-d'œuvre des forçats pour les transformer en infirmiers ou fossoyeurs. Pendant presque six mois toute l'attention des autorités brestoises, de l'intendant de Bretagne et du secrétaire d'État à la Marine, est tendue vers la résolution de cette catastrophe sanitaire qui, des marins de l'escadre, s'est répandue à la population brestoise créant une situation d'une ampleur inédite.

Enfin, l'étude, notamment, des registres de sépultures, permet de tenter un bilan de mortalité. Naturellement, il faut replacer cette catastrophe dans le cadre de la guerre de Sept Ans et de l'histoire de la lutte contre les épidémies en France. (Isabelle Guégan).

SÉANCE DU 21 AVRIL 2012

Quimper

Présidence de M. Josick Peuziat, vice-président

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Dominique Bideau, cadre de banque, de Douarnenez, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Bertrand Huon de Kermadec, auteur, de Plouézoc'h, présenté par MM. Jean-Xavier de Couëssin et Philippe de Kermadec ;

– M. et Mme Charles et Marie Le Berre, retraités, de Brest, présentés par Mme Maryvonne Juteau et Mme Étiennette Pluchon ;

– Mme Maryvonne Scoarnec, retraitée de l'Éducation nationale, de Quimper, présentée par MM. Yann Celton et Guy Leclerc ;

– Mme Azilig Sotin, médiatrice culturelle et animatrice du musée de l'Étang-Neuf, de Saint-Connan (Côtes-d'Armor), présentée par MM. Patrick Kernévez et Michel Mauguin ;

– Mme Renée Vanoverschelde, retraitée de l'Éducation nationale, de Quimper, présentée par MM. Yann Celton et Patrick Galliou.

Bibliographie. – Le président présente les publications reçues récemment par la Société : Avel Gornog. Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon. Le Loup, n° 20, mars 2012 ; Un collecteur vannetais, François Cadic, « recteur » des Bretons de Paris. Actes du colloque de Pontivy, 8-9 avril 2010, sous la direction de Fañch Postic, CRBC, UBO, Archives départementales du Morbihan, Association Dastum, Brest, 2012, 232 p.

Le président donne ensuite la parole à M. Guy Leclerc, vice-président de la Société archéologique du

Livre 1.indb 419 11/02/2015 13:54:16

Finistère, historien spécialisé dans l'étude du patrimoine religieux en Bretagne.

La représentation du dogme chrétien de la Trinité dans la sculpture, dans la peinture et dans le vitrail en Basse-Bretagne. – Il n'y a pas une iconographie propre à la région. Les modèles sont européens, véhiculés par quelques œuvres importées, par les gravures et les estampes, parfois par des artistes venus d'ailleurs. Certains modèles ont la préférence des commanditaires laïques ou ecclésiastiques. L'Église se soucie de la décence et du bon état des œuvres. Ses réticences vis-à-vis de certains modèles ne semblent pas avoir eu d'effet. À côté des modèles qui privilégient le caractère sacré du thème, il y a ceux qui ont pour but de nourrir les besoins émotionnels de la dévotion. L'abondance de ces œuvres dans nos églises et nos si nombreuses chapelles tient bien sûr aux croyances des fidèles mais aussi au fait que ce riche patrimoine a échappé aux guerres, y compris aux troubles de la Ligue. Les services départementaux du patrimoine et les nombreux comités de chapelles ont contribué à sauver ces œuvres qui intéressent un nombre croissant de touristes surtout étrangers. (Guy Leclerc).

EXCURSION DU 13 MAI 2012

Ergué-Gabéric et Quimper

sous la direction de Mme Anne Brignaudy et de M. Yves Gallet, avec la collaboration de MM. Jean Cognard, Jean Istin et Werner Preissing

Le manoir du Cleuyou, à Ergué-Gabéric. – Le manoir du Cleuyou, érigé au XVe siècle et restauré au XVIIIe, est présenté par son propriétaire (depuis 2008), M. Werner Preissing, professeur d'architecture et d'histoire de l'art et membre de la Société archéologique du Finistère[2], et par son épouse Mme Ursula Preissing.

Après avoir passé l'entrée principale, remonté l'allée boisée et passé les portes cavalière et piétonne du XVIe siècle, les propriétaires nous accueillent sous un soleil splendide.

Ils mettent en place une visite tout à fait originale. Chacun des excursionnistes, plan en main, peut découvrir librement les éléments les plus importants des lieux.

Le manoir en forme de « L » , est agrémenté d'un joli parc arboré descendant vers le Jet qui, à quelques mètres de là, se jette dans l'Odet.

La tour carrée, à l'aspect défensif, ainsi que le sud du bâtiment sont les parties les plus anciennes.

En 1544, Vincent Le Cleuyiou, procureur royal à Quimper, habite le manoir ; suivront les familles Rubiern, de Kermorial, Le Gubaer et Tinténiac, avant la vente comme bien national en 1795.

M. Jean Istin, spécialiste des moulins en Bretagne, nous fait découvrir le moulin situé à 90 m au sud-ouest du manoir. Alimenté par un modeste canal dérivé du Jet, le moulin était aussi le four banal réservé aux vassaux du seigneur du Cleuyou. Datant du XVe siècle, restauré en 2005, il est muni d'une roue à aube à l'est.

M. Jean Cognard, qui a fait des recherches approfondies, nous présente la fontaine composée d'une auge en pierre et de la pierre tombale de François du Liziart, sire de Kergonan (fin du XVe siècle). « D'or à trois croissants de gueules, les armes de la famille sont sculptées sous un cygne dont les ailes sont enlacées par un serpent. »

Nous partageons nos impressions autour d'un verre de l'amitié offert par M. et Mme Preissing, qui

[2] M. Werner Preissing a publié en 2011 (en allemand) et en 2013 (en français) une monographie très complète intitulée *Le Manoir du Cleuyou. L'histoire d'un bâtiment en Basse-Bretagne*, Container Verlag éd., 228 p. ill.

Livre 1.indb 420 11/02/2015 13:54:16

n'ont eu de cesse depuis l'acquisition du domaine de restaurer, mettre en valeur et étudier l'histoire des lieux. Ils font également revivre le manoir en organisant des rencontres culturelles, concerts, conférences et accueil de jeunes artistes.

La cathédrale Saint-Corentin, à Quimper. – Après le repas pris en commun au restaurant *L'Orée du bois*, à Ergué-Gabéric, les sociétaires se rendent à la cathédrale Saint-Corentin, à Quimper, que M. Yves Gallet, maître de conférences d'histoire de l'art médiéval à l'université de Bretagne occidentale et membre du conseil d'administration de la Société archéologique du Finistère, présente sous un jour nouveau en prenant appui sur la manière dont le chantier gothique a été planifié et conduit, pour déterminer les contraintes topographiques qui ont pesé sur les responsables des travaux et pour tenter ainsi de restituer l'occupation du site avant l'époque gothique, avec des nouvelles hypothèses sur la cathédrale précédente (emplacement, prise au sol, datation) et sur les bâtiments qui l'environnaient (baptistère, chapelle d'Alain Canhiart, palais épiscopal)[3].

[3] M. Yves Gallet a développé ces perspectives nouvelles sur l'histoire de la cathédrale dans un long article intitulé « Quimper, cathédrale Saint-Corentin. L'architecture (XIIIe-XVe siècle) », publié par la Société française d'archéologie, *Congrès archéologique de France, 165e session, 2007, Finistère*, p. 261-291. On pourra aussi se référer à l'étude du même auteur sur « le chantier de construction [de la cathédrale] à l'époque gothique » dans l'ouvrage *La Grâce d'une cathédrale. Quimper* (dir. J.-M. Le Vert), Paris, 2013.

EXCURSION DU 24 JUIN 2012

Autour de Dirinon

sous la direction de M. Patrick Galliou, président, avec la collaboration de MM. Bouthors-Desmiers de Ligouyer, Jean-Bernard Guillet de La Brosse, François Le Men et de Mme Adeline Poulmarch

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Pierre et Marie-Noëlle CHUTO, retraités du commerce, de Plomelin, présentés par M. Serge Duigou et Mme Annick Le Douget.

Bibliographie. – La Société a reçu les ouvrages suivants : *Entre le riche et le pauvre. La littérature du breton entre 1450 et 1650*, par Yves Le Berre, éd. Emgleo Breiz, 2012, 329 p. ; *Histoire des Bretagnes. 3. La Petite Saga de Tristan et autres sagas islandaises inspirées de la matière de Bretagne,* textes présentés et traduits par Ásdís Rósa Magnúsdóttir et Hélène Tétrel, Brest, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, 2012, 142 p. ; *La Terre aux sabots. Les Thomas à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840,* par Pierrick Chuto, 2012, 398 p.

La chapelle Saint-Jean, en Plougastel-Daoulas. – La journée avait mal commencé. Cachée dans les arbres des rives de l'Élorn, l'élégante chapelle Saint-Jean, dont le placitre accueillait autrefois le pardon des Oiseaux, avait tout pour séduire les sociétaires de la Société archéologique, venus nombreux en ce jour d'été ; las ! il pleuvait à verse, et, dans le refuge bienvenu de la chapelle, la conférencière déléguée par le musée de la Fraise de Plougastel, dont on taira par pudeur le nom, ne sut que bredouiller des explications largement imparfaites, tirées d'une brochure qu'elle venait manifestement de découvrir le matin même.

Le manoir du Roual, en Dirinon. – L'étape suivante fut plus heureuse, bien que la pluie nous ait poursuivis. M. et Mme Desmiers de Ligouyer accueillirent

Livre 1.indb 421 11/02/2015 13:54:17

avec beaucoup de gentillesse dans leur manoir du Roual notre troupe quelque peu détrempée, et leur gendre, M. Bouthors, nous fit visiter, avec grand talent, ce joli manoir et ses abords.

L'église paroissiale et la chapelle Sainte-Nonne, à Dirinon. – Après un repas roboratif à Dirinon, au restaurant *Le Relais du Roual*, MM. Jean-Bernard Guillet de La Brosse, ancien maire, et François Le Men nous entraînèrent à la découverte des richesses de l'église paroissiale (XVIe siècle), récemment restaurée, dont nous pûmes admirer les vitraux du chœur (vie de sainte Nonne), le retable et les superbes lambris peints, avant d'aller saluer, dans la chapelle voisine, le gisant de la sainte.

La chapelle de Trévarn, en Dirinon. – Puis, sous un ciel plus clément, notre cortège, rasséréné par ces profitables visites, se dirigea vers la chapelle de Notre-Dame-de-la-Pitié à Trévarn, en Saint-Urbain, patiemment et intelligemment rénovée par l'Association des amis de Trévarn et du patrimoine. Mme A. Poulmarc'h, qui nous y attendait, nous fit découvrir, avec brio, tout le charme de ce joli monument et de son calvaire, restauré vers 1630 par Roland Doré. Quelques airs classiques, joués au basson par M. Philippe David, professeur au conservatoire de Brest, et s'élevant vers les cieux sereins, apportèrent une agréable note finale à cette journée. (Patrick Galliou).

EXCURSION DU 19 JUILLET 2012

Château et manoirs en haut Léon

sous la direction de Mme Anne Brignaudy et de M. Hervé Torchet, membre de la Société archéologique du Finistère, avec la collaboration de MM. Gilles de Calan et Jack Meyer

Adhésions. - Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Bertrand et Murielle BARREAU, technicien supérieur dans l'aérospatiale et assistante administrative, de Crozon, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

Le château de Penhoat, en Saint-Thégonnec. – Le château médiéval de Penhoat, qui se dresse à l'extrémité nord de la commune de Saint-Thégonnec, au point de confluence de la Penzé et du Coatoulsac'h, est présenté par M. Hervé Torchet. « Le château comporte trois ouvrages. L'enceinte principale est un quadrilatère orienté nord-sud qui est flanqué de tours d'angle dont deux sont des tours mixtes, de défense et de résidence, de la première moitié du XVe siècle. Des logis étaient adossés aux courtines en ruine. Au sud, cette enceinte est protégée par un avant-corps trapézoïdal d'une trentaine de mètres de côté qui abritait les communs et formait une première ligne défensive, du côté du plateau. Un imposant talus de terre, surmonté d'un mur de pierre, enserrait le secteur est et nord du château, en avant d'un profond fossé[4].

Des membres de la famille de Penhoat (ou Penhoët) sont mentionnés dans des actes dès le XIIIe siècle. Lors de la guerre de Succession de Bretagne, les Penhoat servirent Charles de Blois (Guillaume de Penhoat participe à la bataille d'Auray en 1364), puis, au XVe siècle, les ducs de la maison de Montfort (Jean de Penhoat est amiral de Bretagne en 1401). Leur château passa aux mains des Rohan-Gié en 1475, et fut ruiné probablement à la fin du XVIe siècle, pendant les guerres de la Ligue.

[4] P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales du Finistère, mottes, enceintes et châteaux*, Rennes-Alet, 1997, p. 180-181.

Livre 1.indb 422 11/02/2015 13:54:17

Le manoir de Mézédern, en Plougonven. – L'excursion se poursuit l'après-midi, après le déjeuner pris en commun au restaurant de la Gare, à Pleyber-Christ, par la visite, guidée par M. Jack Meyer propriétaire actuel du manoir de Mézédern, en Plougonven. M. Meyer a entrepris la restauration du manoir lui-même, mais aussi de la chapelle, de la tour et du moulin.

« Le manoir comprend la maison principale et une série de bâtiments annexes, cour fermée, chapelle, écuries, étables crèches, puits, moulin, et un pigeonnier, aujourd'hui disparu[5]. » On accède à la cour par un logis-porche comportant une porte charretière et une porte piétonne, intégrées à un bâtiment auquel est accolé une tour polygonale (dont le niveau supérieur est un pigeonnier) et dans lequel étaient abrités le bétail et le fourrage. À l'étage, des chambres pouvaient accueillir des membres de la famille ou des visiteurs. La construction date de la fin du XVe ou du début du XVIe siècle.

La maison manale date de la seconde moitié du XVe siècle, mais a subi plusieurs modifications ultérieures, notamment au XVIIe siècle. Une grande tourelle d'escalier a été installée sur la façade arrière, menant à l'étage où se trouvaient la chambre seigneuriale et une salle haute. Des bâtiments annexes à usage agricole ont été ajoutés au XIXe siècle.

La chapelle, datant du XVIe siècle, mais probablement restaurée au XVIIIe, était en ruine au milieu du XXe (le toit avait disparu, des arbres poussaient à l'intérieur) : elle a retrouvé aujourd'hui son éclat de jadis et est meublée à l'intérieur. Un calvaire, daté de 1688 ; se dresse à l'extérieur du manoir.

Les propriétaires actuels ont été précédés par plusieurs familles : du XVIe au XVIIIe siècle, on connaît les Le Lagadec, puis les Le Rouge (« branche cadette d'une famille noble fort ancienne bien connue en Bretagne depuis le Moyen Âge[6] »), qui rachetèrent après la Révolution leur manoir vendu comme bien national. Les Le Rouge vendirent en 1841 le domaine qui changea de mains à plusieurs reprises au cours du XIXe siècle, les bâtiments étant entièrement consacrés à un usage agricole à partir de 1880. Depuis 1992, M. et Mme Jack Meyer ont consacré leur temps à une grande campagne de restauration, avec l'aide des Monuments historiques.

Le manoir de Coatanscour, en Plourin-lès-Morlaix. – L'excursion s'achève au manoir de Coatanscour, présenté par M. Gilles de Calan. L'édifice a été construit par des membres de la famille Coatanscour (XVe-XVIe siècle). Il est constitué de trois corps de bâtiments ; à l'angle constitué par le corps principal et une annexe des communs, s'élève une tour contenant un escalier en pierre, à laquelle est accolé un auvent abritant une des deux portes d'entrée. Le manoir a été récemment restauré et transformé en gîte de vacances.

Non loin du manoir se dresse le moulin de Coatanscour, jadis actionné par un affluent du Queffleut, édifice de la seconde moitié du XVIe siècle, qui se remarque par une belle lucarne de style Renaissance. Le moulin, classé parmi les monuments historiques en 1986, a été heureusement restauré.

[5] Voir la notice très complète de G. Meirion-Jones et de M. Jones, « Mézédern en Plougonven, Finistère », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Actes du congrès de Morlaix, t. LXXX, 2002, p. 715-753 (p. 738).

[6] Id., *ibid.*, p. 729.

Livre 1.indb 423 11/02/2015 13:54:17

EXCURSION DU 9 SEPTEMBRE 2012

Autour de Pont-Croix

sous la direction de M. Josick Peuziat, vice-président, avec la collaboration de MM. Yves Gallet et Michel Le Goffic

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Annie Bizien, retraitée, de Quimper, présentée par MM. Philippe de Kermadec et Christian Millet ;

– Mme Véronique Joncour, de Douarnenez, présentée par Mme Herveline Montfort et M. Josick Peuziat ;

– M. Yves Le Nerrant, employé de laiterie, d'Ergué-Gabéric, présenté par Mme Annie Bizien et M. Patrick Galliou ;

– Mme Annie Le Palud, de Penmarc'h, présentée par Mme Maryvonne Lantrua et M. Bruno Le Gall ;

– M. André Nicolas, capitaine de 1re classe de la navigation maritime (ER), de Kernilis, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. et Mme Jean-Pierre et Sylviane Rogel, chef d'entreprise et retraitée, de Madrid, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc.

Bibliographie. – Les revues et ouvrages suivants ont été reçus par la Société : *Avel Gornog. Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon. Face à l'Iroise,* n° 21, juillet 2012 ; *Migrations. Acculturation. Syncrétismes. Premières rencontres franco-mexicaines de Brest (10-11 mars 2011),* publié sous la direction d'Elsa Carillo-Blouin, Brest, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, 2012, 412 p.

L'église Saint-Melar à Confort-Meilars. – La première partie de l'excursion est consacrée à ce que l'on appelle « l'école de Pont-Croix », groupe stylistique particulier d'églises et de chapelles édifiées dans le Cap-Sizun du XIIIe au XVe siècle. Les visites commencent par l'église de Meilars, dans la commune de Confort-Meilars[7], qui comporte une partie répondant aux caractères de cette école de Pont-Croix : dans la nef, les trois travées de chaque côté ont des arcades « en plein cintre surhaussé à simple rouleau, sans moulure à l'arête ; elles retombent sur des piles […] rectangulaires, bien appareillées, cantonnées à l'intérieur de l'arcade d'une colonnette engagée, surmontée d'un chapiteau seulement épannelé sous un tailloir (bande étroite et biseau) qui n'est pas rectiligne, mais forme un triangle reposant sa pointe sur le chapiteau[8]. » Sur le mur séparant les arcades, « de fines colonnettes terminées à la base en console pointue et au sommet par un petit chapiteau formant culot, qui monte [jusqu'au] cordon torique perpendiculaire destiné à servir d'appui au lambris couvrant la nef[9]. »

Ces éléments, que l'on retrouve dans d'autres édifices du Cap-Sizun, peuvent être datés du XIIIe siècle. Plusieurs remaniements sont intervenus par la suite et ont modifié l'église médiévale ; des inscriptions permettent de les dater : 1588 à la porte ouest, 1771 au chevet, 1837 au clocher (reconstruit par l'architecte Joseph Bigot après la tempête de 1836).

---

7 Jusqu'en 2001, le nom de la commune a été Meilars. Le bourg de Confort, traversé par la route Quimper-Audierne, s'est développé autour de la chapelle Notre-Dame de Confort tout au long du XXe siècle, au détriment de Meilars. Déjà, depuis 1910, l'église paroissiale avait été transférée dans la chapelle Notre-Dame de Confort.

8 R. Grand, *L'Art roman en Bretagne*, Paris, 1958, p. 348.

9 Id., *ibid.*

Livre 1.indb 424 11/02/2015 13:54:17

Dans le cimetière qui entoure l'église, le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 est constitué d'une stèle protohistorique surmontée d'une croix, ancré sur un socle quadrangulaire reposant lui-même sur un soubassement à trois marches.

L'église Notre-Dame de Roscudon à Pont-Croix. – Après le déjeuner pris en commun au restaurant *Le Pen-Duick* à Poullan-sur-Mer, l'excursion se poursuit à Pont-Croix, où M. Yves Gallet présente l'église Notre-Dame de Roscudon, centre de l'« école » architecturale qui a essaimé dans tout le Cap-Sizun, le pays bigouden et jusqu'au nord de Quimper (Meilars, visité le matin, Cléden-Cap-Sizun, Mahalon, Languidou en Plovan, Languivoa en Plonéour-Lanvern, Penhors en Pouldreuzic, Kerinec en Poullan, chapelle Notre-Dame à Châteaulin, etc.) du XIIIe au XVe siècle.

Le plan de l'édifice (église « extraordinaire » selon A. Mussat, « étonnante » selon Y. Gallet) se caractérise par la longueur de la « nef [obscure] de huit travées avec bas-côtés, un transept avec des ailes peu débordantes, un chœur de sept travées avec bas-côtés (double au nord et simple au sud), chœur terminé par un chevet polygonal avec chapelle en équerre au sud[10]. » L'originalité du style de Pont-Croix réside sans conteste dans « la modénature des piles et des arcades. Les piles minces en faisceau de colonnettes s'évasent grâce à des chapiteaux cubiques ou triangulaires qui donnent une large assise aux nombreuses moulures des grandes arcades terminées au-dessus des tailloirs par des culots ou de petites bases en talus[11]. »

Ces particularités posent d'emblée les problèmes de la datation et de l'origine de ce style si singulier. Si l'on a longtemps pensé que la construction remontait au XIIe siècle (J. Bigot, J.-M. Abgrall) et était à classer dans la période du roman tardif, d'autres historiens ont rajeuni l'édifice : R. Gargadennec a cru pouvoir lire la date de 1202 sur une inscription peu visible dans le bas-côté nord, R. Couffon et H. Waquet ont proposé la seconde moitié du XIIIe siècle, datation aujourd'hui retenue par les archéologues. Quant à l'origine de ce style si différent des constructions de cette époque, elle a été l'objet de plusieurs hypothèses : E. Lefèvre-Pontalis y a vu des influences angevines, R. Couffon, repris par R. Grand et A. Mussat, des influences anglaises ; R. Grand cependant a relevé des analogies avec les « églises romanes si curieusement rustiques de Langonnet, de Priziac, de Ploërdut[12] », intuition développée par Y. Gallet qui pense que l'« on peut admettre l'idée d'une réinterprétation, par le maître d'œuvre de Pont-Croix, des solutions formelles et structurelles que présente ce petit groupe d'églises romanes de la Cornouaille morbihannaise[13]. »

Quoi qu'il en soit, « la réussite esthétique que représente l'église Pont-Croix doit être soulignée […]. Si elle ne répond certes pas aux critères canoniques de l'art gothique, elle est l'une des plus élégantes, l'une des plus distinguées de la région[14]. »

Le site mégalithique du Souc'h, en Plouhinec. – L'excursion dans le Cap-Sizun se termine à Plouhinec, à la nécropole mégalithique de la pointe du Souc'h, au lieu-dit Menez-Dregan, présentée par l'archéologue départemental, Michel Le Goffic, membre du conseil d'administration de la Société archéologique du Finistère et responsable des fouilles sur le site.

Ce site préhistorique fort important est composé de plusieurs sépultures néolithiques (un dolmen à couloir de plan quadrangulaire, à petits piliers

---

[10] R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 322-323.

[11] A. Mussat, *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Paris, 1979, p. 58.

[12] R. Grand, *L'Art roman…*, *op. cit.*, p. 182.

[13] Y. Gallet, « Pont-Croix, église Notre-Dame de Roscudon. Réinvention du passé et ambition architecturale en contexte paroissial », *Monuments du Finistère*, Congrès archéologique de France, 2007, Paris, 2009, p. 243-259 (p. 254).

[14] Id., *ibid.*, p. 257.

Livre 1.indb 425 11/02/2015 13:54:17

et murets de pierres sèches, trois dolmens compartimentés, un dolmen du Néolithique final à entrée latérale, une tombe du Néolithique moyen).

Sur le site, connu depuis le XIXe siècle (Fréminville le signale déjà en 1835), les premières fouilles furent menées en 1870-1871 par Alexis Grenot, professeur à Quimper, qui exhuma un abondant mobilier (silex, haches polies, poterie). Par la suite, les monuments, abandonnés par les archéologues, servirent de carrière de pierres et furent endommagés par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est qu'à partir de 2000 que des fouilles scientifiques furent menées par M. Le Goffic[15].

La restauration du site a été entreprise pour la consolidation des vestiges et des piliers restants ainsi que la reconstruction partielle du dolmen central.

[15] On trouvera le compte rendu de ces fouilles dans les articles que M. Le Goffic a publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* depuis 2003 dans la chronique des « Notices d'archéologie finistérienne ».

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2012

Douarnenez

Présidence de M. Josick Peuziat, vice-président

Adhésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M. Jean-Xavier GRALL, du Mée-sur-Seine, présenté par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc.

Exposition. – Le musée des Jacobins, à Morlaix, présente une exposition sur « Le japonisme de Jean-François Auburtin », du 27 octobre au 26 janvier 2012.

La vie politique en Cornouaille entre 1870 et 1914. – Le président donne la parole à M. Maurice Lucas, docteur en histoire et chercheur associé au Centre de recherche bretonne et celtique, pour une communication consacrée à l'évolution politique de la Cornouaille sous la troisième République.

(L'auteur n'a pas fait parvenir le résumé de sa communication).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2012

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Florence LE CORRE, étudiante, de Quimper, présentée par MM. Patrick Galliou et Yves-Pascal Castel ;

– M. Jean-Pierre THOMIN, maire honoraire, de Landerneau, présenté par MM. Jean Kerhervé et Philippe de Kermadec.

Bibliographie. – Auray 1364. Un combat pour la Bretagne, de Laurence Moal, préface de Michael Jones,

Livre 1.indb 426 11/02/2015 13:54:17

Presses universitaires de Rennes, 2012, 227 p. ; *Le Pays pagan. Histoire et géographie contemporaine,* par Louis Élégoët, aux éditions Palantines, 2012, p. 175.

Exposition. – Le musée des Beaux-Arts de Brest présente une exposition intitulée « Dans le décor ! Grands décors marins de Mathurin Méheut (1882-1958) », du 1er décembre au 3 février 2013.

Anarchisme, antimilitarisme et syndicalisme à l'arsenal de Brest, 1900-1939. – Le président donne la parole à M. Alain Le Moigne pour une communication sur « l'évolution idéologique d'un bastion contestataire : les ateliers du plateau des Capucins à Brest entre 1900 et 1939 ».

De la naissance du Syndicat Rouge en 1900 à la Seconde Guerre mondiale, le mouvement ouvrier de l'arsenal de Brest fut un véritable moteur pour les travailleurs brestois et le syndicalisme finistérien en général. L'évolution de cette organisation, au cours de ces quatre décennies, ne fut pourtant pas réalisée dans l'unité et elle dut faire face à de nombreuses résistances internes d'ordre souvent politique, menant parfois à des scissions durables. De la même manière, elle dut affronter ses propres contradictions aboutissant souvent à de véritables impasses d'ordre idéologique : diffuser une pensée anarchiste ou communiste au sein d'un arsenal d'État dirigé par des militaires; avoir des convictions antimilitaristes et pacifistes parfois profondes et gagner sa vie comme fabricant d'armes....

C'est dans ce contexte qu'est abordée, au sein d'un vaste mouvement touchant l'arsenal et plus globalement la vie ouvrière de la région, l'évolution syndicale de ce qui fut un bastion revendicatif souvent à la pointe du combat dans cet établissement : les Ateliers métallurgiques du plateau des Capucins. (Alain Le Moigne).

Livre 1.indb 427 11/02/2015 13:54:17

Livre 1.indb 428 11/02/2015 13:54:17

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2013)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 26 JANVIER 2013

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

I. Assemblée générale

Rapport moral de l'année 2012 - Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 107 personnes physiques et 124 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations…), soit un total de 1 231 membres. Il a été enregistré 44 adhésions de personnes physiques. 75 membres ont été retirés du fichier, à la suite de décès (15), de démissions (34), de « N'habite plus à l'adresse indiquée » (5), de non-paiements de cotisation depuis trois ans (21).

Ont été signalés à la Société, les décès de M. Pierre Belleil, de Quimper ; M. René Bleuzen, de Bénodet ; M. Maurice Brunet, de La Varenne-Saint-Hilaire ; M. Charles Deyres, de Dirinon ; M. Eugène Donnart, de Primelin ; M. Jean Glever, de Trégunc ; M. Guillaume Hascoët, de Louviers ; M. Édouard Leclerc, de Saint-Divy ; Mme Irène Le Lay, de Nantes ; M. Bernard Mercier, de Plouescat ; M. Gilles Miriel, de Ploumoguer ; M. Henri Miriel, de Saint-Pabu ; Mme Yvonne Thépot, de Châteauneuf-du-Faou ; Mme Renée Valois, de Châteaulin.

Six séances d'étude se sont tenues à Brest (2), Douarnenez (1), Landerneau (1), Quimper (2). Les communications ont traité de sujets variés : Sépulture romaine de Pont-de-Buis (Patrick Galliou) ; Les cadrans solaires (Jean-Paul Cornec et Pierre Labat-Ségalen) ; Une épidémie de typhus à Brest en 1757-1758 (Isabelle Guégan) ; La représentation du dogme chrétien de la Trinité dans la sculpture, dans la peinture et dans le vitrail en Basse-Bretagne (Guy Leclerc) ; La vie politique en Cornouaille entre 1870 et 1914. Évolution politique de la Cornouaille sous la IIIe République (Maurice Lucas) ; Anarchisme, antimilitarisme et syndicalisme à l'arsenal de Brest : 1900-1939. Évolution idéologique d'un bastion contestataire : les Ateliers du Plateau des capucins (Alain Le Moigne).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres de la Société et du conseil d'administration : en mai, autour de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper (Yves Gallet) ; en juin, autour de Dirinon (Patrick Galliou) ; en juillet, château et manoirs en haut Léon (Hervé Torchet) ; et en septembre, autour de Pont-Croix (Yves Gallet et Josick Peuziat).

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à Châteaulin, les 26 mai et 10 novembre.

Rapport financier de l'année 2012. - Il est présenté par Philippe de Kermadec et Christian Millet, tré-

Livre 1.indb 429 11/02/2015 13:54:17

sorier et trésorier adjoint. Le bilan global fait apparaître un produit de 69 034 euros, des charges de 55 131 euros, soit un excédent apparent de 13 903 euros, sachant qu'il reste à régler l'impression et le routage du bulletin 2012 durant l'exercice de 2013. Le tome II du *Dictionnaire des artistes*, œuvre d' Yves-Pascal Castel et Tanguy Daniel, sera publié en 2013. Un bulletin de souscription sera adressé en début d'année aux sociétaires.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

II. Séance ordinaire

Adhésions.- Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Nelly Blanchard, enseignant-chercheur, de Saint-Jean-du-Doigt, présentée par Mme Dany Guillou et M. Jean Kerhervé ;

– M. Noël Le Quéré, retraité de l'hôtellerie et du tourisme, de Pont-l'Abbé, présenté par MM. Serge Duigou et Patrick Galliou ;

– M. Jean-René Pennarun, praticien hospitalier, de Quimper, présenté par M. Patrick Galliou et Mme Monique Pennarun.

Bibliographie. – La Société a reçu de M. Michel Quélennec, *La Fumée au-dessus du toit*, aux éditions Emgleo Breiz, 2012, 543 p.

Arthur Ier de Bretagne (1187-1203), l'espoir breton assassiné. – La séance se poursuit par la communication de M. Éric Borgnis Desbordes, consacrée à *Arthur Ier de Bretagne*.

À la fin du XIIe siècle, la Bretagne, passée sous domination anglaise pendant le règne d'Henri II Plantagenêt (roi d'Angleterre de 1154 à 1189), tente de s'en affranchir sous l'impulsion de la duchesse Constance (morte en 1201). Celle-ci avait été mariée par Henri II à son troisième fils, Geoffroy II Plantagenêt, dans le but de continuer à dominer le duché breton par son intermédiaire.

Mais Geoffroy II, désireux de se libérer de l'autorité paternelle et de donner à la Bretagne son indépendance, s'était révolté contre son père et était allé chercher de l'aide à Paris auprès du roi de France Philippe Auguste. Il meurt au cours de son séjour dans la capitale, sans doute d'un accident de tournoi, sans savoir que sa femme est enceinte d'un fils. À sa naissance en mars 1187, l'enfant est prénommé Arthur, en référence à « l'espoir breton » du retour du roi légendaire. Selon la légende arthurienne, le roi Arthur était parti se faire soigner de ses blessures après la bataille de Camlann, et les *Prophéties de Merlin* avaient annoncé qu'une fois guéri, il reviendrait libérer tous les Celtes de la domination étrangère. À la fin du XIIe siècle, cette croyance est partagée par l'ensemble du monde celte, de l'Armorique à l'île de Bretagne. Or, le petit Arthur qui vient de naître, en tant qu'héritier du duché breton et prétendant à la couronne anglaise, apparaît en mesure de réaliser cette prophétie et il est donc dès sa naissance considéré comme la réincarnation du roi légendaire.

À la mort d'Henri II en 1189, son fils Richard Cœur de Lion lui succède sur le trône anglais. Lui-même meurt sans héritier en 1199, sans avoir préparé sa succession. Les règles successorales de l'époque désignent clairement son neveu Arthur de Bretagne comme devant hériter de la couronne, mais le dernier frère de Richard, Jean sans Terre, n'entend pas laisser réaliser le vœu de tout un peuple et parvient à se faire couronner roi à sa place. L'affrontement entre les deux hommes débute immédiatement, Arthur refusant de renoncer à ses droits au trône. Mais en 1202, Jean sans Terre, devenu Jean Ier, parvient à capturer Arthur avant de l'assassiner l'année suivante. C'est la fin de l'espoir breton. En septembre 1203, Jean sans Terre est chassé du duché et la Bretagne passe sous domination française. Une nouvelle dynastie -capétienne- s'installe à la tête du duché avec le mariage, en 1213, de Pierre de Dreux (petit-cousin de Philippe Auguste) avec Alix de Bretagne, fille que la duchesse Constance avait eue avec son troisième mari, Guy de Thouars. (Éric Borgnis Desbordes).

Livre 1.indb 430 11/02/2015 13:54:17

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2013

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Thierry et Ysabelle Cloarec, présentés par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Philippe Guével, musicien, de Plourin-lès-Morlaix, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

- M. et Mme Jacques et Annie Richeux, retraités, présentés par Mme Antoinette Catto et M. Patrick Galliou.

Bibliographie. – La Société a reçu les publications suivantes : *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest (Anjou, Maine, Poitou-Charente, Touraine)*, t. 119, décembre 2012, n° 4 ; *Analecta bollandiana,* t. 130-II, décembre 2012 ; *Les dossiers du Ce.R.A.A*, n° 40, 2012, et *Les haches à douille revisitées*, par Josette Rivallain, Ce.R.A.A, 2012.

Exposition. – Le musée des Jacobins de Morlaix présente l'exposition « Jean-Paul Thaéron. La métamorphose des formes », du 22 février au 18 mai 2013.

Le castellum *de Brest et les problèmes de défense de l'Armorique au Bas-Empire*. – M. Patrick Galliou donne communication de ses recherches, avec M. Jean-Michel Simon, sur le *castellum* de Brest qui, largement méconnu du grand public, mais dont de substantiels vestiges se voient encore dans les murailles du château, est l'un des bâtiments antiques les plus vastes de l'ouest de la France ; l'étude méticuleuse des documents anciens et de ces vestiges bâtis permettent d'en reconstituer le plan de façon assez précise. Alors que l'on considère généralement que l'ensemble des forteresses côtières de Bretagne insulaire et de Gaule, système dont le *castellum* de Brest constituait le point le plus occidental, avait servi à défendre les provinces romaines concernées contre les attaques des pirates francs et saxons, l'analyse fine de cet ensemble montre que ses fonctions premières étaient autres, leur rôle militaire, au sens strict du terme, n'apparaissant qu'assez tard dans le IVe siècle. (Patrick Galliou).

SÉANCE DU 23 MARS 2013

Carhaix

Présidence de M. Jean Kerhervé, vice-président

Adhésion. Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M. Jean-Jacques Croguennoc, retraité, de Landunvez, présenté par Mme Marie-Pierre Croguennoc et Mme Denise Le Corre.

Bibliographie. – La Société a reçu les revues suivantes : *Bulletin de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline,* n° 123, février 2013 ; *Revue historique du Centre-Ouest*, t. X, 2e semestre 2011.

Exposition. – Une exposition intitulée « La bourse ou la vie. Brigands et criminels en Bretagne sous l'Ancien régime », est présentée du 2 mars au 3 novembre 2013 au château de Kerjean à Saint-Vougay.

Livre 1.indb 431 11/02/2015 13:54:18

Aux armes, saints du ciel ! Les saints guerriers au Moyen Âge (IXe-XIIIe siècle). – Mme Esther Dehoux, professeur d'histoire-géographie au collège Édouard-Herriot de Rostrenen, docteur en histoire de l'université de Poitiers et chercheur rattaché au Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident (université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense), fait une communication sur le thème des saints guerriers au Moyen Âge.

Le saint guerrier n'est pas le héros qui s'élance et brandit son épée pour défendre la veuve ou l'orphelin. Il n'est pas non plus celui qui s'élance sur les champs de bataille pour pourfendre l'ennemi de la foi chrétienne. Idéal chevaleresque et croisade sont des points essentiels du discours adressé par les hommes d'Église aux combattants, mais ils ne sont pas les seuls. La représentation du saint guerrier est une œuvre de commande. Elle véhicule un message, manifeste des ambitions, exprime des revendications.

Peintures murales, enluminures, sculptures et objets d'art consacrés à saint Georges qui délivre la jeune femme des griffes du monstre, à saint Maurice, le légionnaire venu mater une révolte en Gaule qui choisit de mourir en martyr, ou à l'archange Michel, prince des armées célestes, qui triomphe du dragon, sont des révélateurs des transformations sociales, politiques et religieuses que connaît le royaume franc entre le IXe et le XIIIe siècle. Elle témoigne de l'affirmation du guerrier qui devient chevalier, de la prééminence qu'acquièrent le moine puis le prêtre sur la société laïque et, au XIIIe siècle, de l'affermissement de l'autorité royale. (Esther Dehoux).

SÉANCE DU 13 AVRIL 2013

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– L'association « Lougre de l'Odet », de Quimper, présentée par MM. Alain Daniel et Patrick Galliou ;

– M. Mark Schutz, enseignant, de Loperhet, présenté par MM. Patrick Galliou et Philippe de Kermadec.

Bibliographie. – La Société a reçu les revues suivantes : le bulletin des *Antiquités nationales,* 2011, n° 42 ; le bulletin de l'*Association bretonne,* Redon, 139e congrès, t. CXXI, 2012 ; le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* t. CXL, année 2013, 1re livraison ; les *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* vol. 174, 19e série, t. III, 2012 ; les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. CXXXVI, 2012.

Expositions. – Deux expositions sont signalées dans le Finistère : « La Bretagne, les Vikings et la bande dessinée : Mythes et réalités », à l'ancienne abbaye de Landévennec, à partir du 27 avril ; « Ode à la pluie », au musée des Beaux-Arts de Brest, du 17 avril au 10 novembre.

Don à la Société. - M. Alain Daniel a fait don à la Société de quatre-vingt-cinq numéros de la revue *Nouvelles de l'archéologie.* Qu'il soit vivement remercié pour cette attention.

Le grand bâtiment antique de Trouguer en Cléden-Cap-Sizun : une nouvelle interprétation. – M. Patrick Galliou, fait une communication sur les vastes ruines antiques à Trouguer en Cléden-Cap-Sizun, non loin de la pointe du Van, dont l'existence est connue depuis le XVIe siècle au moins. Les fouilles qui y furent menées par Paul du Chatellier, à la fin

Livre 1.indb 432 11/02/2015 13:54:18

du XIXe siècle, et par Pierre Merlat, dans les années 1950, mirent au jour un grand bâtiment rectangulaire, dont la fonction est longtemps restée incertaine. Le réexamen de son plan et des mobiliers archéologiques qui y furent découverts autorise une nouvelle interprétation de cet important ensemble bâti. (Patrick Galliou).

EXCURSION DU 26 MAI 2013

Autour du Conquet

sous la direction de M. Patrick Kernévez, secrétaire, avec la collaboration de MM. Jean-Yves Besselièvre, Patrick Jadé et Rémy Le Martret

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Alain GAUTIER, cadre en retraite, de Gif-sur-Yvette (Essonne), présenté par Mme Bernadette Coleno et M. Jean-François Pellan ;

– Mme France VERNEAU, retraitée, de Loctudy, présentée par Mme Esther Dehoux et M. Jean Kerhervé.

Bibliographie. – La Société a reçu les publications suivantes : *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon et de Franche-Comté,* vol. 201, année 2011-2012 ; *École française de Rome*, vol. 123-1 et 123-2, 2011 ; *Genava*, n° 60, 2012 ; *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 115, 2013 ; *Bulletin de* la *Société archéologique de Touraine*, t. LVIII, 2012 ; *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1er semestre 2012, t. 69, n° 701-702.

L'excursion. – Le programme de la journée complète l'excursion menée en juin 2008 sur la route des fortifications de la presqu'île de Crozon, sous l'égide de Jean-Yves Besselièvre, président de l'association « Valoriser les patrimoines militaires ». Il permet la découverte du patrimoine fortifié de la pointe sud-ouest du Léon : abbaye fortifiée, batteries de côte d'époque moderne fouillées et mises en valeur, redoutes et forts de défense terrestre et maritime assurant la protection du port de Brest jusqu'au XXe siècle.

La redoute du Questel. – Édifiée entre 1777 et 1784 en bordure du plateau de la Cavale-Blanche, la redoute de Guestel-Bras, aujourd'hui dénommée redoute du Questel, « a pour objet de soutenir le fort de Keranroux [situé au nord du plateau de Saint-Pierre], de battre dans les différents ravins en avant d'elle, et de couvrir la gauche de Penfeld. »

Conçue par le marquis de Langeron, chargé des grands travaux de fortification de Brest, en collaboration avec l'ingénieur du génie Pierre-Jean de Caux, directeur des fortifications de Basse-Normandie, chargé des travaux de Brest de 1776 à 1786, elle est construite « en maçonnerie avec fossé, chemin couvert, poudrière et corps de garde » ; ce n'est pas à proprement parler un fort mais un réduit dans lequel une troupe peut se retrancher. L'ouvrage dispose toutefois de moyens de défense importants, même si sa taille est plutôt modeste. Son rôle est moins offensif que celui des autres forts du camp retranché, mais il est toutefois « susceptible de la même résistance qu'un petit fort ». Le corps de l'ouvrage forme un parallélogramme irrégulier de près de 100 mètres de côté. Le plan quadrangulaire classique des redoutes est ici déformé afin que l'édifice soit implanté le plus au bord possible du plateau et pour respecter les directions de tir nécessaires au soutien des forts de Penfeld [1 km au nord-est] et de Keranroux [1,5 km au sud]. Le rempart en retrait de l'escarpe reçoit quinze des vingt-six pièces d'artil-

Livre 1.indb 433 11/02/2015 13:54:18

lerie qui arment la redoute. La gorge de l'ouvrage abrite la totalité des logements et magasins, répartis sur deux niveaux de casemates à l'épreuve de la bombe. La défense rapprochée est assurée grâce à un chemin de ronde pourvu de meurtrières de fusillades, aménagé en retrait de l'escarpe sur le front et les faces. Comme dans autres forts du camp retranché, une galerie de contrescarpe permet de tenir le fossé sous les feux de la mousqueterie.

La redoute du Questel ne connaît que quelques modifications mineures au XIXe et au XXe siècle. Déclassée en 1921, elle sert de logements d'ouvriers de l'organisation Todt lors de la Seconde Guerre mondiale. Remarquablement préservée, malgré la destruction d'une partie des casemates de la gorge lors du siège de Brest (août-septembre 1944), elle constitue un témoin exceptionnel de la fortification française à la veille de la Révolution. Elle a été restaurée et mise en valeur par Brest Métropole Océane ; ce site est ouvert au public[10].

Le fort et la batterie du Mengant, en Plouzané. – Plus à l'ouest, sur la côte de Plouzané, la grande batterie du Léon (aujourd'hui nommée fort du Mengant) a été construite de 1684 à 1687 sur une plate-forme artificielle avançant dans la mer, sur les plans et la direction de l'ingénieur en chef du port de Brest, Paul-Louis Mollart (vers 1647-1713). Elle faisait face à la batterie de Cornouaille, située sur la côte de la presqu'île de Roscanvel et distante d'environ 2 kilomètres ; les deux batteries devaient permettre ainsi de barrer de leurs feux l'entrée de la rade de Brest.

A l'origine existait une tour faisant réduit sur la hauteur flanquant l'angle nord-ouest de la batterie haute construite en V et armée de dix pièces d'artillerie. Au pied de la falaise, une batterie basse, dont le parapet était doté primitivement de quarante embrasures pour le tir des canons, a dû être consolidé à plusieurs reprises à cause des « coups de mer ». La partie ouest de la batterie est aujourd'hui totalement ruinée.

Sur le terre-plein de cette batterie basse ont été construits des bâtiments dont trois subsistent aujourd'hui, dont l'un de 1696. « Deux murs d'enceinte […] ferment les flancs à l'est et à l'ouest. Deux ponts-levis à flèches permettent d'accéder aux batteries haute et basse. Un magasin à poudre a été aménagé dès la fin du XVIIe siècle dans la falaise. »

Au XIXe et au XXe siècle, le site connaît plusieurs bouleversements. « En 1878, une jetée est construite pour permettre le stationnement de canots lance-torpilles dans la petite anse du Mengant […]. Durant la Seconde Guerre mondiale, la redoute abrite une station de télégraphie sans fil [et] les bâtiments servent de casernement pour des artilleurs allemands […]. Entre 1944 et 1964, le fort du Mengant est ouvert au public et devient un lieu de promenade pour les Brestois […]. En 1964, la Compagnie générale de télégraphie sans fil (CSF) [aujourd'hui Thalès] devient affectataire des lieux et construit une rampe funiculaire pour monter à partir du port des antennes-radars et des dômes de navires. De nos jours, « le terre-plein, la jetée et le petit port sont affectés au Club nautique de la marine[11].

La batterie de Lanildut. – Après le déjeuner pris en commun au restaurant *Le Relais de Trébabu*, au Conquet, l'excursion se déplace à Lanildut où sont conservés « les vestiges remarquablement préservés et méconnus de la batterie de l'Aber, témoin de la longue lutte entre la France et l'Angleterre ». Au lieu-dit Le Roz subsistent « deux plates-formes de défense côtière aménagées derrière un parapet maçonné et un épaulement en terre. […] Trois canons de 12 livres équipaient la batterie. Pesant 1 500 kg

[10] Notice de J.-Y. Besselièvre dans G. LÉCUILLIER (dir.), *Les Fortifications de la rade de Brest. Défense d'une ville-arsenal*, Rennes, 2011, p. 145-146. Du même J.-Y. Besselièvre, on lira l'article « La redoute de Guestel-Bras. Histoire d'une fortification », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 189-206.

[11] Voir G. LÉCUILLIER (dir.), *Les Fortifications…*, *op. cit.*, p. 180-183.

Livre 1.indb 434 11/02/2015 13:54:18

environ, ils pouvaient lancer leur projectile à plus de 2 500 mètres, protégeant ainsi l'accès à l'Aber-Ildut et à son mouillage. […] Outre les plates-formes, la batterie comprenait un magasin à poudre et un corps de garde voûtés, ainsi qu'une guérite. Seuls les deux premiers éléments sont encore visibles. Un mât de signaux, haut de 16 mètres, complétait l'ensemble et permettait la communication au moyen de pavillons. »

La présence à cet endroit d'une batterie de canons se justifie par la nécessité de défendre le port et l'arsenal, créés au XVIIe siècle : c'est Vauban qui conçoit, à la fin du siècle, un système cohérent de défense pour « verrouiller l'accès à la rade de Brest et protéger les côtes alentour pour éviter toute descente prenant à revers le premier port de la marine royale ». De plus, Lanildut est, au XVIIIe siècle, l'un des ports de commerce du Léon, bien avant Brest (transport du granit de l'Aber, commerce du vin de Bordeaux) et peut être une proie de premier choix pour les marins anglais et surtout pour les corsaires des îles Anglo-Normandes.

La batterie de Lanildut est figure encore en 1858 dans l'*Atlas de défense des côtes de l'Empire français*. Par la suite, elle cesse d'apparaître dans les états de défense des côtes. De 2003 à 2007, elle a été l'objet d'une restauration exemplaire : restauration de l'épaulement et de la plate-forme sud, reconstitution et mise en situation d'une pièce d'artillerie sur affût de la seconde moitié du XVIIIe siècle (pièce de marine de 12 livres modèle 1786 de 1 610 kilogrammes, coulée en 2007). L'opération a été réalisée avec le soutien du conseil général du Finistère, de la commune de Lanildut, des membres de l'association « Aber-Ildut loisirs et culture », des « Ouvriers de paix », des élèves du collège de Kerhallet et du lycée Vauban, à Brest, et de Jean-Yves Besselièvre, historien de la fortification[12].

La pointe Saint-Mathieu, en Plougonvelin. – La pointe Saint-Mathieu, avant-dernière étape de l'excursion, est un lieu complexe à l'entrée de la rade de Brest, et dont des traces d'occupation remontent au Mésolithique, à l'âge du fer et à l'époque romaine (voie romaine venant de *Vorgium* [Carhaix] et aboutissant à la pointe Saint-Mathieu [peut-être *Gesocribate*]).

L'abbaye bénédictine qui s'implanta sur ce site, très probablement au premier ou au second quart du XIe siècle[13], est à l'état de ruine depuis les années 1780, mais de ruine impressionnante, élevée au bout du monde (*in finibus terrae*, *Penn ar bed* en breton). Le monument tel qu'il nous est parvenu est un témoin grandiose de l'art gothique en Basse-Bretagne, et a fait l'objet de nombreuses études archéologiques et historiques[14].

En ce qui concerne le thème de l'excursion de ce dimanche, l'abbaye a joué un rôle certain dans l'histoire de la navigation. « Au nord du chevet s'élève, massive et carrée, l'ancienne tour à feu [qui fut], en 1835, mutilée d'un tiers de sa hauteur […]. Signalée dès le XVe siècle, elle serait le plus ancien « phare » du Finistère. En 1693, un « foier sur la sime pour servir de marque aux vaisseaux la nuit » fut confié aux moines, puis à un commis des classes […]. Vers 1750, la lanterne, peu efficace et fort négligée, fut renversée par un coup de vent. En 1773, on installa un système plus performant por-

[12] On trouvera trois études de J.-Y. Besselièvre sur la batterie de Lanildut en consultant le site Internet de la mairie de Lanildut : « La batterie de l'Aber-Ildut (XVIIIe-XIXe siècle) », d'où sont reprises les citations de cette notice, « La restauration de la batterie de l'Aber-Ildut », « Le canon de la batterie de l'Aber ».

[13] Cette datation est proposée par Y. GALLET, « Pointe Saint-Mathieu, abbaye Saint-Mathieu. Les campagnes de construction des XIIIe et XIVe siècles », *Monuments du Finistère*, Congrès archéologique de France, 165e session, 2007, Paris, 2009, p. 209-228 (p.225).

[14] Voir *Saint-Mathieu-de Fine-Terre à travers les âges* (dir. B. Tanguy et M.-C. Cloître), Colloque des 23 et 24 septembre 1994, Centre de recherche bretonne et celtique-Amis de Saint-Mathieu, 1995, 356 p.

Livre 1.indb 435 11/02/2015 13:54:18

tant, selon les conditions atmosphériques, jusqu'à 5 et 7 lieues[15]. »

En 1835 fut édifié, à l'angle sud-est de l'abbatiale, en utilisant en partie des pierres de celle-ci, un phare à feu tournant, à 55 mètres au-dessus du niveau de la mer. D'abord alimenté en huile de colza, puis, en 1874, au pétrole, il fonctionne à l'électricité depuis 1937. Automatisé en 1996, il n'a plus de gardien depuis 2006. Le phare a été classé parmi les Monuments historiques le 23 mai 2011.

Sous le second Empire, un corps de garde crénelé « modèle n° 2 » est construit au nord-ouest de l'abbaye, selon un modèle de 1846 que l'on rencontre en d'autres points de la côte finistérienne. Il pouvait servir de fortin de repli, de caserne, de dépôt de poudres et de projectiles et recevoir un officier et trente hommes, mais dès les années 1860 déjà, ce type d'ouvrage était rendu obsolète par les progrès de l'artillerie rayée embarquée.

La redoute abandonnée a été transformée récemment en cénotaphe ou mémorial aux marins morts pour la France, inauguré le 8 mai 2005. À proximité se dresse, selon le vœu de Georges Leygues, ministre de la Marine, et de l'amiral Guépratte, le monument aux marins péris en mer, œuvre de René Quillivic inaugurée le 12 juin 1927 : surmontée d'un buste de femme en coiffe de deuil, la stèle, haute de 17 mètres, porte des bas-reliefs symbolisant l'action des marins pendant la Première Guerre mondiale, avec les noms de Brest, Lorient, Bizerte, Toulon, Cherbourg, Rochefort.

La batterie de Toul-Logot. – L'excursion se termine à la batterie de Toul-Logot (« trou de souris », en breton), toujours en Plougonvelin. Ce site, qui fait partie de la mise en défense de Brest par Vauban, a été érigé à la fin du XVIIe siècle, entre la plage de Porski et celle de Porsmilin, et a été occupé militairement jusqu'au milieu du XIXe siècle. Il a ensuite fait partie d'une exploitation agricole avant d'être définitivement abandonné au milieu du XXe siècle. En 2008, l'association PHASE (Plougonvelin Histoire et Avenir, Souvenirs et Écoute) y a entrepris des fouilles et une mise en valeur des constructions subsistantes : une partie de la salle voûtée du magasin à poudre, une partie du bâtiment principal du corps de garde, le parapet enserrant la terrasse d'artillerie face à la mer, le soubassement d'une guérite ronde.

[15] Y.-P. CASTEL, « L'abbaye Saint-Mathieu revisitée. Regard neuf sur les ruines de l'abbatiale », dans *Saint-Mathieu-de-Fine-Terre*.., *op. cit*., p. 237-250 (p. 247).

EXCURSION DU 23 JUIN 2013

Sur les rives de l'Odet

sous la direction de M. Serge Duigou

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Françoise LE CORRE, professeur agrégé d'histoire et géographie (ER), de Brest, présentée par M. Jean-Jacques Croguennoc et Mme Henriette L'Arvor ;

– M. Hervé PETTON, DRH, de Quimper, présenté par MM. Alain Daniel et Patrick Galliou.

Expositions. – Deux expositions ont été signalées à la Société : « La tombe viking de Groix. Peuples navigateurs et barques des âmes », au port-musée de Douarnenez, du 8 juin au 23 septembre ; *«* Les peintres de Pont-Aven du musée de Brest *»,* au

Livre 1.indb 436 11/02/2015 13:54:18

musée des Beaux-Arts de Brest, jusqu'au 5 janvier 2014.

Bibliographie. – La Société a reçu les publications suivantes : *Analecta bollandiana,* t. 131, I, juin 2013 ; *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 116, 2013 ; *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* t. CXL, année 2013, 2e livraison.

Le manoir de Lestrémeur en Plomelin. – L'excursion commence par la visite des restes du manoir de Lestrémeur, en Plomelin, manoir qui doit sa célébrité à ses propriétaires de 1684 à 1713 : les Sévigné. La marquise de Sévigné, quant à elle, ne vint jamais résider dans ce manoir. Au XIXe siècle, le domaine appartint à René Prigent de Kerallain (1849-1928), arrière-petit-fils de Bougainville. Du manoir, il ne reste aujourd'hui que le portail et le colombier. Le portail a, traditionnellement, une entrée piétonne et une entrée cavalière, encadrées de meurtrières. Le colombier, de 11 mètres de hauteur et de 26 mètres de circonférence, comporte à l'intérieur un millier d'alvéoles ; la porte est ornée d'un blason aux armes des Sévigné.

Près du colombier s'élève une bâtisse du XIXe siècle qui servait à la fois de buanderie, de séchoir pour les lavandières ; un four à pain lui était adossé (le four à pain actuel a été reconstruit à partir de pierres d'un ancien four de Plogoff).

L'église Saint-Tugdual de Combrit. – L'excursion se poursuit à Combrit, commune située sur une presqu'île à l'embouchure de l'Odet. L'église paroissiale, dédiée à saint Tugdual, s'élève au centre d'un enclos surélevé auquel on accède par des marches et des échaliers. C'est un bel édifice, doté d'un riche mobilier ancien, qui a été construit en plusieurs campagnes : le chevet et l'aile sud datent du XVIe siècle, la base du clocher porte la date de 1663, l'ossuaire d'attache à l'est du porche a été édifié en 1700 ; tout le reste est du XVIIIe siècle : la sacristie accolée à l'aile sud porte la date de 1723, le clocher à coupole et lanternon, flanqué de deux tourelles cylindriques donnant accès à la galerie, a été réédifié en 1774.

C'est dans cette église que, selon certaines sources, aurait commencé la révolte du Papier timbré dans le pays bigouden. La révolte, causée par les nouvelles taxes royales (en particulier sur le papier timbré exigé pour les actes notariés et judiciaires) destinées à financer la guerre de Hollande, mais aussi par l'exaspération contre le régime seigneurial, grondait dans la province depuis l'émeute de Rennes en avril 1675, s'est répandue au printemps dans les villes de Haute-Bretagne avant de se propager dans les campagnes de Basse-Bretagne : le 9 juin, Briec et Châteaulin ont connu des heures chaudes ; le 23 juin, à l'issue de la grand-messe à Combrit, les fidèles molestent Nicolas Euzénou de Kersalaün, seigneur du Cosquer, qui, grièvement blessé, meurt deux jours plus tard ; les paroissiens vont ensuite piller le manoir du Cosquer. Dans les jours suivants, c'est tout « le pays bigouden qui connaît plusieurs semaines enfiévrées[16] ». La répression ne se fait pas attendre, menée par les troupes envoyées au cours de l'été par le duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne : « la tradition veut que quatorze paysans aient été pendus à un chêne du Cosquer en représailles du meurtre de Kersalaün[17] ». Ce qui est certain, c'est que, en guise de punition et d'humiliation publique, le clocher de Combrit est abattu (comme ceux de Lambour, de Lanvern, de Saint-Honoré, de Languivoa et de Tréguennec) ; il ne sera relevé qu'un siècle plus tard.

Sainte-Marine en Combrit. – Le versant maritime de Combrit porte le nom de Sainte-Marine, en face de Bénodet[18].

---

16 Voir S. Duigou, *La Révolte des Bonnets rouges en pays bigouden*, Quimper, 1989, 32 p. (p. 5).

17 Id., *ibid.*, p. 15.

18 Voir S. Duigou, *L'Odet, plus belle rivière de France*, Plomelin, 2007, 159 p.

Livre 1.indb 437 11/02/2015 13:54:18

Le port – aujourd'hui consacré à la plaisance – a une longue histoire. On sait qu'au XVIe siècle, des navires de Sainte-Marine pratiquaient le cabotage, allant jusqu'à Nantes, La Rochelle et Bordeaux y charger du vin et du pastel qu'ils transportaient jusqu'aux Pays-Bas. Sous l'effet de la concurrence hollandaise et anglaise et des ravages des guerres de la Ligue, l'activité de Sainte-Marine décline et se borne, à partir du XVIIe siècle, à la pêche autour des Glénan et au petit cabotage. Au XIXe et au début du XXe siècle, le port est à son apogée : on y compte jusqu'à quatre-vingt bateaux de pêche montés par environ trois cents hommes, et même quelques navires de commerce qui exportent vers le pays de Galles des poteaux de mines et reviennent chargés de charbon. La première moitié du XXe siècle a connu une crise de la pêche dont Sainte-Marine ne s'est pas relevée, les activités touristiques prenant peu à peu le relais.

Un bac assurait la traversée du port de Sainte-Marine à Bénodet a une histoire mouvementée jusqu'à l'ouverture du pont de Cornouaille en 1972. Des bacs à rames ont fonctionné au cours du XIXe siècle, jusqu'à l'installation, en 1911, d'un bac à vapeur long de 15 mètres et large de 8, tracté par des chaînes mouillées s'enroulant autour d'un tambour. De 1929 à 1944, un nouveau bac à vapeur fut mis en service, puis un autre encore entre 1951 et 1972. À cette date, l'accroissement de la circulation automobile provoquait un véritable engorgement sur le quai, notamment en été.

Dans un angle du port, l'Abri du marin a été construit en 1910, remplaçant une salle provisoire installée depuis 1904 dans une maison particulière. C'est l'œuvre de Jacques de Thézac (1862-1936), philanthrope, navigateur, photographe, créateur du célèbre *Almanach du marin breton*, qui, touché par la misère des marins-pêcheurs, décida de créer dans les ports bretons des maisons appelées « Abri du marin » (toujours peintes en rose) dans lesquelles les marins-pêcheurs pouvaient trouver des salles de réunion et d'éducation, et pouvaient consommer des boissons non alcoolisées… Le premier Abri du marin fut construit au Guilvinec en 1900. L'œuvre de Jacques de Thézac est présentée dans le « Musée de l'Abri du marin » de Sainte-Marine.

La chapelle Sainte-Marine domine le port depuis le XVIe siècle. Dédiée à saint Moran (devenu par la suite sainte Maraine, puis sainte Marine), elle a été agrandie en 1962 en utilisant des pierres de la chapelle Saint-Riou, en ruines, de Lanriec. Des sablières montrent en bas relief des barques de pêche et des poissons. Une Vierge allaitante, une statue de sainte Barbe (patronne des marins du commerce et de guerre), ainsi que des navires ex-voto constituent le mobilier intérieur.

Sainte-Marine compte aussi plusieurs villas édifiées dans le seconde moitié du XIXe et au début du XXe siècle, à l'instar de celles qui se sont élevées en même temps à Bénodet. En 1855, Eugène de Toulgoët, propriétaire de viviers aux Glénan, fit construire la villa Malakoff, suivie de plusieurs autres : la villa Kerbirinik – dite aussi le « château rose » – (où Émile Zola passa deux mois de l'été 1883), propriété du peintre Georges de Vuillefroy de Silly, ami de Jacques de Thézac, la villa Tri Men, construite en 1910 par Henri de Penfentenyo de Kervereguen et devenue par la suite colonie de vacances, puis aujourd'hui hôtel-restaurant de luxe.

La protection militaire de l'embouchure de l'Odet devait être assurée par le fort construit en 1862, sous Napoléon III. C'est un fort de garde du type n° 1 (c'est-à-dire qu'il pouvait abriter vingt hommes) servant de réduit à une batterie de quatre pièces. Son rôle militaire était donc fort mince : il ne servit d'ailleurs qu'une trentaine d'années. Sous l'Occupation, les Allemands le renforcèrent par des blockhaus. En 1990, la commune de Combrit acheta le fort aux autorités militaires. Aujourd'hui restauré, ses salles voûtées abritent des expositions temporaires.

Enfin, l'ancien sémaphore, après avoir été désaffecté, fut acheté en 1901 par le peintre d'ori-

Livre 1.indb 438 11/02/2015 13:54:18

gine parisienne Lucien Simon qui en fit une maison de vacances pour sa famille et y installa son atelier de peinture. Il est mort en 1945, laissant une œuvre abondante, particulièrement attachée à la représentation de la vie quotidienne des Bretons – et surtout des Bigoudens – de la première moitié du XXe siècle.

EXCURSION DU 8 AOÛT 2013

Plestin et le Trégor occidental

sous la direction de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Clarisse CHALLETON-CHIPON, pharmacien, de Locronan, présentée par MM. Patrick Galliou et Pierre-Yves Lambert ;

– M. Jacques GRALL, retraité, de Quimper, présenté par MM. Jean Auffret et Patrick Galliou;

– M. Vincent VIGOR, artisan taxi, de Plougastel-Daoulas, présenté par MM. Christian Millet et Mark Schutz.

Bibliographie. – La Société a reçu l'ouvrage suivant : *Restaurer un manoir breton en éco-construction,* par François de Beaulieu, 84 p.

Expositions. – L'exposition « Merci ! Hommage aux donateurs », est présentée au Musée départemental breton, à Quimper, jusqu'au 27 avril 2014.

Bibliographie. – La Société a reçu les publications suivantes : *Bulletin de l'Académie du Var*, nouvelle série, t. XIII, année 2012 ; *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, t. 69, 2e semestre 2012, n° 703-704 ; *Bulletin de la Société dunoise, archéologie, histoire, sciences et arts,* 149e année, n° 303, nouvelle série, année 2013 ; *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine,* t. CXVII, année 2013.

C'est par une belle journée que s'est déroulée l'excursion estivale de notre Société, entièrement dirigée, cette année, vers les Côtes-d'Armor.

Les thermes romains du Hogolo en Plestin-les-Grèves. – La première étape en fut le bâtiment thermal romain du Hogolo en Plestin-les-Grèves, au bord de la corniche de l'Armorique et du Douron, qui sépare ici les terres costarmoricaines de celles du Finistère. Bien restaurés et entretenus et d'un plan parfaitement lisible, ces thermes, par leur aménagement et leur parure, offrent un parfait exemple du confort et même du luxe que pouvaient s'offrir les grands propriétaires terriens de l'Armorique romaine. Le choix d'un site maritime – il est probable que le bâtiment d'habitation de la *villa* se trouvait sur la colline qui domine l'estuaire – y ajoute une autre dimension, celle d'une démarche esthétique liée à la contemplation d'un vaste panorama aquatique, aux couleurs et aux mouvements sans cesse changeants.

Le site antique et la chapelle du Yaudet en Ploulec'h. – C'est un panorama semblable, où se mêlent les eaux de la Manche et celles du Léguer, qui se découvre du haut promontoire granitique du Yaudet en Ploulec'h. Bien que n'en restent visibles que de rares éléments – le haut rempart de la fin de l'âge du fer et la muraille romaine dressée à la fin du IIIe siècle apr. J.-C. – les vestiges d'occupation mis au jour par les fouilles récentes sont particulièrement nombreux et riches d'enseignements, révélant une très longue présence de l'homme en ce lieu superbe, qui fut habité, sans discontinuer, du Ier siècle av. J.-C. jusqu'à aujourd'hui. Cette visite ensoleillée fut aussi l'occa-

Livre 1.indb 439 11/02/2015 13:54:19

sion, pour nombre de nos sociétaires, de découvrir, dans la chapelle Notre-Dame, l'étonnante statue de la Vierge couchée et les ex-voto déposés en remerciement par les marins lors du pardon local.

La chapelle des Sept-Saints au Vieux-Marché. – Après un roboratif repas pris au bourg de Ploumilliau, c'est vers la chapelle des Sept-Saints, dans la commune de Vieux-Marché, que se dirigea notre caravane. Bâtie au début du XVIIIe siècle, la chapelle est surtout remarquable par sa statuaire – en particulier le groupe figurant les sept Dormants d'Éphèse – et par la crypte qu'elle recouvre en partie, abritant, chose des plus curieuses, un dolmen du Néolithique. Frappé par les similitudes entre la *gwerz* chantée lors du pardon de septembre et l'une des sourates du Coran, le grand orientaliste Louis Massignon (1883-1962), professeur au Collège de France, est à l'origine d'un nouveau pardon, tenu chaque année au mois de juillet depuis 1954, unissant, une fois n'est pas coutume, chrétiens et musulmans.

Le château de Rosanbo en Lanvellec. – Le château de Rosanbo en Lanvellec fut la dernière étape de notre journée. Élevé au XIVe siècle sur un promontoire dominant la vallée d'un gros ruisseau, il fut très largement modifié et agrandi entre le siècle suivant et le XIXe siècle et forme aujourd'hui un vaste quadrilatère de très belle allure, ses appartement comprenant, en particulier, une bibliothèque, un beau salon du XVIIIe siècle et des cuisines à l'ancienne. Le superbe parc qui entoure cette demeure, classé monument historique en 1995, accueillit quelques instants nos sociétaires, soucieux de se délasser et de se rafraîchir au terme de cette longue et intéressante journée chez nos voisins et amis des Côtes-d'Armor. (Patrick Galliou)

EXCURSION DU 8 SEPTEMBRE 2013

Pont-Aven et Riec-sur-Bélon

sous la direction de Mme Anne Brignaudy et de M. Tanguy Daniel, avec la collaboration de MM. Jean Le Reste et Jean-Yves Kersulec

Adhésions. – Deux nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Yann et Nicole Le Moal, docteur consultant en entreprise et professeur, de Quimper, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

Bibliographie. – La Société a reçu les revues suivantes : *Avel Gornog. Histoire, nature et vie en presqu'île de Crozon. Le Menez Hom,* n° 22, août 2013 ; *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 2013.

Colloque et journée d'étude. – « Faire mémoire, les arts sacrés face au temps », du 3 au 5 octobre 2013 à Chartres, colloque international organisé par l'association « Rencontre avec le patrimoine religieux » ; « La forêt de Carnoët : une forêt pleine d'histoire, une forêt à histoires », journée d'étude organisée par la *Société d'histoire du Pays de Kemperle*, le vendredi 27 septembre, au lycée de Kemeuzec, à Quimperlé.

L'excursion, centrée sur Pont-Aven et Riec-sur-Bélon, a été organisée par Mme Anne Brignaudy, chargée de gestion, de recherche et de conservation à la Société archéologique du Finistère. M. Patrick Galliou, président de la Société, empêché, a demandé à M. Tanguy Daniel, président honoraire, de le représenter au cours de cette journée.

Le manoir de Lezaven, à Pont-Aven. – L'excursion commence par le manoir de Lezaven, à Pont-Aven, où nous reçoit M. Jean Le Reste, propriétaire du

Livre 1.indb 440 11/02/2015 13:54:19

lieu. M. Le Reste nous fait partager sa grande connaissance de l'histoire de son manoir, construit sur le versant boisé d'un coteau dominant la ville de Pont-Aven. La partie la plus ancienne de l'édifice est constituée par un logis du XVe siècle, avec deux ailes en équerre séparées par une tour d'escalier. L'ensemble a été complété au cours du XIXe siècle par la construction de communs au nord, et d'un bâtiment à l'ouest destiné à abriter un atelier de peintre. C'est là que vint s'installer, en 1865, le peintre américain d'origine anglaise Robert Wylie (qui y mourut en 1877, à l'âge de 38 ans). Celui-ci attira à Pont-Aven d'autres peintres américains (William Picknell, Howard Roberts, Benjamin Champney, Frédéric Bridgman) qui sont les pionniers de ce qu'on nommera plus tard l'« école de Pont-Aven ». Gauguin lui-même n'arriva à Pont-Aven qu'en 1886, et travailla à Lezaven au cours de deux autres séjours, en 1888 (où il peignit son *Autoportrait*) et en 1889 (où il peignit le *Christ jaune*, inspiré du crucifix de la chapelle de Trémalo).

Avant de rejoindre les cars, les participants à l'excursion ont pu se promener dans le magnifique parc qui entoure le manoir.

Le château de la Porte-Neuve, à Riec-sur-Bélon. – La suite de l'excursion a été consacrée à la visite de plusieurs monuments et sites de Riec-sur-Bélon, sous la direction de M. Jean-Yves Kersulec, ancien maire de la commune et passionné d'histoire locale.

Remontant de la vallée du Bélon, on découvre sur le plateau le château de la Porte-Neuve, vaste construction hétéroclite comprenant plusieurs bâtiments entourant une cour à laquelle on accède par une porte cochère. Les différents propriétaires ont modifié ou ajouté des logis autour de la cour, entre le XVe et le XIXe siècle. La partie la plus ancienne est constituée par deux logis, l'un du XVe siècle, avec une tour d'escalier, qui aurait été construit par Yvon de Guer, et un autre du XVIe siècle, surmonté de deux lucarnes ornées des blasons des familles de Guer et de Plœuc. Du côté sud, le grand bâtiment en L date de la première moitié du XIXe siècle.

L'histoire de cette demeure, qui fut édifiée sur un site gallo-romain, offre une succession de propriétaires dont les plus anciens seraient originaires du Poitou (les Morillon, à la fin du XIIIe siècle), suivis des familles de Guer (XVe siècle) et de Pontcallec (XVIIe-XVIIIe siècle). Le château fut acquis en 1834 par des armateurs nantais (les Arnaud, dont la dernière représentante épousa Anatole de Bremond d'Ars [1823-1911], connu pour ses travaux historiques et les fouilles qu'il fit faire sur le site gallo-romain de son domaine de la Porte-Neuve), en 1924 par un médecin, le docteur Henriquet, en 1955 par la famille Guias, de Pont-l'Abbé, enfin en 1963 par des promoteurs brestois. En 1968, le château passa à la MGEN (Mutuelle générale de l'Éducation nationale) qui y fit en 1971 des travaux de restauration pour accueillir les mutualistes parents d'enfants handicapés désirant passer des vacances en famille et possédant un matériel de camping.

La chapelle Saint-Léger. – La dernière étape de la matinée a mené les excursionnistes à la chapelle Saint-Léger, près du village de Lanneguy, au creux d'un vallon descendant vers le Bélon. La chapelle s'élève à proximité d'une grande fontaine, dite fontaine de Saint-Léger mais qui serait l'ancienne fontaine de Notre-Dame de Grâces, vocable d'une ancienne chapelle qui s'élevait non loin de là, sur l'autre versant du vallon. Jadis, l'eau de cette fontaine passait pour guérir les maux de jambes et pour secourir les enfants qui tardaient à marcher. Sous le vocable de Saint-Léger, évêque d'Autun, la chapelle actuelle a été réédifiée en 1850 en intégrant des matériaux de la chapelle Notre-Dame de Grâces, notamment des fenestrages des XIVe et XVe siècles. L'édifice, en forme de croix latine, comporte un chevet à pans coupés. Le mobilier est constitué de quatre statues (saint Léger, sainte Barbe, saint Roch et une Vierge mère) et d'un grand tableau (190 x 250 cm) ex-voto (classé Monument historique le 25 avril 1997), d'un peintre anonyme et datant de 1659 (?), représentant Alain de Guer, marquis de Pontcallec (1628-1702), ainsi que sa femme, Renée

Livre 1.indb 441 11/02/2015 13:54:19

Françoise de Lannion, dame des Aubrays, et leurs six enfants en action de grâce devant la Vierge et l'Enfant. Alain de Guer, seigneur de la Porte-Neuve, entra dans les ordres après la mort de sa femme, en 1677, devint prêtre de Riec et chanoine de Vannes.

L'allée couverte de Kerantiec. – Après le repas pris en commun au restaurant *Le Relais de l'Océan* à Riec, les sociétaires ont fait étape sur le site préhistorique de Kerantiec, toujours dans la commune de Riec. La zone côtière entre Concarneau et Lorient ne manque pas de mégalithes, mais l'allée couverte de Kerantiec, de la fin du néolithique, présente la particularité peu commune d'être arc-boutée et non recouverte par une (ou des) dalles horizontales (on a recensé huit allées couvertes de ce type en Bretagne). Le monument, long d'une dizaine de mètres, est orienté est-ouest, l'entrée étant à l'est et la chambre à l'ouest ; il comporte huit pierres inclinées au sud, et six pierres verticales au nord. L'ensemble, classé parmi les monuments historiques le 16 décembre 1953, a été dégagé récemment de la végétation qui l'envahissait, de sorte qu'on peut aujourd'hui le visiter dans des conditions satisfaisantes.

Le port de Rosbras. – L'excursion se termine sur les bords de l'Aven, au petit port de Rosbras. Ce lieu, au caractère enchanteur, fut dans le passé un port de commerce (commerce du blé et du cidre vers Nantes et Bordeaux) et un port de pêche (thoniers, chalutiers, sardiniers) ; il abrite aujourd'hui de nombreux bateaux de plaisance. Une exposition en plein air, constituée de panneaux explicatifs et illustrés, est présentée par l'association « Riec, mémoire et avenir » – association locale créée en 1994 pour réhabiliter le patrimoine historique et culturel de la commune – et permet de se faire une idée de ce que fut l'activité passée du port.

Le manoir de Rosbras. – Dominant la vallée de l'Aven, un manoir rénové et remanié récemment est présenté par son propriétaire, M. Menthéour, ancien industriel.

Anne Brignaudy et Tanguy Daniel remercient, en quittant Rosbras, M. Kersulec d'avoir, avec tant de science et d'amabilité, fait connaître aux membres de la Société le patrimoine de sa commune.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2013[10]

Quimper

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Cécile Bellancourt, de Riec-sur-Belon, présentée par M. Camille Goujon et Mme Jacqueline Le Guillou ;

– Mme Christiane Bonis, de Plouhinec, présentée par Mme Madeleine Bry et M. Patrick Galliou ;

– Mme Madeleine Bry, retraitée, de Plouhinec, présentée par M. Patrick Galliou et Mme Nicole Petit ;

– Mme Florence Delneufcourt, retraitée de la banque, de Scaër, présentée par M. et Mme Joseph et Eliane Courtet ;

– M. Yves Saint-Jalm, ingénieur chimiste, d'Orléans (Loiret), présenté par MM. Patrick Galliou et Philippe de Kermadec ;

[10] Il n'y a pas de procès-verbal de la séance d'octobre, celle-ci n'ayant pu avoir lieu.

Livre 1.indb 442 11/02/2015 13:54:19

– M. et Mme Jean-Claude et Micheline STEICHEN, cadre (ER) et retraitée de l'Éducation nationale, de Penmarc'h, présentés par M. Christian Millet et Mme Monique Pennarun.

Bibliographie. – La Société a reçu les ouvrages suivants : *Augustin Hamon. Mémoires d'un en-dehors. Les années parisiennes (1890-1903),* texte établi et annoté par Patrick Galliou, 602 p. ; *Histoires des Bretagnes. 4. Conservateurs de la mémoire,* Brest, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, 298 p. ; *La décomposition des chrétientés occidentales, 1950-2010*, publié sous la direction d'Yvon Tranvouez, Brest, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, 391 p. ; *La Nation invisible : Bretagne, 1750-1950*, par Sharif Gemie, (trad. Patrick Galliou), Spézet, Coop Breizh, 2013, 336 p. ; *Le paysan breton en sa demeure. Trégor finistérien,* par Christian Millet et Daniel Sannier, Morlaix, Skol Vreizh, 2013, 159 p. ; *Les Exposés de Creac'h-Euzen. Les enfants trouvés de l'hospice de Quimper au 19e siècle,* par Pierrick Chuto, 2013, 250 p.

En outre, la Société a reçu les publications suivantes : *Bulletin et mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie du pays de Fougères*, t. L, année 2012 ; *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique,* 2013, t. 148 ; *Bulletin de la Société historique et archéologique de Rambouillet et de l'Yveline,* n° 126, octobre 2013 ; *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* t. CLX, année 2013, 1re livraison ; *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 125, 2013 ; *Mémoires de la Société archéologique champenoise,* n° 21, 2013 ; *Société d'émulation des Côtes-d'Armor, Histoire et archéologie*, *tome CXLI, Mémoires de l'année 2012*, 2013 ; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCI, 2013.

Jean Deuve. Itinéraire d'un chef scout, de Brest au Niger, des Indes au Laos. – La parole est donnée à M. Christophe Carichon, historien et chercheur associé au Centre de recherche bretonne et celtique (Université de Brest) qui a publié de très nombreux articles sur l'histoire des mouvements de jeunesse, l'éducation et le régionalisme. Il est également ancien auditeur de l'Institut des hautes études de la Défense nationale.

Il entretient l'assemblée de la carrière du colonel Jean Deuve, grand nom du renseignement militaire et l'un des « as » des services secrets français. De famille granvilaise, Jean Deuve passe une partie de sa jeunesse à Brest où son père, officier de marine, est affecté avant la guerre. Jeune aspirant en 1940, il combat vaillamment dans les Ardennes à la tête de ses tirailleurs sénégalais et voit son nom inscrit au « Mémorial de l'Empire ». Affecté en Afrique de l'Ouest après l'armistice, il est repéré par les Britanniques qui l'envoient suivre un an d'entraînement aux Indes au sein de la fameuse Force 136, celle-là même qui fit sauter le pont de la rivière Kwaï. Parachuté au Laos en janvier 1945, Jean Deuve organise la lutte contre les Japonais et devient gouverneur de province à 27 ans. Tombé amoureux de ce pays lointain, il est, selon le romancier Jean Lartéguy qui en fit le héros des *Tambours de bronze*, « ce petit homme timide qui inventa le neutralisme, puis un parti, une armée, un gouvernement pour essayer de sauver le Laos. Pendant vingt ans, seul et sans moyens, il tient en échec les Japonais, les Thaïlandais, les Américains, les Vietminhs, parce qu'il possède le don étrange de se faire aimer de ses amis et de passer inaperçu aux yeux de ses ennemis. » Il fonde la Police royale laotienne et a la haute main sur les services de renseignement du royaume pendant deux décennies. Par la suite attaché militaire au Japon, il est un responsable important du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) dans les années 1970-1980, et un témoin incontournable des relations internationales de la guerre froide. (Christophe Carichon).

Livre 1.indb 443 11/02/2015 13:54:19

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013

Brest

Présidence de M. Patrick Galliou, président

Adhésions. – Quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Marie-Thérèse Babo, retraitée, de Paris, présentée par M. Patrick Galliou et Mme Maryvonne Juteau ;

– M. Malo Kervern, de Quéménéven, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Christian Lioto, retraité de l'Équipement, assistance aux collectivités, de Quimper, présenté par MM. Alain Daniel et Patrick Galliou ;

– Mme Anne Tardieu, de Quimper, présentée par M. et Mme Tanguy Daniel.

Bibliographie. – La Société a reçu les publications suivantes : *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 5e série, t. XXXVII, année 2012 ; *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais,* t. XXX, 2012 ; *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n°117, 2013 ; *Recherches vendéennes de la Société d'émulation de la Vendée, Centre vendéen de recherches historiques*, n° 20, 2013.

Marine et folie : Jean-Baptiste du Trévou (1753-1793). – Le docteur Philippe Huon de Kermadec, trésorier de la Société archéologique, trace le portrait psychologique d'un marin à la personnalité particulière, Jean-Baptiste du Trévou. Après la victoire de Valmy et la chute de la monarchie, les routes de France virent un chassé-croisé. Des bataillons de volontaires levés par les départements et destinés au front de l'Est y rencontraient des individus, craignant pour leurs biens, qui s'empressaient de regagner leur domicile de peur d'être catalogués comme émigrés. Danton, propulsé ministre de la Justice, avait en effet édicté de terribles mesures qui imposaient notamment la saisie et la vente immédiate des biens des émigrés. C'est dans ce contexte tendu que des matelots engagés dans un bataillon finistérien croisèrent à Lamballe la route de Jean-Baptiste du Trévou, leur ancien capitaine. Ce lieutenant de vaisseau les avait durement malmenés en 1787 et 1788 alors qu'il commandait le brick-aviso, le *Papillon*, destiné à se rendre à Pondichéry. Ces marins avaient de sérieuses raisons de se plaindre : plus de cent-dix supplices corporels, et non des moindres, avaient été infligés au cours de ce long périple. Sérieusement lynché par les matelots indignés, l'officier fut sauvé par la municipalité de Lamballe qui l'incarcéra.

L'historien Prosper Hémon (1846-1917) s'est penché sur cette affaire exceptionnelle. Il publia ses conclusions en 1902 dans une plaquette intitulée *Le Comte du Trévou*. L'auteur soutient à tort que l'officier déchu de la Marine se rendait à Lamballe pour se joindre aux Chouans. Il vit dans ce persécuteur un individu qui se faisait « un jeu » de torturer les malheureux placés sous ses ordres. Il évoque « ses divertissements » et il affirme que Trévou « feignait » de croire à l'existence d'une cabale.

L'étude des archives, combinée à des recherches biographiques et aux connaissances psychiatriques contemporaines, permet aujourd'hui d'affirmer que l'officier était atteint d'une psychose et qu'il présentait un authentique délire paranoïaque. Chacun des supplices corporels qu'il infligea était précédé d'hallucinations auditives, perçues de lui seul. Interrogeant sans cesse son entourage « s'il avait entendu », s'indignant de réponses évidemment négatives, il fut convaincu de l'existence d'un complot fomenté par les maîtres d'équipage et soutenu par les officiers du bord. L'administration sans cesse répétée d'une punition spécifique à la marine anglaise, consistant à faire fouetter les victimes après qu'elles eussent

Livre 1.indb 444 11/02/2015 13:54:19

été amarrées sur un canon, l'analyse de ses propos comme de ses actes, le dépistage d'un néologisme et le constat d'une mégalomanie semblent rassemblés pour illustrer la théorie élaborée par Freud, qui voyait dans le délire paranoïaque une tentative de guérison contre un désir homosexuel inconscient utilisant le mécanisme de projection. Les supplices corporels infligés étaient autant de passages à l'acte permettant une satisfaction hallucinatoire du désir et une survie contre l'angoisse de dissolution. Une approche généalogique permet de supposer que Trévou était un « enfant de remplacement » et que sa mère fut, dans la circonstance d'un deuil récent, dans l'incapacité de laisser au père son rôle symbolique structurant indispensable, suivant le mécanisme décrit par Jacques Lacan sous le concept de « forclusion du nom du père ».

Trévou fut transféré dans le Finistère. Son incarcération au château du Taureau, en baie de Morlaix, eut pour but de l'éloigner de Brest où sa présence pouvait susciter des troubles. Jean-César Siviniant, greffier en chef de la marine à qui la Révolution avait offert une tribune, pourtant parfaitement informé du fait que l'officier avait été écarté du service en 1788 pour cause de démence, se laissa nommer « procureur chargé d'instruire l'affaire à charge ». Il fit en sorte que la détention du Breton fut enfin légalisée par le dépôt d'une plainte devant un juge de paix. Le sort de l'officier était scellé. Il risquait fort d'être le premier guillotiné du Finistère. Son corps fut retrouvé flottant près du château du Taureau au matin du 21 janvier 1793. L'interprétation de son autopsie penche en faveur d'un suicide. (Philippe Huon de Kermadec).

Livre 1.indb 445 11/02/2015 13:54:19

Achevé d'imprimer sur les presses de Cloître
29800 Saint-Thonan
Dépôt légal 1er trimestre 2015

Directeur de la publication : Patrick Galliou

Livre 1.indb 446 11/02/2015 13:54:19